

ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE- COMTE	N° du rapport : 1 - 1
	Date : jeudi 20 et vendredi 21 mars 2025

**OBJET : Budget primitif 2025 - Budget principal**

**I- EXPOSE DES MOTIFS**

Le budget de la région est l'acte par lequel le conseil régional prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'exercice.

Les articles L.4311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales prévoient les dispositions relatives au budget de la région, ses modalités de présentation et de vote.

Le budget 2025 s'inscrit dans un contexte d'incertitudes, marqué par l'instabilité politique et économique. De nouvelles contraintes pèsent sur les Régions, dans un objectif de réduction de la dépense publique.

Le budget 2025 a été préparé avec rigueur et responsabilité, dans le respect de la stratégie financière présentée à l'occasion des orientations budgétaires.

En maintenant ses efforts de bonne gestion, de maîtrise de sa section de fonctionnement et en pilotant ses ressources, la Région maintient sa capacité à investir, conformément aux objectifs du plan pluriannuel d'investissements.

**Le projet de budget 2025 s'élève à 1 921 979 510,76 € de crédits de paiement de fonctionnement et d'investissement** (mouvements réels, hors gestion active de la dette).

Le niveau d'investissement reste élevé, avec plus de 581,8 M€ de crédits de paiement hors dette.

**La présente délibération s'accompagne d'un rapport budgétaire complet** (annexe 1) constitué de plusieurs volets :

- **la première partie présente les grands équilibres financiers du budget**, en dépenses de fonctionnement et d'investissement, et en recettes (*pages 4 à 23*),
- **la seconde partie est consacrée à la présentation détaillée des recettes** (*pages 24 à 32*),
- **la troisième partie expose les priorités des politiques publiques régionales** et les crédits par programmes budgétaires selon les thématiques du plan de mandat, ainsi que les principales actions des fonctions ressources de la collectivité (*pages 33 à 239*),
- enfin, la description des **mouvements d'ordre** figure en fin de rapport (*page 240*).

Ce rapport budgétaire est complété par le document comptable et les annexes réglementaires (annexe 2) et par la synthèse de l'analyse environnementale des dépenses (annexe 3).

## II- DECISIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil régional a décidé :

1. de voter le présent budget :
  - a. au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
  - b. au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - c. sans vote formel sur chacun des chapitres ;
2. de voter les crédits de paiement par chapitres ;
3. d'arrêter le montant du budget, en mouvements budgétaires, à 2 864 468 224,44 € en dépenses et en recettes ;

En mouvements réels :

CHAPITRES M57	INTITULES	DEPENSES		RECETTES
		AP/AE 2025	CP 2025	2025
<b>INVESTISSEMENT</b>				
900	Services généraux	4 435 898,00	9 818 343,08	
900-5	Gestion des fonds européens		41 720 500,00	41 720 500,00
901	Sécurité			
902	Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	137 270 000,00	160 140 169,50	49 873 186,00
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	11 242 265,00	19 012 863,23	80 000,00
904	Santé et action sociale	200 000,00	1 727 455,16	
905	Aménagement des territoires et habitat	10 740 000,00	66 356 822,83	592 599,00
906	Action économique	30 831 286,00	73 677 300,26	13 304 500,00
907	Environnement	21 245 000,00	40 134 041,11	440 000,00
908	Transports	217 878 000,00	169 238 022,34	2 148 915,00
	<b>Opérations ventilées</b>	<b>433 842 449,00</b>	<b>581 825 517,51</b>	<b>108 159 700,00</b>
921	Taxes non affectées			33 607 157,00
922	Dotations et participations			334 760 794,83
923	Dettes et autres opérations financières		93 300 000,00	
	<b>Opérations non ventilées</b>		<b>93 300 000,00</b>	<b>368 367 951,83</b>
950	Dépenses imprévues	5 000 000,00		
954	Produits de cession d'immobilisations			1 300 000,00
	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>438 842 449,00</b>	<b>675 125 517,51</b>	<b>477 827 651,83</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
930	Services généraux	12 071 300,00	111 950 031,75	21 353 525,00
930-5	Gestion des fonds européens		12 741 016,93	12 741 016,93
931	Sécurité			
932	Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	259 890 148,07	437 726 944,46	55 523 037,00
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	26 041 500,00	28 253 800,29	940 000,00
934	Santé et action sociale	400 000,00	587 190,52	
935	Aménagement des territoires et habitat	4 894 000,00	5 403 526,44	221 980,00
936	Action économique	40 217 290,00	52 272 647,03	405 000,00
937	Environnement	10 284 076,24	14 685 590,43	177 184,00
938	Transports	446 828 529,40	530 179 325,40	137 401 118,00
	<b>Opérations ventilées</b>	<b>800 626 843,71</b>	<b>1 193 800 073,25</b>	<b>228 762 860,93</b>
940	Impositions directes			44 000 000,00
941	Autres impôts et taxes		13 850 000,00	1 111 364 457,00
942	Dotations et participations			61 424 541,00
943	Opérations financières		40 140 000,00	1 200 000,00
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus		1 163 920,00	
945	Provisions et autre opérations mixtes		900 000,00	400 000,00
	<b>Opérations non ventilées</b>		<b>56 053 920,00</b>	<b>1 218 388 998,00</b>
952	Dépenses imprévues	5 000 000,00		
	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>805 626 843,71</b>	<b>1 249 853 993,25</b>	<b>1 447 151 858,93</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 244 469 292,71</b>	<b>1 924 979 510,76</b>	<b>1 924 979 510,76</b>

En mouvements budgétaires :

CHAPITRES M57	INTITULES	DEPENSES		RECETTES
		AP/AE 2025	CP 2025	2025
<b>INVESTISSEMENT</b>				
900	Services généraux	4 435 898,00	9 818 343,08	
900-5	Gestion des fonds européens		41 720 500,00	41 720 500,00
901	Sécurité			
902	Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	137 270 000,00	160 140 169,50	49 873 186,00
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	11 242 265,00	19 012 863,23	80 000,00
904	Santé et action sociale	200 000,00	1 727 455,16	
905	Aménagement des territoires et habitat	10 740 000,00	66 356 822,83	592 599,00
906	Action économique	30 831 286,00	73 677 300,26	13 304 500,00
907	Environnement	21 245 000,00	40 134 041,11	440 000,00
908	Transports	217 878 000,00	169 238 022,34	2 148 915,00
	<b>Opérations ventilées</b>	<b>433 842 449,00</b>	<b>581 825 517,51</b>	<b>108 159 700,00</b>
921	Taxes non affectées			
922	Dotations et participations			33 607 157,00
923	Dettes et autres opérations financières		93 300 000,00	334 760 794,83
925	Opérations patrimoniales		89 080 000,00	89 080 000,00
926	Transferts entre sections		326 555 424,00	432 083 000,00
	<b>Opérations non ventilées</b>		<b>508 935 424,00</b>	<b>889 530 951,83</b>
950	Dépenses imprévues	5 000 000,00		
951	Virement de la section de fonctionnement			91 770 289,68
954	Produit des cessions d'immobilisations			1 300 000,00
	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>438 842 449,00</b>	<b>1 090 760 941,51</b>	<b>1 090 760 941,51</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
930	Services généraux	12 071 300,00	111 950 031,75	21 353 525,00
930-5	Gestion des fonds européens		12 741 016,93	12 741 016,93
931	Sécurité			
932	Enseignement, formation professionnelle, apprentissage	259 890 148,07	437 726 944,46	55 523 037,00
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	26 041 500,00	28 253 800,29	940 000,00
934	Santé et action sociale	400 000,00	587 190,52	
935	Aménagement des territoires et habitat	4 894 000,00	5 403 526,44	221 980,00
936	Action économique	40 217 290,00	52 272 647,03	405 000,00
937	Environnement	10 284 076,24	14 685 590,43	177 184,00
938	Transports	446 828 529,40	530 179 325,40	137 401 118,00
	<b>Opérations ventilées</b>	<b>800 626 843,71</b>	<b>1 193 800 073,25</b>	<b>228 762 860,93</b>
940	Impositions directes			44 000 000,00
941	Autres impôts et taxes		13 850 000,00	1 111 364 457,00
942	Dotations et participations			61 424 541,00
943	Opérations financières		40 140 000,00	1 200 000,00
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus		1 163 920,00	
945	Provisions et autres opérations mixtes		900 000,00	400 000,00
946	Transferts entre sections		432 083 000,00	326 555 424,00
	<b>Opérations non ventilées</b>		<b>488 136 920,00</b>	<b>1 544 944 422,00</b>
952	Dépenses imprévues	5 000 000,00		
953	Virement à la section d'investissement		91 770 289,68	
	<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>805 626 843,71</b>	<b>1 773 707 282,93</b>	<b>1 773 707 282,93</b>
	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 244 469 292,71</b>	<b>2 864 468 224,44</b>	<b>2 864 468 224,44</b>

4. d'arrêter le montant des autorisations de programmes ouvertes en 2025 à 433 842 449,00 €, et le montant des autorisations d'engagement ouvertes en 2025 à 800 626 843,71 €, étant précisé que les autorisations de programmes et les autorisations d'engagement sont votées par chapitres et par programmes ;
5. de fixer le montant des AP de dépenses imprévues à 5 000 000 € et le montant des AE de dépenses imprévues à 5 000 000 €, conformément à l'article L.4322-1 du code général des collectivités territoriales ;

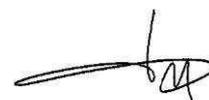
6. d'approuver le document comptable et ses annexes ;
7. d'autoriser la présidente à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % pour la section de fonctionnement et de 7,5 % pour la section d'investissement, conformément à l'article 1.2 du règlement budgétaire et financier.

N° de délibération 25AP.22

Délibération adoptée à la majorité des membres présents ou représentés  
(57 voix pour, 24 voix contre)

Envoi Préfecture : mercredi 26 mars 2025  
Retour Préfecture : mercredi 26 mars 2025  
Accusé de réception n° 11727827

La Présidente du Conseil Régional,



Marie-Guite DUFAY

# **Budget primitif 2025**

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION GENERALE</b>	<b>1</b>
<b>I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>4</b>
Répartition du budget par axe de la stratégie de mandat	6
Présentation du budget de fonctionnement	7
Présentation du budget d'investissement	13
Les recettes du budget primitif	21
L'équilibre du budget primitif 2025	22
<b>II. PRESENTATION DETAILLEE DES RECETTES</b>	<b>24</b>
Les ressources fiscales	25
Les dotations et transferts financiers de l'Etat	28
Les participations et recettes spécifiques	29
Les recettes liées aux fonds européens	29
<b>III. PRESENTATION DETAILLEE DES DEPENSES</b>	<b>33</b>
<b>Partie 1 - L'action régionale et les priorités du mandat</b>	<b>33</b>
<b>Axe 1 - Economie - Emploi - Formation</b>	<b>33</b>
1. Stratégie économique, emploi, économie sociale et solidaire	34
2. Agriculture, viticulture et agroalimentaire	40
3. Tourisme	47
4. Attractivité	53
5. Formation des demandeurs d'emploi et transitions professionnelles	56
6. Formations sanitaires et sociales	64
7. Éducation	69
8. Apprentissage	92
9. Orientation tout au long de la vie	95
10. Enseignement supérieur Recherche	98
<b>Partie 1 - L'action régionale et les priorités du mandat</b>	<b>107</b>
<b>Axe 2 - Transitions écologique, énergétique, adaptation climatique et numérique</b>	<b>107</b>
1. Transition énergétique	108
2. Biodiversité - Eau	119
3. Éducation et sensibilisation à l'environnement et au développement durable	124
4. Economie circulaire - Déchets	127
5. Forêt - Bois	130
6. Montagne	134
7. Numérique	137
8. Mobilités et infrastructures	142
<b>Partie 1 - L'action régionale et les priorités du mandat</b>	<b>149</b>
<b>Axe 3 - Fraternité - Vivre ensemble</b>	<b>149</b>

1. Aménagement du territoire (dont parcs)	150
2. Santé - Alimentation	158
3. Culture et patrimoine	161
4. Sport	175
5. Vie associative	181
6. Jeunesse	186
7. Action européenne et internationale	190
<b>Partie 2 - Les ressources au service de l'action régionale</b>	<b>195</b>
1. Ressources humaines	196
2. La gestion financière	201
3. La communication et la participation citoyenne	208
4. Le CESER	212
5. Les systèmes d'information	215
6. Les moyens généraux	219
7. Le cabinet	223
8. L'évaluation des politiques publiques	225
9. La modernisation de l'action publique	229
10. Les assemblées, documentation, courrier	233
11. Achats, affaires juridiques et archives	236
<b>IV. MOUVEMENTS D'ORDRE</b>	<b>240</b>

# INTRODUCTION GÉNÉRALE

La crise institutionnelle traversée par notre pays l'an dernier a profondément pesé sur la préparation de ce budget prévisionnel pour 2025. Le poids de la dette publique de notre pays a amené le gouvernement à proposer un projet de loi de finances qui met lourdement à contribution les finances des collectivités territoriales, quand bien même celles-ci n'y prennent qu'une part très limitée. Du fait de leur dépendance quasi-exclusive à des moyens dévolus par l'Etat, les recettes des Conseils régionaux sont donc fortement affectées dans la préparation de cet exercice budgétaire.

## Un contexte contraint, une stratégie ajustée

Les Conseils Régionaux ont été fortement impactés par les crises sanitaires et inflationnistes des années passées. Ils ont en particulier été appelés à contribuer à la relance et constituent le seul niveau de collectivité à n'avoir pas bénéficié de mesures d'amortissement pour faire face à la hausse du coût des énergies. L'absence d'un réel modèle économique pour le financement des Régions reste de plus un sujet majeur, sa non-résolution faisant peser le risque d'une très forte dégradation de leur capacité à investir dans l'avenir.

Malgré ces difficultés, notre gestion a permis à notre collectivité de conserver des bases financières saines. Grâce à cet atout, nous avons construit notre budget sans entrer dans la logique d'opérer des coupes drastiques dans nos actions comme cela a été le cas dans d'autres Régions. Nous avons au contraire recherché la préservation de nos politiques publiques au prix d'une dégradation maîtrisée et contenue de nos ratios, lesquels s'évaluent à un niveau plus favorable que celui de la moyenne des Régions.

En fonctionnement, la collectivité régionale conserve un haut niveau d'intervention pour déployer des politiques publiques ambitieuses au service des habitants et des territoires. La baisse de nos recettes nous a conduit à une vigilance accrue pour contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement. Conformément aux orientations budgétaires, des économies seront réalisées en privilégiant l'exercice des compétences régionales et l'effet levier des soutiens accordés.

En investissement, l'année 2025 reste marquée par un effort conséquent, à hauteur de 581,8 M€ hors dette. Parallèlement au vote du budget, une révision du Plan Pluriannuel d'Investissement est soumise à l'assemblée dans une logique d'intégration des besoins nouveaux, notamment dans le secteur des mobilités, tout en redéployant nos actions pour maintenir ce PPI à son montant initial.

## **Un budget qui maintient une ambition forte pour notre Région**

Le budget primitif 2025 s'articule autour de trois priorités majeures, en cohérence avec le plan de mandat de la collectivité :

### **Soutenir l'économie, l'emploi et la formation :**

La Région réaffirme son engagement en faveur du développement économique, de la formation et de l'attractivité territoriale. Cela se traduit par le maintien de dispositifs d'aide aux entreprises et par un soutien réaffirmé aux filières stratégiques. La Région poursuivra notamment son accompagnement des mutations de la filière automobile et le soutien à l'émergence de filières innovantes. Le soutien au développement agricole est également poursuivi, avec une attention renforcée au renouvellement des générations, à l'accompagnement des agriculteurs dans toutes les transitions, et à la création de valeur ajoutée locale, notamment avec le soutien à l'engraissement.

La Région maintient son engagement en direction des lycées, avec des moyens accrus pour les établissements et un engagement qui reste conséquent sur l'investissement, comme en direction de l'enseignement supérieur et la recherche. La formation professionnelle des demandeurs d'emplois a été sanctuarisée : c'est essentiel, dans un contexte où le chômage repart à la hausse.

### **Accélérer la transition écologique et énergétique :**

Face aux impératifs climatiques, le budget 2025 prévoit des investissements ambitieux en matière de mobilité durable, notamment par le développement du réseau ferroviaire, l'entretien et le renouvellement du matériel roulant TER et la décarbonation des véhicules routiers. Le soutien de la Région à la rénovation des bâtiments publics des collectivités territoriales et des logements sociaux se maintient à un niveau élevé. La Région poursuivra également son soutien au développement des énergies renouvelables comme à la préservation de notre environnement et de la biodiversité.

### **Renforcer la solidarité et la cohésion territoriale :**

La Bourgogne-Franche-Comté poursuivra son soutien à un aménagement équilibré du territoire. L'année 2025 sera marquée par la montée en puissance des soutiens aux grandes politiques en direction de tous les territoires : territoires de projet, centralités rurales, petites communes, quartiers.

Le soutien à la culture, au sport et à la vie associative est notoirement réaffirmé : ce ne sont pas des variables d'ajustement des budgets locaux, mais des secteurs essentiels qui contribuent au mieux vivre ensemble et à la transmission de valeurs d'autant plus indispensables dans la période que nous vivons.

Dans un contexte marqué par des défis économiques, climatiques et sociaux majeurs, le budget primitif 2025 de la Région Bourgogne-Franche-Comté incarne donc un équilibre entre responsabilité financière et ambition politique. Face aux contraintes budgétaires imposées par la conjoncture nationale et internationale, la Région maintient le cap d'une action publique volontariste, soucieuse de préserver son rôle moteur dans le développement territorial et l'amélioration du quotidien des Bourguignons-Francis-Comtois.

# I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

Le budget primitif 2025, d'un montant total de 1,922 Md€, a été construit dans un contexte d'instabilité politique et économique. De nombreuses contraintes pèsent sur le budget : nécessité de résorber le déficit national, urgence climatique, conséquences des crises économique et sanitaire du début de la décennie, etc. La Région est désormais sollicitée pour accompagner l'effort de redressement des finances publiques nationales et a dû adapter sa stratégie pour conserver une capacité d'investissement et continuer de soutenir ses politiques publiques.

La Région, à l'instar des autres collectivités territoriales, doit se relever des crises sanitaire et économique du début de la décennie. La situation économique semble aujourd'hui se stabiliser (fin du pic inflationniste, baisse des taux d'intérêt, etc.) mais les acteurs publics doivent faire face à un nouveau défi : résorber le déficit national. Les collectivités sont appelées à participer à cet effort et doivent modifier leur stratégie financière en conséquence.

Conformément au débat d'orientations budgétaires, la stratégie de la Région repose sur plusieurs objectifs :

- **Maîtriser l'évolution de la section de fonctionnement**

L'inflation a diminué, de même que les taux d'intérêt, mais la Région doit tout de même surveiller l'évolution de sa section de fonctionnement. Certaines augmentations structurelles doivent être pilotées (dans les secteurs des lycées, des transports, des ressources humaines notamment). Dans le même temps, la collectivité doit amortir les mesures très lourdes du projet de loi de finances 2025.

- **Conserver une capacité d'investissement**

La Région s'est engagée en faveur de plusieurs dispositifs et politiques publiques dans le but de soutenir le développement du territoire. Elle maintient son action en poursuivant des opérations en cours. Les crédits du PPI ont été redéployés afin d'atteindre au mieux les objectifs qu'elle s'est fixés.

- **La conservation d'une situation financière saine**

Le respect de cet objectif implique la maîtrise de l'endettement de la collectivité ainsi que la conservation de ratios satisfaisants et conformes aux objectifs du plan de mandat. La Région reste en dessous des seuils d'alerte. La conservation de la note financière « AA3 » attribuée par l'agence de notation Moody's confirme cette bonne santé financière en dépit d'une perspective négative liée à la situation nationale.

Les grands volumes financiers du budget primitif 2025 sont les suivants :

BP 2025	AP/AE	CP
Total Fonctionnement	805 626 843,71	1 249 853 993,25
<i>dont intérêts de la dette et frais financiers</i>		39 440 000,00
Total Fonctionnement Hors Dette*	805 626 843,71	1 210 413 993,25
Total Investissement	438 842 449,00	672 125 517,51
<i>dont amortissement du capital de la dette</i>		90 300 000,00
Total Investissement Hors Dette*	438 842 449,00	581 825 517,51
<b>TOTAL</b> Hors gestion active de la dette	1 244 469 292,71	1 921 979 510,76
<b>TOTAL HORS DETTE</b>	1 244 469 292,71	1 792 239 510,76

\*dont dépenses imprévues (5 M€ en AP et en AE)

#### Remarques méthodologiques :

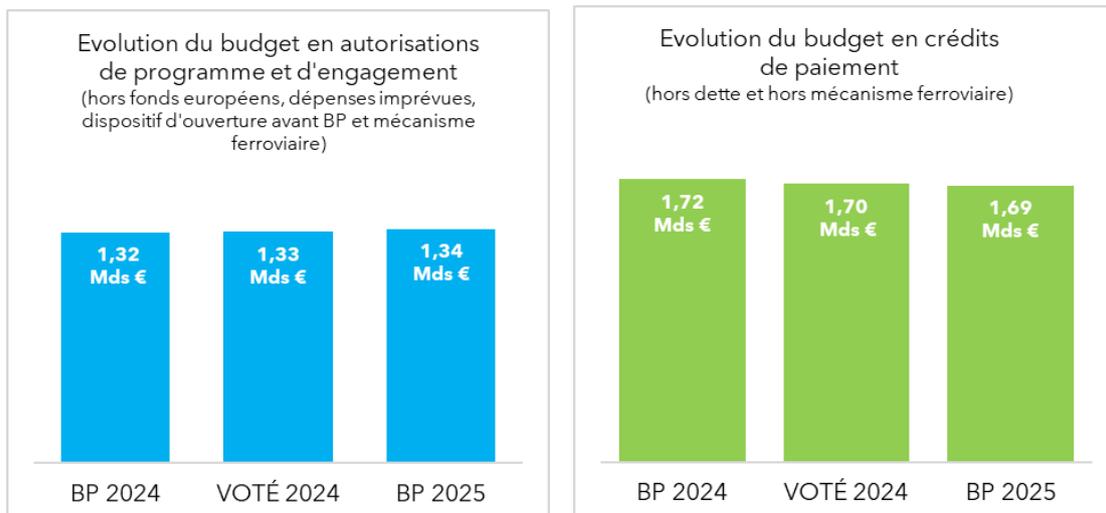
##### • Intégration de la totalité des recettes et des dépenses ferroviaires

2025 verra la modification des modalités de traitement des recettes et dépenses relatives à la convention TER. Ces sommes ne seront plus contractées mais enregistrées en totalité. Ce changement devrait permettre à la région d'optimiser ses dépenses fiscales sur l'ensemble des mobilités, sous réserve de la validation d'un rescrit fiscal par l'administration centrale.

##### • Décision modificative n°3 2024

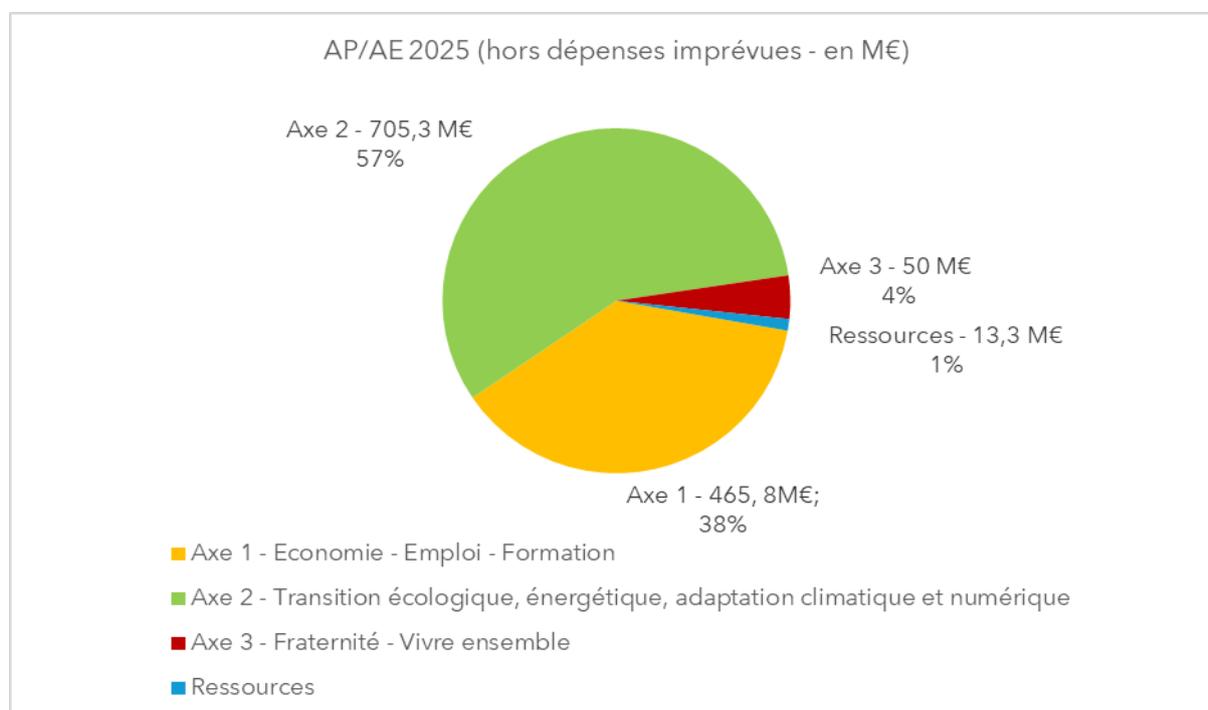
Pour mémoire, le contexte politique national a poussé la Région à décaler le vote de son budget primitif 2025. Afin de pouvoir honorer les engagements financiers de la collectivité, une décision modificative n°3 (DM3) a été votée le 13 décembre 2024. Elle a permis d'abonder en 2024 les autorisations de programme et d'engagement pour pouvoir mobiliser des crédits avant le vote du budget 2025 sur le fondement de l'article L.4312-6 du Code général des collectivités territoriales. Ce dispositif technique a gonflé le volume d'AP et d'AE 2024 tout en réduisant celui du BP 2025.

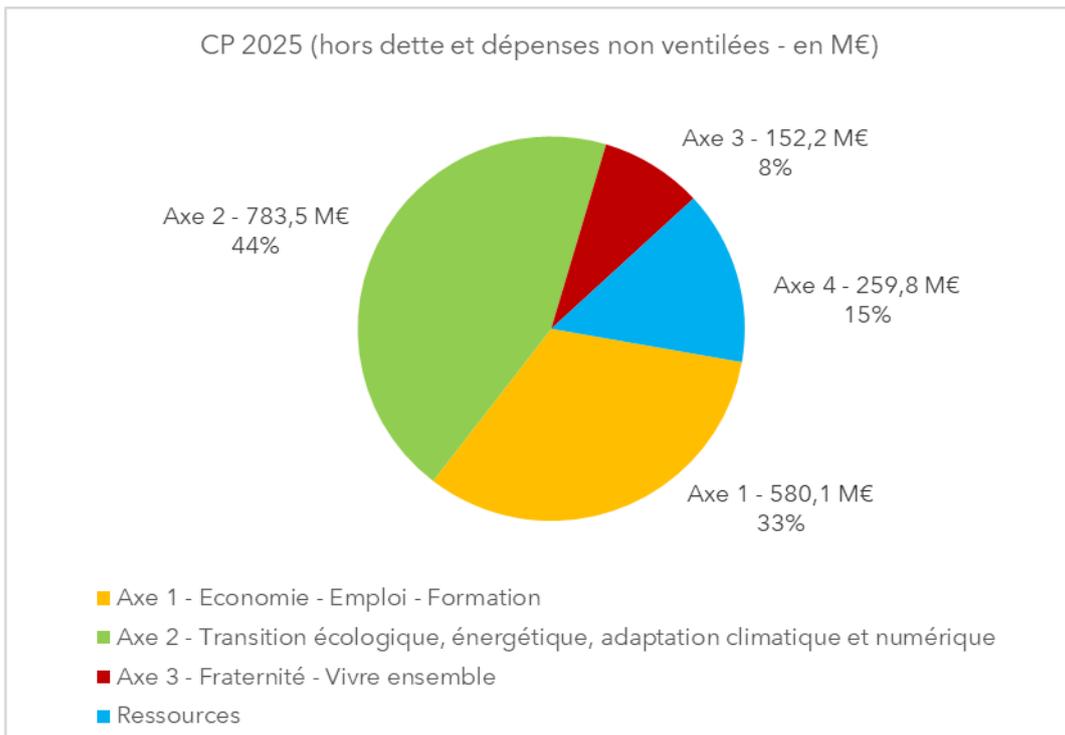
A périmètre constant, les volumes d'AP, d'AE et de CP sont en légère diminution par rapport à 2024, toutes sections confondues.



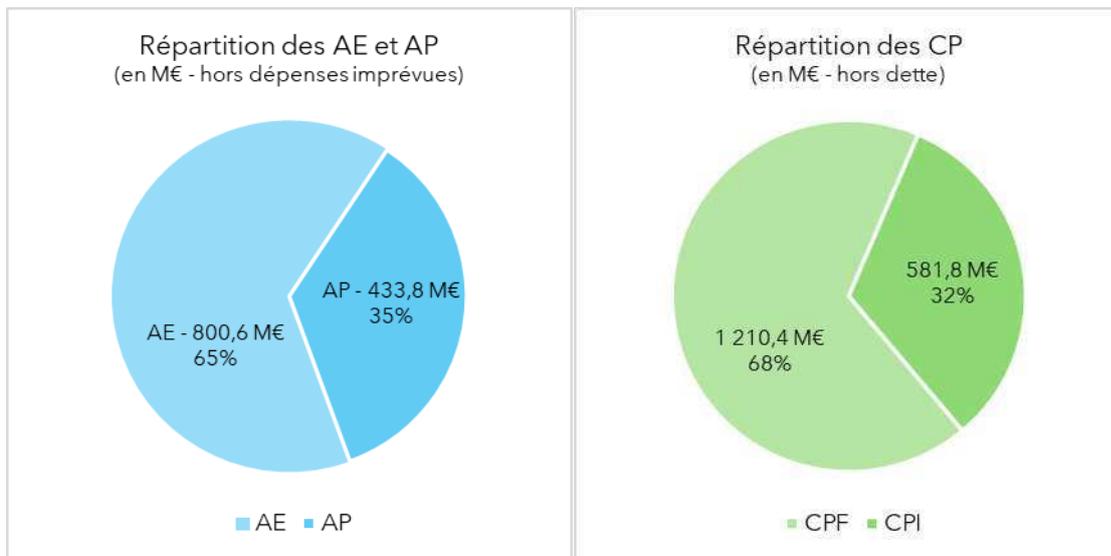
## Répartition du budget par axe de la stratégie de mandat

La répartition du budget 2025 par axe stratégique du plan de mandat est présentée dans les graphiques ci-dessous. Le rapport présente en détails les dépenses des politiques publiques selon le plan de mandat et par programme budgétaire, pages 33 et suivantes.





### Répartition du budget par section



La section de fonctionnement représente environ deux tiers du budget en crédits de paiement, en raison notamment des crédits inscrits au titre des transports et des mobilités, de la formation professionnelle et des lycées.

## Présentation du budget de fonctionnement

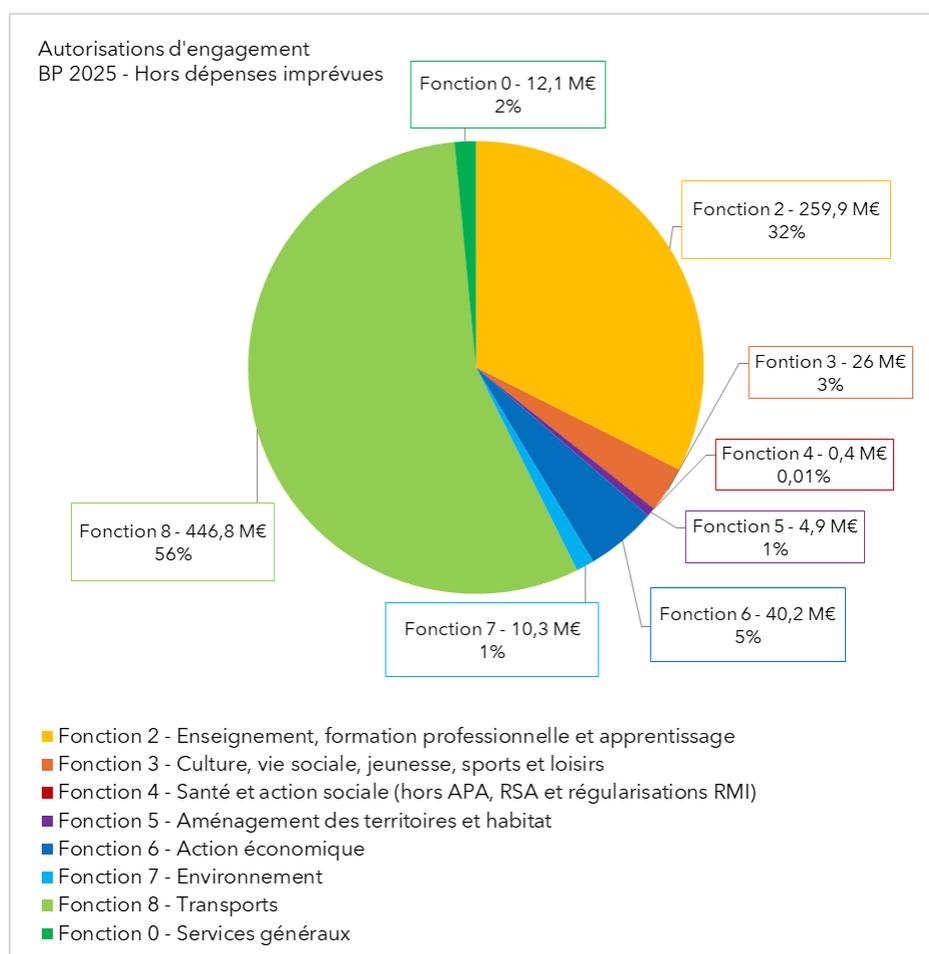
### Les autorisations d'engagement

En autorisations d'engagement, le budget 2025 s'élève à **800,6 M€** (hors dépenses imprévues).

FONCTIONNEMENT	BP 2024	VOTÉ 2024	PROPOSITIONS BP 2025	ÉVOLUTION EN % 2025 / BP 2024	ÉVOLUTION EN % 2025 / VOTÉ 2024
<b>Autorisations d'engagement (hors dépenses imprévues)</b>	<b>775 716 009,76</b>	<b>1 003 029 769,92</b>	<b>800 626 843,71</b>	<b>3,21%</b>	<b>-20,18%</b>
<i>Dont mécanisme ferroviaire</i>			103 766 194,00		
<i>Dont dispositif d'ouverture avant BP 2024</i>	89 920 651,40	89 920 651,40			
<i>Dont fonds européens</i>		24 000 000,00			
<i>Dont DM3 2024</i>		198 070 032,69	198 070 032,69		
<b>AE à périmètre constant</b>	<b>865 636 661,16</b>	<b>870 880 388,63</b>	<b>894 930 682,40</b>	<b>3,38%</b>	<b>2,76%</b>

A périmètre constant (après retraitement des dépenses du nouveau mécanisme ferroviaire et des crédits votés au titre de la DM3), les autorisations d'engagement représentent un volume de 895 M€. Leur montant augmente de 3,4 % par rapport au BP 2024.

La répartition des autorisations d'engagement par fonction de la nomenclature comptable M57 est présentée ci-dessous.



## Les crédits de paiement de fonctionnement

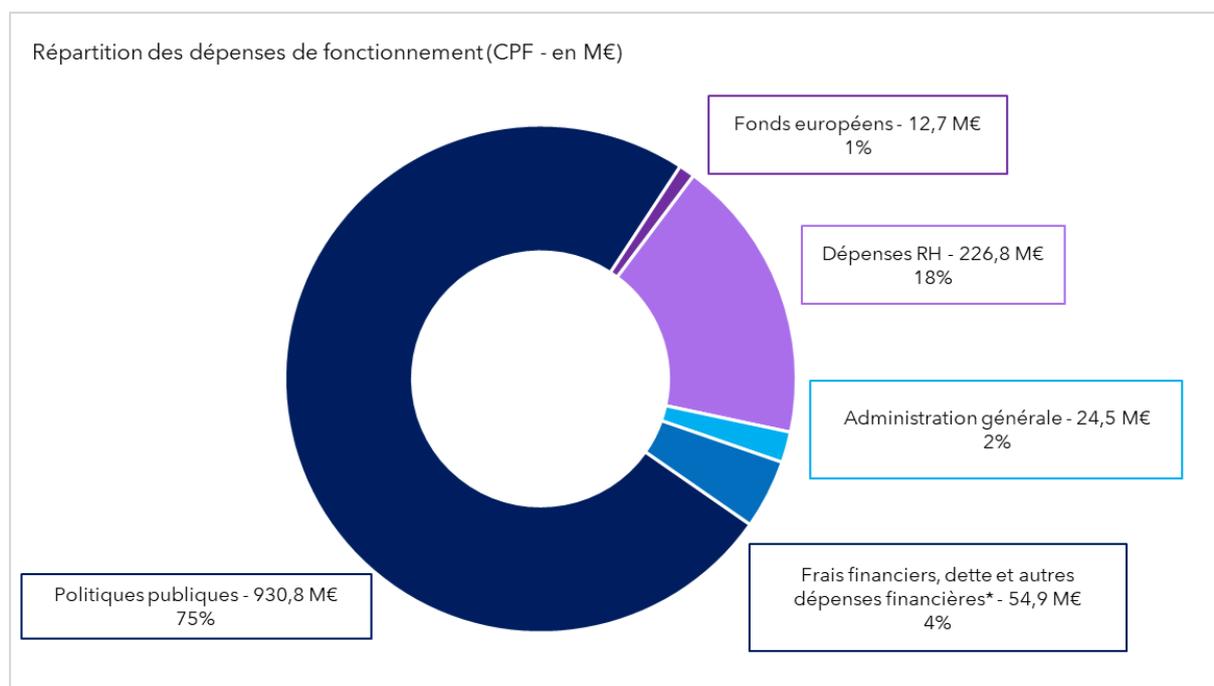
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 249,9 M€ (incluant la dette), en augmentation de 8,1 % par rapport au budget 2024. A périmètre constant (après retraitement du mécanisme ferroviaire et des fonds européens), le budget 2025 est en légère diminution par rapport au budget 2024, voire en légère diminution après décisions modificatives.

Cette évolution traduit une volonté de maîtriser de la section de fonctionnement. Les augmentations structurelles sont compensées par la réalisation d'ajustements ciblés sur d'autres dispositifs. Cette stratégie permet à la collectivité de conserver son niveau d'intervention sur ses principales politiques publiques, conformément au plan de mandat.

Des économies sont intégrées de manière progressive entre 2025 et 2026. Elles sont matérialisées par la réduction des crédits alloués à tous nos secteurs d'intervention, à l'exception de la politique culturelle, de l'offre ferroviaire, et la transition écologique.

FONCTIONNEMENT	BP 2024	VOTÉ 2024	PROPOSITIONS BP 2025	ÉVOLUTION EN % 2025 / BP 2024	ÉVOLUTION EN % 2025 / VOTÉ 2024
<b>Crédits de paiement (y compris dette)</b>	<b>1 156 237 878,49</b>	<b>1 164 424 378,92</b>	<b>1 249 853 993,25</b>	<b>8,10%</b>	<b>7,34%</b>
Crédits de paiement (hors dette)	1 112 387 878,49	1 120 424 378,92	1 210 413 993,25	8,81%	8,03%
<i>dont mécanisme ferroviaire</i>			103 766 194,00		
<i>dont fonds européens</i>	10 027 811,17	14 302 452,39	12 741 016,93	27,06%	-10,92%
CPF à périmètre constant (hors dette)	1 102 360 067,32	1 106 121 926,53	1 093 906 782,32	-0,77%	-1,10%

Les crédits de fonctionnement se répartissent selon le graphique ci-dessous.



\*Admissions en non-valeur, provisions, fonds de solidarité régional, DILICO.

En section de fonctionnement, le budget 2025 se caractérise par les principaux points suivants :

- Un haut niveau d'intervention, correspondant à la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des Bourguignons-Francs-Comtois. Les dépenses de politiques publiques s'élèvent à 930,8 M€ et représentent 75 % du budget de fonctionnement.

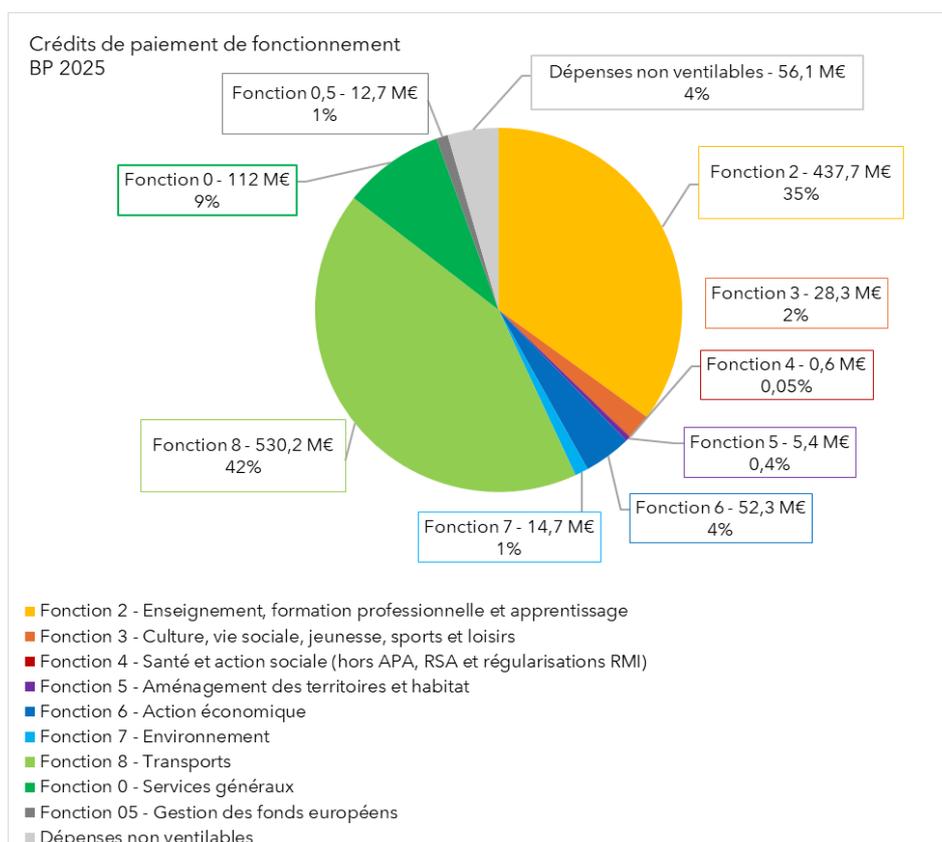
Des enveloppes conséquentes sont mobilisées sur les grandes compétences régionales :

- les mobilités pour 530 M€ ;
  - la formation des demandeurs d'emploi et les transitions professionnelles pour 125,9 M€ ;
  - les lycées pour 93 M€ (hors dépenses de personnel) ;
  - les formations sanitaires et sociales pour 61,7 M€ ;
  - le soutien de l'économie locale, du tourisme et l'attractivité du territoire pour 30 M€ ;
  - l'agriculture pour 12 M€.
- **Des inscriptions au titre des fonds européens**, avec une enveloppe de 12,7 M€, au titre de la programmation 2021-2027. La programmation 2014-2020 est désormais clôturée.
  - **Les dépenses de personnel et les autres dépenses en matière de ressources humaines** mobilisent plus de 18 % du budget de fonctionnement. Ces dépenses sont en hausse de 3 % par rapport au BP 2024. Cette évolution s'explique principalement par :
    - La hausse de la cotisation à la CNARCL ;
    - l'impact des mesures contraintes ou réglementaires : glissement vieillesse technicité, effets de l'augmentation du SMIC, etc.
  - **Les frais financiers de la dette et autres dépenses financières** représentent 4 % du budget de fonctionnement, à hauteur de 54,9 M€. La Région subit encore les conséquences de la hausse des taux d'intérêts, même si les banques centrales tendent aujourd'hui à diminuer les taux directeurs. Le volume des emprunts nécessaires à la réalisation des investissements portés par la collectivité dans le cadre de son plan de mandat pèse aussi sur les intérêts financiers.

Ces dépenses intègrent aussi la **mise en place du dispositif « DILICO »** ou « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » est le nouveau nom attribué au fonds de précaution initialement prévu par le PLF Barnier. Ce dispositif vise à générer une recette d'1 Md€ à l'État avec une contribution à hauteur de 280 M€ pour les régions, 220 M€ pour les départements et 500 M€ pour les communes et EPCI. La contribution de la Région est estimée à 12,5 M€, montant qui correspond à un taux de prélèvement de 4,3 % déjà appliqué pour le Fonds de solidarité régional (FSR) et proportionnel à la population.

- Cet exercice verra également la création d'un nombre important de programme dédiés au **paiement des intérêts moratoires**. Le paiement de ces sommes, qui ont pour objet la compensation financière d'un retard de paiement (en application des articles R.2192-32 et R.2192-33 du Code de la commande publique), s'inscrit dans une démarche d'amélioration du respect des délais de paiement. La création de ces programmes permet d'isoler les sommes nécessaires au paiement d'éventuels intérêts moratoires dès le début de l'exercice, ce qui facilite leur suivi.
- A compter de 2025, le budget comprendra 37 programmes dédiés au paiement éventuel des intérêts moratoires pour un montant total de 420 K€. Bien évidemment, un pilotage précis permettra de réduire la réalité des dépenses constatées.

La répartition des crédits de paiement par fonction de la nomenclature comptable M57 est présentée ci-dessous.



## PRÉSENTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTIONS DE LA NOMENCLATURE M57

NOMENCLATURE M57	AE BP 2024	AE BP 2025	CPF BP 2024	CPF BP 2025
<b>FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE</b>	<b>274 090 938,00</b>	<b>259 890 148,07</b>	<b>432 785 216,68</b>	<b>437 726 944,46</b>
Sous-Fonctions 20 et 25 - Formation professionnelle	157 230 215,00	147 428 860,60	142 972 684,27	138 262 355,40
Sous-Fonctions 22 et 28 - Enseignement du second degré	53 436 073,00	62 686 392,80	87 979 879,93	93 297 476,06
Sous-fonction 22 - RH - Personnel agents des lycées			138 556 000,00	141 129 000,00
Sous-fonction 23 - Enseignement supérieur	3 735 000,00	3 384 800,00	3 913 870,00	3 665 477,00
Sous-fonction 26 - Apprentissage	6 432 500,00	4 000 000,00	5 704 419,48	5 041 441,00
Sous-fonction 27 - Formation des secteurs sanitaires et social	53 257 150,00	42 390 094,67	53 658 363,00	56 331 195,00
<b>FONCTION 3 - CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS</b>	<b>27 797 215,00</b>	<b>26 041 500,00</b>	<b>28 213 027,99</b>	<b>28 253 800,29</b>
Sous-Fonction 30 - Services communs				24 000,00
Sous-Fonction 31 - Culture	18 500 215,00	17 544 000,00	18 915 240,35	19 274 244,40
Sous-Fonctions 32 - 33 - 34 - Sport, Jeunesse et Vie Associative	9 297 000,00	8 497 500,00	9 297 787,64	8 955 555,89
<b>FONCTION 4 - SANTÉ ET ACTION SOCIALE</b>	<b>518 000,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>567 504,55</b>	<b>587 190,52</b>
Sous-Fonction 41 - Santé	518 000,00	400 000,00	567 504,55	587 190,52
<b>FONCTION 5 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT</b>	<b>7 430 734,00</b>	<b>4 894 000,00</b>	<b>6 942 873,76</b>	<b>5 403 526,44</b>
Sous-Fonctions 50 - 52 - 53 - 54 - 55 - Aménagement des territoires hors-numérique	5 304 000,00	3 300 000,00	4 657 246,47	3 434 104,67
Sous-Fonction 57 - Technologie de l'information et de la communication	2 126 734,00	1 594 000,00	2 285 627,29	1 969 421,77
<b>FONCTION 6 - ACTION ECONOMIQUE</b>	<b>47 472 713,76</b>	<b>40 217 290,00</b>	<b>51 443 636,68</b>	<b>52 272 647,03</b>
Sous-Fonction 60 - Services Communs				4 127,00
Sous-Fonctions 61 - 632 - 65 - Développement économique	23 212 520,00	18 683 500,00	23 931 120,00	23 474 970,00
Sous-Fonction 631 - Agriculture	11 589 003,76	9 697 000,00	10 771 457,44	12 895 828,04
Sous-Fonction 633 - Tourisme	4 451 000,00	3 786 800,00	6 051 500,00	5 908 000,00
Sous-Fonction 67 - Recherche et innovation	8 220 190,00	8 049 990,00	10 689 559,24	9 989 721,99
<b>FONCTION 7 - ENVIRONNEMENT</b>	<b>15 635 700,00</b>	<b>10 284 076,24</b>	<b>14 967 506,41</b>	<b>14 685 590,43</b>
Sous-Fonctions 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 76 - 78 - Environnement	11 690 700,00	8 629 076,24	10 675 061,30	11 121 434,12
Sous-Fonction 75 - Politique de l'énergie	3 945 000,00	1 655 000,00	4 292 445,11	3 564 156,31
<b>FONCTION 8 - TRANSPORTS</b>	<b>385 392 478,00</b>	<b>446 828 529,40</b>	<b>453 416 985,90</b>	<b>530 179 325,40</b>
Sous-Fonctions 80 - 81 - Transports scolaires	134 751 474,00	96 613 858,00	151 023 644,00	139 584 154,00
Sous-Fonction 82 - Transports publics de voyageurs	250 141 004,00	349 714 671,40	301 887 000,90	390 095 171,40
Sous-Fonction 86 - Liaisons multimodales	500 000,00	500 000,00	506 341,00	500 000,00
<b>FONCTION 0 - SERVICES GÉNÉRAUX</b>	<b>17 378 231,00</b>	<b>12 071 300,00</b>	<b>107 973 767,35</b>	<b>111 950 031,75</b>
Sous-Fonction 02 - Administration générale hors personnel	14 656 231,00	9 132 300,00	19 338 361,22	18 950 667,24
Sous-Fonction 02 - Ressources humaines - Personnel Siège			79 183 000,00	83 521 000,00
Sous-Fonction 03 - Conseil			6 588 300,00	6 602 000,00
Sous-Fonction 04 - Actions européennes et internationales	2 722 000,00	2 939 000,00	2 864 106,13	2 876 364,51
<b>FONCTION 0-5 - GESTION DES FONDS EUROPÉENS</b>			<b>10 027 811,17</b>	<b>12 741 016,93</b>
Gestion des fonds européens			10 027 811,17	12 741 016,93
<b>SOUS-TOTAL DÉPENSES VENTILÉES</b>	<b>775 716 009,76</b>	<b>800 626 843,71</b>	<b>1 106 338 330,49</b>	<b>1 193 800 073,25</b>
Dépenses imprévues	5 000 000,00	5 000 000,00		
Dette régionale			43 850 000,00	39 440 000,00
Admissions en non-valeur			800 000,00	700 000,00
Provisions			2 800 000,00	900 000,00
Fonds de solidarité péréquations			1 320 000,00	13 850 000,00
Groupes d'élus			1 129 548,00	1 163 920,00
<b>SOUS-TOTAL DÉPENSES NON-VENTILÉES</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>49 899 548,00</b>	<b>56 053 920,00</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>780 716 009,76</b>	<b>805 626 843,71</b>	<b>1 156 237 878,49</b>	<b>1 249 853 993,25</b>

## Présentation du budget d'investissement

### Autorisations de programme et suivi du PPI

Depuis la crise sanitaire et les chocs inflationnistes survenus ces dernières années, la collectivité doit faire face à de fortes tensions budgétaires et a dû retravailler sa stratégie d'investissement. Elle a fait le choix de se doter d'un outil de pilotage le 15 décembre 2023 en votant son plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour la période 2024-2030 dans le but d'anticiper et structurer les investissements sur la période.

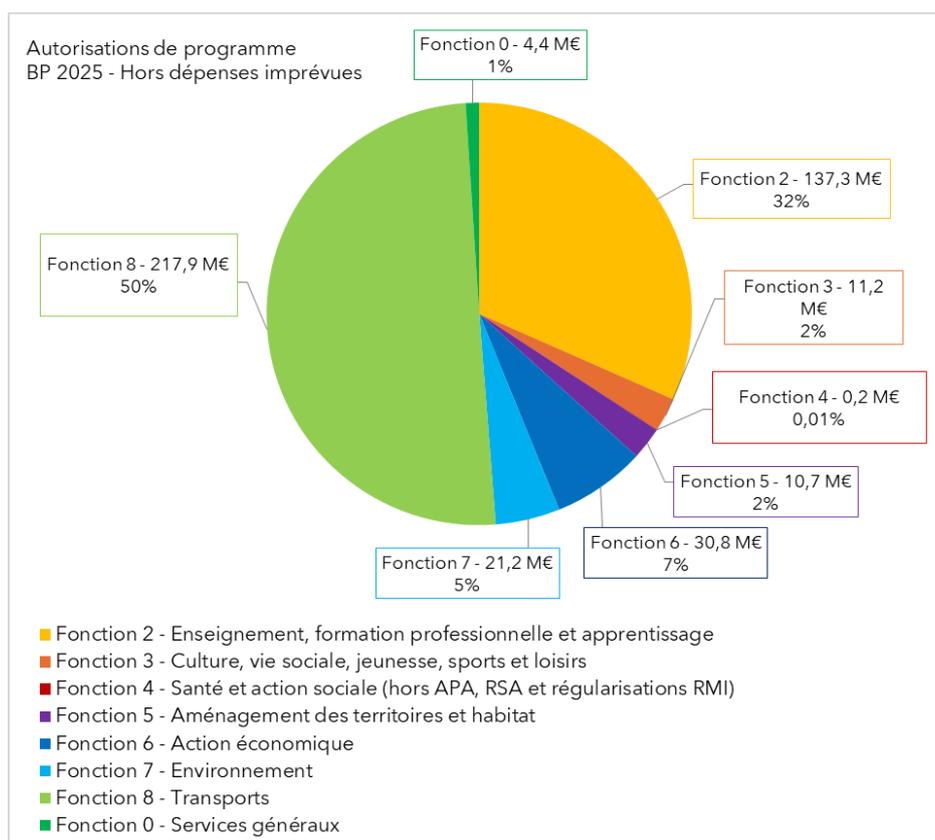
Le volume d'investissement 2025 est la déclinaison du PPI actualisé pour la première fois en 2025.

Dans le budget 2025, 433 M€ d'autorisations de programme (hors dépenses imprévues) sont proposés au titre du PPI. Ce montant important permet de financer un programme d'investissement ambitieux dans plusieurs secteurs, principalement les transports (218 M€).

A périmètre constant, les AP diminuent de 2,35 % par rapport au BP 2024.

INVESTISSEMENT	BP 2024	VOTÉ 2024	PROPOSITIONS BP 2025	ÉVOLUTION EN % 2025 / BP 2024	ÉVOLUTION EN % 2025 / VOTÉ 2024
Autorisations de programme (hors dépenses imprévues)	456 993 950,54	504 194 735,41	433 842 449,00	-5,07%	-13,95%
<i>dont DM3</i>		12 407 700,00	12 407 700,00		
<i>dont fonds européens</i>		36 000 000,00			
AP à périmètre constant	456 993 950,54	455 787 035,41	446 250 149,00	-2,35%	-2,09%

La répartition des autorisations de programme par fonction de la nomenclature comptable M57 est présentée ci-dessous.



### Rappel des autorisations de programme gérées en AP de programmation

Le système des « AP de programmation », prévu par notre règlement budgétaire et financier, permet une ouverture totale des AP pour certains dispositifs avec une durée de validité et d'affectation pour plusieurs années en fonction de la programmation des projets. Ces autorisations ont été ouvertes dans trois secteurs : les fonds européens, l'aménagement du territoire et les contreparties FEADER.

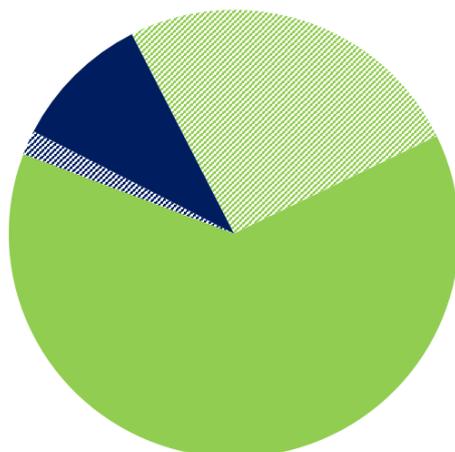
### Fonds européens - mise en œuvre de la programmation 2021-2027 (votée au BP 2022)

Les autorisations de programme et d'engagement correspondant à la programmation 2021-2027 ont été votées dans leur globalité dès le BP 2022. 423,5 M€ d'autorisations sont ouvertes et pourront être affectées jusqu'à la fin de la programmation.

Il est à noter que 60 M€ supplémentaires ont été votés au titre de la DM3, ce qui porte le total à 483,5M€. Il s'agit-là d'une manipulation comptable qui permet, en application de l'article L.4312-6 du Code général des collectivités territoriales, d'exécuter les dépenses relatives à cette fonction avant le vote du budget primitif 2025. Ces crédits n'ont pas vocation à être utilisés mais à permettre l'exécution comptable des dépenses. Ils n'apparaissent donc pas dans les tableaux ci-dessous.

Les crédits se répartissent ainsi :

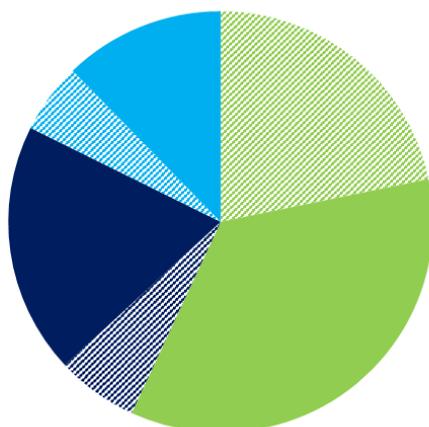
Enveloppes de programmation d'AP - Fonds européens  
Montant total : 310,2 M€



**Programme 05 P06 - FEDER (88%)**  
Montant total voté : 273,9 M€  
Montant affecté : 78,6 M€

**Programme 05P07 - IFS (22%)**  
Montant total voté : 36,6 M€  
Montant affecté : 5,5 M€

Enveloppes de programmation d'AE - Fonds européens  
Montant total : 113,4 M€



**Programme 05P05 - FSE (18%)**  
Montant total voté : 20 M€  
Montant affecté : 6 M€

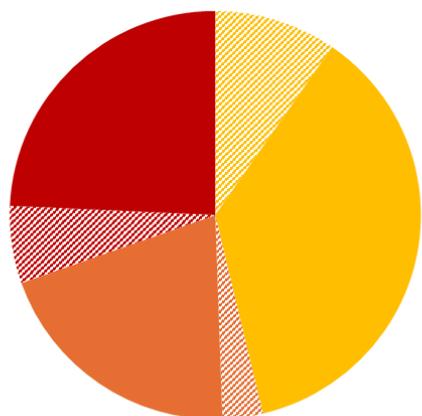
**Programme 05 P06 - FEDER (57%)**  
Montant total voté : 64,5 M€  
Montant affecté : 24,6 M€

**Programme 05P07 - IFS (25%)**  
Montant total voté : 28,9 M€  
Montant affecté : 7 M€

### Aménagement du territoire - mise en œuvre de la politique territoriale (votée en 2022)

De la même manière, l'intégralité de l'enveloppe consacrée à la politique territoriale menée par la Région a été votée lors de la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 et ajustée à l'occasion de la décision modificative n°1 2023. Elle représente un volume global de 216 M€ d'autorisations de programme qui se répartissent ainsi :

Enveloppes de programmation d'AP - Aménagement du territoire  
Montant total : 216,1 M€



**Territoires en Action - Volet territorial (46%)**

Montant total voté : 100 M€  
Montant affecté : 20,8 M€

**Centralités rurales en Région (23%)**

Montant total voté : 50,4 M€  
Montant affecté : 6,9 M€

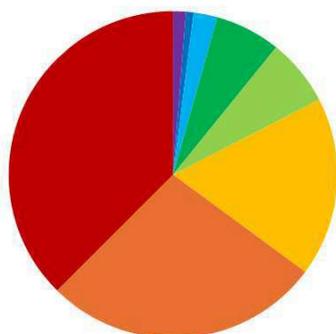
**Territoires en Action - Volet métropolitain (31%)**

Montant total voté : 65,7 M€  
Montant affecté : 13,2 M€

### Contreparties FEADER

Les contreparties FEADER pour la programmation 2023-2027 ont été inscrites en totalité à l'occasion du budget 2024. Elles sont affectées en quasi-totalité.

Répartition des enveloppes de programmation votées au titre des contreparties FEADER  
72,2 M€



- Méthanisation - 0,9 M€
- Protection contre l'érosion des sols - 0,55 M€
- Natura 2000 - 1,68 M€
- LEADER - 4,66 M€
- Dessertes forestières - 4,79 M€
- Industries agro-alimentaires - 12,8 M€
- Investissements productifs dans les exploitations agricoles et mesures hydrauliques - 19,73 M€
- Dotation jeune agriculteur - 27,12 M€

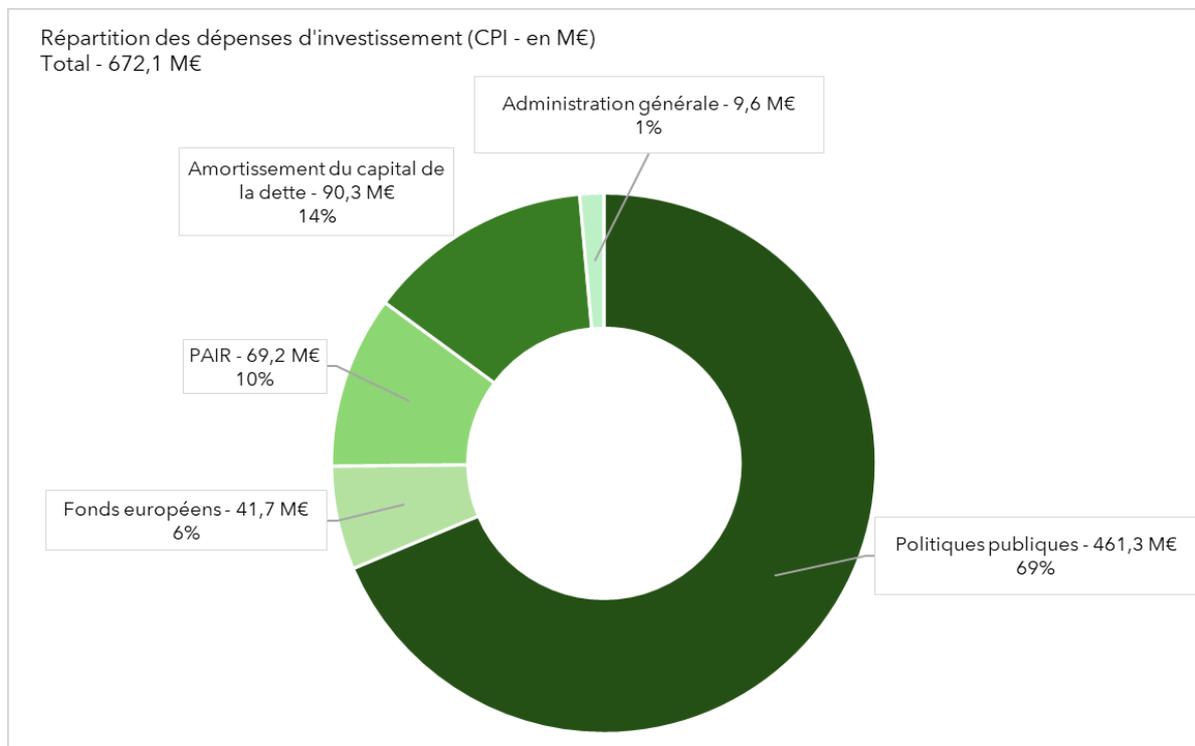
### Les crédits de paiement d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établissent à **581,8 M€ hors dette**, en légère baisse de 5,45 % par rapport au budget primitif 2024.

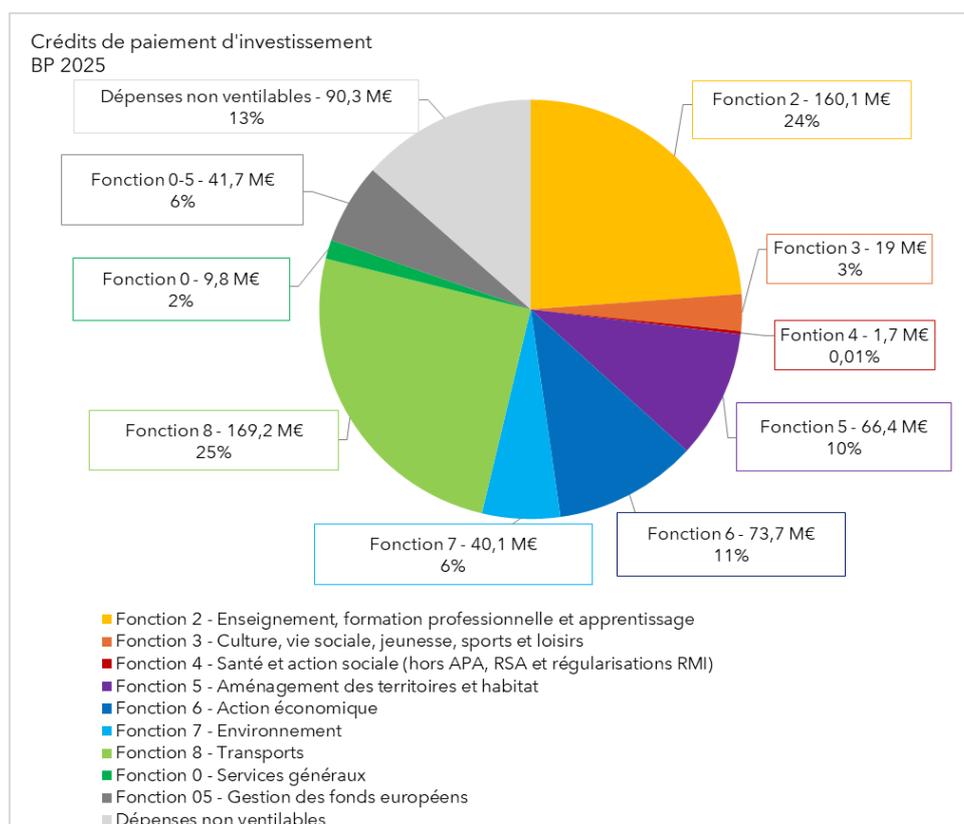
Un fort niveau de dépenses d'investissement est maintenu en 2025 pour déployer les politiques publiques régionales et conserver le cap sur trois priorités de la stratégie de mandat : l'économie et l'emploi, l'écologie et le vivre-ensemble.

INVESTISSEMENT	BP 2024	VOTÉ 2024	PROPOSITIONS BP 2025	ÉVOLUTION EN % 2025 / BP 2024	ÉVOLUTION EN % 2025 / VOTÉ 2024
<b>Crédits de paiement (y compris dette)</b>	<b>699 859 804,91</b>	<b>661 846 069,84</b>	<b>672 125 517,51</b>	<b>-3,96%</b>	<b>1,55%</b>
<i>dont dette</i>	84 500 000,00	84 500 000,00	90 300 000,00	6,86%	6,86%
Crédits de paiement (hors dette)	615 359 804,91	577 346 069,84	581 825 517,51	-5,45%	0,78%
<i>dont fonds européens</i>	78 462 849,77	61 034 451,68	41 720 500,00	-46,83%	-31,64%

530,5 M€ sont directement destinés aux politiques publiques régionales et à l'exécution du PAIR. De plus, 41,7 M€ sont mobilisés au titre de la gestion des fonds européens et permettent de soutenir les projets menés sur notre territoire. 90,3 M€ sont dédiés à l'amortissement du capital de la dette.



La répartition des crédits de paiement par fonction de la nomenclature comptable M57 est présentée ci-dessous.



Le volume des crédits de paiement d'investissement porte sur toutes nos politiques publiques, dont principalement :

- 169,2 M€ pour les mobilités et les infrastructures ;
- 128 M€ pour l'éducation, les investissements dans les lycées et le numérique éducatif ;
- 70 M€ pour soutenir l'économie locale, l'agriculture, la recherche et le tourisme ;
- 43,6 M€ pour mettre en œuvre des politiques de préservation de l'environnement et de transition énergétique ;
- 43,5 M€ pour l'aménagement du territoire et la santé ;
- 33,6 M€ pour l'enseignement supérieur, l'apprentissage, les formations sanitaires et sociales et les transitions professionnelles.
- 24,8 M€ pour la transformation numérique.

### La mise en œuvre du plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR)

La Région poursuit la mise en œuvre du plan d'accélération de l'investissement régional adopté en octobre 2020. En 2025, ce sont 69,2 M€ de crédits de paiement qui sont prévus pour les opérations du PAIR. Pour mémoire, le PAIR a été doté d'une enveloppe initiale de 435 M€ de crédits.

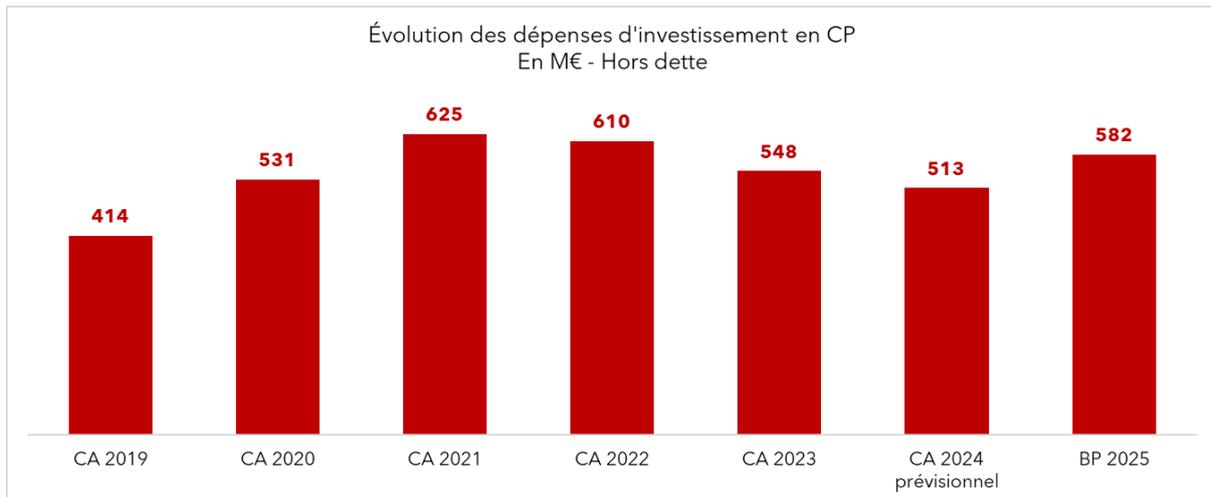
Le tableau ci-dessous rappelle les enveloppes prévues par axe thématique ainsi que le calendrier de réalisation depuis le lancement du plan en octobre 2020.

Thématiques	Enveloppe PAIR	CP 2020 (réalisé)	CP 2021 (réalisé)	CP 2022 (réalisé)	CP 2023 (réalisé)	CP 2024 (CA prévisionnel)	BP 2025
<b>Axe 1 - Accélérer la transition écologique et énergétique</b>	216 048 883,65	9 409 033,04	49 309 127,36	36 004 255,71	36 607 875,51	23 187 882,46	39 338 266,88
<b>Axe 2 - Soutenir les acteurs locaux de l'économie et de l'emploi</b>	118 348 638,83	7 200 000,00	33 816 516,43	27 382 374,47	22 790 135,47	8 867 276,81	9 222 919,41
<b>Axe 3 - Investir massivement dans la transition numérique et la cohésion sociale et territoriale</b>	84 672 716,67	1 556 160,00	18 440 117,18	15 408 544,48	14 957 392,93	11 993 013,80	20 676 865,45
TOTAL	419 070 239,15	18 165 193,04	101 565 760,97	78 795 174,66	74 355 403,91	44 048 173,07	69 238 051,74

A noter que l'enveloppe totale du PAIR est ramenée à 419 M€ au fil de son exécution.

### Évolution des dépenses d'investissement

Avant les crises économique et sanitaire, le niveau moyen d'investissement de la Région était de 350 à 400 M€ par an. En 2021 et 2022, la Région a dépassé les 600 M€ d'investissements pour soutenir les territoires, puis a conservé un très haut niveau d'investissement. Ce choix traduit la politique ambitieuse de la collectivité, qui a déployé plus de 400 M€ au titre du PAIR et met en œuvre son plan pluriannuel d'investissement.



## PRÉSENTATION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT PAR FONCTIONS DE LA NOMENCLATURE M57

NOMENCLATURE M57	AP BP 2024	AP BP 2025	CPI BP 2024	CPI BP 2025
<b>FONCTION 2 - ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE</b>	<b>150 928 232,00</b>	<b>137 270 000,00</b>	<b>187 561 965,09</b>	<b>160 140 169,50</b>
Sous-Fonctions 20 et 25 - Formation professionnelle			1 274 766,00	849 844,00
Sous-Fonctions 22 et 28 - Enseignement du second degré	119 431 400,00	102 870 000,00	144 996 050,75	126 558 751,15
Sous-fonction 23 - Enseignement supérieur	20 796 832,00	24 400 000,00	16 761 431,07	18 175 867,98
Sous-fonction 26 - Apprentissage	10 300 000,00	9 300 000,00	14 622 031,36	11 473 897,00
Sous-fonction 27 - Formation des secteurs sanitaires et social	400 000,00	700 000,00	9 907 685,91	3 081 809,37
<b>FONCTION 3 - CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS</b>	<b>15 516 155,00</b>	<b>11 242 265,00</b>	<b>20 227 546,83</b>	<b>19 012 863,23</b>
Sous-Fonction 31 - Culture	9 506 155,00	6 732 265,00	11 629 112,19	14 517 275,86
Sous-Fonctions 32 - 33 - 34 - Sport, Jeunesse et Vie Associative	6 010 000,00	4 510 000,00	8 598 434,64	4 495 587,37
<b>FONCTION 4 - SANTÉ ET ACTION SOCIALE</b>	<b>300 000,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>1 686 564,34</b>	<b>1 727 455,16</b>
Sous-Fonction 41 - Santé	300 000,00	200 000,00	1 686 564,34	1 727 455,16
<b>FONCTION 5 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT</b>	<b>19 740 917,00</b>	<b>10 740 000,00</b>	<b>58 646 537,68</b>	<b>66 356 822,83</b>
Sous-Fonctions 50 - 52 - 53 - 54 - 55 - Aménagement des territoires hors-numérique	12 484 000,00	4 300 000,00	30 706 869,19	41 507 933,91
Sous-Fonction 57 - Technologie de l'information et de la communication	7 256 917,00	6 440 000,00	27 939 668,49	24 848 888,92
<b>FONCTION 6 - ACTION ECONOMIQUE</b>	<b>98 941 024,00</b>	<b>30 831 286,00</b>	<b>78 439 604,33</b>	<b>73 677 300,26</b>
Sous-Fonctions 61 - 632 - 65 - Développement économique	53 819 826,00	12 437 000,00	43 559 117,00	41 606 498,00
Sous-Fonction 631 - Agriculture	37 781 912,00	7 250 000,00	17 635 743,79	18 924 717,79
Sous-Fonction 633 - Tourisme	4 095 000,00	5 400 000,00	11 000 000,00	6 412 000,00
Sous-Fonction 67 - Recherche et innovation	3 244 286,00	5 744 286,00	6 244 743,54	6 734 084,47
<b>FONCTION 7 - ENVIRONNEMENT</b>	<b>25 973 933,54</b>	<b>21 245 000,00</b>	<b>34 961 759,81</b>	<b>40 134 041,11</b>
Sous-Fonctions 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 76 - 78 - Environnement	7 170 000,00	4 845 000,00	12 830 585,00	12 506 595,00
Sous-Fonction 75 - Politique de l'énergie	18 803 933,54	16 400 000,00	22 131 174,81	27 627 446,11
<b>FONCTION 8 - TRANSPORTS</b>	<b>137 715 689,00</b>	<b>217 878 000,00</b>	<b>140 532 920,37</b>	<b>169 238 022,34</b>
Sous-Fonctions 80 - 81 - Transports scolaires	4 250 000,00		200 000,00	1 000 000,00
Sous-Fonction 82 - Transports publics de voyageurs	22 252 739,00	175 470 000,00	67 956 461,55	107 372 508,79
Sous-Fonction 84 - Voirie	36 410 000,00	10 630 000,00	19 860 847,89	20 235 625,00
Sous-Fonction 85 - Infrastructures	74 802 950,00	31 778 000,00	52 515 610,93	40 629 888,55
<b>FONCTION 0 - SERVICES GÉNÉRAUX</b>	<b>7 878 000,00</b>	<b>4 435 898,00</b>	<b>14 840 056,69</b>	<b>9 818 343,08</b>
Sous-Fonction 02 - Administration générale hors personnel	7 558 000,00	4 185 898,00	14 598 324,29	9 568 052,48
Sous-Fonction 04 - Actions européennes et internationales	320 000,00	250 000,00	241 732,40	250 290,60
<b>FONCTION 0-5 - GESTION DES FONDS EUROPÉENS</b>			<b>78 462 849,77</b>	<b>41 720 500,00</b>
Gestion des fonds européens			78 462 849,77	41 720 500,00
<b>SOUS-TOTAL DÉPENSES VENTILÉES</b>	<b>456 993 950,54</b>	<b>433 842 449,00</b>	<b>615 359 804,91</b>	<b>581 825 517,51</b>
Dépenses imprévues	5 000 000,00	5 000 000,00		
Dettes régionales			84 500 000,00	90 300 000,00
<b>SOUS-TOTAL DÉPENSES NON-VENTILÉES</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>84 500 000,00</b>	<b>90 300 000,00</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>461 993 950,54</b>	<b>438 842 449,00</b>	<b>699 859 804,91</b>	<b>672 125 517,51</b>

## Les recettes du budget primitif

En 2025, les recettes régionales demeurent fragiles, difficilement prévisibles et étroitement liées à la situation économique et politique. Les anticipations doivent en conséquence être réalisées avec prudence.

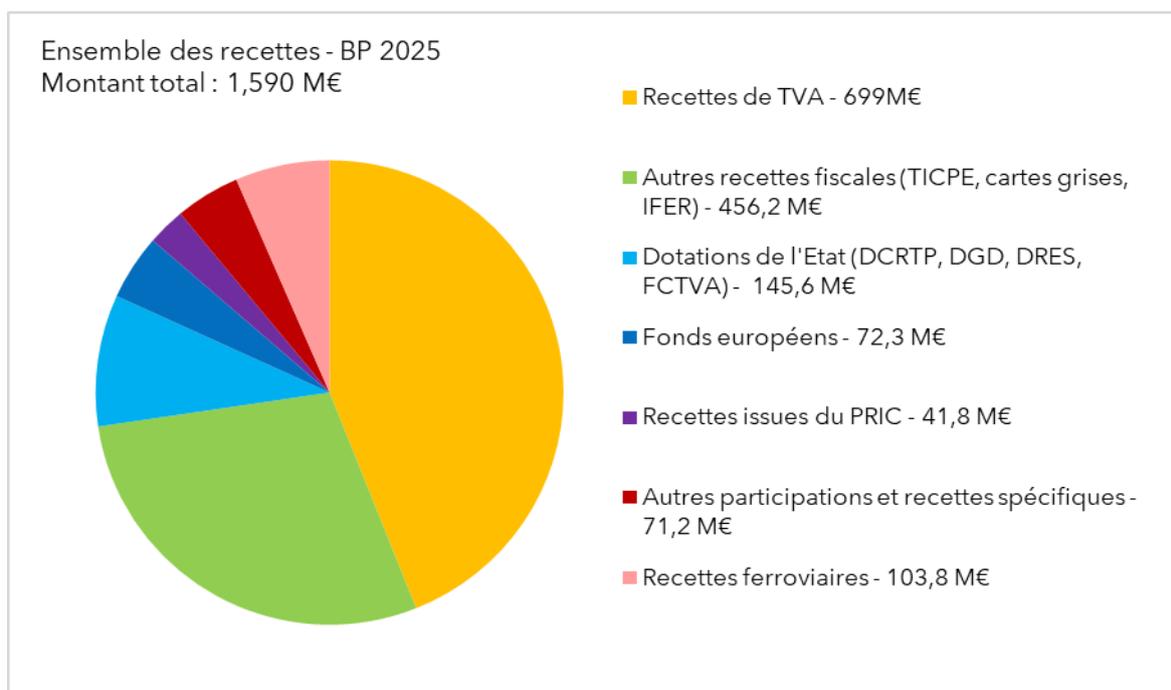
Les régions disposent de peu de marges de manœuvre puisque la plupart des recettes sont soit figées (dotations de l'Etat), soit sont très dépendantes de la conjoncture (consommation, situation du marché automobile, ressources liées aux carburants). Dans le panier de recettes, la TVA a un poids prépondérant sur nos équilibres budgétaires.

L'ensemble des recettes du budget primitif 2025 représente un montant total de 1,590 Md€ (hors emprunt et gestion active de la dette).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent globalement à 1,447 Md€. Celles-ci enregistrent une baisse de 2,5 % à périmètre constant (après retraitement des fonds européens de l'augmentation technique des recettes ferroviaires).

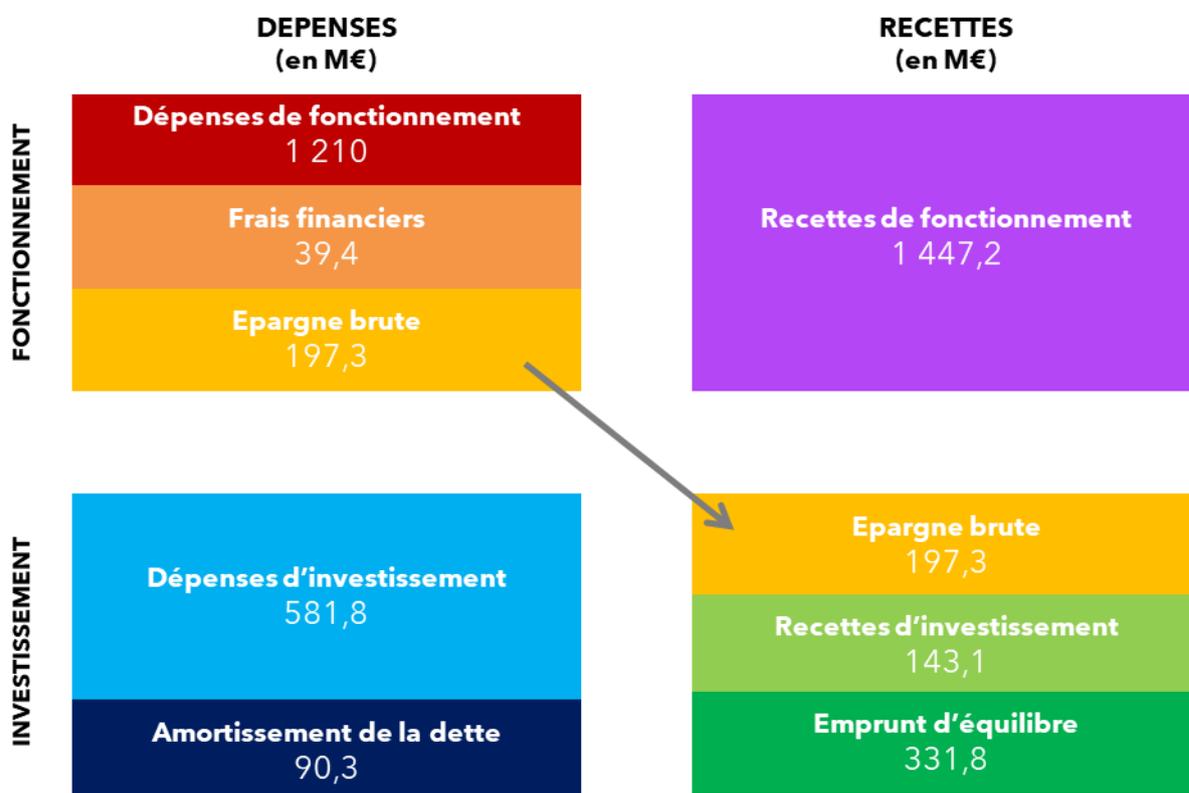
Les recettes d'investissement, hors emprunt, s'établissent à 143,1 M€.

La présentation détaillée des ressources régionales inscrites au budget primitif 2025 figure en deuxième partie du rapport, pages 24 et suivantes.



## L'équilibre du budget primitif 2025

L'équilibre du budget 2025 s'établit à hauteur de 1 922 M€ ; il peut être schématisé de la façon suivante (en mouvements réels, hors gestion active de la dette).



Avec une évolution contenue des dépenses de fonctionnement, le budget 2025 permet de dégager une épargne brute de 197,3 M€, en baisse par rapport au BP 2024 (210,8 M€). La Région préserve néanmoins des ratios satisfaisants dans un contexte de tension.

Cette épargne brute est prioritairement consacrée au remboursement de la dette en capital et permet ensuite d'autofinancer une partie des dépenses d'investissement, dont le montant reste très significatif (581,8 M€).

Malgré les crises, les ratios financiers devraient rester relativement solides en 2025. En prévision de compte administratif, le taux d'épargne brute serait en 2025 d'environ 16 %.

La capacité de désendettement devrait augmenter et se stabiliser en dessous de la barre des 7 ans, ce qui reste en deçà des seuils d'alerte.

L'emprunt d'équilibre pour l'exercice 2025 est fixé à 331,8 M€. Il s'agit d'un montant plafond dont la mobilisation effective sera fonction de la réalité du besoin de financement sur l'exercice et de l'exécution budgétaire.

L'objectif est de conserver une solidité financière et des capacités d'action sur la durée du mandat, qu'il s'agisse de l'épargne dégagée en section de fonctionnement ou du ratio de désendettement. Notre

stratégie de dette et de trésorerie, reposant sur la diversification et la sécurisation des financements, sera poursuivie.

Évolution des grands équilibres	BP 2024	VOTE 2024	BP 2025
+ Recettes réelles de fonctionnement	1 367 018 671,17 €	1 371 697 065,39 €	1 447 151 858,93 €
- Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	1 112 387 878,49 €	1 120 424 378,92 €	1 210 413 993,25 €
<b>= Epargne de gestion</b>	<b>254 630 792,68 €</b>	<b>251 272 686,47 €</b>	<b>236 737 865,68 €</b>
- Charges financières dette	43 850 000,00 €	44 000 000,00 €	39 440 000,00 €
<b>= Epargne brute</b>	<b>210 780 792,68 €</b>	<b>207 272 686,47 €</b>	<b>197 297 865,68 €</b>

Dépenses d'investissement hors dette	615 359 804,91 €	577 346 069,84 €	581 825 517,51 €
Remboursement du capital de la dette	84 500 000,00 €	84 500 000,00 €	90 300 000,00 €
<b>Epargne brute</b>	<b>210 780 792,68 €</b>	<b>207 272 686,47 €</b>	<b>197 297 865,68 €</b>
Recettes d'investissement	183 874 831,77 €	169 499 965,68 €	143 066 857,00 €
Reprise du résultat de clôture de l'exercice 2023		10 996 418,09 €	
Emprunt d'équilibre	305 204 180,46 €	274 076 999,60 €	331 760 794,83 €

Il convient de rappeler que les ratios de référence sont pilotés en compte administratif prévisionnel, selon la méthodologie utilisée en prospective et dans les orientations budgétaires.

## II. PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES RECETTES

La préparation budgétaire 2025 en matière de recettes a été élaborée dans un contexte politique inédit marquée par une instabilité gouvernementale, l'absence de loi de finances suite à la motion de censure adoptée en décembre dernier ayant suspendu l'examen du PLF 2025, et un contexte de fortes contraintes pour les Régions.

Les hypothèses de recettes présentées dans le cadre des orientations budgétaires ont été ajustées afin de prendre en compte les dernières dispositions issues de la loi du 14 février 2025 de finances pour 2025 publiée au Journal officiel après décision du Conseil constitutionnel.

Plusieurs mesures impactant les finances régionales ont été confirmées notamment le gel de la dynamique du produit de TVA pour l'année 2025 qui constitue la première ressource de la Région, la baisse importante de certaines dotations (DCRTP) ou encore l'augmentation des cotisations du régime CNRACL.

D'autres mesures ont été revues ou abandonnées : le taux de remboursement du FCTVA, qui devait initialement baisser de 1,6 point, a été maintenu à 16,4 % ; surtout le fonds de précaution institué dans le cadre du PLF 2025 « Barnier » se traduisant par un prélèvement opéré sur les collectivités, a été substitué par le "dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales" (DILICO) avec une contribution revue à la baisse et des modalités de calcul révisées.

**Les recettes de fonctionnement du budget primitif 2025 s'élèvent globalement à 1,447 Md€, dont 699 M€ pour la recette de TVA.**

**A périmètre constant, celles-ci enregistrent une évolution de - 2,48 % par rapport au réalisé prévisionnel de l'exercice 2024**, en retraitant les fonds européens ainsi que l'augmentation technique des recettes ferroviaires.

**Les recettes d'investissement hors emprunt s'établissent pour leur part à 143 M€.**

**L'ensemble des recettes du budget primitif 2025 (hors emprunt et gestion active de la dette et trésorerie) représente un montant total de 1,590 Md€.**

SYNTHESE RECETTES 2024 / BP 2025

	2024			PROJET BUDGET PRIMITIF 2025	Evolution BP 2024 / BP 2025	Evolution 2024 (réalisé prév.) / BP 2025
	BP	BP + BS + DM	Réalisé prévisionnel			
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 367 018 671,17 €	1 371 697 065,39 €	1 376 235 965,38 €	1 447 151 858,93 €	5,86%	5,15%
à périmètre constant (*)	1 336 836 464,00 €	1 336 269 127,00 €	1 346 168 314,96 €	1 312 780 588,00 €	-1,80%	-2,48%
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunt / gestion active de la dette	183 874 831,77 €	169 499 965,68 €	167 240 612,04 €	143 066 857,00 €	-22,19%	-14,45%
à périmètre constant (**)	105 411 982,00 €	108 465 514,00 €	110 633 914,76 €	101 346 357,00 €	-3,86%	-8,39%
TOTAL RECETTES hors emprunt / gestion active de la dette	1 550 893 502,94 €	1 541 197 031,07 €	1 543 476 577,42 €	1 590 218 715,93 €	2,54%	3,03%
à périmètre constant (*) (**)	1 442 248 446,00 €	1 444 734 641,00 €	1 456 802 229,72 €	1 414 126 945,00 €	-1,95%	-2,93%

(\*) Recettes de fonctionnement retraitées à périmètre constant : hors fonds européens / hors recettes ferroviaires (augmentation technique au BP 2025)

(\*\*) Recettes d'investissement retraitées à périmètre constant (hors emprunt / hors gestion active de la dette) : hors fonds européens

Les principales recettes du budget primitif 2025 sont détaillées ci-après.

## Les ressources fiscales

A la suite des réformes successives de la fiscalité locale, les ressources régionales sont désormais majoritairement constituées d'impositions sans marge de décision ainsi que de compensations et dotations de l'Etat. La Région ne dispose ainsi d'aucun pouvoir de taux sur la recette de TVA ainsi que sur le produit de l'accise sur les produits énergétiques (ex TICPE) et ses diverses composantes pour l'essentiel liées à la compensation de divers transferts de compétences. L'un des seuls leviers fiscaux dont dispose la Région concerne la taxe sur l'immatriculation des véhicules (cartes grises) qui représente environ 8 % des recettes réelles de fonctionnement. La loi de finances initiale pour 2025 prévoit également la possibilité d'instaurer un versement destiné au financement des services de mobilité.

### La recette de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Le produit de TVA constitue la première ressource financière régionale et représente désormais à lui seul plus de la moitié des recettes de fonctionnement.

La Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC) bénéficie de deux fractions de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : une première attribuée depuis 2018 au titre de la suppression de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et une seconde affectée à compter de 2021 en substitution de la part régionale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) supprimée dans le cadre de la réforme des impôts de production.

Au titre de l'année 2024, l'Etat a révisé la prévision de croissance de la recette de TVA de + 4,5 % dans la loi de finances initiale à + 0,9 % lors de la présentation du PLF 2025. Dans son avis publié le 29 janvier 2025, le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) a indiqué que la prévision de TVA pour 2025 semblait plausible au regard des hypothèses actualisées avec une prévision de croissance de la TVA légèrement inférieure à celle du PIB en valeur tout en soulignant que le risque principal pesant sur cette recette provenait de prévisions de croissance et d'inflation un peu élevées.

Compte tenu du gel de la dynamique des fractions de TVA allouées aux collectivités territoriales pour l'année 2025, ces prévisions de croissance n'auront toutefois aucun impact sur la recette de TVA revenant à la Région ; l'article 109 de la loi de finances pour 2025 précise et confirme en effet qu'en 2025, le produit affecté à chaque collectivité est égal au montant qui leur a été versé, après régularisation, au titre de l'année 2024.

Le produit de TVA attribué à la Région BFC pour l'exercice 2024 s'élève à 699 M€. Celui-ci se répartit entre la fraction compensatoire de la DGF à hauteur de 287 M€ (intégrant la dernière mensualité notifiée en janvier 2025 au titre de la taxe collectée en décembre 2024) et la fraction compensatoire de la CVAE pour un montant actualisé et notifié en novembre 2024 de 412 M€. A noter toutefois que le produit de TVA définitive pour la part affectée en compensation de la perte de CVAE au titre de l'année 2024 sera notifié courant premier trimestre 2025 avec une régularisation éventuelle à venir.

**Le produit prévisionnel de la recette de TVA au budget primitif 2025 est à ce stade reconduit globalement au titre des deux composantes à hauteur de 699 M€ dans l'attente de la notification définitive.**

### La taxe sur l'immatriculation des véhicules (taxe sur les « cartes grises »)

La taxe régionale sur l'immatriculation des véhicules relève du Code des impositions sur les biens et les services (CIBS). En application des dispositions de l'article L421-42 du CIBS, le montant de la taxe est égal

au produit du tarif régional, dans la limite d'un plafond de 60 € par cheval fiscal, par la puissance administrative du véhicule.

Le produit définitif des recettes de cartes grises pour l'exercice 2024 s'établit à 117,7 M€, très proche de la prévision budgétaire ajustée après DM2, étant précisé que celui-ci intègre une mensualité supplémentaire du fait du rebasage en année civile lié au passage à la M57.

Cette recette est confrontée à une baisse structurelle sensible depuis 2020 lié à l'évolution du parc automobile (impact du verdissement) et des modes de déplacement. Afin de limiter en partie l'érosion régulière et inexorable de cette recette, la Région BFC avait voté la suppression complète de l'exonération de la taxe régionale en faveur des véhicules hybrides au 1er juillet 2023 et décidé une hausse modérée du tarif de la taxe régionale (+ 4 €) fixé à 55 € par cheval fiscal au 1er juillet 2024. Sans ces mesures mises en œuvre, avec une évolution des immatriculations régionales (en équivalent chevaux fiscaux) qui ressort encore à - 1,3 % sur la période 2023-2024, l'évolution du produit retraité à périmètre constant aurait été de l'ordre de - 5 % sur l'année écoulée avec un montant inférieur à celui perçu avant la crise sanitaire.

Dans le contexte budgétaire fortement contraint, et à l'instar de huit autres régions de métropole ayant voté un relèvement du tarif de cette taxe pour 2025, **il est proposé de fixer le nouveau tarif régional de la taxe sur l'immatriculation des véhicules (cartes grises) à 60 € par cheval fiscal pour une application à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.**

En outre l'article 119 de la loi de finances pour 2025 introduit de nouvelles modalités applicables en matière d'exonération de la taxe sur les cartes grises ; la principale mesure, qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025, concerne la fin de l'exonération de droit applicable aux véhicules « propres » (c'est-à-dire ceux dont la source d'énergie est exclusivement l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux), sauf délibération contraire de l'assemblée régionale. En fonction de la part des véhicules électriques et de son évolution au sein des immatriculations régionales, la Région BFC devrait bénéficier d'une recette supplémentaire liée à cette nouvelle disposition législative simulée à 5 M€ en année pleine.

Pour l'année 2025, en fonction d'une trajectoire d'évolution des immatriculations de - 1 %, et en intégrant les nouvelles dispositions de la loi de finances ainsi que la revalorisation du tarif à compter du 1er juillet, **le produit prévisionnel de la taxe régionale sur l'immatriculation des véhicules est anticipé à 120,5 M€.**

### **L'accise sur les produits énergétiques (ex TICPE)**

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), devenue « accise sur les produits énergétiques », est la seconde ressource régionale et se décompose en diverses « fractions ».

La principale composante est la TICPE « forfaitaire » qui a pour objet la compensation de divers transferts de compétences mis en œuvre au profit des régions depuis la loi « LRL » (loi relative aux libertés et responsabilités locales) du 13 août 2004. Les montants des compensations financières sont actualisés chaque année en lois de finances afin que le produit corresponde au montant de la compensation due par l'Etat.

La loi de finances pour 2024 a par ailleurs revu le périmètre relatif au financement de la formation professionnelle : les différents vecteurs financiers de compensation ont été fusionnés en une part fixe et pérenne du produit de l'accise sur les énergies dite « TICPE formation professionnelle ». Une part de TICPE « compensation réforme apprentissage » est également affectée à la Région depuis 2020.

S'agissant de la compensation de TICPE liée au protocole Etat/Régions en faveur des formations sanitaires et sociales, un courrier du Premier Ministre en date du 08 janvier 2025 a confirmé une enveloppe annuelle

de 215 M€ (contre 273 M€ dans le protocole initial signé en 2022) allouée à l'ensemble des Régions ; celle-ci est traduite dans la loi de finances pour 2025 (article 74 : soit 9,216 M€ pour la Région BFC).

Enfin il convient d'ajouter les deux composantes variables dites « Modulation » et « Grenelle ». Il est précisé que pour être en conformité avec la réglementation européenne, l'article 20 de la loi de finances pour 2025 a abrogé l'article L. 312-39 du Code des impositions sur les biens et les services (CIBS) qui accordait la possibilité d'une majoration régionale des tarifs de la part de TICPE dite Grenelle dans la limite de valeurs plafonds autorisées ; ceux-ci sont désormais intégrés dans les tarifs nationaux de TICPE en assurant la neutralité budgétaire pour les Régions.

**La recette de l'accise sur les produits énergétiques (ex TICPE) attendue en 2025 devrait ainsi s'établir globalement à près de 292 M€, répartie comme suit entre ses diverses composantes :**

- TICPE dite « Loi de finances » (LRL) : 157,8 M€ ;
- TICPE dite « Lois MAPTAM & NOTRÉ » + « DRONISEP » + « Natura 2000 » : 5,7 M€ ;
- TICPE dite « Formation professionnelle » : 47,8 M€ ;
- TICPE dite « compensation réforme apprentissage » : 8,4 M€ ;
- TICPE dite « Ségur de la santé » : 9,2 M€ ;
- TICPE dite « Modulation » : 32,8 M€
- TICPE dite « Grenelle » : 29,9 M€

Il est précisé que la prévision budgétaire 2025, afin de prendre en compte le verdissement du parc automobile et la baisse de la consommation des carburants fossiles, intègre une évolution de - 2 % pour les deux dernières composantes « Modulation » et « Grenelle » directement liées aux consommations de carburants et ne bénéficiant d'aucun mécanisme de garantie (contrairement aux autres parts transférées au titre du droit à compensation).

### **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)**

Le produit de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) attribué à la Région est constitué de deux composantes :

- L'IFER relative au matériel roulant utilisé sur le réseau ferré national pour les opérations de transport de voyageurs ;
- L'IFER relative aux répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre et sur les réseaux de communications électroniques en fibre optique et en câble coaxial.

Le produit définitif notifié au titre de l'exercice 2024 s'établit à 46,2 M€ (dont IFER ferroviaire : 29,7 M€ / IFER répartiteurs : 16,5 M€).

En fonction de l'évolution moyenne constatée au cours des trois derniers exercices (2022 à 2024), il est proposé de retenir un produit prévisionnel au titre des deux composantes de l'IFER régionale à hauteur de 44 millions d'euros (M€) au budget primitif 2025.

**L'ensemble des ressources fiscales, directes et indirectes, devraient ainsi représenter un montant prévisionnel de 1,155 Md€ en 2025, dont 699 M€ au titre des deux fractions régionales de TVA.**

## Les dotations et transferts financiers de l'Etat

### Les dotations relatives à la fiscalité locale (DCRTP / DTCE)

Les dotations relatives à la fiscalité locale sont intégrées comme variables d'ajustement des concours financiers de l'Etat en loi de finances.

Comme anticipé dans le texte initial du PLF 2025, l'article 107 de la loi de finances traduit une minoration importante de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) appliquée aux collectivités territoriales ; l'enveloppe allouée aux Régions qui représentait 467 M€ en 2024 est ainsi réduite à 287 M€, soit une baisse historique de - 40 %. La DCRTP notifiée à la Région BFC serait par conséquent ramenée de 24 M€ en 2024 à 14,3 M€ en 2025 (soit une diminution de près de 10 M€). La dotation pour transferts de compensation d'exonération (DTCE) de fiscalité locale qui reste marginale (977 K€ notifié en 2024 pour la Région BFC) est toutefois reconduite en 2025.

### Les dotations liées à la réforme de l'apprentissage

Dans le domaine de l'apprentissage, la compensation au titre de la neutralisation financière de la réforme (loi « LCAP » de 2018), versée sous forme de prélèvement sur recettes de l'Etat (PSR) est stabilisée à 5,7 M€.

L'enveloppe attribuée par France Compétences est reconduite au montant notifié en 2024, à hauteur de 14,6 M€, réparti entre deux dotations : l'une relative aux dépenses d'investissement des CFA pour 10,4 M€, l'autre au titre du fonds de soutien à l'apprentissage pour 4,2 M€, étant rappelé que celui-ci a enregistré une diminution importante (- 36 %) en 2024.

### Les autres dotations et concours financiers de l'Etat

Les autres dotations et transferts financiers attribués par l'Etat sont pour l'essentiel reconduits à hauteur des montants notifiés en 2024 (à périmètre constant) pour l'année 2025.

#### En fonctionnement :

- La dotation générale de décentralisation (DGD) : 39,1 M€ ;
- La dotation complémentaire relative à la gestion des crédits Natura 2000 : 1,3 M€.

#### En investissement :

- La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) attribuée pour le financement des travaux de modernisation et acquisition d'équipements dans les lycées : 31,4 M€.
- La dotation complémentaire relative à la gestion des crédits FEADER sur la période de programmation 2023-2027 : 9 M€.
- Le FCTVA 2025 revenant à la Région BFC est anticipé à 24,6 M€, compte tenu du maintien du taux de remboursement à 16,404 %, en lien avec l'évolution des dépenses d'investissement éligibles réalisées au titre de l'exercice 2024.

- La solde de la subvention allouée au titre de la dotation régionale d'investissement (DRI), attribuée pour le financement d'opérations ciblées dans le cadre du plan de relance de l'Etat (travaux de rénovation et modernisation d'une quinzaine de lycées ainsi que du CREPS à Dijon) est attendu en 2025 à hauteur de 4,6 M€.

**Les dotations et concours financiers de l'Etat devraient ainsi représenter un montant total prévisionnel de 145,6 M€ en 2025, dont 65,6 M€ en fonctionnement et 80 M€ en investissement.**

## Les participations et recettes spécifiques

Les participations et recettes spécifiques (hors fonds européens) correspondent pour l'essentiel aux participations attribuées par l'Etat, des collectivités territoriales, divers organismes publics ou privés, ou versées par des particuliers et familles, en lien avec les politiques menées par la collectivité régionale.

A retenir parmi les principales inscriptions proposées au BP 2025 :

- La contribution financière de l'Etat au titre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) : 41,9 M€, en fonction de l'échéancier prévisionnel de recettes liées à la nouvelle phase de conventionnement Etat/Région BFC 2024/2027.
- Les participations relatives au transfert des transports scolaires et interurbains (pour l'essentiel les reversements des départements pour lesquels l'attribution de compensation financière est en faveur de la Région et diverses recettes d'exploitation liées au transfert de la compétence) : 33 M€.
- Diverses participations et recettes spécifiques liées aux domaines d'intervention de la Région : lycées (participation des familles au titre de la restauration et l'hébergement scolaires (ex FARPI) en fonctionnement, subventions d'investissement attribuées pour le financement de travaux réalisés dans les EPLE), action économique (incluant notamment les recettes au titre du fonds européen d'investissement : FEI), transports et mobilités, transition énergétique ou encore culture et sport.
- A noter la prise en compte dans le budget primitif 2025 des évolutions liées au domaine des mobilités avec l'intégration de la totalité des dépenses et recettes ferroviaires ; un fléchage distinct des recettes liées à l'activité TER est ainsi présenté dans la nouvelle maquette budgétaire 2025 à hauteur de 103,8 M€ (y compris l'évolution tarifaire avec effet au 1<sup>er</sup> juillet à hauteur de + 2,3 %).

**Les participations et recettes spécifiques devraient ainsi représenter globalement un montant prévisionnel de 216,8 M€ en 2025, réparti entre 195,5 M€ en fonctionnement et 21,3 M€ en investissement.**

## Les recettes liées aux fonds européens

Les participations relatives aux fonds européens sont également prises en compte au budget primitif 2025, en investissement et fonctionnement :

- d'une part, au titre de l'autorité de gestion dans le cadre de la nouvelle programmation 2021-2027, avec des prévisions en recettes d'un montant équivalent aux inscriptions de crédits proposées en dépenses, respectivement à hauteur de 41,7 M€ en investissement et 12,7 M€ en fonctionnement.
- d'autre part, au titre des recettes relevant de l'assistance technique et des recettes liées aux marchés relatifs à la formation professionnelle (FSE) pour 17,9 M€.

**Les recettes liées aux fonds européens devraient ainsi représenter globalement un montant prévisionnel de 72,3 M€ en 2025, dont 41,7 M€ en investissement et 30,6 M€ en fonctionnement.**

\*\*\*\*\*

**Les inscriptions de recettes proposées au budget primitif 2025, hors emprunt et hors gestion active de la dette et trésorerie, représentent un montant global de 1,590 Md€. Celles-ci sont ventilées entre la section de fonctionnement pour 1,447 Md€ et la section d'investissement pour 143 M€.**

**L'emprunt d'équilibre du budget primitif 2025 est fixé à hauteur de 331,8 M€.**

Une synthèse des recettes du budget primitif 2025, en mouvements réels (hors gestion active de la dette et trésorerie), est présentée dans le tableau suivant.

SYNTHESE DES RECETTES DU BUDGET PRIMITIF 2025 (avec rappel données 2024 : BP / BP+BS+DM2)

	RAPPEL VOTE 2024		BP 2025
	BP 2024	BP + BS + DM2 2024	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
(BP 2025 : non compris mise en place du dispositif "DILICO" / contribution Région BFC estimée à 12,5 M€ => inscription en dépenses de fonctionnement)	1 367 018 671,17 €	1 371 697 065,39 €	1 447 151 858,93 €
hors fonds européens / hors recettes ferroviaires (augmentation technique au BP 2025)	1 336 836 464,00 €	1 336 269 127,00 €	1 312 780 588,00 €
<b>FISCALITE REGIONALE (DIRECTE ET INDIRECTE)</b>	1 157 483 263,00 €	1 151 183 263,00 €	1 155 364 457,00 €
<b>Fraction du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)</b>	712 600 000,00 €	699 300 000,00 €	699 127 111,00 €
<b>dont Fraction compensatoire de la CVAE</b>	420 500 000,00 €	412 700 000,00 €	412 069 462,00 €
pour rappel : Régularisation définitive fraction TVA compensatoire CVAE (compte 73954 "versement trop-perçu 2023 sur exercice 2024")		-3 591 396,00 €	
<b>dont Fraction compensatoire de la DGF</b>	292 100 000,00 €	286 600 000,00 €	287 057 649,00 €
<b>Taxe sur l'immatriculation des véhicules (cartes grises)</b>	111 000 000,00 €	118 000 000,00 €	120 500 000,00 €
dont produit à périmètre constant (avec impact hausse du tarif à compter du 1er juillet 2024)	102 400 000,00 €	108 600 000,00 €	111 900 000,00 €
dont impact rattachement produit à l'exercice 2024 (lié à passage à la M57)	8 600 000,00 €	9 400 000,00 €	
dont impact hausse du tarif 2025 (à compter du 1er juillet / estimation sur 6 mois)			5 000 000,00 €
dont impact art. 119-1° loi de finances 2025 (fin de l'exonération de droit "véhicules propres")			3 600 000,00 €
<b>Accise sur les produits énergétiques (ex TICPE Régionale)</b>	194 529 981,00 €	194 529 981,00 €	196 372 350,00 €
dont Compensations "L.RL" pérennes (NB 2024 inclut divers ajustements FSS et FEADER non pérennes : - 1 308 151 €)	158 019 509,00 €	158 019 509,00 €	157 839 040,00 €
dont Compensation "lois MAPTAM et NOTRe" + DRONISEP + NATURA 2000	4 190 472,00 €	4 190 472,00 €	5 733 310,00 €
dont Modulation	32 320 000,00 €	32 320 000,00 €	32 800 000,00 €
<b>Accise sur les produits énergétiques (ex TICPE Grenelle)</b>	30 419 000,00 €	30 419 000,00 €	29 900 000,00 €
<b>Accise sur les produits énergétiques (ex TICPE) / formation professionnelle</b>	47 849 403,00 €	47 849 403,00 €	47 849 403,00 €
<b>Accise sur les produits énergétiques (ex TICPE) / compensation réforme apprentissage</b>	8 398 923,00 €	8 398 923,00 €	8 398 923,00 €
<b>Accise sur les produits énergétiques (ex TICPE) / financement gestion des IFSI</b>	10 185 956,00 €	10 185 956,00 €	9 216 670,00 €
<b>Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)</b> « matériel roulant utilisé sur réseau ferré national » + « répartiteurs principaux boucle locale cuivre »)	42 500 000,00 €	42 500 000,00 €	44 000 000,00 €
<b>DOTATIONS ET TRANSFERTS FINANCIERS ETAT</b>	77 785 642,00 €	75 380 845,00 €	65 654 921,00 €
<b>Dotations de compensations de la fiscalité locale</b>	24 998 431,00 €	24 998 431,00 €	15 272 507,00 €
dont dotation compensation réforme taxe professionnelle (DCRTP)	24 020 924,00 €	24 020 924,00 €	14 295 000,00 €
dont dotation de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)	977 507,00 €	977 507,00 €	977 507,00 €
<b>Dotations liées à la réforme de l'apprentissage</b>	12 337 617,00 €	9 933 997,00 €	9 933 997,00 €
dont dotation neutralisation financière réforme apprentissage (PSR)	5 703 617,00 €	5 703 617,00 €	5 703 617,00 €
dont dotation fonds de soutien à l'apprentissage (France Compétences)	6 634 000,00 €	4 230 380,00 €	4 230 380,00 €
<b>Dotation générale de décentralisation (DGD)</b> y.c. dotation compensation tarification sociale militaires sur les transports ferroviaires régionaux)	39 108 478,00 €	39 107 301,00 €	39 107 301,00 €
<b>Dotation financement dépenses d'intervention gestion des sites Natura 2000</b>	1 341 116,00 €	1 341 116,00 €	1 341 116,00 €
<b>PARTICIPATIONS ET RECETTES SPECIFIQUES</b>	101 567 559,00 €	109 705 019,00 €	195 527 404,00 €
<b>Enseignement Lycées / Formation professionnelle et apprentissage</b>	59 481 720,00 €	61 361 413,00 €	52 568 229,00 €
dont Formation professionnelle (conventions financières au titre du Pacte régional d'investissement dans les compétences PRIC)	49 269 720,00 €	49 869 492,00 €	41 885 229,00 €
dont Formation professionnelle & apprentissage (autres recettes)	280 000,00 €	400 000,00 €	
dont Lycées (part* familles restauration & hébergement scolaire ex-FARPI)	9 314 000,00 €	9 924 774,00 €	9 537 000,00 €
dont Lycées (autres recettes)	618 000,00 €	1 167 147,00 €	1 146 000,00 €
<b>Autres interventions (hors Enseignement Lycées FPA / hors Transports &amp; Mobilités)</b>	2 192 249,00 €	4 030 760,00 €	1 744 164,00 €
dont Culture, jeunesse sports et loisirs	811 833,00 €	811 833,00 €	940 000,00 €
dont Aménagement des territoires et habitat (y compris Numérique)	240 416,00 €	290 000,00 €	221 980,00 €
dont Action économique	245 000,00 €	2 771 040,00 €	405 000,00 €
dont Environnement (y compris Transition énergétique)	895 000,00 €	157 887,00 €	177 184,00 €
<b>Transports &amp; Mobilités</b>	35 733 091,00 €	35 989 991,00 €	33 134 924,00 €
dont Transports scolaire & interurbain	32 672 671,00 €	32 672 671,00 €	32 595 726,00 €
dont Transports & Mobilités (hors périmètre transport scolaire & interurbain)	3 060 420,00 €	3 317 320,00 €	539 198,00 €
<b>Transports &amp; Mobilités (recettes ferroviaires : augmentation technique au BP 2025)</b>			103 766 194,00 €
<b>Services Généraux</b>	1 960 499,00 €	2 926 709,00 €	2 213 893,00 €
dont Ressources humaines (RH)	1 084 000,00 €	1 084 000,00 €	1 302 000,00 €
dont Moyens Généraux	782 299,00 €	1 796 339,00 €	845 093,00 €
dont Actions européennes et internationales	94 200,00 €	46 370,00 €	66 800,00 €
<b>Autres recettes</b>	2 200 000,00 €	5 396 146,00 €	2 100 000,00 €
dont Produits financiers	1 800 000,00 €	2 000 000,00 €	1 200 000,00 €
dont Autres (dividendes CNR...)		2 142 670,00 €	500 000,00 €
dont Reprises sur provisions	400 000,00 €	1 253 476,00 €	400 000,00 €
<b>FONDS EUROPEENS</b>	30 182 207,17 €	35 427 938,39 €	30 605 076,93 €
<b>Fonds européens autorité de gestion (M57 fonction 0-5)</b>	10 027 811,17 €	14 302 452,39 €	12 741 016,93 €
dont autorité de gestion FSE & FEDER 2014-2020 (y.c. REACT-EU)	3 827 811,17 €	5 116 452,39 €	
dont autorité de gestion FSE & FEDER & INTERREG 2021-2027	6 200 000,00 €	9 186 000,00 €	12 741 016,93 €
<b>Autres fonds européens</b>	20 154 396,00 €	21 125 486,00 €	17 864 060,00 €
dont FSE 2021-2027 (marchés de formation professionnelle)	12 000 000,00 €	12 000 000,00 €	12 000 000,00 €
dont assistance technique FEDER / FSE / FEADER / INTERREG 2014-2020	7 321 093,00 €	8 431 003,00 €	3 544 060,00 €
dont assistance technique FEDER / FSE / FEADER / INTERREG 2021-2027	833 303,00 €	694 483,00 €	2 320 000,00 €

	RAPPEL VOTE 2024		BP 2025
	BP 2024	BP + BS + DM2 2024	
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)</b>	<b>183 874 831,77 €</b>	<b>169 499 965,68 €</b>	<b>143 066 857,00 €</b>
<i>hors fonds européens</i>	<i>105 411 982,00 €</i>	<i>108 465 514,00 €</i>	<i>101 346 357,00 €</i>
<b>DOTATIONS ET TRANSFERTS FINANCIERS ETAT</b>	<b>79 289 551,00 €</b>	<b>74 945 183,00 €</b>	<b>79 988 551,00 €</b>
<b>Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (DRES)</b>	<b>31 410 694,00 €</b>	<b>31 410 694,00 €</b>	<b>31 410 694,00 €</b>
<b>Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) (part imputée en investissement)</b>	<b>25 000 000,00 €</b>	<b>23 600 000,00 €</b>	<b>24 600 000,00 €</b>
<b>Dotation d'investissement apprentissage (France Compétences)</b>	<b>10 371 700,00 €</b>	<b>10 371 700,00 €</b>	<b>10 371 700,00 €</b>
<b>Dotation de compensation transfert FEADER</b>	<b>9 007 157,00 €</b>	<b>9 007 157,00 €</b>	<b>9 007 157,00 €</b>
<b>Dotation régionale d'investissement (au titre du plan de relance Etat)</b>	<b>3 500 000,00 €</b>	<b>555 632,00 €</b>	<b>4 599 000,00 €</b>
<b>PARTICIPATIONS ET RECETTES SPECIFIQUES</b>	<b>26 122 431,00 €</b>	<b>33 520 331,00 €</b>	<b>21 357 806,00 €</b>
<b>Enseignement Lycées / Formation professionnelle et apprentissage</b>	<b>6 304 033,00 €</b>	<b>4 674 128,00 €</b>	<b>3 491 792,00 €</b>
<i>dont Enseignement &amp; Lycées (diverses participations : PIA / FEDER / ADEME / Départements...)</i>	<i>5 744 033,00 €</i>	<i>3 208 241,00 €</i>	<i>2 491 792,00 €</i>
<i>dont Enseignement &amp; Lycées (autres recettes : primes CEE...)</i>		<i>241 387,00 €</i>	<i>650 000,00 €</i>
<i>dont Enseignement &amp; Lycées (fonds vert)</i>	<i>560 000,00 €</i>	<i>560 000,00 €</i>	<i>350 000,00 €</i>
<i>dont Enseignement &amp; Lycées (autres : ANS-CREPS / Ens. Supérieur...)</i>		<i>664 500,00 €</i>	
<b>Autres interventions (hors Enseignement Lycées FPA / hors Transports &amp; Mobilités)</b>	<b>16 846 483,00 €</b>	<b>15 892 327,00 €</b>	<b>14 417 099,00 €</b>
<i>dont Culture, jeunesse sports et loisirs</i>		<i>80 000,00 €</i>	<i>80 000,00 €</i>
<i>dont Aménagement des territoires et habitat (y compris Numérique)</i>	<i>641 983,00 €</i>	<i>935 327,00 €</i>	<i>592 599,00 €</i>
<i>dont Action économique (Fonds européen d'investissement / FEI)</i>	<i>1 600 000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>11 000 000,00 €</i>
<i>dont Action économique (extinction du Fonds de Garantie BFC en 2024)</i>	<i>12 900 000,00 €</i>	<i>12 600 000,00 €</i>	
<i>dont Action économique (Droit de reprise ARDEA FARCT)</i>	<i>1 504 500,00 €</i>	<i>2 077 000,00 €</i>	<i>1 504 500,00 €</i>
<i>dont Action économique (autres recettes)</i>	<i>200 000,00 €</i>	<i>200 000,00 €</i>	<i>800 000,00 €</i>
<i>dont Environnement (y compris Transition énergétique)</i>		<i>0,00 €</i>	<i>440 000,00 €</i>
<b>Transports &amp; Mobilités</b>	<b>2 761 915,00 €</b>	<b>11 542 676,00 €</b>	<b>2 148 915,00 €</b>
<i>dont Transports &amp; Mobilités (Avenants conventions financement investissement CFI en 2024)</i>		<i>7 329 483,00 €</i>	
<i>dont Transports &amp; Mobilités (Cessions matériels roulants autres Régions en 2024)</i>	<i>1 400 000,00 €</i>	<i>3 851 278,00 €</i>	
<i>dont Transports &amp; Mobilités (autres recettes matériels et infrastructures ferroviaires en 2024)</i>	<i>1 000 000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	
<i>dont Transports &amp; Mobilités (Mobigo / FEDER billettique au BP 2025)</i>		<i>0,00 €</i>	<i>1 915 000,00 €</i>
<i>dont Transports &amp; Mobilités (autres recettes / FEDER Abris Vélos au BP 2025)</i>	<i>361 915,00 €</i>	<i>361 915,00 €</i>	<i>233 915,00 €</i>
<b>Services Généraux &amp; Produits de cessions (BP 2025 : cession bâtiment Bregille)</b>	<b>210 000,00 €</b>	<b>1 411 200,00 €</b>	<b>1 300 000,00 €</b>
<b>FONDS EUROPEENS</b>	<b>78 462 849,77 €</b>	<b>61 034 451,68 €</b>	<b>41 720 500,00 €</b>
<b>Fonds européens autorité de gestion (M57 fonction 0-5)</b>	<b>78 462 849,77 €</b>	<b>61 034 451,68 €</b>	<b>41 720 500,00 €</b>
<i>dont autorité de gestion FEDER 2014-2020 (y.c. REACT-EU)</i>	<i>59 962 849,77 €</i>	<i>46 034 451,68 €</i>	
<i>dont autorité de gestion FEDER &amp; INTERREG 2021-2027</i>	<i>18 500 000,00 €</i>	<i>15 000 000,00 €</i>	<i>41 720 500,00 €</i>
<b>TOTAL RECETTES (hors emprunt / hors gestion active de la dette et trésorerie)</b>	<b>1 550 893 502,94 €</b>	<b>1 541 197 031,07 €</b>	<b>1 590 218 715,93 €</b>
<b>REPRISE DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023</b>	<b>-</b>	<b>10 996 418,09 €</b>	<b>-</b>
<b>EMPRUNT D'EQUILIBRE</b>	<b>305 204 180,46 €</b>	<b>274 076 999,60 €</b>	<b>331 760 794,83 €</b>
<b>TOTAL RECETTES (hors gestion active de la dette)</b>	<b>1 856 097 683,40 €</b>	<b>1 826 270 448,76 €</b>	<b>1 921 979 510,76 €</b>

### III. PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES

Les dépenses du budget primitif 2025 sont présentées par thématiques du plan du mandat et par programmes budgétaires.

#### Partie 1 - L'action régionale et les priorités du mandat

#### Axe 1 - Economie - Emploi - Formation

Thématiques	AP 2025	CPI 2025	AE 2025	CPF 2025
<b>AXE 1 - ECONOMIE - EMPLOI - FORMATION</b>	<b>166 151 286,00</b>	<b>231 352 644,93</b>	<b>299 662 438,07</b>	<b>348 788 860,04</b>
Stratégie économique - Emploi - Economie sociale et solidaire	12 437 000,00	39 454 113,00	18 683 500,00	23 478 697,00
Agriculture, viticulture et agroalimentaire	4 650 000,00	17 362 277,96	8 777 000,00	11 900 854,59
Tourisme	5 400 000,00	6 412 000,00	3 786 800,00	5 908 000,00
Attractivité			475 000,00	906 836,00
Formation des demandeurs d'emploi			131 923 669,60	121 941 671,00
Transitions professionnelles		849 844,00	3 288 800,00	3 967 732,40
Formations sanitaires et sociales	700 000,00	3 081 809,37	47 851 914,67	61 672 249,00
Education	103 520 000,00	127 808 751,15	62 686 392,80	93 470 582,06
Apprentissage	9 300 000,00	11 473 897,00	4 000 000,00	3 560 045,84
Orientation tout au long de la vie			6 754 571,00	8 326 593,16
Enseignement supérieur	24 400 000,00	18 175 867,98	3 384 800,00	3 665 677,00
Recherche	5 744 286,00	6 734 084,47	8 049 990,00	9 989 921,99

# 1. Stratégie économique, emploi, économie sociale et solidaire

## PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

L'année 2025 sera la troisième année de plein exercice de la nouvelle stratégie économique formalisée dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Cette stratégie économique régionale 2022-2028 « Avec les entreprises et les territoires, réussir les transitions et relever les défis de l'emploi » affirme que la priorité de la politique économique régionale de la Bourgogne-Franche-Comté est l'industrie. La réussite de notre industrie, en plus de facteurs intrinsèques comme l'innovation et le financement, passe également par une politique de formation ambitieuse et des territoires accueillants, bien dotés en économie de proximité.

Les enjeux d'adaptation et d'atténuation du changement climatique supposent des investissements massifs à financer et des transformations industrielles majeures, à l'instar de la disparition à moyen terme du moteur thermique pour les automobiles. Il est donc nécessaire d'accompagner la diversification vers de nouveaux marchés et de susciter de nouvelles opportunités liées à l'utilisation de l'intelligence artificielle ou à l'économie de guerre.

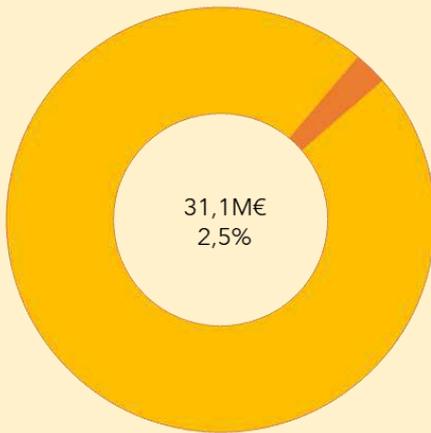
Dans une logique de contribution à l'objectif commun de souveraineté européenne, l'action régionale vise à renforcer les capacités de production sur son territoire, par exemple, par la structuration de nouvelles filières comme l'hydrogène-énergie ou la production de biomédicaments ou bien par la recherche de nouveaux modèles économiques et le développement de l'économie circulaire.

### • Les moyens permanents de la politique économique régionale au service de l'ingénierie financière

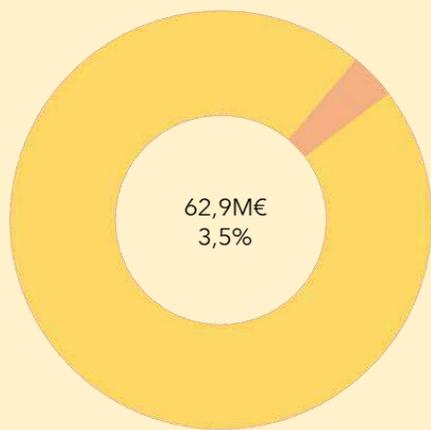
Les moyens d'action économique que la région Bourgogne-Franche-Comté propose aux entreprises sont constitués de flux budgétaires annuels, objets de ce rapport, mais également de stocks de fonds d'avances remboursables, de fonds de garanties, de fonds de capital-risque, de fonds de prêt d'honneur et enfin des prises de participation au capital de sociétés d'économie mixte de portage immobilier.

Cette ingénierie financière permet de conforter l'ensemble des ressources financières au-delà des aides directes en subventions et en

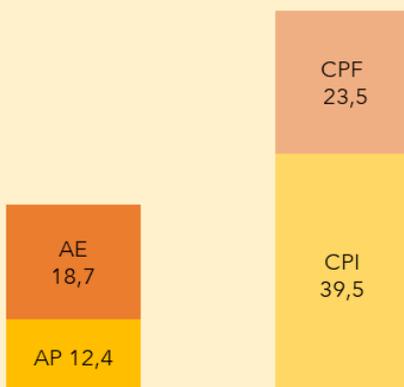
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



avances remboursables, en consolidant les fonds propres (capital-risque, prêts d'honneur) et les dettes (avances remboursables, fonds de garanties) ou le recours à du tiers portage pour l'immobilier d'entreprise (SEM de portage immobilier et Batifranc).

Ces fonds représentent plus de 300 M€, notamment grâce à l'apport du FEDER via le Fonds Européen d'investissement, baptisé « OSER Bourgogne-Franche-Comté », qui abonde un fonds de garantie et un fonds de co-investissement. Ces « stocks » de fonds apportent chaque année près de 80 M€ de financements aux entreprises sous forme de prêts, de garanties, de prise de participation en capital, de prêts d'honneur, de crédit-bail, etc.

En plus de leur effet propre, ces fonds ont un effet de levier sur le financement privé. Ainsi 1€ d'avance remboursable est généralement conditionné à 1€ d'apport et 1€ des banques, soit un effet de levier de 3 (quand la région met 1€, l'entreprise bénéficie de 3€ de financement). L'effet de levier est encore supérieur avec le capital-risque et les fonds de garantie. L'ensemble permet un financement de plus de 1 Md€ de l'économie régionale.

## FONDS EUROPÉENS

Les priorités propres aux fonds européens sont les suivantes :

- Investissements stratégiques des PME ;
- Financement des PME via instruments financiers.

## DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES

### Programme 61P07 - Développement des PME

Ce programme comprend deux volets : les subventions aux entreprises et les dotations aux outils d'ingénierie financière. Les subventions sont réparties entre les aides à la décarbonation (conseil et investissement pour décarboner les processus de production), les aides à l'investissement et à la diversification dédiées à la filière automobile, et enfin des aides au conseil.

En ce qui concerne l'ingénierie financière l'effort portera cette année sur le financement du haut de bilan des entreprises avec d'une part, l'étude pour une prise de participation de la Région dans des entreprises positionnées sur des filières stratégiques et d'autre part, un travail de préfiguration pour la mise en place d'un fond de co-investissement dédié aux entreprises de la filière biothérapie/santé à l'instar du fonds BFC Participations créé en 2023 sur la filière « industrie agro-alimentaire - IAA ». Avec ces projets, la Région renforce sa stratégie d'accompagnement des entreprises par le biais d'instruments financiers afin de répondre notamment aux enjeux de financement de leur haut de bilan.

En fonctionnement ce programme finance des admissions en non-valeur de l'ARDEA et des prestations d'accompagnement pour les entreprises en pré-difficulté (marché de consultants qui aident les chefs d'entreprise à faire un diagnostic 360° et à prioriser leur plan d'action pour se redresser).

### Programme 61P08 - Innovation

Ce programme en investissement comporte trois volets :

- La dotation au programme Etat-Région « Investissements d’avenir - France 2030 régionalisé », destiné à financer des projets d’innovation pour les entreprises dans un partenariat 1 € Région pour 1 € Etat avec un opérateur commun pour les entreprises : Bpifrance ;
- Un budget spécifique pour l’appui à la filière hydrogène à travers des subventions à la constitution de flottes destinées à fournir des « clients » aux stations hydrogène installées ;
- Le soutien à une filière émergente sur notre territoire : les biothérapies et la bioproduction.

### Programme 61P09 - Internationalisation

Ce programme entièrement financé par des dépenses de fonctionnement regroupe les actions destinées à stimuler l’export et l’internationalisation des entreprises : les actions collectives « export » portées par la Chambre de commerce et d’industrie régionale et la prospection de nouveaux marchés, en articulation avec les dispositifs proposés par Business France, l’opérateur de l’Etat sur l’international.

### Programme 61P11 - Agence régionale

Ce programme en fonctionnement finance les opérations menées par l’Agence ÉCONOMIQUE Régionale de Bourgogne-Franche-Comté, et notamment la prospection d’investisseurs étrangers en vue de leur proposer d’investir en Bourgogne-Franche-Comté.

En complément l’AER propose :

- La promotion des filières prioritaires identifiées dans le SRDEII ;
- L’appui aux entreprises et aux territoires à travers le pôle territorial et le pôle intelligence territoriale ;
- Un soutien à l’innovation, à l’écoconception et aux entreprises innovantes.

### Programme 61P13 - Partenariats EPCI - Immobilier foncier

Sur ce programme il est prévu en **investissement** :

- De contribuer à l’objectif de sobriété foncière conjoint au SRDEII et au SRADDET à travers la réhabilitation de friches, la densification de zones économiques existantes et de contribuer à une offre de d’hébergement immobilier à destination des entreprises en création (en moyenne 3 projets exemplaires par an) ;
- D’encourager la mutualisation et le portage des biens immobiliers par des structures spécialisées (SEM) à travers la participation à leur capital et la poursuite de leurs projets stratégiques d’investissement par augmentation de capital ;
- De faire face à nos engagements auprès des syndicats mixtes.

En **fonctionnement**, il s’agit de la poursuite de la mise en œuvre de la convention ANCT, Etat et Banque des Territoires pour financer de l’ingénierie de projets aux territoires d’industrie Rebond. Et par ailleurs, d’honorer nos engagements auprès des syndicats mixtes.

### Programme 61P16 - Filières et compétitivité

L'accompagnement des entreprises par des pôles de compétitivité, des clusters et des organismes de filières est permis grâce aux crédits de fonctionnement de ce programme. La labellisation des pôles de compétitivité par l'Etat en 2023 permet aux entreprises de Bourgogne-Franche-Comté de disposer de l'appui de six pôles de compétitivité.

En plus des filières définies dans le cadre du SRDEII et de la stratégie de « spécialisation intelligente « RIS3 » », ce programme finance des actions transversales comme le Réseau pour la Transition Energétique et Ecologique (RT2E) qui accompagne les entreprises dans leurs projets de décarbonation et le soutien à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). L'appui à la filière numérique et à la transformation numérique des entreprises est également financé par ce programme.

### Programme 632P02 - TPE et Entrepreneuriat

En **investissement**, ce programme finance les dotations aux fonds de prêts d'honneur, notamment ceux du réseau Initiative : avec plus de 1000 prêts d'honneur accordés par an, ces fonds seront dotés pour assurer un fonctionnement optimal. La Prime à la création et à la reprise d'entreprise dans les territoires fragilisés (quartiers et zones rurales) est une subvention. Cette prime est concentrée sur les créateurs et les repreneurs de commerces physiques. Enfin ce programme héberge le remboursement à la Banque des territoires du fonds d'avances créé pendant le Covid.

En **fonctionnement**, ce programme finance essentiellement l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises, service public mis en œuvre via un service d'intérêt économique général (SIEG) appelé « BénéFiCes Créa' » et permettant d'accompagner des milliers de personnes dans leur démarche d'entrepreneuriat. Il finance également des actions portées par les Chambres consulaires, le fonctionnement de la régie ARDEA et le soutien à l'accompagnement d'entrepreneurs en difficulté. Enfin il permet de financer des opérations de sensibilisation à la création d'entreprise.

### Programme 65P02- Économie sociale et solidaire

En **investissement**, après une relance du dispositif en 2024, ce programme permettra de poursuivre d'une part la politique d'aides à l'investissement (matériel et immobilier) des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) et d'autre part le dispositif de renforcement du haut de bilan lors des reprises en SCOP (société coopérative de production) et en SCIC (société coopérative d'intérêt collectif). Il permettra aussi de poursuivre la politique de dotation des fonds d'ingénierie financière dédiés à l'ESS de France Active (prêts, participations...).

En **fonctionnement** ce programme permet de soutenir les structures et les têtes de réseaux de l'économie sociale et solidaire, en plus de l'accompagnement des entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire dans le cadre du volet ESS du service public régional « BénéFiCes Créa' » mis en œuvre via un service d'intérêt économique général (SIEG). Enfin, dans le cadre du CPER, la Région poursuit son soutien à l'ingénierie entrepreneuriale des territoires en soutenant notamment le Générateur BFC.

Enfin, au regard de la contrainte budgétaire, la Région réduira en 2025 son dispositif volontaire d'aides à l'emploi pour les entreprises d'insertion, les entreprises de travail temporaire d'insertion et les associations d'aide à domicile.

### **Programme 60P02- Intérêts moratoires Économie**

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

**Programmes 61P14 - Filières, 61P15PR - Plan de relance Economie, 61P17 - Fonds européen d'investissement (FEI), 61P18PG - Soutien aux investissements des industries, 632P03 - Aides exceptionnelles de soutien aux activités de proximité, 65P03PR - Plan de relance ESS**

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

## **FONDS EUROPÉENS**

### **Programme 05P06EPG - FEDER 2021-2027 et Programme 05P07EPG - Interreg France Suisse 2021-2027**

Les programmes fonctionnent avec une enveloppe budgétaire pluriannuelle pour la période de programmation 2021-2027. Le montant des crédits de paiement s'élève à 295 K€ en fonctionnement et 3,625 M€ en investissement.

Ce programme s'inscrit dans l'objectif 2 de la priorité 1 des fonds européens FEDER pour renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emploi dans les PME y compris les investissements productifs

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
61P07	Développement des PME	2 500 000,00	-62,4%	-56,5%	5 855 413,00	-45,8%	-40,9%	1 739 500,00	133,0%	-24,8%	1 834 300,00	110,5%	3,5%
61P08	Innovation	5 200 000,00	-36,6%	4,0%	6 841 428,00	2,3%	2,3%						
61P09	Internationalisation							1 242 000,00	-3,6%	-8,9%	938 127,00	-16,7%	-16,7%
61P11	Agence régionale							2 370 000,00	-45,8%	-64,2%	4 417 500,00		-5,5%
61P13	Partenariats EPCI immobilier foncier	1 865 000,00	-47,7%	-27,3%	2 750 412,00	-41,3%	-34,3%	434 000,00			453 120,00	29,3%	29,3%
61P14	Filières										568 000,00	-57,9%	-57,9%
61P15PR	Plan de relance Economie				6 500 000,00	75,7%	140,7%						
61P16	Filières et compétitivité							5 020 000,00	2,3%	-10,5%	4 639 765,00	33,2%	22,1%
61P17	Fonds européens d'investissement (FEI)				12 375 000,00								
61P18PG	Soutien investissements industries agroalimentaires		-100,0%	-100,0%	2 000 000,00								
65P02	Economie sociale et solidaire	1 500 000,00			1 593 500,00	-8,6%	-8,6%	3 521 750,00	-37,7%	-39,8%	4 841 198,00	-19,3%	-19,3%
65P03PR	Plan de relance ESS				154 465,00	-92,3%	-92,3%						
632P02	TPE et entrepreneuriat	1 372 000,00		-4,9%	1 383 895,00	-5,4%	-5,4%	4 356 250,00	-25,0%	-44,4%	5 737 960,00	-7,6%	-15,8%
632P03	Aides exceptionnelles de soutien aux activités de proximité										45 000,00		
60P01	Intérêts moratoires - Economie										3 727,00		
<b>TOTAL - Stratégie économique - Emploi - Économie sociale et solidaire</b>		<b>12 437 000,00</b>	<b>-63,5%</b>	<b>-57,2%</b>	<b>39 454 113,00</b>	<b>-9,2%</b>	<b>-3,9%</b>	<b>18 683 500,00</b>	<b>-19,5%</b>	<b>-37,8%</b>	<b>23 478 697,00</b>	<b>-1,9%</b>	<b>-9,7%</b>

Pour rappel, les montants suivants ont été votés à l'occasion de la DM3 2024 pour permettre la reprise de l'exécution avant le vote du budget :

- Programme 61P11 - 2 000 000 € d'AE
- Programme 65P02 - 194 250 € d'AE
- Programme 632P02 - 1 345 750 € d'AE

## 2. Agriculture, viticulture et agroalimentaire

### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

Riche de plus de la moitié de la surface du territoire régional, de productions diversifiées et disposant souvent d'une notoriété nationale ou mondiale, l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté représente 4 % de la valeur ajoutée de la région contre 2% au niveau national.

L'agriculture est un secteur économique essentiel et porteur d'avenir aussi bien pour les territoires ruraux que pour l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté.

Ses fonctions diversifiées (alimentaires, économiques mais aussi environnementales) la conduisent à de fortes interpellations parfois contradictoires qu'elle se doit d'intégrer et de conjuguer pour son futur développement.

Que ce soit par le biais du FEADER ou en activant ses propres politiques, la Région mobilisera des moyens significatifs pour accompagner l'agriculture à relever les défis économiques, environnementaux et sociaux auxquels elle est confrontée.

Conformément aux priorités du mandat, la Région mettra l'accent sur les réponses à apporter aux principaux enjeux suivants :

#### • Contribuer au renouvellement des générations

Face à une situation où 1 exploitant sur 2 a plus de 50 ans et où seuls 2 départs sur 3 sont remplacés, une dynamique nouvelle devra être promue.

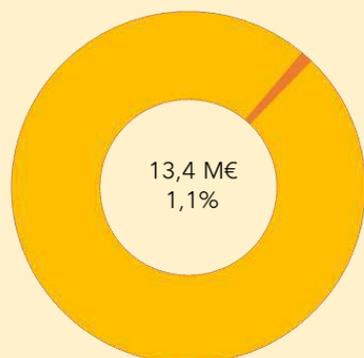
L'agriculture régionale et toutes les activités qui en dépendent sont pourvoyeuses d'emplois locaux et de vie sur nos territoires, particulièrement ruraux. Le renouvellement des générations en agriculture comme le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs sont donc au cœur de l'action régionale.

#### • Accompagner la transition écologique

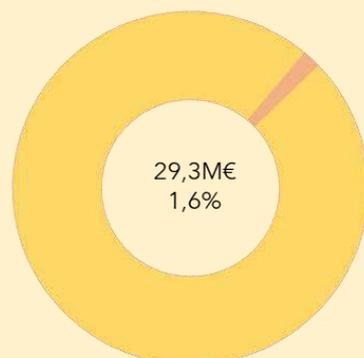
L'engagement de la Région pour accompagner les agriculteurs dans leur adaptation au changement climatique et au développement de nouvelles pratiques plus durables continuera à se traduire à travers ses différents dispositifs, qu'ils prennent la forme d'appels à projets ou de règlements d'intervention, adossés ou non au FEADER.

La Région poursuivra le financement des conseils individuels permettant d'accompagner les exploitations dans la transition écologique, qu'ils soient sous la forme de conseils stratégiques « Performances », « Transitions », « Bas Carbone » ou de conseils conversion « BIO ». En

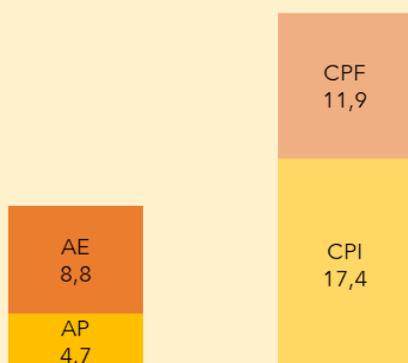
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



2025, la Région complète son intervention avec les conseils « Engraissement » dans le cadre du Plan viande.

La Région apporte les contreparties régionales face au FEADER pour financer les investissements productifs dans les exploitations agricoles découlant des mesures du PSN 2023-2027. De plus, elle en assure la complémentarité avec des mesures nationales pour une efficacité optimale.

La Région poursuivra son action aux côtés de l'Etat pour structurer la filière biologique de la production à la transformation afin de sécuriser les débouchés.

La nouvelle stratégie de mandat renforce l'action régionale en matière de transition écologique et climatique, en particulier via les démarches collectives des filières. L'objectif poursuivi vers l'évolution de systèmes de production et des territoires agricoles plus vertueux, plus efficaces et plus résilients.

#### • **Défendre la juste rémunération de nos agriculteurs**

Les outils d'accompagnement économique que la Région mettra en œuvre n'auront pas pour seul objectif une compétitivité accrue du secteur agricole. Les actions correspondantes devront contribuer à diversifier et améliorer les sources de revenus des agriculteurs et agricultrices, au sein de chaînes de valeurs mieux équilibrées. La Région continuera à soutenir les actions initiées par les filières agricoles en faveur d'une juste rémunération des agriculteurs via des appels à projets. Les appels à projets permettent d'identifier les projets ayant un impact optimal sur l'économie des exploitations de la région.

Dans ce but également, la Région, en partenariat avec la profession agricole, a élaboré et mis en œuvre un règlement d'intervention en faveur de la filière viande bovine pour la période 2024-2027. Ce dispositif vise à offrir un soutien spécifique permettant de sécuriser les débouchés des producteurs, de renforcer la structuration des filières et d'accompagner les transitions technico-économiques nécessaires à leur développement.

Par ailleurs, un dispositif a également été mis en place pour soutenir la filière ovine sur une durée de trois ans. Ce dernier a pour objectif d'accompagner les éleveurs ovins de la région dans l'amélioration génétique de leur cheptel par l'achat de reproducteurs (agnelles et béliers), contribuant ainsi à la pérennité et à la dynamisation de cette filière essentielle.

#### • **Mener une politique différenciée pour tenir compte des disparités régionales**

La diversité des territoires agricoles se traduit par des productions diversifiées adaptées à des conditions climatiques et liées leur environnement (sols, micro-climats, etc.). Mais aujourd'hui, au-delà de ces déterminants, d'autres facteurs locaux ou spécifiques à chaque production influent sur le développement agricole. Les acteurs des territoires expriment eux-mêmes une volonté croissante de s'impliquer et cette expression va souvent au-delà de la seule question de l'alimentation de proximité. La politique agricole de la Région intègre cette réalité à travers ses différentes actions comme le financement des audits territoriaux.

### Programme 631P10 - Installation/Renouvellement des générations

Le principal levier d'accompagnement au renouvellement des générations est la Dotation aux Jeunes Agriculteurs (DJA), cofinancée par la Région et le FEADER depuis 2023. Ce dispositif, désormais piloté à l'échelle régionale, constitue le principal outil financier pour soutenir l'installation des jeunes agriculteurs.

La politique régionale de soutien au renouvellement générationnel en agriculture repose sur plusieurs actions concertées avec l'État :

- Acquisition de compétences et sécurisation des parcours : Les futurs agriculteurs peuvent tester leur projet d'installation au sein d'une structure de type couveuse ou directement sur l'exploitation qu'ils envisagent de reprendre ;
- Coordination des structures d'accompagnement : Une meilleure cohérence est recherchée dans le dispositif global d'aide à l'installation grâce à une coordination renforcée entre les acteurs ;
- Promotion et communication autour du métier d'agriculteur : Un soutien financier est accordé au syndicat des Jeunes Agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté pour valoriser cette profession et renforcer l'attractivité du métier auprès des nouvelles générations.

Il est à noter que dans le cadre de la loi d'orientation agricole, le parcours qui vise à accompagner les porteurs de projet dans la formalisation de leur projet d'installation sera vraisemblablement réaménagé. En fonction des décisions nationales, l'entrée en vigueur de ce nouveau parcours devrait être effectif en 2026. Afin de ne pas stopper la dynamique d'installation, il est prévu de reconduire en 2025, les soutiens financiers aux dispositifs jugés comme prioritaires ou structurants.

Dans ce cadre, la Région a intégré deux grandes actions à son programme budgétaire :

#### 1. Soutien à l'installation des jeunes agriculteurs :

- Financement d'actions dans le cadre de l'AITA (Accompagnement à l'Installation - Transmission en Agriculture), incluant des conseils techniques et financiers, des études préliminaires, et des actions de promotion.
- Financement des espaces test agricoles, qui permettent aux jeunes agriculteurs de se préparer en conditions réelles à la gestion d'une exploitation avant leur installation.

#### 2. Financement des services de remplacement :

- Mise en place d'un dispositif favorisant l'emploi en milieu rural, notamment en permettant aux agriculteurs de bénéficier de remplaçants en cas de maladie, accident, maternité, formation ou congé.
- Réduction du coût des journées de remplacement grâce à une aide régionale, offrant ainsi une meilleure adaptabilité et sécurisation des exploitants.

### Programme 631P11- Filières

Pour répondre à un défi de compétitivité ou de résilience, les stratégies collectives sont le plus souvent un facteur déterminant de la réussite d'un secteur économique. Cette réalité vaut aussi pour l'agriculture que ce soit dans des démarches collectives entre exploitations sur des enjeux de pratiques ou dans la structuration de relations avec les acteurs aval de la transformation agroalimentaire et/ou de la commercialisation.

Si les principes d'action restent les mêmes pour la plupart des filières, les contextes varient beaucoup d'un secteur de production à un autre et nécessitent d'adapter les accompagnements que la Région peut proposer aux acteurs volontaires.

Au sein de ce programme budgétaire, sont soutenus :

- Les filières émergentes et biologiques ou regroupant un faible nombre d'exploitations. Ces filières, souvent emblématiques de la diversité et de la richesse des terroirs régionaux, bénéficient d'un règlement d'intervention dédié. Celui-ci vise à soutenir les actions collectives contribuant à l'émergence de filières agricoles à l'échelle régionale et accompagner et structurer les filières biologiques.
- L'association Gastronomie - Promotion des Produits Régionaux (GPRR) mène des actions de promotion mutualisées entre ces filières et constitue également un soutien important à ces acteurs économiques disposant de capacités propres souvent minimes.
- Les grandes filières agricoles de la région (grandes cultures, lait, viande bovine), qui disposent de capacités suffisantes pour assurer leur développement, mais font face à des enjeux cruciaux de coopération et de meilleure répartition de la valeur ajoutée. La Région accompagne ces secteurs pour améliorer leur compétitivité, notamment là où la rémunération des producteurs est insuffisante ou menacée. La filière viande bovine illustre ces enjeux, confrontée à :
  - Une baisse de la consommation ;
  - Une dépendance à des marchés d'export peu créateurs de valeur ajoutée ;
  - La nécessaire adaptation des pratiques d'engraissement ;
  - Les impacts climatiques sur l'économie de l'herbe.

Face à ces défis, la Région accompagne les stratégies de développement de l'engraissement des bovins pour répondre à la demande de viande française et régionale. Une convention d'objectifs « viande bovine » a été signée proposant un plan d'engraissement pour les années 2024-2027. Dans ce cadre, et depuis septembre 2024, une nouvelle aide a été mise en place pour inciter les éleveurs et éleveuses à se lancer ou développer l'engraissement en Région.

Pour alléger la charge financière des agriculteurs ayant contracté des prêts relais dans l'attente du versement des subventions FEADER (à la fois au titre du /PCAE/RDR3 et de l'AAP 1 Modernisation RDR4), la Région prend en charge, pour la deuxième année consécutive, les intérêts sur ces prêts.

La Région soutient également les filières sur l'enjeu transversal de la création de valeur ajoutée au travers d'un appel à projets.

Enfin, la Région continue de valoriser la compétitivité des produits agricoles locaux par le soutien à des événements d'envergure régionale et par la participation au Salon international de l'agriculture, vitrine essentielle de l'excellence régionale.

### **Programme 631P12 - Adaptation des exploitations**

Le secteur agricole est bousculé par des crises, notamment liées au dérèglement climatique, qui mettent à mal la pérennité des exploitations, des filières et, plus largement, des territoires ruraux. L'agriculture régionale est appelée à contribuer aux transitions alimentaires, environnementales, énergétiques et sociétales. De plus, les objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés par la stratégie nationale bas carbone ainsi que dans la stratégie régionale de transition énergétique incitent les agriculteurs à se mobiliser en faveur de l'atténuation du changement climatique.

En concertation avec la profession agricole, la Région propose une offre de conseils pour accompagner les agriculteurs face à ces défis, avec une vision stratégique :

- Le « Conseil Stratégique Performances » : Il consiste en la réalisation d'un diagnostic technico-économique des exploitations accompagnées débouchant sur un plan d'actions visant notamment à permettre aux exploitations une meilleure adaptation au changement climatique avec une sensibilisation à la préservation de la biodiversité ;
- Le « Conseil Stratégique Transitions » : Cet accompagnement vise à permettre aux exploitants de s'engager sereinement aujourd'hui dans des projets de transition, ayant des co-bénéfices en matière de préservation de la biodiversité et qui seront viables à l'horizon de 5 à 10 ans.
- Le « Conseil Conversion BIO » : Il s'agit d'un dispositif nouveau, à destination des exploitants et exploitantes qui souhaitent se convertir à l'agriculture biologique. Il a pour but d'accompagner les exploitants et exploitantes dans des projets de certification « Agriculture Biologique » de leurs systèmes de production.
- Le « Conseil Stratégique Bas Carbone » : Il permet quant à lui d'accompagner des projets de transformation du système de production qui engagent l'exploitation dans une trajectoire de réduction de son empreinte carbone à horizon 5 ans.
- Le « Conseil engraissement » : il agit en synergie avec le règlement d'intervention « Aide financière à l'engraissement de bovins », dans l'objectif de contribuer au maintien des exploitations agricoles d'élevage bovins allaitants, d'améliorer le revenu des fermes en créant de la valeur ajoutée sur place en engraisant les animaux habituellement vendus maigres, favorisant par ailleurs l'utilisation des outils d'abattage, et l'offre locale de produits. Ce conseil est une étape obligatoire pour l'ensemble des bénéficiaires de l'aide à l'engraissement.

Le soutien à la recherche et l'expérimentation est également un levier indispensable pour favoriser le progrès technique et l'innovation en agriculture. La diffusion des connaissances acquises et des pratiques nouvelles est essentielle puisqu'elle permet de maintenir et d'accroître la capacité des agriculteurs à piloter leur exploitation en conciliant durabilité économique, environnementale et sociale.

Dans ce cadre, la Région lancera un nouvel appel à projet « ADDAPT » pour soutenir des projets à fort potentiel d'impact pour les filières et les territoires.

### **Programme 631P13 - Développement agricole dans les Territoires**

Si le cadre d'intervention des politiques publiques agricoles est européen au travers de la Politique Agricole Commune, des acteurs territoriaux manifestent une volonté croissante de se réappropriier différents enjeux liés à l'activité agricole au premier rang desquels l'alimentation de proximité mais aussi d'autres sujets comme l'occupation de sols ou la biodiversité et les paysages.

C'est ainsi que l'intérêt d'une part significative des consommateurs pour l'alimentation de proximité qu'il s'agisse des particuliers, de la restauration hors domicile ou des opérateurs de la restauration collective a fait émerger de nouveaux débouchés que les agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté se doivent d'investir.

Si le développement de l'alimentation de proximité doit concourir à la relocalisation de la production, elle doit également contribuer à la restauration du lien entre les agriculteurs et le reste de la société civile. A ce titre, le consommateur peut être acteur dans la juste rémunération de l'exploitant.

Les partenariats existants avec le réseau des chambres d'agriculture et le réseau bio seront poursuivis et invités à contribuer de manière plus active à un plus grand recours aux produits locaux ou régionaux et/ou bio dans la restauration collective des lycées.

Dans ce cadre, la Région lancera un nouvel appel à projet dédié au Programme Régional pour une Alimentation de Proximité (PRAP) afin, d'une part, de développer et structurer une offre agricole et

alimentaire locale de qualité, diversifiée, et favoriser sa consommation en région et, d'autre part, d'apporter un appui aux acteurs des territoires de Bourgogne-Franche-Comté dans la réalisation de projets partenariaux contribuant au premier objectif.

Répondre à des enjeux de territoire tout en respectant les conditions d'une agriculture viable est un objectif nécessitant de nouvelles formes de concertation et de gouvernance entre la profession agricole et les représentants de la société civile dont notamment les collectivités.

La Région poursuivra dans cet esprit le financement des audits territoriaux Multi-Acteurs dont la vocation est de réunir les acteurs locaux, agricoles et non-agricoles, autour de la construction d'une vision nouvelle et partagée de l'agriculture sur leur territoire, et à imaginer ensemble des projets agricoles concrets, conciliant enjeux sociétaux, environnementaux et économiques, sources de valeur ajoutée pour les territoires et adaptés aux conditions climatiques futures.

L'articulation entre ces démarches et le réseau des territoires labellisés par l'Etat « Projets alimentaires territoriaux (PAT) » en plein développement devra être améliorée pour que ces différentes initiatives gagnent en cohérence.

C'est au travers de ce même programme budgétaire que le soutien au titre de l'animation relative à des pratiques de pastoralisme respectueuses des paysages et de la biodiversité spécifiques au Massif du Jura continuera à être soutenue.

#### **Programme 631P16 - Plan de compétitivité**

Pour accompagner la nécessaire adaptation des exploitations à la transition écologique, la Région assure la complémentarité des mesures régionales avec les nouvelles mesures du plan stratégique national (PSN) 2023-2027 pour une efficacité optimale. La Région poursuivra les aides aux investissements dans les petits équipements pour l'agriculture, celles en faveur du pastoralisme, ainsi que les aides à l'investissement de projets collectifs pour la distribution en circuits-courts des produits agricoles alimentaires et régionaux.

La Région déploie depuis fin 2024 une intervention en faveur de la filière ovine, sur une durée de trois ans. Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les éleveurs ovins de la région dans l'amélioration du potentiel génétique de leur cheptel par le soutien à l'achat de reproducteurs sélectionnés. Ce dispositif contribue ainsi à la pérennité et à la dynamisation de cette filière essentielle, qui plus est fortement touchée par la fièvre catarrhale ovine en 2024.

Enfin, la Région poursuivra la mise en œuvre du plan d'actions FEADER, conçu pour faciliter et accélérer le traitement des paiements des dossiers transférés depuis le 1er janvier 2023.

#### **Programme 60P02 - Intérêts moratoires Agriculture**

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

#### **Programmes 631P22 - Dotation Jeune Agriculteur, 631P27PG - Innovation et transitions dans les exploitations agricoles, 631P24PG - Investissements productifs dans les exploitations agricoles, 631P26PG - DJA PSN, 631P21PR - Plan de relance Agriculture, 631P20 - Sécurité sanitaire dans les exploitations**

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
631P10	Installation / Renouvellement des générations							900 000,00	-25,0%	-13,4%	1 033 056,03	0,4%	7,1%
631P11	Filières							5 032 000,00	4,7%	-0,7%	6 489 483,64	49,4%	63,4%
631P12	Adaptation des exploitations							2 345 000,00	4,5%	4,5%	3 363 123,44	-7,2%	21,6%
631P13	Développement agricoles dans les territoires							500 000,00			589 850,18	-2,1%	-2,1%
631P16	Plan de compétitivité	4 650 000,00	116,3%	-66,8%	7 857 263,95	59,1%	59,1%						
631P20	Sécurité sanitaire dans les exploitations										18 464,71		
631P21PR	Plan de relance Agriculture				698 976,01	-71,7%	-71,7%						
631P22	Dotation Jeune Agriculteur		-100,0%	-100,0%	93 960,00	-92,3%	-93,9%						
631P24PG	Investissements productifs dans les exploitations agricoles		-100,0%	-100,0%	2 152 385,00	2303,6%	2303,6%						
631P26PG	DJA PSN		-100,0%	-100,0%	6 559 693,00	40,6%	40,6%						
631P27PG	Innovation et transitions des exploitations agricoles								-100,0%	-100,0%	406 676,59	129,1%	
60P02	Intérêts moratoires - Agriculture										200,00		
<b>TOTAL - Agriculture, viticulture et agroalimentaire</b>		<b>4 650 000,00</b>	<b>-90,8%</b>	<b>-92,8%</b>	<b>17 362 277,96</b>	<b>29,7%</b>	<b>26,7%</b>	<b>8 777 000,00</b>	<b>-17,7%</b>	<b>-18,5%</b>	<b>11 900 854,59</b>	<b>21,7%</b>	<b>43,3%</b>

Pour rappel, les montants suivants ont été votés à l'occasion de la DM3 2024 pour permettre la reprise de l'exécution avant le vote du budget :

- Programme 631P11 - 700 000 € d'AE
- Programme 631P16 - 7 500 000 € d'AP

### 3. Tourisme

#### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

Le secteur du tourisme représente un poids économique important en Bourgogne-Franche-Comté : 6.3 % du PIB régional avec une consommation touristique intérieure estimée à 4.6 Md€. Il génère jusqu'à 45 000 emplois en saison estivale, soit 4 % de l'emploi total régional. C'est une filière à forte valeur ajoutée en termes d'emploi, de développement économique et d'aménagement du territoire, mais aussi en termes d'innovation, d'internationalisation, d'attractivité, de rayonnement et de notoriété.

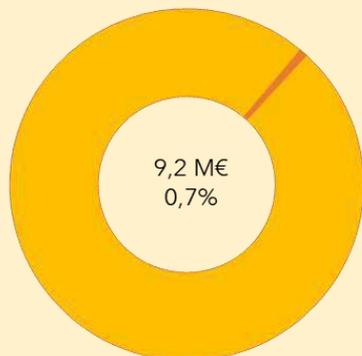
Les évolutions importantes du secteur touristique, les enjeux environnementaux et socio-économiques, ainsi que les nouvelles pratiques et attentes des touristes et des habitants ont nécessité une adaptation de la stratégie touristique régionale.

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2023-2028 repose sur un positionnement nature renforcé et vise « un tourisme responsable qui cultive les identités, la nature et l'humain ». Il fait du tourisme responsable le fil rouge de l'action régionale. Les trois piliers du développement touristique régional sont le développement des filières stratégiques régionales (montagne et sites nature, itinérance, fluvial, œnotourisme, patrimoine et tourisme de savoir-faire), le renforcement de l'attractivité touristique et le développement de la coopération et de l'ingénierie.

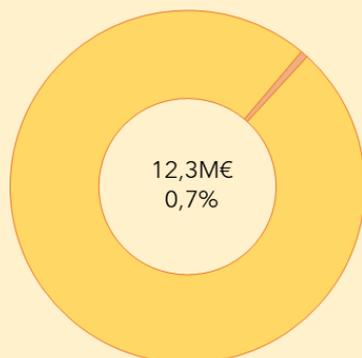
Le SRDTL est complété par deux schémas sectoriels portant sur le développement de l'œnotourisme et de l'itinérance touristique. A travers le schéma régional de l'œnotourisme, la Bourgogne-Franche-Comté vise une place de région leader dans ce domaine en France, grâce à l'excellence œnotouristique proposée aux visiteurs. Le schéma régional de l'itinérance touristique propose de donner une nouvelle ambition pour faire de la Bourgogne-Franche-Comté, d'ici 2030, une terre d'excellence pour une itinérance touristique de sens, de diversité et écoresponsable. Les autres filières feront l'objet de feuilles de route stratégiques et ont fait, pour certaines, l'objet d'évaluation des politiques associées (hébergement et tourisme fluvial).

Les actions de la politique touristique régionale consistent ainsi à poursuivre la promotion et le soutien des sites, des équipements et des activités existantes compatibles avec un tourisme responsable, d'accueillir les visiteurs en tentant de ne pas hypothéquer les ressources naturelles, la biodiversité et les paysages et de réduire l'empreinte carbone et écologique globale de l'action touristique.

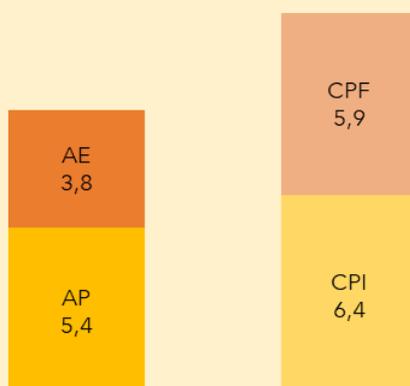
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



La politique touristique régionale a été entièrement révisée en 2024 avec la mise en œuvre de nouveaux dispositifs en faveur de l'itinérance, de la transition touristique des territoires de montagne, de l'hôtellerie indépendante, des petits campings ainsi que de l'œnotourisme et des activités touristiques.

Par ailleurs, en ce qui concerne la professionnalisation des acteurs du tourisme et les actions au service des entreprises, la Région a confié à EMFOR la mise à jour de l'étude sur l'emploi salarié dans le tourisme ainsi qu'un focus avec des données qualitatives sur l'emploi des saisonniers (organisation de tables rondes avec les têtes de réseau et les stations de montagnes). L'objectif est de définir des propositions opérationnelles pour améliorer les conditions de ce secteur.

## FONDS EUROPÉENS

Les priorités spécifiques aux fonds européens sont les suivantes :

- Durabilité des hébergements touristiques ;
- Développement toutes saisons ;
- Développer des usages numériques dans les domaines du tourisme ;
- Développer des offres et des pratiques touristiques plus durables.

## DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES

### Programme 633P04 - Attractivité, promotion et information touristique

La Région compte des éléments forts d'attractivité touristique avec une marque de renommée internationale, la Bourgogne, et deux marques nationales, le Massif des Vosges et les Montagnes du Jura, qui font l'objet de contrats de destination, retenus au niveau national par Atout France. L'itinérance sous toutes ses formes, l'œnotourisme et la gastronomie, le patrimoine et le tourisme d'affaires constituent des filières d'excellence.

Le développement de la notoriété et de l'image touristique de la région sera poursuivi en particulier par le Comité régional du tourisme (CRT). Son programme d'actions vise notamment à favoriser l'accroissement des flux et dépenses des visiteurs français et étrangers afin d'augmenter le chiffre d'affaires des entreprises touristiques régionales et les retombées économiques sur les territoires. Il est rappelé qu'une nouvelle convention-cadre Région-CRT a été adoptée le 15 décembre 2023 par l'assemblée régionale pour la période 2024/2028.

La Région soutient également la Mission d'accompagnement, de soutien et de conseil aux offices de tourisme (MASCOT) et accompagne des réseaux professionnels ciblés et des acteurs touristiques participant au développement de l'attractivité, à la promotion ainsi qu'à l'information touristique.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du SRDTL, la Région organise des événements ciblés à destination des acteurs touristiques des filières prioritaires du SRDTL et des schémas sectoriels. Ces instances de coopération ont pour objectifs l'animation, la co-construction et la valorisation de la politique publique touristique et sont complémentaires aux rendez-vous du tourisme, désormais organisés conjointement avec le Comité régional du tourisme.

### **Programme 633P05 - Développement des hébergements touristiques**

En matière d'hébergements touristiques, la politique régionale vise prioritairement à soutenir la modernisation et le développement de l'hôtellerie familiale, principalement située en milieu rural, et des petits campings ; ces établissements étant en effet confrontés à des enjeux de réinvestissement, de transition énergétique et de renouvellement de produit pour répondre aux attentes des clientèles, voire de rentabilité.

Afin d'accompagner plus spécifiquement les enjeux de transmission particulièrement sensibles sur les territoires ruraux, le dispositif d'aide à la reprise (avance-remboursable) a été retravaillé afin de mieux répondre aux besoins des entreprises dans le contexte économique actuel.

Après deux années « blanches » liées à l'abrogation des dispositifs en 2023 et à l'adoption tardive des nouveaux règlements d'intervention en 2024, on constate depuis l'automne dernier une recrudescence des prises de contact pour des projets hôteliers notamment, qu'il s'agisse de reprise ou de projet de développement. Plusieurs d'entre eux se sont d'ores et déjà concrétisés par des demandes de subvention.

L'opportunité de la mise en place d'un dispositif complémentaire permettant de soutenir la trésorerie des entreprises du secteur de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air engagées dans un programme d'investissement, sous forme d'avances remboursables, est en cours de réflexion.

Par ailleurs, en matière de tourisme social, une réflexion sera engagée au cours de l'exercice 2025 en vue de la définition d'un dispositif visant à soutenir les villages et centres de vacances qui s'inscrivent dans une approche économique viable et pérenne.

### **Programme 633P06 - Développement touristique des territoires, des sites et activités touristiques**

Ce programme vise principalement à accélérer la transition touristique des stations de montagne et des pôles de pleine nature au sein des 3 zones massifs situées en Bourgogne-Franche-Comté (Jura, Vosges, Massif central) au regard des problématiques climatiques et environnementales. La diversification touristique toutes saisons est en effet un enjeu prioritaire des territoires de montagne et nécessite de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'une stratégie et d'une gouvernance partagée. En 2025, deux contrats de station sur les territoires du Pays du Haut Doubs et du PNR du Doubs Horloger devraient se concrétiser.

En ce qui concerne le projet de contrat de station du Pays du Haut-Doubs, le plan d'actions envisagé a pour ambition de développer une économie du tourisme et des loisirs qui s'adapte aux menaces tout en préservant ses espaces naturels et ses vocations sociales et humaines. Il s'agit également de positionner le Haut-Doubs comme une destination d'excellence et un territoire incontournable des activités de plein air de moyenne montagne accessible à tous. L'objectif est également de développer des offres non dépendantes de la neige en période hivernale afin d'anticiper un potentiel arrêt du ski alpin à échéance 2030/2040 et de maintenir et adapter la filière nordique tant que la ressource est toujours présente.

En ce qui concerne le projet de contrat de station du Parc naturel régional du Doubs Horloger, les actions envisagées visent le développement des trois filières d'excellence de différenciation que sont le marketing touristique de la destination horlogère, la valorisation de 15 belvédères emblématiques du territoire, la structuration des activités de pleine nature. Pour l'année 2025, deux projets d'envergure sont envisagés : la poursuite de l'aménagement 4 saisons du site de la Combe Saint Pierre et la création de la Cité des Horlogers à Morteau, site dédié à la valorisation du savoir-faire horloger.

Par ailleurs, deux dispositifs ont été mis en place en vue du développement d'offres oenotouristiques sur les territoires labellisés « Destinations Vignobles & Découvertes » d'une part, et en vue du développement d'activités touristiques d'autre part. Dans le cadre de ce second dispositif, la Région accompagne également les projets visant la valorisation et le développement touristique des Grands Sites de France et des Opérations Grands Sites.

Il est également rappelé que, dans le cadre d'une convention de partenariat avec les services de l'Etat, un dispositif en faveur du tourisme de savoir-faire a été lancé en 2023. Ce dispositif a pour objectif de concrétiser les projets d'ouverture à la visite de TPE-PME sur des territoires aujourd'hui touristiquement peu fréquentés.

### **Programme 633P07 - Développement de l'itinérance**

Les grands itinéraires de découverte sont autant de leviers puissants pour capter les flux touristiques et induire des retombées économiques. A travers le SRDTL et le schéma régional de l'itinérance touristique, la Région a pour objectif de développer l'itinérance comme filière d'excellence. En ce qui concerne plus particulièrement le réseau navigable, constitué des voies fluviales et de leurs systèmes alimentaires, celui-ci apporte de la résilience aux territoires face aux situations liées au dérèglement climatique, qui conduit à avoir de moins en moins d'eau et parfois des situations dramatiques de crues.

La valorisation touristique des voies navigables et le développement des itinéraires touristiques ont pour objectifs d'améliorer l'accueil des plaisanciers et des clientèles itinérantes et les services écotouristiques (déchets, eaux grises, verdissement de la flotte, bornes de recharge...) le long des voies navigables et des itinéraires de découverte.

En matière d'infrastructures fluviales, un accord de coopération a été conclu entre l'Etat, la Région et Voies navigables de France en vue du développement de la filière fluviale et la gestion de la ressource en eau en Bourgogne-Franche-Comté. Sa mise en œuvre a débuté en 2024 avec la reconstruction des barrages d'Avanne et de Thoraise. Pour 2025, les financements envisagés concernent le port de Gron et seront mobilisés dans le cadre de la politique Mobilités et Infrastructures. Les projets relatifs aux barrages de Panthier et d'Épineau seront mis en œuvre sur les exercices ultérieurs.

Par ailleurs, le Conseil départemental de la Nièvre assure depuis plus de cinquante ans l'exploitation, les travaux d'aménagement et d'entretien de la section concédée du canal du Nivernais. La concession ayant été prolongée pour la période 2023/2025, la Région poursuivra en 2025 le soutien aux investissements portés par le Département de la Nièvre sur la section concédée du canal du Nivernais.

En ce qui concerne les voies navigables, plusieurs contrats de canal ou de développement fluvestre ont été adoptés par l'assemblée régionale et sont en cours de réalisation : Yonne (2019), Canal du Centre (2021), Rives de Saône (2021), Axe Ligérien (2022). S'agissant du Canal du Rhône au Rhin, le projet de contrat est en cours de finalisation. Les contrats Petite Saône et Grande Saône sont en cours d'élaboration. Par ailleurs, la reconduction du contrat du Canal du Nivernais est prévue en 2025 et un partenariat (Région, Départements, VNF et EPCI) autour du canal de Bourgogne est en cours de construction pour la mise en œuvre d'actions collectives, telles que la signalétique, la gestion des déchets, la promotion/communication et le maintien de la navigation sur la section centrale.

En ce qui concerne les autres formes d'itinérance, le SRDTL vise d'une part la poursuite du développement des itinéraires régionaux pédestres, cyclotouristiques et VTT, nordiques, équestres et, d'autre part, à renforcer la mise en tourisme d'une offre éco-responsable (= appropriation de la charte régionale d'accueil des clientèles itinérantes, labellisation Accueil Vélo, déploiement d'équipements de types aires de services et haltes-repos, développement des services tels que le transport de bagages, de matériel et de clientèle, etc.).

## **Programmes 633P09 - Soutien grands équipements touristiques structurants et 633P10PR - Plan de relance Tourisme**

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

### **FONDS EUROPÉENS**

#### **Programme 05P06EPG - FEDER 2021-2027 et Programme 05P07EPG - Interreg France Suisse 2021-2027**

Les programmes fonctionnent avec une enveloppe budgétaire pluriannuelle pour la période de programmation 2021-2027. Le montant des crédits de paiement s'élève à 242 K€ en fonctionnement et 2,4 M€ en investissement.

Ce programme s'inscrit dans la priorité 6 des fonds européens FEDER (Massif du Jura) et la priorité 4 du fonds européens Interreg France Suisse qui vise à encourager le développement du patrimoine naturel et le tourisme durable.

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
633P04	Attractivité, promotion et information touristique							3 786 800,00	-14,9%	-41,3%	5 908 000,00	-2,4%	-2,4%
633P05	Développement des hébergements touristiques, des équipements touristiques et de loisirs	1 600 000,00	100,0%		1 103 116,60	-41,5%	-36,1%						
633P06	Développement touristique des territoires et des grands sites	1 800 000,00	26,8%	38,5%	1 024 699,80	37,5%	69,3%						
633P07	Développement de l'itinérance	2 000 000,00	6,7%	6,7%	1 925 971,76	-29,1%	-15,1%						
633P09	Soutien grands équipements touristiques structurants				765 776,83	3,7%	3,7%						
633P10PR	Plan de relance Tourisme				1 592 435,01	-65,4%	-62,1%						
<b>TOTAL - Tourisme</b>		<b>5 400 000,00</b>	<b>31,9%</b>	<b>70,1%</b>	<b>6 412 000,00</b>	<b>-41,7%</b>	<b>-34,9%</b>	<b>3 786 800,00</b>	<b>-14,9%</b>	<b>-41,3%</b>	<b>5 908 000,00</b>	<b>-2,4%</b>	<b>-2,4%</b>

Pour rappel, le montant suivant a été voté à l'occasion de la DM3 2024 pour permettre la reprise de l'exécution avant le vote du budget : Programme 633P04 - 2 005 000 € d'AE.

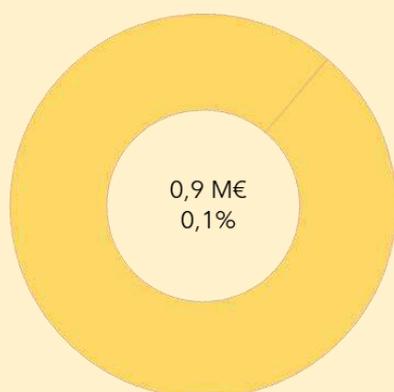
## 4. Attractivité

### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

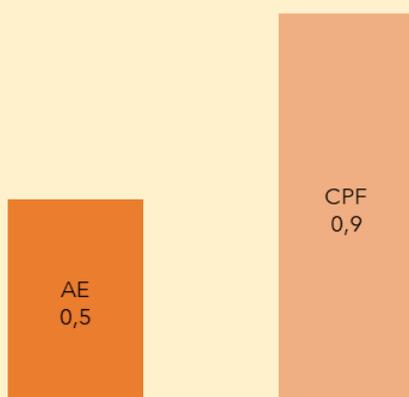
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



Au terme du processus de positionnement stratégique engagé en 2017, une centaine de partenaires, territoires et acteurs socio-économiques, ont validé en juin 2019 une stratégie d'attractivité régionale qui ambitionne de positionner le territoire et ses diversités comme « *La Région de référence autour du mode de vie sain et accessible* ».

Dans un contexte d'évolution sociétale (aspiration à un retour à la nature, développement du télétravail, relocalisation de l'économie...), la Bourgogne Franche-Comté présente des caractéristiques intrinsèques concurrentielles (position géographique de carrefour, faible densité, patrimoine remarquable et préservé, environnement sain, ...) à faire connaître et à mieux exploiter pour doper le solde migratoire régional.

2024 a vu l'engagement d'une démarche expérimentale régionalisée et partenariale triennale centrée sur la « prospection/accueil » de nouveaux habitants. Une évolution majeure du positionnement stratégique souhaitée par l'exécutif en faveur d'une politique d'accueil résolument partenariale, dans le contexte annoncé par l'INSEE de déprise démographique importante et durable sur le périmètre régional.

La proposition opérationnelle mise en œuvre porte déjà ses fruits. Depuis l'engagement de la campagne de prospection et les événementiels de lancement du mois d'octobre 2024, la communication a déjà généré plus de 1,5 millions de vues sur le territoire national, provoqué l'attention de plus de 5 000 de personnes inscrites sur le site <https://www.venez-vivre-en-bourgogne-franche-comte.fr/>. Début février 2025 ce sont près de 300 familles qui sont accompagnées dans leur projet de mobilité par les 18 chargés et chargées de mission attractivité résidentielles accueil employés par les 35 EPCI partenaires de la démarche.

A travers le budget 2025, il est proposé de continuer le déploiement cette politique unique en France et, avec le collectif partenarial, de renforcer et d'asseoir la démarche dans le paysage national ainsi que dans l'inconscient des populations.

## DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES

### Programme 50P04 - Attractivité - promotion territoriale

Les actions porteront sur :

- L'organisation et l'animation de temps d'échanges (politiques et logistique), la promotion de la démarche et sa valorisation ;
- Le renforcement et la diversification du programme d'actions de prospection à destination des familles en recherche de mobilité ;
- L'entretien et le développement de partenariats avec les acteurs de l'économie, du tourisme, du logement, de la formation (offre de services autour de la problématique de l'accueil résidentiel).

## FONDS EUROPÉENS

### Programme 05P06EPG - FEDER 2021-2027

Le programme fonctionne avec une enveloppe budgétaire pluriannuelle pour la période de programmation 2021-2027. Le montant des crédits de paiement s'élève à 220 K€ en fonctionnement et 184 K€ en investissement.

Ce programme s'inscrit dans l'objectif 2 de la priorité 6 des fonds européens FEDER dans le cadre du développement touristique durable dans le Massif du Jura.

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
50P04	Attractivité - promotion territoriale							475 000,00	30,1%	30,1%	906 836,00	-7,2%	-15,1%
<b>TOTAL - Attractivité</b>								<b>475 000,00</b>	<b>30,1%</b>	<b>30,1%</b>	<b>906 836,00</b>	<b>-7,2%</b>	<b>-15,1%</b>

## 5. Formation des demandeurs d'emploi et transitions professionnelles

### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

La première année de contractualisation du PACTE Formation s'est révélée fructueuse avec l'atteinte des objectifs contractualisés, qu'ils soient quantitatifs (13 923 entrées en formation attendues) ou qualitatifs (80% de publics cibles parmi les entrées en formation).

À fin décembre, 15 519 entrées ont été réalisées dont 80% de publics cibles (demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés, allocataires du RSA, jeunes de moins de 26 ans de niveau égal ou inférieur au bac, demandeurs d'emploi non qualifiés et demandeurs d'emploi de plus de 55 ans).

L'ensemble des dispositifs a trouvé son public avec des entrées qui se répartissent sur les deux priorités régionales :

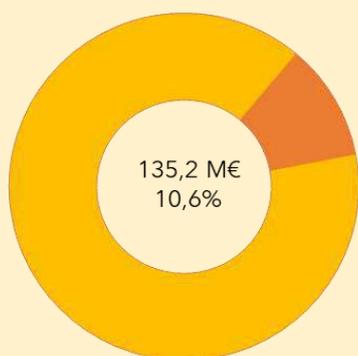
- Priorité 1 (DFL, DAQ, E2C) pour 8 249 entrées soit 53% et en particulier une belle progression des entrées sur le DAQ (+5.3%).
- Priorité 2 (Programmes qualifiants, FRAP, marché industrie, abondement CPF, création/reprise, sanitaire et social) pour 7 220 entrées soit 47% et en particulier un très bon taux d'ouverture (seulement 15 actions annulées, 3.8%)

Qualitativement, les priorités 2024 sont reconduites en 2025 avec une attention particulière au public sénior (dont la part dans les entrées est largement inférieure à leur poids dans la demande d'emploi) ainsi que sur l'activation des sorties vers l'emploi en lien étroit avec France Travail. Le travail partenarial avec les départements se poursuit. Après le renouvellement des protocoles formation-insertion en 2024, les feuilles de route opérationnelles se déclineront sur chacun des 8 territoires pour faire de la formation un levier pour le retour à l'emploi des allocataires du RSA.

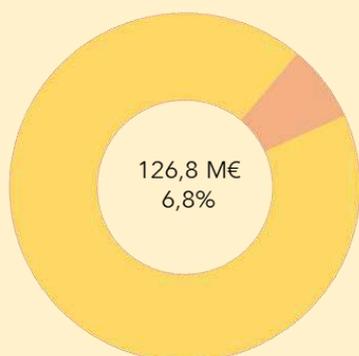
Quantitativement, une **régulation des entrées**, dans une logique de maîtrise budgétaire, se met en place sur l'ensemble des dispositifs. Il s'agit de cibler et de se maintenir aux objectifs contractualisés :

- **Un Dispositif Amont à la Qualification (DAQ) 2.0 au plus près des publics éloignés et une articulation renforcée avec les programmes qualifiants** : DAQ délocalisé en appui du travail autour des allocataires du RSA ; colorations DAQ pour valoriser et rendre visibles les opportunités d'emploi sur chaque bassin ; une activation des sorties DAQ vers les formations qualifiantes du Programme régional de formation mais aussi des autres financeurs (alternances en particulier) et vers l'emploi en lien

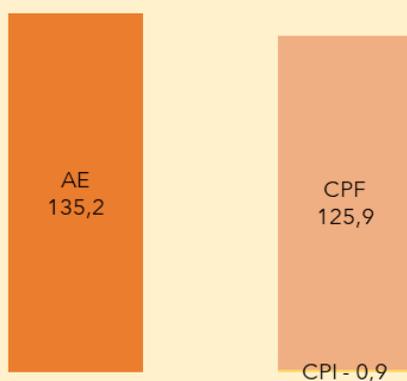
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



avec les tensions du marché du travail local ; une régulation des entrées dès le premier semestre pour lisser les entrées tout au long de l'année.

- **Des plateformes DFL tournées prioritairement vers les personnes en situation d'illettrisme** et qui permettront également d'apporter des réponses aux publics en besoin de FLE (français langue étrangère), en lien étroit avec l'offre de formation qualifiante de premier niveau.
- **Des parcours sécurisés financièrement** par des rémunérations adaptées et le maintien des aides forfaitaires à l'entrée à la formation ; une attention pour lever les freins avant et tout au long du parcours, un chantier de sécurisation des sorties de formation en lien étroit avec l'opérateur France Travail.
- **Une offre qualifiante ajustée par une commande en fin 2024.** Cette offre complète et enrichit l'offre existante, en particulier sur des dimensions stratégiques liées aux transitions écologique et énergétique.
- **Un travail partenarial accru pour bien articuler le SPRF avec les interventions des autres financeurs de formation (France Travail et les opérateurs de compétences - OPCO)** afin de permettre de répondre au mieux aux besoins des publics cibles et des employeurs.

## FONDS EUROPÉENS

Les priorités relatives aux fonds européens sont les suivantes :

- Actions de formation qualifiante ;
- Actions de formation en amont de la qualification.

## PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

### • L'action régionale pour la formation dans les entreprises

Au-delà de sa compétence en faveur de la formation des demandeurs d'emploi, et en pleine articulation avec sa compétence économique, la Région agit en faveur de la formation des actifs pour :

- Favoriser le développement économique et investir dans les emplois de demain ;
- Former tout au long de la vie et garantir les emplois face aux mutations ;
- Renforcer l'attractivité et le rayonnement de la Région.

Après avoir rénové en 2023 l'intervention régionale en faveur de la sécurisation des actifs, via l'adoption d'un nouveau règlement d'intervention, 2024 a permis de mettre en œuvre 6 nouveaux accords répondant aux deux enjeux de ce nouveau règlement Action régionale pour la formation dans les entreprises (AREFE), à savoir :

- La lutte contre la pénurie de main d'œuvre compétente,
- Les mutations des métiers et compétences

En 2025, il s'agit de poursuivre la dynamique lancée, de cibler les interventions de cette politique volontariste et charnière d'autres dispositifs de la collectivité en renforçant les exigences auprès des bénéficiaires et en veillant à sa bonne articulation avec les autres politiques sectorielles régionales.

Il s'agira également de varier les modalités de mise en œuvre en lançant un appel à projets sur des thématiques jugées prioritaires.

Cette intervention de la Région s'inscrit dans un contexte économique certes incertain, mais où les tensions autour des recrutements semblent s'inscrire dans la durée.

- **Le soutien de la Région aux démarches de validation des acquis de l'expérience des demandeurs d'emploi bourguignons-francs-comtois**

En 2023, la Région a pris acte des évolutions découlant de la réforme nationale notamment la création effective d'un service public de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) au 1er janvier 2024.

Compte tenu du rôle légal de la Région en matière d'accompagnement VAE, la Région souhaite continuer à soutenir les démarches des publics engagés dans un parcours VAE. En 2025, il est prévu de mettre en place un accompagnement tant individuel que collectif (pour des personnes ayant besoin d'accompagnement renforcé), en tenant compte des nouveaux contours de la VAE dessinés par la réforme nationale non aboutie. Il s'agit de maintenir une offre de service cohérente et inclusive et continuer à faire vivre un droit individuel faisant partie du paysage de la formation professionnelle tout au long de la vie.

## DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

### Programme 25P01 - Parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi

En 2025, l'effort régional sur les dispositifs préparant à la qualification se poursuit.

Le budget permettra de remobiliser les publics jeunes via un soutien régional réaffirmé aux **écoles de la deuxième chance**. Il visera également la poursuite du **DAQ 2.0** afin de répondre aux besoins de définition des projets professionnels, de reprise de confiance en soi et d'acquisition de compétences fondamentales et techniques des publics les plus vulnérables, notamment en priorité des allocataires de RSA et des seniors. L'année 2025 sera celle du renouvellement de ce dispositif par le choix des prochains opérateurs du futur DAQ 26-30.

Le **Dispositif de formation linguistique (DFL)** se déploiera en 2025. La Région soutiendra également la préparation à la réinsertion des détenus dans le cadre du programme à destination des **personnes sous-main de justice**.

### Programme 25P02 - Qualification des demandeurs d'emploi

La Région déploiera en 2025 des **dispositifs de formation qualifiants, structurants mais aussi agiles**.

**Le programme qualifiant 2024-2027** a été structuré selon des lignes sectorielles visant les secteurs en tension ainsi que les priorités des politiques régionales (SREEI ; SRDTL pris en compte de la TEE). Le programme comprend aujourd'hui 390 actions de formation pour plus de 4 000 places. Un programme d'ajustement, lancé à l'automne 2024, réalisé avec l'ensemble des partenaires prescripteurs/orienteurs et financeurs est composé de 29 lots destinés à satisfaire des besoins sur des territoires non couverts ou à initier de nouvelles offres de formations, notamment sur les secteurs émergents ou en tension (transition énergétique, génie écologique, maintenance nautique, gérontologie).

Le PRF qualifiant permet une grande individualisation des parcours et une adaptation aux besoins des publics et de l'emploi auquel ils se destinent. Les formations sont certifiantes, totalement ou partiellement

et les programmes de formation sont modulaires, donnant aux stagiaires la possibilité de parcours courts en fonction de leurs expériences précédentes et de leurs compétences à acquérir.

Les plateformes de service d'aide à la personne, portées par des groupements d'organismes de formation en mesure de se déployer sur tout un périmètre, sont devenues des incontournables de l'offre de formation en BFC. Ces plateformes proposent une modularité très fine et la combinaison de plusieurs titres professionnels du secteur en correspondance avec les demandes des employeurs et des stagiaires. En outre, les dispositifs en entrées et sorties cadencées tout au long de l'année offrent une grande agilité pour une prescription au fil de l'eau, facilitant les parcours sans couture et évitant les attentes parfois délétères pour les projets et la motivation des personnes éloignées de l'emploi

### **Au-delà de ce programme structurant, la Région dispose de dispositifs agiles.**

Le Fonds Régional d'appui à la professionnalisation (FRAP) est un outil efficace pour répondre à des demandes d'entreprises en collaboration avec France Travail. En 2024, une quarantaine d'entreprises ont bénéficié de ce dispositif sur mesure (35 dossiers pour 40 sessions et 568 entrées) en complémentarité avec le dispositif Préparation Opérationnelle à l'Emploi individuelle (POEI) de France Travail.

**Concernant l'industrie**, secteur clé pour la BFC, la Région dispose d'une **offre « catalogue » pour les métiers clés** (usinage, soudage, tuyauteur, décolletage, horlogerie, lunetterie, maroquinerie). En complément, ce domaine bénéficie d'un **programme spécifique**, afin de répondre au plus près aux besoins des entreprises, dans un contexte de réindustrialisation de notre économie et d'accompagnement des sous-secteurs en mutation : le marché « production industrielle » ;

Un cofinancement du **Fonds social européen** (FSE+) sera sollicité notamment pour les actions de formation qualifiante de niveau 3 voire 4.

La Région poursuivra par ailleurs sa **politique d'abondement du Compte personnel de formation** (CPF) pour proposer une offre de formations supérieures permettant de répondre de manière totalement individualisée à la demande des stagiaires, dont le public jeune décrocheur de l'Université, et en complémentarité avec les programmes qualifiants.

### **Programme 25P03 - Rémunération et aides stagiaires**

Le budget proposé sur ce programme vise à sécuriser financièrement les stagiaires pendant leurs formations. Il finance la **rémunération des stagiaires** non indemnisés par France Travail, la protection sociale et sous condition des aides au transport/hébergement, ainsi que les « aides régionales - compléments de rémunération ». Les modalités de financement et les barèmes régionaux plus favorables que ceux des décrets de 2021 revalorisés désormais chaque année, sont précisés dans le règlement d'intervention 43.01.

Ce budget permet également de régler les frais de gestion des dossiers de rémunération des stagiaires du prestataire ASP Agence de services et de paiements.

Le volume important d'entrées en formation au second semestre 2024 et la part croissante des publics devant être rémunérés (publics cibles éloignés) impactent plus fortement ce programme.

## Programme 25P05 - Intérêts moratoires Formation des demandeurs d'emploi

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

### DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

#### Programme 25P06 - Transitions professionnelles

Ce programme vise le soutien à des initiatives destinées à favoriser les transitions professionnelles des actifs.

Outre le soutien aux démarches de création ou de développement de **Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification** (GEIQ), il s'agit notamment d'assurer la poursuite de la mission régionale d'information conseil sur la **VAE** au travers de la mise en œuvre du marché spécifique d'information-conseil.

La VAE est un droit individuel qui permet d'obtenir un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification en reconnaissant les compétences acquises par l'expérience professionnelle ou bénévole. La Région finance, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, **8 Points Relais Conseils** (PRC) chargés d'assurer des permanences sur l'ensemble du territoire régional en vue d'informer sur le droit à la VAE, orienter les publics sur les certifications appropriées et délivrer une information sur le coût de la démarche et les aides mobilisables.

L'article 4 de la loi du 17 novembre 2022 « portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail » porte les bases d'une **vaste réforme de la VAE**. Elle instaure la **création d'un service public de la VAE** porté par un groupement d'intérêt public (composé de l'Etat, des Régions, de Pôle emploi, de l'AFPA, des OPCO et de Transitions Pro) et matérialisé par un espace numérique dédié. Cette loi prévoit le déploiement **d'Architectes Accompagnateur de Parcours** (AAP) afin de sécuriser les parcours des candidats en proposant un accompagnement dès l'amont de la démarche.

En 2024, la Région a adapté son offre d'information conseil pour mieux l'articuler avec la création des AAP en la recentrant sur un conseil personnalisé du bénéficiaire adapté à son expérience, à son projet et au besoin de proximité d'accompagnement pour être guidé dans l'espace dématérialisé mis en place par l'Etat. En 2023, la Région a pris acte des évolutions découlant de la réforme nationale, avec l'annonce d'un financement des parcours par France VAE à compter du 1er janvier 2024. Elle a mis un terme au marché de prestations d'accompagnement à la VAE au 31 décembre 2023.

Les annonces nationales n'ayant pas été suivies d'effets, et compte tenu du rôle légal de la Région en matière d'accompagnement VAE, la Région souhaite continuer à soutenir les démarches individuelles et collectives des publics engagés dans un parcours VAE de droit commun. En 2025, il est prévu de mettre en place un accompagnement tant individuel que collectif (pour des personnes ayant besoin d'accompagnement renforcé), en tenant compte des nouveaux contours de la VAE dessinés par la réforme nationale non aboutie.

## Programme 25P07 - Sécurisation des parcours professionnels

La Région conduit une politique volontariste en faveur de la formation des salariés, en priorité les plus fragiles d'entre eux. En 2023 a été travaillé le regroupement des trois dispositifs régionaux d'appui à l'effort de formation des entreprises existants dans un cadre d'intervention unique et rénové, pleinement déployé en 2024.

L'objectif général poursuivi est de renforcer la souplesse et la réactivité de l'intervention régionale dans un contexte économique instable au service du développement des compétences et de la sécurisation des parcours des salariés et actifs et d'appuyer la compétitivité des entreprises de Bourgogne-Franche-Comté. Le dispositif Action Régionale pour la Formation dans les Entreprises (AREFE) vise les objectifs suivants :

- **Développer les compétences des personnes nouvellement embauchées** et/ou qui présentent des compétences éloignées de celles attendues sur le poste qu'elles occupent ;
- **Améliorer les conditions d'accueil en entreprise** via des formations managériales et de gestion des ressources humaines ;
- **Accueillir et maintenir les salariés issus d'entreprises en insertion ou en situation de handicap** ;
- **Valoriser les compétences** de l'entreprise en organisant la **transmission des savoirs en interne**.

En 2025, il s'agira de poursuivre la dynamique lancée et de cibler les interventions de cette politique volontariste et charnière d'autres dispositifs de la collectivité en renforçant les exigences auprès des bénéficiaires et en veillant à sa bonne articulation avec les autres politiques sectorielles régionales.

Il s'agira également de varier les modalités de mise en œuvre en lançant un appel à projets sur des thématiques jugées prioritaires.

Concernant le soutien aux contrats de professionnalisation en contrat à durée indéterminée, et après avoir en 2024 resserré l'intervention vers les salariés embauchés ayant les plus bas niveaux de qualification, il est proposé en lien avec les orientations budgétaires 2025 de ne pas reconduire cette politique et d'accompagner la fin de ce dispositif historique auprès des bénéficiaires.

## Programme 25P08 - Accompagnement formation développement économique

Ce programme vise à renforcer le lien entre le développement économique et la formation professionnelle en tant que levier du développement économique. Il s'agira dans le cadre de ce programme de poursuivre la formation des créateurs-repreneurs d'entreprise dans le cadre de prestations rénovées depuis 2024. En complément du service public régional d'accompagnement aux créateurs-repreneurs et en articulation avec les actions de sensibilisation portées par Pôle Emploi, la Région met en place un programme de formation collective des futurs créateurs et entrepreneurs d'entreprises « Entreprendre en BFC ». Ce programme va reposer sur des formations-actions qui permettent à un porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise de le concrétiser, de matérialiser son business plan et de le présenter devant un jury composé de professionnels du monde économique. Ces formations-actions sont gratuites et peuvent être enrichies de modules complémentaires en fonction des besoins du stagiaire.

Ce programme a pour objectif général :

- De contribuer à augmenter le nombre de créations d'entreprises sur le territoire régional,
- Et de favoriser la pérennité des entreprises nouvellement créées.

### **Programme 25P09 - Ingénierie de projets de formation**

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

### **Programme 20P06 - Intérêts moratoires Transitions professionnelles**

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

## **FONDS EUROPÉENS**

### **Programme 05P06EPG - FEDER 2021-2027**

Les programmes fonctionnent avec une enveloppe budgétaire pluriannuelle pour la période de programmation 2021-2027. Le montant des crédits de paiement s'élève à 2,703 M€ en fonctionnement.

Ce programme s'inscrit dans les objectifs de la priorité 4 des fonds européens FSE+ qui vise à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, le renforcement des compétences et de reconversion, à anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences, à faciliter les transitions professionnelles et à promouvoir la mobilité professionnelle.

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
25P01	Parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi							36 423 669,60	-5,2%	-8,3%	34 453 062,74	-1,0%	0,8%
25P02	Qualification des demandeurs d'emploi							45 500 000,00	-13,3%	-12,3%	35 847 544,46	-20,3%	-16,6%
25P03	Rémunération et aides stagiaires							50 000 000,00	1,0%	-8,3%	51 635 063,80	8,7%	8,7%
20P05	Intérêts moratoires - Formation des demandeurs d'emploi										6 000,00		
<b>TOTAL - Formation des demandeurs d'emploi</b>								<b>131 923 669,60</b>	<b>-6,0%</b>	<b>-9,7%</b>	<b>121 941 671,00</b>	<b>-4,2%</b>	<b>-2,2%</b>
25P06	Transitions professionnelles							992 800,00	-8,4%	-8,4%	811 300,40	11,4%	11,4%
25P07	Sécurisation des parcours professionnels							1 246 000,00	-50,2%	-55,8%	2 150 828,00	-22,4%	-26,6%
25P08	Accompagnement formation développement économique							1 050 000,00	5,0%	4,4%	1 003 702,00	19,4%	19,4%
25P09	Ingénierie de projets de formation				849 844,00	-33,3%							
20P06	Intérêts moratoires - Transitions professionnelles										1 902,00		
<b>TOTAL - Transitions professionnelles</b>					<b>849 844,00</b>	<b>-33,3%</b>		<b>3 288 800,00</b>	<b>-28,3%</b>	<b>-33,0%</b>	<b>3 967 732,40</b>	<b>-8,6%</b>	<b>-11,9%</b>

Pour rappel, les montants suivants ont été votés à l'occasion de la DM3 2024 pour permettre la reprise de l'exécution avant le vote du budget :

- Programme 25P01 - 707 512,40 € d'AE
- Programme 25P03 - 5 000 000 € d'AE

## 6. Formations sanitaires et sociales

### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

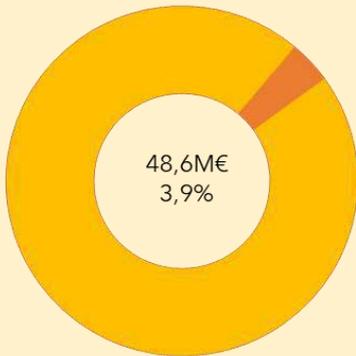
C'est au titre de sa compétence en matière d'autorisation et d'organisation de l'offre de formations sanitaires et sociales que la Région a adopté fin 2023 un nouveau schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS) annexé au CPPDRFOP 2023-2028. Elle définit au travers de ce document cadre la mise en œuvre de la politique de formation des travailleurs sociaux et des professionnels de santé, en prenant en compte les enjeux d'aménagement du territoire.

En 2025, le contexte de mutation et d'évolution des secteurs sanitaire et social à l'échelle régionale est toujours relié aux mesures nationales issues du Ségur de la Santé qui continuent à impacter les décisions, et au processus conséquent d'intégration universitaire de ces formations.

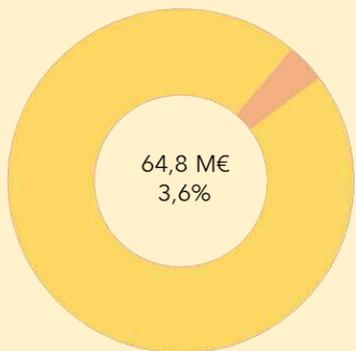
Les priorités portent tout d'abord sur l'attractivité des formations, tant pour les jeunes qu'en termes de formation continue, en particulier pour ce qui concerne les demandeurs d'emploi, ou encore le développement de l'apprentissage. L'enjeu est majeur, s'agissant notamment de consolider les dynamiques régionales d'information, de valorisation des formations et métiers et d'orientation en lien avec le SPOTLV. Pour illustrer, l'exemple de la filière aide-soignante peut être citée, ce métier étant majoritairement en tension : plus de 300 places supplémentaires de formation ont été ouvertes pour répondre aux besoins en emploi, mais avec 30% des places totales offertes qui demeurent vacantes. D'où la tenue de la 2<sup>ème</sup> édition des journées de sensibilisation destinées à des lycéens organisées entre janvier et avril 2025 dans huit écoles dispensant la formation d'aide-soignant, une par département.

Une 2<sup>ème</sup> priorité mise en œuvre en 2025 vise l'ouverture de nouvelles filières, paramédicales en l'occurrence, en réponse à des besoins effectifs sur le territoire : orthoptie à Besançon et Dijon et manipulateur en électroradiologie à Montbéliard.

Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



## DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES

Le budget 2025 intègre la réforme nationale des barèmes, plafonds et calculs des bourses, en conformité avec l'arrêté du 11 avril 2023 qui conduit à une augmentation des dépenses au bénéfice des étudiants et étudiantes de ces formations. Ces dépenses doivent être compensées par des recettes dédiées.

### Programme 25P04 - Formation des demandeurs d'emploi des secteurs sanitaire et social

Dans le cadre du service public régional des formations, la Région finance les formations infra-bac de niveaux 3 et 4 (ambulanciers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture et accompagnants éducatifs et sociaux) suivies par des demandeurs d'emploi. Il existe, tous parcours confondus, plus de 1 700 places de formation ouvertes sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté dans plus de 30 instituts permettant ainsi aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'une offre de formation de proximité.

Dans la poursuite du budget 2024 et au vu de la baisse significative du nombre d'entrées en formation d'aide-soignant (AS) et d'accompagnement éducatif et social (pas ou peu d'entrées en formation AS en février), les crédits correspondant aux rentrées réglementaires de février sont ajustés en conséquence. En effet, depuis 2023, près de 500 places ouvertes sont demeurées vacantes faute de candidats à l'entrée en formation.

### Programme 27P02 - Formations des secteurs sanitaire et social

La Région finance le fonctionnement des instituts et des écoles paramédicales et en travail social lorsqu'ils sont publics ainsi que les départements de maïeutique et de rééducation des universités (UMLP et Bourgogne Europe). Elle peut participer au financement des instituts et écoles lorsqu'ils sont privés. En Bourgogne-Franche-Comté, ce sont les instituts de la Croix-Rouge Compétence ainsi que les deux écoles supérieures du travail social de Bourgogne et de Franche-Comté (IRTESS et IRTS) qui sont concernées. A partir de septembre 2025, 3 nouvelles filières vont ouvrir, complétant l'offre actuelle des formations paramédicales au bénéfice des habitants de la Bourgogne Franche-Comté, à savoir 2 filières d'orthoptie dispensées au sein des UFR Santé des universités Marie et Louis Pasteur et Bourgogne Europe, ainsi qu'une nouvelle filière de manipulateur en électroradiologie au sein de l'IFMS de Montbéliard. Au total, près de 26 instituts et universités accueillant plus 9 500 étudiants sont financés par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Une dotation de fonctionnement leur est versée annuellement, à la suite d'une procédure contradictoire. Cette dotation permet de couvrir :

- Les rémunérations des formateurs permanents et non permanents, le personnel administratif et technique soit plus de 676 équivalents temps pleins (497 ETP dans le secteur sanitaire et 179 ETP dans le secteur social) ;
- Les indemnités de stage et frais de déplacement réglementairement dus aux étudiants en stage, cela représente au total près de 73 % de l'ensemble des charges ;
- Les frais de structure (locaux, frais de siège, charges indirectes...) ; cela représente près de 27 % de l'ensemble des charges.

La Région attribue des bourses sur critères sociaux aux étudiants et étudiantes suivant une formation paramédicale, maïeutique et en travail social. Elles sont alignées réglementairement sur celles de l'enseignement supérieur tant au niveau des montants que des barèmes. 2 489 bourses ont été attribuées pour l'année scolaire 2024/2025, soit un chiffre stable par rapport à l'année scolaire 2023/2024.

Le budget 2025 prend en compte l'application du nouvel accord de branche lié au Ségur de la Santé étendu aux personnels en poste dans les IRTS/IRTESS revalorisant leur rémunération (dont le rattrapage 2024), le rééquilibrage des budgets de fonctionnement en raison de la diminution importante des reports à nouveau excédentaires constatés dans les instituts et l'impact prévu de la réforme du diplôme infirmier (augmentation du volume horaire et transfert de la certification aux universités) ainsi que du paiement de loyer à la Région pour les 3 IFSI installés dans des lycées (Chalon-sur-Saône, Paray-le-Monial et Blanzay). Le paiement des loyers est neutre pour la Région qui encaisse en parallèle la recette.

A noter que le rattrapage Ségur appliqué aux rémunérations des personnels des IRTS/IRTESS, comme la réforme du diplôme infirmier fait et fera l'objet de demande de compensation à l'Etat.

L'opération « Attractivité des métiers » de ce même programme sera mobilisée dans le cadre de la mise en œuvre du schéma régional des formations sanitaires et sociales (ambition 2) afin de développer des actions relatives à l'attractivité des formations au vu des difficultés de remplissage des places ouvertes dans les instituts de formation et de la pénurie de professionnels de santé.

#### **Programme 27P01 - Formations des secteurs sanitaire et social**

Il s'agit d'accompagner dans leurs projets d'investissement les écoles sanitaires et sociales transférées à la Région Bourgogne-Franche-Comté en vue d'adapter les locaux et les équipements aux besoins de formation et améliorer la qualité des interventions.

Il est rappelé que la Région ne dispose pas de compétences en matière d'équipement et d'investissement dans les instituts de formations sanitaires et sociales. Ce programme vise à donner à la Région une visibilité et une possibilité de prendre part aux décisions sur des projets d'investissements des instituts de formation paramédicale et sociale qui ont leur fonctionnement financé par la Région. Elle peut ainsi participer à la négociation des enveloppes, à la définition des contours des projets et à leurs programmations calendaires. Sans l'existence en propre de ce programme, c'est-à-dire distinct de celui au sein duquel les dotations au fonctionnement émargent, les écoles et instituts engageraient ces opérations quoiqu'il arrive, par le biais d'emprunts ou de reprises de RAN (« reports à nouveau »). La Région, par application de la M21 hospitalière, se verrait ainsi contrainte de prendre en charge les capitaux et intérêts d'emprunts (classe 66) ainsi que les amortissements (classe 68) qui en découleraient, mais sans maîtriser ni les montants ni le calendrier de programmation.

#### **Programme 27P04PG - Instituts de formations sanitaires et sociales**

Ce programme spécifique couvre aujourd'hui exclusivement la construction de l'IFPS de Besançon. Le chantier est en cours et s'achèverait début 2025. Les inscriptions budgétaires couvrent les prévisions de dépenses du chantier.

#### **Programme 20P11 - Intérêts moratoires Formations sanitaires et sociales**

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

### **Programme 27P05PG - Rémunération des mandataires IFSS**

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
27P01	Formations des secteurs sanitaire et social	700 000,00	75,0%	75,0%	681 809,37	-9,7%	-9,7%						
27P02	Formations des secteurs sanitaire et social							42 390 094,67	-20,4%	-37,5%	56 331 195,00	5,0%	5,9%
27P04PG	Instituts de formation sanitaires et sociaux			-100,0%	2 320 000,00	-73,9%	-74,9%						
27P05PG	Rémunération des mandataires IFSS				80 000,00	-23,8%	-23,8%						
20P11	Intérêts moratoires - Formations sanitaires et sociales										200,00		
25P04	Formation des demandeurs d'emploi secteurs sanitaire et social							5 461 820,00	-5,2%	-5,2%	5 340 854,00	11,2%	17,4%
<b>TOTAL - Formations sanitaires et sociales</b>		<b>700 000,00</b>	<b>75,0%</b>	<b>-74,6%</b>	<b>3 081 809,37</b>	<b>-68,9%</b>	<b>-69,5%</b>	<b>47 851 914,67</b>	<b>-18,9%</b>	<b>-35,0%</b>	<b>61 672 249,00</b>	<b>5,5%</b>	<b>6,8%</b>

Pour rappel, les montants suivants ont été votés à l'occasion de la DM3 2024 pour permettre la reprise de l'exécution avant le vote du budget :

- Programme 27P04 - 14 586 495,33 € d'AE
- Programme 27P02PG - 2 000 000 € d'AP

## 7. Éducation

Au titre de ses compétences dans 4 domaines : patrimoine immobilier, fonctionnement, équipement pédagogiques et généraux, infrastructures et activités numériques, et de sa politique volontariste en matière sociale et culturelle, la Région concourt au service public de l'éducation dans les lycées. Ainsi, ce sont 103 236 lycéennes et lycéens et l'ensemble de la communauté éducative qui bénéficient de l'intervention de la Région.

En 2025, les priorités se déploient sur les axes suivants :

### • Gestion du parc immobilier

Il est composé de 128 établissements d'enseignement, 220 sites, 1400 bâtiments sur plus de 2 300 000 m<sup>2</sup>. Les priorités sont :

- Garantir un accueil sécurisé et conforme aux normes en vigueur, tout en garantissant la maintenance des bâtiments pour prévenir tout risque
- Renforcer la sobriété énergétique des bâtiments (mise en œuvre des dispositions de la loi ELAN)
- Adapter les établissements aux évolutions pédagogiques et démographiques, avec une gestion rationalisée des espaces visant à mutualiser et ajuster les locaux en fonction des besoins.

### • Fonctionnement des lycées

Il s'agira de sécuriser le financement des dépenses courantes et de reconstituer les capacités de résilience des établissements.

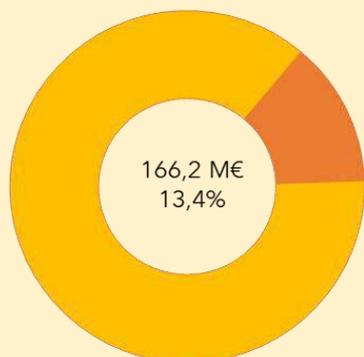
### • Acquisitions d'équipements pédagogiques et généraux

La Région répondra aux besoins prioritaires des établissements pour l'activité pédagogique et l'activité des agents et assurera la sécurité sanitaire des 117 unités de restauration. Elle garantira des conditions de travail adaptées pour le personnel qui prépare et sert quelques 10 millions de repas par an pour les 63 600 internes et demi-pensionnaires. Elle préparera la gestion optimisée des besoins de renouvellement d'équipement de restauration.

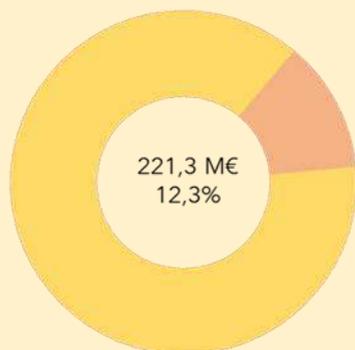
### • Pour les infrastructures et activités numériques

La Région mettra à disposition des équipements de base performants et durables, (incluant le haut débit, les réseaux, les infrastructures, les équipements, et la maintenance). Elle soutiendra l'appropriation des outils numériques par la communauté éducative, réduira la fracture numérique, mobilisera le numérique au service de l'école inclusive. Elle encouragera également les expérimentations pédagogiques et les projets innovants favorisant les usages du numérique à l'école. Enfin, une étude sera lancée pour définir les orientations stratégiques pour le devenir de l'ENT ÉCLAT-bfc dans un contexte de paysage numérique éducatif en forte évolution.

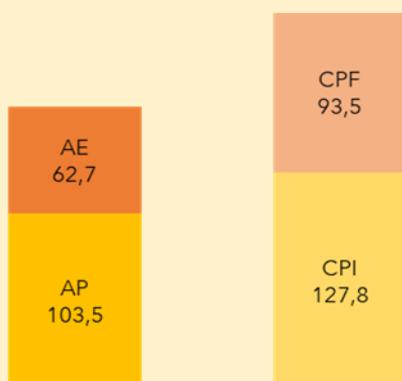
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



### • Pour le soutien aux familles

La Région mettra en œuvre des aides pour la restauration et l'hébergement via une tarification sociale dégressive en lien avec les revenus des familles boursières et des familles non boursières dont les revenus se situent à la frange d'éligibilité à la bourse d'Etat.

## Gestion du patrimoine immobilier

### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

#### • Économies d'énergie : une approche en deux phases

- **Phase 1 (Horizon 2030/2035) :** Priorité est donnée à la rénovation des installations techniques et à la gestion de l'exploitation et de la maintenance. Cette phase, préalable à toute optimisation énergétique, vise des gains rapides pouvant atteindre 30 à 35 % dans certains cas. Elle intègre également l'installation de systèmes de production de chaleur à base d'énergies renouvelables.
- **Phase 2 (Horizon 2040/2050) :** Une rénovation globale permettra d'atteindre les 25 à 30 % restants d'économies d'énergie finale.

#### • Entretien et maintenance des bâtiments

Une part significative du budget est consacrée à la maintenance courante, incluant les travaux de sécurisation et de câblage informatique.

Dans le cadre du PPI 2024-2030, des opérations de rénovation plus globales sont priorisées pour :

- Les bâtiments vétustes et énergivores,
- Les demi-pensions nécessitant un traitement global au-delà de simples réparations ponctuelles.

L'état des lieux réalisé en 2021/2022 a permis de mettre en lumière les éléments suivants :

- Le patrimoine immobilier est globalement jugé correct, bien que 10 % des bâtiments soient identifiés comme étant en mauvais état.
- Le parc immobilier est actuellement surdimensionné par rapport aux effectifs à accueillir, lesquels sont en diminution continue depuis le pic démographique de 1992, marqué par une baisse de 20 % des effectifs. Cette tendance devrait se poursuivre, avec une prévision d'environ 15 000 élèves de moins d'ici 15 ans par rapport à la rentrée 2023.

Dans ce contexte, la Région explore activement toutes les options permettant une mutualisation et une rationalisation des locaux, afin de réduire le « ratio m<sup>2</sup> par élève » tout en optimisant l'utilisation des espaces disponibles.

Les grands chantiers engagés dans les lycées suivent leur cours conformément aux plannings établis. Par ailleurs, les travaux visant à améliorer l'accessibilité des établissements vont s'intensifier, après une phase d'études menée au cours de ces dernières années.

## DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES

Les programmes d'investissement sont structurés par typologie d'intervention, comme suit :

- **PRRL (Programme de Restructuration et Réhabilitation des Lycées)** : Ce programme regroupe les principales opérations de réhabilitation, d'extension et de construction des lycées.
- **Programmes de grosses réparations** : Ces programmes mettent un accent particulier sur les actions visant à améliorer l'efficacité énergétique.
- **Mise en accessibilité des lycées** : Des travaux spécifiques sont prévus pour répondre aux normes d'accessibilité.
- **Dotation annuelle « RCP - Réparations Courantes du Propriétaire »** : Cette dotation finance les interventions de maintenance courante.
- En complément, le **Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR)**, adopté en 2020, continue de renforcer les axes traditionnels d'intervention dans les lycées pour l'année 2025.

Par ailleurs, trois grandes opérations d'investissement, récemment achevées ou en cours, font également l'objet de programmes spécifiques :

- Le **CREPS** (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive) ;
- **L'IFPS** (Institut de Formation des Professionnels de Santé) ;
- **L'Ecocampus**, dont les études sont en phase d'achèvement.

### RESTRUCTURATION ET DE RÉHABILITATION DES LYCÉES

**Programmes 22P30PG - PRRL Programme de Restructuration et de Réhabilitation des Lycées, 22P32PG - Rémunération mandats lycées et 22P06 -Travaux de rénovation, économies d'énergie**

L'état des lieux du patrimoine des lycées, précédemment évoqué, fournit une vision claire de la situation de chaque établissement et bâtiment. Il permet d'identifier les besoins, de repérer les fragilités et de définir les priorités pour le traitement des problématiques majeures. Ce diagnostic, enrichi par une démarche prospective, fixe un cadre financier rigoureux et impose de hiérarchiser les actions et opérations à entreprendre.

Deux objectifs prioritaires orientent les interventions de restructuration et de réhabilitation :

#### • **Sobriété énergétique**

Toutes les opérations planifiées intègrent des mesures concrètes visant à renforcer la performance énergétique.

Les projets de construction neuve visent systématiquement les performances définies par le cadre Effinergie+ et par la RE2020, applicables depuis janvier 2022.

La Région s'engage également dans la démarche ambitieuse portée par la filière française du bâtiment, avec l'objectif de réaliser des bâtiments à énergie positive et à faible empreinte carbone en privilégiant l'utilisation de matériaux biosourcés.

Pour les restructurations lourdes et les rénovations, l'objectif minimal vise l'atteinte des standards de la démarche BBC rénovation, tout en tenant compte de l'usage spécifique de chaque bâtiment. Plusieurs opérations en cours respectent déjà ces exigences.

#### • Rationalisation du patrimoine

Face aux impératifs de transition énergétique et à la nécessité de maîtriser les consommations d'énergie, la rationalisation des infrastructures devient une priorité. Cette démarche est également renforcée par les évolutions actuelles et prévisibles des effectifs scolaires, imposant une adaptation continue du parc immobilier.

### GROSSES RÉPARATIONS

**Programmes 22P16PG - GREAL Grosses réparations et adaptations des locaux, 22P26 -VDI, 22P17PG - Sécurisation des lycées et 22P27PG - Entretien, réparation, amélioration des locaux (ERAL)**

La Région prend en charge les travaux de rénovation, d'entretien et de maintenance des bâtiments de formation dont elle est propriétaire. Le programme 22P16PG englobe les interventions de rénovation partielle ou totale des infrastructures et leurs abords, sans modification architecturale ou fonctionnelle significative. Il soutient également les actions ciblées sur les économies d'énergie et la sécurisation des sites.

Interventions principales en grosses réparations :

- Rénovations du clos-couvert : charpentes, couvertures, étanchéité, menuiseries extérieures, ravalement de façades.
- Mise en conformité sécuritaire : incendie, installations électriques.
- Accessibilité : interventions ponctuelles.
- Rénovation de réseaux : Eau Chaude Sanitaire (ECS), chauffage.
- Sécurisation des sites : clôtures, portails, alarmes, vidéosurveillance.
- Modernisation des installations VDI : Voix, Données, Images.
- Rénovation de salles spécialisées : laboratoires, salles de sciences.
- Améliorations des demi-pensions.

Concernant les actions de sécurisation, la Région collabore étroitement avec les services de l'État, priorisant les sites identifiés comme sensibles (installations d'alarmes, clôtures, vidéosurveillance).

#### • Actions en faveur de l'énergie

La part des travaux axés sur les économies d'énergie est en augmentation constante. Tous les projets intègrent, dès que possible, des mesures visant à optimiser la performance énergétique : isolation, remplacement de menuiseries, rénovation de réseaux.

Depuis 2023, un plan de rénovation technique a été déployé pour atteindre les objectifs de réduction des consommations à court terme. Ce plan s'articule autour de cinq axes majeurs :

1. Plan chaufferies : il s'agira de mettre en conformité 24 chaufferies classées ICPE et de renouveler les chaufferies obsolètes, ainsi que de les raccorder aux réseaux urbains (40 sites raccordés, 2 supplémentaires prévus) ;

2. Plan GTC (Gestion Technique Centralisée) et comptage énergétique ;
3. Plan MDE (Maîtrise de la Demande d'Électricité), qui passe par la mise en œuvre d'un programme de rénovation des postes de transformation sur la période 2023-2030.
4. Programme GEREMY (GEstion Rationnelle de l'Exploitation Maintenance dans les Lycées) : il s'agira de mettre en place des contrats d'exploitation et de maintenance, de réaliser des travaux urgents identifiés lors des diagnostics et de réaliser des premiers travaux d'optimisation à gain rapide (période 2023-2030).
5. Plan d'optimisation énergétique (2024-2035) : Des diagnostics techniques des installations seront réalisés et accompagnés de propositions d'amélioration en lien avec le décret tertiaire. Ce plan passe également par la rédaction et le suivi des marchés pour la réalisation des travaux.

#### • Actions en faveur de la gestion de l'eau

La Région adopte une approche priorisant la sobriété de la ressource et les solutions fondées sur la nature.

En 2024, une expérimentation a été menée dans quatre lycées autour de deux initiatives :

- Hydro-économie : ajustement des débits des robinetteries en fonction des usages.
- Compteurs intelligents : détection des fuites pour limiter les dégâts.

Cette expérimentation va permettre de déterminer la faisabilité d'une généralisation progressive de ces mesures, en tenant compte des coûts et du calendrier d'implémentation.

#### Programme 22P09 Gros entretien, réparations, renouvellement des installations de chauffage (GERRIC)

##### • Objectifs du Programme

Engagé en 2022, le programme GEREMY vise à renforcer la maîtrise interne des dépenses d'investissement liées aux contrats d'exploitation des installations de chauffage dans les lycées.

Ce dispositif offre aux établissements adhérents un contrat d'exploitation et de maintenance, permettant d'éviter l'obsolescence prématurée des installations et permet à la Région de superviser la qualité du pilotage des installations assuré par les prestataires.

Pour les établissements raccordés à un Réseau de Chaleur Urbain (RCU), le budget prend également en compte les charges de financement proportionnelles à la création et à l'installation du réseau.

Chaque établissement concerné reçoit une dotation spécifique, votée et notifiée en début d'année.

##### • Dotations allouées par typologie

Les dotations couvrent les frais liés à l'entretien, au renouvellement et, le cas échéant, au financement des installations, selon les typologies suivantes :

##### **Pour les sites raccordés à un RCU (réseau de chaleur urbain) :**

- Terme R23 : Coûts de gros entretien et renouvellement des installations ;
- Terme R24 : Coûts de financement (remboursement des emprunts) liés à la création et à l'installation initiale du réseau.

### **Pour les sites équipés d'une production de chaleur :**

- Terme P3 : Coûts de gros entretien et renouvellement des équipements des réseaux primaires et secondaires.

Ces spécificités justifient un programme distinct, en dehors du cadre du GREAL.

En 2024, plus de 100 établissements, ont adhéré au programme GEREMY et bénéficient désormais de la dotation GERRIC.

### **Programmes 22P19PG - Accessibilité BFC et 22P03 Agenda d'accessibilité programmée**

La loi du 11 février 2005, relative à l'égalité des droits et des chances, à la participation et à la citoyenneté des personnes handicapées imposait la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) d'ici au 1er janvier 2015.

Pour répondre aux retards éventuels, l'ordonnance du 26 septembre 2014 a introduit les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP). Ces derniers offrent aux acteurs publics la possibilité de planifier leur mise en conformité sur des périodes de 3, 6 ou 9 ans, selon les spécificités de leur parc immobilier. Cette ordonnance a été ratifiée par une loi du 5 août 2015, adoptée par le Parlement en juillet 2015.

La Région a obtenu une prolongation jusque fin 2027 pour mettre en accessibilité les lycées. Les opérations sont en phase travaux ou étude selon les établissements non encore accessibles.

Par ailleurs, les travaux de mise aux normes d'accessibilité sont intégrés systématiquement dans les opérations de restructuration lourde inscrites au PRRL (Programme de Restructuration et de Réhabilitation des Lycées).

### **Programme 22P29 - Réparations courantes du propriétaire (RCP)**

La dotation RCP permet aux EPLE de répondre, entre autres, aux exigences de la réglementation en matière de normes de sécurité et d'hygiène : sécurité incendie, mise aux normes, chauffage, plomberie, électricité... Les établissements peuvent ainsi faire face rapidement et en toute autonomie à tout désordre mineur survenant de manière impromptue, sans attendre une action spécifique de la collectivité. Elle peut enfin être mise à contribution pour l'achat des matériaux nécessaires aux interventions des EMOP/EMATT ou des agents de maintenance des lycées.

Le calcul de l'enveloppe RCP est basé sur les surfaces de chaque bâtiment affecté à l'établissement concerné, avec l'application, d'un taux unique au m<sup>2</sup> quelles que soient les fonctions du bâtiment considéré. L'affectation de cette dotation pour réparations courantes du propriétaire (RCP) sera proposée à la Commission permanente début 2025.

### **Programmes 32P08 et 32P09 - Réparations autres bâtiments CREPS**

Ce programme finance pour la dernière année l'opération de modernisation du CREPS, et prend également en charge les opérations relevant des dépenses de grosses réparations (réfection de couvertures, installations techniques...) ainsi que la part RCP.

## 22P25PR - Plan de relance investissements lycées

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

### Programme 22P33 - Gestion du Patrimoine Immobilier

Ce programme couvre l'ensemble des actions nécessaires à la gestion du patrimoine immobilier des lycées, hors cadre de l'investissement.

Les principaux domaines de dépenses sont les suivants :

- **Assurance dommages aux biens** : La Région assure l'ensemble des biens qu'elle possède ou utilise, dont le patrimoine des lycées. En 2025, le coût de la prime s'élève à 1 M€ avec 2 M€ de franchise.
- **Mise en œuvre de la transition énergétique** : L'inventaire des installations techniques sera poursuivi afin de les intégrer dans un portail énergétique pour optimiser le suivi des consommations.
- **Transfert de foncier** : La Région continue de régulariser la propriété des biens transférés depuis 2005 et à prendre en charge les frais d'actes notariés et d'évaluations foncières. Un nouveau marché sera lancé en 2025 pour finaliser les relevés topographiques.
- **Diagnostics techniques et contrôles réglementaires** : les données relatives à l'amiante seront centralisées via la plateforme 360. Concernant la qualité de l'air, une évaluation annuelle des installations de ventilation sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur.

Les paiements de taxe foncière et loyers et charges (en cas de déficit uniquement) des logements de fonction seront pris en charge.

La base de données patrimoniale sera améliorée grâce au lancement d'un marché en 2025 dans le but de mettre à jour les données et les plans. L'acquisition de la plateforme STONAL en 2023 avait déjà permis d'unifier les données issues des bases Agil et Active 3D.

Une provision est prévue pour les dépenses imprévues, ce qui inclut notamment : les frais de transport et garde en cas de sinistres, les études globales non spécifiques à un établissement ou projet et d'autres besoins imprévus liés aux évolutions réglementaires.

### Programme 22P31 - Fonctionnement EMOP supports

#### Rôle et Missions

Les 11 équipes mobiles régionales (EMOP et EMATT) interviennent en complément des autres dispositifs d'entretien du patrimoine bâti des lycées.

Elles sont spécialisées dans la réfection des locaux et dans divers métiers du bâtiment (Revêtements et finitions, agencement, électricité, sanitaire-thermique, câblage informatique, etc.). Tous les lycées éligibles dans le cadre de la nouvelle répartition peuvent solliciter gratuitement les interventions des équipes. Le fonctionnement des équipes est entièrement financé par la Région.

Une plateforme informatique (Webemop) est mise gratuitement à disposition des établissements pour recenser les demandes et suivre les interventions en collaboration avec les lycées demandeurs et les conseils départementaux. Le logiciel Webemop nécessite des mises à jour annuelles, financées par la Région.

### **Programme 20P08 - Intérêts moratoires DPGI, 30P02 - Intérêts moratoires DPGI CREPS**

Le budget 2025 intègre le paiement systématique des intérêts moratoires dus en cas de dépassement du délai global de paiement.

Ces programmes font l'objet d'une inscription en crédits annuels de fonctionnement.

## **Fonctionnement des lycées**

### **PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES**

Le budget Éducation permet d'attribuer aux lycées les moyens financiers et matériels nécessaires à leur fonctionnement. Il permet également d'aider les familles par une tarification sociale du service restauration et hébergement. Ainsi 4 axes de financement se dégagent :

#### **• Les dépenses de fonctionnement par l'attribution des dotations de fonctionnement**

Conformément au cadre réglementaire, la Région a déterminé lors de l'assemblée plénière d'octobre 2024 le montant des dotations à hauteur de 58,2 M€, à inscrire au budget 2025.

Le contexte de forte inflation a impacté fortement les équilibres budgétaires habituels malgré l'augmentation significative des dotations ces dernières années.

#### **• Les aides aux familles pour la restauration et l'hébergement dans les lycées publics et privés**

La Région a mis en place une tarification sociale dégressive en lien avec les revenus des familles. A ce titre, le dispositif d'aide aux familles boursières (intervenant par déduction sur les factures de restauration et/ou d'hébergement) est complété par un second dispositif s'adressant aux familles dont les revenus se situent à la frange d'éligibilité à la bourse d'Etat (aide versée directement par la Région aux familles).

#### **• Les équipements des lycées**

La Région acquiert ou finance chaque année les équipements nécessaires à l'activité pédagogique et au bon fonctionnement des établissements (tables, chaises, machines-outils, lits d'internat, équipements sportifs...).

Elle équipe ses agents en matériels professionnels permettant de réaliser dans de bonnes conditions les missions confiées (autolaveuses, aspirateurs, matériels électroportatifs, tracteur, lave-linge...). Elle finance les véhicules nécessaires aux établissements.

### • Les équipements de restauration

La Région a confié aux lycées l'exploitation des 117 unités de restauration (hors creps) qui y sont implantées. Les personnels des lycées produisent chaque année quelques 10 millions de repas pour les plus de 63 600 internes et demi-pensionnaires. Pour assurer la sécurité sanitaire, favoriser la qualité et permettre des conditions de travail adaptées, la Région doit renouveler régulièrement les équipements : chaîne du froid (chambre froide, vitrine), production du chaud (four, marmite, cuiseur multifonctions ...), matériel de distribution (salade bar, banque de distribution), matériel de lavage (laverie vaisselle, lave batterie), petit matériel, etc.

## DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES

### • Dotations aux lycées publics

La loi faisant obligation au conseil régional de notifier aux établissements leur dotation annuelle de fonctionnement avant le 1<sup>er</sup> novembre qui précède l'exercice budgétaire concerné, le rapport sur le fonctionnement des lycées pour 2025 a fait l'objet d'une délibération de l'assemblée plénière réunie le 17 octobre 2024.

La détermination de ces dotations a été établie après une période marquée par l'envolée des prix de l'énergie qui a impacté la situation budgétaire des établissements et diminué leur capacité de résilience. Pour 2025, la faible visibilité sur l'évolution de la situation est toujours d'actualité.

Dans ce contexte très particulier, la Région doit conforter la situation budgétaire des 128 lycées publics pour leur donner les moyens d'accueillir leurs communautés éducatives et les 83 675 élèves comptabilisés pour l'année scolaire 2024/2025.

Les modalités de calcul ont permis de déterminer un montant global de 58 247 241 € pour l'année 2025 en forte augmentation par rapport à celui de 2024, soit + 11 894 340 € (+26 %).

### • Dotations aux lycées privés : le forfait d'externat

Les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association des établissements d'enseignement privés du second degré sont prises en charge sous la forme de contributions forfaitaires versées par élève et par an, et calculées selon les mêmes critères que pour les classes correspondantes de l'enseignement public.

Les 37 établissements privés de Bourgogne-Franche-Comté sous contrat avec l'éducation nationale sont concernés par le forfait d'externat (ils scolarisent à la rentrée 2024 un effectif de 14 813 élèves).

Les 37 lycées agricoles privés - dont les MFR - qui accueillent 4 748 élèves ne relèvent pas du forfait d'externat car leur fonctionnement est financé par l'Etat.

- **Aides aux familles pour la restauration et l'hébergement dans les lycées publics et privés (tarification sociale)**

La Région a mis en place une tarification sociale dégressive en lien avec les revenus des familles.

A ce titre, le dispositif d'aide aux familles boursières (intervenant par déduction sur les factures de restauration et/ou d'hébergement) est complété par un second dispositif s'adressant aux familles dont les revenus se situent à la frange d'éligibilité à la bourse d'Etat (aide versée directement par la Région aux familles).

## **Programme 22P15 - Fonctionnement des lycées**

- **La dotation globale de fonctionnement**

La dotation de la Région, globale et forfaitaire, couvre l'ensemble des charges fixes et des dépenses courantes de l'établissement d'enseignement public : universelle dans son principe, elle ne peut être affectée précisément par la Région et son usage est décidé par l'établissement en fonction de ses besoins propres. Elle représente la majeure partie des recettes de l'établissement. Elle est principalement utilisée pour les dépenses courantes de viabilisation et de maintenance (chauffage, électricité, eau, contrats de maintenance, petit entretien...). Une fraction de cette dotation permet de couvrir les actions relatives à la vie de l'élève et aux dépenses pédagogiques et péri pédagogiques.

Cette dotation est calculée selon des règles qui sont, à la fois, communes à tous les lycées et qui tiennent compte des spécificités de fonctionnement propres à chaque catégorie d'établissements. Ces modalités de calcul, éprouvées au fil des années, se fondent sur des données objectives (nombre d'élèves, nature des formations, nombre de m<sup>2</sup>, « trajectoire énergétique », coût des fluides, contrats obligatoires...), constatées aux comptes financiers des EPLE.

Des efforts de sobriété énergétique ont été réalisés par les lycées : les consignes communiquées par la Région ont été respectées autant que possible. Des « plans de sobriété énergétiques » ont été élaborés, parfois avec la participation active des élèves, des agents régionaux et de l'ensemble des communautés éducatives. On constate sur les dernières années à l'échelle de l'ensemble des établissements une baisse de la consommation énergétique (chauffage et électricité) de l'ordre de -20 % de KWH entre 2021 et 2023.

Cependant malgré cette sobriété accrue, dans le dernier compte financier connu des lycées (CF 2023) les dépenses d'énergies constatées étaient en forte hausse. L'année 2024 a connu une poursuite de l'élévation des coûts énergétiques et notamment d'électricité, dont l'impact est d'autant plus fort que le coût de celle-ci représente dorénavant plus de la moitié des dépenses d'énergie des lycées. L'adhésion d'un grand nombre d'établissements au marché Ugap (centrale d'achat) a contribué à limiter cette hausse. Le montant exact des dépenses de 2024 sera constaté dans les comptes financiers qui seront fournis au printemps 2025.

Malgré la baisse annoncée de l'électricité sur les prix régulés, l'année 2025 s'annonce toujours incertaine en matière d'évolution du coût des énergies. Une stabilisation permettrait aux lycées de reconstituer leur capacité de résilience.

Une part des dépenses de fonctionnement des lycées est financé par une fraction des recettes du service Hébergement/Restauration qu'ils encaissent. Elle est déduite de la « dotation brute » et constitue donc une participation des établissements à leurs charges de viabilisation. Pour la dotation 2025, cette participation évolue à la hausse. En effet, les recettes du service Hébergement/Restauration prises en compte dans le

calcul (celles constatées au dernier compte financier connu, (soit 2023) ont augmenté de + 5,3 % par rapport à celles de 2022.

Par ailleurs, a été renforcée la contribution des fonds de roulement (FDR) des lycées : ils contribuent au titre de la dotation de 2025 à hauteur de 50% de leur part supérieure à 90 jours et à 80% de leur part supérieure à 140 jours. Seuls 16 lycées connaissant des FDR supérieurs à 90 jours sont concernés pour un montant global de contribution de 918 666 €.

Compte-tenu de l'ensemble de ces paramètres, la dotation globale de fonctionnement pour l'année 2025 est en augmentation de 11 894 340 € (+26 %) par rapport à celle de 2024. La dotation 2025 qui s'élève à 58 247 241 € se décompose ainsi :

- 51 400 511 € pour les lycées de l'Éducation nationale,
- 6 846 730 € pour les lycées agricoles,

Un premier acompte de 40% a été affecté, avant le vote du budget primitif, lors de l'AP du 13 décembre 2024 pour tenir compte des besoins de trésorerie des établissements.

#### • **Forfaits d'externat attribués aux lycées privés sous contrat avec l'Etat (éducation nationale)**

Selon les modalités de l'article L.442-9 du Code de l'éducation, la Région participe au financement des établissements d'enseignement privés sous contrat d'association relevant de l'Éducation nationale en leur attribuant une subvention dite « forfait d'externat ». Elle comporte une part « matériel » et une part « personnel technique ». Son montant est calculé par rapport au coût / élève externe des établissements publics.

Les 37 établissements privés de Bourgogne-Franche-Comté sous contrat avec l'éducation nationale sont concernés par le forfait d'externat (ils scolarisent à la rentrée 2024 un effectif de 14 813 élèves).

Les 37 lycées agricoles privés - dont les MFR - qui accueillent 4 748 élèves ne relèvent pas du forfait d'externat car leur fonctionnement est financé par l'Etat.

Le montant du forfait d'externat 2025 repose sur le calcul de la parité après connaissance du coût d'un lycéen public en 2023 (sur la base des comptes financiers). Dans l'attente, sur la base du forfait attribué au titre de l'année 2024, un premier acompte de 30% a été affecté avant le vote du budget primitif, lors de l'AP du 13 décembre 2024, et un second acompte sera proposé au vote de la CP de mars pour tenir compte des besoins de trésorerie des établissements.

#### • **Les écoles de production**

Les écoles de production sont des écoles techniques privées hors contrat reconnues par l'Etat. Elles permettent notamment l'insertion professionnelle de jeunes dépourvus de qualification et contribuent à lutter contre le décrochage scolaire. Actuellement 145 jeunes sont scolarisés dans les huit écoles de production implantées dans la région. Ce nombre de jeunes devrait progressivement augmenter avec les recrutements des promotions à venir dans les écoles récemment ouvertes. La Région apporte son appui financier au fonctionnement de ces écoles pour un montant cumulé de subventions de 700 K€ maximum/an.

## • Les prestations de services

La Région commande directement ou subventionne les lycées pour l'achat de certaines prestations notamment :

- **Au bénéfice de quelques lycées** : elle acquiert des prestations ponctuelles ou subventionne les établissements pour faire face à des aléas et des situations d'urgence ou particulières. Elle peut intervenir pour favoriser le transfert d'équipements dans un autre établissement et optimiser leur usage en finançant les prestations de reconditionnement, de mise en sécurité et de déménagements ;
- **Au bénéfice de tous les établissements** : elle acquiert des prestations suffisamment homogènes pour permettre une économie d'échelle comme l'assurance automobile des parcs de véhicules des lycées ou l'enlèvement et le traitement des déchets toxiques. Cette prestation concerne notamment les effluents des laboratoires pédagogiques de chimie. Pour contracter des marchés pluriannuels pour ces prestations collectives, les montants ont été engagés sur des exercices antérieurs. Seuls les ajustements de prix impliquent une nouvelle inscription en 2025, de l'ordre de 40 K€ supplémentaires. Ce montant concerne le marché assurance automobile en raison de la clause d'indexation annuelle du prix.

## Programme 28P04 - Prestations de services

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AE affectées au cours des exercices antérieurs).

## Programme 22P18 - Aides spécifiques

### • La gratuité des ressources pédagogiques

La Région a décidé de financer les lycées publics pour leur permettre d'acquérir, au bénéfice des familles de lycéens, les ressources pédagogiques nécessaires. Il peut s'agir de manuels ou d'autres supports que les établissements choisissent en fonction du budget qui leur est alloué, de leurs pratiques pédagogiques et des matières enseignées. Le mode de gestion repose sur le versement direct de dotation aux établissements qui procèdent aux achats. Il s'agit d'une aide forfaitaire de 20 € par élève attribuée à chaque établissement. La dotation est gérée en autonomie par l'établissement pour l'achat de ses ressources pédagogiques.

### • L'aide aux premiers équipements des lycéens

Avec l'objectif de conforter l'orientation vers les filières professionnelles, d'assurer l'égalité des chances dans l'accès au savoir et de soutenir le pouvoir d'achat des familles, la Région participe à la prise en charge de tout ou partie de l'équipement professionnel des élèves scolarisés dans certaines sections relevant du public et du privé (y compris les élèves des écoles de production). La Région a ainsi choisi d'aider les jeunes s'orientant vers des filières professionnelles porteuses d'emplois (hôtellerie, agriculture, BTP, électrotechnique, automobile...) en allégeant leurs dépenses par l'intermédiaire de l'aide au premier équipement. L'aide de la Région permet l'acquisition par l'établissement en priorité de matériels individuels de protection qui peuvent être offerts aux jeunes en fin de cursus, mais également d'équipements collectifs qui deviennent propriété de l'établissement.

Le montant par élève dépend de la nature du diplôme suivi, les formations impliquant des dépenses d'équipements de niveau très variable.

## **Programme 28P05 - Aides à la restauration et au sport scolaire**

### **• Installations sportives**

L'éducation physique et sportive fait partie intégrante de l'enseignement. Elle est obligatoire avec un programme et un volume horaire d'enseignement clairement défini. Comme les autres disciplines, l'EPS participe aux missions définies par les lycées et concourt au développement de l'élève.

L'article L.214-4 du Code de l'éducation précise que des conventions sont passées entre les établissements publics locaux d'enseignement, leur collectivité de rattachement et les propriétaires d'équipements sportifs afin de permettre la réalisation des programmes scolaires de l'éducation physique et sportive. Au titre de ces conventions, la Région finance l'occupation par les lycées d'équipements extérieurs.

### **• Aide au fonctionnement de la restauration de l'internat et de l'hébergement (AFRI)**

La Région Bourgogne-Franche-Comté procède à l'attribution de subventions pour financer les lycées publics en cas de dépenses particulières ou exceptionnelles de leur service de restauration et d'hébergement : par exemple transport d'internes et demi-pensionnaires vers les lieux de restauration et d'hébergement éloignés ou prise en charge de surcoûts générés par les solutions d'urgence permettant d'éviter la rupture de continuité de service (réparations urgentes, locations de matériels, livraisons de repas, hébergements temporaires etc..).

### **• Soutenir le pouvoir d'achat des familles par des tarifs adaptés et des aides ciblées**

#### **La tarification des services d'hébergement et restauration**

La Région est compétente pour fixer les prix de la restauration scolaire et de l'hébergement fournis aux élèves des lycées de l'enseignement public.

Le coût de production d'un repas est estimé à 10 €, toutes dépenses incluses (investissement et fonctionnement dont charges de personnels).

Les tarifs votés sont en dessous des prix de revient. En effet, la Région prend en charge les coûts de main d'œuvre (salaires des personnels techniques), les coûts d'investissement et les dépenses de fonctionnement non équilibrées par la contribution des familles. Ces financements directs permettent de fixer une tarification modérée mais qui doit rester suffisante pour assurer une qualité des denrées servies aux lycéens.

Lors de l'assemblée plénière du 15 juillet 2024, la Région a fixé les tarifs pour 2025, ces tarifs devant être notifiés aux lycées avant le 1<sup>er</sup> novembre de l'année précédente. Cette anticipation est nécessaire pour que les établissements puissent préparer leur budget de l'année suivante. Pour permettre aux établissements de maintenir des recettes suffisantes à l'achat de denrées et la préparation de repas de qualité, il a été décidé pour 2025 :

- De n'appliquer aucune augmentation sur les tarifs restauration et hébergement ;

- De maintenir le taux de prélèvement FARPI à 18 % sur les recettes encaissées par les lycées auprès des usagers du service restauration et hébergement. Le FARPI a pour objectif de compenser une fraction des dépenses de personnels techniques mobilisés pour la production du service hébergement et restauration.

Parallèlement il est proposé, d'augmenter le montant des aides forfaitaires dans le cadre du dispositif de tarification sociale.

### **La tarification sociale pour l'année scolaire 2024-2025**

La Région met en place une tarification sociale dégressive en lien avec les revenus des familles. A ce titre, le dispositif d'aide aux familles boursières (intervenant par déduction sur les factures de restauration et/ou d'hébergement) est complété par un second dispositif s'adressant aux familles dont les revenus se situent à la frange d'éligibilité à la bourse d'Etat (aide versée directement par la Région aux familles).

#### **• Le développement de l'alimentation de proximité et de qualité (bio) dans la restauration scolaire**

La Région conseille les lycées et promeut les bonnes pratiques afin d'augmenter la consommation de produits locaux et bio, conformément aux priorités du plan de mandat de la Région et à la loi Egalim. Pour augmenter les approvisionnements locaux et bio, a été initiée en 2022 une expérimentation d'achats de denrées pour les restaurations scolaires par le biais de la centrale d'achats régionale. Les lycées des zones de Dijon et Besançon ont été identifiés.

En 2024, de nouveaux marchés de denrées alimentaires ont été lancés via la centrale d'achats régionale et ont permis d'augmenter significativement les taux d'achats de produits locaux, bio et sous signe de qualité pour les vingt lycées bénéficiant de l'expérimentation. Ce projet sera porté pour toute la durée du mandat et pourra donner lieu à un déploiement territorial progressif.

### **Programme 28P03 - Actions périscolaires et services à la restauration**

#### **• Un accompagnement des projets des établissements en faveur des lycéens**

En ayant augmenté très significativement la dotation de fonctionnement des lycées, la Région contribue à leur capacité à financer en propre les actions péri-pédagogiques et culturelles de leur choix. Les actions relevant du dispositif Eveil, resteront disponibles par la mobilisation de la dotation de fonctionnement des établissements.

En complément, la Région souhaite maintenir, en direction de lycées volontaires, une offre de propositions emblématiques qu'elle anime avec ses services ou qui sont portées par des acteurs culturels et artistiques qu'elle finance. Les propositions emblématiques budgétées sur ce programme sont :

- **L'échappée littéraire** - L'objectif est de promouvoir la littérature et la création contemporaine de langue française. La Région organise un prix littéraire qui permet chaque année à une vingtaine de lycées volontaires d'y faire participer des classes et leurs élèves (rencontres avec les auteurs, mise en œuvre de projets pédagogiques dédiés, sélection des auteurs pour la remise du prix).
- **BFC Reporter** - L'objectif est de permettre aux jeunes de s'initier aux médias et à l'information et ainsi d'exercer leur citoyenneté. Les jeunes lycéens sont invités à concevoir avec l'aide de professionnels des productions. Une journée hackaton « spécial média » permet aux équipes

d'une vingtaine de lycées volontaires de réaliser un journal sur une seule journée et sur une thématique commune. Le journal réalisé à cette occasion est diffusé largement.

- **OSE** - Il s'agit d'un nouveau dispositif initié en 2022 qui vise à soutenir et valoriser la dynamique de projets proposés et menés par les jeunes lycéens membres des instances représentatives dans leur établissement. L'objectif est de conforter leur capacité d'action et de mobilisation au bénéfice de la communauté éducative. La proposition a vocation à s'adresser à une vingtaine d'établissements chaque année.

#### • Des prestations acquises par la Région au bénéfice des lycées

Ce programme 22P03 porte également pour des raisons de nomenclature comptable, outre les actions péri-pédagogiques, des actions relatives à la restauration.

En matière de restauration, dont les lycées publics sont les exploitants, la Région acquiert des prestations de service globales pour assurer la sécurité sanitaire, faciliter la gestion des denrées et favoriser la qualité et l'organisation des équipes. Cette prise en charge directe permet d'en libérer les lycées tout en assurant une intervention homogène et de qualité identique. Il s'agit notamment des dépenses concernant :

- Les analyses bactériologiques mensuelles dans les unités de restauration ;
- Les audits annuels des plans de maîtrise sanitaire (PMS) et de leur actualisation ;
- L'accompagnement à la mise en œuvre de la charte régionale qualité de la restauration ;
- La mise à disposition du logiciel de magasinage alimentaire EASILYS pour la gestion des achats alimentaires et de son module complémentaire permettant la gestion du parc d'équipements ;
- L'accompagnement organisationnel des équipes de restauration (après travaux ou en cas de dysfonctionnements récurrents) ;
- La mise en place des tests de recrutement des cuisiniers ;
- L'organisation de manifestations et rencontres.

#### Programme 22P34 - Equipement des EPLE hors restauration

La politique d'équipement des lycées répond aux besoins des établissements dans leurs différentes fonctions :

##### • L'équipement des agents

La Région équipe les lycées en matériels professionnels pour permettre aux agents techniques de réaliser dans de bonnes conditions les missions confiées : par exemple autolaveuses, aspirateurs, matériels électroportatifs, tracteur, lave-linge....

Par ailleurs, la lutte contre les troubles musculosquelettiques sera poursuivie

De même, sera conforté l'achat de matériel de ménage par un marché accord-cadre régional en remplacement des subventions accordées aux lycées avec pour objectif de s'assurer d'une qualité adaptée et de bénéficier de prix plus attractifs qu'en cas d'achats dispersés.

### • L'équipement général

La Région équipe les lycées en mobilier nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement et à l'accueil des élèves : bureaux, chaises, lits d'internat, matelas, armoires, tables, équipements d'infirmerie, etc.

### • L'équipement pédagogique

La Région intervient auprès des lycées pour répondre à leurs besoins en équipements pédagogiques adaptés aux différentes filières et relevant de l'enseignement général, technologique ou professionnel. Il peut s'agir de machines-outils, d'équipements sportifs, de bancs didactiques. Les lycées et les inspecteurs académiques de spécialités sont sollicités dans le recensement des besoins et les priorités. Sont particulièrement pris en compte les besoins liés aux ouvertures de nouvelles formations.

Les petits équipements et les petites réparations sont considérés comme de l'investissement. Pour permettre leur prise en charge, en parallèle du programme pluriannuel des équipements, la Région octroiera en 2025 comme chaque année une dotation aux lycées publics dénommée CRM « Complément de Renouvellement de matériels ».

## Programme 28P06 - Equipements restauration

### • L'équipement de restauration

La Région a confié aux lycées l'exploitation des 118 unités de restauration. Elles produisent chaque année quelques 10 millions de repas pour les plus de 63 600 internes et demi-pensionnaires. Les repas sont préparés et servis par les personnels de la Région sous l'autorité fonctionnelle de l'équipe de direction du lycée.

Pour assurer la continuité de service, la sécurité sanitaire et favoriser la qualité tout en permettant des conditions de travail adaptées, la Région doit renouveler régulièrement les équipements : chaîne du froid (chambre froide, vitrine), production du chaud (four, marmite, cuiseur multifonctions ...), matériel de distribution (salade bar, banque de distribution), matériel de lavage (laverie vaisselle, lave batterie), petit matériel.

Dans les arbitrages seront privilégiés les équipements indispensables à la continuité de service et à la sécurité alimentaire (chaîne du froid notamment).

### • Financement des dépenses d'investissement des projets péri pédagogiques OSE

Sur ce programme sera également prévue la possibilité de financer les lycées au titre de l'appel à projets OSE la partie de leur projet impliquant des dépenses d'investissement : cette possibilité pourrait concerner une vingtaine de lycées par an pour des projets de petite dimension (le dispositif actuel limite les subventions régionales à 2 000 € par lycée).

### **Programmes 22P22 Subvention aux établissements privés MFR**

La Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite conforter le réseau des 27 MFR qui scolarisent 2 296 jeunes afin de leur permettre de réaliser les interventions qui s'imposent : travaux sur les bâtiments et acquisitions de matériels.

### **Programmes 20P07 - Intérêts moratoires Lycées**

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

### **Programmes 22P08 - Acquisition de matériel, 22P23PR - Plan de relance Lycées privés, 22P20 - Equipement, 22P21PR**

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

## **Numérique éducatif**

### **PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES**

Depuis plusieurs années, le numérique constitue un levier stratégique pour moderniser l'éducation et répondre aux besoins d'une société en constante évolution. Il transforme en profondeur les méthodes d'apprentissage, favorisant l'accès aux ressources pédagogiques, la collaboration entre élèves et enseignants ainsi que l'individualisation des parcours éducatifs. En parallèle, il redéfinit les pratiques administratives en simplifiant les processus et en renforçant la communication entre les établissements, les familles et les institutions. Ce mouvement répond non seulement à une nécessité d'adaptation technologique, mais également à une exigence d'équité et d'inclusion en garantissant à tous les élèves un accès aux outils numériques.

Adoptée le 8 juillet 2013, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, dite « loi Peillon », a posé les bases d'une transformation numérique ambitieuse, en faisant de l'intégration des technologies un axe stratégique pour améliorer la qualité et l'égalité de l'enseignement.

Ce cadre législatif a intensifié le rôle de la Région dans l'intégration du numérique au sein des établissements scolaires. Ce rôle clé a également été souligné dans la stratégie numérique pour l'éducation 2023-2027 du ministère de l'Éducation nationale, qui appelle à une véritable politique publique partagée via une collaboration renforcée entre l'Etat et les collectivités.

La Région est responsable de l'acquisition, de la maintenance et de la mise en service des infrastructures et équipements nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative. Cela inclut les matériels informatiques, les logiciels, ainsi que l'ensemble du système d'information pédagogique et administratif des lycées, en intégrant les objectifs de développement durable.

La Région finance, installe et maintient en bon état de fonctionnement les ordinateurs dans les salles de classe, les équipements réseau, les serveurs, le câblage des réseaux internes, la couverture Wi-Fi, les liaisons Internet, ainsi que les Espaces Numériques de Travail (ENT).

Elle s'attache à promouvoir une politique du numérique éducatif ambitieuse et responsable, visant à réduire les inégalités, soutenir l'innovation pédagogique et garantir un accès équitable aux technologies pour tous les élèves.

En 2025, la Région poursuivra une politique soutenue et responsable du numérique éducatif, visant à développer les usages et l'innovation dans ce domaine. Ses actions seront articulées autour de 4 axes principaux :

**Équipement de base efficace et responsable** : Mettre à disposition des établissements des équipements de base performants et durables, incluant le haut débit, les réseaux, les infrastructures, les équipements, et la maintenance.

La Région investit dans l'amélioration de l'infrastructure numérique des établissements, en veillant à une couverture réseau étendue, une connectivité haut débit et des équipements adaptés. Elle favorise le déploiement de réseaux régionaux dédiés pour garantir une connectivité stable et rapide dans tous les établissements.

En 2025, la Région poursuivra le déploiement du réseau GFU (Groupe Fermé d'Utilisateurs) en augmentant les débits et continuera le raccordement des lycées concernés par la deuxième tranche identifiée. Elle collaborera avec le GIP RENATER pour l'accès à Internet des lycées et de la Région elle-même.

**Accompagnement des usages numériques** : Soutenir l'appropriation des outils numériques par la communauté éducative, en collaboration avec les autorités académiques.

La Région s'attache à réduire la fracture numérique en fournissant un accès équitable aux technologies pour tous les élèves. Dès que possible, elle mobilise également le numérique au service de l'école inclusive, garantissant l'accessibilité des outils et ressources pédagogiques et répondant spécifiquement aux besoins des élèves en situation de handicap ou ayant des besoins éducatifs particuliers.

**Soutien au développement de projets innovants** : Encourager les expérimentations pédagogiques et les projets innovants favorisant les usages du numérique à l'école.

La Région soutient la mise en œuvre de projets innovants axés sur le numérique éducatif, en encourageant la collaboration entre les différents acteurs. En partenariat avec les académies, elle favorise la création d'espaces d'expérimentation pour tester de nouvelles approches pédagogiques basées sur le numérique.

**Projet sur les ENT** : Lancer une étude définissant les orientations stratégiques pour le devenir de l'ENT ÉCLAT-bfc dans un contexte de paysage numérique éducatif en forte évolution.

Le lancement du marché de renouvellement de l'ENT ÉCLAT-bfc permettra de s'inscrire dans les grandes tendances du numérique éducatif et des évolutions des référentiels techniques en vigueur.

## DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES - NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

### Programme 22P11 - Fournitures d'accès à Internet

La Région s'est très fortement investie pour l'arrivée rapide du Très Haut Débit dans tous les lycées éligibles à la fibre optique.

Les premiers accès ont été réalisés grâce à des liaisons fournies par un opérateur privé.

En 2021, la Région a voté la création d'un réseau indépendant dans le cadre de la constitution d'un Groupe Fermé d'Utilisateurs (GFU) sur le territoire régional destiné à desservir notamment ses lycées et ses établissements administratifs, en s'appuyant sur les services du GIP RENATER pour l'accès à Internet. L'accès à ce service est gratuit pour les lycées publics relevant du ministère de l'Éducation Nationale.

Depuis 2023, ce sont 60 lycées sur 128 lycées publics éligibles qui ont été raccordés.

Les prévisions de raccordements supplémentaires en 2025 concernent les établissements dans les zones suivantes : Nièvre, Mâcon, Digoin.

Pour les lycées qui ne sont pas connectés au GFU, la Région maintient la délégation à un opérateur privé pour le raccordement Internet avec des débits de 200 Mbits/s.

Le budget alloué en crédits de paiement permettra de couvrir les dépenses liées aux liaisons Internet des établissements non raccordés au GFU.

### Programme 22P10 - Espace Numérique de Travail ÉCLAT-bfc

Dès 2017, faisant suite de la fusion des régions, un comité de pilotage rassemblant la région, les départements, les académies de Besançon et de Dijon et l'Enseignement agricole de la région s'est constitué afin de mettre à disposition un ENT à l'ensemble des lycées, des collèges et des écoles de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté.

Plusieurs solutions d'ENT étaient auparavant déployées dans les collectivités. Mais dès la rentrée scolaire 2019-2020, la solution Skolengo a été déployée. L'ENT ÉCLAT-bfc est devenu ainsi le premier ENT en France déployé permettant le continuum pédagogique allant du premier au second degré.

L'ENT ÉCLAT-bfc répond aux besoins de plus de 240 000 élèves répartis sur l'ensemble de ces établissements :

- 128 lycées publics accueillant près de 90 000 lycéens ;
- 220 collèges publics regroupant près de 90 000 collégiens ;
- 610 écoles primaires publiques regroupant environ 60 000 élèves.

Le marché actuel avec Kosmos arrive à échéance en août 2025 et a été prolongé afin de sécuriser la prochaine rentrée.

Les avancées technologiques et l'évolution des usages éducatifs imposent une réflexion sur les solutions numériques pour répondre aux attentes d'aujourd'hui et de demain.

Les incidents récents en France, notamment les piratages ayant ciblé les messageries intégrées aux ENT au printemps 2024, ont révélé la vulnérabilité de ces systèmes face aux cybermenaces, en plus d'engendrer des interruptions de services. Ces événements rappellent l'importance d'une responsabilité

partagée entre les collectivités territoriales, porteuses de ces projets, et les prestataires techniques pour garantir des standards élevés de sécurité.

Sur la base d'un bilan des usages actuels et des attentes exprimées par la communauté éducative, des orientations stratégiques intégrant de multiples enjeux seront définies et partagées afin de concevoir la construction d'une nouvelle consultation engagée par l'ensemble des partenaires.

Les inscriptions budgétaires prévues permettent de financer l'utilisation d'ÉCLAT-bfc et de mettre en œuvre les opérations d'accompagnement nécessaires.

### **Programme 22P13 - Fonctionnement du numérique éducatif**

Le budget de fonctionnement inscrit permet de couvrir les dépenses de fonctionnement annuelles et récurrentes et des opérations spécifiques de prestations de service :

- Prestations d'assistance et d'accompagnement ;
- Abonnement de licences Microsoft ;
- Acquisition de petits équipements.

### **Programme 22P12 - Investissement numérique dans les lycées**

L'intégration des équipements et des ressources numériques se développe progressivement dans toutes les disciplines, présentant des spécificités en lien avec les objectifs des programmes et les supports disponibles. La Région veille à ce que les établissements puissent remplir leurs missions de manière optimale, en sélectionnant les équipements les plus adaptés à chaque contexte. Pour équiper les lycées, elle procède à l'acquisition de matériels qu'elle met à disposition des établissements ou accorde des subventions aux lycées pour qu'ils puissent acquérir les équipements nécessaires.

Avec un parc informatique comprenant 40 000 postes, le taux d'équipement informatique moyen par élève est actuellement de 1 PC pour 2 élèves. Les dotations en matériels informatiques, tels que les ordinateurs, les serveurs et les équipements réseaux, continueront à être harmonisées en fonction du déploiement d'équipements numériques adaptés. La typologie des postes déployés correspond au profil des utilisateurs (personnel, élèves), à leurs besoins pédagogiques ou administratifs, ainsi qu'à leur situation d'utilisation (fixe ou mobile). La considération des enjeux liés au développement durable est renforcée dans les opérations menées, et la durée de vie des équipements est ajustée selon les configurations pour prolonger leur utilité.

En complément des initiatives initiées par les autorités académiques, la Région s'engage activement dans le déploiement et l'intégration de projets novateurs au service des apprentissages et de l'enseignement. Elle adopte une approche spécifique, lycée par lycée, afin de répondre aux besoins spécifiques, tout en tenant compte des particularités territoriales, des dynamiques internes et de la maturité des pratiques numériques. Plusieurs projets ont été retenus en collaboration avec les autorités académiques, accompagnés d'investissements régionaux spécifiques, permettant aux lycées d'intégrer davantage le numérique dans les enseignements et la vie scolaire, notamment à travers le déploiement de tablettes et de dalles numériques.

La croissance de l'utilisation des technologies numériques rend également impératif le renforcement et la consolidation des infrastructures technologiques des établissements, tant au niveau des réseaux que des data centers.

Le budget 2025 prend en compte les crédits nécessaires à :

- La dotation de renouvellement du parc informatique dans les établissements ;
- L'évolution des infrastructures réseaux ;
- Au financement de projets pédagogiques ;
- L'acquisition de logiciels spécifiques non pédagogiques ;
- L'attribution de subventions aux établissements.

#### **Programme 22P14 - Lycées privés Numérique éducatif**

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

#### **Programme 22P10 - Intérêts moratoires Numérique éducatif**

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
22P27PG	Entretien réparation amélioration des locaux				2 750 000,00	196,9%	196,9%						
22P29	Réparations courantes du propriétaire dans les lycées	4 300 000,00			4 300 000,00								
22P30PG	Programme Pluriannuel d'Investissement	11 800 000,00	-52,8%	-46,4%	27 530 092,22	-44,6%	-43,4%						
22P31	Fonctionnement EMOP supports							227 000,00			227 000,00		
22P32PG	Rémunérations des mandataires Lycées	1 500 000,00			1 050 000,00	-38,2%	-38,2%						
22P03	Agenda d'accessibilité programmée				1 200 000,00	-65,5%	-65,5%						
22P06	Travaux de rénovation, économies d'énergie				1 599 907,78	509,6%	509,6%						
22P09	GERRIC Gros Entretien, Réparations, Renouvellement Installations Chauffage	2 500 000,00			2 500 000,00								
22P16PG	Grosses réparations dans les lycées	44 650 000,00	-0,8%	8,5%	41 494 547,30	7,9%	7,9%						
22P17PG	Sécurisation dans les lycées				1 205 452,70	-19,4%	-19,4%						
22P19PG	Accessibilité dans les lycées	18 000 000,00	-21,7%	-21,7%	18 500 000,00	54,2%	54,2%						
22P25PR	Plan de relance Investissements Lycées				5 290 000,00	-47,1%	-47,1%						
22P26	VDI				80 000,00	700,1%	700,1%						
22P33	Gestion du patrimoine immobilier							1 050 000,00	-77,6%	-73,4%	2 290 000,00	-52,7%	-14,4%
32P08	Plan de relance CREPS				5 090,05								
32P09	CREPS	650 000,00	-7,1%	-59,4%	1 244 909,95	-64,4%	-70,7%						
20P08	Intérêts moratoires - Patrimoine et gestion immobilière										150 000,00		
30P02	Intérêts moratoires - Patrimoine et gestion immobilière CREPS										20 000,00		
<b>Sous-total Patrimoine et gestion immobilière</b>		<b>83 400 000,00</b>	<b>-17,0%</b>	<b>-11,8%</b>	<b>108 750 000,00</b>	<b>-15,3%</b>	<b>-15,1%</b>	<b>1 277 000,00</b>	<b>-74,1%</b>	<b>-69,4%</b>	<b>2 687 000,00</b>	<b>-47,0%</b>	<b>-7,4%</b>

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
22P08	Acquisitions de matériels				39 864,21	-15,4%	-15,4%						
22P15	Fonctionnement des lycées							50 334 232,80	30,0%	-25,7%	79 226 491,00	12,0%	12,0%
28P04	Prestations de services										807 982,76	-19,3%	-19,3%
22P18	Aides spécifiques				50 017,14	-41,6%	-41,6%	2 790 000,00	-5,1%	-5,1%	2 822 846,41	-12,6%	-12,6%
22P20	Equipement				2 121 148,02	-66,7%	-66,7%						
22P21PR	PAIR lycées publics				176 459,20								
22P22	Investissements lycées privés	500 000,00	-66,7%	-66,7%	1 239 859,52	-35,0%	-35,0%						
22P23PR	Plan de relance 2020 Lycees privs				263 606,40	-35,9%	-35,9%						
22P34	Equipement des lycées PPE hors restauration	10 000 000,00	1,9%	1,9%	6 323 008,03	90,9%	90,9%						
28P03	Accueil et vie des lycéens							528 160,00	-62,8%	-62,7%	1 423 161,89	3,9%	4,3%
28P05	Aides restauration hébergement et sport scolaire							4 997 000,00	4,2%	4,2%	4 867 000,00	5,4%	5,4%
28P06	Equipements restauration	3 320 000,00			3 044 788,63	52,5%	52,5%						
20P07	Intérêts moratoires - Lycées										15 000,00		
<b>Sous-total Lycées</b>		<b>13 820 000,00</b>	<b>-5,5%</b>	<b>-5,5%</b>	<b>13 258 751,15</b>	<b>-7,3%</b>	<b>-7,3%</b>	<b>58 649 392,80</b>	<b>22,5%</b>	<b>-23,7%</b>	<b>89 162 482,06</b>	<b>10,0%</b>	<b>10,0%</b>
22P10	Environnement numérique de travail										294 977,44	-1,7%	-1,7%
22P11	Fourniture d'accès internet							2 100 000,00		2000,0%	832 577,25	-18,7%	-18,7%
22P12	Maintenance informatique des lycées	6 300 000,00	26,0%	21,2%	5 800 000,00								
22P13	Fonctionnement du numérique éducatif							660 000,00	20,0%	20,0%	422 445,31	-8,2%	-8,2%
22P14	Lycees privs Numerique educatif								-100,0%	-100,0%	69 600,00	-0,6%	-0,6%
20P10	Intérêts moratoires - Numérique éducatif										1 500,00		
<b>Sous-total Numérique éducatif</b>		<b>6 300 000,00</b>	<b>26,0%</b>	<b>21,2%</b>	<b>5 800 000,00</b>			<b>2 760 000,00</b>	<b>331,3%</b>	<b>273,0%</b>	<b>1 621 100,00</b>	<b>-12,6%</b>	<b>-12,6%</b>
<b>TOTAL - Éducation</b>		<b>103 520 000,00</b>	<b>-13,8%</b>	<b>-9,5%</b>	<b>127 808 751,15</b>	<b>-13,9%</b>	<b>-13,7%</b>	<b>62 686 392,80</b>	<b>17,3%</b>	<b>-23,3%</b>	<b>93 470 582,06</b>	<b>6,2%</b>	<b>8,9%</b>

Pour rappel, les montants suivants ont été votés à l'occasion de la DM3 2024 pour permettre la reprise de l'exécution avant le vote du budget :

- Programme 22P15 - 28 984 058,20 € d'AE
- Programme 22P11 - 100 000 € d'AE
- Programme 22P12 - 200 000 € d'AP
- Programme 22P33 - 1 250 000 € d'AE
- Programme 32P09 - 400 000 € d'AP

## 8. Apprentissage

### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

2025 marque le démarrage d'une nouvelle convention triennale avec France Compétences. Elle a pour objet de préciser les modalités de versement par France Compétences à la Région des enveloppes financières de soutien et d'investissement. Conformément aux arrêtés du 2 décembre 2020 et du 13 mai 2024, France Compétences s'engage dans cette convention à verser chaque année à la Région pendant la durée de la convention :

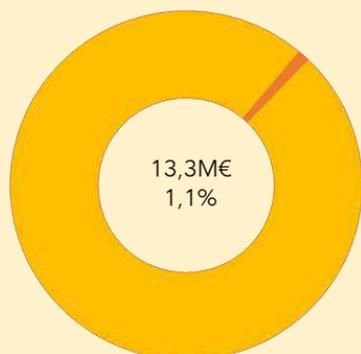
- Un montant de 4 230 380 € au titre du financement des dépenses de fonctionnement des CFA.
- Un montant de 10 371 700 € au titre du financement des dépenses d'investissement des CFA.

Cette nouvelle convention triennale inscrit dans la durée la diminution de 38%, de la dotation au titre du financement des dépenses de fonctionnement de France compétence annoncée en avril 2024 pour l'année 2024.

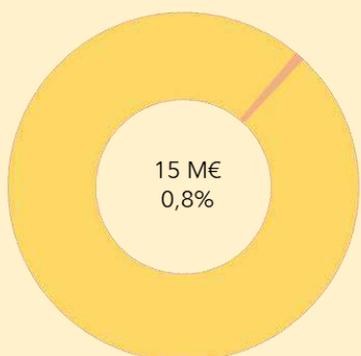
### FONDS EUROPÉENS

La priorité spécifique du programme FEDER (Fonds européens) est le soutien à l'ingénierie pédagogique de formations nouvelles en lien avec les secteurs porteurs d'emploi.

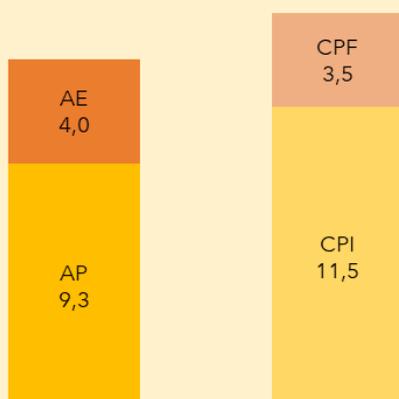
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



## DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES

### Programme 26P01 - Investissement et équipement des CFA

Afin de permettre aux CFA d'améliorer l'accueil des apprentis, la qualité des formations dispensées et de développer des filières de formation, la Région, sous réserve du maintien de la dotation de France Compétence de 10,3 M€, continuera en 2025 d'accompagner des projets immobiliers mais aussi de financer des dépenses d'équipements.

En 2025, il conviendra de faire mieux connaître le nouveau règlement d'intervention adopté en 2024 en matière d'investissement dans les CFA et qui renforce les critères d'éco-conditionnalité conformément au Règlement budgétaire et financier. L'enjeu de l'accompagnement régional réside désormais dans l'accompagnement des CFA dans leurs choix de travaux et d'équipements.

En lien étroit avec la Direction de la Transition énergétique, chaque projet est étudié sous l'angle des gains générés en matière de consommation énergétique et retravaillé si besoin dans le sens des exigences régionales qui visent des projets d'achats d'équipement, de rénovations et de travaux qui permettent une amélioration significative de la qualité environnementale.

A compter de 2025, le projet de réhabilitation de la Cité Gérôme sur la partie dédiée au CFA de Vesoul franchira une étape décisive avec les travaux de gros œuvre.

### Programme 26P04 - Abondement du coût contrat

Les 4 M€ d'autorisations d'engagement consacrés aux subventions de fonctionnement pour les CFA seront dédiés aux priorités régionales en matière d'aménagement du territoire, avec une priorisation des formations infra bac sur des secteurs en tension mais également de développement économique. Un nouveau règlement d'intervention proposé pour 2025 permettra de poursuivre l'intervention régionale pour prévenir les ruptures, avec l'aide aux apprentis en difficulté, d'abonder les coûts contrats des formations des secteurs en tension, d'aider les apprentis de la fonction publique mais également d'encourager tout projet contribuant au développement qualitatif de l'apprentissage en BFC.

L'appel à projet 2025 encouragera les accompagnements pédagogiques individualisés pour les apprentis en difficulté, les projets socio culturels contribuant au vivre ensemble, les voyages d'étude en Europe et les innovations pédagogiques.

## FONDS EUROPÉENS

### Programme 05P06EPG - FEDER 2021-2027

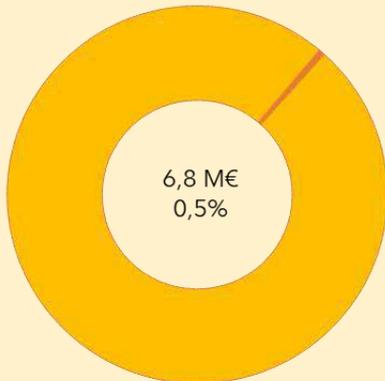
Le programme fonctionne avec une enveloppe budgétaire pluriannuelle pour la période de programmation 2021-2027. Le montant des crédits de paiement s'élève à 1,719 M€ en fonctionnement.

Ce programme s'inscrit dans les objectifs de la priorité 4 des fonds européens FSE+ qui vise à améliorer les systèmes d'éducation et de formation et promouvoir la mise en place de systèmes de formation en alternance et en apprentissage.

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
26P01	Investissements et équipements des CFA	9 300 000,00	-9,7%	-9,7%	11 473 897,00	-8,5%	-0,1%						
26P04	Abondement du coût contrat							4 000 000,00	-9,1%	-9,1%	3 560 045,84	-11,3%	-11,3%
<b>TOTAL - Apprentissage</b>		<b>9 300 000,00</b>	<b>-9,7%</b>	<b>-9,7%</b>	<b>11 473 897,00</b>	<b>-21,5%</b>	<b>-15,1%</b>	<b>4 000 000,00</b>	<b>-9,1%</b>	<b>-9,1%</b>	<b>3 560 045,84</b>	<b>-12,1%</b>	<b>-12,1%</b>

## 9. Orientation tout au long de la vie

Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

L'année 2024 a été marquée par la présentation et l'élaboration des modalités de mise en œuvre opérationnelles des enjeux et mesures du Schéma de développement du service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPROTLV) dans le cadre de la refonte du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP). En 2025 l'enjeu portera sur la mise en œuvre prioritaire de certaines des mesures de ce schéma et notamment :

- Garantir la qualité et la lisibilité de l'offre de services : adoption de la charte d'engagement des acteurs du SPRO (mesure 3).
- Ouvrir le SPROTLV au monde économique et aux entreprises (mesure 5).

Et mise en œuvre de l'axe transversal du schéma : ancrer le SPROTLV dans les territoires.

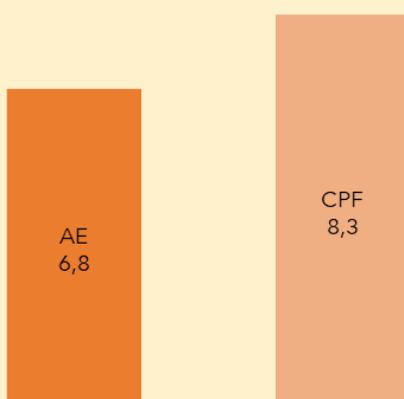
Après une première édition 2023 forte d'un très beau succès, 2025 sera l'occasion de proposer à tous les publics la seconde édition d'« Explore les métiers » en mars 2025.

Enfin 2025 sera également une année de bilan du nouveau cadre triennal de soutien de la Région aux missions locales. Ce cadre adopté au printemps 2023 instaure un dialogue technique et politique renouvelé et sécurisé pour ces structures, acteurs incontournables de l'accompagnement des jeunes vers l'insertion durable.

Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



## DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES

### Programme 25P05 - Service public régional de l'orientation (SPRO) tout au long de la vie

L'année 2025 sera marquée en particulier par :

- **Le déploiement de plusieurs groupes projets autour des enjeux / priorités d'actions identifiés par les territoires** en intégrant un écosystème d'acteurs plus large et un ancrage territorial renforcé au titre de l'animation territoriale du SPRO ;
- Le lancement d'un marché de renouvellement de la plateforme ;
- La mise en œuvre des groupes de travail issus de **la journée de réflexion sur le décrochage scolaire** organisée en 2024, **l'animation du réseau des porteurs de Gestion prévisionnelle des emplois et compétences de territoires (GPECT)** intégrant les réflexions issues de la peer review récemment organisée, 4<sup>ème</sup> Edition des assises régionales de l'orientation ;
- La mise en place progressive du **réseau des entreprises et ambassadeurs** engagés dans la politique orientation ;
- L'organisation et la tenue de la **deuxième édition d'Explore les métiers** les 19 et 20 mars 2025. Cet événement d'envergure régionale à destination de tous les publics (scolaires, demandeurs d'emploi, étudiants, jeunes, familles, etc.) sera adossé aux sélections régionales des **48<sup>èmes</sup> compétitions des métiers Worldskills**. A l'instar de la première édition, l'objectif est de faire de cet événement **l'action phare régionale en matière d'information sur les métiers** en s'appuyant pour cela sur l'excellence du geste professionnel ; Cette nouvelle édition permettra de découvrir 150 métiers avec trois nouveaux secteurs : la défense, l'agriculture et le sanitaire et social
- La **mise à disposition des casques de réalité virtuelle** dans les établissements scolaires et enrichissement du catalogue par 10 films tournés dans la région ;
- Le soutien à l'utilisation de la version 2 d'« **Explor'action métiers** » à destination des enseignants et évaluation de l'outil;
- La constitution d'une équipe régionale des métiers, organisation de sa préparation physique et mentale pour préparer les jeunes aux finales nationales des Worldskills à Marseille en octobre 2025.
- La poursuite de la réflexion avec les autorités académiques sur **l'innovation autour de l'orientation et de l'information métiers et conduite d'expérimentations** (ramassage des rêves et des peurs de l'orientation, jeu autour de la connaissance de soi dans une démarche d'orientation).

**Le soutien aux structures de l'accueil, information, orientation, à leurs réseaux régionaux ainsi qu'au CARIF-OREF EMFOR** sera maintenu. A noter que 2025 sera la dernière année de mise en œuvre pour le réseau des Missions locales du nouveau cadre régional de soutien avec des enjeux d'analyse et d'évaluation de ce cadre partenarial.

### Programme 26P03 - Actions d'information sur les métiers et les formations

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
25P05	Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie							6 754 571,00	4,2%	-2,9%	6 845 198,00	5,7%	6,8%
26P03	Actions d'information sur les métiers et les formations								-100,0%	-100,0%	1 481 395,16	-12,4%	-12,4%
<b>TOTAL - Orientation tout au long de la vie</b>								<b>6 754 571,00</b>	<b>-20,7%</b>	<b>-26,9%</b>	<b>8 326 593,16</b>	<b>1,9%</b>	<b>2,8%</b>

Pour rappel, les montants suivants ont été votés à l'occasion de la DM3 2024 pour permettre la reprise de l'exécution avant le vote du budget :

- Programme 25P05 - 577 040,00 € d'AE
- Programme 26P03 - 100 000 € d'AE

## 10. Enseignement supérieur Recherche

### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

#### • Le SRESRI 2025-2030

Le nouveau schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation vise à promouvoir l'attractivité de notre région en capitalisant sur les réussites et les pratiques en matière d'ESRI tant à l'échelle régionale que des territoires, tout en faisant mieux entendre la voix des usagers finaux qui sont les étudiants, les chercheurs et les citoyens. Concrètement, il a pour but d'améliorer le quotidien des étudiants et la qualité de leurs études, de soutenir le travail des chercheurs dans les laboratoires et la valorisation de leurs travaux. Il s'agit également d'aider les citoyens à mieux comprendre leur environnement au travers de la science.

Pour la Région, il est le support de l'exercice de son rôle de chef de file en matière d'ESRI vis-à-vis des collectivités locales, en lien avec les stratégies et schémas ESRI de celles accueillant un campus, et est la référence pour la conduite de sa politique de coordination des initiatives régionales de culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), politique relevant d'une compétence de la Région.

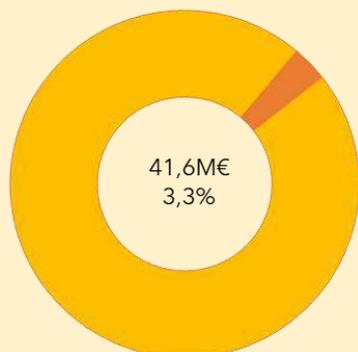
Les quatre orientations stratégiques du SRESRI se déclinent en 29 mesures destinées en priorité aux étudiants, aux chercheurs et aux citoyens de Bourgogne-Franche-Comté. Elles seront mises en œuvre par la Région en collaboration étroites avec les partenaires : l'Etat, les établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche, les associations étudiantes, les centres de transfert de technologie et de culture scientifique technique et industrielle, les collectivités territoriales, etc.

#### • 1<sup>ère</sup> année de déclinaison du nouveau SRESRI

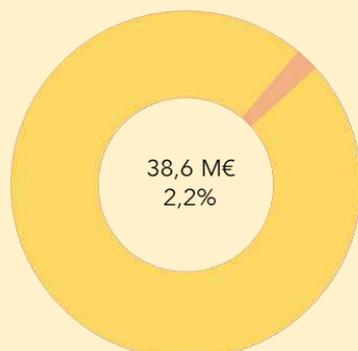
La priorité phare 2025 consiste à lancer le démarrage des orientations du SRESRI 2025-2030. La large concertation conduite tout au long de 2024 a abouti à identifier les orientations suivantes :

- 4 ambitions transversales en lien avec les grandes priorités régionales ;
- 8 familles de besoins en proximité des usagers de la politique ESRI (étudiants, chercheurs et citoyens) ;
- 29 mesures concrètes qui tendront à apporter dès 2025 des premières réponses aux besoins identifiés.

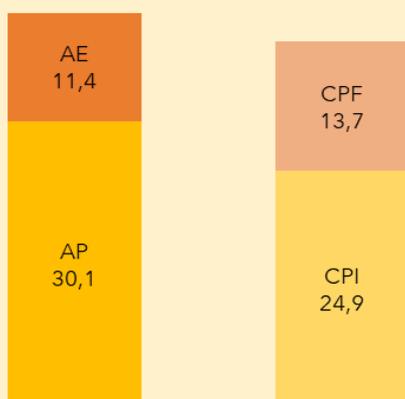
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



#### • 4 ambitions

- **Un écosystème ESRI attractif** : Les objectifs sont de garantir de bonnes conditions d'études sur l'ensemble des campus, de donner envie d'étudier et de faire de la recherche en BFC au bénéfice de sa population et de ses industries, d'attirer des étudiants et des chercheurs et de renforcer la visibilité nationale et internationale de l'ESRI de Bourgogne-Franche-Comté en soutenant des projets qui font rayonner le territoire ;
- **La nécessité du collectif** : La Région continuera de soutenir des projets communs et ambitieux à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté et à favoriser le dialogue et la collaboration entre les différents acteurs de l'ESRI ;
- **Une intervention régionale au plus près des territoires** : Les objectifs sont d'être à l'écoute des besoins et spécificités des territoires tout en intégrant ces besoins dans une politique régionale et de jouer un rôle de chef de file régional des collectivités territoriales en matière d'ESRI ;
- **Face aux grandes transitions, une contribution à une société plus juste** : La collectivité cherche à développer la curiosité et une meilleure compréhension des grands enjeux sociétaux en soutenant la place des sciences, à favoriser l'accès aux droits fondamentaux pour tous les étudiants et lutter contre leur précarité croissante et à faire de l'ESR BFC un contributeur aux priorités régionales transversales (développement durable, santé, lutte contre toute forme de vulnérabilité, transition numérique).

La **transformation des ambitions en mesures concrètes** se réalisera dès 2025. La déclinaison se fera en proximité des bénéficiaires finaux de la politique régionale d'ESRI dans le but de répondre à des besoins identifiés durant la consultation tenue en 2024 :

#### Je suis une étudiante / un étudiant :

- Je dispose de locaux et d'espaces de vie adaptés aux nouvelles pédagogies et aux normes énergétiques ;
- Je prépare mon insertion professionnelle dans les meilleures conditions ;
- Je peux me loger, me restaurer et me déplacer facilement et convenablement ;
- J'ai accès à toute l'information pour être bien accueilli, bien intégré, profiter de loisirs et m'engager dans la vie de campus.

#### Je suis une chercheuse / un chercheur :

- Je reçois un appui pour faire participer des étudiants en master et en doctorat à mes travaux de recherche ;
- Je bénéficie d'un appui financier pour conduire des projets de recherche, novateurs, interdisciplinaires en lien avec les grands enjeux sociaux ;
- Je suis accompagné pour valoriser mes travaux de recherche, me former aux métiers de l'innovation, travailler avec une entreprise ou créer une entreprise.

#### Je suis une citoyenne / un citoyen :

- J'aimerais dialoguer avec des scientifiques là où j'habite, sur les enjeux, les avancées et les débouchés
- Je souhaiterais comprendre les réponses de la science à mes questions et inquiétudes ;

- J’aurais besoin de connaître l’offre de formation des établissements universitaires de BFC et les métiers en lien avec les filières scientifiques ;
- J’aurais besoin d’être orienté sur les possibilités de formation supérieure par rapport à mes aspirations ou à celles de mes enfants et accompagné pour y accéder.

En termes de mise en œuvre, la Région s’adossera aux instances internes et externes conduites par la Région, en complémentarité des comités déjà établis par les acteurs, tout en exerçant le chef de filât vis-à-vis des collectivités concernées par un campus. Elle s’appuiera ainsi sur la gouvernance mise en place au titre de la convention de coordination territoriale BFC (CCT BFC), ainsi que sur les stratégies et schémas ESRI des collectivités concernées par un campus.

Le **pilotage du SRESRI** repose sur trois instances qui seront installées en 2025 :

1. **Le COPIL annuel SRESRI** permettra de communiquer sur les réalisations issues de la mise en œuvre du SRESRI et les bonnes pratiques des acteurs, de renforcer une vision partagée des enjeux à l’échelle du territoire, ainsi que le dialogue avec et entre les acteurs, d’échanger sur des évolutions susceptibles d’être proposées par la Région au titre de sa politique d’ESRI.
2. **Des rencontres des acteurs de l’ESRI** qui ont pour vocation un partage plus large, libre et sans formalisme des sujets d’actualité, afin de contribuer collectivement à amplifier l’attractivité de la BFC à partir de l’ESRI
3. **Des temps d’échanges spécifiques avec les collectivités**, dans le cadre du chef de filât exercé par la Région, dans l’optique de : favoriser une politique commune, en réponse à des besoins sur le territoire régional, d’échanger autour de sujets d’intérêt commun ou d’actualité, et de faciliter l’extension des pratiques et des réussites à l’échelle de la Région.

La Région continuera également d’animer un comité consultatif des étudiants.

#### • **Déploiement du volet immobilier universitaire du CPER 2021-2027**

La Région soutient de manière résolue une forte politique de construction, rénovation et extension du bâti universitaire, tant dans le cadre du CPER que des contrats de territoire. Le patrimoine immobilier constitue un facteur stratégique de première importance pour l’insertion des universités dans leur territoire et leur attractivité tant au sein du périmètre régional qu’à l’extérieur. Il représente également un élément central pour l’accueil des étudiants, pour la bonne exécution des travaux de recherche, ainsi que pour l’installation dans les meilleures conditions d’équipements technologiques mutualisés renforçant la capacité d’innovation des laboratoires de recherche, l’interdisciplinarité et la compétitivité des territoires. Cela inclut aussi la mise à disposition d’espaces communs, qu’ils soient bâtimentaires (pour se restaurer, se loger, travailler, faire du sport, se cultiver) ou paysagers. Il répond enfin aux enjeux de transition écologique, en intégrant des critères d’éco-conditionnalité, en cohérence avec les priorités du mandat.

Au titre du CPER, le budget 2025 prévoit d’engager un tiers du montant alloué sur la totalité de la période couverte. Cet engagement portera sur la mise à disposition des étudiantes et étudiants de logements rénovés, connectés et adaptés aux normes énergétiques actuelles. Il contribuera également à créer un campus urbain dénommé Maret qui regroupera d’ici 2028 Sciences Po Dijon, l’Ecole Supérieure de Musique et l’Ecole d’Art de Dijon au centre-ville de Dijon.

- **Mise en œuvre du volet « recherche » de la feuille de route régionale biothérapies et accompagnement du transfert de technologie**

Le volet « recherche et transfert de technologie » pour le développement des biothérapies et de la bioproduction de thérapies innovantes constitue un volet majeur pour cette filière en émergence où les gains potentiels en termes de recherche/innovation sont encore immenses. En effet, par rapport aux médicaments obtenus par synthèse chimique, la recherche et la production de biothérapies sont encore plus complexes, plus coûteuses et plus risquées, principalement dans les phases initiales de mise en place des bioprocédés, mais aussi lors des essais cliniques précédant l'autorisation de mise sur le marché par les autorités réglementaires. Il existe également des défis liés à la normalisation et à la standardisation des bioprocédés, à leur développement en masse, aux défis analytiques, à l'étude de leurs mécanismes d'action souvent multiples et à l'étude de leur toxicité. Ainsi, une question clé est de savoir comment assurer l'accès des patients aux nouvelles biothérapies compte tenu des prix élevés auxquels ces thérapies sont actuellement commercialisées. La réussite du développement de biothérapies et de la médecine de précision est aussi intrinsèquement liée à la capacité des acteurs impliqués à assurer un continuum avec la recherche clinique et les établissements de santé. Notre région dispose d'établissements de santé performants et ouverts à l'innovation. Dans ce cadre, les enjeux de l'innovation en santé sont à la fois de favoriser l'équité d'accès aux soins, de faciliter la recherche clinique sur l'ensemble des phases et de promouvoir l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé. A travers ses dispositifs « recherche », « recherche clinique et translationnelle » et « transfert de technologie / incubation », la Région a des leviers pertinents pour avancer dans la mise en œuvre de cette feuille de route.

Pour soutenir le continuum recherche / innovation, la Région a mis en place depuis trois ans un dispositif de détection des projets à haut potentiel d'innovation (HPI), faisant écho aux enjeux des biothérapies, mais aussi plus largement. Il continuera d'être soutenu en 2025. Cet outil associe les partenaires de l'écosystème académiques d'innovation et notamment le Pôle Universitaire d'innovation (PUI-BFC). Les projets détectés ont vocation à être orientés vers le développement du territoire de BFC en priorité. Pour ce faire, les outils financiers de la Région en complémentarité de ceux de l'ensemble des partenaires pourront être mobilisés sur recommandation d'un comité technique. En particulier l'incubateur DECA-BFC sera mobilisé pour accompagner ces projets, au travers notamment du module Start financé par la Région dans le cadre du PUI.

## FONDS EUROPÉENS

Les priorités spécifiques au programme FEDER sont les suivantes :

- Développement de projets de recherche collaboratifs dans les domaines de la stratégie de spécialisation intelligente ;
- Structuration de la recherche en lien avec la RIS 3 ;
- Développement de projets innovants portés par les entreprises.

## DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET MOBILITÉ INTERNATIONALE

### Programme 23P01 - Mobilité internationale des jeunes

La mobilité européenne et internationale des jeunes représente un enjeu important pour la Région Bourgogne-Franche-Comté. L'impact de cette politique est significatif sur le parcours des jeunes qui la plébiscitent, considérant cette expérience comme incontournable dans leur parcours d'insertion et vers l'autonomie.

La Région reste attentive à la diversité des profils. Ce programme concerne en effet les jeunes apprenants de Bourgogne-Franche-Comté (étudiants, lycéens ou apprentis), tout comme les jeunes diplômés/jeunes demandeurs d'emploi résidant en Bourgogne-Franche-Comté.

Il leur permet de vivre une expérience à l'étranger (stage ou périodes d'études) pour étoffer leurs compétences et leur offrir une meilleure ouverture sur le monde ainsi qu'une meilleure insertion professionnelle. Parmi les principaux bénéficiaires, on peut aussi compter l'estime de soi, la (re)mobilisation dans un parcours d'insertion sociale et l'ouverture culturelle.

C'est le seul programme de la politique ESRI s'adressant directement aux jeunes et à leurs familles, notamment les familles modestes car la sélection des dossiers intervient aussi sur la base de critères sociaux.

### Programme 23P02 - Enseignement supérieur

Ce programme vise à optimiser les conditions de vie étudiante, à favoriser la réussite des études et à soutenir l'attractivité des établissements en Bourgogne-Franche-Comté.

En **fonctionnement**, il s'appuie sur 2 axes spécifiques :

- « **Vie étudiante** » pour soutenir les établissements d'enseignement supérieur et le CROUS à la mise en place des actions à destination de l'amélioration de la qualité de vie des étudiants et de la lutte contre la précarité étudiante ;
- « **Soutien aux initiatives des associations étudiantes** » pour favoriser l'engagement et l'épanouissement des étudiants sur les campus.

En outre, 2 structures disposent d'une aide au fonctionnement :

- Le **campus européen dijonnais de Science Po** autour des axes de travail suivants :
  - Contribution à l'excellence de l'enseignement supérieur en Bourgogne-Franche-Comté, à son rayonnement national et international ;
  - Recrutement, accueil et formation de 200 étudiants dont 40% d'internationaux sur le site de Dijon ;
  - Animation d'activités sur la thématique de l'Union Européenne et d'autres actions sur la dimension internationale ;
  - Action à l'intention des lycées sur la thématique de l'égalité des chances, du renforcement de l'ambition scolaire et de la sensibilisation à la citoyenneté européenne.

- Le **GIP Pôle Bourgogne Vigne et Vin**, qui rassemble l'ensemble des acteurs régionaux de la recherche et de l'innovation dans le domaine de la vigne et du vin. Sa mission est d'alimenter la réflexion sur les enjeux actuels et à venir du secteur et de proposer une stratégie concertée afin de garantir à la région une position à la pointe de la recherche et du transfert de technologies dans le domaine de la vigne et du vin.

En **investissement**, ce programme bénéficie aux opérations conséquentes ciblées dans le CPER 2021-2027. A mi-parcours, un nombre croissant d'opérations entrent dans une phase opérationnelle. Plusieurs opérations d'importance, représentant plus du tiers du montant alloué sur la totalité de la période couverte aux opérations immobilières de l'enseignement supérieur, devraient être lancés en 2025. Il s'agit notamment de :

- La **rénovation énergétique d'une résidence de logements étudiants**, précisément la résidence Beaune sur le campus de Dijon
- La **création d'un campus urbain dénommé « Maret »** qui devrait permettre la location et les interactions de Science Po Dijon, l'Ecole Supérieure de Musique et l'Ecole nationale supérieure d'Art (ENSA) au centre-ville de Dijon. Il devrait accueillir ses premiers étudiants en 2028

#### Programmes 23P03PR - Plan de relance 2020 Enseignement supérieur et 23P04 - Ecocampus

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs) relatives au soutien d'opérations de rénovations énergétiques lancés dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional. Conformément au délai de ce programme, la plupart des opérations devraient être clôturées en 2025. Les crédits concernent aussi le projet Ecocampus.

#### Programme 20P09 - Intérêts moratoires Enseignement supérieur

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

### DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES RECHERCHE ET VALORISATION

#### Programme 67P04 - Développement de la recherche

En déclinaison du nouveau SRESRI, différentes évolutions seront apportées à la politique régionale dédiée à la recherche. En 2025, elles concernent particulièrement le soutien aux « Ecoles Universitaires de Recherche » (EUR) EIPHI - TRANSBIO - INTHERAPI, modèle français des Graduate Schools (GS). Ce schéma a pour ambition d'offrir au site universitaire de Bourgogne-Franche-Comté la possibilité de renforcer l'impact et l'attractivité internationale de sa recherche et de ses formations dans ses domaines d'excellence. Les EUR rassemblent des formations de master et de doctorat ainsi qu'un ou plusieurs laboratoires de recherche de haut niveau, en veillant à ce que les projets associent pleinement les organismes nationaux de recherche implantés en région. Elles comportent une forte dimension internationale et entretiennent dans la mesure du possible des liens étroits avec les acteurs économiques.

Cette action revêt un caractère très structurant et déploie la visibilité de la Bourgogne-Franche-Comté au-delà du périmètre régional en :

- Liant fortement au meilleur niveau formation et recherche ;

- Valorisant les points forts thématiques des établissements et du site ESRI dans son ensemble sur le territoire, quelles que soient leur taille et les disciplines concernées ;
- Concourant au rayonnement international et à l'attractivité de la région et de la France, en mobilisant un instrument internationalement reconnu (les Graduate Schools) ;
- Construisant des partenariats internationaux stratégiques ;
- En attirant au sein de notre région les meilleurs étudiants et post-doctorants.

Le soutien large de la Région à la recherche publique se poursuivra en soutenant notamment la place forte des sciences humaines et sociales dans le paysage de la recherche.

La déclinaison des règlements d'intervention, en écho au nouveau SRESRI se poursuit en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Le budget d'investissement comprend notamment le soutien des « EUR » dans le cadre du CPER 2021-2027. Ce fort engagement régional permet de destiner des crédits pour l'acquisition d'équipements technologiquement en pointe en lien avec les projets de recherche-formation. Ils ont vocation à être mutualisés, dans une logique d'interdisciplinarité et de transfert des résultats des projets de recherche qui les alimentent vers la sphère économique.

Il peut être souligné que l'interconnexion entre les crédits de fonctionnement (capital humain et matériels) et d'investissement (équipements de recherche) s'avère incontournable pour que la politique régionale de recherche porte ses fruits, tant en termes de production de connaissances que d'impact pour les entreprises et la société.

### Programme 67P05 - Valorisation de la recherche

Ce programme se décline en deux volets distincts qui sont le transfert de technologie et la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI).

Il permet sur le transfert de technologie de continuer à financer les différentes phases de l'innovation : détection de projet HPI (Haut Potentiel d'Innovation), prématuration, maturation, incubation par DECA-BFC. La mission de l'incubateur académique DECA-BFC est de favoriser la création d'entreprises innovantes à partir de projets scientifiques où technologiques issus ou liés à la recherche. Il représente ainsi un véritable outil au service des établissements d'enseignement supérieur, participe à l'animation du réseau des dispositifs académiques d'entrepreneuriat, associe le monde économique, et constitue un partenaire des collectivités pour un maillage territorial. DECA travaille en collaboration avec les acteurs de l'écosystème de l'innovation (SATT, FC Innov', pôles de compétitivité, clusters...). Pour mener à bien cette mission, DECA BFC est soutenu financièrement par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la Région Bourgogne-Franche-Comté, les collectivités territoriales de Bourgogne-Franche-Comté, et ses membres fondateurs.

La Région poursuivra en 2025 **l'exercice de sa compétence en matière de coordination des initiatives régionales destinées à la CSTI**. Cette mission transférée législativement par l'Etat, ainsi que la volonté affirmée de favoriser une meilleure compréhension du monde pour les habitants de Bourgogne-Franche-Comté, sont ancrées dans les orientations du nouveau SRESRI. Plusieurs actions majeures de soutien favorisant le rapprochement entre la science et la société peuvent être citées pour 2025 :

- **Le projet SAPS** (Science Avec et Pour la Société) labellisé par le Ministère, précisement des actions portées soit par la Région soit par des partenaires. Le programme SAPS s'achève fin 2025. De pair avec la reconfiguration du paysage universitaire régional, une dynamique collaborative a

ainsi été engagée. Une feuille de route est en cours d'élaboration afin de structurer et pérenniser la coopération entre la Région, le Pavillon des Sciences et les établissements d'enseignement supérieur, affirmant une volonté commune de convergence

- **La mise en réseau des acteurs de la CSTI** sur le territoire par le Pavillon des sciences
- **La programmation culturelle des deux Etablissements Publics d'Expérimentation (EPE)** Université Marie et Louis Pasteur (UMLP) et Université Bourgogne Europe (uB Europe)
- **Un soutien spécifique à des actions de CSTI** notamment portées par le tissu associatif œuvrant dans le champ de la CSTI, et qui privilégie en particulier des publics jeunes, scolaires et/ou éloignés
- **La 7<sup>ème</sup> édition du forum régional de la CSTI « Recherche.s et Médiation »** à l'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne

#### **Programme 60P04 - Intérêts moratoires Recherche**

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

### **FONDS EUROPÉENS**

#### **Programme 05P06EPG - FEDER 2021-2027 et Programme 05P07EPG - Interreg France Suisse 2021-2027**

Les programmes fonctionnent avec une enveloppe budgétaire pluriannuelle pour la période de programmation 2021-2027. Le montant des crédits de paiement s'élève à 1,557 M€ en fonctionnement et 6,689 M€ en investissement.

Ce programme s'inscrit dans l'objectif 1 de la priorité 1 des fonds européens FEDER et de la priorité 2 du programme Interreg France Suisse pour le développement et l'amélioration des capacités de recherche et d'innovation et l'utilisation des technologies de pointe.

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
23P01	Mobilité internationale des jeunes en Bourgogne Franche-Comté							2 231 800,00	-13,6%	-21,2%	2 462 653,07	-4,1%	-4,1%
23P02	Enseignement supérieur	24 400 000,00	17,3%	126,0%	9 613 677,79	-6,0%	16,9%	1 153 000,00			1 202 823,93	-10,7%	-10,7%
23P03PR	Plan de relance 2020 Enseignement supérieur				7 562 190,19	51,9%	124,9%						
23P04	Ecocampus				1 000 000,00	-35,9%	-35,9%						
20P09	Intérêts moratoires - Enseignement supérieur										200,00		
<b>TOTAL - Enseignement supérieur</b>		<b>24 400 000,00</b>	<b>17,3%</b>	<b>126,0%</b>	<b>18 175 867,98</b>	<b>8,4%</b>	<b>38,3%</b>	<b>3 384 800,00</b>	<b>-9,4%</b>	<b>-15,1%</b>	<b>3 665 677,00</b>	<b>-6,3%</b>	<b>-6,3%</b>
67P04	Développement de la recherche	4 664 286,00	47,4%	47,4%	5 654 084,47	-7,9%	-7,9%	6 084 190,00	-1,1%	-1,1%	7 584 941,61	3,0%	3,0%
67P05	Valorisation de la recherche	1 080 000,00	1250,0%	1250,0%	1 080 000,00	938,5%	938,5%	1 965 800,00	-4,8%	-4,8%	2 404 780,38	-27,6%	-27,6%
60P04	Intérêts moratoires - Recherche										200,00		
<b>TOTAL - Recherche</b>		<b>5 744 286,00</b>	<b>77,1%</b>	<b>77,1%</b>	<b>6 734 084,47</b>	<b>7,8%</b>	<b>7,8%</b>	<b>8 049 990,00</b>	<b>-2,1%</b>	<b>-2,1%</b>	<b>9 989 921,99</b>	<b>-6,5%</b>	<b>-6,5%</b>

Pour rappel, un montant de 250 000€ d'AE a été voté sur le programme 23P01 à l'occasion de la DM3 2024 pour permettre la reprise de l'exécution avant le vote du budget.

## Partie 1 - L'action régionale et les priorités du mandat

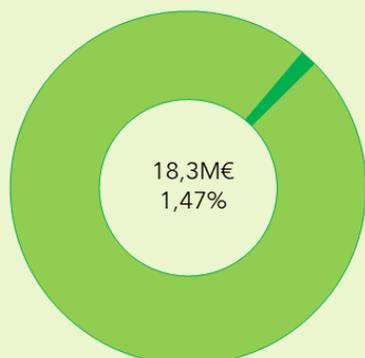
### Axe 2 - Transitions écologique, énergétique, adaptation climatique et numérique

Thématiques	AP 2025	CPI 2025	AE 2025	CPF 2025
<b>AXE 2 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE, ÉNERGÉTIQUE, ADAPTATION CLIMATIQUE ET NUMÉRIQUE</b>	<b>247 813 000,00</b>	<b>237 713 872,28</b>	<b>457 486 605,64</b>	<b>545 799 291,71</b>
Transition énergétique	16 450 000,00	27 692 446,11	1 885 000,00	3 994 656,31
Biodiversité - Eau	3 745 000,00	4 706 427,27	4 313 076,24	6 091 374,15
Education et sensibilisation à l'environnement et au développement durable			1 336 000,00	1 304 548,85
Economie circulaire - Déchets	700 000,00	7 513 262,81	570 000,00	1 192 278,78
Forêt - Bois	2 600 000,00	3 714 824,83	920 000,00	995 173,45
Montagne			40 000,00	66 000,00
Numérique	6 440 000,00	24 848 888,92	1 594 000,00	1 975 934,77
Mobilités	59 110 000,00	20 131 066,00	445 488 529,40	528 634 325,40
Infrastructures de transport	158 768 000,00	149 106 956,34	1 340 000,00	1 545 000,00

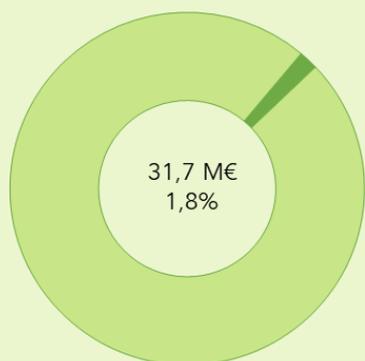
# 1. Transition énergétique

## PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

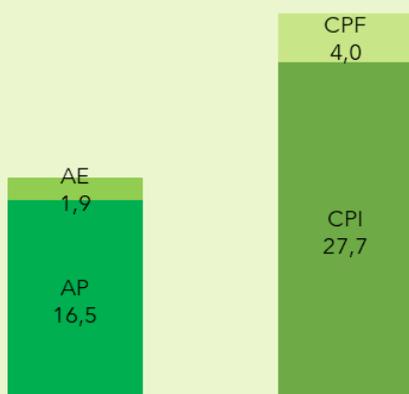
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



La feuille de route pour la transition énergétique est révisée pour la période 2025-2030. Cette Feuille de route mobilise l'ensemble des politiques de la Région pour élaborer des propositions et contribuer à la mise en œuvre des objectifs de la transition énergétique. Les actions proposées sont issues des travaux de 18 directions concernées de la Région et reposent sur les 3 piliers de la transition énergétique pour l'atténuation du changement climatique (la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables et de récupération) et intègre un axe sur la gouvernance, l'animation et la communication sur les actions de la Région.

Cette nouvelle version de la Feuille de route s'inscrit pleinement dans le cadre de la démarche de Planification écologique, qui fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la Bourgogne-Franche-Comté d'ici 2030, grâce à une mobilisation collective de l'ensemble des acteurs en région autour de la COP BFC. A cet effet, la Feuille de route de la transition énergétique de la Région a vocation à être le volet « énergie » de la contribution de la collectivité régionale à la démarche de Planification écologique de la Bourgogne-Franche-Comté. C'est pourquoi les différentes actions de la présente feuille de route se rattachent à quatre des six thématiques de la COP, à savoir : se déplacer, se loger, produire et consommer

La démarche Eco-conditionnalité transversale « bâtiment » vise à créer un socle commun de performance énergétique pour une éco-conditionnalité des aides de la Région aux bâtiments, en cohérence avec la feuille de route de transition énergétique. Elle s'est concrétisée en 2019 par l'inscription d'une éco-conditionnalité au règlement budgétaire et financier de la Région. L'adaptation de l'ensemble des règlements d'intervention concernés de la Région a alors été opérée. Sur la base des conclusions de l'évaluation rendues au 1er trimestre 2022, cette action a été renforcée avec son inscription au titre des Projets d'Ambition Régionaux avec l'objectif de la finalisation de l'application de la conditionnalité BBC à toutes les aides de la Région aux bâtiments et de son élargissement à d'autres thématiques environnementales ou foncières notamment.

En 2024, l'éco-conditionnalité des aides de la Région au bâtiment et équipement a été étendue sur les thèmes de l'eau, des déchets de chantier, de la biodiversité et de la sobriété foncière. Ces éco-conditionnalités s'appliquent également aux opérations pour lesquelles la Région est maître d'ouvrage.

L'appui aux différentes directions de la Région concernées est opéré par la mise en place d'un chef de projet dédié depuis octobre 2022. Il est appuyé par un groupe projet et des référents par direction

En matière d'efficacité énergétique, il est proposé de poursuivre les actions Effilogis en 2025, à la fois en matière d'habitat social (bailleurs sociaux) et de bâtiments tertiaires (Collectivités/Associations). La priorité reste la rénovation performante du parc de logements sociaux qui contribue à la résorption de la précarité énergétique. Des évolutions concernant l'accompagnement des copropriétés, pour ajuster les dispositifs régionaux aux évolutions nationales notamment, seront proposées probablement en milieu d'année, le temps d'une concertation auprès des acteurs concernés (professionnels auditeurs, maîtres d'œuvre puis syndicats). Pour l'habitat privé, le service public France Rénov' a été élargi à la rénovation de l'habitat, au-delà de la rénovation énergétique, par l'Etat qui en a confié son pilotage à l'ANAH. Les nouveaux porteurs du service sont désormais prioritairement les EPCI et les Départements. La Région réoriente ses efforts sur le développement d'une offre professionnelle adaptée en quantité et qualité à la rénovation performante, en s'appuyant toujours sur le Pôle énergie mais aussi sur des territoires partenaires, et enfin en associant l'ensemble des acteurs régionaux concernés en vue de l'élaboration concertée d'un programme d'actions dédié.

Il est proposé de poursuivre le soutien aux énergies renouvelables (EnR) avec un renforcement de l'ingénierie et une communication valorisant ces moyens de production, en particulier les projets citoyens et d'intérêt territorial. Les aides à l'investissement sont ciblées sur le développement des réseaux de chaleur, de la filière bois énergie, du solaire thermique, de l'hydroélectricité et de la méthanisation agricole et territoriale.

## FONDS EUROPÉENS

Les priorités relatives aux fonds européens sont les suivantes :

- Efficacité énergétique des bâtiments ;
- Bâtiments démonstrateurs ;
- Équipements de production d'énergies renouvelables ;
- Équipements de conversion de vecteurs d'énergie ;
- Accompagnement et animation de projets en faveur des énergies renouvelables.

## DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES

### Programmes 71P08 - Centre de ressources et 75P04 - Efficacité énergétique

La politique « efficacité énergétique & bâtiment » de la Région se poursuit en 2025 inscrivant la précarité énergétique comme priorité et portant un effort substantiel en matière de rénovation performante du parc bâti. Celui-ci constitue en effet le principal gisement d'économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le programme régional Effilogis contribue ainsi à structurer le marché de la rénovation des bâtiments au niveau « bâtiment basse consommation » (BBC), compatible avec les objectifs du SRADDET.

S'agissant du logement social et des collectivités, Effilogis comprend un volet d'incitations financières via des subventions aux opérations (aides aux audits énergétiques, aides aux études, aides aux travaux) mais également un volet d'ingénierie technique au bénéfice des porteurs de projets (expertise et ingénierie technique par des bureaux d'études mandatés par la Région, avis sur les projets par un comité technique),

ainsi qu'un volet sur les professionnels du bâtiment, pour leur montée en compétence en partenariat avec le Pôle Energie Bourgogne Franche-Comté, centre de ressources régional.

Effilogis est originellement focalisé sur l'énergie, mais vise désormais le développement des matériaux biosourcés (matières d'origines végétales ou animales, sources de filières locales, telles que le bois, chanvre, paille, cellulose).

Pour la cible des copropriétés, l'action régionale se concentre sur l'amont des projets en soutenant la réalisation d'audits et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets visant le niveau BBC.

Les conditions techniques et financières sont détaillées pour le grand public sur le site : [www.ffmpeg.fr](http://www.ffmpeg.fr).

Concernant les maisons individuelles, la politique régionale historique a été durement impactée par les choix de l'Etat qui a décidé de prendre la main sur les dispositifs d'aides directes à l'accompagnement et aux travaux et sur le service public d'information et conseil des ménages. La Région concentre désormais son action sur l'offre professionnelle, insuffisante pour faire face aux besoins actuels et futurs en matière de rénovation énergétique performante, et sur un soutien provisoire aux territoires en difficulté en 2025, pour porter le service public d'information et conseil à la place de la Région.

#### • Actions sur le volet technique : soutien aux études et travaux de rénovation BBC

Le programme Effilogis s'adresse à quatre cibles : logement social, collectivités et associations, et copropriétés. Les dispositifs opérationnels se poursuivent en 2025, fort du succès une nouvelle fois rencontrée en 2024 :

- Effilogis a soutenu la rénovation de près de 3000 logements sociaux en phase travaux, pour 82 projets, nouvelle année exceptionnelle,
- Environ 150 projets de rénovation de bâtiments tertiaires et associatifs ont été aidés pour des programmes, études, et travaux,
- Environ 50 demandes ont enfin été traitées en copropriétés représentant 950 logements.

Au total, plus de 21M€ d'aides ont été engagés en 2024.

S'agissant des dispositifs 2025 :

#### **Effilogis - habitat social : « Rénovation de logements sociaux à basse consommation d'énergie » 2025 :**

Pour les bailleurs sociaux, la rénovation BBC est une source d'économie financière durable qui se traduit par une baisse des charges pour les locataires. Elle contribue aussi à l'attractivité, la valorisation et la pérennité du patrimoine des bailleurs. L'impact énergétique est significatif sur les projets (facteur 5 atteint selon les études thermiques) et sur la contribution aux objectifs globaux REPOS (2000 logements en moyenne rénovés annuellement pour 4500 logements à traiter par an sur cette cible). La synergie avec le FEDER, amplifiée avec la programmation en cours, contribue à la réussite du dispositif. Les bailleurs sociaux à travers l'Union Sociale pour l'Habitat ont défini une stratégie très ambitieuse en matière de transition énergétique, qui justifie le maintien du soutien régional.

Les opérations éligibles concernent les projets de bailleurs sociaux publics et bailleurs privés conventionnés en phases études ou travaux. Le seul ajustement proposé pour 2025 porte sur la clarification de certains bénéficiaires/usages éligibles ou exclus. Le règlement d'intervention sera proposé au vote de la commission permanente du 21 mars.

### **Effilogis - collectivités : « Rénovation de bâtiments publics à basse consommation d'énergie » 2025 :**

Ces dispositifs s'adressent aux collectivités territoriales et associations. Les opérations éligibles concernent les projets en phases études ou travaux. Courant 2024, pour faire face à l'inflation budgétaire dans un contexte fortement contraint, l'assemblée régionale a souhaité passer en appel à projets pour les aides aux travaux. Deux sessions sont ainsi prévues en 2025 pour prendre la suite de celle ouverte au second semestre 2024. Les aides restent conditionnées à la mise en œuvre de matériaux biosourcés et de menuiseries bois ou bois-aluminium. Le règlement d'intervention dédié aux études adopté en 2024 reste valable en 2025. Le règlement de l'appel à projets pour les travaux également.

Les projets tertiaires « structurants » des collectivités, inscrits dans les « contrats de territoire » sont financés par la politique d'aménagement du territoire.

### **Effilogis : « Aides à la décision - audit » 2025 :**

Il s'agit de maintenir un soutien au dispositif d'audits pour les collectivités, associations et bailleurs sociaux, en maintenant un taux d'aide bonifié en cas de recours au dispositif d'accompagnement CEP (conseillers en énergie partagés) financé par l'ADEME. L'aide a été ajustée courant 2024 du fait d'un cofinancement possible désormais par les Certificats d'Economie d'Energie dans le cadre du programme national ACTEE (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique). Le règlement d'intervention dédié adopté en 2024 reste valable en 2025.

### **Effilogis - copropriétés 2025 :**

L'action régionale est axée sur l'accompagnement des projets pour la cible des copropriétés. L'animation régionale dédiée était complétée par des dispositifs de financement des audits énergétiques de bâtiments de copropriétés non soumises à l'obligation réglementaire et d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dédiée aux copropriétés s'engageant dans une rénovation BBC. Les deux règlements d'intervention se sont éteints le 31 décembre 2024. Le premier semestre 2025 sera consacré aux nécessaires réflexions à mener sur la révision de ces dispositifs pour les adapter au mieux au contexte régional, tout en prenant en compte les possibles articulations avec les dispositifs nationaux MaPrimRénov' (MPR) Copro.

#### **• Actions sur le volet « Professionnels »**

Sur le volet « Professionnels », les missions du Centre de ressources régional du bâtiment durable, à savoir le Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté, portent toujours en 2025 sur l'accompagnement de la politique régionale en matière de formation, l'appui expert et l'information-sensibilisation régionale au service prioritairement des professionnels du bâtiment (artisans, entreprises du bâtiment, maîtres d'œuvre), mais également des formateurs et apprenants des métiers du bâtiment, des acteurs de la recherche et de l'enseignement ou des acteurs de la maîtrise d'ouvrage publique et privée. Le Pôle énergie Bourgogne-Franche-Comté continue de mener des actions structurantes telles que l'animation régionale « biosourcés », le réemploi des matériaux, en lien avec l'action de la Région dans le cadre de la politique de l'environnement en la matière, l'animation des plateaux techniques au sein des lycées, dédiés à la formation initiale et continue des professionnels et demandeurs d'emploi, en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables financés par la Région, l'ADEME s'étant retirée du dispositif. Une

évaluation de ce dernier dispositif mené avec le Rectorat est en cours et conduira à une possible réorientation de celui-ci. Une animation régionale autour de la géothermie est également amorcée.

Par ailleurs, au vu des décisions nationales, le choix de réorienter la politique régionale en matière de rénovation performante de l'habitat privé autour de la structuration de l'offre professionnelle s'est imposé. Il s'agit d'une orientation forte, ambitieuse et indispensable au regard des enjeux. Un travail autour d'un programme d'actions régional pluriannuel dédié, concerté avec l'ensemble des parties prenantes concernées (Etat, organismes professionnels, Constructys, ...) leur sera proposé par la Région au premier semestre 2025, suite au rendu d'un premier état des lieux emploi, compétences, formation sur la filière rénovation énergétique globale et performante des bâtiments réalisé par Emfor, le Carif-Oref de Bourgogne-Franche-Comté.

#### • Actions sur le volet « Territoires »

##### **Information - Conseil - Orientation (ICO) pour les ménages**

En cohérence avec sa politique menée en matière de rénovation énergétique performante BBC de l'habitat privé, la Région finance depuis une vingtaine d'années les missions d'information et de conseil expert auprès des ménages souhaitant rénover leurs maison ou appartements en copropriétés, d'abord en partenariat avec l'ADEME, ensuite en bénéficiant d'un co-financement par les Certificats d'Economie d'Energie dans le cadre du programme national de Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) mis en place pour faire suite au retrait de l'ADEME. Le réseau des Espaces Conseil France Rénov' a ainsi été amplifié et doté d'outils et de compétences reconnus en matière de rénovation performante grâce à l'action régionale. Le programme SARE s'est éteint le 31 décembre 2024.

Pour prendre la suite, l'Etat a décidé de transformer le service public historique de conseil et accompagnement à la rénovation énergétique en service public de la rénovation de l'habitat et en a confié le pilotage à l'ANAH. Celle-ci met ainsi en place en 2025 des Pactes territoriaux portés (donc financés) prioritairement par les EPCI voire les Départements, qu'elle cofinance partiellement sur 3 ans. En Bourgogne-Franche-Comté, du fait de la faible mobilisation historique des acteurs locaux sur la rénovation énergétique, en partie du fait de moyens humains et financiers limités, les risques d'une part d'une rupture de service sur une partie du territoire et d'autre part d'une possible dégradation de la qualité du service de conseil rendu aux habitants sont avérés au moins en 2025.

Dans le but de permettre la continuité du service public d'information-conseil en rénovation énergétique en 2025 d'une part, et le maintien des compétences acquises sur le territoire régional en matière de rénovation énergétique performante d'autre part, la Région est prête à apporter une contribution financière de façon transitoire, aux territoires qui seraient en réelle difficulté pour maintenir le service dans un délai si court. Le règlement d'intervention dédié sera proposé au vote de la commission permanente du 21 mars 2025.

##### **Animation territoriale de l'offre professionnelle**

Au niveau local, la Région a financé, entre 2018 et 2024, les territoires engagés à ses côtés dans Effilogis-maison individuelle, le service public de la rénovation énergétique, par le biais du déploiement de Plateformes Territoriales de la Rénovation Energétique (PTRE) à une échelle de proximité (EPCI ou Pays/PETR).

L'objectif notamment recherché, grâce au financement d'un poste d'animateur dédié, était la mise en place d'une politique d'animation locale avec une mobilisation massive de tous les acteurs concernés,

pour favoriser le passage à l'action des ménages et le développement d'une offre professionnelle adaptée à leurs besoins.

Pour prendre la suite de cette expérimentation et tenir compte des choix opérés par l'Etat, la Région recentre son soutien sur le développement d'une offre professionnelle locale adaptée à la rénovation énergétique performante. Elle souhaite ainsi inciter, à travers un appel à projets (AAP), à la réalisation d'actions locales spécifiques, en complément avec ses propres actions menées à l'échelle régionale. Pour une meilleure articulation avec la politique nationale, l'AAP concernera les territoires porteurs du service public France Rénov'. Pour autant il incitera à des actions ciblant l'offre professionnelle pour l'habitat privé mais aussi l'habitat social et les bâtiments tertiaires. Il sera complété par une animation régionale auprès des lauréats. Le règlement de l'AAP sera proposé au vote de la commission permanente du 21 mars 2025.

### **Programme 75P01 - Politique de l'énergie et 75P02 - Politique de l'énergie**

La Région s'inscrit dans une démarche partenariale avec l'ADEME (CPER) visant à amplifier les actions de lutte contre le changement climatique, notamment par le développement de la production d'énergies renouvelables

Le programme « Politique de l'Energie » soutient le développement des énergies renouvelables (EnR) et citoyennes et accompagne la démarche de gestion de la transition avec les Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique (POTEs).

En cohérence avec les objectifs de production d'énergies renouvelables fixés dans le scénario « Vers une région à énergie positive et bas carbone » (REPOS), la Région soutient le bois énergie, le solaire thermique, la méthanisation, l'hydroélectricité et les énergies renouvelables citoyennes avec des dispositifs adaptés. Pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, le scénario REPOS, adopté en juin 2020 et intégré au SRADDET prévoit, en parallèle d'une réduction par 2 des consommations d'énergie finale (bâtiment, transport, agriculture...), un développement majeur des filières biogaz, biomasse (en chaufferies automatiques), photovoltaïque et éolien. Pour arriver à près de 100% d'énergies renouvelables en 2050 (77% d'énergies renouvelables locales), il est nécessaire de déployer des infrastructures de type réseau de chaleur et de favoriser un mix énergétique varié, valorisant toutes les ressources disponibles localement, dont la chaleur fatale.

Les politiques régionales visant à favoriser la production d'énergies renouvelables portent essentiellement en investissement sur le bois énergie, la méthanisation et l'hydroélectricité, au regard notamment du potentiel que représentent l'importante couverture forestière de la région, l'activité agricole d'élevage et le réseau hydrographique. La Région souhaite encourager la mobilisation citoyenne et les projets à gouvernance locale et citoyenne, qui sont des conditions de réussite de la transition énergétique, en favorisant les retombées économiques et sociales pour le territoire, la qualité et l'acceptabilité des projets.

La convention CPER 2021-2027 conclue avec l'ADEME décline ces objectifs et engage la Région à accompagner les études de faisabilité, les opérations de sensibilisation et d'animation et les investissements en faveur du développement des énergies renouvelables, en complément ou en synergie avec des crédits européens (FEDER et FEADER pour le bois énergie et la méthanisation). L'identification des zones d'accélération pour les énergies renouvelables (loi APER dite d'accélération des EnR), va multiplier les projets et participer à la réussite des objectifs régionaux.

#### **• En investissement :**

Les principales filières financées sont :

**Le bois énergie et les réseaux de chaleur** : soutien aux études d'aide à la décision et aux investissements : pour le développement des chaufferies bois et des réseaux de chaleur à plus de 65% d'EnR&R (énergies renouvelables et de récupération) des études doivent identifier les gisements d'économies d'énergie et chiffrer les travaux. Le porteur doit s'engager à réaliser des travaux de rénovation énergétique si le temps de retour est inférieur à 5 ans et à s'approvisionner en plaquettes certifiées PEFC ou équivalent (CBQ+). Suite à l'ouverture en 2022 du PO FEDER 21-27 et en 2023 du LEADER 2023-2027 à l'échelle de la région BFC, les dispositifs régionaux d'aides aux énergies renouvelables ont été adaptés afin d'optimiser la mobilisation des fonds européens sur le bois énergie notamment et la méthanisation.

Ainsi en 2024 un AAP FEDER « chaufferies biomasse et réseaux de chaleur » a permis de financer 23 projets avec des cofinancements ADEME (Fonds chaleur) ou Région, soit près de 3 300 tep (tonnes équivalent pétrole) substituées. La Région a financé 10 autres projets, hors FEDER : 5 extensions de réseaux de chaleur et 5 chaufferies bois sans réseau de chaleur.

**La méthanisation** : poursuite du soutien aux études d'aide à la décision et aux investissements (cogénération et injection) afin d'orienter les porteurs de projets vers le type de développement souhaité (sécurisation de l'approvisionnement, rayon d'approvisionnement limité, limitation des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE), bonne intégration des projets dans leur territoire, gestion des digestats et efficacité énergétique pour les projets en cogénération).

**Le solaire thermique** : poursuite du soutien aux études d'aide à la décision et aux investissements.

En ce qui concerne les énergies renouvelables électriques, les dispositifs d'intervention sont essentiellement nationaux à travers l'obligation d'achat ou le complément de rémunération. La Région intervient donc plutôt sur l'accompagnement et les études, et dans le cadre de projets citoyens.

**La micro-hydroélectricité** : poursuite du soutien aux études d'aide à la décision et aux investissements (hors tarif d'achat H16).

**Le solaire photovoltaïque** : soutien aux études dans le cas de projets citoyens, en toiture, de plus de 36 kWc.

**Les projets EnR citoyens et à gouvernance locale** : soutien aux missions d'appui-conseil liées à la dimension citoyenne du projet. L'implication des citoyens et collectivités locales dans le financement et la gouvernance des projets d'énergies renouvelables est une condition de réussite de la transition énergétique, à travers l'appropriation des projets et leurs retombées économiques et sociales pour le territoire. Dans ces projets, collectivités et citoyens sont impliqués de manière significative dans la gouvernance et le financement des projets et dans la durée.

Par ailleurs, la Région a fait le choix de s'appuyer sur les SEM énergies renouvelables existantes pour développer les projets EnR d'intérêt territorial. Ainsi la Région, qui est présente au capital de trois SEM locales (Nièvre Energies, Côte-d'Or Energies et la SEM Energies Renouvelables Citoyenne) et de JURASCIC a acté la transformation d'une partie des avances en comptes courants d'associées (CCA) accordées dans le cadre du PAIR en capital. Les SEM développent des projets ambitieux d'énergies renouvelables souvent électriques. L'ancrage territorial des SEM favorise entre autres une meilleure acceptabilité par la population locale. JURASCIC peut par ailleurs mobiliser localement l'épargne citoyenne.

#### • En fonctionnement :

La dernière évaluation de la politique EnR régionale (2022) a confirmé le besoin de renforcer le dispositif de sensibilisation et d'accompagnement des porteurs de projets ainsi que la communication positive sur les EnR afin de favoriser leur développement sur le territoire.

## **Animation**

### **EnR généraliste (chaleur renouvelable)**

Ces postes concernent essentiellement les filières bois énergie / réseaux de chaleur, solaire thermique et géothermie :

- **Soutien à l'animation et au renforcement de la structuration de la filière amont.** Portés par des associations œuvrant au développement de la filière bois (FIBOIS et URACOFOR), ces chargés de missions, au nombre de 3, accompagnent les entreprises dans leurs projets liés au bois énergie. Cet accompagnement peut aller de l'approvisionnement en bois, la production de combustible de qualité, à l'installation de chaudière biomasse dans les industries du bois.
- **Soutien à l'animation EnR généraliste (chaleur renouvelable).** En 2025 10 postes d'animateurs EnR seront financés par les fonds européens (FEDER). Cela permet d'assurer un financement pluriannuel aux structures employant les animateurs EnR. Cela représente une enveloppe FEDER d'environ 130 K€. Reste à financer par la Région 1 poste d'animateur EnR généraliste (chaleur renouvelable) qui ne peut pas être financé par le FEDER en raison de son périmètre d'action (Communauté de communes de Puisaye-Forterre).

### **ENR&R en entreprise**

Depuis 2019 une mission d'animation dédiée aux entreprises (avec un enjeu fort sur la chaleur fatale) a été confiée à l'Agence ÉCONOMIQUE Régionale. 2 chargées de missions « ENR&R - Energies renouvelables et de récupération » sont missionnées à l'Agence ÉCONOMIQUE Régionale afin d'accompagner les entreprises dans la récupération de chaleur fatale ou les énergies renouvelables pour des bâtiments ou du process. Ces chargées de missions font partie à la fois du réseau des animateurs EnR « généralistes » car ils contribuent au développement des EnR dont le bois énergie et également du Réseau de la Transition Ecologique et ÉCONOMIQUE (RT2E) qui accompagne uniquement les entreprises. Les 2 postes sont financés par la Région et l'ADEME via un marché de prestation avec l'AER.

### **Méthanisation**

Depuis fin 2023 l'animation sur cette filière s'est étoffée et professionnalisée avec un marché de 3 ans. Le dispositif MethaBFC (co-financé par l'Ademe) permet un accompagnement et du conseil gratuit, via une permanence téléphonique, par email et via un site internet dédié. Des visites et webinaires sont proposés mensuellement pour répondre aux besoins des agriculteurs mais aussi des collectivités (obligation de tri à la source des biodéchets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, loi anti-gaspillage et économie circulaire de février 2020). De plus, une base de données est mise à jour dans le cadre de cette mission.

### **Contrat de progrès**

La Région souhaite accompagner les méthaniseurs au-delà de la construction, en optimisant chaque installation tout au long de l'exploitation. L'expérimentation nationale a été positive mais doit être ajustée pour inclure les petits sites de cogénération et ceux soumis à des audits afin de simplifier les procédures pour les premiers et de compléter celles des seconds. La Bourgogne Franche-Comté propose de prolonger l'expérimentation nationale sur son territoire avec 4 sites petits ou contraints, en coopération avec l'ADEME, la Région et GRDF, dans le cadre d'une convention de partenariat pour un développement de la méthanisation en BFC, signée le 10 décembre 2024. L'objectif est de créer un outil opérationnel pris en charge par l'ADEME, qui apportera une subvention de 50%. GRDF financera une formation de sécurité gaz et la synthèse des travaux nationaux.

## **Micro-hydroélectricité**

Un animateur dédié au développement de l'hydroélectricité accompagne tous types de porteurs de projets, y compris les particuliers, dans la rénovation ou l'installation de centrales hydroélectriques sur des seuils existants.

## **Solaire thermique**

Au vu de la très faible dynamique, le soutien à l'animation est à renforcer en région. Une réflexion est à mener avec le pôle énergie, à l'instar de l'animation géothermie mise en place en 2024.

## **Energies renouvelables citoyennes :**

La mobilisation citoyenne est une condition de réussite de la transition énergétique, via l'acceptabilité des projets et les retombées économiques pour le territoire. De septembre 2018 à septembre 2022 le programme Etincelles a favorisé l'émergence de projets, accompagné, structuré et animé l'« écosystème » régional des énergies citoyennes. Au cours des 3 dernières années l'équipe a reçu plus de 150 sollicitations de citoyens et collectivités. Après une année blanche et la concertation des acteurs des EnR citoyennes dont les SEM en 2023, le nouveau programme s'appuie sur :

- Le renforcement du programme des *Générateurs* et leur système de conseil basé sur les modèles citoyens. Ce réseau a été mis en place en 2022 pour accompagner les collectivités dans leurs projets éoliens et photovoltaïques (4 ETP en région BFC). Les *Générateurs* seront la porte d'entrée pour les collectivités et les projets citoyens. Les postes sont financés par l'ADEME et les Syndicats d'Énergie, le suivi du réseau est fait par l'ADEME en concertation avec la Région.
- Le financement d'1 ETP à Énergie Partagée, par l'ADEME et la Région, comme centre de ressources et de mise en réseau pour faire monter en compétences les *Générateurs* et autres acteurs locaux.

## **Communication positive sur les EnR**

Dans la continuité de la deuxième journée régionale des EnR organisée le 10 décembre 2024 au Palais des congrès de Dijon, intitulée "Collectivités, de l'idée à l'action en Bourgogne-Franche-Comté !", un plan de communication est prévu en 2025 pour continuer d'informer sur les énergies renouvelables et déconstruire les préjugés.

## **Convention avec les syndicats d'énergie**

Une nouvelle convention entre la Région, l'ADEME, l'Etat et l'Alliance des Syndicats d'Énergie a été signée le 13 décembre 2022 lors de la journée régionale des EnR. Elle porte sur les questions de transition énergétique au sens large et en particulier sur le portage et le financement des projets. La coordination de ce réseau devra permettre le développement de montages techniques et financiers innovants pour aider au développement des projets, les outils de mutualisation, d'ingénierie et d'optimisation de la dépense publique.

## **Réseau des Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique (POTEs) :**

Depuis 2017, la Région Bourgogne Franche-Comté et Energy Cities animent, en partenariat avec l'ADEME et l'Agence Régionale de la Biodiversité, le réseau des Pionniers Ordinaires de la Transition Ecologique (POTEs) afin de donner de l'élan à la transition écologique en région, aux côtés des politiques plus traditionnelles.

La Route des POTES, lancée en 2023 est une nouvelle offre alternative de tourisme, qui apporte un nouvel essor et une reconnaissance au réseau.

Le plan d'actions 2025 du réseau des POTES s'articulera autour de 3 axes :

- Axe 1 - Démultiplier le réseau des POTES
- Axe 2 - Soutenir les POTES dans leurs projets de Transition
- Axe 3 - La route des POTES

#### Programmes 74P01 - Qualité de l'air et 75P05 - Etudes, observation, sensibilisation

Ce programme permet de conduire les études régionales nécessaires au suivi de l'évolution de la transition énergétique et de la qualité de l'air.

Le programme Qualité de l'air et Etudes, observation et sensibilisation permettra de poursuivre l'animation de **l'observatoire climat, air, énergie (ORECA)**, d'intégrer dans la trajectoire régionale les nouveaux objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie et de poursuivre le suivi et l'évaluation de la qualité de l'air en Bourgogne Franche Comté, grâce aux équipements de mesures de la qualité de l'air financés par la Région.

#### Programmes 75P03PR - Plan de relance Transition énergétique

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs) relatives au soutien d'actions déployées dans le cadre du PAIR.

#### Programmes 70P02 - Intérêts moratoires DTE

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

### FONDS EUROPÉENS

#### Programme 05P06EPG - FEDER 2021-2027 et Programme 05P07EPG - Interreg France Suisse 2021-2027

Les programmes fonctionnent avec une enveloppe budgétaire pluriannuelle pour la période de programmation 2021-2027. Le montant des crédits de paiement s'élève à 367 K€ en fonctionnement et 13, 718 M€ en investissement.

Ce programme s'inscrit dans l'objectif 1 et 2 de la priorité 3 des fonds européens FEDER ainsi que dans la priorité 2 du programme IFS dans le but de favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre et de prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables

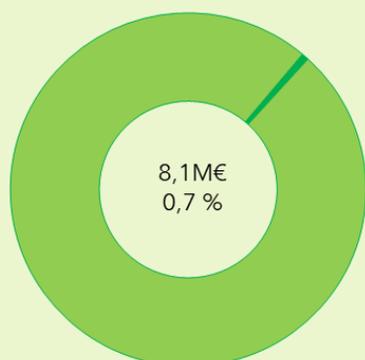
Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
71P08	Centre de ressources							230 000,00	-26,4%	-55,1%	428 500,00	11,3%	19,9%
74P01	Qualité de l'air	50 000,00			65 000,00	160,0%	160,0%						
75P04	Efficacité énergétique	13 900 000,00	-9,7%	-35,0%	16 173 695,15	62,6%	11,2%	1 250 000,00	-56,9%	-52,7%	2 624 694,60	-21,9%	-13,9%
75P05	Etudes, observation, sensibilisation							105 000,00		-32,3%	183 464,90	-0,3%	-0,3%
75P01	Politiques de l'énergie							300 000,00	-68,1%	-68,1%	755 996,81	0,9%	1,9%
75P02	Politiques de l'énergie CPER 2015-2020	2 500 000,00		25,0%	2 077 737,98	-5,2%	-12,9%						
75P03PR	Plan de relance Transition énergétique				9 376 012,98	-6,2%	-6,1%						
70P02	Intérêts moratoires - Transition énergétique										2 000,00		
<b>TOTAL - Transition énergétique</b>		<b>16 450 000,00</b>	<b>-12,8%</b>	<b>-32,5%</b>	<b>27 692 446,11</b>	<b>25,0%</b>	<b>2,8%</b>	<b>1 885 000,00</b>	<b>-55,7%</b>	<b>-55,7%</b>	<b>3 994 656,31</b>	<b>-14,6%</b>	<b>-7,7%</b>

Pour rappel, un montant de 200 000 € d'AE a été voté sur le programme 71P08 à l'occasion de la DM3 2024 pour permettre la reprise de l'exécution avant le vote du budget.

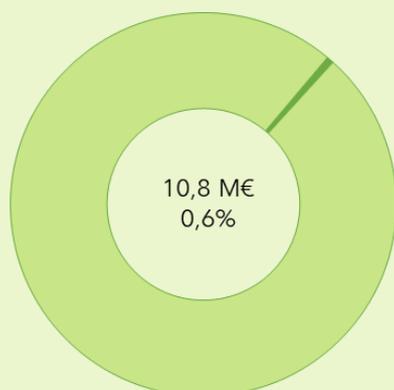
## 2. Biodiversité - Eau

### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

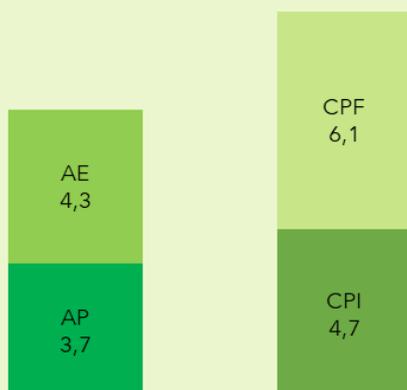
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



Le déploiement des réserves naturelles régionales constitue une priorité avec le classement de 2 nouvelles réserves en 2025, le développement du réseau et la mise en place d'un accompagnement à la mise en place de la méthode Natur'Adapt pour l'ensemble des réserves.

Dans le domaine de la protection et de la reconquête de la biodiversité et des milieux aquatiques : la Région Bourgogne Franche Comté compte 19 réserves naturelles régionales (5000 hectares) et 118 sites Natura 2000 (659 000 hectares) qui interviennent dans des typologies d'habitats naturels diversifiés (cavités à chiroptères, tourbières, espaces forestiers, pelouses calcaires, vallée alluviale...).

### Programme 76P07- Protection de la biodiversité

En 2025, la Région soutiendra dans le cadre du programme « Protection de la biodiversité », les actions suivantes :

- **La mise en œuvre des plans de gestion des 19 réserves naturelles régionales**, qui se caractérisent par des milieux et des espèces remarquables nécessitant un niveau de protection forte. La Région s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Stratégie Nationale des Aires Protégées, déclinée dans les priorités de la COP territoriale, qui vise à augmenter significativement les surfaces d'espaces naturels bénéficiant d'une protection réglementaire forte.
- **Le soutien aux programmes d'actions des acteurs associatifs et des collectivités** : acquisition foncière en vue de la restauration des milieux, travaux de restauration et de gestion des milieux, inventaires faunistiques et floristiques, soutien aux programmes d'actions des associations, programmes de communication et sensibilisation du public sur les sites...
- **La poursuite des actions en faveur de la création de vergers de sauvegarde et la plantation de haies et bosquets**, qui constituent des abris pour les insectes et la petite faune, et favorisent la rétention de l'eau dans les parcelles.
- **Les travaux de renaturation et de lutte contre les îlots de chaleur pour aider les villes et villages confrontés aux effets du dérèglement climatique**, en favorisant des solutions fondées sur la nature et la réalisation de corridors écologiques.
- **La poursuite du soutien aux actions en faveur des pollinisateurs sauvages.**

### Programme 71P05 - Agence régionale de la biodiversité

L'agence régionale de la biodiversité est un Etablissement Public de Coopération Environnementale, créée conjointement par l'Office Français de la Biodiversité et par la Région BFC. Les missions de l'ARB sont les suivantes :

- **Mettre en réseau les acteurs de la protection de la Biodiversité** ;
- **Organiser, mutualiser et valoriser les connaissances**, au travers notamment de l'observatoire de la biodiversité et du géo-visualiseur SIGOGNE ;
- **Agir avec le monde économique**, en développant le programme EEN - Entreprises Engagées pour la Nature ;
- **Veiller à la cohérence des politiques publiques**, en appuyant la Région dans la mise en œuvre de sa Stratégie Régionale Biodiversité ;
- **Entrainer l'adhésion de tous** en déployant des supports de sensibilisation sur les différents aspects de la biodiversité.

En 2025, la Région poursuit son soutien à l'action de médiation liée à la présence du loup avec les exploitants agricoles au côté de l'Etat.

### Programme 73P01 - Ressource en eau et amélioration des milieux aquatiques

Depuis les années 2020, les territoires de la région subissent une succession de périodes de sécheresse historiques entrecoupées par des périodes de fortes pluviométries, entraînant des crues et des inondations. Les impacts du changement climatique sur les cours d'eau et les milieux aquatiques sont significatifs, et entraînent des tensions sur l'utilisation de la ressource. Le programme soutient les projets suivants :

- **Ingénierie et animation des contrats** de rivière et contrats en faveur des milieux aquatiques ;
- **Etudes préalables à la restauration des milieux** ;
- **Travaux de requalification des milieux et de restauration des continuités écologiques** (suppression des seuils, reméandrement, désenrochements...);
- **L'élaboration des projets territoriaux de gestion de l'eau**, et les études globales portant sur une meilleure gestion territoriale de l'eau dans un contexte de changement climatique sont également soutenus dans le cadre de ce programme ;
- La Région est membre des Etablissements Publics de Bassin Loire et Saône-Doubs, et à ce titre, contribue à leur budget de fonctionnement.

### Programme 73P04 - Plan Loire Rhône (CPIER)

Le programme soutient une action spécifique d'animation portée par le GRAIE - Groupe de Recherche, Animation et Information sur l'Eau, investi dans la diffusion de documents techniques scientifiques et de vulgarisation sur les milieux du Rhône et de la Saône.

### Programmes 76P06PG Natura 2000 et 76P09 - Natura 2000 hors FEADER

La Région est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour l'animation et la gestion des sites Natura 2000, et pour le financement des mesures par les fonds FEADER complétés par des crédits régionaux. En 2025, la priorité sera de finaliser les paiements des dossiers de la précédente programmation FEADER, tout en poursuivant les actions d'animations et d'appuis aux structures gestionnaires de sites. Les objectifs de maintien en bon état de conservation des habitats et des espèces sont prégnants en 2025, au regard de l'érosion continue de la biodiversité qui n'épargne pas le territoire régional.

La Région soutient, pour les 118 sites que compte le territoire régional :

- **Les études et inventaires**, les **actions de communication** et de **sensibilisation du public** à la conservation des sites
- **L'animation des sites** dont la responsabilité est portée par des opérateurs (collectivités, PNR, EPTB) ou par la Région par voie de marchés publics
- **La révision et l'élaboration des DOCOB** (Document d'objectifs) qui exposent les mesures de conservation qui seront mises en œuvre par l'ensemble des parties prenantes

- **Le financement des contrats Natura 2000** (hors MAEC), par exemple : les îlots de senescence en faveur de la conservation des espaces forestiers, les retards de fauche, les travaux d'entretien des milieux ouverts, les travaux en faveur des chiroptères...

#### **Programme 73P06PG - Protection contre l'érosion des sols (nouveau programme)**

- Ce programme a fait l'objet d'une affectation en AP et en AE pluriannuelles en 2024 (AP et AE de programmation). Les crédits de paiement inscrits en 2025 permettent d'assurer les contreparties régionales aux mesures FEADER.

#### **Programme 70P01 - Intérêts moratoires**

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

#### **Programmes 78P01 - Plan prévention risques technologiques, 73P03PR - Plan de relance Eaux et milieux aquatiques, 76P05PR - Plan de relance Biodiversité**

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

## **FONDS EUROPÉENS**

#### **Programme 05P06EPG - FEDER 2021-2027 et Programme 05P07EPG - Interreg France Suisse 2021-2027**

Les programmes fonctionnent avec une enveloppe budgétaire pluriannuelle pour la période de programmation 2021-2027. Le montant des crédits de paiement s'élève à 1,204 M€ en fonctionnement et 2,610 M€ en investissement.

Ce programme s'inscrit dans l'objectif 3 de la priorité 3 des fonds européens FEDER ainsi que dans la priorité 2 du programme IFS afin d'améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité en renforçant les infrastructures vertes en particulier en milieu urbain, en réduisant toute forme de pollutions

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
70P01	Intérêts moratoires										1 587,00	-20,7%	-20,7%
71P05	Agence régionale de la biodiversité	75 000,00			75 000,00			345 000,00			345 000,00		
73P01	Ressource en eau et protection des milieux aquatiques	600 000,00	-14,3%	-14,3%	684 047,07	-39,0%	-30,6%	670 000,00	3,1%	0,1%	774 410,50	-7,9%	-6,2%
73P03PR	Plan de relance Eau et milieux aquatiques				29 809,67	-5,5%	98,6%						
73P04	Plan Loire Rhône							10 000,00	-50,0%	-50,0%	25 000,00	92,3%	150,0%
73P06PG	Protection contre l'érosion des sols / mesures FEADER		-100,0%	-100,0%	110 000,00	266,7%	266,7%						
76P07	Protection de la biodiversité	2 910 000,00	9,8%	9,8%	2 913 940,85	-18,9%	-13,7%	2 118 000,00			2 403 330,97	2,6%	2,9%
76P05PR	Plan de relance Biodiversité				144 273,00	-50,9%	-42,2%						
76P06PG	Natura 2000		-100,0%	-100,0%	521 858,21	334,9%	334,9%		-100,0%	-100,0%	1 568 453,88	-18,1%	-10,7%
76P09	Natura 2000 hors FEADER	160 000,00	-22,0%	35,6%	75 000,00	17,2%	17,2%	1 170 076,24	-0,4%	-3,7%	973 591,80	1847,2%	1847,2%
78P01	Plan prévention risques technologiques		-100,0%	-100,0%	152 498,47	127,3%	127,3%						
<b>TOTAL - Biodiversité - Eau</b>		<b>3 745 000,00</b>	<b>-36,7%</b>	<b>-35,8%</b>	<b>4 706 427,27</b>	<b>-13,4%</b>	<b>-5,6%</b>	<b>4 313 076,24</b>	<b>-39,3%</b>	<b>-39,8%</b>	<b>6 091 374,15</b>	<b>7,8%</b>	<b>14,4%</b>

Pour rappel, un montant de 39 923,76 € a été voté sur le programme 76P09 à l'occasion de la DM3 2024 pour permettre la reprise de l'exécution avant le vote du budget.

### 3. Éducation et sensibilisation à l'environnement et au développement durable

#### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€

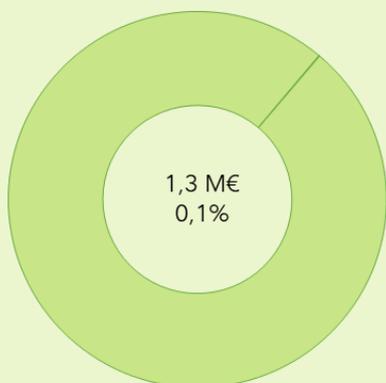


La Région Bourgogne-Franche-Comté mène depuis de nombreuses années une politique de soutien et de développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) volontariste, afin d'accompagner la compréhension des enjeux liés à la protection de l'environnement au sens large, et de favoriser le passage à l'acte des acteurs et des citoyens au quotidien.

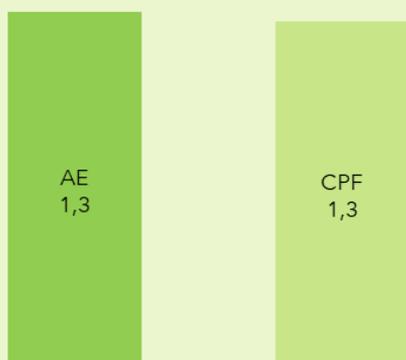
Les territoires de la Région sont touchés par les impacts du changement climatique et constatent l'effondrement de la biodiversité et la dégradation des milieux, dans les jardins comme en milieux agricoles ou dans les espaces protégés.

L'objectif poursuivi en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable est de toucher et d'embarquer les habitants, toutes générations confondues et dans tous les territoires, en utilisant plusieurs canaux et vecteurs de diffusion.

Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



## DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES

### Programme 71P03 - Connaissance et éducation à l'environnement

La Région Bourgogne-Franche-Comté mène une politique volontariste dans le domaine de l'Éducation à l'environnement et au développement durable, afin de sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux et aux enjeux de la transition écologique. La politique a fait l'objet d'une évaluation en 2024, qui se traduit par l'adoption d'une feuille de route régionale de l'EEDD présentée à l'assemblée régionale en mars 2025. La Région soutiendra en 2025 :

- Les structures de l'EEDD qui vont à la rencontre de tout type de publics pour les sensibiliser ou accompagnent des projets de collectivités, d'associations et d'entreprises, dans le cadre d'un Appel à projet ;
- Les programmes d'actions des têtes de réseau EEDD que sont le GRAINE et les 6 Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement (CPIE) qui irriguent le territoire régional et mènent des actions au plus près des territoires ;
- La mise en œuvre du programme d'action 2025 d'ALTERRE Bourgogne-Franche-Comté.

### Programme 71P06 - Action pour le climat

Le changement climatique n'épargne pas le territoire régional. Afin d'éclairer les politiques publiques portées par la Région, un groupe d'experts pour le climat et la biodiversité a été mis en place en 2024. La Région poursuivra son soutien aux déploiements des activités du GREBE, notamment en finançant une ingénierie de recherche dans le domaine des risques engendrés par le changement climatique.

### Programme 71P07- Soutien aux manifestations et colloques

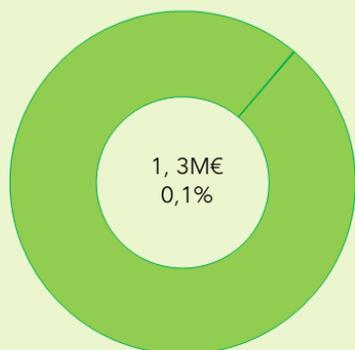
Le programme soutient l'organisation de manifestations et de colloques organisées aux échelles intercommunales, régionales ou nationales en Bourgogne-Franche-Comté, qui permettent de mettre l'accent sur les thématiques en lien avec les politiques environnement, en partageant des connaissances scientifiques vulgarisées et à la portée du plus grand nombre.

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
71P03	Connaissance et éducation à l'environnement							1 216 000,00	-2,4%	-3,9%	1 103 413,39	-11,2%	-5,0%
71P06	Actions climat pour Région							80 000,00			146 315,46	82,9%	82,9%
71P07	Soutien aux manifestations et colloques							40 000,00			54 820,00	19,2%	19,2%
<b>TOTAL - Éducation et sensibilisation à l'environnement et au développement durable</b>								<b>1 336 000,00</b>	<b>-2,2%</b>	<b>-3,6%</b>	<b>1 304 548,85</b>	<b>-4,7%</b>	<b>1,3%</b>

## 4. Économie circulaire - Déchets

### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

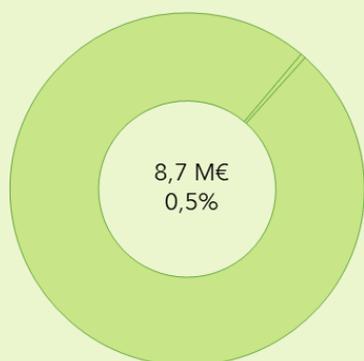
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



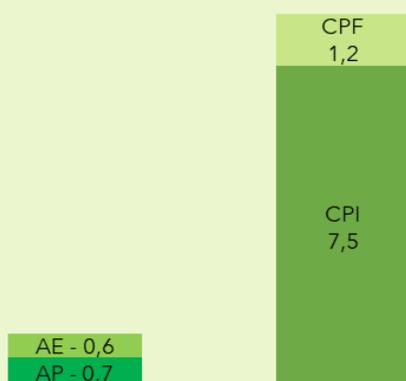
La Région est compétente dans le domaine de la planification déchets, de l'observation des déchets et de l'animation de l'économie circulaire. Elle s'appuie sur les objectifs et règles du SRADDET modifié en 2024 en intégrant les objectifs de la Loi AGECE.

Les priorités 2025 portent sur l'animation du réseau des collectivités à compétence déchets, le déploiement des actions en faveur du recyclage et du réemploi des déchets du BTP en lien étroit avec les éco-organismes, l'amélioration continue de l'observatoire des déchets.

Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



### Programme 72P01 - Plan de Déchets et Economie Circulaire

Les objectifs du programme « plan de déchets et économie circulaire » sont issus des orientations du SRADDET et de la Feuille de route Régionale Economie Circulaire (FREC) adoptée en juin 2020. En 2025, le programme permettra le soutien des actions suivantes :

- Déploiement de l'animation en faveur du maillage territoriale des points d'apports, de réemploi et de recyclage pour les déchets du BTP, avec les professionnels du BTP et les 4 éco-organismes en charge de la responsabilité élargie du producteur.
- Soutien aux projets déposés dans le cadre de « l'Accélérateur à projet », démarche co-pilotée par l'ADEME et la Région qui permet à des entreprises, des collectivités et des associations d'engager des projets innovants favorisant le réemploi, le recyclage, la seconde vie des objets et des matières.
- Déploiement de la plateforme numérique « Economie circulaire » permettant de valoriser les actions mises en œuvre par les porteurs de projet en région Bourgogne Franche Comté et d'animer le réseau des acteurs.

### Programme 72P02PR - Plan de relance Plan déchets et économie circulaire

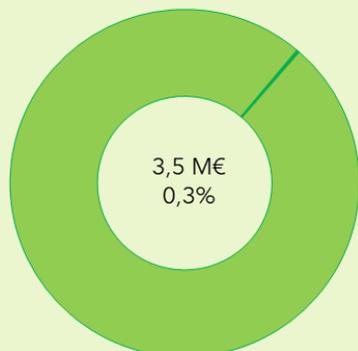
Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
72P01	Maîtrise et valorisation des déchets	700 000,00	-12,5%	-12,5%	1 420 654,67	40,2%	147,0%	570 000,00	-2,4%	-2,4%	1 192 278,78	7,9%	58,8%
72P02PR	Plan de relance Plan déchets et économie circulaire				6 092 608,14	1,6%	103,3%						
<b>TOTAL - Économie circulaire - Déchets</b>		<b>700 000,00</b>	<b>-12,5%</b>	<b>-12,5%</b>	<b>7 513 262,81</b>	<b>7,2%</b>	<b>110,3%</b>	<b>570 000,00</b>	<b>-2,4%</b>	<b>-2,4%</b>	<b>1 192 278,78</b>	<b>7,9%</b>	<b>58,8%</b>

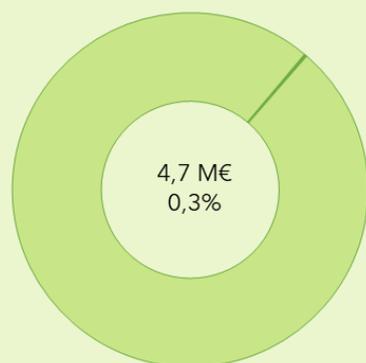
## 5. Forêt - Bois

### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

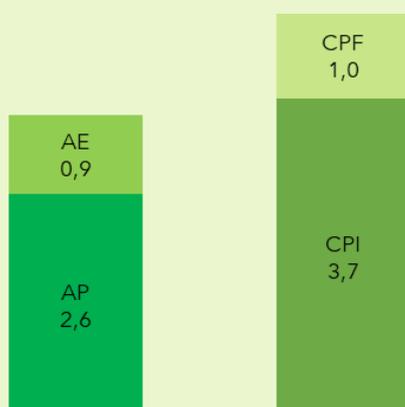
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



La Bourgogne-Franche-Comté est l'une des cinq plus grandes régions forestières de France (11% de la forêt française), et la forêt y occupe 37 % du territoire régional (contre 28% au niveau national). Avec seulement 11% de la surface forestière française, la région produit 13% de la récolte et 18% des sciages nationaux, et ses massifs forestiers sont réputés pour la qualité de la ressource : chêne de Bourgogne, douglas du Morvan, sapin et épicéa du Jura. La filière produit environ 1 milliard d'euros de richesse annuelle et emploie plus de 23 500 personnes au total (2,2% des emplois régionaux).

Le Contrat forêt bois 2018-2028 de Bourgogne-Franche-Comté, constitue le cadre stratégique fixant les orientations stratégiques de l'élaboration des politiques publiques pour la filière forêt-bois en région pour la période 2018-2028. S'il soulignait déjà la nécessaire anticipation et l'adaptation aux changements climatiques en forêt, l'augmentation majeure des dépérissements forestiers depuis 2018 mais aussi la diversité des enjeux environnementaux et sociétaux (paysages, biodiversité, sols, ressource en eau...) nécessitent d'amplifier et d'accélérer les évolutions engagées ces dernières années dans la politique forêt-bois de la Région.

La Région poursuivra donc ses actions en faveur d'une gestion exemplaire des forêts, répondant aux objectifs économiques et de multifonctionnalité. La recherche et les dispositifs permettant de diffuser et mettre en pratique l'évolution de la connaissance sur l'adaptation des forêts aux changements climatiques seront accompagnés (îlots d'avenir notamment).

Plus en aval, la filière bois construction constitue une filière de valorisation d'une ressource naturelle et renouvelable à fort potentiel de développement (notamment avec la mise en œuvre de la RE 2020), tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par captation et stockage. Elle permet également d'offrir un débouché aux bois scolytés qui, s'ils sont exploités et sciés à temps, ont les mêmes qualités techniques que les bois sains malgré un bleuissement fréquemment observé. Les projets de la construction publique en bois local continueront ainsi d'être soutenus en 2025.

### Programme 631P14 - Animation filière

La filière forêt-bois est à la fois, un secteur économique caractérisé par une majorité de petites entreprises et par une grande diversité d'acteurs intervenant sur des maillons très différents et pourtant interdépendants. Parvenir à une stratégie d'action partagée par exemple entre les propriétaires de forêt à l'amont et les entreprises de la 2<sup>e</sup> transformation (construction bois ...) peut être complexe. La valorisation de la ressource forestière régionale n'est toutefois possible qu'à ce prix.

La filière forêt-bois est constituée de nombreux intervenants interdépendants de l'amont à l'aval où les logiques de coopération pour mieux intégrer des filières de valorisation locales doivent être encouragées face à des processus moins vertueux et comprenant souvent une captation de la valeur ajoutée extérieure au territoire. Ainsi, la France continue chaque année d'exporter des bois ronds tout en important des produits bois finis.

Pour améliorer l'intégration et la collaboration entre les maillons régionaux de la filière bois, la définition et l'animation de stratégies collectives nécessite un soutien financier et des moyens de coordination dont la Région a confié le rôle à l'interprofession Fibois.

Ce programme vise plus largement à soutenir :

- Les démarches (études, animations, actions collectives) visant à renforcer la compétitivité des filières régionales ;
- Les programmes visant à l'échelle d'un territoire à optimiser l'exploitation dans des contextes divers et avec un objectif de prise en compte de la multifonctionnalité forestière.

L'analyse des crises climatique et sanitaire qui impactent le patrimoine forestier régional ainsi que la recherche de dispositifs d'adaptation ou de lutte constituent désormais un objectif prioritaire de ce programme.

### Programme 631P17 - Modernisation des entreprises du bois

Des entreprises de travaux forestiers aux scieries, la filière forêt-bois amont est un des rares tissus économiques encore actifs dans le monde rural. La petite taille très majoritaire de ces acteurs ainsi que leur dispersion territoriale sont toutefois un frein à leur compétitivité.

Des appuis financiers spécifiques aux investissements indispensables à la modernisation des outils de production ont donc été mis en place par la Région : aides aux entrepreneurs de travaux forestiers et aides aux scieries.

### Programme 631P18- Gestion forestière exemplaire

Dans un contexte où le changement climatique impacte de manière croissante les peuplements forestiers et où la société civile interroge de plus en plus les pratiques forestières, la Région soutient les actions sylvicoles susceptibles de renforcer la résilience des forêts tout en préservant une productivité suffisante.

Plusieurs dispositifs de soutien (conversion forestière, régénération naturelle futaie irrégulière, élagage...) permettent de répondre à cet enjeu et sont regroupés au sein du règlement d'intervention 41.68 « aides en faveur d'une gestion forestière exemplaire ».

Depuis 2020, la Région finance la plantation expérimentale in situ de nouvelles essences ou provenances forestières présentant un intérêt pour l'adaptation des forêts de Bourgogne-Franche-Comté aux changements climatiques, au sein d'un réseau national d'« îlots d'avenir » animé par l'ONF. Ces dernières années, des plantations mélangées expérimentales sont également financées par la Région afin d'améliorer les connaissances sur le renouvellement des peuplements régionaux dans le contexte de changement climatique.

### **Programme 631P19 - Constructions publiques en bois local**

La construction bois est aujourd'hui un secteur dynamique notamment dans l'habitat individuel. Elle est moins présente dans la construction publique ou privée à usage tertiaire et ce matériau de construction reste minoritaire en France, contrairement à de nombreux pays de l'OCDE. Or si le bois est d'origine locale, il permet de conserver une part importante de la plus-value économique sur le territoire et de consolider la filière forêt-bois régionale. L'utilisation du bois permet en outre de favoriser un bilan carbone associant efficacité énergétique et stockage de carbone.

Conformément au plan de mandat, la Région soutient donc depuis plusieurs années les constructions publiques en bois local. Une bonification liée à l'usage des bois scolytés est prévue afin d'aider à valoriser les épicéas touchés par l'épidémie de scolytes. Cette mesure est plébiscitée par les maîtres d'ouvrage comme par les acteurs de la filière, car en stimulant la demande pour les produits bois locaux, elle profite à l'ensemble des acteurs régionaux depuis l'amont jusqu'à l'aval.

### **Programmes 631P25PG - Dessertes Forestières et 631P23PR - Plan de relance Forêt Bois**

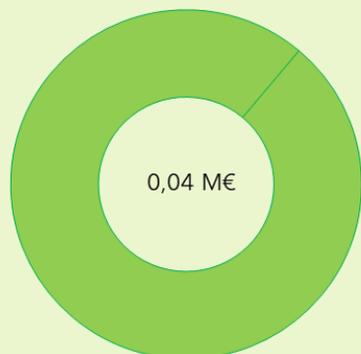
Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
631P14	Animation filière							920 000,00			995 173,45	0,0%	0,0%
631P17	Création de valeur ajoutée et d'emploi	1 000 000,00		53,8%	647 231,82	-44,5%	-44,5%						
631P18	Pratiques exemplaires	400 000,00			431 123,42	-3,8%	-3,8%						
631P19	Innovation et adaptations	1 200 000,00	51,9%	48,1%	528 549,16	-55,2%	-55,2%						
631P23PR	Plan de relance Forêt Bois				1 149 072,43	-22,7%	-22,7%						
631P25PG	Dessertes forestières		-100,0%	-100,0%	958 848,00	1500,0%	1500,0%						
<b>TOTAL - Forêt - Bois</b>		<b>2 600 000,00</b>	<b>-62,8%</b>	<b>-60,9%</b>	<b>3 714 824,83</b>	<b>-14,4%</b>	<b>-14,4%</b>	<b>920 000,00</b>			<b>995 173,45</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>

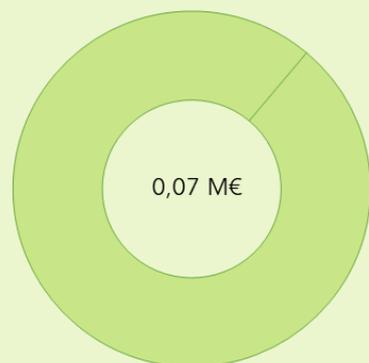
## 6. Montagne

### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

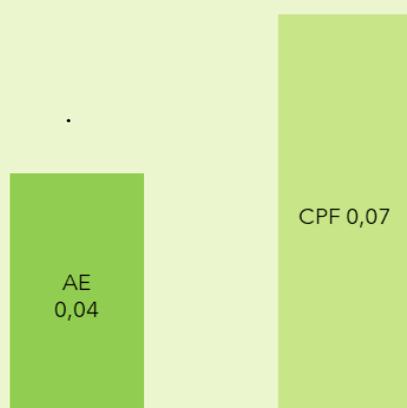
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



La loi de modernisation, d'aménagement et de protection de la montagne du 28 décembre 2016, actualisant la loi de 1985, a confirmé et renforcé les outils de concertation et de programmation existants (comité de massif, schéma de massif...) et la présence des régions (conseil national de la montagne...).

La contribution de la Région Bourgogne-Franche-Comté aux CPIER de massifs constitue une prise en compte concrète des spécificités montagne de la région, et une illustration du principe de différenciation de l'action régionale sur le territoire.

Basées sur la définition d'objectifs entre l'Etat et les régions, auxquels les départements prennent part, ces conventions interrégionales de massif (CPIER) encouragent un développement global durable, permettant un équilibre entre le développement économique (favorisant le maintien et le développement des activités), l'adaptation au changement climatique et la préservation des espaces naturels.

Ces outils contractuels interrégionaux Massifs permettent ainsi la mise en œuvre de politiques publiques mutualisées et concertées en matière d'aménagement et d'attractivité des territoires, d'innovation économique et sociétale, de développement de destinations touristiques, d'agriculture et de forêt, d'agroalimentaire et de bois.

Au total et sur l'intégralité des massifs auxquels la région BFC est rattachée (Jura, Vosges, Massif central), la maquette interrégionale des CPER 2021-2027 permettra de mobiliser plus de 350 M€ de crédits Etat / Régions, auxquels s'ajoutent 64 M€ de crédits européens. Ce montant inclut 150 M€ sur 2021-2022 au titre du Plan Avenir Montagne (PAM) cofinancé entre Etat et Régions dans sa partie investissement.

La contribution financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté sur la période 2021-2027 s'élève à plus de 34 M€ en incluant le PAM, permettant d'accentuer l'effet levier dans l'accompagnement de nos politiques publiques sur ces territoires.

## DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES

### 54P16 - Programme Coopérations interrégionales

Ce programme permet à la Région Bourgogne-Franche-Comté de couvrir ses engagements partenariaux en matière d'animation des CPIER : fonctionnement du GIP Massif central (autorité de gestion du FEDER 2014-2020) d'une part, mise en visibilité des nouvelles contractualisations CPIER 2021-2027 au bénéfice des porteurs de projets d'autre part.

En complément de cette fonction d'animation, le financement des études et actions interrégionales ainsi que le financement des projets sectoriels trouvent légitimité à être rattachés aux programmes portés dans les directions opérationnelles (agriculture-forêt, environnement, tourisme, aménagement du territoire, économie...).

## FONDS EUROPÉENS

### Programme 05P06EPG - FEDER 2021-2027 et Programme 05P07EPG - Interreg France Suisse 2021-2027

Les programmes fonctionnent avec une enveloppe budgétaire pluriannuelle pour la période de programmation 2021-2027. Le montant des crédits de paiement s'élève à 51 K€ en fonctionnement et 184 K€ en investissement.

Ce programme s'inscrit dans l'objectif 2 de la priorité 5 des fonds européens FEDER- Massif du Jura.

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
54P16	Coopération interrégionale							40 000,00			66 000,00	25,4%	88,6%
<b>TOTAL -Montagne</b>								<b>40 000,00</b>			<b>66 000,00</b>	<b>25,4%</b>	<b>88,6%</b>

## 7. Numérique

### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

#### • Extension du GFU de la Région

Le but est de poursuivre le raccordement d'une cinquantaine de sites sur les territoires de la Nièvre, du Sud Saône-et-Loire (Mâcon, Digoïn, Paray-le-Monial, Charolles), de l'Yonne (Sens, Joigny, Tonnerre) et en Côte-d'Or (Montbard, Semur-en-Auxois, Auxonne). Ce réseau indépendant permet d'améliorer la qualité de service, d'augmenter les débits, de sécuriser les échanges, de diminuer les charges de fonctionnement et d'accélérer les usages numériques. Cette extension nécessite la souscription de contrats d'IRU (droits d'usage de longue durée) d'infrastructures de réseau (fibres optiques,) ainsi que l'acquisition de matériel électronique. Par ailleurs, l'étude de préfiguration d'un data center régional et/ou d'un nuage souverain régional, lancée en 2024, se poursuivra en 2025

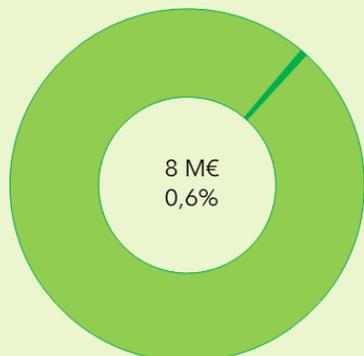
#### • Data BFC TID

Depuis 2023, la Région est chef de file du consortium avec l'ARNIA et la société Upciti, sont lauréates de l'appel à projet « Territoires Intelligents et Durables » (AAP-TID). Le projet « DataBFC-TID » consiste à concevoir, tester et déployer des services numériques innovants, répliquables et mutualisables pour favoriser la transition écologique des territoires pilotes. Cela comprend l'installation et l'utilisation des capteurs (technologie Upciti) qui permettront de collecter des informations (flux routiers, fréquentation commerciale, fréquentation de déchetteries, utilisation de parkings de covoiturage...). Ensuite, les données seront traitées (ce sera le rôle de l'ARNIA) afin de proposer des services utiles aux collectivités et aux habitants. Le projet « DataBFC-TID » associe à ce stade sept collectivités. En 2025, la Région accompagnera ces collectivités dans la mise en œuvre de leur cas d'usage respectifs. L'objectif final est de proposer aux communes et EPCI, urbains comme ruraux, des services innovants adaptés aux spécificités des territoires afin qu'ils améliorent leurs empreintes écologiques et les services rendus aux habitants.

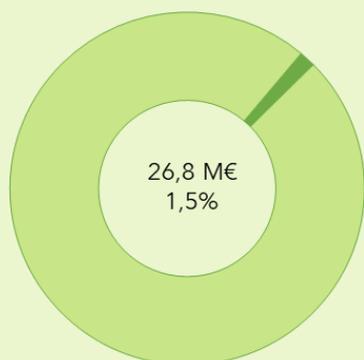
#### • La poursuite de la mise en œuvre de la Politique Publique des Usages Numériques BFC (PPUN-BFC).

La région continue l'accélération de la transformation numérique de son territoire via les 2 règlements d'intervention « Territoires Intelligents et Durables » et « Fond en faveur du développement des usages numériques ».

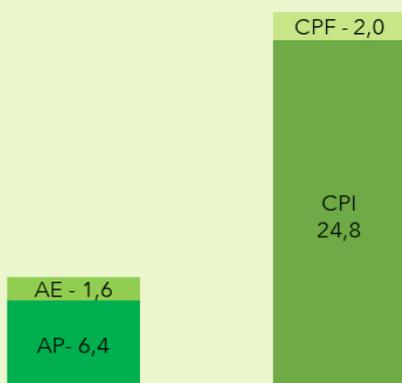
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



## • Projets européens

L'objectif de la Région est de poursuivre les collaborations transnationales sur les sujets numériques. Engagée dans deux projets européens INTERREG NW jusqu'en 2027, la délégation à la transformation numérique poursuit en 2025 la mise en œuvre du projet BEPROACT sur la maintenance prédictive des infrastructures avec son projet pilote « Smart-Building ». Il s'agit en 2025 de poursuivre les travaux visant à équiper le bâtiment Viotte de capteurs intelligents dans l'objectif d'améliorer à la fois l'entretien du bâtiment et le confort des agents.

Parallèlement, la Région souhaite monter en compétences et sensibiliser à l'intelligence artificielle sur le territoire, c'est dans cet objectif que le projet européen ENAIBLER vise à partager et à construire à l'échelle européenne une méthode et des groupes de travail sur l'intelligence artificielle. Ce travail se poursuit en 2025 sous la forme de visites d'études auprès des partenaires associés, notamment la Région Opole en juin 2025 et des instances européennes avec une visite à Bruxelles en octobre 2025. Des sessions de travail et de formation à l'intelligence artificielle seront également menées cette année dans le cadre de ce projet.

Une autre priorité sera la rédaction de la **Feuille de route du Numérique Responsable pour la Région** (démarche initiée en 2023) ainsi que l'engagement de la phase 4 pour 2025, qui consistera à rédiger les fiches actions de la feuille de route pour une adoption au second semestre 2025. Des actions de sensibilisation au sujet numérique responsable seront également menées auprès des agents volontaires (phase 2).

## FONDS EUROPÉENS

Les priorités propres aux fonds européens sont les suivantes :

- Transformation numérique des entreprises ;
- E-tourisme, e-culture ;
- E-santé : projets médico-sociaux, médico-sanitaires bien-vieillir ;
- E-administration et e-citoyen ;
- E-inclusion, e-orientation ;
- Villes intelligentes - Villages intelligents.

## DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES

### Programme 57P01 - Usages innovants et transformation numérique BFC

**En fonctionnement**, ce programme couvre différentes actions :

- L'animation de l'écosystème numérique par la Région avec l'organisation d'animations et d'événements pour accompagner le développement d'une culture numérique sur le territoire ;
- La partie « Usages innovants BFC » qui permet le déploiement d'animateurs numériques sur une maille territoriale de Pays (4 à 5) et le développement d'animations Usages innovants du numérique (étude, actions événements, etc.) ;
- La cotisation annuelle de l'ARNIA.

**En investissement**, cette enveloppe se répartit entre des subventions pour la politique « usages innovants BFC » et « Territoires intelligents », pour permettre de poursuivre la mise en œuvre de la Politique Publique des Usages Numériques BFC (PPUN-BFC / SCORAN BFC) et d'accompagner les collectivités dans leur

transformation numérique. Cette diminution va nécessiter de revoir le plafond des subventions accordé aux porteurs de projet

### Programme 57P06 - Analyse et données territoriales

**En fonctionnement**, il s'agit de poursuivre les actions de sensibilisation et de communication pour conduire le projet d'acculturation à la donnée de la collectivité.

**En investissement**, la Région va adopter sa SRDia. Pour l'alimenter, il faudra lancer des projets pilotes « données », qui permettront de tester des premiers cas d'usages. Il faudra donc acquérir des services numériques autour des données et de l'IA.

Il s'agirait notamment de permettre l'achat de données et de services d'interconnexion et d'interopérabilité de base de données (API, dataviz, outils d'analyses et d'études...) auprès des organismes producteurs et de prestataires de services afin notamment de restituer ces données dans des plateformes de supervision ou d'hypervision et tester des nouveaux usages

Il s'agit d'enrichir globalement la base de connaissance en Région par le croisement et l'analyse de données de plus en plus multiples et variées. Cela permettra de renforcer les capacités d'observation et de planification de la Région pour répondre aux enjeux de transition écologique et énergétiques des territoires.

### Programme 57P11 - BFC Connect

**En fonctionnement**, cette enveloppe permettra de couvrir les dépenses hors SPIC liées aux coûts d'exploitation-gestion du marché maintenance du réseau Bourgogne France Comté Connect (ex RCube THD).

**En investissement**, cette enveloppe permettra de poursuivre la mise en place d'un GFU (Groupe Fermé d'Utilisateurs) permettant de raccorder les lycées et les bâtiments de la Région. Cela représente environ 150 sites à connecter sur la période 2022 - 2026. Mais, au-delà du raccordement de ses propres bâtiments, la Région recherchera une mutualisation des investissements consentis avec d'autres communautés d'acteurs publics : Universités, établissements scolaires, établissements de santé, SDIS, autres collectivités, etc... Pour ces extensions du réseau « Bourgogne-Franche-Comté Connect » qui concerneront l'ensemble des départements de la région, des IRU ou DUI (droit d'usage irrévocable) d'infrastructures de réseau (fibres optiques...) seront nécessaires, ainsi que l'acquisition de matériel électronique. Par ailleurs, la Région mettra en œuvre des expérimentations d'usage d'objets connectés (Internet des objets ou « IoT) au sein de ses bâtiments.

### Programme 50P08 - Intérêts moratoires

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

### Programmes 57P02 et 57P03 - Haut débit et très haut débit, 57P05 - Réseau régional RCube, 57P09PR - Plan de relance Transformation numérique, 57P10 - Equipements et services liés aux TIC

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

## FONDS EUROPÉENS

### **Programme 05P06EPG - FEDER 2021-2027 et Programme 05P07EPG - Interreg France Suisse 2021-2027**

Les programmes fonctionnent avec une enveloppe budgétaire pluriannuelle pour la période de programmation 2021-2027. Le montant des crédits de paiement s'élève à 1,597 M€ en fonctionnement et 4,577 M€ en investissement.

Ce programme s'inscrit dans les priorités 2 et 6 des fonds européens FEDER ainsi que dans la priorité 2 et 4 du programme IFS dans l'optique de tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics.

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
57P10	Équipement et services liés aux technologies d'information et de communica				775 817,69	-57,2%	-57,2%						
57P01	Usages innovants et transformation numérique BFC	1 400 000,00	-52,0%	-63,5%	4 740 031,04	-13,5%	31,1%	1 274 000,00	-33,2%	7,7%	1 564 430,29	-2,6%	8,5%
57P02	Haut débit et très haut débit									-100,0%	24 991,48	-79,4%	-84,3%
57P03	Haut débit et très haut débit				3 420 188,72	-56,8%	-51,1%						
57P05	Réseau radio régional - R3				1 107 666,43	-47,1%	-46,4%						
57P06	Analyse et données territoriales	40 000,00			65 046,00	116,8%	116,8%	20 000,00			30 000,00	-23,8%	65,9%
57P09PR	Plan de relance 2020 Transformation numérique				9 370 139,04	11,1%	58,6%						
57P11	BFCConnect	5 000 000,00	16,3%	14,5%	5 370 000,00	147,7%	768,9%	300 000,00	50,0%	-25,0%	350 000,00	75,0%	
50P08	Intérêts moratoires - Transformation numérique										6 513,00		
<b>TOTAL - Numérique</b>		<b>6 440 000,00</b>	<b>-11,3%</b>	<b>-21,9%</b>	<b>24 848 888,92</b>	<b>-11,1%</b>	<b>18,1%</b>	<b>1 594 000,00</b>	<b>-25,0%</b>	<b>-4,1%</b>	<b>1 975 934,77</b>	<b>-13,5%</b>	<b>-13,6%</b>

Pour rappel, les montants suivants ont été votés à l'occasion de la DM3 2024 pour permettre la reprise de l'exécution avant le vote du budget :

- Programme 57P11 - 70 000€ d'AP et 50 000€ d'AE
- Programme 57P01 - 28 000€ d'AE

## 8. Mobilités et infrastructures

### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

L'année 2025 va être marquée par le lancement des premiers accords-cadres en lien avec le dispositif régional de distribution et services aux voyageurs.

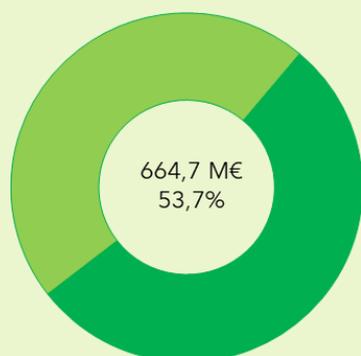
Dans le cadre de la convention TRAIN MOBIGO, l'année 2025 va être marquée par la reprise en propriété des recettes TER. Ce chantier s'inscrit dans un processus d'assujettissement de la Région à la TVA.

### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES - FONDS EUROPÉENS

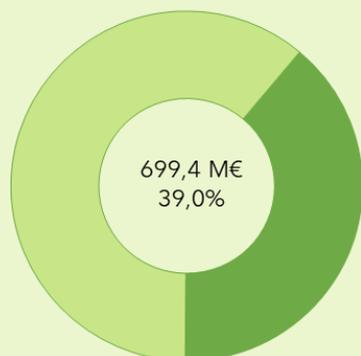
Les priorités propres aux fonds européens sont les suivantes :

- Mobilités durables urbaines ;
- Infrastructures vertes en ville ;
- Renouvellement urbain ;
- Reconversion d'ensembles fonciers ou immobiliers.

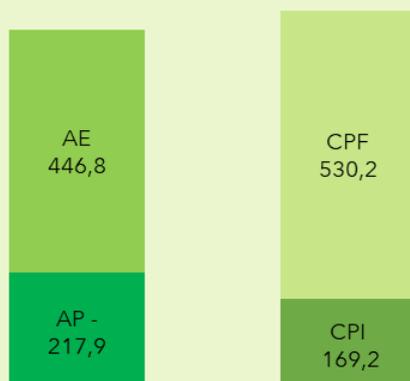
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



### Programme 82P04 - Matériel TER

Une enveloppe de 100M€ est prévue en 2025 pour le lancement du programme de rénovation mi-vie pour les 28 AGC restants (phase 2).

L'objectif est d'améliorer l'efficacité de l'offre et la satisfaction des usagers.

Concernant les opérations de maintenance des matériels roulants, une enveloppe de 10,6 M€ est consacrée à la maintenance N3, dite « changement d'organes majeurs ».

### Programmes 82P02 - Exploitation des lignes routières régionales, 81P01 - Lignes routières scolaires, 82P11 - Lignes routières interurbaines, 81P02 - Autres dépenses

Il s'agira de conforter le réseau de transport routier régional et assurer le transfert de compétence transports réguliers et scolaires

L'année 2025 s'inscrit dans la confirmation des crédits engagés pour l'exercice depuis 2017 des compétences du transport routier interurbain à vocation scolaire et commerciale. En termes de fonctionnement, les contrats de transports, passés par marchés publics ou dans le cadre de délégations de service public, évoluent en fonction des indices de révision des prix et d'adaptation des moyens face aux variations d'effectifs.

Par ailleurs, 13 des 30 lignes routières TER sont organisées depuis le 1er janvier 2018 directement par la Région dans le cadre de la conclusion directe de marchés publics avec les exploitants. Les 17 services routiers qui assurent un renforcement de l'offre ferroviaire sur la même ligne ou offrant une politique d'arrêts complémentaires à la ligne ferroviaire ont été conservés dans la convention TER Bourgogne-Franche-Comté, l'objectif étant d'offrir un réseau régional routier unifié. Ces lignes ont fait l'objet d'une remise en concurrence au cours de l'année 2021, pour une durée de 7 ans.

### Programme 82P03 - Reversement départements transports interurbains et scolaires

Conformément à la loi NOTRe, la Région est depuis le 1er janvier 2017 compétente pour le transport non urbain, et depuis le 1er septembre 2017 compétente pour le transport scolaire. Ce transfert de compétences des Départements à la Région a donné lieu à des flux financiers pour garantir la neutralité du transfert. La différence entre les charges transférées et la part de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) donne lieu dans certaines situations au versement d'une attribution de compensation financière aux départements.

C'est notamment le cas pour les départements de la Côte-d'Or, du Doubs, de Saône-et-Loire et du Territoire de Belfort.

### Programme 84P02 - Routes

Les propositions budgétaires de ce programme routier correspondent d'une part à une opération prévue dans le cadre du CPER 2023-2027, pour le contournement de Besançon et d'autre part pour le surcoût de la phase 2 de la RCEA (enveloppe hors CPER).

### Programme 85P03 - Transports collectifs et modes doux

En 2025, la Région prévoit d'inscrire les AP correspondants aux opérations de rénovation des infrastructures ferroviaires pour un total de 30,7M€ dont :

- Ligne des Hirondelles : 3.1M€
- Etudes d'opportunité Service Express Régional Métropolitain tous modes : 500k€
- Développement IFTE sur la ligne Paris - Nevers - Clermont - tronçon Melun - Moret : 428k€
- Étude sur la pérennisation des lignes et le devenir du RFN : 1.5M€
- Étude vision stratégique VFCEA : 250k€
- Autres projets restants à consolider : 25M€

### Programmes 82P06 - Promotion et tarification et 82P12 - Mobilité

Leur objet est de créer un réseau de transport régional et favoriser la mobilité sur l'ensemble du territoire Bourgogne-Franche-Comté

#### • Système d'information multimodale et centrale d'appels Mobigo

Le périmètre du Système d'Information Multimodale (SIM) a été étendu afin de disposer d'un outil complet permettant au voyageur de réaliser l'ensemble des actes constitutifs de son voyage, avant, pendant et après son trajet (ajout d'un calculateur tarifaire, vente de M-ticket, plateforme de covoiturage organisée, gestion de la relation client, ...). Ce SIM constitue un outil régional d'accompagnement et de développement d'une mobilité durable sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté (et territoires limitrophes), au travers d'une plateforme fédératrice, ainsi que de services communs d'intermodalité et des mobilités avec une approche centrée sur l'utilisateur-voyageur. Le marché subséquent n°2 (MS2) est exécutoire depuis le 1er février 2024.

La centrale d'appels régionale présente un numéro téléphonique unique pour les usagers des différents services intégrés au réseau régional, routier et ferroviaire. Ce dispositif s'inscrit dans la logique de chef de filât de l'intermodalité, portée par la Région, en proposant une mutualisation de l'information afin de fournir une information multimodale sur un trajet de bout en bout. Le marché est conclu pour une période initiale allant du 1er juillet 2024 jusqu'au 31 juillet 2025. Le marché pourra être renouvelé 6 fois pour une période de 3 mois par tacite reconduction, afin d'assurer la continuité de service avec les marchés du dispositif régional de distribution et de services aux voyageurs.

#### • Subventions et participations

Les subventions de fonctionnement sont maintenues en 2025 pour ces différents dispositifs et conventions :

- Plateformes de mobilités ;
- Ticket mobilité ;
- Espace de vente intermodale de Dijon ;
- PEM de Dole et Vesoul ;
- Vélostation en gare de Dijon ;
- Enveloppes liées à la LOM et diverses petites participations.

#### • Dépenses de communication

Les dépenses liées à la communication sur les réseaux routiers et ferrés se poursuivent en 2025.

## Programme 82P07 - Billettique

La billettique fait référence au Dispositif Régional de Distribution et de Services aux Voyageurs (DRDSV) du réseau TRAIN et CAR Mobigo.

**En fonctionnement**, la Région a pour objectif d'être autonome des outils et systèmes de distribution et de services aux voyageurs, au plus tard à horizon 2029.

La mise en œuvre et l'exploitation du DRDSV se traduisent au travers de 5 contrats :

- 1) Un contrat « Système Régional de Distribution et d'Information Voyageurs » (SRDIV) : ce marché constitue le cœur du dispositif pour la fourniture de matériels et de logiciels, l'hébergement et la maintenance des systèmes et équipements d'Information Voyageurs et de distribution ;
- 2) Un contrat « Gestionnaire commercial et relations voyageurs » : ce marché permet d'assurer l'ensemble des tâches et missions relatives au contact et à la relation avec les voyageurs. Son titulaire exploite la centrale d'appels ainsi que le centre de relation client (CRC). Il assure son exploitation et réalise des missions de communication ;
- 3) Un contrat « Gestionnaire technique » : le titulaire de ce marché a la charge du bon fonctionnement du DRDSV, dont l'exploitation du SRDIV. Il est l'interlocuteur premier des exploitants ferroviaires, routiers, dépositaires, agences sur l'exploitation au quotidien du « DRDSV ». Il assure également le contrôle et la répartition des recettes issues des ventes de titres ;
- 4) Un contrat « Boutique de mobilité en ligne » : ce marché permet de compléter le système de distribution de la Région avec les offres de mobilités ne relevant pas de son périmètre de compétence, non conventionnées et pertinentes pour les enjeux de mobilités du territoire ;
- 5) Un contrat « Maintien en conditions opérationnelles du système billettique routier régional » afin d'assurer la continuité de service des équipements billettiques routiers dans lesquels la Région a investi depuis 2020.

Le déploiement de la billettique scolaire 2School est finalisé depuis décembre 2019. Les crédits inscrits permettent son fonctionnement qui comprend la dotation ou le renouvellement des cartes de transport scolaire, la maintenance des équipements et logiciels, l'hébergement des données informatiques et les liaisons GPRS permettant leur transmission. La consolidation de ces données conduit à une meilleure connaissance des usages pour un transport adapté et sécurisé au juste besoin.

**En investissement**, il est prévu sur ce programme les enveloppes d'investissements en lien avec les 5 accords-cadres du DRDSV. Il est également prévu de réaliser des investissements pour le renouvellement de cartes et matériel en lien avec la billettique scolaire.

## Programme 82P08 - Exploitation des lignes ferroviaires régionales BFC

**En fonctionnement**, l'année 2025 va être marquée par la reprise en propriété fiscale des recettes aujourd'hui perçues par SNCF. A ce titre, l'exploitant sera rémunéré via un forfait de charges. Cela se traduit par une inscription budgétaire de la totalité des charges du devis, ainsi que d'une recette correspondant aux 12 mois de 2025.

Dans le cadre du processus d'ouverture à la concurrence, l'attribution du lot BON sera délibérée en mai 2025 pour un début d'exploitation prévu au S1 2027 (décembre 2026). C'est à ce titre que Région et SNCF doivent contractualiser en amont de l'attribution de ce lot sur le montant à défalquer de la trajectoire du contrat TER au titre de l'exploitation complète de ce dernier.

C'est également en 2025 que la région devra contractualiser avec l'exploitant historique pour les prestations de service en termes de distribution à réaliser pendant la période 2027-2029, en amont de l'opérationnalité du Dispositif Régional de Distribution et de Services aux Voyageurs.

En complément des TRAIN Mobigo, la participation financière de la Région Bourgogne Franche-Comté au déficit d'exploitation de la ligne 4 Paris-Belfort-Mulhouse (à hauteur de 1,6 M€), dont la Région Grand Est est l'autorité organisatrice se poursuit sur 2025. La liaison ferroviaire transfrontalière Frasne Vallorbe est maintenue en 2025.

**En investissement**, une partie des dépenses auparavant payées dans la contribution TER a été isolée en dépenses d'investissement. Ces dépenses correspondent aux redevances péages de SNCF Réseau et Gare et Connexion.

#### Programme 82P09 - Transports collectifs et modes doux

Une enveloppe est proposée pour la pose d'abris à vélos supplémentaires sur le territoire BFC. Les autres crédits sont liés à des services votés d'AP antérieures.

#### Programme 82P14 - Voies navigables et plateformes multimodales

Dans le cadre du CPIER, l'objectif sera la remise en état et la modernisation des ports de Mâcon et Châlon.

Une enveloppe également prévue pour des travaux sur le port de Gron.

#### Programme 82P15 - Aviation civile

**En fonctionnement**, la Région versera les contributions statutaires aux syndicats mixtes d'aérodromes dont elle est membre : Saint Yan, Auxerre-Branches, Dijon-Longvic, Nevers-Fourchambault, Besançon-la-Vèze, Montbéliard-Courcelles.

**En investissement**, la Région étant membre de six syndicats mixtes d'aérodromes, elle participe à ce titre aux programmes d'investissement de ces structures.

#### Programme 85P06 - Schéma directeur accessibilité

La Région poursuit également en 2024 les opérations prévues dans le cadre de l'accessibilité des points d'arrêts routiers conformément au schéma directeur.

#### Programme 86P01 - Voies navigables et plateformes multimodales

Les crédits 2025 inscrits sur ce programme correspondent à la contribution statutaire annuelle au syndicat mixte du Technoport de Pagny. Cette enveloppe intègre les frais liés aux charges d'emprunts finançant les projets d'investissement du syndicat.

#### Programmes 80P01 et 80P05 - Intérêts moratoires

Ces programmes portent des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

**Programmes 82P05PR - Plan de relance Matériel TER, 84P01 - Routes nationales, 84P04 - Contrat de site de Chalon, 84P07 - Rocade de Beaune, 85P04 - Transports collectifs et modes doux, 85P05PR - Plan de relance Transports collectifs et modes doux, 82P05PR - Plan de relance Matériel TER**

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

## FONDS EUROPÉENS

**Programme 05P06EPG - FEDER 2021-2027 et Programme 05P07EPG - Interreg France Suisse 2021-2027**

Les programmes fonctionnent avec une enveloppe budgétaire pluriannuelle pour la période de programmation 2021-2027. Le montant des crédits de paiement s'élève à 1,042 M€ en fonctionnement et 4,274 M€ en investissement.

Ce programme s'inscrit dans la priorité 5 des fonds européens FEDER ainsi que la priorité 3 du programme IFS afin de soutenir le développement des réseaux de transport en commun afin d'améliorer les déplacements ; encourager la multimodalité et développer l'interopérabilité des systèmes de transport ; apporter des solutions alternatives à la voiture individuelle dans les déplacements sur la zone de coopération.

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
80P01	Intérêts moratoires										125 000,00		
82P03	Reversement Départements transports interurbains et scolaires							15 714 196,40			15 714 196,40		
81P02	Autres dépenses transfert transport		-100,0%	-100,0%	1 000 000,00	400,0%	400,0%	50 000,00			50 000,00		
82P02	Exploitation des lignes routières régionales										2 070 000,00	-18,2%	-18,2%
82P06	Promotion et tarification TER							300 000,00	-25,0%	-40,0%	400 000,00		
82P07	Billettique	49 010 000,00	6103,8%	2087,9%	8 731 066,00	1005,2%	607,0%	55 047 000,00	5851,0%	4584,9%	1 801 000,00	12,6%	12,6%
82P08	Exploitation des lignes ferroviaires régionales BFC	10 100 000,00			10 100 000,00			250 871 736,00	24,7%	-11,5%	333 951 736,00	37,2%	37,2%
81P01	Lignes routières scolaires Bourgogne Franche comté							96 563 858,00	-28,3%	-45,9%	139 404 154,00	-7,7%	-8,2%
82P11	Lignes routières interurbain Bourgogne Franche Comté							23 529 739,00	-20,5%	-38,2%	31 478 739,00	-2,8%	-4,4%
82P12	Mobilité		-100,0%		300 000,00	-79,3%	-33,3%	3 412 000,00	167,6%	210,2%	3 639 500,00	-19,4%	6,1%
<b>TOTAL - Mobilités</b>		<b>59 110 000,00</b>	<b>266,2%</b>	<b>256,3%</b>	<b>20 131 066,00</b>	<b>60,5%</b>	<b>68,0%</b>	<b>445 488 529,40</b>	<b>16,0%</b>	<b>-14,1%</b>	<b>528 634 325,40</b>	<b>17,0%</b>	<b>17,0%</b>
82P04	Matériel TER	114 090 000,00	1116,9%	595,5%	74 639 934,51	45,0%	33,2%						
82P05PR	Plan de relance Matériel TER				8 223 000,00	1676,0%	1676,0%						
82P09	Transports collectifs et modes doux	400 000,00	33,3%	33,3%	3 299 970,67	36,2%	40,1%		-100,0%	-100,0%	200 000,00	-49,9%	-49,9%
85P03	Transports collectifs et modes doux	30 778 000,00	-54,6%	-55,6%	34 643 581,05	-12,1%	-7,0%						
85P04	Transports collectifs et modes doux		-100,0%	-100,0%	2 195 383,69	-64,8%	-64,8%						
85P05PR	Plan de relance Transports collectifs et modes doux				1 722 053,67	524,6%	524,6%						
85P06	Schéma directeur accessibilité gares	1 000 000,00	25,0%	25,0%	2 068 870,14	-68,6%	-68,5%						
84P01	Routes nationales				300 000,00	-91,7%	-91,7%						
84P02	Routes	10 630 000,00	-70,8%	-72,8%	19 435 625,00	28,3%	19,0%						
84P04	Contrat de site de Chalon				300 000,00								
84P07	Rocade de Beaune				200 000,00	-62,6%	-62,6%						
86P01	Voies navigables et plateformes multimodales							500 000,00			500 000,00	-1,3%	
82P14	Voies navigables et plateformes multimodales	1 500 000,00	476,9%	476,9%	1 310 000,00	1210,0%	1210,0%						
82P15	Aviation civile	370 000,00	-13,3%	80,2%	768 537,61	-34,1%	-20,8%	840 000,00	2,1%	9,1%	840 000,00	-3,7%	2,4%
80P05	Intérêts moratoires - Transports et infrastructures										5 000,00		
<b>TOTAL - Infrastructures de transport</b>		<b>158 768 000,00</b>	<b>30,6%</b>	<b>19,7%</b>	<b>149 106 956,34</b>	<b>16,5%</b>	<b>13,6%</b>	<b>1 340 000,00</b>	<b>-8,7%</b>	<b>-5,3%</b>	<b>1 545 000,00</b>	<b>-13,1%</b>	<b>-10,1%</b>

Pour rappel, les montants suivants ont été votés à l'occasion de la DM3 2024 pour permettre la reprise de l'exécution avant le vote du budget :

- Programme 82P06 - 100 000€ d'AE
- Programme 82P07 - 250 000€ d'AE
- Programme 82P08 - 82 080 000€ d'AE
- Programme 81P01 - 42 840 296€ d'AE
- Programme 82P11 - 7 949 000€ d'AE

## Partie 1 - L'action régionale et les priorités du mandat

### Axe 3 - Fraternité - Vivre ensemble

Thématiques	AP 2025	CPI 2025	AE 2025	CPF 2025
<b>AXE 3 - FRATERNITE ET VIVRE ENSEMBLE</b>	<b>15 692 265,00</b>	<b>103 190 947,82</b>	<b>34 345 500,00</b>	<b>48 995 860,26</b>
Aménagement du territoire	4 650 000,00	41 729 838,83	4 965 000,00	4 557 488,01
Santé et alimentation	200 000,00	1 727 455,16	400 000,00	587 190,52
Culture	6 732 265,00	14 517 275,86	17 544 000,00	19 274 744,40
Sport	3 860 000,00	3 169 990,85	5 000 000,00	5 072 672,64
Vie associative		75 596,52	2 436 000,00	2 300 302,84
Jeunesse			1 061 500,00	1 586 080,41
Action européenne et internationale	250 000,00	41 970 790,60	2 939 000,00	15 617 381,44

# 1. Aménagement du territoire (dont parcs)

## PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

La politique de cohésion territoriale de la Région s'articule autour de 4 piliers (territoires de projets, quartiers, centralités et ruralités) pour soutenir l'ensemble des territoires en déclinaison des trois grandes priorités du SRADDET : les transitions écologiques, environnementales et numériques, le renforcement des centralités et le développement des coopérations.

L'année 2025 est une année de montée en puissance des politiques territoriales autour de ces 4 piliers :

- **Territoires de projet** : L'ensemble des contrats « Territoires en Action » sont aujourd'hui approuvés et en pleine mise en œuvre. Pour le volet territorial, les territoires sont aujourd'hui à la manœuvre pour accompagner et sélectionner les projets contribuant au déploiement des stratégies locales et permettre de les inscrire aux contrats. Les Parcs naturels régionaux jouent par ailleurs, sur cette échelle d'intervention régionale, un rôle tout particulier d'expérimentation sur des territoires riches en patrimoines mais vulnérables. Forts de leur capacité à aborder de façon transversale et innovante les enjeux locaux et globaux, notamment ceux liés à la biodiversité, à la culture, à l'économie, au tourisme, ils déploient des projets de développement durable pour le territoire et contribuent aux politiques régionales et à la déclinaison du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

- **Centralités** : Poursuite du déploiement de la politique de revitalisation des centralités rurales avec à ce jour 110 conventions en cours.

- **Quartiers** : en plus du Fonds d'Aide aux projets (FAP), mise en œuvre d'une **nouvelle politique opérationnelle** intitulée Quartiers en Transition dès le début 2025. Le dispositif **Quartiers en transition** s'inscrit dans la continuité de la politique de rénovation urbaine de la région et vise à accompagner des projets d'investissements répondant aux enjeux d'amélioration du cadre de vie et d'attractivité des quartiers prioritaires tout en contribuant aux enjeux d'adaptation au changement climatique.

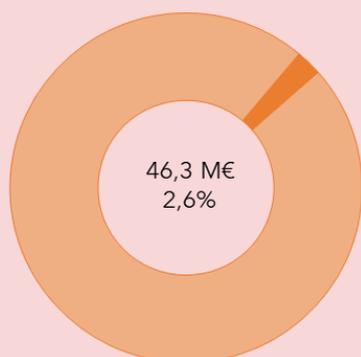
Le dispositif comprend deux volets :

- L'un permettant le soutien de projets structurants, tels que la requalification d'espaces publics, d'équipements de services à la population ou encore de locaux et centres commerciaux de proximité,

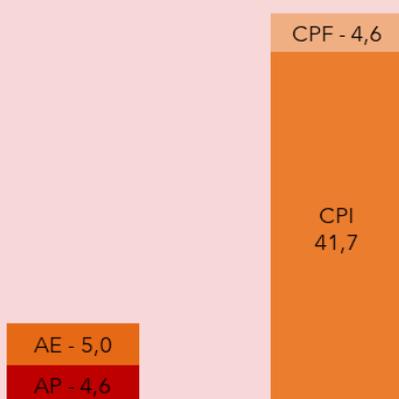
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



- L'autre permettant d'accompagner des projets d'aménagement de petits espaces publics et des équipements de proximité tels qu'une aire de jeux, un jardin partagé ...

- **Ruralités** : les ruralités sont multiples mais souvent porteuses de projets innovants et d'actions citoyennes exemplaires. Le **dispositif ENVI** permettra d'accompagner des projets participatifs et innovants dans les communes de moins de 2 000 habitants. Par ailleurs, les territoires ruraux peuvent bénéficier des fonds européens qui leur sont spécifiquement dédiés (nouveau FEDER territorial et Leader avec la contrepartie régionale). Les conventions **Leader 2023-2027** sont signées avec les 22 territoires de projet sélectionnés. L'outillage est en cours de mise en place pour déployer ce nouveau programme, notamment le logiciel EURO-PAC qui servira de portail de demande d'aide et d'outil d'instruction pour les dossiers LEADER 23-27.

## PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES - PROSPECTIVE ET DEMARCHES PARTENARIALES

Les outils contractuels interrégionaux Fleuves permettent la mise en œuvre de politiques publiques mutualisées et concertées en matière d'aménagement et d'attractivité des territoires, de développement de destinations touristiques, de qualité des eaux et des milieux aquatiques, de prévention des inondations.

La Bourgogne-Franche-Comté est concernée géographiquement par 3 fleuves (Rhône, Loire, Seine). Elle sera formellement signataire des 2 CPIER 2021-2027 Rhône-Saône et Loire, des interventions ponctuelles étant par ailleurs possibles sur les actions du plan Seine.

Au total et à l'échelle des bassins de la Loire et de Rhône-Saône, la maquette interrégionale des CPIER 2021-2027 permettra de mobiliser 780 M€ de crédits Etat/Régions, auxquels s'ajoutent 66 M€ de fonds européens inter régionaux mobilisables.

La contribution financière de la Région Bourgogne-Franche-Comté sur la période 2021-2027 est de l'ordre de 10 M€, principalement mobilisés sur les thématiques tourisme, fret fluvial, milieux aquatiques et biodiversité. Elle permettra d'obtenir un effet levier pour nos politiques publiques.

## DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### Centralités et quartiers

#### Programme 52P01 - FAP (Fonctionnement) et 52P06 Quartiers en Transition (Investissement)

Le Fonds d'aide aux projets (FAP) est un dispositif qui permet de financer des projets d'animation d'espaces publics ou des actions de formation-emploi-insertion dans les quartiers d'intervention prioritaires. Il comprend un volet « programmation », qui permet à la Région de contribuer aux appels à projets des contrats de ville ; et un volet « fil de l'eau » qui permet de financer des projets tout au long de l'année de manière souple et réactive. Il est doté de 1,1 million d'euros en 2025.

Le dispositif Quartiers en transition, doté de 2,8 M€ en 2025, permettra de financer des projets d'investissements répondant aux enjeux d'amélioration du cadre de vie et d'attractivité des quartiers prioritaires tout en contribuant aux enjeux d'adaptation changement climatique portés principalement par les collectivités ou les bailleurs.

### **Programme 52P03 - Animation cohésion sociale**

Afin d'animer, de professionnaliser et de mettre en réseau les acteurs de la politique de la ville, la Région s'appuie sur le centre de ressources régional de la politique de la ville, trajectoire ressources (subvention annuelle 30 K€ d'autorisations d'engagement).

Ses missions visent à la qualification de l'ensemble des acteurs politiques de la ville et du développement social territorial (habitants, associations, agents de collectivités, de l'Etat, bailleurs, etc. Trajectoire ressources co-organise et co-anime notamment avec la Région des visites dans les quartiers pour aller à la rencontre des habitants et des acteurs afin d'interroger les besoins et d'adapter les politiques régionales en direction des quartiers prioritaires.

### **Programme 54P13PG - Centralités Rurales en Région**

Le programme Centralités rurales en Région cible 128 villes centrales, rurales et fragiles. L'enjeu est de permettre à ces villes de se doter ou de déployer une stratégie globale de revitalisation, en leur donnant accès à des enveloppes pluriannuelles d'investissement (500 K€ maximum). Ces fonds leur permettent de financer des projets d'aménagement d'espaces publics ou encore d'équipements de services à la population, s'inscrivant dans le cadre leur stratégie. 110 conventions sont déjà validées.

Il s'agira en 2025 de finaliser le conventionnement avec certaines villes (dernières conventions), et d'accompagner les opérations s'inscrivant dans les démarches de revitalisation des villes conventionnées.

## **Territoires**

### **Programme 50P02 - Animation PRAT BFC**

La politique d'aménagement du territoire repose sur un triptyque qui se compose du soutien aux projets, du soutien à l'ingénierie territoriale dans les territoires de projets et de l'animation territoriale auprès des interlocuteurs privilégiés de la Région en matière de contractualisation. Ce dernier volet se structure dans le cadre du Pôle régional d'appui aux territoires (PRAT), qui regroupe plusieurs réseaux thématiques pilotés ou co-pilotés par la Direction de l'aménagement du territoire.

Fidèle à sa mission, le PRAT, en 2025, organisera des événements territoriaux à caractère technique ou politique (journées réseaux, participation à des salons, journées transitions...), et proposera des formations/actions permettant une appropriation des enjeux territoriaux et des nouvelles modalités de l'éco conditionnalité des aides régionales. Le travail entre pairs, la capitalisation des travaux, notamment via des outil TIC et la rencontre des idées et des retours du terrain seront mobilisés au service des projets des territoires en 2025.

### **Programme 53P02 - Nouvelles ruralités ENVI BFC**

Le dispositif Espaces nouveaux villages innovants (ENVI) permet de soutenir des projets favorisant le vivre ensemble, dans les communes de moins de 2 000 habitants. Ces projets doivent être portés et coconstruits avec la population et / ou concourir à l'atteinte des orientations du SRADDET en matière de transitions.

Une enveloppe 1,5 M€ sera dédiée au soutien aux différents projets au titre de ce dispositif.

### **Programme 54P12PG - TEA Volet Territorial 2022-2028**

La Région et les territoires de contractualisation seront mobilisés pour inscrire aux contrats les projets des acteurs publics locaux respectant le cadre d'intervention Territoires en action (TEA) : adaptation au changement climatique, création de nouveaux services à la population, mobilités, santé et/ou autres thématiques structurantes pour le développement du territoire. Les porteurs de projets seront accompagnés pour favoriser l'émergence et la réalisation de projets qualitatifs, relevant les défis des transitions énergétique, écologique, foncière, alimentaire... Une attention particulière sera portée aux territoires qui souhaiteraient engager des expérimentations sur ces différents enjeux.

100 M€ d'autorisations de programmation sont allouées à ce volet, dont la mise en œuvre a débuté en 2023. Les subventions attribuées en 2024 concerneront des projets matures, dont la réalisation s'engagera ensuite rapidement.

Parallèlement, des crédits en fonctionnement seront également mobilisés pour soutenir l'ingénierie dans les territoires de projets (près de 70 demandes ont été déposées pour 2025) et des actions relevant du cadre d'intervention de la convention TEA, et plus spécifiquement en matière de santé ou pour toute expérimentation sur les autres thématiques du contrat.

### **Programme 54P14PG - TEA Volet Métropolitain 2022-2028**

Conformément aux engagements contractualisés et à contractualiser, une cinquantaine de projets métropolitains relevant de l'innovation et de la performance économique, l'enseignement supérieur et la recherche ou encore les aménagements ou équipements à rayonnement métropolitain sera soutenue par la Région, dans le respect du cadre d'intervention.

65,7 M€ d'autorisations de programme de stock sont allouées à ce programme, dont la mise en œuvre a débuté en 2023. Les subventions attribuées en 2025 concerneront des projets matures, dont la réalisation s'engagera ensuite rapidement.

### **Programme 54P15PG - Contrepartie LEADER**

Un versement d'une avance à l'ASP a été effectué en 2024 en fonctionnement et en investissement.

En 2025, il n'est pas prévu de procéder à de nouveaux versements à l'ASP. Le montant précédemment versé devrait être suffisant pour couvrir les éventuels dossiers Leader qui pourront être payés en 2025.

### **Programme 76P01 - Parc Naturel Régional BFC**

Les Parcs naturels régionaux (PNR) de BFC mettent en œuvre leurs chartes, qui constituent leur stratégie d'intervention sur 15 ans. L'année 2025 sera une année particulière pour les deux parcs du Haut-Jura et des Ballons des Vosges, qui finaliseront ou débiteront l'exercice crucial d'écriture de leur nouvelle charte, préalable au renouvellement de leur labellisation par l'Etat, sous responsabilité de la Région, pour 15 nouvelles années. A l'issue de l'évaluation de la politique en faveur des PNR en 2024, la Région fera évoluer son soutien de manière à harmoniser et diffuser les bonnes pratiques, à renforcer les liens avec et entre ces territoires ainsi qu'à réaffirmer leur place et leur rôle particulier dans l'écosystème territorial.

Les crédits mobilisés en 2025 (AP et AE) permettront de faire face aux obligations réglementaires de la Région (cotisations statutaires), d'accompagner ces structures dans la mise en œuvre de leurs plans d'actions. Les Parcs du Haut Jura et des Ballons des Vosges poursuivent leur mobilisation importante sur leur processus de renouvellement de charte et diffèrent certains projets.

### **Programmes 50P01 et 50P09 - Intérêts moratoires**

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

**Programmes 52P04 - Cohésion sociale CPER, 52P05 - Renouvellement urbain BFC, 55P02 - Habitat social, 55P03 - Villages avenir, 54P04 - Massif central 2015-2020, 54P05 - Interterritorialité 2015-2022, 54P07 - Bourg centre, 54P08 - Contrat de territoire 2018-2021, 54P09 - Développement local BFC, 54P10 - Villages du futur, 53P07 - Politiques territoriales, 52P02PR - Plan de relance FIP, 55P01 - Cœurs de villages, 55P04 - Habitat, 55P06 - Habitat et aménagement BFC, 55P07PR - Plan de relance HABAM, 54P17 - Parcs naturels régionaux, 53P03PR - Plan de relance ENVI, 53P04 - Urbanisme durable BFC, 54P01 - Pays, 54P02 - Contrats territoriaux 2015-2020, 54P06 - Interterritorialité CPER 2015-2020, 54P11PR - Plan de relance Transformation territoriale**

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

## **DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES**

### **PROSPECTIVE ET DÉMARCHES PARTENARIALES**

### **54P16 - Programme Coopérations interrégionales**

Ce programme porte la contribution de la Région BFC à l'animation des CPIER fleuves et des CPIER Montagne.

Sur les fleuves, un « Forum des acteurs » permettant de présenter le programme et d'organiser des échanges avec les porteurs de projets et la société civile sera organisé pour le Plan Rhône-Saône. La région BFC participera au financement de cet événementiel avec les crédits engagés en 2023 au titre du groupement de commande interrégional et multi partenarial voté en 2023.

Les étapes réglementaires de construction du volet mobilité n'auront pas d'incidence financière pour la Région. Elles sont formellement portées par l'Etat qui associera, en partenariat technique, les 4 régions dont la BFC, les métropoles de Lyon et de Marseille, le port autonome de Marseille, la CNR et VNF.

En complément de ces crédits d'animation, le financement des études et actions interrégionales ainsi que le financement des projets sectoriels trouvent légitimité à être rattachés aux programmes portés dans les directions opérationnelles (agriculture-forêt, environnement, tourisme, aménagement du territoire, économie...).

Ce programme regroupant également les actions au titre des massifs, les crédits sont globalisés dans le tableau en page 136.

### **Programme 50P03 - SRADDET**

La mise en œuvre du SRADDET ne nécessite pas à ce stade de proposition au BP 2025 dans la mesure où les actions de mise en œuvre (animation de réseaux, formations, réunions territoriales) sont réalisées en régie et alors qu'à ce jour, aucune évolution du SRADDET (modification ou révision) ne devrait intervenir en 2025.

Les débats en cours autour du ZAN et l'éventuelle parution du décret relatif à la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie) pourraient néanmoins déboucher sur des évolutions législatives anticipées qu'il s'agirait alors de prendre en compte à l'occasion du BS.

### **Programme 50P05 - Prospective**

Une grande partie de ce budget est consacrée au partenariat avec les agences d'urbanisme (150 K€). Ce budget est néanmoins orienté à la baisse considérant que la réduction de 39 K€ par rapport au budget 2024 sur ce poste est compatible avec la poursuite du partenariat historique recentré sur des ambitions ajustées (observatoire des friches notamment).

Une partie du budget (40 K€) est consacrée à la réalisation de prestations expertes (évolutions des centralités au regard de la nomenclature ANCT, déterritorialisation du commerce, conditions d'accès à la propriété en milieu rural) qui viendront alimenter l'étude générale sur les villes moyennes de Bourgogne Franche-Comté.

Enfin ce programme permet d'organiser une série d'événementiels à la Région dans le cadre des semaines du développement durable (10 K€).

### **Programme 50P07 - Intérêts moratoires Démarches partenariales**

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

## **FONDS EUROPÉENS**

### **Programme 05P06EPG - FEDER 2021-2027 et Programme 05P07EPG - Interreg France Suisse 2021-2027**

Les programmes fonctionnent avec une enveloppe budgétaire pluriannuelle pour la période de programmation 2021-2027. Le montant des crédits de paiement s'élève à 1,275 M€ en fonctionnement et 2,768 M€ en investissement.

Ce programme s'inscrit dans la priorité 5 des fonds européens FEDER ainsi que dans la priorité 4 du programme IFS pour promouvoir des actions culturelles transfrontalières.

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
50P05	Prospective							200 000,00	-17,0%	-17,0%	220 750,00	-11,6%	-13,2%
50P01	Intérêts moratoires DATH										500,00	-75,0%	-50,0%
50P02	Animations							80 000,00			79 735,40	-49,4%	-39,0%
52P01	FIP FAP		-100,0%	-100,0%	147 797,34	-9,4%	8,3%	1 100 000,00			505 263,86	-34,0%	-30,3%
52P03	Cohésion sociale 2015-2020							30 000,00			38 151,61	8,5%	8,5%
52P04	Cohésion sociale CPER 2015-2020										100 268,83	-65,5%	-23,9%
52P05	Renouveau urbain BFC		-100,0%	-100,0%	2 399 012,38	20,7%	26,5%						
52P06	Quartiers en transition	2 800 000,00			280 000,00								
53P02	Nouvelles ruralités ENVI BFC	1 500 000,00			1 595 157,80	-8,4%	2,7%	50 000,00			40 080,00	-46,2%	-24,8%
53P03PR	Plan de relance ENVI				451 859,30	-23,4%	-23,4%						
53P04	Urbanisme durable BFC				3 044,68								
53P07	Politiques territoriales				1 598,92	-99,1%	-71,5%						
54P17	Parcs naturels régionaux				4 858,90								
54P01	Pays				4 562,13								
54P02	Contrats territoriaux 2015-2020				170 469,29	-80,3%	-80,3%						
52P02PR	Plan de relance FIP				11 167,11								
54P04	Massif central 2015-2020										14 000,00	-45,9%	-45,9%
54P05	Inter-territorialité 2015-2022										5 944,00	-80,2%	-21,1%
54P06	Inter-territorialité CPER 2015-2022				168 396,96	-65,4%	-51,7%						
54P07	Bourg centre				2 662 501,94	16,4%	-2,2%						

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
54P08	Contrat de territoire 2018-2021 BFC				4 992 341,56	5,0%	-4,2%				26 303,15	-90,5%	-72,7%
54P09	Développement local BFC		-100,0%	-100,0%	149 979,22	-85,1%	-79,4%		-100,0%	-100,0%	35 462,89	-65,1%	-65,1%
54P10	Villages du futur										4 926,00	-81,4%	-60,7%
54P11PR	Plan de relance Transformation territoriale				4 405 196,58	-3,0%	64,3%						
54P12PG	TEA Volet territorial 2022-2028				10 800 149,48	354,9%	354,9%	1 300 000,00	4,4%	0,7%	1 365 394,93	20,4%	18,0%
54P13PG	Centralités Rurales en Région				4 117 180,50	199,1%	199,1%	25 000,00	150,0%	150,0%	7 000,00	-1,4%	250,0%
54P14PG	TEA Volet Métropolitain 2022-2028				4 943 005,00	168,0%	22,2%						
55P01	Cœurs de villages				405 116,63	-34,2%	-19,1%						
55P02	Habitat social										10 000,00	-48,0%	-48,0%
55P03	Villages avenir				95 682,00								
55P04	Habitat				151 126,00								
55P06	Habitat et aménagement BFC				2 418 667,18	-29,5%	-29,5%						
55P07PR	Plan de relance HABAM				1 129 063,01	-36,4%	-11,5%						
76P01	Parc naturel régional BFC	350 000,00	-12,5%	16,7%	221 904,92	-31,9%	-0,1%	2 180 000,00	-6,0%	-4,6%	2 102 732,34	-2,9%	-2,2%
50P07	Intérêts moratoires - Démarches partenariales										275,00		
50P09	Intérêts moratoires - Territoires										700,00		
<b>TOTAL - Aménagement du territoire</b>		<b>4 650 000,00</b>	<b>-63,9%</b>	<b>-63,6%</b>	<b>41 729 838,83</b>	<b>34,5%</b>	<b>36,5%</b>	<b>4 965 000,00</b>	<b>-31,2%</b>	<b>-31,3%</b>	<b>4 557 488,01</b>	<b>-21,3%</b>	<b>-14,8%</b>

## 2. Santé - Alimentation

### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

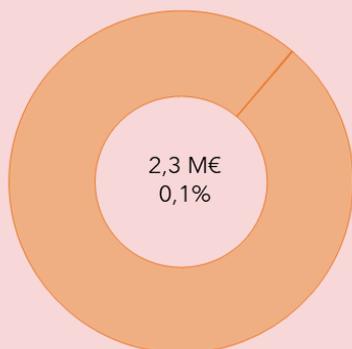
La situation sanitaire de la Région est marquée par des vulnérabilités qui accentuent les inégalités d'accès à la santé notamment dues à une population plus âgée que la moyenne nationale, par une surmortalité générale plus forte que la moyenne nationale, une surmortalité prématurée plus forte et due en partie aux maladies cardiovasculaires et aux addictions, et par une densité de professionnels de santé inférieure à celle observée en France. L'accès à la santé et aux soins est un enjeu majeur, marqué par un risque de rupture d'égalité entre les habitants.

La santé reste une compétence largement portée par l'Etat. Pour autant, la Région a souhaité mettre en œuvre une intervention volontariste dans ce domaine, afin de contribuer à un meilleur équilibre territorial et à une plus grande justice sociale : c'est au travers de ses compétences propres et de ses leviers spécifiques que la région est en mesure d'intervenir dans ce domaine. L'objectif est ainsi l'accès de tous à la santé et à des soins de qualité en tous points du territoire régional, en complément de l'Etat qui en est le premier garant.

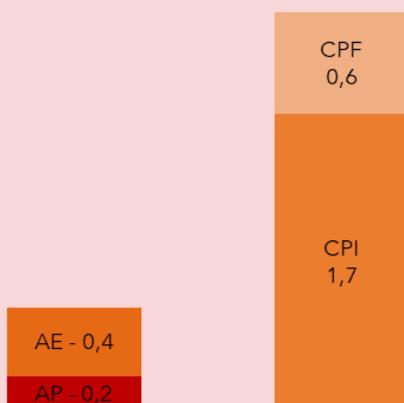
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



### Programme 41P04 - Animation politique santé

**En fonctionnement**, les objectifs de ce programme sont les suivants :

- Mener des expérimentations visant le rapprochement entre la médecine de ville et les hôpitaux de proximité (Fonds Régional d'Expérimentation en Santé (FRES)) ;
- Accompagner la structuration des acteurs dans les territoires (par exemple en lien avec les Communautés Professionnelles de Territoire en Santé) (CPTS) ;
- Appuyer les structures d'animation et de coordination (Pôle de Gériatrie et d'Innovation, Pôle de Santé Publique, Promotion Santé, Pôle de recherche en santé publique...) ;
- Proposer un accompagnement multi partenarial à des projets « santé-environnement », dans le cadre du PRSE4 (Plan Régional Santé Environnement).

A noter que la Région intervient également, via ses politiques territoriales (contrats TEA), sur la structuration de l'offre en santé, ce qui passe notamment par le soutien des postes d'animateurs santé dans les territoires et en mettant en œuvre une stratégie dynamique d'accueil et d'installation des professionnels de santé. Elle appuie les conditions favorables pour l'installation des professionnels de santé : hébergement, mobilité spécifique, projets d'accueil

**En investissement**, à travers le FRES et en cohérence avec la feuille de route santé, la Région apporte son soutien à des projets devant permettre d'améliorer l'organisation des soins et de la santé au service des patients. Ils portent sur l'organisation des professionnels de santé (coordination, délégation) et l'appui à des installations nouvelles (expérimentation de nouvelles modalités de coordination de professionnels en lien avec les CPTS, mobilisation de professionnels ou groupement de professionnels tels que les infirmiers en pratiques avancées, expérimentation pour la prise en charge de la population en soins de premier recours) ou l'exploration de nouvelles modalités d'exercice ou de prise en charge par le développement de l'exercice en multisites (y compris l'exercice ville-hôpital), des formats d'accueil temporaire, éphémères ou mobiles, etc.

### Programmes 41P01 Santé BFC, 41P02 Santé BFC et 41P03PR Plan de relance Santé

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

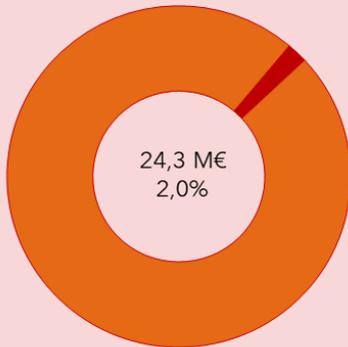
### Programme 41P05 - Intérêts moratoires Santé

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

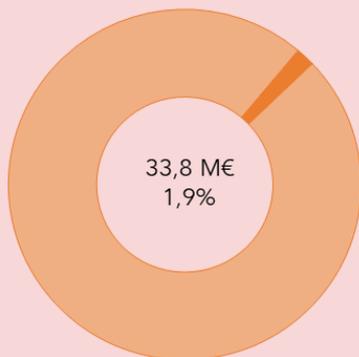
Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
41P01	Santé BFC				6 733,77	-61,3%	-61,3%				52 921,23	36,8%	36,8%
41P02	Santé BFC				305 173,65	-48,1%	-44,8%						
41P03PR	Plan de relance Santé				1 229 119,39	25,8%	261,1%						
41P04	Animation politique santé	200 000,00	-33,3%	33,3%	186 428,35	80,6%	111,2%	400 000,00	-22,8%	-4,3%	533 769,29	0,9%	16,9%
41P05	Intérêts moratoires - Santé										500,00		
<b>TOTAL - Santé et alimentation</b>		<b>200 000,00</b>	<b>-33,3%</b>	<b>33,3%</b>	<b>1 727 455,16</b>	<b>2,4%</b>	<b>73,0%</b>	<b>400 000,00</b>	<b>-22,8%</b>	<b>-4,3%</b>	<b>587 190,52</b>	<b>3,5%</b>	<b>18,6%</b>

### 3. Culture et patrimoine

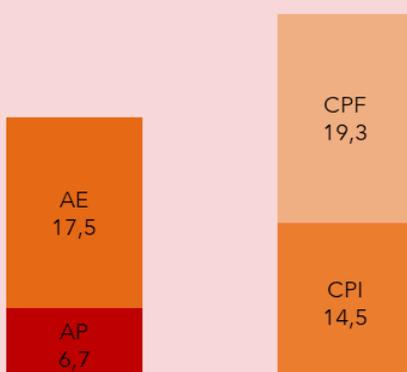
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



#### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

Plusieurs priorités sont définies au titre des politiques culturelles et patrimoniales de la collectivité :

- **Favoriser un accès équitable pour tous à la culture**

La Région continuera de veiller à promouvoir une présence artistique équitable sur l'ensemble du territoire en favorisant la création artistique ainsi que la circulation des œuvres et des artistes.

Les programmes de soutien au spectacle vivant et au développement culturel sont ainsi poursuivis, notamment l'aide aux festivals qui maillent et mettent en valeur les territoires et le soutien aux coopérations culturelles durables avec l'ensemble des opérateurs.

Face aux nombreux freins à l'accessibilité à la culture du fait d'inégalités persistantes, le renouvellement et la diversité des publics restent en 2025 des enjeux majeurs que la Région continuera d'ériger en priorité, particulièrement à travers les mesures en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

- **Accompagner les acteurs du territoire dans le processus de création/production/diffusion**

Afin de permettre aux acteurs et opérateurs culturels de faire face aux enjeux sociétaux et économiques, la Région propose la poursuite des soutiens à l'émergence et à la création artistique par l'accompagnement des artistes et compagnies œuvrant dans l'ensemble des esthétiques (musique, spectacle vivant, art contemporain), ainsi qu'aux capacités de production et de diffusion des différents lieux. Elle maintient son investissement dans le secteur cinématographique et audiovisuel en aidant des projets de réalisation qui valorisent les territoires et produisent d'importantes externalités positives économiques et touristiques.

La Région s'inscrit dans la continuité des échanges pérennes initiés avec les professionnels du secteur depuis 2021 dans le cadre d'une vaste concertation et formalisés depuis dans différentes instances.

- **Valoriser les travaux d'inventaire et structurer la filière patrimoine**

Considéré comme un bien commun, le patrimoine est indispensable à l'identification et au rayonnement des territoires.

Compétence de la Région, le patrimoine régional est recensé, étudié et valorisé par le service de l'inventaire et du patrimoine avec en 2025, 3 nouvelles publications et le lancement de 2 nouvelles études.

Par ailleurs, dans la continuité des coopérations et échanges développés et formalisés dans le cadre de la structuration de la filière patrimoine, la démarche d'animation est poursuivie autour de plusieurs rencontres régionales dont une qui abordera les interactions entre patrimoine et transition énergétique.

Propriétaire du château de Châteauneuf en Auxois, la Région confortera ce lieu comme un site majeur du patrimoine régional et un opérateur culturel reconnu. Les travaux conséquents terminés en 2024 confèrent au site une nouvelle dimension liée aux nouveaux espaces de visite et aux nouvelles animations proposées. La mise en œuvre du projet scientifique et culturel est poursuivie avec notamment le réaménagement de certaines pièces du logis principal.

## DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES

### Programme 31P04 - Livre et lecture publique

Le secteur du livre est dynamique en région, avec un nombre croissant d'auteurs qui s'implantent sur le territoire et des créations de librairies dans des petites et moyennes villes. Cependant, cet écosystème reste fragile et les dispositifs de la politique régionale démontrent leur pertinence.

#### • Soutien à la vie littéraire

L'Agence Livre et Lecture (ALL) est la structure ressource qui met son expertise et son accompagnement au service de l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre (auteur, éditeur, libraire, bibliothécaire, organisateur de salon littéraire...). Une nouvelle CPO (Convention Pluriannuelle d'Objectifs), signée pour la période 2025-2027, définit les axes prioritaires d'intervention.

L'EPCC Cité du Mot, situé à La Charité-sur-Loire, propose plusieurs rendez-vous tout au long de l'année autour du livre et de la lecture : les festivals « Aux quatre coins du mot » et « Les Grands chemins », la programmation estivale, etc.

#### • Soutien à la filière

L'intervention de la Région prend différentes formes :

- Une dizaine de bourses d'écriture pour les auteurs (périodes d'écriture accompagnées de temps de rencontre avec le public),
- Une trentaine d'aides à la publication et à la traduction pour les maisons d'édition régionales
- Une vingtaine d'aides aux petits investissements pour les librairies indépendantes.

Le contrat de filière signé avec le Centre National du Livre et la DRAC sur la période 2025-2026 permet de répondre aux nombreuses sollicitations des librairies, soucieuses d'améliorer l'attractivité de leurs établissements dans un contexte économique difficile.

### Programme 31P05 - Création et formation musicales

Le budget consacré à la musique reste le plus important en termes financiers, notamment grâce au soutien apporté aux structures majeures de diffusion et de création qui portent des projets qui rayonnent sur le territoire : Opéra de Dijon, Cité de la Voix, saline royale d'Arc-et-Senans. La Région soutient également le

réseau de proximité composé des SMAC (Scènes de Musiques Actuelles) et des lieux intermédiaires. Elle continue également à accompagner les structures impliquées dans le domaine de la formation supérieure musicale (3<sup>ème</sup> cycle des Conservatoires à Rayonnement Régional et Ecole Supérieure de Musique) et poursuit la structuration du secteur via son soutien aux réseaux professionnels et structures ressources.

#### • Aide aux structures ressources et aux réseaux de professionnels

La Région compte plusieurs structures de référence dans le domaine musical : Big Bang pour le jazz (créé en 2023, regroupant le Centre Régional du Jazz et le « D’Jazz Nevers Festival »), la Cité de la Voix, labellisée pôle national d’art vocal, qui propose une programmation, des actions de médiation et de la formation aux professionnels tout au long de l’année et durant les « Rencontres de Vézelay », festival de référence. Depuis 2024, Ici l’onde est labellisé Centre National de Création Musicale, spécifiquement autour de la musique contemporaine.

La FEMA (fédération des musiques actuelles) regroupe les acteurs des musiques actuelles et l’Artdam propose des formations techniques et met à disposition des associations et des communes son parc de matériel, sa salle de répétitions et son studio d’enregistrement.

Ces structures sont complémentaires des soutiens financiers apportés par la Région.

La Région est également membre depuis 2015 du GIP Café culture, qui œuvre à améliorer les conditions de travail des artistes en luttant contre l’emploi non déclaré. Depuis 2024, la Région abonde le deuxième fonds destiné aux autres employeurs occasionnels.

#### • Aide aux lieux de diffusion

Le réseau régional des SMAC assure une présence de l’ensemble du spectre des musiques actuelles dans chaque département. 6 salles sont labellisées à Dijon, Besançon, Lons-le-Saunier, Mâcon, Auxerre et Audincourt et 2 sont en cours de labellisation à Belfort et Nevers. La Région a signé avec chacune d’entre elle une CPO qui formalise les objectifs en termes d’accompagnement des groupes locaux, de diffusion et de médiation en direction des différents publics.

Le territoire est également riche de salles intermédiaires spécialisées : en jazz (Crescent à Mâcon, club de jazz au Silex à Auxerre, Darius à Lons-le-Saunier), en chanson française (L’Escale à Migennes et la Maison de Beaucourt), en musiques actuelles (La Péniche à Chalon-sur-Saône).

Pour la période 2023-2025, la Région est engagée aux côtés du Centre National de la Musique et de la DRAC dans la préfiguration d’un contrat de filière en faveur du développement des musiques actuelles. La nouveauté pour 2025 est la mise en œuvre du « Transfert de Savoir-faire », dispositif de formation de pair à pair.

#### • Aide aux ensembles

La Région compte deux formations principales : Orchestre Victor Hugo Franche-Comté et Orchestre Dijon Bourgogne qui produisent des concerts de qualité, diffusés dans les principales salles de la région. Le territoire est également riche d’ensembles de musique baroque, ancienne, contemporaine ou populaire revisités (Obsidienne, Traversées baroques, Artifices, Masques, D’Un instant à l’autre), qui permettent au public de découvrir un vaste patrimoine musical.

### • Soutien à la formation professionnelle

L'enseignement supérieur en musique continuera à être soutenu en 2025 à travers une aide au 3<sup>ème</sup> cycle préprofessionnel des 3 CRR (Besançon, Chalon-sur-Saône et Dijon) ainsi qu'à l'ESM, dont la gouvernance doit évoluer.

### Programme 31P06 - Spectacle vivant

Le secteur du spectacle vivant traverse une crise profonde avec la hausse généralisée des coûts des frais de fonctionnement des lieux, mais également des rémunérations, ce qui entraîne une réduction de la marge artistique. Les compagnies sont les premières touchées et elles subissent une baisse des engagements en termes de coproduction et de diffusion. Par ailleurs, le contexte n'est pas favorable aux jeunes artistes qui peinent à s'insérer dans le secteur professionnel. La Région fait évoluer ses dispositifs afin de prendre en compte ces évolutions et elle maintient des instances de concertation, indispensables espaces de dialogue.

### • Aide aux structures ressources et aux réseaux de professionnels

Le soutien de la Région a permis de structurer des associations qui proposent des services aux acteurs culturels comme Culture Action (accompagnement, formation, mutualisation de la gestion des données sociales). Le spectacle vivant est organisé par secteurs, avec des têtes de réseaux : CirQ'ônflex (cirque de création), Plaje (jeune public), Itinéraires singuliers (culture-santé), A la lueur des contes (conte), Maison Copeau (théâtre).

La diffusion est un enjeu crucial pour le spectacle : Affluences organise la diffusion sur le territoire régional, le Club des 6 réunit des professionnels des arts de la rue et Quint'Est des professionnels de BFC et de Grand Est.

Par ailleurs, conjointement avec la DRAC, la Région finance la coordination de la COREPS (Comité régional des professions du spectacle). Cette instance réunit les syndicats et organismes professionnels des secteurs du spectacle vivant et du cinéma autour des problématiques du secteur : emploi-formation, production-diffusion et conditions de travail.

### • Aide aux structures de diffusion du spectacle vivant et d'accueil en résidence

La politique régionale en faveur de la diffusion vise à remédier aux « zones blanches » en favorisant le développement d'une offre culturelle durable et pluridisciplinaire au plus près des habitants. La Région est engagée avec les scènes labellisées dans des CPO dont les cahiers des charges précisent notamment les attendus en termes de décentralisation de leurs activités. Il existe également un réseau intermédiaire très actif.

La Région accompagne une cinquantaine de structures. Elles peuvent être dédiées à la création artistique (production et diffusion de spectacles issus de la création française et internationale actuelle) et à la médiation en direction des publics. Elles font figures de référence et bénéficient d'un label délivré par l'Etat : 7 scènes nationales (Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Mâcon, Besançon, Montbéliard, Belfort et le Jura), 5 conventionnées (Nevers, Auxerre, Vesoul et 2 dédiées au jeune public : La Minoterie à Dijon et Côté cour en Franche-Comté), 2 centres dramatiques (Dijon et Besançon), le centre national des arts de la rue

(L'Abattoir à Chalon-sur-Saône), le centre chorégraphique national VIADANSE à Belfort et le centre de développement chorégraphique national Le Dancing à Dijon ;

Ces structures sont essentiellement concernées par la diffusion des spectacles : une quinzaine de théâtres ou centres culturels municipaux, qui programment principalement des artistes et compagnies régionales, ainsi qu'une dizaine de lieux de diffusion associatifs plus tournés sur des projets concernant le milieu rural et le public éloigné des centres de diffusion artistiques. Elles sont destinées à accueillir des résidences (temps de répétition avec possibilité de rencontre du public). Ces lieux, de formes variées, sont spécialisés par esthétique : arts de la rue, danse, cirque.

#### • Aide aux compagnies

L'accompagnement de la Région suit l'évolution des compagnies, de leur émergence à leur rayonnement national voire international. Il est adapté en fonction de leur niveau de maturité.

L'émergence et l'insertion dans le milieu professionnel sont des étapes cruciales pour le futur développement des artistes. Courant 2024, le dispositif d'accompagnement a été revu afin d'impliquer davantage les diffuseurs et les compagnies aguerries dès le début. Une dizaine de compagnies vont bénéficier de ce nouveau soutien dès 2025.

La création d'un spectacle prend du temps : les compagnies peuvent solliciter une aide à la résidence en année N-1 puis une aide à la production en année N. Une cinquantaine d'aides ont été accordées en 2024.

L'aide au fonctionnement des compagnies sur deux années (développement) ou 3 années (rayonnement) conforte les équipes qui ont atteint une certaine maturité dans leur structuration. Une trentaine de compagnies en bénéficient.

#### Programme 31P16 - Art contemporain

Le secteur des arts visuels reste le plus fragile en région, bien que très dynamique en termes d'installation de jeunes artistes sur le territoire. Le SODAVI (Schéma d'Orientation et de Développement des Arts Visuels) a mis en lumière le manque de structuration et les conditions difficiles de création. La Région a pris en compte les préconisations du SODAVI et a adapté ses règlements d'intervention.

#### • Aide à la création artistique

Cet appel à projets vise à doter les artistes de moyens afin de financer leur temps de création et les matériaux nécessaires. Il constitue un premier pas vers la professionnalisation et l'insertion dans les réseaux professionnels.

#### • Aide à la diffusion

La diffusion de l'art contemporain sur le territoire nécessite de disposer de structures animées par des professionnels, qui développent des programmes de médiation adaptés aux différents publics, souvent peu familiers de cette esthétique.

Le réseau régional se compose de :

- 2 Fonds Régionaux d'Art Contemporain à Dijon et Besançon. Les deux structures sont très différentes en termes d'équipement et de moyens financiers et humains mais poursuivent les mêmes objectifs de constitution d'un fonds représentatif de la création contemporaine et de diffusion des œuvres sur le territoire.
- 1 centre d'art labellisé, le 19 CRAC à Montbéliard, lié à la Région par une CPO et qui développe un programme de médiation particulièrement intéressant, dans un dynamique partenariale forte. On peut également inclure dans cette catégorie le Consortium à Dijon, seul musée d'art contemporain de la région, qui bénéficie d'une aura internationale.
- 8 lieux intermédiaires sur le territoire qui jouent un rôle de proximité tout en garantissant une qualité de programmation. Certains sont spécialisés (ARCADE dans l'Auxois pour le design, la Galerie de l'Ancienne Poste à Toucy pour la céramique, Juste ici à la Besançon pour l'art urbain) ou généralistes (Ateliers Vortex et Interface à Dijon, Esos Lucius dans le Charolais, école d'art Jacot à Belfort, Hors cadre à Auxerre).

Par ailleurs, environ 25 associations sont financées chaque année pour leur projet de sensibilisation à l'art contemporain : résidence d'artiste, installation d'œuvres dans l'espace public, création d'une œuvre participative...

#### • Aide à la professionnalisation et aux réseaux

Le réseau Seize mille est la structure ressource dans le domaine des arts visuels. Fort d'une quarantaine de membres issus des 8 départements et représentatif des différentes composantes du secteur en région, il organise la visibilité des artistes (mise en œuvre des portes ouvertes d'ateliers, création d'un annuaire recensant les artistes installés sur le territoire), anime le réseau régional (organisation de temps forts) et diffuse des informations professionnelles, notamment via sa newsletter.

#### Programme 31P07 - Cinéma

La Région a signé avec le Centre National du Cinéma une convention 2023-2025 qui précise les modalités du partenariat en faveur de la production cinématographique et audiovisuelle en région. Ce dispositif vertueux permet à la Région de recevoir environ 500 K€ chaque année. Les retombées pour la Région en termes économiques sont importantes et ont été quantifiées à hauteur de 3 € pour 1 €.

Les retombées sont également conséquentes en termes d'image, comme en témoigne le succès récent de films et séries tournés dans le Jura dernièrement.

#### • Aide à la création et à la production

La Région soutient les projets de films (documentaires, court et long métrage, fiction TV) à chaque étape (écriture, développement, production), sous réserve qu'ils aient un lien avec la région (tournage et réalisation sur le territoire régional, sujet en lien avec la région...). Les demandes sont en forte progression, notamment depuis l'augmentation du fonds à 2M€ en 2023. Près de 70 projets de films sont soutenus chaque année, sélectionnés par un comité de professionnels.

#### • Aide à la modernisation des salles

Afin de se conformer aux évolutions technologiques, les salles de cinéma ont des besoins en termes de financement de leurs investissements et la participation de la Région est indispensable. Une quinzaine de salles en bénéficie chaque année.

#### • Aide aux structures ressources et aux réseaux de professionnels

Le bureau d'accueil des tournages, désormais intégré au Centre Régional du Tourisme, est l'outil complémentaire des aides financières de la Région, en ce qui concerne la mise en lien entre les productions et les prestataires locaux.

Deux associations professionnelles structurent le réseau en région : l'APARR (association des producteurs) et les CIBFC (association des cinémas indépendants). Elles apportent des conseils, des formations, organisent des journées professionnelles et fédèrent les acteurs du secteur du cinéma en région.

Soucieuse de maintenir un maillage culturel au plus près des territoires, la Région soutient les cinémas itinérants qui programment des films récents dans les zones rurales.

#### Programmes 31P08 - Développement culturel

Ce programme regroupe plusieurs dispositifs qui ont en commun l'attention portée au vivre ensemble, à l'implication des habitants, à l'aménagement culturel et l'attractivité des territoires.

#### • Soutien aux manifestations culturelles

Chaque année, la Région soutient près de 130 festivals et manifestations culturelles, tous domaines confondus (musique, théâtre, cirque, danse, arts de la rue, littérature, cinéma). Il vise principalement les festivals de taille modeste, ruraux et faiblement personnalisés avec une forte implication des bénévoles.

Le dispositif prévoit des critères d'éligibilité adaptés en fonction de la structuration des manifestations et différenciés selon les esthétiques, tout en intégrant les quelques manifestations à fort rayonnement (« Chalon dans la rue », « Les Eurockéennes » ...).

Les enjeux sont nombreux dans le domaine des festivals : fragilité du modèle économique, hausse généralisée des coûts, impact environnemental de ce type de manifestation. Au niveau régional, le nombre de créations de festivals est en hausse, ce qui interroge sur la capacité d'accompagnement par la collectivité.

#### • Développement culturel territorial

Les dispositifs détaillés sous cet intitulé sont les plus récents de la politique culturelle régionale. Issus du dispositif « Idylle » créé sous une forme événementielle dans le dernier mandat, ils répondent à une demande croissante de proximité et de présence artistique sur les territoires et en direction des publics les plus éloignés de l'offre culturelle.

Il existe 4 volets :

1. Le volet Publics destiné aux projets montés par des équipes artistiques qui associent des publics empêchés (personnes malades, privées de liberté, résidentes de structures médico-sociales...). (30 projets/an) ;
2. Le volet Projet de territoire qui permet de soutenir l'implication d'artistes sur un territoire rural pendant plusieurs semaines. Ce volet est partagé en 2 paliers : Palier I pour les projets ponctuels (30 projets/an) et Palier II pour les structures qui développent des projets à l'année (5 structures en 2024) ;
3. Le volet Lycéens et Apprentis pour les projets artistiques en milieu scolaire (20 projets/an) ;
4. Le volet Idylle qui concerne des projets de plus long terme portés par les collectivités territoriales (10 projets/an).

#### • **Éducation artistique et culturelle (EAC)**

La Région est particulièrement volontariste dans la mise en œuvre de dispositifs d'éducation artistique et culturelle en faveur des lycéens et apprentis. Chaque année, près de 20 000 jeunes sont touchés par une action dans le domaine du spectacle vivant (mise en œuvre par Côté cour, scène conventionnée jeunesse), des musiques actuelles (mise en œuvre par Jeunesses Musicales de France), de l'architecture et du patrimoine (mise en œuvre par le CAUE 25) et des arts visuels (marché public pour 16 résidences d'artistes dans les lycées).

#### • **Aide à l'aménagement des lieux de diffusion culturel**

La modernisation des équipements culturels est rendue nécessaire pour suivre les évolutions technologiques et mieux accueillir le public. Une vingtaine de théâtres, salles de concerts et d'expositions ont bénéficié de ce dispositif en 2024.

#### • **CPER**

La Région et l'Etat ont fait converger leurs priorités sur un certain nombre de sites emblématiques.

Durant l'année 2025, des études préalables aux travaux sont prévues au centre de développement chorégraphique Le Dancing et les travaux devraient commencer à la Maison Jacques Copeau à Pernand-Vergelesses.

#### **Programme 31P02 - Châteauneuf-en-Auxois**

La Région administre en régie directe le château de Châteauneuf, classé monument historique, dont elle est propriétaire depuis 2008. Elle en assure la conservation, la restauration, l'entretien, la gestion ainsi que le développement touristique et culturel.

Après une première phase de travaux en 2013 intégrant des opérations de sécurisation dont la réalisation du mur de contre-escarpe mais également la réhabilitation du logis d'hôtes qui abrite un centre

d'interprétation particulièrement apprécié, la Région a initié en 2022 une seconde phase de travaux de restauration et de valorisation du château de Châteauneuf.

Financé au titre du PAIR pour 4,9 M€, ce projet d'envergure s'est achevé en avril 2024, permettant une réouverture au public depuis le 2 mai 2024.

Aux travaux de sécurisation et réhabilitation nécessaires, le plan de charge a intégré la construction du nouvel accueil et la requalification de la cour pour notamment respecter l'agenda d'accessibilité programmée.

Une nouvelle scénographie proposant en réalité augmentée un focus novateur sur la vie de Philippe Pot a également été installée dans le centre d'interprétation.

A noter que la couverture de la tour d'entrée, réelle prouesse architecturale et technique, a été l'occasion de mettre en exergue la remarquable qualité des ouvrages réalisés par les différents corps de métier, unanimement saluée par l'ensemble des professionnels.

Ces travaux bonifient le déjà fort rayonnement patrimonial et le rôle touristique majeur du château, ce qu'attestent les indicateurs en termes de fréquentation (près de 55 000 visiteurs sur 8 mois en 2024) et de satisfaction des visiteurs.

L'augmentation des surfaces visitables, le renouvellement des animations, la nouvelle saison culturelle qui intègre notamment un cycle de conférences, inscriront en 2025 le château dans une dynamique qui le placera durablement parmi les plus grands acteurs touristiques régionaux et extra régionaux.

Un soutien bonifié à 230 K € en fonctionnement et 35 K€ en investissement permettra en 2025 un accompagnement adapté au nouveau dimensionnement du château.

### **Programmes 31P09PR - Plan de relance Culture**

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

### **Programme 31P18 - Restauration et valorisation du patrimoine**

La Région Bourgogne-Franche-Comté se caractérise par une richesse reconnue dans le domaine du patrimoine architectural, à la fois caractérisée par des sites d'importance majeure, dont plusieurs sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, et par une extrême densité de sites plus modestes qu'on retrouve sur l'ensemble du territoire de la région. Ce patrimoine constitue un atout sans pareil pour garantir l'attractivité et le rayonnement du territoire, mais aussi un levier de développement local très puissant ainsi qu'un marqueur fort de l'attachement des citoyens à leur cadre de vie. La Région accorde une importance très forte à ces aspects et développe en conséquence une politique d'aide aux projets de restauration et de valorisation du patrimoine.

L'aide régionale est structurée par plusieurs lignes directrices :

- Un soutien aux grands projets structurants sur des édifices emblématiques du territoire ;
- Une attention au patrimoine protégé ou non dans les zones rurales ;
- Un accent mis sur les objectifs de valorisation et de transmission du patrimoine autant que sur la restauration au sens strict.

Plusieurs dispositifs d'aide forment l'armature de ce programme :

#### • **Un nouveau règlement d'intervention pour les projets sur les édifices d'envergure majeure**

Ce nouveau règlement, intitulé « Patrimoine régional exceptionnel » est destiné à apporter une aide maximale de 20% plafonnée à 100 K€ à des projets portant sur des opérations importantes de restauration ou de valorisation sur des édifices d'intérêt patrimonial de premier plan, à partir d'un coût d'opération éligible d'au moins 400 K€. Il se donne pour objectif de :

- Soutenir les sites patrimoniaux d'envergure régionale qui s'inscrivent dans des projets de développement culturel et touristique ;
- Renforcer l'attractivité de la Bourgogne-Franche-Comté par la restauration et la mise en valeur des sites patrimoniaux majeurs de la région ;
- Contribuer au rayonnement culturel, au développement touristique et économique régional ;
- Promouvoir certaines thématiques patrimoniales présentant un intérêt culturel et/ou architectural spécifique ou constituant un témoignage unique sur le territoire régional.

#### • **Un règlement d'intervention pour les projets sur édifices protégés en milieu rural et labellisés FIP**

En étroite collaboration avec la conservation régionale des monuments historiques, la Région a mis en place en 2024 un règlement d'intervention spécifique pour le soutien aux projets retenus par l'Etat dans le cadre du dispositif FIP (Fonds Incitatif et Partenarial). Il est destiné à venir en aide à des projets portant exclusivement sur des édifices protégés au titre des monuments historiques en milieu rural portés par des territoires aux moyens très réduits. La liste des bénéficiaires est arrêtée en prenant en compte des critères d'état sanitaire de l'édifice concernée et en mesurant le caractère d'urgence de l'opération de restauration. Un soutien de la Région à hauteur d'un minimum de 15 % du montant des travaux déclenche une bonification du taux d'aide de l'Etat. Une enveloppe prévisionnelle de 400 K€ est pré-fléchée sur ce dispositif.

#### • **L'évolution du partenariat avec la Fondation du patrimoine**

Depuis 2018, le partenariat qui unit la Région à la Fondation du patrimoine pour la restauration du patrimoine non protégé s'inscrit dans un cercle vertueux qui permet à la Région d'abonder, par une subvention, le plan de financement d'opérations de restauration qui ont déjà réussi à réunir des financements via des collectes participatives. Il est proposé en 2025 de poursuivre et d'intensifier le soutien apporté à la restauration du patrimoine de proximité non protégé, qu'il soit ou non religieux.

Une dotation de 670 K€ sera proposée à la Fondation du Patrimoine en 2025, en augmentation sensible par rapport aux années précédentes (vitesse de croisière estimée à l'avenir à 300 K€ annuels).

Cette contribution régionale, limitée à 12 K€ par projet, permet de répondre au succès remarquable du dispositif, qui permet à la Région de trouver une place et une visibilité au plus près des territoires. Elle est destinée à soutenir les projets dont la collecte a atteint une durée d'une année révolue et qui sont désormais en attente de financement régional.

Pour soutenir au mieux les projets portés dans le cadre du partenariat avec la Fondation, de nouvelles règles sont mises en place dès 2025, notamment la fixation d'une subvention régionale d'un euro pour deux euros collectés, limitée à 12 K€.

### • La prise en compte des dossiers d'envergure dans le cadre du CPER et des contractualisations

Un certain nombre de projets structurants dans le domaine du patrimoine sont traités dans le cadre du contrat de plan Etat-Région. Le cadre du CPER 2021-2027 permet le soutien à des projets d'envergure avec des engagements majeurs prévus pour plusieurs dossiers en 2025 : la Grande saline de Salins-les-Bains, l'église Notre-Dame de Bethléem de Clamecy et la Cathédrale Vieux-Saint-Vincent de Mâcon. Ces dossiers entrent en pleine phase opérationnelle et bénéficieront d'aides de la Région pour un montant prévisionnel supérieur à un million d'euros.

Le programme 31P18 comprend également plusieurs dispositifs de soutien aux projets sur la base de subventions de fonctionnement qui permettent de soutenir des projets d'envergure plus modeste, mais à l'impact capital pour les territoires.

### • Les chantiers patrimoniaux

Les chantiers patrimoniaux correspondent à une typologie d'intervention sur le patrimoine qui allie une forme d'entretien et de restauration de premier niveau à une démarche de participation citoyenne et d'inclusion qui met au premier plan le rôle du patrimoine comme ciment de la citoyenneté et du vivre-ensemble.

La Région accorde son soutien à plusieurs formes chantiers patrimoniaux, qui peuvent être des chantiers d'insertion, des chantiers réalisés par des bénévoles, souvent sous forme de chantiers de jeunes bénévoles, ou des chantiers archéologiques correspondant à des fouilles programmées dans le domaine de la recherche scientifique, qui font autant intervenir des institutions de recherche comme le CNRS que des structurations associatives. Ces différents types de projet sont un levier majeur pour développer le rôle fédérateur de la restauration du patrimoine au sein des territoires, et favoriser l'implication des citoyens et du jeune public dans la préservation du patrimoine régional.

### • L'aide aux projets de valorisation du patrimoine

L'action de la Région dans le domaine du patrimoine met également l'accent sur la capacité des porteurs de projets à diffuser, transmettre et médiatiser la richesse patrimoniale de la région.

L'aide aux projets de valorisation s'inscrit parfaitement dans ce cadre en proposant un soutien à trois typologies de projets qui chacune à leur manière permettent de s'inscrire dans une logique de partage du patrimoine :

- des projets de médiation du patrimoine à travers la mise en œuvre d'outils de valorisation, sous diverses formes ;
- des projets d'expositions temporaires organisés par des musées porteurs du label « Musées de France » mettant en valeur les collections des établissements ;
- des projets plus novateurs de valorisation du patrimoine à travers le développement de formes de médiation sensible soutenues par la création artistique au service du patrimoine.

En 2024, ce dispositif a ainsi permis de soutenir ainsi les expositions d'intérêt national « Made in Germany » ou « Maîtres et Merveilles » portées par les musées de Besançon et de Dijon, ou encore le projet de mise en valeur par la scénographie lumineuse du Château des Ducs de Wurtemberg à Montbéliard.

### **Programme 31P12 - Musées et structures ressources**

Le soutien de la Région à des opérateurs patrimoniaux importants sur le territoire est conduit au titre de l'aide aux structures ressources, destinée aux équipements et aux opérateurs qui possèdent un rayonnement fort et une posture de tête de réseau dans leur domaine, autant que possible à l'échelle de l'ensemble du territoire. Cette aide permet également d'accompagner les structures qui se sont investies au côté de la Région dans la démarche de structuration et d'animation de la filière patrimoine en Bourgogne-Franche-Comté.

### **Programme 31P13 - Inventaire du patrimoine**

Les Régions possèdent parmi leurs compétences obligatoires la mission d'Inventaire général du patrimoine culturel, transférée par l'Etat en 2004. Il s'agit d'une mission de recensement et d'étude du patrimoine culturel, avant tout bâti et mobilier, et de diffusion de la connaissance sur le patrimoine régional, dans l'objectif de permettre une meilleure préservation et une meilleure valorisation. Le service inventaire et patrimoine de la Région conduit cette politique au sein des services du conseil régional, en mettant en œuvre des compétences pluridisciplinaires dans le domaine de l'expertise historique et architecturale, de la prise de vue photographique, de la gestion de bases de données ou de la valorisation.

Cette mission de recherche s'articule à la fois sur le terrain et dans les fonds d'archives pour fournir une description précise des éléments de patrimoine étudiés, nécessairement documentés par des campagnes photographiques. Les études d'inventaire sont menées soit sous un prisme thématique à l'échelle de l'ensemble du territoire régional, en explorant des problématiques qui correspondent aux caractéristiques du patrimoine de la Région, soit de façon topographique, c'est-à-dire en étudiant l'ensemble du patrimoine existant sur un territoire limité. Au-delà de l'acquisition de connaissances, la mission de diffusion des résultats de ce travail est réalisée au travers d'opérations de valorisation : publications, expositions, conférences, visites guidées, portail internet, outils numériques de valorisation du patrimoine régional... A chaque fois que cela est possible ces opérations de valorisation se déroulent en coordination et en partenariat avec les territoires étudiés.

Plusieurs sujets d'études pluriannuels lancés autour du début du mandat sont actuellement explorés. L'étude du patrimoine du thermalisme connaîtra son achèvement en 2025 à travers plusieurs publications. Celles du patrimoine des lieux de spectacle, du patrimoine fortifié, du patrimoine religieux du XXe siècle, ou encore du patrimoine de la communauté de communes d'Arbois-Poligny-Salins - Cœur de Jura sont en cours. Deux nouvelles études, une topographique et une thématique, seront lancées début 2025.

Afin de mener à bien ces études et de bénéficier de toute la documentation nécessaire, plusieurs typologies de dépenses sont à envisager dans le cadre du budget du service. Il s'agit notamment de dépenses liées à l'accroissement du centre de documentation par l'achat d'ouvrages à destination des chercheurs du service et extérieurs et d'achat de reproduction de documents dans des services extérieurs (archives départementales, BNF, musées...) , aux prises de vue complémentaires à celles que réalise le service et qui n'entrent pas dans son champ de compétence (vue aérienne ou drone, par exemple), à l'entretien et au renouvellement du matériel photographique.

Le budget d'opération dont dispose le service pour mener à bien les actions de valorisation permet notamment la parution de publications : en 2024 sont sortis deux ouvrages monographiques dans la collection des parcours du patrimoine sur le Kursaal de Besançon et sur le Théâtre d'Auxerre, ainsi qu'une grande synthèse historique intitulée *Histoire(s) de Bourgogne-Franche-Comté - Fragments d'un territoire*, réalisée avec les universités de Bourgogne et de Franche-Comté. En 2025 est prévue la sortie de trois ouvrages : la synthèse de référence sur le patrimoine du thermalisme dans la collection des Cahiers du

patrimoine ainsi que deux ouvrages monographiques dans la collection des parcours du patrimoine, consacrés l'un au Théâtre de Nevers, l'autre au patrimoine thermal de Saint-Honoré-les-Bains.

Depuis 2023, le service inventaire et patrimoine est également à l'initiative d'un processus de structuration et d'animation de la filière patrimoine, en s'appuyant sur les structures ressource. Afin de développer le programme d'actions qui concrétisent les grands enjeux de la démarche (interconnaissance, mise à disposition de ressources, émergence d'acteurs structurants, partage du patrimoine avec tous les publics, développement de la transversalité entre tous les types de patrimoine, etc.) un budget est consacré à ces opérations. Il permet la réalisation de rencontres régionales, d'ateliers, de formations. En 2024 a eu lieu en début d'année à Dijon la première édition des rencontres régionales du patrimoine, ainsi qu'une rencontre thématique dédiée au croisement entre patrimoine et numérique en fin d'année, à la Saline royale d'Arc-et-Senans.

En 2025, au-delà des rencontres régionales au printemps, est prévue l'organisation d'une réunion autour de la transition énergétique dans le domaine de la restauration des bâtiments patrimoniaux. Il faut également noter en 2025 l'organisation de la troisième édition du Prix du patrimoine de proximité, qui permet de valoriser le soutien que la Région apporte au patrimoine rural non protégé via le partenariat existant avec le Fondation du Patrimoine, et dont l'organisation, qui repose sur une mobilisation des principales fédérations d'associations patrimoniales de la Région, constitue une mise en pratique du travail de structuration de la filière Patrimoine.

Enfin, les journées du patrimoine, désormais organisées par le service inventaire et patrimoine, permettent de valoriser face au public le travail d'inventaire mené par la Région, et constituent un temps fort de partage avec le citoyen.

### **Programmes 30P01 et 30P03 - Intérêts moratoires**

Ces programmes portent des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

### **Programmes 31P10 - Restauration du patrimoine, 31P11 - Valorisation du patrimoine et 31P14PR - Plan de relance Patrimoine**

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

## **FONDS EUROPÉENS**

### **Programme 05P06EPG - FEDER 2021-2027 et Programme 05P07EPG - Interreg France Suisse 2021-2027**

Les programmes fonctionnent avec une enveloppe budgétaire pluriannuelle pour la période de programmation 2021-2027. Le montant des crédits de paiement s'élève à 468 K€ en fonctionnement et 692 K€ en investissement.

Ce programme s'inscrit dans la priorité 5 des fonds européens FEDER ainsi que dans la priorité 4 du programme IFS pour promouvoir des actions culturelles transfrontalières.

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
31P16	Art contemporain		-100,0%	-100,0%	41 965,71	-81,5%	-81,5%	1 260 500,00	-25,4%	-49,5%	1 958 856,59	-3,7%	-8,5%
31P02	Châteauneuf en Auxois	35 000,00			34 484,80	-83,0%	-83,0%	158 000,00	-16,8%	-39,7%	273 596,69	55,2%	20,9%
31P18	Restauration et valorisation du patrimoine	3 125 265,00	-40,6%	-32,6%	3 179 109,20	166,7%	189,8%	385 000,00			339 952,15	60,8%	10,6%
31P04	Livre et lecture publique	160 000,00			165 735,68	57,1%	57,1%	740 000,00		-2,6%	761 779,52	-0,3%	-2,4%
31P05	Création et formation musicale	30 000,00	-50,0%	-50,0%	42 000,00	16,7%	16,7%	6 023 000,00	-10,1%	-17,6%	6 638 765,00	-5,4%	-5,8%
31P06	Spéctacle vivant							5 020 000,00	2,7%	1,5%	5 184 023,84	13,2%	3,2%
31P07	Cinéma	2 000 000,00			2 243 601,11	6,4%	31,4%	327 500,00	-20,1%	-33,5%	362 486,74	-10,7%	-10,7%
31P08	Développement culturel	1 342 000,00	-20,8%	22,0%	1 659 458,10	197,5%	699,4%	3 075 000,00	3,0%	4,8%	2 985 326,26	0,1%	2,6%
31P09PR	Plan de relance 2020 Culture				30 000,00	-64,7%	-33,8%						
31P10	Restauration du patrimoine				2 626 935,21	-23,4%	73,1%				91 007,64	96,0%	96,0%
31P11	Valorisation du patrimoine										58 433,45	-58,8%	-58,8%
31P12	Musées et structures ressources		-100,0%	-100,0%	1 897 626,06	8,2%	112,3%	435 000,00	10,1%	10,1%	437 000,00	10,6%	10,6%
31P13	Inventaire du patrimoine	40 000,00			40 000,00	-50,7%	-50,7%	120 000,00			183 016,52	16,2%	16,2%
31P14PR	Plan de relance 2020 Patrimoine				2 556 359,99	44,3%	320,9%						
30P01	Intérêts moratoires - Culture										100,00		
30P03	Intérêts moratoires - Patrimoine										400,00		
<b>TOTAL - Culture</b>		<b>6 732 265,00</b>	<b>-29,2%</b>	<b>-18,7%</b>	<b>14 517 275,86</b>	<b>24,8%</b>	<b>113,3%</b>	<b>17 544 000,00</b>	<b>-5,2%</b>	<b>-12,7%</b>	<b>19 274 744,40</b>	<b>1,9%</b>	<b>-1,6%</b>

Pour rappel, les montants suivants ont été votés à l'occasion de la DM3 2024 pour permettre la reprise de l'exécution avant le vote du budget :

- Programme 31P16 - 749 500€ d'AE
- Programme 31P02 - 72 000€ d'AE
- Programme 31P05 - 570 000€ d'AE
- Programme 31P07 - 82 500€ d'AE

## 4. Sport

### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

#### • Poursuivre la structuration et la valorisation du mouvement sportif

Accompagner le mouvement sportif est une priorité de la Région. La réforme de la gouvernance du sport et l'évolution des pratiques modifient les grands équilibres en dégagant des préférences marquées pour des pratiques dites inorganisées, autonomes, ayant pour finalité le loisir et la santé.

La Région continuera à aider les ligues et comités sportifs régionaux dans leur structuration par l'accompagnement et la formation des bénévoles et des salariés, et dans l'affirmation de modèles économiques adaptés par le biais de contrats d'objectifs. Elle soutiendra les clubs, lieux de proximité, de solidarité et de partage en ciblant l'initiation à une pratique sportive incluant des objectifs tels la transition énergétique ou la lutte contre toutes les discriminations.

Le sport étant un vecteur d'exemplarité, seront aidés les clubs évoluant au meilleur niveau comme ceux qui organisent des manifestations et événements favorisant l'attractivité du territoire.

#### • Privilégier et formaliser des coopérations avec les acteurs de la formation et de la performance

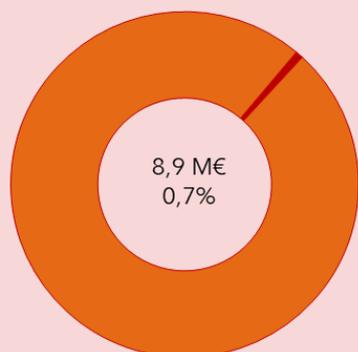
Conformément aux attendus de la réforme de la gouvernance du sport, la Région a mis en place et préside la conférence régionale du sport qui a produit un projet sportif territorial identifiant les enjeux en matière de développement durable du sport.

Propriétaire du CREPS et actrice majeure de son évolution (réception en 2024 du C2PA financé dans le cadre du PAIR), et, partenaire historique du Centre National du Ski Nordique et de Moyenne Montagne (CNSNMM) de Prémanon, la Région poursuit les synergies et mutualisations en termes de formation et de haut niveau entre ces deux entités, via la formalisation du partenariat.

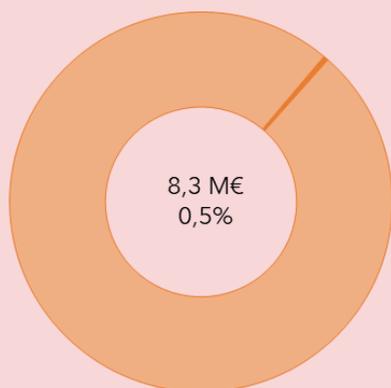
Concernant le haut niveau, un nouveau mode opératoire incluant la Maison Régionale de la Performance intégrée au CREPS sera mis en place avec en perspective la position préférentielle du CNSNMM dans l'optique des Jeux Olympiques d'hivers de 2026 et ceux de 2030.

Une évaluation des dispositifs dédiés au sport de haut niveau sera réalisée.

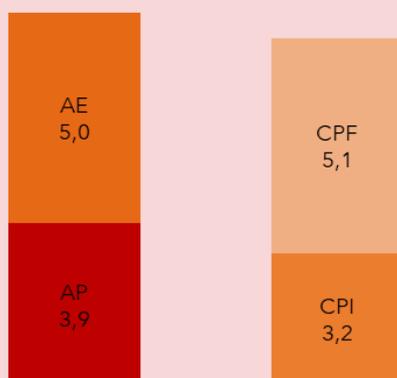
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



## • Favoriser un aménagement sportif durable du territoire

Mailler le territoire régional d'équipements sportifs de qualité, tout en veillant à une répartition équitable en vue d'un égal accès à tous à une activité sportive sur l'ensemble du territoire reste une priorité de la Région en 2025.

La Région visera en 2025 à s'adapter au diagnostic du projet sportif territorial, à prendre en compte les projets émanant des territoires et à intégrer à juste proportion les critères d'éco-conditionnalité et de sobriété énergétique. Cette démarche se fera en concertation avec l'Etat, les collectivités de proximité et le mouvement sportif, et en s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique, la politique d'aménagement sportif du territoire prônée par

## DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES

### Programme 32P02 - Aménagement sportif du territoire

Ce programme propose une réponse cohérente et lisible en matière d'aménagement sportif du territoire, alignée sur les ambitions du projet sportif territorial (PST) approuvé en décembre 2022 par la conférence régionale du sport (CRDS).

Après avoir permis le financement de 45 projets en 2024, le dispositif sera reconduit en 2025 et ciblera les travaux engagés pour des équipements ou des aménagements sportifs non éligibles au titre de la politique contractuelle régionale avec les territoires. Le programme permet plus spécifiquement :

- La construction, rénovation et restructuration d'équipements sportifs publics dédiés à des pratiques spécifiques, structurants et aux normes de pratiques fédérales, conformes aux priorités du projet sportif territorial (PST) ;
- La construction, rénovation et restructuration d'équipements sportifs spécialisés, d'intérêt infrarégional, et conformes au projet sportif fédéral (PSF) de la discipline et sa déclinaison régionale ;
- La rénovation d'équipements spécialisés infrarégionaux visant à structurer les pratiques sportives sur leur territoire ;
- La construction, requalification, rénovation d'équipements sportifs de proximité accueillant des pratiques organisées.

S'ajoutent deux dispositifs complémentaires à destination du secteur associatif :

- L'aide à l'acquisition de véhicules de transport collectif, qui permet aux associations sportives de mutualiser leurs déplacements pour les entraînements et compétitions sportives. A plus d'un titre, cette aide contribue à la réduction d'impacts :
  - en matière de production de CO2 (baisse du nombre de véhicules mobilisés par déplacement) ;
  - en matière de budget pour les associations (mutualisation des coûts) ;
  - en matière de sécurisation des personnes transportées ;
- L'aide à l'acquisition de matériels mutualisables par les ligues et comités régionaux, dans le cadre des contrats d'objectifs sportifs. Ces matériels sont destinés aux actions de promotion de la

discipline et/ou à l'organisation de manifestations/compétitions sportives pour lesquelles la ligue ou le comité propose une fonction « ressource ».

Enfin, conformément à la convention-cadre 2022-2030 signée avec la Fédération Française de Ski et l'Ecole Nationale des Sports de Montagne, la Région poursuivra son soutien à la filière nordique et au projet de haute performance engagé par le Centre National de Ski Nordique et de Moyenne Montagne de Prémanon (39).

### **Programme 32P03 - Soutien aux structures sportives**

L'offre d'activités sportives encadrées (amateurs ou professionnelles) participe de l'attractivité et de l'identité du territoire, mais aussi du développement de la pratique sportive pour tous. Le maintien et l'amélioration de l'accueil et de la formation des publics et de leurs encadrants au sein des clubs sportifs est un enjeu majeur.

Conformément aux priorités sportives régionales et aux ambitions du projet sportif territorial approuvé par la CRDS, la Région soutiendra donc les clubs sportifs sous des formes variées :

- Accompagnement vers la pratique sportive au plus haut niveau ;
- Formation des sportifs et sportives ;
- Valorisation de projets associatifs innovants, alignés sur les priorités régionales, portés par les acteurs de terrain et qui stimulent la création d'offres de pratiques sportives et parasportives équilibrées sur le territoire.

Pour 2025, ce soutien régional aux associations sportives sera encadré par un régime d'aide reconduit, qui proposera :

- Le maintien d'un dispositif d'accompagnement au haut niveau limité aux clubs affiliés aux fédérations coordonnant des activités sportives à caractère professionnel (existence d'une ligue nationale ou ligue professionnelle) et/ou assurant le fonctionnement d'un centre de formation agréé (ou en cours de création) adossé à une équipe professionnelle ;
- Le soutien aux initiatives durables et aux projets associatifs grâce à une aide aux projets visant :
  - à amener les publics éloignés ou « empêchés » à une pratique sportive régulière et encadrée en club ;
  - à accompagner un changement d'échelle durable au sein des structures associatives ;
  - à faire évoluer progressivement le modèle de gouvernance de l'association autour des priorités régionales (égalité femmes/hommes, handicap, transitions sociales, écologiques et démocratiques, santé) tout en favorisant et en stimulant l'action bénévole.

### **Programme 32P04 - Aide à la structuration du mouvement sportif**

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont connu un engouement et une mobilisation collective exceptionnels. Dans le prolongement des actions menées en 2024, la Région Bourgogne-Franche-Comté souhaite accompagner le mouvement sportif et ses clubs affiliés dans leur dynamique d'« héritage » pour développer et sécuriser une pratique encadrée, tout en veillant à la maîtrise des impacts liés au développement et à la promotion des activités organisées sur le territoire.

Les ligues et comités sportifs régionaux issus de plus de 60 fédérations sportives seront soutenus en 2025 dans le cadre des contrats d'objectifs sportifs annuels (62 structures soutenues pour un montant de 1,4 M€ en 2024). Ils pourront bénéficier d'une aide complémentaire pour l'achat de matériels mutualisables dédiés à la promotion de leur discipline.

Ces aides s'adosseront plus étroitement aux projets sportifs fédéraux (PSF) de chaque discipline et à leur déclinaison territoriale. Ces PSF participent à la structuration et à la modernisation de l'offre sportive du territoire. Elles visent au développement de la pratique sportive sous sa forme associative, certes, mais avec des objectifs qui croisent certaines des priorités régionales d'une manière plus ou moins prégnante : formation des bénévoles, féminisation de la pratique et des fonctions dirigeantes, accessibilité vers des publics « éloignés », engagement dans les démarches liées à la transition (RSO), promotion du sport santé avec ou sans prescription médicale ....

Au titre de ce programme, la Région continuera également de soutenir les sportifs et sportives de haut niveau, licenciés dans un club de Bourgogne-Franche-Comté (233 sportifs et sportives soutenus par la Région en 2024). Les aides sont ciblées pour ceux/celles :

- Qui poursuivent simultanément leur préparation sportive et une formation scolaire ou universitaire ;
- Qui disposent du potentiel pour viser à terme la haute/très haute performance en vue des prochaines échéances olympiques d'été et d'hiver.

La Région renforcera en 2025 son action pour une coordination accrue des dispositifs de soutien aux sportifs et sportives de haut niveau, notamment dans le cadre de la conférence régionale du sport, en lien avec la Maison Régionale de la Performance, le CNSNMM et le CROS.

### **Programme 32P05 - Soutien à la promotion du sport**

L'accueil de manifestations et de compétitions sportives sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté participe au rayonnement du territoire et promeut ses atouts. La Région a soutenu 118 manifestations en 2024. Elle reconduira son soutien aux organisateurs de compétitions de référence ou d'événements à fort rayonnement, tout en mettant en valeur les sites de pleine nature en Bourgogne-Franche-Comté.

Le dispositif continuera d'associer les comités et ligues sportives dans la sélection des épreuves soutenues par la Région. Il permettra à certaines manifestations à caractère promotionnel d'être ponctuellement soutenues, sur propositions de ces mêmes comités/ligues.

Parmi les événements remarquables de 2025, plusieurs matchs des sélections nationales féminines (basketball, handball) ouvriront l'année, et les temps forts de cyclisme seront marqués cette année par l'accueil de 2 étapes de courses prestigieuses (Paris-Nice à Nevers, Tour de France à Pontarlier, ...).

### **Programme 32P06 - Aide à l'accès à la pratique sportive**

L'accessibilité à la pratique partout et pour toutes et tous est un enjeu permanent des politiques sportives publiques.

La Région poursuivra en 2025 son programme dédié en faveur du parasport et du sport scolaire dans les lycées.

En lien avec les comités régionaux handisport et sport adapté, la Région s'engage à réduire le coût d'accès à la pratique sportive en club pour les personnes en situation de handicap (y compris les accompagnants). En prenant en charge les frais d'affiliation (licence fédérale), cette aide favorise l'ouverture des activités régulières des clubs réputés « valides » aux personnes porteuses d'un handicap, ou accompagne la création de nouvelles sections « parasport » permanentes.

Les encadrants des clubs nouvellement ouverts au parasport n'étant pas toujours formés, cette aide à la licence facilite indirectement les collaborations avec les comités handisport et sport adapté, qui disposent de ressources et de compétences. Celles-ci prennent la forme de formations, d'actions de promotion ou encore de prêt de matériel adapté à ces pratiques spécifiques.

Pour le public lycéen, la Région Bourgogne-Franche-Comté continuera de soutenir les associations sportives scolaires du territoire qui développent des actions de sensibilisation et d'éveil à une pratique responsable. Au-delà de la promotion de la pratique sportive régulière auprès des jeunes au sein de chaque association, ce dispositif ambitionne d'encourager l'engagement et la prise de responsabilité autour d'actions sportives.

La Région contribuera concrètement au financement des contrats licences UNSS des associations (adhésion des associations sportives à la fédération nationale) à hauteur maximale de 50% des frais d'affiliation. Cette aide leur permettra de dégager des marges pour mener des actions adaptées au contexte de chaque lycée. En 2024, ces prises en charge ont représenté un montant global de 139 K€ et ont bénéficié à plus de 90 % des associations affiliés.

#### **Programme 30P05 - Intérêts moratoires Sports**

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

#### **Programme 32P07PR - Plan de relance Sports**

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
32P02	Aménagement sportif du territoire	3 710 000,00	-21,2%	-1,5%	2 816 490,85	-26,6%	-26,8%	90 000,00	50,0%		90 000,00	50,0%	7,1%
32P03	Soutien aux structures sportives							2 040 000,00	-4,7%	-32,9%	2 497 950,95	11,2%	-9,0%
32P04	Aide à la structuration du mouvement sportif	150 000,00		59,6%	103 500,00	12,3%	27,9%	1 830 000,00			1 582 473,50	-0,1%	-0,1%
32P05	Soutien à la promotion du sport							800 000,00	-29,7%	-21,4%	706 148,19	-45,3%	-39,7%
32P06	Aide à l'accès à la pratique sportive							240 000,00	9,6%	9,6%	196 000,00	7,3%	7,3%
32P07PR	Plan de relance 2020 Sports				250 000,00	-64,1%	-62,6%						
30P05	Intérêts moratoires - Sport										100,00		
<b>TOTAL - Sport</b>		<b>3 860 000,00</b>	<b>-20,6%</b>		<b>3 169 990,85</b>	<b>-31,4%</b>	<b>-31,0%</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>-7,2%</b>	<b>-19,3%</b>	<b>5 072 672,64</b>	<b>-5,4%</b>	<b>-12,1%</b>

## 5. Vie associative

### PRIORITE ET ACTIONS PHARES

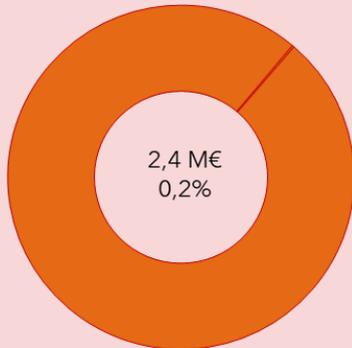
- **Consolider la structuration du secteur associatif et sécuriser l'accompagnement de proximité**

Le dispositif d'aide à l'emploi d'utilité sociale déployé depuis 2016 sera pérennisé en 2025, notamment son évolution récente en 2024. Elle consiste en un accompagnement sur 2 ans de 22 K€ pour des postes d'utilité sociale exclusivement adossés à un projet de développement, de partenariat et d'ancrage territorial dans une logique de transition écologique et solidaire.

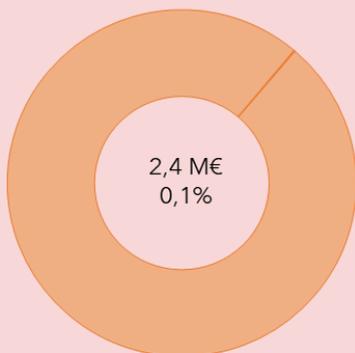
Outil de proximité et ressource indispensable pour les associations dans le diagnostic, l'analyse et l'accompagnement de leurs besoins en termes de stratégie et ressources humaines, le soutien au Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) sera poursuivi et consolidé.

L'accompagnement des structures ressources (Mouvement associatif et têtes de réseaux membres du CRAJEP) sera toujours conduit au regard et à proportion de leur soutien actif aux associations et à leur engagement dans la mise en œuvre d'actions collectives (observatoires, réseaux...).

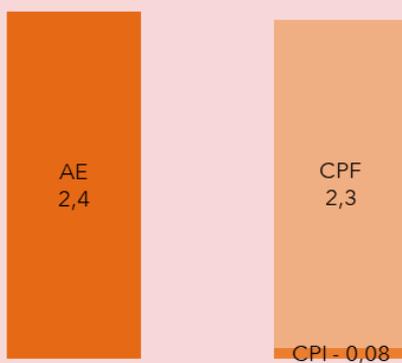
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



## DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES

La politique régionale de soutien à la vie associative prend des formes multiples. Elle s'adresse à l'ensemble des associations de Bourgogne-Franche-Comté, qu'elles soient employeuses ou non, et quel que soit leur secteur d'activité. Elle s'est notamment manifestée par la signature de la Charte d'engagement réciproques entre l'Etat, le Mouvement associatif et la Région le 1er juillet 2022.

### Programme 34P01 - Vie associative, laïcité, égalité

Le dispositif local d'accompagnement (DLA)

Avec entre 60 000 et 65 000 associations, dont 6 360 employeuses accueillant 76 120 salariés, le monde associatif est un élément essentiel de l'économie bourguignonne-franc-comtoise. L'accompagnement des associations est donc un enjeu important pour le développement ou la pérennisation des activités et des emplois qu'elles créent.

Le dispositif local d'accompagnement (DLA) a pour finalité le développement et l'amélioration de la qualité de l'emploi dans une démarche de renforcement du modèle économique au service du projet associatif et du développement du territoire.

En 2025, et malgré un contexte dégradé de baisse des crédits d'Etat et de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Région soutiendra à nouveau les 8 DLA départementaux et le DLA régional pour couvrir à la fois leur fonctionnement et l'enveloppe de prestations de conseil. L'enveloppe mobilisable en 2025 sera accrue dans une période de forte instabilité du monde associatif.

#### • Le soutien aux têtes de réseaux

La Région accompagne le dynamisme associatif en soutenant les têtes de réseaux qui coordonnent les actions des structures locales et leur donnent une visibilité à l'échelle régionale.

A ce titre, le mouvement associatif de Bourgogne-Franche-Comté et le comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire de Bourgogne-Franche-Comté (CRAJEP), ainsi que ses réseaux affiliés, restent des relais privilégiés. Ces coordinations regroupent les réseaux associatifs régionaux dans différents secteurs : jeunesse, éducation populaire, famille, vie étudiante, solidarité internationale, sport, culture.

Le mouvement associatif bénéficie depuis 2022 d'une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) articulée autour d'objectifs partagés. Il est particulièrement mobilisé depuis 2 ans sur le lancement d'une mission d'observation de la vie associative, ainsi que sur le lancement de Guid'asso, réseau des acteurs de l'accompagnement auprès des associations. Le financement de ces actions, ainsi que leur déclinaison dans les territoires, seront confortés en 2025 par la Région, notamment au travers d'une CPO renouvelée.

Le CRAJEP de BFC est une coordination associative qui réunit 15 unions, fédérations et mouvements régionaux de jeunesse et d'éducation populaire qui représentent plus de 7 000 associations ou groupes locaux. Il a adopté en 2023 un projet associatif décliné en feuille de route sur la période 2023-2025. Il se fixe notamment pour objectif de contribuer à l'élaboration des politiques publiques de jeunesse et d'éducation populaire, et de promouvoir l'engagement et la participation des jeunes (notamment avec une

implication dans la démarche du dialogue structuré « Ma Région pour demain »). La Région sécurisera en 2025 son soutien à ce réseau.

#### • **Le Fonds Régional pour le Développement de la Vie Associative**

Le fonds régional pour le développement de la vie associative (FRDVA) vise à cofinancer les actions de formation à destination des bénévoles responsables d'activité et des dirigeants associatifs (administrateurs élus).

Il est complémentaire du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) géré par l'Etat et fait l'objet d'appels à projets communs entre la Région et l'Etat. Parmi les dossiers présentés et éligibles, la Région soutiendra prioritairement :

- Les actions de formation transversales, au bénéfice de plusieurs associations d'un même territoire et articulées avec les acteurs de l'accompagnement ;
- Les actions se déroulant dans les zones à faible densité et éloignées d'un centre urbain ;
- Les actions concourant à la transition écologique et solidaire ;
- Les actions de formation visant à appuyer le renouvellement des dirigeants d'associations ou se déroulant dans les associations de jeunes dirigées par des jeunes, ou encore visant à permettre à des jeunes de prendre des responsabilités dans les associations.

La dotation sera en progression en 2025.

#### • **L'aide aux projets égalité, laïcité, lutte contre les discriminations**

La Région Bourgogne-Franche-Comté est une des seules à avoir formalisé une politique en matière de laïcité, matérialisée par la Charte de la laïcité votée en assemblée plénière en décembre 2020 et dont la signature est obligatoire pour toute association sollicitant un financement régional.

Plus globalement, la collectivité s'engage pour la défense, le respect et l'éducation à ces valeurs fondatrices de la République, garantes de l'égalité, de la liberté et de la fraternité entre nos concitoyens par le biais de l'aide à projets « égalité femme-homme, citoyenneté et lutte contre les discriminations » et l'aide à projets « laïcité ». En 2024, 18 dossiers ont été soutenus.

#### **Programme 34P02 - Emplois d'utilité sociale**

Le programme régional d'aide à l'emploi associatif mis en place par délibération du 31 mars 2017 a été revu par délibération des 7, 8 et 9 février 2024. Son objectif est de favoriser la création ou la pérennisation d'emplois durables, de qualité, et d'utilité sociale dans les associations bourguignonnes-franc-comtoises.

Depuis 2017, il a été mobilisé plus de 1600 fois en faveur de 900 associations implantées sur l'ensemble du territoire et intervenants dans 6 secteurs d'activités : solidarité/social, sport, culture, jeunesse/loisirs, environnement, santé.

Composé de deux volets distincts, le dispositif est :

- Généraliste et universel (volet 1), visant à soutenir la création ou la pérennisation d'emplois d'utilité sociale, quel que soit le secteur d'activité ou la taille de l'association. Il consiste en une aide ponctuelle de 7 K€, versée après création ou pérennisation du poste.
- Destiné à soutenir la création d'emplois considérés comme structurants (volet 2) : ces postes, qui comprennent une dimension essentielle d'expertise, peuvent bénéficier sous conditions (création nette de poste au sein de l'association, parcours d'accompagnement en amont de la création du poste, adossement à un projet structurant au sein de l'écosystème dans lequel l'association évolue) d'une subvention de 22 K € (ou 17,6 K€ pour les temps partiels à 80 % minimum).

La Région associe en amont de sa décision les partenaires de l'accompagnement (Mouvement associatif, Dispositif Local d'Accompagnement, Fonds territoriaux France Active, Bénéfices Créa) pour avis sur chacune des demandes au titre du volet 2. Le dispositif sera conforté et abondé.

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
34P01	Vie associative, laïcité, égalité							736 000,00	12,2%	16,5%	738 225,06	22,2%	26,6%
34P02	Emplois d'utilité sociale		-100,0%	-100,0%	75 596,52	-84,1%	-56,7%	1 700 000,00	6,3%	6,3%	1 562 077,78	10,4%	10,4%
<b>TOTAL - Vie associative</b>			<b>-100,0%</b>	<b>-100,0%</b>	<b>75 596,52</b>	<b>-84,1%</b>	<b>-56,7%</b>	<b>2 436 000,00</b>	<b>8,0%</b>	<b>9,1%</b>	<b>2 300 302,84</b>	<b>13,9%</b>	<b>15,1%</b>

## 6. Jeunesse

### PRIORITE ET ACTIONS PHARES

- Encourager la capacité d'agir des jeunes et promouvoir la participation citoyenne

La Région poursuivra en 2025 ces objectifs prioritaires du plan de mandat, qui continueront de se décliner à la faveur de plusieurs dispositifs.

Le dialogue structuré de la jeunesse (DSJ) entrera dans la phase préparatoire de son 3e cycle dédié à la culture, toujours piloté collégialement avec le comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP), Infos Jeunes Bourgogne-Franche-Comté (CRIJ) et la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

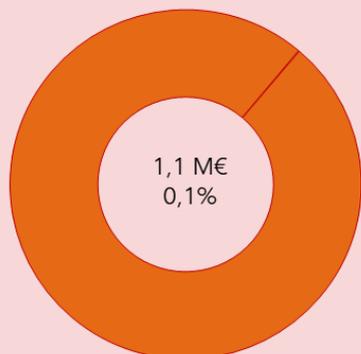
L'évaluation des deux premiers cycles relatifs à la gestion et la préservation des ressources naturelles et aux mobilités (en cours pour ce dernier) a permis de mesurer la pertinence de cette démarche participative.

La Région intensifiera en 2025 son soutien à l'engagement des jeunes dans la réalisation de leurs projets quels qu'ils soient (création d'association, mobilité internationale, entrepreneuriat...) et encouragera le droit à l'expérimentation par le biais de différents appels à projets.

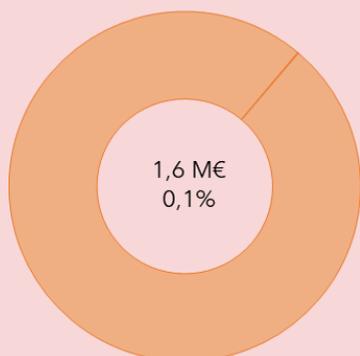
Le déploiement sur l'ensemble du territoire de la Carte Avantage Jeune (CAJ), véritable outil d'émancipation, sera poursuivie comme le soutien au CRIJ, qui assure le portage et l'ingénierie de la CAJ et le développement d'autres prestations au bénéfice de la jeunesse, tels le magazine Topo ou l'actualisation régulière d'un portail internet recensant nombre d'informations. Par ailleurs, le CRIJ organise également le Comité Local d'Aide aux Projets des Jeunes (CLAP) destiné à favoriser la réalisation de tout type de projet, individuel ou collectif, à vocation citoyenne, humanitaire, solidaire, sociale, sportive, culturelle, etc.

L'accès au dispositif d'aide au permis de conduire continuera également d'être déployé selon un mode opératoire redimensionné.

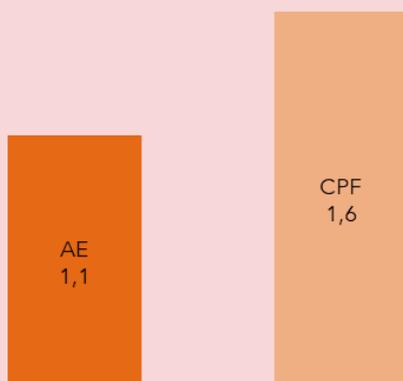
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



### Programme 34P03 - Services civiques

La Région Bourgogne-Franche-Comté soutient les actions de promotion de l'engagement citoyen des jeunes. A ce titre, les projets d'intérêt général ou social sont soutenus au travers du dispositif régional d'appui au service civique.

En 2025, le dispositif permettra le cofinancement de missions sur des thématiques, des territoires ou des publics prioritaires (transition écologique, citoyenneté, inclusion sociale, handicap).

A titre d'exemples pour 2024 : le programme « cinéma et citoyenneté » porté par Unis-Cité, le Service Civique Environnement porté par le réseau GRAINE, le Service Civique Formation porté par la Ligue de l'enseignement de Bourgogne-Franche-Comté, le programme HandiCiviq animé par l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (UFCV).

Ce dispositif régional d'appui au service civique sera reconduit en 2025 avec une dotation de 175 K€.

### Programme 33P01 - Jeunesse

#### • Le dispositif Permis de conduire

Ce programme poursuit le double objectif de soutenir le pouvoir d'achat des jeunes et de participer à leur insertion sociale et professionnelle par l'accès à une plus grande mobilité géographique.

Une aide forfaitaire de 300 € est accordée sous conditions d'âge, de situation scolaire ou professionnelle, de ressources financières parentales et en contrepartie de 15 heures de bénévolat dans une association. Le bénéficiaire doit être inscrit dans une auto-école de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Depuis 2011, l'aide au permis de conduire a été octroyée à plus de 21 000 bénéficiaires. Il repose sur un partenariat fort avec le réseau des missions locales, acteur de la jeunesse reconnu et de proximité, et les auto-écoles, via un conventionnement.

Ce dispositif sera déployé en 2025 et fera l'objet d'une proposition d'évolution de son règlement d'intervention au cours du printemps 2025.

La Région a en effet procédé en 2024 à une évaluation pour :

- Mesurer les effets du dispositif, mais aussi, au regard des contraintes budgétaires, de l'évolution du rapport à la mobilité des jeunes et des enjeux sociaux et environnementaux ;
- Repositionner éventuellement cette aide dans la stratégie régionale en faveur de la jeunesse.

La démarche d'évaluation a notamment permis de mettre en évidence les atouts du dispositif en place :

- Un dispositif de soutien à la mobilité complémentaire aux autres solutions de mobilité ;
- Un réseau des missions locales performant dans l'accompagnement des jeunes et le suivi du dispositif ;
- La légitimité reconnue d'un dispositif qui soutient l'accompagnement à l'apprentissage du Code de la route et de la conduite.

L'évaluation a également pointé l'opportunité d'un recentrage du dispositif sur les jeunes accompagnés par les missions locales et les jeunes en bac professionnel. Plusieurs pistes sont également explorées, parmi lesquelles la révision du montant de l'aide et les conditions d'octroi ou encore la recherche d'une meilleure articulation de l'aide de la Région avec les autres dispositifs d'aide au permis de conduire existants.

Plusieurs pistes d'évolution du dispositif seront étudiées en lien avec les partenaires, avant la présentation en assemblée d'une évolution du règlement d'intervention au cours du printemps 2025.

Une enveloppe de 360 K€ est inscrite en 2025 sur ce programme.

#### • **L'aide aux projets jeunesse**

L'objectif de l'aide aux projets Jeunesse est de favoriser une dynamique de participation des jeunes à la vie locale, tout en développant leurs compétences non formelles lors de la mise en œuvre des actions soutenues.

Les projets accompagnés financent des actions initiées et portées par des jeunes. Elles relèvent de thématiques qui concernent les jeunes et les problématiques qui les touchent telles que la formation et l'emploi, le lien avec les entreprises, l'accès au numérique, l'éducation au goût et la sensibilisation à la santé, le décrochage scolaire, l'engagement citoyen, la mobilité géographique, les échanges internationaux, l'accès au logement, ou encore les pratiques culturelles et sportives.

La dotation annuelle de 40 K€ sera portée à 75 K€ en 2025 pour ce dispositif.

#### • **Le soutien aux actions du CRIJ - Réseau Infos-Jeunes BFC**

L'information jeunesse, mission d'intérêt général garantie par l'État et déclinée telle que définie dans la Charte européenne de l'information jeunesse, s'appuie en région sur le CRIJ et près de 50 points d'information jeunesse (PIJ ou BIJ). Réseau historiquement implanté en ex-Franche-Comté, le CRIJ déploie une stratégie active de développement sur le territoire de l'ex-Bourgogne depuis 2017.

Le soutien de la Région vise le financement du CRIJ BFC pour ses services d'accueil et d'animations en direction de son réseau, mais également pour une série d'actions / dispositifs opérationnels déployés sur le territoire régional : Carte Avantages Jeunes, CLAP, magazine mensuel TOPO, site internet régional « jeunes-bfc.fr », service jobs, etc.

Ce réseau est bien connu des jeunes de moins 30 ans au travers de la Carte Avantages Jeunes, qui permet chaque année à près de 90 000 bénéficiaires de profiter de nombreuses réductions pour les loisirs, les déplacements ou encore la culture sur tout le territoire. La Région contribue à l'attractivité de cette carte au travers d'une dotation spécifique qui permet aux titulaires de bénéficier d'un coupon de réduction directe de 6 € en librairie ou d'une gratuité d'adhésion à une bibliothèque/médiathèque partenaire.

Pour l'exercice budgétaire 2025, le CRIJ Bourgogne-Franche-Comté sera soutenu par la Région à hauteur de 538 K€.

#### **Programme 30P04 - Intérêts moratoires Jeunesse**

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
33P01	Jeunesse							886 500,00	-36,8%	-49,6%	1 300 834,83	-19,9%	-11,7%
34P03	Services civiques							175 000,00	-30,0%	-18,6%	281 845,58	-3,5%	6,0%
30P04	Intérêts moratoires - Jeunesse										3 400,00		
<b>TOTAL - Jeunesse</b>								<b>1 061 500,00</b>	<b>-35,8%</b>	<b>-46,2%</b>	<b>1 586 080,41</b>	<b>-17,2%</b>	<b>-8,8%</b>

Pour rappel, les montants suivants ont été votés à l'occasion de la DM3 2024 pour permettre la reprise de l'exécution avant le vote du budget :

- Programme 33P01 - 356 500€ d'AP

## 7. Action européenne et internationale

### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES ACTION EUROPEENNE ET INTERNATIONALE

L'année 2025 poursuivra les objectifs suivants :

- Poursuite et approfondissement de l'aide et de la coopération en direction de l'Ukraine ;
- Poursuite et approfondissement des échanges en matière de transition énergétique et de dialogue avec la Jeunesse dans le cadre du partenariat avec la Rhénanie-Palatinat ;
- Exploration de nouveaux chantiers dans le cadre Quadripartite (avec les partenaires d'Allemagne, de Pologne et de République tchèque) et rencontre politique en Allemagne ;
- Elaboration d'un plan d'action partagé sur l'adaptation aux changements climatiques en matière de politique agricole, avec les partenaires d'Afrique du Sud ;
- Approfondissement de la coopération dans le cadre de l'espace alpin (Jeunesse, gestion de l'eau, économie circulaire) ;
- Accompagnement des stratégies intégrées de coopération infrarégionales dans le cadre de l'Arc jurassien ;
- Renforcement des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale célébration des 40 ans de la coopération institutionnelle.

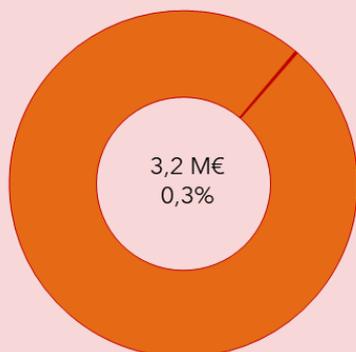
### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES AUTORITE DE GESTION DES FONDS EUROPÉENS

L'année 2025 poursuivra les objectifs suivants :

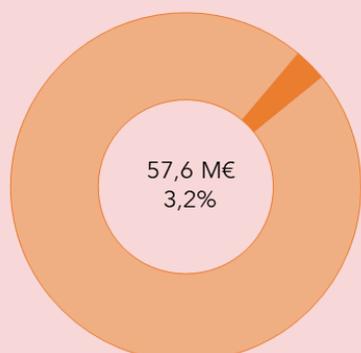
- Valorisation des projets et réalisation des programmes ;
- Programmation FEDER - FSE+ et Interreg France-Suisse 2021-2027 : animation renforcée sur les programmes, montée en puissance des programmations.

Les actions soutenues au titre de l'autorité de gestion (FEDER, FSE, Interreg France Suisse) pour la programmation 2021 - 2027 sont déclinées dans les différentes thématiques des politiques publiques régionales du présent rapport.

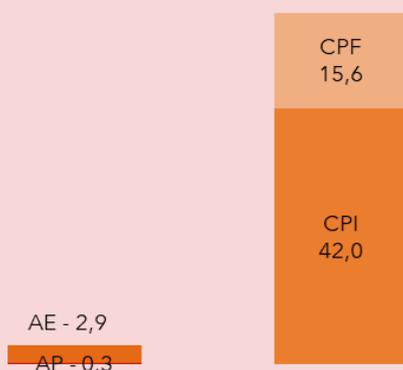
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



## DESCRIPTIF DES PROGRAMMES ACTION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

### Programme 04P01 - Europe et international

#### • **Coopération et rayonnement international**

L'action régionale se poursuit en coopération avec les Régions étrangères partenaires de la Bourgogne-Franche-Comté : Région du Maule au Chili, Province du Cap occidental en Afrique du Sud, Land de Rhénanie-Palatinat en Allemagne (notamment en lien avec la Maison de Bourgogne Franche-Comté à Mayence), Voïvodie d'Opole en Pologne, Région de Bohême centrale en République tchèque. Le règlement d'intervention Coopération internationale permet de soutenir des projets portés par des acteurs locaux et qui se situent dans ce périmètre géographique, en y incluant, depuis 2021, les Régions membres de la Stratégie de l'Union européenne pour la Région alpine (SUERA), avec lesquelles la Bourgogne-Franche-Comté coopère depuis 2016, année de lancement de la SUERA.

La ligne budgétaire dédiée permet également de financer des accueils de délégations étrangères hors conventions, des manifestations à caractère international sur le territoire BFC, ainsi que des opérations ponctuelles d'envergure qui participent à la politique de rayonnement international de la Région.

#### • **Solidarité internationale**

La Région poursuit son soutien financier aux acteurs locaux et aux jeunes de Bourgogne-Franche-Comté via les règlements d'intervention « solidarité internationale », « solidarité internationale - eau et assainissement », « Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale », « jeunes citoyens du monde » et les actions de mise en réseau.

#### • **Affaires européennes**

Cette ligne budgétaire concerne le fonctionnement de la régie autonome Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté, qui réunit les Centres d'Information Europe Direct (CIED) de Dijon et de Besançon. Elle peut également financer des opérations d'animation et de communication qui s'inscrivent dans le cadre des travaux de la SUERA.

#### • **Coopération dans le cadre l'arc jurassien**

Dans le cadre de la stratégie de coopération franco-suisse mise en œuvre par la Région, l'Etat et les 4 cantons suisses de Berne, Vaud, Neuchâtel et du Jura, il s'agit notamment de poursuivre la coordination et la concertation aux différents niveaux politiques et techniques, mais aussi d'accentuer la connaissance sur les facteurs clés de cette zone d'échanges. Le programme permettra d'assurer l'animation territoriale de la stratégie via la mise en place d'événementiels (forums des acteurs, ateliers territoriaux, rencontres politiques), de financer les frais d'études et de communication (Observatoire de l'Arc jurassien, site Internet, création de supports et objets) et de soutenir les projets coconstruits entre partenaires suisses et français à travers la mobilisation du fonds de soutien aux petits projets transfrontaliers (FPPT).

Le budget primitif 2025 comprend une enveloppe de 1, 210 M€ en AE avec une couverture des CPF à hauteur de 1 585 601,35€ (dont services votés : 524 226 €) et de 250 K€ en AP avec une couverture en CPI de 233 488,69 € (dont services votés 108 449 €).

### **Programme 04P02 - Autorité de gestion des fonds européens**

Ce programme réunit les moyens nécessaires pour la mise en œuvre des fonds européens, programme FEDER-FSE+ 2021-2027, programmes de développement rural FEADER, volet régional du plan stratégique régional (PSN) et programme Interreg France-Suisse 2021-2027 :

- Actions de communication spécifiques aux fonds européens (pas de prise en charge par le budget communication de la collectivité) ;
- Logistique : organisation des comités qui rythment la vie des programmes ;
- Prestations concernant notamment les vérifications de dépenses et le suivi des programmes opérationnels.

La mise en place de la programmation 21-27 pour le programme opérationnel BFC et pour le programme IFS demande en effet la réalisation d'actions et d'outils de communication nouveaux ainsi que le lancement de nouveaux marchés de prestations de service (brochures, marché d'analyse de la commande publique et certificat de service fait, ...). Il est néanmoins important de préciser qu'il s'agit des frais liés à l'assistance, la communication, la logistique, l'externalisation et l'animation des programmes européens (FEDER-FSE+-PDR-IS) qui sont compensés par le versement d'une recette d'assistance technique forfaitaire, d'un montant proportionnel aux dépenses déclarées par l'Autorité de gestion.

### **Programme 04P06 - Projets européens**

Ce programme réunit les moyens nécessaires pour :

- Le fonctionnement et les actions du bureau de Bruxelles ;
- La gestion du projet Interreg Espace alpin « Support EUSALP » qui s'inscrit dans le cadre des travaux de la SUERA ;
- L'animation et l'accompagnement pour des projets européens hors autorité de gestion.

A noter que le projet Support Eusalp fait l'objet de recettes de la Commission européenne.

### **Programme 04P07 - Intérêts Europe et international**

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

**DESCRIPTIF DES PROGRAMMES**  
**AUTORITE DE GESTION DES FONDS EUROPÉENS**

**Programme 05P05EPG - FSE 2021-2027, et Programme 05P06EPG - FEDER 2021-2027, 05P07EPG - IFS 2021-2027**

Ces programmes permettront de mettre en œuvre les nouvelles programmations européennes FSE, FEDER et Interreg France-Suisse 2021-2027.

Ces nouvelles programmations ont été votées en intégralité en 2022, pour un volume total de 423,5 M€ répartis ainsi :

- FEDER : 273,89 M€ en investissement et 64,49 M€ en fonctionnement,
- IFS : 36,33 M€ en investissement et 28,87 M€ en fonctionnement,
- FSE : 20 M€ en fonctionnement.

Le budget 2025 comporte les crédits de paiements qui permettront la mise en œuvre de ces programmations. Les fonds européens permettent de renforcer l'action de la Région dans la plupart des politiques publiques. Le détail de ces inscriptions figure dans chaque thématique porteuse de crédits européens : stratégie économique, tourisme, attractivité, formation des demandeurs d'emploi, apprentissage, enseignement supérieur et recherche, transition énergétique, biodiversité - eau, montagne, numérique, mobilités et infrastructures, aménagement du territoire et culture.

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
04P02	Assistance, communication, animation Fonds européens		-100,0%	-100,0%	16 841,91	-75,9%	-80,1%	1 519 000,00	28,2%	8,9%	1 178 263,16	-6,8%	-13,6%
04P01	Europe et international	250 000,00			233 448,69	35,9%	35,9%	1 210 000,00	-13,1%	-28,6%	1 585 601,35	5,1%	8,5%
04P06	Projets européens							210 000,00	44,8%	50,0%	111 000,00	22,0%	60,9%
04P07	Intérêts moratoires - Europe et international										1 500,00		
05P05EPG	FSE 2021-2027									-100,0%	4 422 839,78	121,1%	10,6%
05P06EPG	FEDER 2021-2027			-100,0%	37 220 500,00	132,6%	156,7%			-100,0%	5 658 252,15	88,6%	-5,7%
05P07EPG	IFS 2021-2027			-100,0%	4 500 000,00	80,0%	800,0%			-100,0%	2 659 925,00	121,7%	121,7%
<b>TOTAL - Action européenne et internationale</b>		<b>250 000,00</b>	<b>-21,9%</b>	<b>-99,3%</b>	<b>41 970 790,60</b>	<b>-46,7%</b>	<b>-31,5%</b>	<b>2 939 000,00</b>	<b>8,0%</b>	<b>-89,2%</b>	<b>15 617 381,44</b>	<b>21,1%</b>	<b>-9,2%</b>

Pour rappel, les montants suivants ont été votés à l'occasion de la DM3 2024 pour permettre la reprise de l'exécution avant le vote du budget :

- Programme 04P02 - 10 000 € d'AE
- Programme 04P01 - 287 000 € d'AE
- Programme 04P06 - 5 000 € d'AE
- Programme 05P05EPG - 9 000 000 € d'AE
- Programme 05P06EPG - 30 000 000 € d'AP et 6 000 000€ d'AE
- Programme 05P07EPG - 6 000 000 € d'AP et 6 000 000€ d'AE

## Partie 2 - Les ressources au service de l'action régionale

Thématiques	AP 2025	CPI 2025	AE 2025	CPF 2025
<b>RESSOURCES</b>	9 185 898,00	102 868 052,48	14 132 300,00	306 269 981,24
Ressources humaines		21 000,00		226 878 914,00
Finances	5 000 000,00	93 300 000,00	5 310 000,00	56 232 850,00
Évaluation			860 000,00	815 223,50
Communication	45 000,00	290 000,00	1 995 000,00	3 350 853,99
Participation citoyenne	100 000,00	138 112,55	80 000,00	100 000,00
Assemblées - Documentation - Courrier				5 924 000,00
Moyens généraux	967 500,00	4 103 901,97	2 153 770,00	5 192 405,85
Systèmes d'information	3 073 398,00	4 982 845,96	3 286 490,00	5 546 555,84
Affaires juridiques et archives			120 000,00	198 828,00
Achats			97 630,00	260 988,06
Modernisation action publique		32 192,00	229 410,00	266 362,00
CESER				1 432 000,00
Cabinet				71 000,00

# 1. Ressources humaines

## PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

### • La rémunération des agents : entre contraintes et décisions volontaires

La rémunération des agents (permanents et non permanents) représente 96% du budget des ressources humaines. Ainsi les contraintes qui pèsent sur elle ont tout de suite un impact important pour le budget de la collectivité.

La proposition budgétaire intègre ainsi une augmentation globale de 4 points de la cotisation vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).

Premièrement, la hausse de 3 points par an pendant 4 ans, du taux de cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux s'applique aux cotisations dues dès le 1er janvier 2025 pour un coût de 2,8 M€.

Deuxièmement, la fin de la compensation financière liée à l'augmentation en 2024, d'un point de la cotisation CNRACL représente un surcoût de 900K€ pour la collectivité.

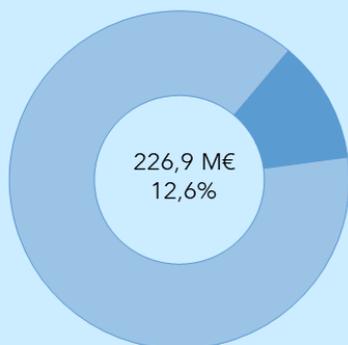
De plus, s'ajoute la mesure incompressible du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), d'un montant de 2,2 M€ qui est un effet réglementaire annuel sur l'évolution de la carrière des agents.

Pour autant, malgré ces contraintes, la collectivité maintient ses décisions volontaires en faveur des agents.

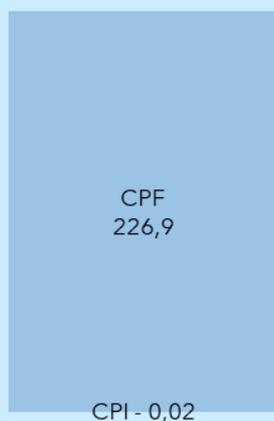
Attachée à la protection de ses agents et sans attendre la mise en œuvre du contrat collectif prévoyance au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la collectivité a choisi de s'appuyer sur le décret n°2024-641 du 27 juin 2024 pour assurer un maintien du régime indemnitaire des agents placés en longue maladie dans les proportions suivantes : 33 % la première année et 60 % les deuxième et troisième années. Ces taux sont les maximums possibles. En revanche, les primes restent suspendues en cas de placement en congé de longue durée (CLD).

Aussi, le régime indemnitaire des agents contractuels dans les lycées a augmenté depuis septembre 2023 et augmentera pour atteindre en septembre 2025 le même niveau que celui des agents titulaires. Le coût de cette mesure est évalué à 480 k€ pour l'année 2025.

Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



### • La santé et la protection des agents au cœur de la politique RH

Garantir un service de médecine préventive constant et accessible à tous les agents quel que soit leur lieu de résidence administrative constitue un enjeu majeur pour notre collectivité régionale. Ce service confié à différents centres de gestions ou des associations est financé par des cotisations basées sur la masse salariale des agents. Les cotisations varient selon les organismes, certains sont en augmentation (+35% pour un organisme), résultat d'une situation de tension sur ce domaine.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique du handicap, la collectivité a fait le choix de maintenir en 2025, un budget dédié au maintien dans l'emploi, l'insertion, le reclassement et la formation des agents en situation de handicap de l'ordre de 218 K€, et identique à celui de 2024 bien que la convention avec le fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) soit en cours de renouvellement. La direction des ressources humaines sera accompagnée d'un cabinet de conseil dans l'élaboration de cette nouvelle convention.

Enfin, la dotation des Equipements de Protection Individuels (EPI) aux agents des lycées est maintenue à 325 K€ pour améliorer les conditions de travail et de sécurité des agents. En complément de cette dotation, la collectivité a demandé à chaque EPLE de réserver dans la dotation globale de fonctionnement qui leur est attribuée pour 2025, un montant identique à celui que la Région lui attribuera dans le cadre de la dotation EPI.

Les financements conjoints permettront de faire face à l'évolution des coûts d'achats, d'assurer un bon niveau d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail et d'améliorer ainsi les conditions de travail des agents des lycées.

### • Le développement des compétences des agents : un axe essentiel pour la collectivité

Le budget consacré à la formation individuelle, collective des agents, professionnelle ou en lien avec le compte personnel de formation (CPF), ainsi qu'à la formation des apprentis représente 625 K€ sans compter la cotisation versée au CNFPT de l'ordre d'un peu plus d'un million d'euros. Au total, ce sont plus de 100 stages qui sont proposés par la région aux agents, en sus de l'offre du CNFPT.

A côté de cette offre de formation très riche, d'autres projets sont menés pour développer les compétences des agents. Tel est le cas de l'école du management, un dispositif animé en interne pour former chaque année 10 à 15 agents des établissements d'enseignement et leur donner les ressources pour évoluer sur des postes d'encadrants.

La collectivité souhaite aussi maintenir et développer sa politique de recrutement d'apprentis au sein des services administratifs comme des lycées.

### • L'attractivité et les mesures en faveur des agents

Au-delà de la revalorisation du régime indemnitaire délibérée en juillet 2023, le travail d'attractivité et de fidélisation s'est poursuivi par la construction d'une feuille de route qui sera découpée en trois axes : le développement de la marque employeur, l'amélioration de l'expérience candidat et l'amélioration de l'expérience agent. Chaque axe comportera plusieurs objectifs qui seront déclinés en actions opérationnelles.

La Région a déjà de nombreux atouts en tant qu'employeur qu'elle peut valoriser. Ainsi le budget inscrit au BP 2025 concernant l'action sociale représente près de 5 M€. Ce budget comprend une mesure votée le 17 octobre 2024 portant sur la hausse des titres restaurants attribués aux agents. Lors du renouvellement du marché en mai 2025, leur valeur passera de 7 à 8 € pour donner un coup de pouce au pouvoir d'achat de chaque agent.

#### • Les frais de déplacements

Depuis la fin de la crise sanitaire, plusieurs facteurs ont conduit à une augmentation des frais de déplacement, notamment les revalorisations des indemnités des frais de mission (repas et nuitées), les hausses des coûts de transport, et l'augmentation des déplacements professionnels.

Ainsi le budget consacré aux déplacements des agents atteint plus d'1,2M€, soit une augmentation de 18% par rapport au BP 2024.

#### • La recherche de l'équilibre du budget RH

Entre les contraintes et les mesures volontaires énoncées ci-avant, il est essentiel que la hausse du budget RH soit contenue afin de participer à la maîtrise générale du budget de fonctionnement. L'enjeu est de trouver l'équilibre entre une bonne gestion des deniers publics, les moyens nécessaires au fonctionnement des missions et le maintien des conditions d'emplois de qualité.

## DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES

### Programme 02P01 - Personnel siège

Les crédits relatifs aux 1339 postes permanents et aux agents non permanents des services administratifs figurent à la fonction 0 - Services généraux - du présent rapport pour un montant de 83 521 K€ en progression de 5,48% par rapport à 2024.

### Programme 02P03 - Politique du handicap

Le programme politique de handicap, sous la fonction 0, représente un montant constant depuis quelques années de 197 K€ en fonctionnement et 21 K€ en investissement (budget identique à 2024).

### Programme 02P04 - Collaborateurs de Cabinet

Un programme spécifique intégré à la fonction 0 pour le budget alloué aux postes de 10 collaborateurs de cabinet d'un montant de 982 K€ sans augmentation par rapport à 2024.

### **Programme 22P01 - Personnel ATT**

Le budget relatif aux agents des lycées figure à la fonction 2 - Enseignement - du présent rapport pour un montant de 141,129 M€ en progression de 1,86 % (+2 ,573 €) par rapport à 2024. Sur ces crédits sont affectés 3021 postes permanents.

### **Programmes 02P57 et 22P35 - Intérêts moratoires DRH**

Ces programmes portent des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

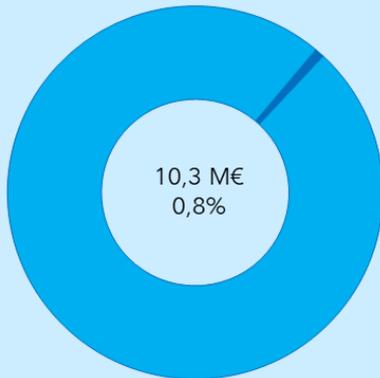
### **Programme 01P02 - Assistants groupes d'élus**

Le budget des assistants de groupes politiques, encadré par l'article L.4132-23 du Code général des collectivités territoriales figure au chapitre 944 - Dépenses non ventilées. Il s'élève à 1 029 920 € en progression de 3,45 % (+34 372 €). Il est calculé selon le montant des indemnités des élus connu au dernier compte administratif multiplié avec intégration des charges sociales d'un montant de 24% revalorisé en juillet 2023.

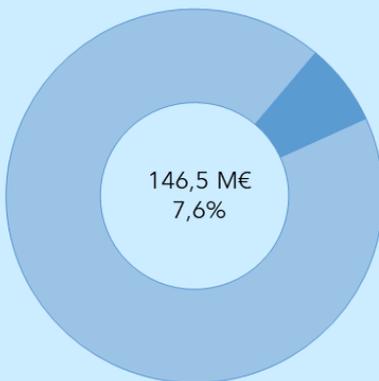
Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
02P01	Personnel siège										83 521 000,00	5,5%	2,9%
02P03	Politique du handicap				21 000,00						197 000,00	-0,3%	-0,3%
02P04	Collaborateurs de cabinet										982 000,00		
22P01	Personnel ATT										141 129 000,00	1,9%	1,0%
02P57	Intérêts moratoires - DRH										6 600,00		
22P35	Intérêts moratoires - DRH Lycées										13 394,00		
<b>TOTAL - Ressources humaines</b>					<b>21 000,00</b>						<b>225 848 994,00</b>	<b>3,2%</b>	<b>1,7%</b>
01P02	Assistants groupes d'élus										1 029 920,00	3,5%	1,7%
<b>TOTAL - Assistants groupes d'élus</b>											<b>1 029 920,00</b>	<b>3,0%</b>	<b>1,5%</b>

## 2. La gestion financière

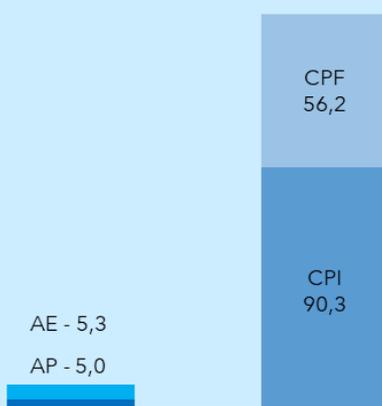
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 922,0 M€ (dette comprise)



Budget 2025 - en M€



### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

L'évolution de la trajectoire financière de la collectivité, fortement impactée par les crises successives ces dernières années, doit de nouveau faire face à de nouvelles contraintes, dans une logique de réduction de la dépense publique.

La préparation du budget 2025 a été marquée par le contexte d'instabilité gouvernementale, avec une loi de finances adoptée tardivement, aux forts impacts sur le budget des régions. L'objectif en 2025 est de poursuivre le pilotage budgétaire régulier, pour garantir des indicateurs financiers soutenables et l'accès de la région aux financements. Pour cela, la région :

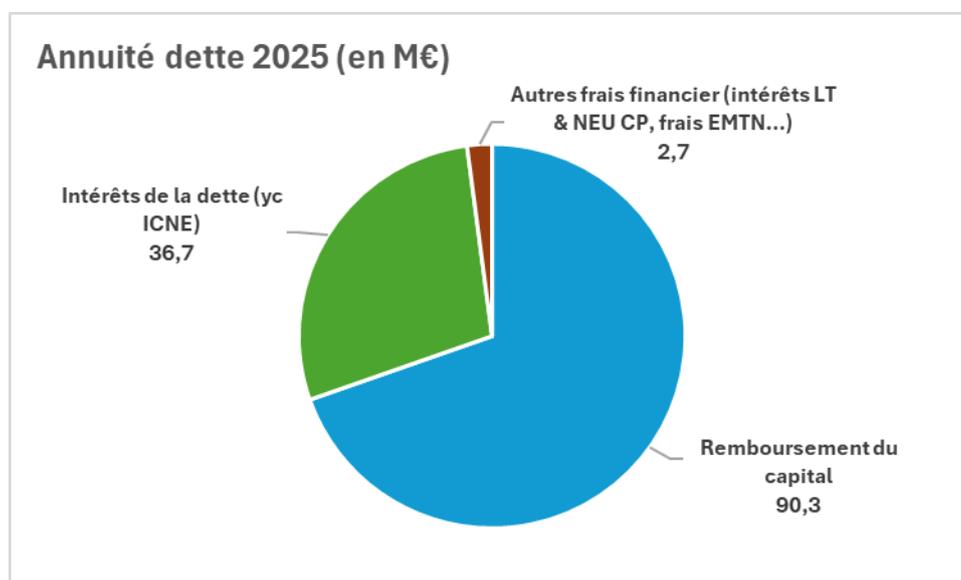
- **assurera l'exécution du budget primitif** et conduira les différentes étapes budgétaires, en garantissant la mise en œuvre et le suivi du PPI ;
- **déploiera les actions de financement et d'accès à la liquidité**, dans un contexte de baisse progressive des taux de la BCE avec la poursuite d'une gestion quotidienne de la trésorerie et d'une politique d'emprunts mobilisant tous les leviers : recours au programme obligataire EMTN, recours à des prêteurs institutionnels (Banque européenne d'investissement « BEI », Caisse des dépôts-Banque des Territoires), et recours aux prêts bancaires classiques (Agence France Locale « AFL », La Banque Postale...);
- **garantira une exécution comptable de qualité**, dans le cadre de la convention de services comptables et financiers (CSCF) et du partenariat avec le comptable public et la DRFIP.

**Concernant la dette régionale**, les inscriptions budgétaires sont principalement composées de l'annuité qui représente un montant global de 127 M€ en 2025, répartie entre le remboursement du capital à hauteur de 90,3 M€ (hors gestion active de la dette) et le paiement des intérêts qui s'élève à 36,7 M€ (y compris ICNE - Intérêts courus non échus).

L'évolution des crédits d'investissement au titre du capital s'explique par le recours accru à l'emprunt au cours des derniers exercices, avec la prise en compte pour la deuxième année consécutive d'une échéance au titre d'une émission obligataire dans le cadre du programme « EMTN » pour un montant de 10 M€. Pour rappel, la particularité de ce type de financement tient à son mode de remboursement du capital des emprunts « in fine », c'est-à-dire en une fois à l'échéance.

Toutefois, après la forte hausse des marchés financiers depuis juillet 2022, la politique de baisse des taux directeurs de la Banque centrale européenne initiée depuis l'été 2024 (quatre baisses sur l'année) devrait perdurer sur l'exercice 2025 et contribuer à une diminution des frais financiers en section de fonctionnement.

La prévision budgétaire 2025 intègre en outre les autres frais financiers annexes pour 2,7 M€ : il s'agit notamment des intérêts liés aux outils de gestion de la trésorerie (NEU CP, lignes de trésorerie), des frais financiers et commissions liées à la mise en œuvre du programme obligataire « EMTN » ainsi que de diverses commissions liées aux souscriptions de contrats de prêts bancaires et conventions de lignes de trésorerie à venir sur l'année 2025.



L'annuité 2025, calculée sur la base d'un encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2025 arrêté à 1,470 Md€ prend en compte l'ensemble de la dette actuelle. Outre les emprunts souscrits en 2023 et mobilisés sur le premier semestre 2024 (Agence France Locale : solde pour 16 M€ / La Banque Postale pour 20 M€ / Caisse des Dépôts - Banque des territoires pour 30,3 M€), l'annuité intègre également les nouveaux emprunts souscrits au cours de l'exercice 2024, à savoir :

- Une émission obligataire dans le cadre du programme EMTN réalisée en novembre 2024, pour un montant de 10 M€ indexé sur un taux variable (Euribor 3 mois + 0,565%) et portant sur une maturité de 4 ans ;
- La mobilisation en date du 18 décembre 2024 de deux tranches complémentaires portant sur un montant total de 55 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dans le cadre de l'enveloppe pluriannuelle de financement au titre du plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) contractualisée en 2021 et se répartissant comme suit :
  - Une tranche d'un montant de 25 M€ au taux fixe de 2,879 % pour une durée de 15 ans ;
  - Une tranche d'un montant de 30 M€ en taux variable indexé sur Euribor 3 mois assorti d'une marge de 0,769 % pour une durée de 15 ans également.
- La souscription de financements bancaires classiques à hauteur de 100 M€, dont 55 M€ déjà mobilisés sur l'exercice 2024 :
  - Un prêt avec le Crédit Coopératif de 10 M€ mobilisé en octobre 2024, sur une durée de 20 ans, avec une cotation en taux fixe à 3,50 %.
  - Deux emprunts de La Banque Postale (LBP) mobilisés en décembre 2024 et totalisant 40 M€ portant sur des durées de 20 ans : l'un de 25 M€ à taux fixe (3,56%), l'autre de 15 M€ avec indexé sur Euribor 3 mois +0,83%.
  - Un prêt auprès de l'Agence France Locale (AFL) souscrit en décembre 2024 d'une durée de 15 ans pour un montant de 30 M€ avec une cotation en taux fixe à 3,12%. Une première tranche de 5 M€ a

été mobilisée fin 2024 (le solde sera consolidé avant le 22 septembre 2025, date de fin de la phase de mobilisation).

- Un emprunt auprès du Crédit Agricole portant sur 20 M€ souscrit en décembre 2024, d'une durée de 20 ans et indexé sur Euribor3 mois adossé à une marge de +0,79%. Ce prêt est assorti d'une phase de mobilisation de 9 mois (soit une date de fin de mobilisation contractuellement fixée au 30 septembre 2025).

Compte tenu de ces éléments, la Région BFC dispose à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2025 de financements bancaires disponibles pour un montant de 45 M€ auprès de deux établissements (Agence France Locale / Crédit Agricole), mobilisables fin septembre 2025, auxquels il convient d'ajouter le solde non mobilisé à ce jour à hauteur de 30 M€ de l'enveloppe BEI / PAIR, dont la date finale de disponibilité des fonds a été reportée au 30 octobre 2026 conformément à l'avenant de novembre 2024 en lien avec le décalage de certaines opérations.

La structure de la dette au 1er janvier 2025 est répartie à titre indicatif entre la dette à taux fixe de l'ordre de 58 % de l'encours, et la dette à taux variable pour environ 42 % de l'encours (index Euribor majoritairement et livret A). A noter que le volume d'emprunt mobilisé par la Région au titre de l'exercice 2024 (186,3 M€) a été réalisé dans une logique de panachage entre taux fixe, index variables et livret A.

Le taux moyen pondéré de la dette régionale s'établit à 2,80 % à fin 2024.

L'annuité 2025 est établie également en tenant compte d'une hypothèse d'emprunts prévisionnels à réaliser sur l'année 2025 en fonction de l'équilibre du budget primitif et des dates de mobilisation à venir sur l'exercice, étant précisé que celle-ci pourra être ajustée en fonction de la réalité du besoin de financement sur l'exercice.

Les hypothèses de taux retenues pour 2025 sont de l'ordre de 3,0 % pour les taux fixes et une fourchette pour les taux variables compris entre 2,9 % et 3,5 % (marge incluse) selon la période de l'année en raison d'une anticipation à la baisse continue des taux par les marchés. La durée des nouveaux emprunts bancaires sera comprise entre 15 et 20 ans.

Enfin, il est précisé que l'annuité 2025 intègre dans le budget primitif l'impact des intérêts courus non échus (ICNE), au titre de l'encours de dette actuel mais également simulés en lien avec les anticipations de mobilisations d'emprunts sur l'exercice 2025 : une partie des emprunts doit en effet être mobilisée au cours de l'année afin de couvrir certains besoins de trésorerie.

Concernant la politique d'optimisation de la gestion quotidienne de la trésorerie, celle-ci a été considérablement renforcée au cours des deux derniers exercices avec la mise en œuvre d'actions concrètes pour minimiser les frais financiers dans le contexte de remontée des taux d'intérêt. Toutefois, compte tenu de la baisse des taux de la BCE engagée à partir de l'été 2024, la Région a pu bénéficier de conditions financières plus favorables dans le cadre des émissions de NEU CP et tirages de lignes de trésorerie réalisés sur le second semestre de l'année 2024:

La Région anticipe sur l'année 2025 des taux moyens de l'ordre de 2,2 à 2,7 % pour les outils de trésorerie adossés à des volumes prévisionnels mobilisés calibrés en fonction de la trajectoire d'évolution du rythme de l'exécution budgétaire. La Région BFC poursuivra l'objectif d'optimisation des coûts liés à la gestion quotidienne de la trésorerie en 2025 en privilégiant les outils qui offriront les conditions financières les plus avantageuses en fonction de l'évolution des marchés.

A noter enfin que la Région Bourgogne-Franche-Comté a conservé sa notation financière avec un dernier profil de crédit actualisé en décembre 2024 « Aa3, avec perspective négative » qui traduit une situation financière saine et un cadre de gouvernance solide. La prochaine revue de notation annuelle de la collectivité aura lieu courant deuxième trimestre 2025.

Le budget en matière financière comprend également les crédits des interventions ou dispositifs suivants (cf. tableaux ci-dessous) :

- les cotisations versées aux associations dont la région est membre et les subventions aux organisations syndicales représentatives ;
- les subventions du « FIR » ;
- les admissions en non-valeur et les provisions ;
- les prestations diverses (notamment pour les audits prévus par la réglementation pour les opérations faisant l'objet de fonds européens, et les besoins spécifiques d'expertise) ;
- depuis 2022, le budget intègre la contribution de la Région au nouveau « Fonds de solidarité » mis en œuvre par la loi de finances en matière de péréquation, à l'attention des régions d'outre-mer et de la Corse. La contribution de la Région est estimée à environ 1,3 M€ en 2024 ;
- à compter de 2025 et conformément à la loi de finances, la Région contribuera au titre du DILICO, dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales. Son montant est estimé à 12,5 M€.

## DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES

### Programme 02P48 - Subventions et participations

Ce programme comprend les cotisations versées aux associations dont la région est membre et les subventions aux organisations syndicales.

Ce programme budgétaire est en légère diminution par rapport au BP 2024, à hauteur de 811,8 K€, afin de se rapprocher au plus juste de la réalité de l'exécution.

### Programme 02P49 - Fonds d'intervention régional (FIR)

L'enveloppe est en légère hausse par rapport à 2024. Le volume du FIR retrouve en effet son niveau d'avant crise. Cette proposition correspond à la reconduction de l'enveloppe 2024 après prise en compte des décisions modificatives, et permettra de soutenir un nombre suffisant de dossiers.

### Programme 02P05 - Finances

Ce programme, en baisse de 26 % par rapport à 2024, comprend les frais d'externalisation des audits d'opérations financées par les fonds européens, les honoraires des prestataires intervenant dans le domaine de la gestion de la dette et de la trésorerie (notation, assistance dette, marché arrangeur et avocat dans le cadre du programme de financement obligataire, pour un total de 120 K€).

Concernant les audits d'opérations, le budget retient une enveloppe pour l'externalisation d'une partie des dossiers à hauteur de 60 K€, en légère diminution par rapport à 2024.

Une enveloppe pour des études spécifiques permet de faire face à des besoins d'accompagnement sur des dossiers à enjeu.

### **Programme 02P56 - Intérêts moratoires Finances**

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

### **Programmes 01P06, 01P07, 01P08, 01P09, 01P12 - Service de la dette**

Ces programmes regroupent les dépenses afférentes au service de la dette, qui comprennent :

- l'amortissement de la dette en capital (90,3 M€) (*hors gestion active de la dette*) ;
- les intérêts de la dette à long terme (35,6 M€) (*hors ICNE - Intérêts courus non échus*) ;
- les intérêts courus non échus (ICNE) (1,1 M€) (*en lien avec les anticipations de mobilisations d'emprunts sur l'exercice 2025*) ;
- les autres frais financiers et commissions (2,7 M€) (*regroupant les commissions des agents placeurs et autres frais liés aux émissions obligataires, les intérêts liés aux outils de gestion de la trésorerie ainsi que les commissions liées aux souscriptions de contrats de prêts bancaires et conventions de lignes de trésorerie sur l'année 2024*).

La prévision budgétaire relative aux intérêts de la dette et au remboursement du capital est en augmentation, compte tenu de la hausse des besoins de financement.

### **Programme 01P10 - Gestion active de la dette / Revolving**

Ce programme permet d'utiliser en cours d'année les emprunts revolving souscrits par la Région, dans un but d'optimisation de la gestion de trésorerie. Cette inscription est équilibrée en recettes et en dépenses (3 M€).

### **Programme 01P05 - Constitution de provisions**

Les dotations aux provisions sont des dépenses obligatoires dès lors qu'il y a apparition du risque ou la constatation de dépréciations. Le recours par la Région aux provisions est développé par la nomenclature M57 et la démarche de renforcement de la qualité comptable et de suivi des risques.

La proposition de 900 K€ tient compte de la moyenne des provisions réalisées lors des derniers exercices (hors provisions exceptionnelles pour la convention TER et les CET). La nouvelle provision instaurée par la M57 au titre des CET ayant été intégrée en 2024, celle-ci fera l'objet d'une actualisation courant 2025, sans impact budgétaire conséquent.

### **Programme 01P04 - Admissions en non-valeur**

Une dotation globale (0,7 M€) est inscrite de façon à couvrir les admissions en non-valeur à échoir sur l'exercice. Comme pour les provisions, cette dotation budgétaire pourra être abondée ou réduite en cours d'exercice afin de tenir compte des créances effectivement déclarées irrécouvrables par le payeur régional après mise en œuvre de toutes les procédures de recouvrement possible.

### **Programme 01P03 - Fonds de solidarité péréquation**

Le mécanisme de péréquation des ressources régionales a été refondé suite à la suppression de la part régionale de CVAE.

Ce programme permet de financer la contribution de la Région BFC au nouveau « Fonds de solidarité » mis en œuvre par la loi de finances pour 2022 en matière de péréquation à l'attention des Régions d'outre-mer et de la Corse. Ce fonds est principalement assis sur la dynamique de la TVA.

La contribution de la Région est estimée à environ 1,35 M€ pour 2025.

Ce programme intègre également les crédits nécessaires au financement du DILICO, dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales prévu par la loi de finances.

Ce dispositif prévoit un prélèvement d'un milliard d'euros sur les recettes fiscales des collectivités territoriales, répartis entre les communes (500 M€), les départements (220 M€) et les régions (280 M€). Le prélèvement sera réparti au prorata de la population des collectivités. Pour la région Bourgogne-Franche-Comté, la contribution est estimée à 12,5 M€ en 2025.

### **Programme 01P26 - Dépenses imprévues**

Conformément à l'article L 5217-12-3 du Code général des collectivités territoriales, ce programme porte les inscriptions d'autorisations de programme et d'engagement de dépenses imprévues, pour faire face à des évènements imprévus.

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
02P48	Subventions et participations										811 850,00	-5,2%	-2,3%
02P49	FIR							310 000,00	6,9%	-11,4%	300 000,00	15,4%	-6,3%
02P05	Finances										230 000,00	-25,8%	-4,2%
02P56	Intérêts moratoires - Finances										1 000,00		
<b>TOTAL - Finances</b>							<b>-100,0%</b>	<b>310 000,00</b>	<b>6,9%</b>	<b>-11,4%</b>	<b>1 342 850,00</b>	<b>-5,8%</b>	<b>-73,0%</b>
01P06	Amortissement en capital				90 300 000,00	6,9%	6,9%						
01P07	Intérêts de la dette										35 600 000,00	-13,8%	-13,8%
01P08	Intérêts court terme										2 300 000,00	21,1%	12,2%
01P09	Frais diverss/emprunts annuelles - Services bancaires										410 000,00	86,4%	86,4%
01P10	Revolving				3 000 000,00	-25,0%	-25,0%						
01P12	Ecritures de régularisation dette et ICNE AA										1 130 000,00	162,8%	162,8%
<b>TOTAL - Service de la dette</b>					<b>93 300 000,00</b>	<b>5,4%</b>	<b>5,4%</b>				<b>39 440 000,00</b>	<b>-10,1%</b>	<b>-10,4%</b>
01P04	Admissions en non valeur										700 000,00	-12,5%	-48,1%
01P05	Provisions										900 000,00	-67,9%	-76,4%
<b>TOTAL - Admissions en non valeurs et provisions</b>											<b>1 600 000,00</b>	<b>-55,6%</b>	<b>-69,0%</b>
01P03	Fonds de solidarité péréquation										13 850 000,00	949,2%	949,2%
<b>TOTAL - Fonds de solidarité péréquation</b>											<b>13 850 000,00</b>	<b>949,2%</b>	<b>949,2%</b>
01P26	Dépenses imprévues	5 000 000,00						5 000 000,00					
<b>TOTAL - Dépenses imprévues</b>		<b>5 000 000,00</b>						<b>5 000 000,00</b>					

### 3. La communication et la participation citoyenne

#### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Les principales priorités seront les suivantes :

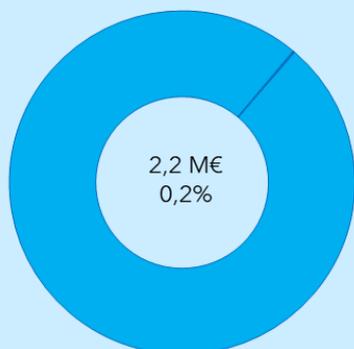
- La réalisation de prises de parole de grande ampleur pour informer (événementiels, plan d'action ou grandes campagnes) ;
- La réalisation de campagnes d'information thématiques et ciblées tout au long de l'année ;
- La refonte du site internet de la collectivité ;
- L'amélioration de la visibilité de la collectivité sur l'ensemble du territoire avec le déploiement des mesures liées à l'application du nouveau RBF
- La diffusion d'un document toutes boites aux lettres reprenant ces actions phares et illustrées par les chiffres du budget

#### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Les principales priorités seront les suivantes :

- Mise en œuvre des actions de la feuille de route de la Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité - accompagnement et suivi ;
- Lancement du Festival des solutions écologiques ;
- Mise en œuvre des actions du GREBE.

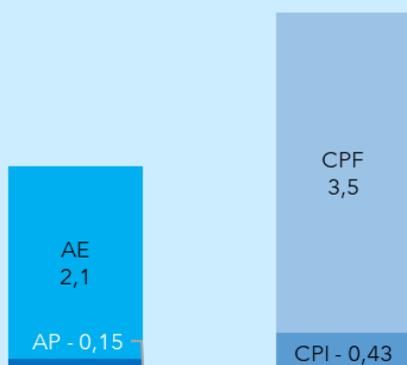
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



## DESCRIPTIF DES PROGRAMMES COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

### Programme 02P46 - Communication institutionnelle et Programme 02P24 - Promotion des mobilités et déploiement de la marque MOBIGO

#### • Information et édition

Les actions déployées seront :

- La création d'un document thématique toutes boites aux lettres ;
- La refonte du magazine Local et Bio consacré à la valorisation des initiatives, des producteurs et des produits locaux et bio ancrés sur le territoire régional, la révision de sa diffusion et la mise en place d'actions spécifiques dédiées (newsletter, actions évènementielles etc...) ;
- L'information et la promotion des dispositifs régionaux via la création de supports d'information ciblés et/ou thématiques sur les politiques publiques déployées (lettre à destination des élus, supports départementalisés, newsletter, etc.).

#### • Visibilité de la collectivité

L'accroissement de la visibilité de la Région passera notamment par :

- La diffusion de supports de communication sur le territoire (stickers, kakémonos, oriflammes, banderoles ...) ;
- L'organisation de la présence de la collectivité lors des évènements grand public (stands et animations spécifiques selon les thématiques à valoriser) ;
- La valorisation des inaugurations et des premières pierres en lien avec la direction des lycées notamment ;
- La valorisation des expositions régionales organisées via les locaux de la collectivité et leur diffusion ;
- Le développement de partenariats de visibilité avec un volet évènementiel.

#### • Communication numérique

Plusieurs actions seront déployées :

- Création de vidéos simples ou élaborées pour la mise en scène de dispositifs régionaux, création de motion design ou d'animation à visée pédagogique ou d'information ;
- Actions de communication sur les réseaux sociaux : mise en place d'une veille systématique, gestion de la programmation et monitoring média, boost de publications et défraiement des influenceurs pour des actions éventuelles de marketing d'influence ;
- Renforcement de l'information directe par le biais de mailings thématiques et de newsletter régulières et ciblées ;

- Actions de gestion et de déploiement autour de la Data (abondement de notre base de données, location de fichiers etc.).

#### • **Actions et campagnes de communication institutionnelle**

Les principales actions seront les suivantes :

- Production et diffusion de campagnes d'information et de communication à destination du grand public et/ou ciblées et thématiques, d'envergure locale, régionale ou nationale en fonction des sujets et de leur récurrence ;
- Information et promotion des dispositifs régionaux à travers de l'achat d'espace :
  - dans les médias locaux en dehors des campagnes ;
  - auprès de l'ensemble des radios associatives régionales.

#### **Programme 02P55 - Intérêts moratoires Communication**

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

#### **Programme 02P22PR - PAIR Communication**

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP affectées au cours des exercices antérieurs).

### **DESCRIPTIF DES PROGRAMMES DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

#### **Programme 02P51 - Démocratie participative**

Plusieurs actions sont attachées au programme :

##### **• Festival des solutions**

Concernant le Festival des solutions écologiques, une thématique particulière sera mise en avant et la participation de la Région sera forfaitisée pour le montant de la subvention d'investissement. Cette subvention sera accompagnée d'une enveloppe de crédits de fonctionnement.

##### **• Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité**

La finalisation de la Convention citoyenne pour le climat et la biodiversité ayant permis de valoriser les choix effectués et les actions concrètes à déployer, le budget alloué en 2025 sera consacré à l'accompagnement et au suivi de la mise en œuvre des actions de sa feuille de route.

##### **• GREBE**

Les actions proposées par l'ensemble des scientifiques et experts seront mises en œuvre.

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
02P46	Communication institutionnelle	45 000,00	-30,8%	-47,1%	65 000,00	-47,6%	-22,6%	1 995 000,00	-37,6%	-53,6%	3 311 141,99	-3,7%	4,8%
02P22PR	PAIR Communication				225 000,00	350,0%	800,0%						
02P55	Intérêts moratoires - Communication										39 712,00		
<b>TOTAL - Communication</b>		<b>45 000,00</b>	<b>-30,8%</b>	<b>-47,1%</b>	<b>290 000,00</b>	<b>66,7%</b>	<b>166,1%</b>	<b>1 995 000,00</b>	<b>-37,6%</b>	<b>-53,6%</b>	<b>3 350 853,99</b>	<b>-2,6%</b>	<b>6,0%</b>
02P51	Démocratie participative	100 000,00			138 112,55	-55,2%	-55,2%	80 000,00	-20,0%	-33,3%	100 000,00	-31,9%	-14,4%
<b>TOTAL - Démocratie participative</b>		<b>100 000,00</b>			<b>138 112,55</b>	<b>-55,2%</b>	<b>-55,2%</b>	<b>80 000,00</b>	<b>-20,0%</b>	<b>-33,3%</b>	<b>100 000,00</b>	<b>-31,6%</b>	<b>-14,0%</b>

Pour rappel, les montants suivants ont été votés à l'occasion de la DM3 2024 pour permettre la reprise de l'exécution avant le vote du budget :

- Programme 02P46 - 20 000 € d'AE et 1 082 000 € d'AP
- Programme 02P51 - 20 000 € d'AE

## 4. Le CESER

### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

Le conseil économique, social et environnemental régional appréhende les grandes questions relatives au développement de la Région. Ses réflexions s'appuient sur l'expertise de ses membres et celle des acteurs régionaux concernés par le sujet. Le secrétariat général a pour mission d'assurer un service de qualité aux 110 conseillères et conseillers du CESER.

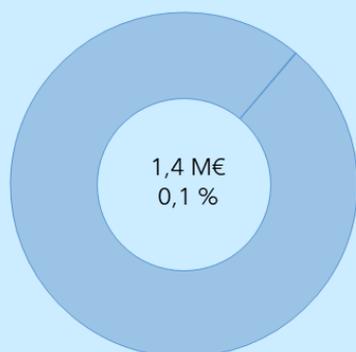
En 2024, première année du mandat, 23 avis du CESER ont été formulés sur des rapports du conseil régional ainsi 3 contributions aux politiques publiques régionales :

1. « L'orientation : un parcours complexe pour des jeunes en quête d'informations », mai ;
2. « Les patrimoines, levier du développement local durable dans les territoires ruraux en Bourgogne-Franche-Comté », juin ;
3. « Mutations du modèle associatif, un virage à prendre », novembre ;

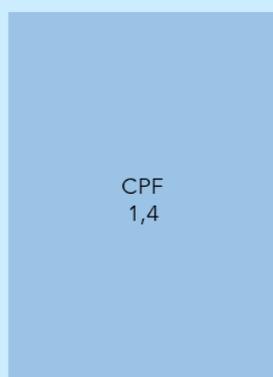
2025 verra la poursuite du travail transversal sur la COP territoriale et la poursuite des travaux de réflexion et la production des rapports de saisines et d'autosaisines au sein des commissions thématiques.

Le CESER participera également au projet de coopération de l'Arc Nord-Est autour des enjeux stratégiques partagés au sein des 3 territoires régionaux : Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est et Hauts-de-France. Une stratégie de communication visant à intensifier la diffusion de la parole du CESER auprès de ses interlocuteurs sera mise en œuvre.

Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



### **Programme 03P02 - Fonctionnement CESER**

Ce programme est consacré aux dépenses de :

- Publication des travaux du CESER et de diffusion ;
- Organisation matérielle de ses séances plénières et de l'ensemble des autres réunions ;
- Adhésion à l'association CESER de France.

### **Programme 03P03 - Indemnités et frais de mission CESER**

Ce programme permet l'indemnisation des conseillères et conseillers du CESER Bourgogne-Franche-Comté, le remboursement des frais de déplacement engagés dans l'exercice de leur mandat et la mise en œuvre de formations.

### **Programme 03P10 - Intérêts moratoires CESER**

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
03P02	Fonctionnement CESER										101 621,00	-6,2%	-6,2%
03P03	Indemnités et frais de mission CESER										1 330 000,00		
03P10	Intérêts moratoires - CESER										379,00		
<b>TOTAL - CESER</b>											<b>1 432 000,00</b>	<b>-0,4%</b>	<b>-0,4%</b>

## 5. Les systèmes d'information

### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

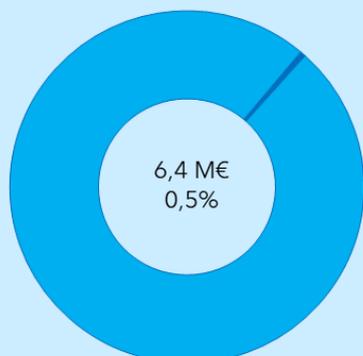
En 2025 les projets d'importance régionale comme EUROPAC, ONDE, LICORNE, AIR ou bien encore EFFILOGIS vont se poursuivre.

2025 sera également l'année de mise en œuvre progressive du projet de direction construit en concertation avec les équipes tout au long de l'année 2024. Il a abouti en janvier 2025 à la présentation en CST de la feuille de route visant à mettre en adéquation l'organisation et les moyens de la DSI avec les enjeux et ambitions de la collectivité.

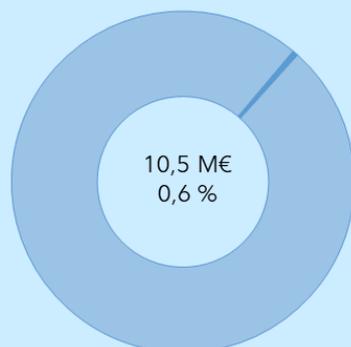
Le projet s'articule autour de quatre piliers principaux :

- L'urbanisation, la mise en cohérence du Système d'Information (SI) et l'objectivation des projets ;
- Le développement d'une compétence autour de la donnée ;
- L'accompagnement des usages numériques et le développement des pratiques collaboratives ;
- La sécurité et la continuité d'activité.

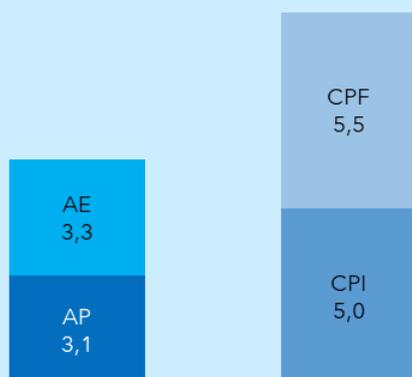
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



### Programme 02P45 - Equipement et logiciels informatiques

#### • Infrastructures

Il s'agit de renouveler à un rythme régulier les équipements qui composent l'Environnement Numérique de Travail des Agents (postes de travail, écrans, stations de visioconférence, copieurs, équipements de communication etc..) ainsi que les équipements des infrastructures systèmes et réseaux (serveurs, actifs de réseaux etc..). En 2025, certains équipements de sécurité stratégiques comme les pare-feux seront remplacés. Pour la première fois dans la collectivité, une maintenance de 7 ans sera souscrite dès l'acquisition de ce type d'équipement pour s'inscrire dans la démarche numérique responsable tout en rationalisant les coûts.

#### • Logiciels

Il s'agit de continuer à faire évoluer les outils informatiques existants pour les maintenir en adéquation avec les besoins des utilisateurs tout en assurant la continuité de service et en renforçant la sécurité.

Les évolutions des applications sont à la fois fonctionnelles (évolutions des besoins des directions), mais aussi techniques (évolution technologique des architectures logicielles).

Les évolutions d'ATHENA, logiciel de gestion des formations professionnelles, représentent une part importante de ce budget, qui concernent également fortement les systèmes d'information des ressources humaines et des finances.

#### • Maintenance et fournitures

Il s'agit :

- Des maintenances de logiciels métiers des Directions ressources (Finances, RH, assemblées etc..), et des Directions opérationnelles (ONDE, STONAL, PEGASE etc..) ;
- Des maintenances d'architectures systèmes et réseaux (base de données, virtualisation serveurs, sauvegarde, stockage, onduleurs, actifs de réseaux etc.) ;
- Des maintenances de copieurs et imprimantes ;
- Des maintenances des systèmes de téléphonie et de Visioconférences ;
- Des entretiens et réparations ;
- Des petits équipements et consommables.

#### • Téléphonie et télécommunication :

Il s'agit :

- Des abonnements et communications de téléphonie fixe et mobiles ;

- Des liens d'interconnexion entre les différents sites de la collectivité ;
- De l'utilisation, pour les besoins internes, des infrastructures réseau déployés par BFC Connect va permettre d'envisager la suppression de liens opérateurs aujourd'hui utilisés notamment pour le raccordement des antennes.

#### • Services informatiques

Il s'agit de prestations (expertises, assistances, hébergement, locations) nécessaires au maintien en conditions opérationnelles de notre Système d'Information :

- Assistance sur les applications (RH, finances, subventions, infocentre, ...) ;
- Expertise sur les bases de données Oracle, Postgre), sur les systèmes, le stockage ;
- Surveillance de nos dispositifs de sécurité ;
- Audits en lien avec les différents référentiels (RGAA - Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité, RGS - Référentiel Général de Sécurité etc..) ;
- Hébergement de logiciels et achats de certificats ;
- Location des logiciels Microsoft 365, Rainbow, outils collaboratifs, PAO, Autocad, etc.

#### **Programme 02P62 - Intérêts moratoires Systèmes d'information**

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
02P45	Equipement et logiciel informatiques	3 073 398,00	-2,9%	-25,5%	4 982 845,96	-27,8%	-27,8%	3 286 490,00	-32,5%	-57,7%	5 538 618,84	-2,2%	-11,7%
02P62	Intérêts moratoires - Systèmes d'information										7 937,00		
<b>TOTAL - Systèmes d'information</b>		<b>3 073 398,00</b>	<b>-2,9%</b>	<b>-25,5%</b>	<b>4 982 845,96</b>	<b>-27,8%</b>	<b>-27,8%</b>	<b>3 286 490,00</b>	<b>-32,5%</b>	<b>-57,7%</b>	<b>5 546 555,84</b>	<b>-2,2%</b>	<b>-11,7%</b>

*Pour rappel, les montants de 960 200 € d'AE et de 435 300 € d'AP ont été votés sur le programme 02P45 à l'occasion de la DM3 2024 pour permettre la reprise de l'exécution avant le vote du budget.*

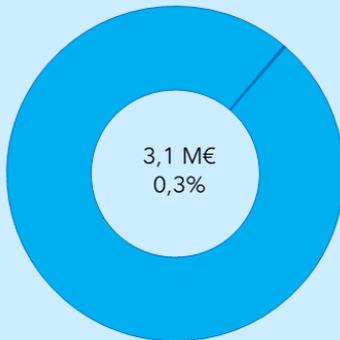
## 6. Les moyens généraux

### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

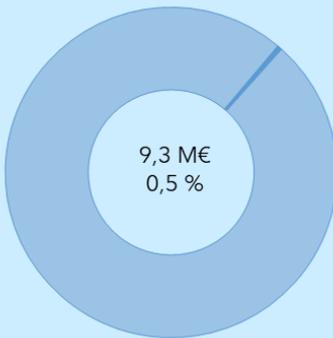
En 2025, la Région poursuivra son engagement dans le développement de pratiques durables au sein de ses bâtiments administratifs. Il s'agira de réduire l'empreinte écologique des sites administratifs et des antennes à travers la rénovation du parc immobilier tertiaire, la réduction des consommations en ressources, le développement des énergies renouvelables et la mise en place d'une mobilité plus durable.

La mise en place du plan de sobriété énergétique se poursuit sur l'ensemble du parc immobilier.

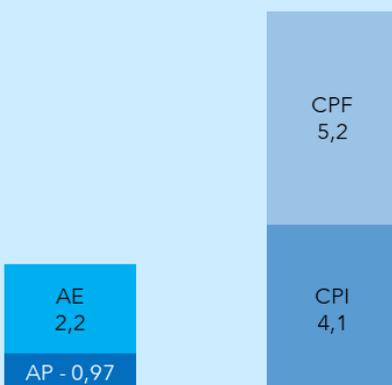
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



### Programme 02P10 - Administration générale :

**En fonctionnement**, ce programme permet de faire fonctionner la collectivité et l'ensemble du parc immobilier administratif. Les dépenses prévues concernent les postes suivants ; loyers, charges, fluides, dépenses de maintenance, parc automobile, ménage, assurances, prestations de restauration, etc. La direction des moyens généraux poursuit une démarche d'optimisation budgétaire sur les dépenses courantes dans un périmètre en évolution, dans un contexte d'inflation, en tenant compte de l'évolution réglementaire, de l'adaptation des nouveaux usages, des variations de coûts énergétiques et de la préservation de l'environnement. La mise en place du plan de sobriété énergétique se poursuivra en 2025.

**En investissement**, ce programme est consacré au renouvellement du mobilier de bureau, au verdissement de la flotte automobile du conseil régional et à l'acquisition d'un étage supplémentaire au sein de la Tour Elithis. Cette acquisition vise à optimiser et à rationaliser la gestion des actifs immobiliers régionaux tout en améliorant leur qualité et leur adéquation aux nouveaux besoins liés à l'évolution de l'organisation du travail.

### Programme 02P15 - MRI - Maison régionale de l'innovation

**En fonctionnement**, Ce programme permet d'assurer les charges courantes de la Maison régionale de l'Innovation : charges, fluides, dépenses de maintenance, gardiennage, ménage, assurances, prestations de restauration, moyens informatiques, etc. La direction des moyens généraux poursuit une démarche d'optimisation budgétaire sur les dépenses courantes dans un périmètre en évolution et dans un contexte d'inflation.

**En investissement**, l'enveloppe couvrira principalement les opérations de travaux visant l'équipement informatique des salles de réunion du site.

### Programme 02P17 - Bâtiments administratifs

Ce programme correspond à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique et de la sécurité de l'ensemble des sites administratifs régionaux. Concernant les travaux de rénovation énergétique, la loi ELAN et le décret du 30 septembre 2021 ont fixé les objectifs de réduction des consommations énergétiques suivants (par rapport à une année de référence - 2012 en général sur le parc administratif de la Collectivité) : -40% en 2030, -50% en 2040, -60% en 2050.

Sur les programmes budgétaires ci-dessous, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

### Programme 02P13- Viotte :

Il s'agit de l'acquisition par VEFA d'une surface d'un peu plus de 6 900 m<sup>2</sup> de bâtiments tertiaires au sein du pôle Viotte à Besançon. Les crédits 2025 correspondent aux derniers appels de fonds de l'échéancier (non-contestation de la conformité).

### **Programme 02P14PR - Plan de relance 2020 Moyens généraux**

Le PAIR comprend :

- les travaux du château de Châteauneuf avec la restauration, la rénovation et le confortement du site et la réalisation d'un bâtiment d'accueil de performance énergétique RT2012 -40% composé de matériaux biosourcés. Les dernières factures seront réglées en 2025.
- Le déploiement de panneaux photovoltaïques avec la réalisation d'une ombrière génératrice d'électricité verte sur le bâtiment du 17 Trémouille. Les dernières factures seront réglées en 2025.

### **Programme 02P11- Intérêts moratoires Moyens généraux**

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
02P10	Administration générale	30 000,00	-98,5%	-98,7%	1 733 205,05	-19,2%	168,2%	2 013 929,00	-57,1%	-72,5%	4 751 595,69	-6,1%	-6,1%
02P11	Intérêts moratoires - Moyens généraux								-100,0%	-100,0%	45 989,00	557,0%	
02P13	Acquisition locaux Région (hors lycées)				232 210,11	-79,7%	-74,7%						
02P14PR	Plan de relance 2020 Moyens généraux				384 295,57	-68,8%	-68,8%						
02P15	MRI	50 000,00	-28,6%	-44,4%	75 017,51	-37,5%	-37,5%	139 841,00	-65,7%	-79,5%	394 821,16	-2,9%	-2,9%
02P17	Bâtiments administratifs	887 500,00	-61,6%	-69,3%	1 679 173,73	-33,6%	-37,4%						
<b>TOTAL - Moyens généraux</b>		<b>967 500,00</b>	<b>-77,6%</b>	<b>-81,7%</b>	<b>4 103 901,97</b>	<b>-42,8%</b>	<b>-26,7%</b>	<b>2 153 770,00</b>	<b>-57,8%</b>	<b>-73,2%</b>	<b>5 192 405,85</b>	<b>-5,1%</b>	<b>-5,0%</b>

Pour rappel, les montants suivants ont été votés à l'occasion de la DM3 2024 pour permettre la reprise de l'exécution avant le vote du budget :

- Programme 02P10 - 350 000€ d'AP et 2 641 271€ d'AP
- Programme 02P15 - 20 000€ d'AP et 275 970€ d'AE
- Programme 02P17 - 887 500€ d'AP

## 7. Le cabinet

### DESCRIPTIF DES PROGRAMMES

#### Programme 02P23 - Cabinet

Ce budget permettra de prendre en charge diverses dépenses de fonctionnement liées aux activités du cabinet.

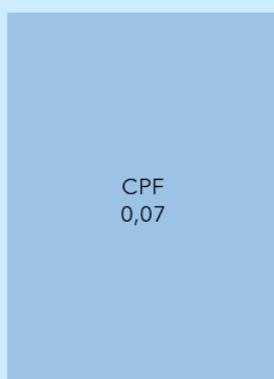
#### Programme 02P53 - Intérêts moratoires Cabinet

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
02P23	Cabinet										70 000,00		
02P53	Intérêts moratoires - Cabinet										1 000,00		
<b>TOTAL -Cabinet</b>											<b>71 000,00</b>	<b>1,4%</b>	<b>1,4%</b>

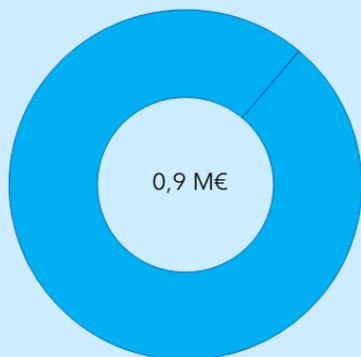
## 8. L'évaluation des politiques publiques

### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARE

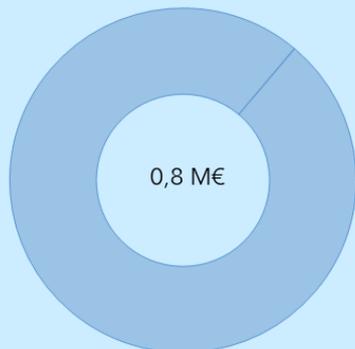
Les principales priorités seront les suivantes :

- Rendre compte de l'action publique ;
- Produire de la connaissance ;
- Apprécier l'impact d'une politique publique ;
- Optimiser l'affectation des ressources (financières, humaines et matérielles) ;
- Rationaliser la prise de décision.

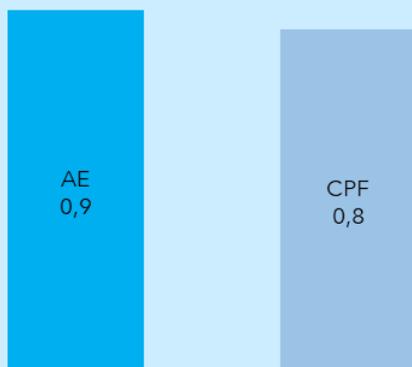
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



### Programme 02P52 - Evaluation des politiques publiques régionales

L'évaluation des politiques publiques comporte deux volets : l'évaluation réglementaire des fonds européens et l'évaluation des politiques régionales « classiques ». L'approche globale favorise une meilleure articulation et donc une plus grande cohérence des politiques entre elles.

#### • L'évaluation des fonds européens structurels d'investissement (FESI)

L'évaluation des FESI est une obligation réglementaire issue de l'article 44 du règlement portant dispositions communes du Parlement européen. Ce texte prévoit que l'autorité de gestion veille à ce que des évaluations de chaque programme soient effectuées et que chacune de ces évaluations fasse l'objet d'un suivi.

Les plans d'évaluation des programmes FEDER FSE+ et INTERREG 2021/2027 ont été adoptés par la commission européenne. Les évaluations préalables à la nouvelle programmation (évaluations stratégiques environnementales et évaluation *ex ante* sur la stratégie financière) ont été réalisées et des évaluations de mise en œuvre ont été réalisées sur les deux programmes (FEDER FSE + et INTERREG) en 2024.

#### • L'évaluation des politiques publiques

Chaque année un programme de travail est validé par l'instance de gouvernance de l'évaluation, le Comité de suivi de l'évaluation et de la redevabilité (CoSER).

#### • L'évaluation des fonds européens structurels d'investissement (FESI).

Pour 2025, concernant la programmation 2021 / 2027, deux évaluations sont inscrites sur les plans d'évaluation des programmes FEDER FSE + et INTERREG pour l'année 2025. Il s'agit de deux évaluations transversales aux deux programmes concernant la communication d'une part et les principes horizontaux d'autre part.

Concernant la programmation 2014 / 2020, l'article 78 du règlement (UE) n° 1305/2013 oblige les États membres à réaliser une évaluation *ex post* pour chacun de leurs programmes de développement rural, et l'article 79 du même règlement impose à la Commission de réaliser une synthèse au niveau de l'Union des rapports d'évaluation *ex post*.

Pour mémoire, l'évaluation *ex post* est une évaluation sommative menée après l'achèvement des actions politiques afin de démontrer les réalisations des objectifs politiques, les impacts politiques et les résultats aux parties prenantes et au grand public, d'accroître la transparence de la politique et d'apprendre comment améliorer la politique à l'avenir.

Le règlement transitoire exige des États membres qu'ils soumettent un rapport d'évaluation *ex post* pour chacun des programmes de développement rural, avant la fin de 2026.

Il convient d'engager cette évaluation dès 2025 afin de disposer des résultats avant mi 2026.

- **L'évaluation des politiques régionales**

Sur le volet des politiques régionales, le programme de travail 2025 est en cours d'élaboration avec les directions opérationnelles. Ce programme sera mis en œuvre après validation par le comité de suivi de l'évaluation qui se réunira fin février 2025.

#### **Programme 02P61 - Intérêts moratoires Évaluation**

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
02P52	Evaluation des politiques publiques régionales							860 000,00	59,3%	26,5%	814 786,50	41,7%	44,5%
02P61	Intérêts moratoires - Evaluation et performance										437,00		
<b>TOTAL - Évaluation</b>								<b>860 000,00</b>	<b>59,3%</b>	<b>26,5%</b>	<b>815 223,50</b>	<b>41,8%</b>	<b>44,6%</b>

## 9. La modernisation de l'action publique

### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

#### • Transformer les pratiques professionnelles

Le déploiement de plusieurs dispositifs se poursuit :

- « La boussole managériale » pour aider les managers à se situer et s'orienter dans l'évolution de leurs pratiques managériales ;
- « ComCoop » pour développer les compétences du personnel administratif en matière de communication et de coopération ;
- « Adaptions le travail au cerveau » pour aider les équipes à améliorer les modes de travail individuels et collectifs.

#### • Développer la communication interne

Trois numéros du magazine interne sont publiés à l'attention des 4 400 personnels administratifs et des lycées. Un temps inspirant est proposé aux 140 encadrant et encadrantes des services administratifs, dédié aux sujets de transformation des pratiques professionnelles.

#### • Sensibiliser sur l'égalité et la diversité

Le centre de ressources régional Emilie Mottet, dédié à la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'accès aux droits, se déploie. Son rôle : mettre en réseau les acteurs et les actrices en charge de ces sujets sur le territoire et donner accès, via un site internet lancé à l'été 2025, à de l'information pour toutes et tous. La collectivité continue de sensibiliser le personnel de la Région au travers de formations, d'événements et de ressources pédagogiques.

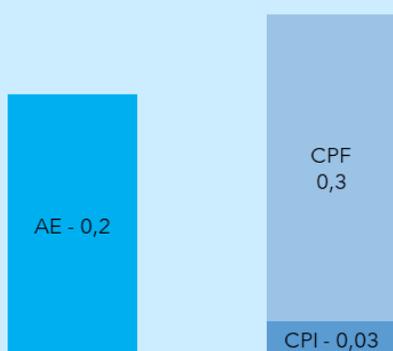
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



### Programme : 02P02 - Développement mode projet

#### • Pratiques professionnelles et management

##### **Seconde édition du baromètre social des services administratifs**

Une seconde édition du baromètre social des services administratifs est mise en œuvre en 2025. Ce baromètre a pour finalité de sonder l'ensemble des notions relatives au « bien-être au travail », de connaître les perceptions et attentes des agents et agentes sur différentes thématiques (relations humaines, télétravail, matériels et locaux, rythme de travail, organisation du travail, management, formation, information et communication interne, gestion de carrière, intégration des nouvelles et nouveaux agents et agentes, etc.), de construire et mettre en œuvre, dans la durée, des plans d'amélioration.

##### **Réalisation des boussoles managériales : accompagner les managers dans l'évolution de leurs pratiques**

Le déploiement de ce dispositif se poursuit en 2025. Il s'appuie sur un référentiel de 18 pratiques, conçu en interne et adossé aux six valeurs de l'administration régionale : respect, engagement, confiance, coopération, équité, bienveillance. Le ou la manager s'auto-évalue et compare sa perception avec celles des « regards tiers » questionnés. La comparaison permet de repérer les pratiques perçues comme acquises et celles sur lesquelles progresser.

##### **Déploiement de Comcoop® : améliorer la communication et la coopération au sein des équipes**

La démarche Comcoop® se poursuit en 2025. Elle vise à renforcer, maintenir, relancer les coopérations à l'échelle d'une direction. Comment ? En aidant chacun et chacune à mieux connaître ses modes de communication et ses réactions lors de situation de tension ou de désaccord, en développant sa capacité à mieux gérer ce type de situation.

##### **Déploiement du dispositif « Adaptions le travail au cerveau » : tester et adopter de nouvelles pratiques professionnelles**

Ce dispositif a déjà bénéficié à 21 équipes depuis l'automne 2022. L'objectif est d'améliorer les modes de travail individuels et collectifs ainsi qu'à créer des environnements de travail favorisant d'une part l'engagement et, d'autre part, la réduction du stress, de la fatigue et de la surcharge mentale. L'opération s'appuie sur une plateforme digitale et sur un accompagnement des équipes.

#### • Egalité-diversité et innovation

##### **Centre Emilie Mottet : appui au fonctionnement**

Dans le cadre du CPER 2021-2027, a été créé le centre Emilie Mottet, centre de ressources régional pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Des crédits sont réservés, à parité avec l'Etat, pour le fonctionnement du centre : élaboration de publications, organisation d'événements, acquisition de ressources et d'outils...

## **Poursuivre la sensibilisation sur l'égalité-diversité**

La sensibilisation concerne les services administratifs sur deux sujets prioritaires : la méthode FALC (Facile à Lire et à Comprendre) et la communication publique égalitaire, sans stéréotype de sexe. Elle se fait également à l'occasion d'événements nationaux comme la Journée internationale des femmes, les Journées du matrimoine ou encore la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Des actions sont proposées en interne et au grand public, avec l'intervention de spécialistes.

## **Organisation du Mois de l'innovation publique : un événement inter-fonctions publiques**

Ce temps dédié à l'innovation publique est organisé chaque mois de novembre dans le cadre d'une entente partenariale entre le CNFPT, l'Etat et la région Bourgogne-Franche-Comté. Il est ouvert à tous les agents et agentes publics de Bourgogne-Franche-Comté, des collectivités et des services de l'Etat. Au programme : des conférences, des ateliers, des outils, des méthodes à découvrir et tester. Deux formats : des visioconférences et deux jours de rendez-vous en présentiel.

## **La mise en récit, un outil au service des transformations : conférences et expérimentations**

Le Sénat, dans un rapport d'information du 9 novembre 2023, cite la mise en récit comme l'un des trois éléments de méthode pour engager et réussir la transition environnementale de sa collectivité, en parallèle de la recherche de la coopération, et de l'implication citoyenne. Pour explorer cette approche, un cycle de webinaires est organisé, et des expérimentations sont menées.

### **• Communication interne**

#### **Réalisation des magazines internes Com'nous :**

La direction prépare le magazine : rédaction, illustration, photographies, mise en page, impression et routage.

#### **Organisation d'un séminaire pour l'encadrement des services administratifs**

Le séminaire des encadrantes et encadrants est un temps d'échanges et d'inspiration consacré essentiellement aux pratiques managériales, avec des apports extérieurs.

#### **Réalisation de publications :**

Plusieurs rapports sont publiés : rapport d'activité annuel des services administratifs, rapport égalité femmes-hommes et plan égalité professionnelle.

#### **Projet « Je bouge au bureau »**

Des actions sont organisées en 2025 dans les services administratifs pour favoriser durablement la mise en mouvement des collègues pendant leur journée de travail, dans un objectif de lutte contre la sédentarité. C'est l'un des enjeux du DUERP, le document unique d'évaluation des risques professionnel.

## **Programme 02P54 - Intérêts moratoires Modernisation de l'action publique**

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

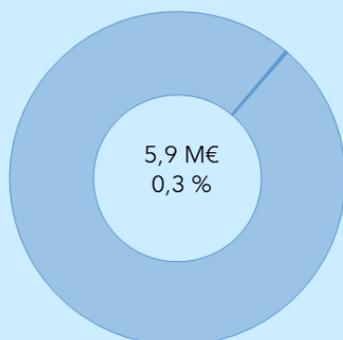
Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
02P02	Développement mode projet			-100,0%	32 192,00	61,0%	1046,4%	229 410,00	-3,7%	-24,3%	265 862,00	-2,7%	-14,8%
02P54	Intérêts moratoires - Modernisation de l'action publique										500,00		
<b>TOTAL -Modernisation action publique</b>				<b>-100,0%</b>	<b>32 192,00</b>	<b>61,0%</b>	<b>1046,4%</b>	<b>229 410,00</b>	<b>-3,7%</b>	<b>-24,3%</b>	<b>266 362,00</b>	<b>-2,7%</b>	<b>-14,8%</b>

*Pour rappel, le montant de 33 050 € a été voté sur le programme 02P02 à l'occasion de la DM3 2024 pour permettre la reprise de l'exécution avant le vote du budget.*

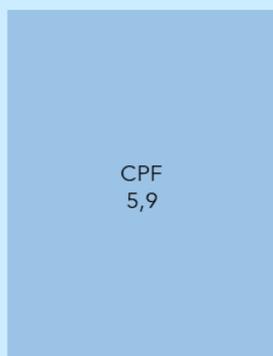
## 10. Les assemblées, documentation, courrier

### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES

Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



En 2025, la Région poursuivra son engagement pour un service public de qualité en faveur de l'ensemble de ses administrés et de ses partenaires.

Consciente des enjeux de réactivité dont elle doit faire preuve vis-à-vis de ses administrés, la Région, pour mener à bien ses engagements et assumer ses obligations légales, convoque très régulièrement et à un rythme soutenu ses deux assemblées délibérantes.

Les élus régionaux peuvent ainsi débattre et prendre des décisions sur tous les domaines de compétences de la collectivité.

### Programme 03P01 - Assemblées

Cette enveloppe a pour objet la prise en charge des dépenses relatives au statut des élus régionaux et au fonctionnement des assemblées ainsi que le règlement des indemnités des élus et les charges patronales afférentes.

Ce programme intègre également les crédits pour le financement des formations suivies par les élus dans le cadre de l'exercice de leur mandat ainsi que leur frais de déplacement et de séjour. Par ailleurs, des crédits sont prévus pour la prise en charge des prestations de sténotypie et de "langage des signes" dans le cadre des sessions plénières.

### Programme 02P08 - Documentation

Le principal poste de dépenses demeure celui des droits de copie qui représente environ 38 % du budget. Une enveloppe est également affectée aux abonnements numériques qui, avec le développement du télétravail et la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique, sont favorisés par les directions. Le nouveau portail documentaire permet également de développer l'offre en matière de ressources numériques.

Pour répondre aux besoins des directions (constitution de dossiers documentaires, recherche d'articles, etc.) sans multiplier les abonnements, la documentation a recours à des agrégateurs de presse qui assurent une veille sur le web et dans la presse sur des sujets spécifiques.

### Programme 02P09 - Courrier

Les crédits de ce programme sont essentiellement affectés à l'affranchissement du courrier de l'ensemble des services mais également à l'envoi de divers colis : (information sur les métiers, documents d'orientation, etc...). Sont également pris en charge les contrats de remise et collecte du courrier des antennes (unités territoriales de transport, etc...) et la navette entre les deux sites.

### Programme 01P01 - Groupes d'élus

Des crédits sont prévus pour les six groupes d'élus conformément à la délibération du 23 juillet 2021 au titre du fonctionnement des groupes pour leurs frais de documentation, courrier, fournitures de bureau et télécommunication.

### Programme 02P58 - Intérêts moratoires Assemblées

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
03P01	Assemblées										5 170 000,00	0,4%	-6,1%
02P08	Documentation										320 000,00		4,9%
02P09	Courrier										298 800,00	-0,4%	-0,4%
02P58	Intérêts moratoires - Assemblées										1 200,00		
<b>TOTAL - Assemblées - Documentation - Courrier</b>											<b>5 790 000,00</b>	<b>0,3%</b>	<b>-5,2%</b>
01P01	Groupes d'élus										134 000,00		
<b>TOTAL - Groupe d'élus</b>											<b>134 000,00</b>		

## 11. Achats, affaires juridiques et archives

### PRIORITÉS ET ACTIONS PHARES ACHATS

Les dépenses directes de la Région, traitées par marchés publics et concessions, vont être augmentées de façon très importante du fait de l'attribution de la première ligne de concession ferroviaire, le lot « BON » (Bourgogne ouest nivernais) estimée à plus de 950 M€ sur 10 ans, auxquelles il faut rajouter les dépenses directes engagées habituellement par la Région chiffrées, en moyenne, entre 300 et 600 M € HT.

Les principales priorités sont donc :

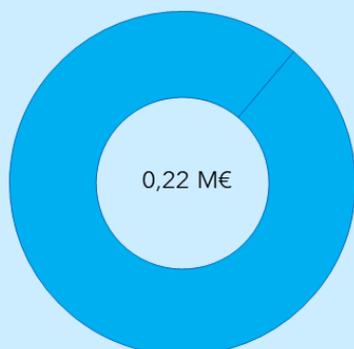
- **Le suivi des consultations des concessions ferroviaires :**

Attribution du « lot BON » en mai 2025, engagement des procédures pour la ligne « PLM », Paris/ Dijon/Lyon, suivi des travaux de l'atelier d'exploitation de Perrigny, suivi de l'exécution des marchés « Billettique »

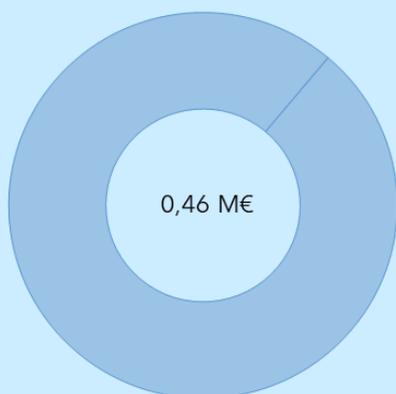
- **La continuation les actions engagées au titre du SPASER :**

- **Les actions en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi et en situation de handicap.** 75 K€ seront individualisés pour financer les facilitateurs, du fait de la montée en puissance du dispositif. 33 opérations de travaux ont déjà été clausées. Sur un prévisionnels d'heures d'insertion de 75 066 heures, 115 954 heures ont été effectivement réalisées par 404 personnes mises en situation d'emploi. Cette action sera continuée et étendue à la concession ferroviaire en cours de consultation et à d'autres opérations de petite maintenance.
- **La relocalisation des achats de produits alimentaires servis dans les demi-pensions des lycées.** La direction va continuer à lancer des consultations conduisant à relocaliser les achats de produits alimentaires servis dans les demi-pensions des lycées afin de couvrir, par une offre de marchés publics, l'ensemble des besoins servis localement.
- **La récupération des déchets d'équipement électriques et électroniques :** En 2025, la direction des achats a lancé des marchés réservés aux structures de l'insertion du réseau ordi 3.E pour faire reconditionner son parc informatique obsolète, afin de les réinstaller dans les lycées et acheter des produits reconditionnés par ces structures de l'insertion. Une initiative inédite qui sera particulièrement suivie.

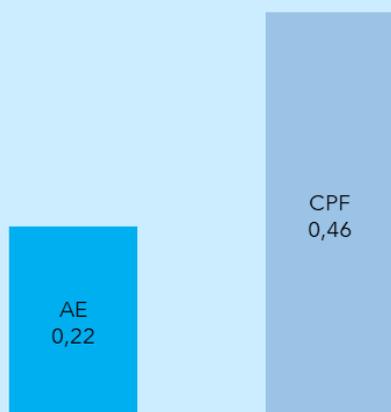
Poids dans le budget global en AP/AE  
Montant total - 1 244,5 M€



Poids dans le budget global en CP  
Montant total - 1 792,2 M€



Budget 2025 - en M€



- **Les déchets de chantier** : la direction va introduire dans les pièces administratives des cahiers des charges l'ensemble du dispositif, prévu dans le Code de l'environnement, pour une démolition sélective des bâtiments et leur traitement en vue, si possible, de leur réemploi.

- **La structuration des procédures internes et leur sécurisation**

En 2025 la collectivité va continuer à assurer la promotion du guide de déontologie de l'achat public afin de sensibiliser les acheteurs au cadre réglementaire et prévenir les problèmes de conflit d'intérêt

## DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES AFFAIRES JURIDIQUES ET ARCHIVES

### Programme 02P50 - Frais juridiques

Le budget « Affaires juridiques » est essentiellement consacré aux honoraires et prestations de services conformément à son marché.

En 2025, les objectifs suivants sont poursuivis :

- Défendre les intérêts de la collectivité (mémoires, consultations juridiques, rédaction de plaidoiries) ;
- Garantir l'optimisation juridique de l'action régionale (être le garant d'une analyse juridique fiable et argumentée dans l'aide à la prise de décision pour les directions et les élus) ;
- Assurer l'archivage électronique (essentiel afin de faire face aux risques juridiques, administratifs et financiers et de perte d'information engendrée par une mauvaise conservation de l'information sous format numérique) et ainsi, assurer la poursuite de la conservation du patrimoine et de la mémoire de la collectivité.

### Programme 02P59 - Intérêts moratoires Affaires juridiques

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

## DESCRIPTIF DES PROGRAMMES BUDGÉTAIRES ACHATS

### Programme 02P18 - Publicité marchés publics

Par opération, la répartition est la suivante :

- **Publicité - Frais d'annonces BOAMP** : Cette affectation permet l'achat forfaitisé d'unités de publications aux consultations formalisées, au BOAMP (Bulletin officiel des annonces de marchés publics) avec une ristourne de 13%.
- **AMO Achat (assurances...)** : Ce poste permet à la DA de solliciter un accompagnement par des bureaux d'études spécialisés, pour des achats très techniques, comme la maintenance ascenseurs, la couverture en responsabilité civile des étudiants à l'étranger ... il est en légère augmentation pour

anticiper un besoin supplémentaire d'assistance, notamment dans le cadre spécifique des garanties d'assurance liées à l'ouverture à la concurrence du ferroviaire.

Les quatre achats suivants portent sur des abonnements annuels spécifiques à la fonction achat :

- **HIVEO** : le prestataire accompagne les agents de la région pour la recherche des attestations fiscales et sociales, des attestations d'assurances. Une démarche obligatoire et très chronophage car il faut les vérifier pour chaque engagement de dépense et également au cours de l'exécution du contrat.
- **OPC** : OPC est un logiciel de programmation des achats qui permet un suivi des procédures de consultation et des engagements financiers.
- **SILEX** : il s'agit d'une solution technologique permettant l'accès à des millions de données sur les fournisseurs provenant de différentes sources permettant une connaissance fine sur l'environnement fournisseur.
- **INFO LEGALES** : base documentaire de sécurité et de solvabilité financière des fournisseurs et contrôle du taux de dépendance du fournisseur avec la collectivité : 3 660 € AE/CP (Reconduction du BP 2024). Ce produit permet un accompagnement à la prise de décision d'attribution. Le prix n'a pas évolué depuis 2024, suite à négociation.

Sont également financés par ce programme :

- Adhésions centrales d'achats/accords cadre : Cette dépense correspond à la rémunération des animateurs du RESAH, à laquelle la région a adhéré, permettant de profiter de prix beaucoup plus compétitifs que ceux qu'aurait obtenu la Région, en agissant sur ses besoins seuls, considérant les volumes achetés par le réseau des hôpitaux.
- RADA animation : La direction pilote une expérimentation inscrite au plan de mandat pour la mise en œuvre de marchés de denrées alimentaires avec un groupe de chefs/magasiniers de 21 lycées dijonnais et bisontins. Elle les rencontre 1 fois tous les 2 mois pour rédiger les cahiers de charges des marchés de denrées alimentaires et faire des tests à l'aveugle.

### Programme 02P19 Facilitateur - clauses insertion

La région a conclu 24 contrats de marché public de facilitateurs afin que l'ensemble de ses opérations de travaux supérieures à 1M€ HT soit ouvertes à des personnes éloignées de l'emploi, leur permettant d'être repositionnées en situation de travail, encadrées par des facilitateurs.

### Programme 02P25 - Equipement sanitaire

Une enveloppe permettra l'achat d'équipements sanitaires en cas de nécessité.

### Programme 02P60 - Intérêts moratoires

Ce programme porte des crédits de fonctionnement pour le paiement éventuel d'intérêts moratoires.

Codes Programmes	Libellés Programmes	BP 2025 AP	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPI	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 AE	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024	BP 2025 CPF	Évolution BP 2024	Évolution VOTÉ 2024
02P50	Frais juridiques							120 000,00	-20,0%	-47,8%	197 999,00	10,7%	10,7%
02P59	Intérêts moratoires - Affaires juridiques										829,00		
<b>TOTAL - Affaires juridiques et archives</b>								<b>120 000,00</b>	<b>-20,0%</b>	<b>-47,8%</b>	<b>198 828,00</b>	<b>15,2%</b>	<b>15,2%</b>
02P18	Publicité marchés publics							97 630,00	-40,8%	-58,9%	164 829,06	-0,8%	-3,7%
02P19	Facilitateur – Clauses insertion										75 000,00		-21,1%
02P25	Équipement sanitaire										20 000,00	-60,0%	-60,0%
02P60	Intérêts moratoires - Achats										1 159,00		
<b>TOTAL - Achats</b>								<b>97 630,00</b>	<b>-40,8%</b>	<b>-58,9%</b>	<b>260 988,06</b>	<b>-10,4%</b>	<b>-17,4%</b>

Pour rappel, les montants suivants ont été votés à l'occasion de la DM3 2024 pour permettre la reprise de l'exécution avant le vote du budget :

- Programme 02P50 - 50 000€ d'AE
- Programme 02P18 - 62 616€ d'AE

## IV. MOUVEMENTS D'ORDRE

En application de l'instruction M57, des écritures d'ordre caractère patrimonial sont inscrites dans le document budgétaire. Elles concernent :

- **Les dotations aux amortissements des subventions d'investissement, des immobilisations corporelles et incorporelles.** Pour 2025, les dotations aux amortissements sont estimées à 432 083 000 €. Elles sont inscrites en dépenses de fonctionnement, au chapitre 946 et en recettes d'investissement, au chapitre 926.
- **La reprise des subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables.** La reprise des subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables est estimée à 86 748 424 €. Elle vient en atténuation des dotations aux amortissements et concerne principalement la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES), pour un montant de 31 410 694 € ainsi que la reprise des Fonds européens (FEDER), pour un montant de 50 060 763 €. Elle est matérialisée par une recette de fonctionnement au chapitre 946 et une dépense d'investissement au chapitre 926.
- **La neutralisation.** L'instruction budgétaire et comptable M57 offre la possibilité de procéder à la neutralisation de la part de l'amortissement des bâtiments administratifs et scolaires et des subventions d'équipement versées non couverte par la reprise des subventions reçues. La région décide de recourir à cette possibilité à l'exception des subventions versées permettant à la SNCF d'acquérir et de moderniser le matériel ferroviaire.  
  
L'amortissement des subventions d'équipement en nature attribuées par la Région aux EPLE et des bâtiments scolaires est par ailleurs couvert partiellement par la reprise de la DRES. Le montant de la neutralisation pour 2025 est de 239 807 000 €. Cette écriture est matérialisée par une dépense d'investissement au chapitre 926 et une recette de fonctionnement au chapitre 946.
- **La transformation d'acquisitions de biens meubles en subventions en nature.** Ces écritures concernent les acquisitions de biens meubles par la région au profit des établissements scolaires en subvention en nature. Les inscriptions correspondantes s'élèvent à 13 580 000 € au chapitre 925, en recettes et en dépenses d'investissement pour la transformation des acquisitions de biens meubles des établissements scolaires.
- **La régularisation d'avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles et autres régularisations notamment au titre des frais d'études et frais d'insertion suivis de travaux.** Une écriture de régularisation comptable relative à des avances versées en matière de marchés publics et à des études et frais d'insertion suivis de travaux doit être prévue au chapitre 925, (recette d'ordre d'investissement) et au chapitre 925 (dépense d'ordre d'investissement) pour un montant de 74 500 000 €. Les inscriptions de ces opérations d'ordre pourront faire l'objet d'un ajustement global au budget supplémentaire 2025.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ADM-Etat : REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE (1)**

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20005372600028

POSTE COMPTABLE : Payeur

**M. 57**

**Budget primitif  
voté par fonction**

BUDGET : Budget principal (3)

**ANNEE 2025**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Modalités de vote	7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	11

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports	13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	14
B1 - Présentation des AP votées	15
B2 - Présentation des AE votées	20
C - Récapitulation par groupes fonctionnels	27
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement	33
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	35
E1 - Balance générale - Dépenses	37
E2 - Balance générale - Recettes	39

### III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	41
A.900 - Services généraux	45
A.900-5 - Gestion des fonds européens	48
A.901 - Sécurité	49
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	50
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	53
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	56
A.904-4 - RSA	59
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	60
A.906 - Action économique	63
A.907 - Environnement	65
A.908 - Transports	68
A.921 - Taxes non affectées	72
A.922 - Dotations et participations	73
A.923 - Dettes et autres opérations financières	74
A.925 - Opérations patrimoniales	75
A.926 - Transferts entre les sections	77
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	80
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	81
B.930 - Services généraux	85
B.930-5 - Gestion des fonds européens	88
B.931 - Sécurité	89

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	90
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	93
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	96
B.934-3 - APA	99
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	100
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	101
B.936 - Action économique	104
B.937 - Environnement	106
B.938 - Transports	109
B.940 - Impositions directes	113
B.941 - Autres impôts et taxes	114
B.942 - Dotations et participations	115
B.943 - Opérations financières	116
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	117
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	118
B.946 - Transferts entre les sections	119
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	120
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	121

#### **IV - Annexes**

##### **A - Présentation croisée**

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	122
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	126
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	129
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	130
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	131
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	136
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	139
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	142
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	143
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	146
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	148
A1.908 - Fonction 8 - Transports	151
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	155
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	158
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	164
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	165
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	166
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	172
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	175
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	178
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	179
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	180

A2.936 - Fonction 6 - Action économique	183
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	185
A2.938 - Fonction 8 - Transports	188
<b>B - Annexes patrimoniales</b>	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	192
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	193
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	204
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	206
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	207
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	209
B3.1 - Etat des provisions constituées	211
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	213
B6 - Prêts	214
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	215
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	216
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	218
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	219
B7.8 - Autres engagements donnés	220
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	221
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	259
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	264
B11.2 - Liste des établissements publics créés	265
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	266
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	267
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	268
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	269
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	271
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	272
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	273
D3 - Décisions en matière de taux	275
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet

D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

Sans Objet

D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

Sans Objet

D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

Sans Objet

## V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

276

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	2800194

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	402
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	517
3	Dépenses d'équipement brut / population	54
4	Encours de dette / population (2) (3)	525.06
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	18.1%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	92.4%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	10.6%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	103.9%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	13.63%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>	<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
<b>Investissement</b>	0,00	0,00	(3)	A2	0,00
<b>Fonctionnement</b>	0,00	0,00	(4)	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
<b>Investissement</b>	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
<b>Fonctionnement</b>	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	0,00
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	0,00
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00

**REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2025**

<b>Chap. / Art. (2)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses engagées non mandatées</b>
<b>940</b>	<b>Impositions directes</b>	<b>0,00</b>
<b>941</b>	<b>Autres impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>
<b>942</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>
<b>943</b>	<b>Opérations financières</b>	<b>0,00</b>
<b>944</b>	<b>Frais de fonctionnement groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00

**REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2025**

<b>Chap. / Art. (2)</b>	<b>Libellé</b>	<b>Titres restant à émettre</b>
<b>937</b>	<b>Environnement</b>	<b>0,00</b>
<b>938</b>	<b>Transports</b>	<b>0,00</b>
<b>940</b>	<b>Impositions directes</b>	<b>0,00</b>
<b>941</b>	<b>Autres impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>
<b>942</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>
<b>943</b>	<b>Opérations financières</b>	<b>0,00</b>
<b>944</b>	<b>Frais de fonctionnement groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A1</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 090 760 941,51	1 090 760 941,51
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
	=	=	=
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>1 090 760 941,51</b>	<b>1 090 760 941,51</b>
		+	+
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 773 707 282,93	1 773 707 282,93
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
	=	=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>1 773 707 282,93</b>	<b>1 773 707 282,93</b>
		+	+
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>2 864 468 224,44</b>	<b>2 864 468 224,44</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE</b>	<b>A2</b>

**VENTILATION DES OPERATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET**

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	675 125 517,51	415 635 424,00	1 090 760 941,51	477 827 651,83	612 933 289,68	1 090 760 941,51
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 249 853 993,25	523 853 289,68	1 773 707 282,93	1 447 151 858,93	326 555 424,00	1 773 707 282,93
<b>Total budget (hors RAR N-1 et reports)</b>	<b>1 924 979 510,76</b>	<b>939 488 713,68</b>	<b>2 864 468 224,44</b>	<b>1 924 979 510,76</b>	<b>939 488 713,68</b>	<b>2 864 468 224,44</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>	<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
32P09D19AP	2019 AP REPARATIONS AUTRES BATIMENTS (sauf lycées)	900, 903	0,00
22P19D22AP	2022 AP Accessibilité	902	0,00
22P16D22AP	2022 AP Grosses réparations dans les lycées	902	0,00
22P30D22AP	2022 AP Programme pluriannuel d'investissements	902	0,00
32P09D22AP	2022 AP REPARATION AUTRES BATIMENTS	900, 903	0,00
54P14D22AP	2022 AP TEA Volet Métropolitain 2022-2028	905	-52 076 878,92
54P14PG25AP	2022 AP TEA Volet Métropolitain 2022-2028 TGP	905	52 076 878,92
32P09D23AP	2023 AP REPARATION AUTRES BATIMENTS	900, 903	0,00
02P10D24AP	2024 AP Administration générale	900	0,00
71P05D24AP	2024 AP Agence régionale de la biodiversité	907	0,00
32P04D24AP	2024 AP Aide à la structuration du mouvement sportif	903	0,00
32P02D24AP	2024 AP Aménagement sportif du territoire	903	0,00
57P06D24AP	2024 AP Analyse et données territoriales	905	0,00
41P04D24AP	2024 AP Animation politique santé	904	0,00
31P16D24AP	2024 AP Art contemporain	903	0,00
04P02D24AP	2024 AP Assistance, communication, animation fonds européens	900	0,00
81P02D24AP	2024 AP Autres dépenses transfert transport	908	0,00
82P15D24AP	2024 AP Aviation civile	908	0,00
57P11D24AP	2024 AP BFC Connect	905	0,00
82P07D24AP	2024 AP Billettique	908	0,00
02P17D24AP	2024 AP Bâtiments administratifs	900	0,00
31P02D24AP	2024 AP Châteauneuf-en-Auxois	903	0,00
31P07D24AP	2024 AP Cinéma	903	0,00
02P46D24AP	2024 AP Communication institutionnelle	900	0,00
54P15D24AP	2024 AP Contrepartie LEADER	905	0,00
31P05D24AP	2024 AP Création et formation musicales	903	0,00
631P26D24AP	2024 AP DJA PSN 2024-2027	906	0,00
631P25D24AP	2024 AP Dessertes forestières 2024-2027	906	0,00
631P22D24AP	2024 AP Dotation Jeune Agriculteur	906	0,00
633P06D24AP	2024 AP Dvlpt touristique territoires, sites et activités	906	0,00
31P08D24AP	2024 AP Développement culturel	903	0,00
633P07D24AP	2024 AP Développement de l'itinérance	906	0,00
67P04D24AP	2024 AP Développement de la recherche	906	0,00
61P07D24AP	2024 AP Développement des PME	906	0,00
633P05D24AP	2024 AP Développement des hébergements touristiques	906	0,00
54P09D24AP	2024 AP Développement local BFC	905	0,00
65P02D24AP	2024 AP Economie sociale et solidaire	906	0,00

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
75P04D24AP	2024 AP Efficacité énergétique	907	0,00
34P02D24AP	2024 AP Emplois d'utilité sociale	903	0,00
23P02D24AP	2024 AP Enseignement supérieur	902	0,00
22P34D24AP	2024 AP Equipement des lycées PPE hors restauration	902	0,00
02P45D24AP	2024 AP Equipements et logiciels informatiques	900	0,00
28P06D24AP	2024 AP Equipements restauration	902	0,00
04P01D24AP	2024 AP Europe et international	900	0,00
82P08D24AP	2024 AP Exploitation des lignes ferroviaires régionales BFC	908	0,00
52P01D24AP	2024 AP FIP FAP	905	0,00
27P01D24AP	2024 AP Formations du secteur sanitaire et social	902	0,00
22P09D24AP	2024 AP GERRIC (TGP)	902	0,00
631P18D24AP	2024 AP Gestion forestière exemplaire	906	0,00
61P08D24AP	2024 AP Innovation	906	0,00
631P19D24AP	2024 AP Innovation et adaptation	906	0,00
631P24D24AP	2024 AP Inv prod dans exploitations agricoles 2024-2027	906	0,00
31P13D24AP	2024 AP Inventaire du patrimoine	903	0,00
26P01D24AP	2024 AP Investissement et équipement des CFA	902	0,00
22P12D24AP	2024 AP Investissement numérique lycées	902	0,00
22P22D24AP	2024 AP Investissements lycées privés	902	0,00
31P04D24AP	2024 AP Livre et lecture publique	903	0,00
02P15D24AP	2024 AP MRI	900	0,00
82P04D24AP	2024 AP Matériel TER	908	0,00
82P12D24AP	2024 AP Mobilité	908	0,00
631P17D24AP	2024 AP Modernisation des entreprises du bois	906	0,00
31P12D24AP	2024 AP Musées et structures ressources	903	0,00
75P06D24AP	2024 AP Méthanisation/Contrepartie FEADER 2024-2027	907	0,00
57P01D24AP	2024 AP NTC - usages numériques BFC	905	0,00
76P06D24AP	2024 AP Natura 2000	907	0,00
76P09D24AP	2024 AP Natura 2000 hors FEADER	907	0,00
53P02D24AP	2024 AP Nouvelles ruralités ENVI BFC	905	0,00
76P01D24AP	2024 AP Parc naturel régional BFC	907	0,00
61P13D24AP	2024 AP Partenariats EPCI Immobilier foncier	906	0,00
78P01D24AP	2024 AP Plan Prévention Risques Technologiques	907	0,00
631P16D24AP	2024 AP Plan de compétitivité	906	0,00
72P01D24AP	2024 AP Plan déchets et économie circulaire	907	0,00
75P02D24AP	2024 AP Politiques de l'énergie CPER	907	0,00
50P05D24AP	2024 AP Prospective	905	0,00
73P06D24AP	2024 AP Protection contre l'érosion des sols / mesure FEADER	907	0,00
76P07D24AP	2024 AP Protection de la biodiversité	907	0,00
74P01D24AP	2024 AP Qualité de l'air	907	0,00
32P09D24AP	2024 AP REPARATION AUTRES BATIMENTS	903	0,00
52P05D24AP	2024 AP Renouvellement urbain BFC	905	0,00
73P01D24AP	2024 AP Ressources en eau et protection milieux aquatiques	907	0,00

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
31P18D24AP	2024 AP Restauration et valorisation du patrimoine	903	0,00
84P02D24AP	2024 AP Routes	908	0,00
85P06D24AP	2024 AP Schéma directeur accessibilité	908	0,00
61P18D24AP	2024 AP Soutien invest industries agroalimentaires 2024-27	906	0,00
632P02D24AP	2024 AP TPE et Entreprenariat	906	0,00
85P04D24AP	2024 AP Transports collectifs et modes doux	908	0,00
82P09D24AP	2024 AP Transports collectifs et modes doux	908	0,00
85P03D24AP	2024 AP Transports collectifs et modes doux CPER 2015-2020	908	0,00
67P05D24AP	2024 AP Valorisation de la recherche	906	0,00
82P14D24AP	2024 AP Voies navigables et plateformes multimodales CPER	908	0,00
22P29D24AP	2024 Réparations courantes du propriétaire	902	0,00
22P19D25AP	2025 AP Accessibilité (TG)	902	18 000 000,00
02P10D25AP	2025 AP Administration générale	900	30 000,00
71P05D25AP	2025 AP Agence régionale de la biodiversité	907	75 000,00
32P04D25AP	2025 AP Aide à la structuration du mouvement sportif	903	150 000,00
32P02D25AP	2025 AP Aménagement sportif du territoire	903	3 710 000,00
57P06D25AP	2025 AP Analyse et données territoriales	905	40 000,00
41P04D25AP	2025 AP Animation politique santé	904	200 000,00
82P15D25AP	2025 AP Aviation civile	908	370 000,00
57P11D25AP	2025 AP BFC Connect	905	5 000 000,00
82P07D25AP	2025 AP Billettique	908	49 010 000,00
02P17D25AP	2025 AP Bâtiments administratifs	900	887 500,00
31P02D25AP	2025 AP Châteauneuf-en-Auxois	903	35 000,00
31P07D25AP	2025 AP Cinéma	903	2 000 000,00
02P46D25AP	2025 AP Communication institutionnelle	900	45 000,00
31P05D25AP	2025 AP Création et formation musicales	903	30 000,00
633P06D25AP	2025 AP Dvlpt touristique territoires, sites et activités	906	1 800 000,00
02P51D25AP	2025 AP Démocratie participative	900	100 000,00
31P08D25AP	2025 AP Développement culturel	903	1 342 000,00
633P07D25AP	2025 AP Développement de l'itinérance	906	2 000 000,00
67P04D25AP	2025 AP Développement de la recherche	906	4 664 286,00
61P07D25AP	2025 AP Développement des PME	906	2 500 000,00
633P05D25AP	2025 AP Développement des hébergements touristiques	906	1 600 000,00
65P02D25AP	2025 AP Economie sociale et solidaire	906	1 500 000,00
75P04D25AP	2025 AP Efficacité énergétique	907	13 900 000,00
23P02D25AP	2025 AP Enseignement supérieur	902	24 400 000,00
22P34D25AP	2025 AP Equipement des lycées PPE hors restauration	902	10 000 000,00
02P45D25AP	2025 AP Equipements et logiciels informatiques	900	3 073 398,00
28P06D25AP	2025 AP Equipements restauration	902	3 320 000,00
04P01D25AP	2025 AP Europe et international	900	250 000,00
82P08D25AP	2025 AP Exploitation des lignes ferroviaires régionales BFC	908	10 100 000,00
27P01D25AP	2025 AP Formations du secteur sanitaire et social	902	700 000,00
22P09D25AP	2025 AP GERRIC (TG)	902	140 000,00

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
22P09D25AP.	2025 AP GERRIC (TGP)	902	2 360 000,00
631P18D25AP	2025 AP Gestion forestière exemplaire	906	400 000,00
22P16D25AP	2025 AP Grosses réparations dans les lycées (TG)	902	44 650 000,00
61P08D25AP	2025 AP Innovation	906	5 200 000,00
631P19D25AP	2025 AP Innovation et adaptation	906	1 200 000,00
31P13D25AP	2025 AP Inventaire du patrimoine	903	40 000,00
26P01D25AP	2025 AP Investissement et équipement des CFA	902	9 300 000,00
22P12D25AP	2025 AP Investissement numérique lycées	902	6 300 000,00
22P22D25AP	2025 AP Investissements lycées privés	902	500 000,00
31P04D25AP	2025 AP Livre et lecture publique	903	160 000,00
02P15D25AP	2025 AP MRI	900	50 000,00
82P04D25AP	2025 AP Matériel TER	908	114 090 000,00
631P17D25AP	2025 AP Modernisation des entreprises du bois	906	1 000 000,00
57P01D25AP	2025 AP NTC - usages numériques BFC	905	1 400 000,00
76P09D25AP	2025 AP Natura 2000 hors FEADER	907	160 000,00
53P02D25AP	2025 AP Nouvelles ruralités ENVI BFC	905	1 500 000,00
22P30D25AP	2025 AP PRRL (TG)	902	11 800 000,00
76P01D25AP	2025 AP Parc naturel régional BFC	907	350 000,00
61P13D25AP	2025 AP Partenariats EPCI Immobilier foncier	906	1 865 000,00
631P16D25AP	2025 AP Plan de compétitivité	906	4 650 000,00
72P01D25AP	2025 AP Plan déchets et économie circulaire	907	700 000,00
75P02D25AP	2025 AP Politiques de l'énergie CPER	907	2 500 000,00
76P07D25AP	2025 AP Protection de la biodiversité	907	2 910 000,00
74P01D25AP	2025 AP Qualité de l'air	907	50 000,00
52P06D25AP	2025 AP Quartiers en transition	905	2 800 000,00
32P09D25AP	2025 AP REPARATION AUTRES BATIMENTS	903	650 000,00
73P01D25AP	2025 AP Ressources en eau et protection milieux aquatiques	907	600 000,00
31P18D25AP	2025 AP Restauration et valorisation du patrimoine	903	3 125 265,00
84P02D25AP	2025 AP Routes	908	10 630 000,00
22P32D25AP	2025 AP Rémunération mandataires lycées	902	1 500 000,00
85P06D25AP	2025 AP Schéma directeur accessibilité	908	1 000 000,00
632P02D25AP	2025 AP TPE et Entrepreneuriat	906	1 372 000,00
82P09D25AP	2025 AP Transports collectifs et modes doux	908	400 000,00
85P03D25AP	2025 AP Transports collectifs et modes doux CPER 2015-2020	908	30 778 000,00
67P05D25AP	2025 AP Valorisation de la recherche	906	1 080 000,00
82P14D25AP	2025 AP Voies navigables et plateformes multimodales CPER	908	1 500 000,00
22P29D25AP	2025 Réparations courantes du propriétaire	902	4 300 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>433 842 449,00</b>
<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>		950	5 000 000,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>438 842 449,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>	<b>B2</b>

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
26P04D24AE	2024 AE Abondement du coût contrat	932	0,00
25P08D24AE	2024 AE Accompagnement des politiques prioritaires	932	0,00
28P03D24AE	2024 AE Accueil et vie des lycéens	932	0,00
26P03D24AE	2024 AE Actions d'information sur métiers et formations	932	0,00
71P06D24AE	2024 AE Actions pour le climat Région	937	0,00
631P12D24AE	2024 AE Adaptation des exploitations	936	0,00
02P10D24AE	2024 AE Administration générale Actions annuelles	930	0,00
61P11D24AE	2024 AE Agence régionale	936	0,00
71P05D24AE	2024 AE Agence régionale de la biodiversité	937	0,00
32P06D24AE	2024 AE Aide à l'accès à la pratique sportive	933	0,00
32P04D24AE	2024 AE Aide à la structuration du mouvement sportif	933	0,00
28P05D24AE	2024 AE Aides restauration hébergement et sport scolaire	932	0,00
22P18D24AE	2024 AE Aides spécifiques	932	0,00
32P02D24AE	2024 AE Aménagement sportif du territoire	933	0,00
57P06D24AE	2024 AE Analyse et données territoriales	935	0,00
50P02D24AE	2024 AE Animation PRAT BFC	935	0,00
52P03D24AE	2024 AE Animation cohésion sociale	935	0,00
631P14D24AE	2024 AE Animation filière	936	0,00
41P04D24AE	2024 AE Animation politique santé	934	0,00
31P16D24AE	2024 AE Art contemporain	933	0,00
04P02D24AE	2024 AE Assistance, communication, animation fonds européens	930	0,00
50P04D24AE	2024 AE Attractivité - promotion territoriale	935	0,00
633P04D24AE	2024 AE Attractivité, promotion et information touristique	936	0,00
81P02D24AE	2024 AE Autres dépenses transfert transport	938	0,00
82P15D24AE	2024 AE Aviation civile	938	0,00
57P11D24AE	2024 AE BFC Connect	935	0,00
82P07D24AE	2024 AE Billettique	938	0,00
54P13D24AE	2024 AE Centralités Rurales en Région	935	0,00
71P08D24AE	2024 AE Centre de ressources	937	0,00
31P02D24AE	2024 AE Châteauneuf-en-Auxois	933	0,00
31P07D24AE	2024 AE Cinéma	933	0,00
02P46D24AE	2024 AE Communication institutionnelle	930	0,00
54P15D24AE	2024 AE Contrepartie LEADER	935	0,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
54P16D24AE	2024 AE Coopération interrégionale	935	0,00
31P05D24AE	2024 AE Création et formation musicales	933	0,00
02P51D24AE	2024 AE Démocratie participative	930	0,00
631P13D24AE	2024 AE Développement agricole des territoires	936	0,00
31P08D24AE	2024 AE Développement culturel	933	0,00
61P07D24AE	2024 AE Développement des PME	936	0,00
54P09D24AE	2024 AE Développement local BFC	935	0,00
02P02D24AE	2024 AE Développement mode projet	930	0,00
67P04D24AE	2024 AE Développement de la recherche	936	0,00
65P02D24AE	2024 AE Economie sociale et solidaire	936	0,00
71P03D24AE	2024 AE Education à l'environnement et développement durable	937	0,00
75P04D24AE	2024 AE Efficacité énergétique	937	0,00
34P02D24AE	2024 AE Emplois d'utilité sociale	933	0,00
23P02D24AE	2024 AE Enseignement supérieur	932	0,00
02P45D24AE	2024 AE Equipements et logiciels informatiques	930	0,00
75P05D24AE	2024 AE Etudes, observations, sensibilisation	937	0,00
04P01D24AE	2024 AE Europe et international	930	0,00
02P52D24AE	2024 AE Evaluation des politiques publiques régionales	930	0,00
82P08D24AE	2024 AE Exploitation des lignes ferroviaires régionales BFC	938	0,00
52P01D24AE	2024 AE FIP FAP	935	0,00
02P49D24AE	2024 AE FIR	930	0,00
22P31D24AE	2024 AE FONCTIONNEMENT EMOP SUPPORTS	932	0,00
631P11D24AE	2024 AE Filières	936	0,00
61P16D24AE	2024 AE Filières et Compétitivité	936	0,00
22P15D24AE	2024 AE Fonctionnement des lycées	932	0,00
22P13D24AE	2024 AE Fonctionnement numérique éducatif	932	0,00
25P04D24AE	2024 AE Format. demandeurs d'emploi sect. sanitaire social	932	0,00
27P02D24AE	2024 AE Formations des secteurs sanitaire et social	932	0,00
631P27D24AE	2024 AE Innov transitions exploitations agricoles 2024-2027	936	0,00
631P10D24AE	2024 AE Installation / Renouvellement des générations	936	0,00
61P09D24AE	2024 AE Internationalisation	936	0,00
50P01D24AE	2024 AE Intérêts moratoires	935	0,00
70P01D24AE	2024 AE Intérêts moratoires	937	0,00
02P11D24AE	2024 AE Intérêts moratoires	930	0,00
31P13D24AE	2024 AE Inventaire du patrimoine	933	0,00
33P01D24AE	2024 AE Jeunesse	933	0,00
82P11D24AE	2024 AE Lignes routières interurbain Bourgogne Franche-Comté	938	0,00
81P01D24AE	2024 AE Lignes routières scolaires Bourgogne Franche-Comté	938	0,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
31P04D24AE	2024 AE Livre et lecture publique	933	0,00
22P14D24AE	2024 AE Lycées privés numérique éducatif	932	0,00
02P15D24AE	2024 AE MRI	930	0,00
82P12D24AE	2024 AE Mobilité	938	0,00
23P01D24AE	2024 AE Mobilité internationale des jeunes	932	0,00
31P12D24AE	2024 AE Musées et structures ressources	933	0,00
57P01D24AE	2024 AE NTC - usages numériques BFC	935	0,00
76P06D24AE	2024 AE Natura 2000	937	0,00
76P09D24AE	2024 AE Natura 2000 hors FEADER	937	0,00
53P02D24AE	2024 AE Nouvelles ruralités ENVI BFC	935	0,00
76P01D24AE	2024 AE Parc naturel régional BFC	937	0,00
25P01D24AE	2024 AE Parcours vers la qualification demandeurs d'emploi	932	0,00
61P13D24AE	2024 AE Partenariats EPCI Immobilier foncier	936	0,00
73P04D24AE	2024 AE Plan Loire Rhône	937	0,00
72P01D24AE	2024 AE Plan déchets et économie circulaire	937	0,00
75P01D24AE	2024 AE Politiques de l'énergie	937	0,00
04P06D24AE	2024 AE Projets européens	930	0,00
82P06D24AE	2024 AE Promotion et tarification TER	938	0,00
50P05D24AE	2024 AE Prospective	935	0,00
76P07D24AE	2024 AE Protection de la biodiversité	937	0,00
25P02D24AE	2024 AE Qualification des demandeurs d'emploi	932	0,00
73P01D24AE	2024 AE Ressources en eau et protection milieux aquatiques	937	0,00
31P18D24AE	2024 AE Restauration et valorisation du patrimoine	933	0,00
82P03D24AE	2024 AE Reversement Départements transports interurbains et	938	0,00
25P03D24AE	2024 AE Rémunérations des stagiaires	932	0,00
25P05D24AE	2024 AE Service public régional orientation de la vie	932	0,00
34P03D24AE	2024 AE Services civiques	933	0,00
71P07D24AE	2024 AE Soutien aux manifestations et colloques	937	0,00
32P03D24AE	2024 AE Soutien aux structures sportives	933	0,00
32P05D24AE	2024 AE Soutien à la promotion du sport	933	0,00
31P06D24AE	2024 AE Spectacle vivant	933	0,00
25P07D24AE	2024 AE Sécurisation des parcours professionnels	932	0,00
54P12D24AE	2024 AE TEA Volet territorial 2022-2028	935	0,00
632P02D24AE	2024 AE TPE et Entrepreneuriat	936	0,00
25P06D24AE	2024 AE Transitions professionnelles	932	0,00
82P09D24AE	2024 AE Transports collectifs et modes doux	938	0,00
67P05D24AE	2024 AE Valorisation de la recherche	936	0,00
34P01D24AE	2024 AE Vie associative, laïcité, égalité	933	0,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
86P01D24AE	2024 AE Voies navigables et plateformes multimodales	938	0,00
02P18D24AE	2024 AE publicité marchés publics	930	0,00
02P50D24AE	2024 Frais juridiques AE	930	0,00
26P04D25AE	2025 AE Abondement du coût contrat	932	4 000 000,00
25P08D25AE	2025 AE Accompagnement des politiques prioritaires	932	1 050 000,00
28P03D25AE	2025 AE Accueil et vie des lycéens	932	528 160,00
71P06D25AE	2025 AE Actions pour le climat Région	937	80 000,00
631P12D25AE	2025 AE Adaptation des exploitations	936	2 345 000,00
02P10D25AE	2025 AE Administration générale Actions annuelles	930	2 013 929,00
61P11D25AE	2025 AE Agence régionale	936	2 370 000,00
71P05D25AE	2025 AE Agence régionale de la biodiversité	937	345 000,00
32P06D25AE	2025 AE Aide à l'accès à la pratique sportive	933	240 000,00
32P04D25AE	2025 AE Aide à la structuration du mouvement sportif	933	1 830 000,00
28P05D25AE	2025 AE Aides restauration hébergement et sport scolaire	932	4 997 000,00
22P18D25AE	2025 AE Aides spécifiques	932	2 790 000,00
32P02D25AE	2025 AE Aménagement sportif du territoire	933	90 000,00
57P06D25AE	2025 AE Analyse et données territoriales	935	20 000,00
50P02D25AE	2025 AE Animation PRAT BFC	935	80 000,00
52P03D25AE	2025 AE Animation cohésion sociale	935	30 000,00
631P14D25AE	2025 AE Animation filière	936	920 000,00
41P04D25AE	2025 AE Animation politique santé	934	400 000,00
31P16D25AE	2025 AE Art contemporain	933	1 260 500,00
04P02D25AE	2025 AE Assistance, communication, animation fonds européens	930	1 519 000,00
50P04D25AE	2025 AE Attractivité - promotion territoriale	935	475 000,00
633P04D25AE	2025 AE Attractivité, promotion et information touristique	936	3 786 800,00
81P02D25AE	2025 AE Autres dépenses transfert transport	938	50 000,00
82P15D25AE	2025 AE Aviation civile	938	840 000,00
57P11D25AE	2025 AE BFC Connect	935	300 000,00
82P07D25AE	2025 AE Billettique	938	55 047 000,00
54P13D25AE	2025 AE Centralités Rurales en Région	935	25 000,00
71P08D25AE	2025 AE Centre de ressources	937	230 000,00
31P02D25AE	2025 AE Châteauneuf-en-Auxois	933	158 000,00
31P07D25AE	2025 AE Cinéma	933	327 500,00
02P46D25AE	2025 AE Communication institutionnelle	930	1 995 000,00
54P16D25AE	2025 AE Coopération interrégionale	935	40 000,00
31P05D25AE	2025 AE Création et formation musicales	933	6 023 000,00
02P51D25AE	2025 AE Démocratie participative	930	80 000,00
631P13D25AE	2025 AE Développement agricole des territoires	936	500 000,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
31P08D25AE	2025 AE Développement culturel	933	3 075 000,00
61P07D25AE	2025 AE Développement des PME	936	1 739 500,00
02P02D25AE	2025 AE Développement mode projet	930	229 410,00
67P04D25AE	2025 AE Développement de la recherche	936	6 084 190,00
65P02D25AE	2025 AE Economie sociale et solidaire	936	3 521 750,00
71P03D25AE	2025 AE Education à l'environnement et développement durable	937	1 216 000,00
75P04D25AE	2025 AE Efficacité énergétique	937	1 250 000,00
34P02D25AE	2025 AE Emplois d'utilité sociale	933	1 700 000,00
23P02D25AE	2025 AE Enseignement supérieur	932	1 153 000,00
02P45D25AE	2025 AE Equipements et logiciels informatiques	930	3 286 490,00
75P05D25AE	2025 AE Etudes, observations, sensibilisation	937	105 000,00
04P01D25AE	2025 AE Europe et international	930	1 210 000,00
02P52D25AE	2025 AE Evaluation des politiques publiques régionales	930	860 000,00
82P08D25AE	2025 AE Exploitation des lignes ferroviaires régionales BFC	938	250 871 736,00
52P01D25AE	2025 AE FIP FAP	935	1 100 000,00
02P49D25AE	2025 AE FIR	930	310 000,00
22P31D25AE	2025 AE FONCTIONNEMENT EMOP SUPPORTS	932	227 000,00
631P11D25AE	2025 AE Filières	936	5 032 000,00
61P16D25AE	2025 AE Filières et Compétitivité	936	5 020 000,00
22P15D25AE	2025 AE Fonctionnement des lycées	932	50 334 232,80
22P13D25AE	2025 AE Fonctionnement numérique éducatif	932	660 000,00
25P04D25AE	2025 AE Format. demandeurs d'emploi sect. sanitaire social	932	5 461 820,00
27P02D25AE	2025 AE Formations des secteurs sanitaire et social	932	42 390 094,67
22P11D25AE	2025 AE Fournitures d'accès à Internet	932	2 100 000,00
631P10D25AE	2025 AE Installation / Renouvellement des générations	936	900 000,00
61P09D25AE	2025 AE Internationalisation	936	1 242 000,00
31P13D25AE	2025 AE Inventaire du patrimoine	933	120 000,00
33P01D25AE	2025 AE Jeunesse	933	886 500,00
82P11D25AE	2025 AE Lignes routières interurbain Bourgogne Franche-Comté	938	23 529 739,00
81P01D25AE	2025 AE Lignes routières scolaires Bourgogne Franche-Comté	938	96 563 858,00
31P04D25AE	2025 AE Livre et lecture publique	933	740 000,00
02P15D25AE	2025 AE MRI	930	139 841,00
82P12D25AE	2025 AE Mobilité	938	3 412 000,00
23P01D25AE	2025 AE Mobilité internationale des jeunes	932	2 231 800,00
31P12D25AE	2025 AE Musées et structures ressources	933	435 000,00
57P01D25AE	2025 AE NTC - usages numériques BFC	935	1 274 000,00
76P09D25AE	2025 AE Natura 2000 hors FEADER	937	1 170 076,24
53P02D25AE	2025 AE Nouvelles ruralités ENVI BFC	935	50 000,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
76P01D25AE	2025 AE Parc naturel régional BFC	937	2 180 000,00
25P01D25AE	2025 AE Parcours vers la qualification demandeurs d'emploi	932	36 423 669,60
61P13D25AE	2025 AE Partenariats EPCI Immobilier foncier	936	434 000,00
73P04D25AE	2025 AE Plan Loire Rhône	937	10 000,00
72P01D25AE	2025 AE Plan déchets et économie circulaire	937	570 000,00
75P01D25AE	2025 AE Politiques de l'énergie	937	300 000,00
04P06D25AE	2025 AE Projets européens	930	210 000,00
82P06D25AE	2025 AE Promotion et tarification TER	938	300 000,00
50P05D25AE	2025 AE Prospective	935	200 000,00
76P07D25AE	2025 AE Protection de la biodiversité	937	2 118 000,00
25P02D25AE	2025 AE Qualification des demandeurs d'emploi	932	45 500 000,00
73P01D25AE	2025 AE Ressources en eau et protection milieux aquatiques	937	670 000,00
31P18D25AE	2025 AE Restauration et valorisation du patrimoine	933	385 000,00
82P03D25AE	2025 AE Reversement Départements transports interurbains et	938	15 714 196,40
25P03D25AE	2025 AE Rémunérations des stagiaires	932	50 000 000,00
25P05D25AE	2025 AE Service public régional orientation de la vie	932	6 754 571,00
34P03D25AE	2025 AE Services civiques	933	175 000,00
71P07D25AE	2025 AE Soutien aux manifestations et colloques	937	40 000,00
32P03D25AE	2025 AE Soutien aux structures sportives	933	2 040 000,00
32P05D25AE	2025 AE Soutien à la promotion du sport	933	800 000,00
31P06D25AE	2025 AE Spectacle vivant	933	5 020 000,00
25P07D25AE	2025 AE Sécurisation des parcours professionnels	932	1 246 000,00
54P12D25AE	2025 AE TEA Volet territorial 2022-2028	935	1 300 000,00
632P02D25AE	2025 AE TPE et Entrepreneuriat	936	4 356 250,00
25P06D25AE	2025 AE Transitions professionnelles	932	992 800,00
67P05D25AE	2025 AE Valorisation de la recherche	936	1 965 800,00
34P01D25AE	2025 AE Vie associative, laïcité, égalité	933	736 000,00
86P01D25AE	2025 AE Voies navigables et plateformes multimodales	938	500 000,00
02P18D25AE	2025 AE publicité marchés publics	930	97 630,00
02P50D25AE	2025 Frais juridiques AE	930	120 000,00
22P33D24AE	AE2024 Gestion patrimoine immobilier	932	0,00
22P33D25AE	AE2025 Gestion patrimoine immobilier	932	1 050 000,00
<b>TOTAL</b>			<b>800 626 843,71</b>
« AE de dépenses imprévues » (2)		952	5 000 000,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>805 626 843,71</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS</b>	<b>C</b>

SECTION	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
<b>AP VOTEES</b>	<b>461 993 950,54</b>		<b>438 842 449,00</b>	<b>438 842 449,00</b>	<b>438 842 449,00</b>
Dont dépenses imprévues (950)	5 000 000,00		5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
<b>AE VOTEES</b>	<b>780 716 009,76</b>		<b>805 626 843,71</b>	<b>805 626 843,71</b>	<b>805 626 843,71</b>
Dont dépenses imprévues (952)	5 000 000,00		5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 086 807 321,91</b>	<b>0,00</b>	<b>1 090 760 941,51</b>	<b>1 090 760 941,51</b>	<b>1 090 760 941,51</b>
90 Opérations ventilées	615 359 804,91	0,00	581 825 517,51	581 825 517,51	581 825 517,51
- en AP/CP (2)	615 338 804,91	0,00	581 804 517,51	581 804 517,51	581 804 517,51
- hors AP/CP (2)	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
Dont opérations pour comptes de tiers	1 378 220,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
92 Opérations non ventilées	471 447 517,00	0,00	508 935 424,00	508 935 424,00	508 935 424,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 086 807 321,91</b>	<b>0,00</b>	<b>1 090 760 941,51</b>	<b>1 090 760 941,51</b>	<b>1 090 760 941,51</b>
90 Opérations ventilées	149 867 674,77	0,00	108 159 700,00	108 159 700,00	108 159 700,00
- Recettes affectées	149 867 674,77	0,00	108 159 700,00	108 159 700,00	108 159 700,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	872 765 337,46	0,00	889 530 951,83	889 530 951,83	889 530 951,83
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
951 Virement de la section de fonctionnement	64 174 309,68		91 770 289,68	91 770 289,68	91 770 289,68
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 675 266 188,17</b>	<b>0,00</b>	<b>1 773 707 282,93</b>	<b>1 773 707 282,93</b>	<b>1 773 707 282,93</b>
93 Services ventilés	1 106 338 330,49	0,00	1 193 800 073,25	1 193 800 073,25	1 193 800 073,25
- en AE/CP	789 004 729,09	0,00	959 159 162,25	959 159 162,25	959 159 162,25
- hors AE/CP	317 333 601,40	0,00	234 640 911,00	234 640 911,00	234 640 911,00
94 Services communs non ventilés	504 753 548,00	0,00	488 136 920,00	488 136 920,00	488 136 920,00
953 Virement à la section d'investissement	64 174 309,68		91 770 289,68	91 770 289,68	91 770 289,68
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 675 266 188,17</b>	<b>0,00</b>	<b>1 773 707 282,93</b>	<b>1 773 707 282,93</b>	<b>1 773 707 282,93</b>
93 Services ventilés	136 183 766,17	0,00	228 762 860,93	228 762 860,93	228 762 860,93
94 Services communs non ventilés	1 539 082 422,00	0,00	1 544 944 422,00	1 544 944 422,00	1 544 944 422,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)</b>	<b>C</b>

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
---------	---	--	--------------------------------	--	--	--

<b>AP VOTEES</b>	4 435 898,00	0,00	0,00	137 270 000,00	11 242 265,00	200 000,00
Dont dépenses imprévues (950)						
<b>AE VOTEES</b>	12 071 300,00	0,00	0,00	259 890 148,07	26 041 500,00	400 000,00
Dont dépenses imprévues (952)						

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 818 343,08</b>	<b>41 720 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>160 140 169,50</b>	<b>19 012 863,23</b>	<b>1 727 455,16</b>
90 Opérations ventilées	9 818 343,08	41 720 500,00	0,00	160 140 169,50	19 012 863,23	1 727 455,16
- en AP/CP (2)	9 797 343,08	41 720 500,00	0,00	160 140 169,50	19 012 863,23	1 727 455,16
- hors AP/CP (2)	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées						
001 Solde exécution invest. reporté						
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>41 720 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 873 186,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>0,00</b>
90 Opérations ventilées	0,00	41 720 500,00	0,00	49 873 186,00	80 000,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	41 720 500,00	0,00	49 873 186,00	80 000,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)						
954 Produit des cessions d'immobilisations						
951 Virement de la section de fonctionnement						

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés						
001 Solde exécution invest. reporté						
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>111 950 031,75</b>	<b>12 741 016,93</b>	<b>0,00</b>	<b>437 726 944,46</b>	<b>28 253 800,29</b>	<b>587 190,52</b>
93 Services ventilés	111 950 031,75	12 741 016,93	0,00	437 726 944,46	28 253 800,29	587 190,52
- en AE/CP	18 796 518,75	12 741 016,93	0,00	296 409 748,46	28 229 800,29	586 690,52
- hors AE/CP	93 153 513,00	0,00	0,00	141 317 196,00	24 000,00	500,00
94 Services communs non ventilés						
953 Virement à la section d'investissement						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 353 525,00</b>	<b>12 741 016,93</b>	<b>0,00</b>	<b>55 523 037,00</b>	<b>940 000,00</b>	<b>0,00</b>
93 Services ventilés	21 353 525,00	12 741 016,93	0,00	55 523 037,00	940 000,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
002 Résultat de fonctionnement reporté						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)</b>	<b>C</b>

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
---------	-----------------------------	--	---	---	-------------------------------------	----------------------------------	---

<b>AP VOTEES</b>		0,00	10 740 000,00	30 831 286,00	21 245 000,00	217 878 000,00	
Dont dépenses imprévues (950)							
<b>AE VOTEES</b>	0,00	0,00	4 894 000,00	40 217 290,00	10 284 076,24	446 828 529,40	
Dont dépenses imprévues (952)							

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		0,00	66 356 822,83	73 677 300,26	40 134 041,11	169 238 022,34	
90 Opérations ventilées		0,00	66 356 822,83	73 677 300,26	40 134 041,11	169 238 022,34	
- en AP/CP (2)		0,00	66 356 822,83	73 677 300,26	40 134 041,11	169 238 022,34	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		0,00	592 599,00	13 304 500,00	440 000,00	2 148 915,00	
90 Opérations ventilées		0,00	592 599,00	13 304 500,00	440 000,00	2 148 915,00	
- Recettes affectées		0,00	592 599,00	13 304 500,00	440 000,00	2 148 915,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	0,00	0,00	5 403 526,44	52 272 647,03	14 685 590,43	530 179 325,40	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	5 403 526,44	52 272 647,03	14 685 590,43	530 179 325,40	

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
- en AE/CP	0,00	0,00	5 395 538,44	52 268 520,03	14 682 003,43	530 049 325,40	
- hors AE/CP	0,00	0,00	7 988,00	4 127,00	3 587,00	130 000,00	
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>221 980,00</b>	<b>405 000,00</b>	<b>177 184,00</b>	<b>137 401 118,00</b>	
93 Services ventilés	0,00	0,00	221 980,00	405 000,00	177 184,00	137 401 118,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT</b>	<b>D1</b>

**OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
<b>90 Opérations ventilées</b>	<b>581 825 517,51</b>	<b>108 159 700,00</b>
900 Services généraux	9 818 343,08	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	41 720 500,00	41 720 500,00
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	160 140 169,50	49 873 186,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	19 012 863,23	80 000,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	1 727 455,16	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	66 356 822,83	592 599,00
906 Action économique	73 677 300,26	13 304 500,00
907 Environnement	40 134 041,11	440 000,00
908 Transports	169 238 022,34	2 148 915,00
909 Fonction en réserve		
<b>92 Opérations non ventilées</b>	<b>93 300 000,00</b>	<b>368 367 951,83</b>
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	33 607 157,00
923 Dettes et autres opérations financières	93 300 000,00	334 760 794,83
<b>95 Chapitres de prévision sans réalisation</b>		<b>1 300 000,00</b>
954 Produit des cessions d'immobilisations		1 300 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>I 675 125 517,51</b>	<b>II 477 827 651,83</b>

**OPERATIONS D'ORDRE**

925 Opérations patrimoniales	89 080 000,00	89 080 000,00
926 Transferts entre les sections (2)	326 555 424,00	432 083 000,00
951 Virement de la section de fonctionnement		91 770 289,68
<b>TOTAL</b>	<b>III 415 635 424,00</b>	<b>IV 612 933 289,68</b>

<b>AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :.....</b>	<b>197 297 865,68</b>
---	-----------------------

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V 0,00	VI 0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	I + III + V	<b>1 090 760 941,51</b>	II + IV + VI + VII	<b>1 090 760 941,51</b>
----------------------------	-------------	-------------------------	--------------------	-------------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT</b>	<b>D2</b>

**OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
<b>93 Services ventilés</b>	<b>1 193 800 073,25</b>	<b>228 762 860,93</b>
930 Services généraux	111 950 031,75	21 353 525,00
930-5 Gestion des fonds européens	12 741 016,93	12 741 016,93
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	437 726 944,46	55 523 037,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	28 253 800,29	940 000,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	587 190,52	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	5 403 526,44	221 980,00
936 Action économique	52 272 647,03	405 000,00
937 Environnement	14 685 590,43	177 184,00
938 Transports	530 179 325,40	137 401 118,00
939 Fonction en réserve		
<b>94 Services communs non ventilés</b>	<b>56 053 920,00</b>	<b>1 218 388 998,00</b>
940 Impositions directes	0,00	44 000 000,00
941 Autres impôts et taxes	13 850 000,00	1 111 364 457,00
942 Dotations et participations	0,00	61 424 541,00
943 Opérations financières	40 140 000,00	1 200 000,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	1 163 920,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	900 000,00	400 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>I 1 249 853 993,25</b>	<b>II 1 447 151 858,93</b>

**OPERATIONS D'ORDRE**

946 Transferts entre les sections (2)	432 083 000,00	326 555 424,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	91 770 289,68	
<b>TOTAL</b>	<b>III 523 853 289,68</b>	<b>IV 326 555 424,00</b>

<b>AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :.....</b>	<b>197 297 865,68</b>
--	-----------------------

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V	0,00	VI	0,00
--	---	------	----	------

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	I + III + V	<b>1 773 707 282,93</b>	II + IV + VI	<b>1 773 707 282,93</b>
----------------------------	-------------	-------------------------	--------------	-------------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>E1</b>

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>1 086 807 321,91</b>	<b>0,00</b>	<b>1 090 760 941,51</b>	<b>1 090 760 941,51</b>	<b>1 090 760 941,51</b>
	<b>Sous total des opérations réelles et mixtes</b>	<b>703 859 804,91</b>	<b>0,00</b>	<b>675 125 517,51</b>	<b>675 125 517,51</b>	<b>675 125 517,51</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	88 500 000,00	0,00	93 300 000,00	93 300 000,00	93 300 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	13 705 899,55	0,00	21 171 600,00	21 171 600,00	21 171 600,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	434 745 052,06	0,00	428 019 348,81	428 019 348,81	428 019 348,81
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	22 478 818,02	0,00	25 205 937,46	25 205 937,46	25 205 937,46
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	108 782 977,84	0,00	85 272 592,23	85 272 592,23	85 272 592,23
26	Participations et créances rattachées	33 968 837,44	0,00	21 116 039,01	21 116 039,01	21 116 039,01
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	300 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	1 378 220,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	<b>Sous total des opérations d'ordre</b>	<b>382 947 517,00</b>	<b></b>	<b>415 635 424,00</b>	<b>415 635 424,00</b>	<b>415 635 424,00</b>
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (3)</i>	<i>308 247 517,00</i>	<i></i>	<i>326 555 424,00</i>	<i>326 555 424,00</i>	<i>326 555 424,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>74 700 000,00</i>	<i></i>	<i>89 080 000,00</i>	<i>89 080 000,00</i>	<i>89 080 000,00</i>
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>E1</b>

FONCTIONNEMENT		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>1 675 266 188,17</b>	<b>0,00</b>	<b>1 773 707 282,93</b>	<b>1 773 707 282,93</b>	<b>1 773 707 282,93</b>
<b>Sous total des opérations réelles et mixtes</b>		<b>1 156 237 878,49</b>	<b>0,00</b>	<b>1 249 853 993,25</b>	<b>1 249 853 993,25</b>	<b>1 249 853 993,25</b>
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	316 919 620,98	0,00	323 863 504,61	323 963 503,08	323 963 503,08
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	216 286 137,33	0,00	222 514 287,08	222 514 287,08	222 514 287,08
014	Atténuations de produits	18 034 196,40	0,00	30 064 196,40	30 064 196,40	30 064 196,40
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	557 346 913,67	0,00	632 258 095,16	632 158 096,69	632 158 096,69
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	1 129 538,00	0,00	1 163 910,00	1 163 910,00	1 163 910,00
66	Charges financières	43 630 000,00	0,00	39 030 000,00	39 030 000,00	39 030 000,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	91 472,11	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	2 800 000,00	0,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Sous total des opérations d'ordre</b>		<b>519 028 309,68</b>	<b>0,00</b>	<b>523 853 289,68</b>	<b>523 853 289,68</b>	<b>523 853 289,68</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	454 854 000,00	0,00	432 083 000,00	432 083 000,00	432 083 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	64 174 309,68	0,00	91 770 289,68	91 770 289,68	91 770 289,68
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>E2</b>

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>1 086 807 321,91</b>	<b>0,00</b>	<b>1 090 760 941,51</b>	<b>1 090 760 941,51</b>	<b>1 090 760 941,51</b>
	<b>Sous total des opérations réelles et mixtes</b>	<b>493 079 012,23</b>	<b>0,00</b>	<b>477 827 651,83</b>	<b>477 827 651,83</b>	<b>477 827 651,83</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	25 000 000,00	0,00	24 600 000,00	24 600 000,00	24 600 000,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	141 870 331,77	0,00	114 422 357,00	114 422 357,00	114 422 357,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	309 204 180,46	0,00	334 760 794,83	334 760 794,83	334 760 794,83
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	3 904 500,00	0,00	2 304 500,00	2 304 500,00	2 304 500,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	12 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	200 000,00	0,00	440 000,00	440 000,00	440 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
	<b>Sous total des opérations d'ordre</b>	<b>593 728 309,68</b>	<b>0,00</b>	<b>612 933 289,68</b>	<b>612 933 289,68</b>	<b>612 933 289,68</b>
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4)</i>	<i>454 854 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>432 083 000,00</i>	<i>432 083 000,00</i>	<i>432 083 000,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>74 700 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>89 080 000,00</i>	<i>89 080 000,00</i>	<i>89 080 000,00</i>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>64 174 309,68</i>	<i>0,00</i>	<i>91 770 289,68</i>	<i>91 770 289,68</i>	<i>91 770 289,68</i>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>E2</b>

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>1 675 266 188,17</b>	<b>0,00</b>	<b>1 773 707 282,93</b>	<b>1 773 707 282,93</b>	<b>1 773 707 282,93</b>
	<b>Sous total des opérations réelles et mixtes</b>	<b>1 367 018 671,17</b>	<b>0,00</b>	<b>1 447 151 858,93</b>	<b>1 447 151 858,93</b>	<b>1 447 151 858,93</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 674 058,00	0,00	105 359 494,00	105 359 494,00	105 359 494,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	740 394 598,00	0,00	726 921 709,00	726 921 709,00	726 921 709,00
731	Fiscalité locale	444 883 263,00	0,00	456 237 346,00	456 237 346,00	456 237 346,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	156 159 361,17	0,00	153 077 768,93	153 077 768,93	153 077 768,93
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	19 592 391,00	0,00	1 743 541,00	1 743 541,00	1 743 541,00
76	Produits financiers	1 800 000,00	0,00	1 980 000,00	1 980 000,00	1 980 000,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	400 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	1 115 000,00	0,00	1 432 000,00	1 432 000,00	1 432 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Sous total des opérations d'ordre</b>	<b>308 247 517,00</b>		<b>326 555 424,00</b>	<b>326 555 424,00</b>	<b>326 555 424,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	308 247 517,00		326 555 424,00	326 555 424,00	326 555 424,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)  II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>90</b>	<b>Opérations ventilées</b>	<b>615 359 804,91</b>	<b>0,00</b>	<b>433 842 449,00</b>	<b>581 825 517,51</b>	<b>581 825 517,51</b>	<b>581 804 517,51</b>	<b>21 000,00</b>	<b>581 825 517,51</b>
900	Services généraux	14 840 056,69	0,00	4 435 898,00	9 818 343,08	9 818 343,08	9 797 343,08	21 000,00	9 818 343,08
900-5	Gestion des fonds européens	78 462 849,77	0,00	0,00	41 720 500,00	41 720 500,00	41 720 500,00	0,00	41 720 500,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	187 561 965,09	0,00	137 270 000,00	160 140 169,50	160 140 169,50	160 140 169,50	0,00	160 140 169,50
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	20 227 546,83	0,00	11 242 265,00	19 012 863,23	19 012 863,23	19 012 863,23	0,00	19 012 863,23
904	Santé et action sociale (hors RSA)	1 686 564,34	0,00	200 000,00	1 727 455,16	1 727 455,16	1 727 455,16	0,00	1 727 455,16
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	58 646 537,68	0,00	10 740 000,00	66 356 822,83	66 356 822,83	66 356 822,83	0,00	66 356 822,83
906	Action économique	78 439 604,33	0,00	30 831 286,00	73 677 300,26	73 677 300,26	73 677 300,26	0,00	73 677 300,26
907	Environnement	34 961 759,81	0,00	21 245 000,00	40 134 041,11	40 134 041,11	40 134 041,11	0,00	40 134 041,11
908	Transports	140 532 920,37	0,00	217 878 000,00	169 238 022,34	169 238 022,34	169 238 022,34	0,00	169 238 022,34
909	Fonction en réserve								
<b>92</b>	<b>Opérations non ventilées</b>	<b>471 447 517,00</b>	<b>0,00</b>		<b>508 935 424,00</b>	<b>508 935 424,00</b>		<b>508 935 424,00</b>	<b>508 935 424,00</b>
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	88 500 000,00	0,00		93 300 000,00	93 300 000,00		93 300 000,00	93 300 000,00
925	Opérations patrimoniales	74 700 000,00			89 080 000,00	89 080 000,00		89 080 000,00	89 080 000,00
926	Transferts entre les sections	308 247 517,00			326 555 424,00	326 555 424,00		326 555 424,00	326 555 424,00
<b>95</b>	<b>Chapitre de prévision sans réalisation</b>			<b>5 000 000,00</b>					
950	Dépenses imprévues			5 000 000,00					
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>1 086 807 321,91</b>	<b>0,00</b>	<b>438 842 449,00</b>	<b>1 090 760 941,51</b>	<b>1 090 760 941,51</b>	<b>581 804 517,51</b>	<b>508 956 424,00</b>	<b>1 090 760 941,51</b>

<b>001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>									<b>1 090 760 941,51</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>90</b>	<b>Opérations ventilées</b>	<b>149 867 674,77</b>	<b>0,00</b>	<b>108 159 700,00</b>	<b>108 159 700,00</b>	<b>108 159 700,00</b>
900	Services généraux	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	78 462 849,77	0,00	41 720 500,00	41 720 500,00	41 720 500,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	51 586 427,00	0,00	49 873 186,00	49 873 186,00	49 873 186,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	641 983,00	0,00	592 599,00	592 599,00	592 599,00
906	Action économique	16 204 500,00	0,00	13 304 500,00	13 304 500,00	13 304 500,00
907	Environnement	0,00	0,00	440 000,00	440 000,00	440 000,00
908	Transports	2 761 915,00	0,00	2 148 915,00	2 148 915,00	2 148 915,00
909	Fonction en réserve					
<b>92</b>	<b>Opérations non ventilées</b>	<b>872 765 337,46</b>	<b>0,00</b>	<b>889 530 951,83</b>	<b>889 530 951,83</b>	<b>889 530 951,83</b>
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	34 007 157,00	0,00	33 607 157,00	33 607 157,00	33 607 157,00
923	Dettes et autres opérations financières	309 204 180,46	0,00	334 760 794,83	334 760 794,83	334 760 794,83
925	Opérations patrimoniales	74 700 000,00		89 080 000,00	89 080 000,00	89 080 000,00
926	Transferts entre les sections (3)	454 854 000,00		432 083 000,00	432 083 000,00	432 083 000,00
<b>95</b>	<b>Chapitre de prévision sans réalisation</b>	<b>64 174 309,68</b>	<b>0,00</b>	<b>93 070 289,68</b>	<b>93 070 289,68</b>	<b>93 070 289,68</b>
951	Virement de la section de fonctionnement	64 174 309,68		91 770 289,68	91 770 289,68	91 770 289,68
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>1 086 807 321,91</b>	<b>0,00</b>	<b>1 090 760 941,51</b>	<b>1 090 760 941,51</b>	<b>1 090 760 941,51</b>

<b>001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL</b>	<b>1 090 760 941,51</b>
--------------	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

## REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2025

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 900</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 900 – Services généraux AP (1) = 4 435 898,00

Libellé	90-02 Administration générale				
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	9 547 052,48	21 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	9 547 052,48	21 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	9 547 052,48	21 000,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	9 547 052,48		0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 900</b>

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>							
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>							
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 900</b>

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act* interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-045 Actions internationales	90-048 Autres actions	
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>							
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	0,00	16 841,91	166 822,69	66 626,00	0,00	9 818 343,08
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	0,00	16 841,91	166 822,69	66 626,00	0,00	9 818 343,08
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	0,00	16 841,91	166 822,69	66 626,00	0,00	9 818 343,08
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	16 841,91	166 822,69	66 626,00	0,00	9 797 343,08
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>							
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 900-5</b>

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens AP (1) = 0,00

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-058 FEADER	90-0581 FEAMP	
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>					
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	41 720 500,00	0,00	0,00	41 720 500,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	41 720 500,00	0,00	0,00	41 720 500,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	41 720 500,00	0,00	0,00	41 720 500,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	41 720 500,00	0,00	0,00	41 720 500,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>					
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	41 720 500,00	0,00	0,00	41 720 500,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	41 720 500,00	0,00	0,00	41 720 500,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	41 720 500,00	0,00	0,00	41 720 500,00
Recettes affectées	0,00	41 720 500,00	0,00	0,00	41 720 500,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 901</b>

CHAPITRE 901 – Sécurité AP (1) = 0,00

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>						
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>						
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 902</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

<b>AP (1) =</b>	<b>137 270 000,00</b>
-----------------	-----------------------

Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>									
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 644 917,11	1 553 483,06	18 175 867,98	0,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 644 917,11	1 553 483,06	18 175 867,98	0,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 644 917,11	1 553 483,06	18 175 867,98	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 644 917,11	1 553 483,06	18 175 867,98	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>									
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 501 486,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 501 486,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 501 486,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 501 486,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 902</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Libellé	90-25 Formation professionnelle												
	90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
						90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>													
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	0,00	0,00	849 844,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
estes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	849 844,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	0,00	0,00	849 844,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	849 844,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>													
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 902</b>

**CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>									
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	11 473 897,00	3 081 809,37	3 360 350,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 140 169,50
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	11 473 897,00	3 081 809,37	3 360 350,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 140 169,50
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	11 473 897,00	3 081 809,37	3 360 350,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 140 169,50
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	11 473 897,00	3 081 809,37	3 360 350,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 140 169,50
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
<b>RÉCETTES AFFECTÉES AUX ÉQUIPEMENTS</b>									
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	10 371 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 873 186,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	10 371 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 873 186,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	10 371 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 873 186,00
Recettes affectées	10 371 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 873 186,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 903</b>

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AP (1) = 11 242 265,00

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>									
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	3 968 495,60	8 436 889,20	0,00	1 897 626,06	0,00	0,00	214 265,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	3 968 495,60	8 436 889,20	0,00	1 897 626,06	0,00	0,00	214 265,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	3 968 495,60	8 436 889,20	0,00	1 897 626,06	0,00	0,00	214 265,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	3 968 495,60	8 436 889,20	0,00	1 897 626,06	0,00	0,00	214 265,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>									
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 903</b>

**CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)								
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives	90-327 Soutien aux sportifs		
							90-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	90-3272 Soutien aux clubs amateurs	90-3273 Autre soutien aux sportifs
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>									
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	1 129 731,98	286 099,23	778 023,84	1 369 500,00	454 535,80	0,00	0,00	402 100,00	0,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	1 129 731,98	286 099,23	778 023,84	1 369 500,00	454 535,80	0,00	0,00	402 100,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	1 129 731,98	286 099,23	778 023,84	1 369 500,00	454 535,80	0,00	0,00	402 100,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	1 129 731,98	286 099,23	778 023,84	1 369 500,00	454 535,80	0,00	0,00	402 100,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>									
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 903</b>

**CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	75 596,52	0,00	19 012 863,23
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	75 596,52	0,00	19 012 863,23
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	75 596,52	0,00	19 012 863,23
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	75 596,52	0,00	19 012 863,23
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RÉCETTES AFFECTÉES AUX EQUIPEMENTS</b>							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 904</b>

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) AP (1) = 200 000,00

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 727 455,16
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 727 455,16
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 727 455,16
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 727 455,16
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 904</b>

**CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 904</b>

**CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>							
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 727 455,16
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 727 455,16
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 727 455,16
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 727 455,16
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>							
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 904-4</b>

CHAPITRE 904-4 – RSA    AP (1) =    0,00

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 905</b>

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat AP (1) = 10 740 000,00

Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
		90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 905</b>

**CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	2 836 268,91	2 051 660,70	32 418 641,56	0,00	4 201 362,74	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	2 836 268,91	2 051 660,70	32 418 641,56	0,00	4 201 362,74	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	2 836 268,91	2 051 660,70	32 418 641,56	0,00	4 201 362,74	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	2 836 268,91	2 051 660,70	32 418 641,56	0,00	4 201 362,74	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RÉCETTES AFFECTÉES AUX EQUIPEMENTS</b>								
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 905</b>

**CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>						
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	24 848 888,92	0,00	0,00	0,00	66 356 822,83
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	24 848 888,92	0,00	0,00	0,00	66 356 822,83
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	24 848 888,92	0,00	0,00	0,00	66 356 822,83
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	24 848 888,92	0,00	0,00	0,00	66 356 822,83
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RÉCETTES AFFECTÉES AUX ÉQUIPEMENTS</b>						
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	472 599,00	0,00	0,00	0,00	592 599,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	472 599,00	0,00	0,00	0,00	592 599,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	472 599,00	0,00	0,00	0,00	592 599,00
Recettes affectées	0,00	472 599,00	0,00	0,00	0,00	592 599,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 906</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 906 – Action économique AP (1) = 30 831 286,00

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles				
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Marchés alimentaires	90-6318 Autres	
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	36 322 253,00	0,00	0,00	0,00	21 077 102,79	1 383 895,00	6 412 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	36 322 253,00	0,00	0,00	0,00	21 077 102,79	1 383 895,00	6 412 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	36 322 253,00	0,00	0,00	0,00	21 077 102,79	1 383 895,00	6 412 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	36 322 253,00	0,00	0,00	0,00	21 077 102,79	1 383 895,00	6 412 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	13 304 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	13 304 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	13 304 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	13 304 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 906</b>

**CHAPITRE 906 – Action économique (suite)**

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>						
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	1 747 965,00	0,00	6 734 084,47	0,00	73 677 300,26
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	1 747 965,00	0,00	6 734 084,47	0,00	73 677 300,26
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	1 747 965,00	0,00	6 734 084,47	0,00	73 677 300,26
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	1 747 965,00	0,00	6 734 084,47	0,00	73 677 300,26
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RÉCETTES AFFECTÉES AUX ÉQUIPEMENTS</b>						
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 304 500,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 304 500,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 304 500,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 304 500,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 907</b>

CHAPITRE 907 – Environnement AP (1) = 21 245 000,00

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>								
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	75 000,00	0,00	7 513 262,81	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	75 000,00	0,00	7 513 262,81	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	75 000,00	0,00	7 513 262,81	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	75 000,00	0,00	7 513 262,81	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>								
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 907</b>

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>						
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	823 856,74	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	823 856,74	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	823 856,74	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	823 856,74	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>						
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 907</b>

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie				90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE	
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique					90-758 Autres actions
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>									
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	1 549 355,40	143 539,26	0,00	394 956,91	25 539 594,54	3 876 976,98	0,00	152 498,47	40 134 041,11
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	1 549 355,40	143 539,26	0,00	394 956,91	25 539 594,54	3 876 976,98	0,00	152 498,47	40 134 041,11
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	1 549 355,40	143 539,26	0,00	394 956,91	25 539 594,54	3 876 976,98	0,00	152 498,47	40 134 041,11
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	1 549 355,40	143 539,26	0,00	394 956,91	25 539 594,54	3 876 976,98	0,00	152 498,47	40 134 041,11
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RÉCETTES AFFECTÉES AUX EQUIPEMENTS</b>									
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	440 000,00	0,00	0,00	0,00	440 000,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	440 000,00	0,00	0,00	0,00	440 000,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	440 000,00	0,00	0,00	0,00	440 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	440 000,00	0,00	0,00	0,00	440 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>A 908</b>
<b>Détail par articles</b>	

CHAPITRE 908 – Transports AP (1) = 217 878 000,00

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>									
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	9 006 066,00	0,00	0,00	93 687 934,51	0,00	0,00	768 537,61	3 074 333,59
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	9 006 066,00	0,00	0,00	93 687 934,51	0,00	0,00	768 537,61	3 074 333,59
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	9 006 066,00	0,00	0,00	93 687 934,51	0,00	0,00	768 537,61	3 074 333,59
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	9 006 066,00	0,00	0,00	93 687 934,51	0,00	0,00	768 537,61	3 074 333,59
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>									
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 148 915,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 148 915,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 148 915,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 148 915,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 908</b>

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 908</b>

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie								
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-848 Parkings	90-849 Sécurité routière
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>									
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	20 035 625,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	20 035 625,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	20 035 625,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	20 035 625,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>									
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 908</b>

**CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)**

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>									
Total (RAR N-1 + Vote)	1 825 000,00	40 640 525,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 238 022,34
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 825 000,00	40 640 525,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 238 022,34
Vote de l'assemblée (2)	1 825 000,00	40 640 525,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 238 022,34
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	1 825 000,00	40 640 525,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 238 022,34
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS</b>									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 148 915,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 148 915,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 148 915,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 148 915,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 921</b>

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 922</b>

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	<b>DEPENSES (3)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>34 007 157,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 607 157,00</b>	<b>33 607 157,00</b>	<b>33 607 157,00</b>
10222	FCTVA	25 000 000,00	0,00	24 600 000,00	24 600 000,00	24 600 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	9 007 157,00	0,00	9 007 157,00	9 007 157,00	9 007 157,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Reversement de dotations (trop perçu).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 923</b>

**CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	<b>DEPENSES</b>	<b>88 500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>93 300 000,00</b>	<b>93 300 000,00</b>	<b>93 300 000,00</b>
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
1641	Emprunts en euros	74 500 000,00	0,00	80 300 000,00	80 300 000,00	80 300 000,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	4 000 000,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
	<b>RECETTES</b>	<b>309 204 180,46</b>	<b>0,00</b>	<b>334 760 794,83</b>	<b>334 760 794,83</b>	<b>334 760 794,83</b>
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	80 000 000,00	0,00	80 000 000,00	80 000 000,00	80 000 000,00
1641	Emprunts en euros	225 204 180,46	0,00	251 760 794,83	251 760 794,83	251 760 794,83
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	4 000 000,00	0,00	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 925</b>

*CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales*

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	<b>DEPENSES (3)</b>	<b>74 700 000,00</b>	<b>89 080 000,00</b>	<b>89 080 000,00</b>
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2031	Frais d'études	100 000,00	100 000,00	100 000,00
204411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	16 000 000,00	13 580 000,00	13 580 000,00
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	100 000,00	100 000,00	100 000,00
21351	Bâtiments publics	10 000,00	10 000,00	10 000,00
21572	Matériel technique scolaire	500 000,00	500 000,00	500 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	180 000,00	180 000,00	180 000,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	18 411,77	18 411,77
2313	Constructions	27 660 000,00	31 641 588,23	31 641 588,23
2314	Constructions sur sol d'autrui	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	28 950 000,00	41 750 000,00	41 750 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	180 000,00	180 000,00	180 000,00
	<b>RECETTES (3)</b>	<b>74 700 000,00</b>	<b>89 080 000,00</b>	<b>89 080 000,00</b>
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2031	Frais d'études	13 000 000,00	9 900 000,00	9 900 000,00
2033	Frais d'insertion	200 000,00	100 000,00	100 000,00
2051	Concessions, droits similaires	600 000,00	830 000,00	830 000,00
21572	Matériel technique scolaire	7 700 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00
21578	Autre matériel technique	200 000,00	655 000,00	655 000,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	6 500 000,00	895 000,00	895 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 000 000,00	5 200 000,00	5 200 000,00
2313	Constructions	50 000,00	50 000,00	50 000,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	50 000,00	50 000,00	50 000,00
237	Avances commandes immo incorporelles	230 000,00	230 000,00	230 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	44 170 000,00	64 170 000,00	64 170 000,00
4582403	Opérations d'investissement sous mandat	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

**REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2025**

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES</b> Détail par articles	<b>A 926</b>

*CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections*

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	<b>DEPENSES DE L'EXERCICE (3)</b>	<b>308 247 517,00</b>	<b>326 555 424,00</b>	<b>326 555 424,00</b>
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	<b>308 247 517,00</b>	<b>326 555 424,00</b>	<b>326 555 424,00</b>
13911	<i>Subv. transf. Etat et établ. nationaux</i>	634 256,00	750 000,00	750 000,00
13913	<i>Subv. transf. Départements</i>	483 278,00	600 000,00	600 000,00
139148	<i>Subv. transf. Autres communes</i>	33 795,00	6 500,00	6 500,00
139158	<i>Subv. transf. Autres groupements</i>	0,00	31 000,00	31 000,00
13916	<i>Subv. transf. Autres E.P.L.</i>	200,00	230,00	230,00
139172	<i>Subv. transf. FEDER</i>	53 301 467,00	51 800 000,00	51 800 000,00
139173	<i>Subv. transf. FEADER</i>	41 317,00	50 000,00	50 000,00
13918	<i>Autres subventions d'équipement transf.</i>	1 794 510,00	2 100 000,00	2 100 000,00
1393122	<i>Dotation régionale d'équipement scolaire</i>	31 410 694,00	31 410 694,00	31 410 694,00
198	<i>Neutralisation des amortissements</i>	220 548 000,00	239 807 000,00	239 807 000,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)</b>	<b>454 854 000,00</b>	<b>432 083 000,00</b>	<b>432 083 000,00</b>
	<i>Amortissement des immobilisations</i>	<b>454 854 000,00</b>	<b>432 083 000,00</b>	<b>432 083 000,00</b>
28031	<i>Frais d'études</i>	332 000,00	300 000,00	300 000,00
2804111	<i>Subv. Etat : Bien mobilier, matériel</i>	290 000,00	22 000,00	22 000,00
2804112	<i>Subv. Etat : Bâtiments, installations</i>	4 705 000,00	3 949 000,00	3 949 000,00
2804113	<i>Subv. Etat : Projet infrastructure</i>	2 904 000,00	2 734 000,00	2 734 000,00
2804114	<i>Voirie</i>	1 881 000,00	2 073 000,00	2 073 000,00
2804121	<i>Subv.Régions : Bien mobilier, matériel</i>	974 000,00	372 000,00	372 000,00
2804123	<i>Subv.Régions : Projet infrastructure</i>	80 000,00	73 000,00	73 000,00
2804131	<i>Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel</i>	271 000,00	229 000,00	229 000,00
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	6 224 000,00	5 922 000,00	5 922 000,00
2804133	<i>Subv. Dpt : Projet infrastructure</i>	1 072 000,00	1 060 000,00	1 060 000,00
28041481	<i>Subv.Autres cnes: Bien mobilier, matériel</i>	8 412 000,00	8 453 000,00	8 453 000,00
28041482	<i>Subv.Autres cnes: Bâtiments, installations</i>	30 285 000,00	28 552 000,00	28 552 000,00
28041483	<i>Subv.Autres cnes: Projet infrastructure</i>	163 000,00	159 000,00	159 000,00
280415331	<i>ADM : Bien mobilier, matériel</i>	0,00	75 000,00	75 000,00
280415332	<i>ADM : Bâtiments, installations</i>	0,00	8 000,00	8 000,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	181 000,00	165 000,00	165 000,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	310 000,00	348 000,00	348 000,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	3 038 000,00	3 211 000,00	3 211 000,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	4 386 000,00	4 100 000,00	4 100 000,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	741 000,00	690 000,00	690 000,00
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	104 846 000,00	96 531 000,00	96 531 000,00
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	302 000,00	275 000,00	275 000,00
28041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	20 179 000,00	18 757 000,00	18 757 000,00
28041721	SNCF Réseau : Bien mobilier, matériel	690 000,00	627 000,00	627 000,00
28041722	SNCF Réseau : Bâtiments, installations	186 000,00	169 000,00	169 000,00
28041723	SNCF Réseau : Projet infrastructure	17 836 000,00	16 808 000,00	16 808 000,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	21 787 000,00	20 254 000,00	20 254 000,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	12 933 000,00	10 024 000,00	10 024 000,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	213 000,00	194 000,00	194 000,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	43 859 000,00	40 876 000,00	40 876 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	14 094 000,00	14 305 000,00	14 305 000,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	8 312 000,00	7 404 000,00	7 404 000,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	9 528 000,00	8 675 000,00	8 675 000,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	15 561 000,00	18 235 000,00	18 235 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	1 163 000,00	1 036 000,00	1 036 000,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	53 000 000,00	50 324 000,00	50 324 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	6 119 000,00	6 463 000,00	6 463 000,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	3 000,00	2 000,00	2 000,00
281311	Bâtiments administratifs	1 682 000,00	1 418 000,00	1 418 000,00
281312	Bâtiments scolaires	8 168 000,00	7 679 000,00	7 679 000,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	858 000,00	780 000,00	780 000,00
281318	Autres bâtiments publics	783 000,00	715 000,00	715 000,00
281351	Bâtiments publics	679 000,00	785 000,00	785 000,00
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	0,00	2 000,00	2 000,00
281538	Autres réseaux	12 000,00	7 000,00	7 000,00
281572	Matériel technique scolaire	67 000,00	38 000,00	38 000,00
281578	Autre matériel technique	1 078 000,00	1 020 000,00	1 020 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 901 000,00	2 907 000,00	2 907 000,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	38 145 000,00	36 030 000,00	36 030 000,00
2817313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux (mad	0,00	14 000,00	14 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	126 000,00	121 000,00	121 000,00
281821	Matériel de transport ferroviaire	111 000,00	102 000,00	102 000,00
281828	Autres matériels de transport	263 000,00	4 232 000,00	4 232 000,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	1 484 000,00	1 239 000,00	1 239 000,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	337 000,00	308 000,00	308 000,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	923 000,00	884 000,00	884 000,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	48 000,00	42 000,00	42 000,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	329 000,00	306 000,00	306 000,00
	<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION</b>	<b>A 95</b>

**95 – Chapitre de prévision sans réalisation**

Chapitre	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	<b>DEPENSES</b>				<b>5 000 000,00</b>
950	Dépenses imprévues				5 000 000,00
	<b>RECETTES</b>	<b>64 174 309,68</b>	<b>93 070 289,68</b>	<b>93 070 289,68</b>	
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>64 174 309,68</i>	<i>91 770 289,68</i>	<i>91 770 289,68</i>	
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	

(1) Le contenu de la colonne « Pour mémoire budget précédent » est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET									III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>93</b>	<b>Services ventilés</b>	<b>1 106 338 330,49</b>	<b>0,00</b>	<b>800 626 843,71</b>	<b>1 193 800 073,25</b>	<b>1 193 800 073,25</b>	<b>959 159 162,25</b>	<b>234 640 911,00</b>	<b>1 193 800 073,25</b>
930	Services généraux	107 973 767,35	0,00	12 071 300,00	111 950 031,75	111 950 031,75	18 796 518,75	93 153 513,00	111 950 031,75
930-5	Gestion des fonds européens	10 027 811,17	0,00	0,00	12 741 016,93	12 741 016,93	12 741 016,93	0,00	12 741 016,93
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	432 785 216,68	0,00	259 890 148,07	437 726 944,46	437 726 944,46	296 409 748,46	141 317 196,00	437 726 944,46
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	28 213 027,99	0,00	26 041 500,00	28 253 800,29	28 253 800,29	28 229 800,29	24 000,00	28 253 800,29
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	567 504,55	0,00	400 000,00	587 190,52	587 190,52	586 690,52	500,00	587 190,52
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	6 942 873,76	0,00	4 894 000,00	5 403 526,44	5 403 526,44	5 395 538,44	7 988,00	5 403 526,44
936	Action économique	51 443 636,68	0,00	40 217 290,00	52 272 647,03	52 272 647,03	52 268 520,03	4 127,00	52 272 647,03
937	Environnement	14 967 506,41	0,00	10 284 076,24	14 685 590,43	14 685 590,43	14 682 003,43	3 587,00	14 685 590,43
938	Transports	453 416 985,90	0,00	446 828 529,40	530 179 325,40	530 179 325,40	530 049 325,40	130 000,00	530 179 325,40
939	Fonction en réserve								
<b>94</b>	<b>Services communs non ventilés</b>	<b>504 753 548,00</b>	<b>0,00</b>		<b>488 136 920,00</b>	<b>488 136 920,00</b>		<b>488 136 920,00</b>	<b>488 136 920,00</b>
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	1 320 000,00	0,00		13 850 000,00	13 850 000,00		13 850 000,00	13 850 000,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	44 650 000,00	0,00		40 140 000,00	40 140 000,00		40 140 000,00	40 140 000,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	1 129 548,00	0,00		1 163 920,00	1 163 920,00		1 163 920,00	1 163 920,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	2 800 000,00			900 000,00	900 000,00		900 000,00	900 000,00
946	Transferts entre les sections (4)	454 854 000,00			432 083 000,00	432 083 000,00		432 083 000,00	432 083 000,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
95	Chapitre de prévision sans réalisation	64 174 309,68		5 000 000,00	91 770 289,68	91 770 289,68		91 770 289,68	91 770 289,68
952	Dépenses imprévues			5 000 000,00					
953	Virement à la section d'investissement	64 174 309,68			91 770 289,68	91 770 289,68		91 770 289,68	91 770 289,68
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>1 675 266 188,17</b>	<b>0,00</b>	<b>805 626 843,71</b>	<b>1 773 707 282,93</b>	<b>1 773 707 282,93</b>	<b>959 159 162,25</b>	<b>814 548 120,68</b>	<b>1 773 707 282,93</b>

<b>002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)</b>	0,00
---	------

<b>TOTAL</b>	<b>1 773 707 282,93</b>
--------------	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(4) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>B</b>

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1  I	Propositions nouvelles  (1)	Vote de l'assemblée (2)  II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>93</b>	<b>Services ventilés</b>	<b>136 183 766,17</b>	<b>0,00</b>	<b>228 762 860,93</b>	<b>228 762 860,93</b>	<b>228 762 860,93</b>
930	Services généraux	22 114 895,00	0,00	21 353 525,00	21 353 525,00	21 353 525,00
930-5	Gestion des fonds européens	10 027 811,17	0,00	12 741 016,93	12 741 016,93	12 741 016,93
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	66 115 720,00	0,00	55 523 037,00	55 523 037,00	55 523 037,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	811 833,00	0,00	940 000,00	940 000,00	940 000,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	240 416,00	0,00	221 980,00	221 980,00	221 980,00
936	Action économique	245 000,00	0,00	405 000,00	405 000,00	405 000,00
937	Environnement	895 000,00	0,00	177 184,00	177 184,00	177 184,00
938	Transports	35 733 091,00	0,00	137 401 118,00	137 401 118,00	137 401 118,00
939	Fonction en réserve					
<b>94</b>	<b>Services communs non ventilés</b>	<b>1 539 082 422,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 544 944 422,00</b>	<b>1 544 944 422,00</b>	<b>1 544 944 422,00</b>
940	Impositions directes	42 500 000,00	0,00	44 000 000,00	44 000 000,00	44 000 000,00
941	Autres impôts et taxes	1 114 983 263,00	0,00	1 111 364 457,00	1 111 364 457,00	1 111 364 457,00
942	Dotations et participations	71 151 642,00	0,00	61 424 541,00	61 424 541,00	61 424 541,00
943	Opérations financières	1 800 000,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (3)	400 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
946	Transferts entre les sections (3)	308 247 517,00		326 555 424,00	326 555 424,00	326 555 424,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL des groupes fonctionnels</b>		<b>1 675 266 188,17</b>	<b>0,00</b>	<b>1 773 707 282,93</b>	<b>1 773 707 282,93</b>	<b>1 773 707 282,93</b>

<b>002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL</b>	<b>1 773 707 282,93</b>
--------------	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

## REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2025

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(4) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 930</b>

CHAPITRE 930 – Services généraux AE (1) = 12 071 300,00

Libellé	93-02 Administration générale				
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	17 228 393,24	84 706 600,00	0,00	0,00	536 674,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	17 228 393,24	84 706 600,00	0,00	0,00	536 674,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	17 228 393,24	84 706 600,00	0,00	0,00	536 674,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	15 557 330,24		0,00	0,00	364 324,00
- Hors AE-CP	1 671 063,00	84 706 600,00	0,00	0,00	172 350,00
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	967 656,00	2 447 009,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	967 656,00	2 447 009,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	967 656,00	2 447 009,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 930</b>

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Total (RAR N-1 + Vote)	5 170 000,00	1 432 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	5 170 000,00	1 432 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	5 170 000,00	1 432 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	5 170 000,00	1 432 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Total (RAR N-1 + Vote)	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 930</b>

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act <sup>°</sup> interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-045 Actions internationales	93-048 Autres actions	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	2 457 698,51	0,00	58 230,00	360 436,00	111 950 031,75
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	2 457 698,51	0,00	58 230,00	360 436,00	111 950 031,75
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	2 457 698,51	0,00	58 230,00	360 436,00	111 950 031,75
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	2 456 198,51	0,00	58 230,00	360 436,00	18 796 518,75
- Hors AE-CP	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	93 153 513,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	17 930 860,00	0,00	0,00	0,00	21 353 525,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	17 930 860,00	0,00	0,00	0,00	21 353 525,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	17 930 860,00	0,00	0,00	0,00	21 353 525,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 930-5</b>

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens

AE (1) = 0,00

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
Total (RAR N-1 + Vote)	4 422 839,78	8 318 177,15	0,00	0,00	12 741 016,93
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	4 422 839,78	8 318 177,15	0,00	0,00	12 741 016,93
Vote de l'assemblée (2)	4 422 839,78	8 318 177,15	0,00	0,00	12 741 016,93
- Dans le cadre d'une AE-CP	4 422 839,78	8 318 177,15	0,00	0,00	12 741 016,93
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RÉCETTES AFFECTÉES AU FONCTIONNEMENT</b>					
Total (RAR N-1 + Vote)	4 422 839,78	8 318 177,15	0,00	0,00	12 741 016,93
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	4 422 839,78	8 318 177,15	0,00	0,00	12 741 016,93
Vote de l'assemblée (2)	4 422 839,78	8 318 177,15	0,00	0,00	12 741 016,93

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 931</b>

CHAPITRE 931 – Sécurité AE (1) = 0,00

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 932</b>

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AE (1) = 259 890 148,07

Libellé	93-20	93-21			93-22			93-23	93-24
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223		
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
Total (RAR N-1 + Vote)	24 802,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 570 014,89	21 435 824,05	3 665 477,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	24 802,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 570 014,89	21 435 824,05	3 665 477,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	24 802,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 570 014,89	21 435 824,05	3 665 477,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 277 620,89	21 435 824,05	3 665 477,00	0,00
- Hors AE-CP	24 802,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 292 394,00	0,00	0,00	0,00
<b>RÉCETTES AFFECTÉES AU FONCTIONNEMENT</b>									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 229 000,00	454 000,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 229 000,00	454 000,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 229 000,00	454 000,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 932</b>

**CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Libellé	93-25												93-258 Autres
	Formation professionnelle												
	93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
						93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>													
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	33 422 338,16	1 565 952,92	40 647 016,55	3 111 066,21	51 635 063,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 706 115,76
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	33 422 338,16	1 565 952,92	40 647 016,55	3 111 066,21	51 635 063,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 706 115,76
Vote de l'assemblée (2)	33 422 338,16	1 565 952,92	40 647 016,55	3 111 066,21	51 635 063,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 706 115,76
- Dans le cadre d'une AE-CP	33 422 338,16	1 565 952,92	40 647 016,55	3 111 066,21	51 635 063,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 706 115,76
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>													
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	10 590 000,00	0,00	14 680 289,00	0,00	15 339 368,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	10 590 000,00	0,00	14 680 289,00	0,00	15 339 368,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	10 590 000,00	0,00	14 680 289,00	0,00	15 339 368,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 932</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	5 041 441,00	56 331 195,00	4 287 584,47	1 102 000,00	0,00	0,00	1 181 052,65	0,00	437 726 944,46
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	5 041 441,00	56 331 195,00	4 287 584,47	1 102 000,00	0,00	0,00	1 181 052,65	0,00	437 726 944,46
Vote de l'assemblée (2)	5 041 441,00	56 331 195,00	4 287 584,47	1 102 000,00	0,00	0,00	1 181 052,65	0,00	437 726 944,46
- Dans le cadre d'une AE-CP	5 041 441,00	56 331 195,00	4 287 584,47	1 102 000,00	0,00	0,00	1 181 052,65	0,00	296 409 748,46
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 317 196,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>									
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	4 230 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 523 037,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	4 230 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 523 037,00
Vote de l'assemblée (2)	4 230 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 523 037,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 933</b>

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AE (1) = 26 041 500,00

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
Total (RAR N-1 + Vote)	24 000,00	17 891 237,95	946 006,45	0,00	437 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	24 000,00	17 891 237,95	946 006,45	0,00	437 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	24 000,00	17 891 237,95	946 006,45	0,00	437 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	17 891 237,95	946 006,45	0,00	437 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	590 000,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	590 000,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	590 000,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 933</b>

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)								
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives	93-327 Soutien aux sportifs		
							93-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	93-3272 Soutien aux clubs amateurs	93-3273 Autre soutien aux sportifs
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
Total (RAR N-1 + Vote)	90 000,00	0,00	0,00	4 087 602,93	0,00	894 469,71	500,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	90 000,00	0,00	0,00	4 087 602,93	0,00	894 469,71	500,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	90 000,00	0,00	0,00	4 087 602,93	0,00	894 469,71	500,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	90 000,00	0,00	0,00	4 087 602,93	0,00	894 469,71	500,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 933</b>

**CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	1 300 834,83	0,00	2 582 148,42	0,00	28 253 800,29
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	1 300 834,83	0,00	2 582 148,42	0,00	28 253 800,29
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	1 300 834,83	0,00	2 582 148,42	0,00	28 253 800,29
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	1 300 834,83	0,00	2 582 148,42	0,00	28 229 800,29
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	940 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	940 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	940 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 934</b>

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)

AE (1) = 400 000,00

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Total (RAR N-1 + Vote)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	586 690,52
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	586 690,52
Vote de l'assemblée (2)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	586 690,52
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	586 690,52
- Hors AE-CP	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b>	<b>B 934</b>
<b>Détail par articles</b>	

**CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)**

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 934</b>

**CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)**

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	587 190,52
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	587 190,52
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	587 190,52
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	586 690,52
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 934-3</b>

CHAPITRE 934-3 – APA

AE (1) = 0,00

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>					
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 934-4</b>

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI

AE (1) =	0,00
----------	------

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 935</b>

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat

AE (1) = 4 894 000,00

Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
		93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Total (RAR N-1 + Vote)	1 215 309,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 215 309,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	1 215 309,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	1 207 321,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	7 988,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 935</b>

**CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Total (RAR N-1 + Vote)	643 684,30	40 080,00	1 525 030,97	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	643 684,30	40 080,00	1 525 030,97	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	643 684,30	40 080,00	1 525 030,97	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	643 684,30	40 080,00	1 525 030,97	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 935</b>

**CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
			<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	1 969 421,77	0,00	0,00	0,00	5 403 526,44
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	1 969 421,77	0,00	0,00	0,00	5 403 526,44
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	1 969 421,77	0,00	0,00	0,00	5 403 526,44
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	1 969 421,77	0,00	0,00	0,00	5 395 538,44
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 988,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>						
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	221 980,00	0,00	0,00	0,00	221 980,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	221 980,00	0,00	0,00	0,00	221 980,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	221 980,00	0,00	0,00	0,00	221 980,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 936</b>

CHAPITRE 936 – Action économique

AE (1) = 40 217 290,00

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles				
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Marchés alimentaires	93-6318 Autres		
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Total (RAR N-1 + Vote)	4 127,00	12 850 812,00	0,00	0,00	0,00	12 895 828,04	5 782 960,00	5 908 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	4 127,00	12 850 812,00	0,00	0,00	0,00	12 895 828,04	5 782 960,00	5 908 000,00
Vote de l'assemblée (2)	4 127,00	12 850 812,00	0,00	0,00	0,00	12 895 828,04	5 782 960,00	5 908 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	12 850 812,00	0,00	0,00	0,00	12 895 828,04	5 782 960,00	5 908 000,00
- Hors AE-CP	4 127,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 936</b>

**CHAPITRE 936 – Action économique (suite)**

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	4 841 198,00	0,00	9 989 721,99	0,00	52 272 647,03
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	4 841 198,00	0,00	9 989 721,99	0,00	52 272 647,03
Vote de l'assemblée (2)	0,00	4 841 198,00	0,00	9 989 721,99	0,00	52 272 647,03
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	4 841 198,00	0,00	9 989 721,99	0,00	52 268 520,03
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 127,00
<b>RÉCETTES AFFECTÉES AU FONCTIONNEMENT</b>						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	405 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	405 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	405 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 937</b>

CHAPITRE 937 – Environnement

<b>AE (1) =</b>	<b>10 284 076,24</b>
-----------------	----------------------

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>								
Total (RAR N-1 + Vote)	4 587,00	2 078 048,85	0,00	1 170 666,64	5 104,14	16 508,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	4 587,00	2 078 048,85	0,00	1 170 666,64	5 104,14	16 508,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	4 587,00	2 078 048,85	0,00	1 170 666,64	5 104,14	16 508,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	1 000,00	2 078 048,85	0,00	1 170 666,64	5 104,14	16 508,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	3 587,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>								
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 937</b>

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Total (RAR N-1 + Vote)	799 410,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	799 410,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	799 410,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	799 410,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>						
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 937</b>

**CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)**

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
Total (RAR N-1 + Vote)	110 315,23	0,00	0,00	0,00	3 452 841,08	7 048 108,99	0,00	0,00	14 685 590,43
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	110 315,23	0,00	0,00	0,00	3 452 841,08	7 048 108,99	0,00	0,00	14 685 590,43
Vote de l'assemblée (2)	110 315,23	0,00	0,00	0,00	3 452 841,08	7 048 108,99	0,00	0,00	14 685 590,43
- Dans le cadre d'une AE-CP	110 315,23	0,00	0,00	0,00	3 452 841,08	7 048 108,99	0,00	0,00	14 682 003,43
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 587,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	177 184,00	0,00	0,00	0,00	177 184,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	177 184,00	0,00	0,00	0,00	177 184,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	177 184,00	0,00	0,00	0,00	177 184,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 938</b>

CHAPITRE 938 – Transports

AE (1) = 446 828 529,40

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
Total (RAR N-1 + Vote)	130 000,00	139 454 154,00	0,00	49 262 935,40	333 951 736,00	0,00	0,00	840 000,00	6 040 500,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	130 000,00	139 454 154,00	0,00	49 262 935,40	333 951 736,00	0,00	0,00	840 000,00	6 040 500,00
Vote de l'assemblée (2)	130 000,00	139 454 154,00	0,00	49 262 935,40	333 951 736,00	0,00	0,00	840 000,00	6 040 500,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	139 454 154,00	0,00	49 262 935,40	333 951 736,00	0,00	0,00	840 000,00	6 040 500,00
- Hors AE-CP	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>									
Total (RAR N-1 + Vote)	500 000,00	4 246 478,00	176 198,00	28 349 248,00	103 766 194,00	0,00	0,00	0,00	363 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	500 000,00	4 246 478,00	176 198,00	28 349 248,00	103 766 194,00	0,00	0,00	0,00	363 000,00
Vote de l'assemblée (2)	500 000,00	4 246 478,00	176 198,00	28 349 248,00	103 766 194,00	0,00	0,00	0,00	363 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 938</b>

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 938</b>

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84 Voirie								
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-848 Parkings	93-849 Sécurité routière
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>									
<b>Total (RAR N-1 + Vote)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser N-1</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Propositions nouvelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Vote de l'assemblée (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 938</b>

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	530 179 325,40
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	530 179 325,40
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	530 179 325,40
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	530 049 325,40
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
<b>RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT</b>									
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 401 118,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 401 118,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 401 118,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 940</b>

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	42 500 000,00	0,00	44 000 000,00	44 000 000,00	44 000 000,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	42 500 000,00	0,00	44 000 000,00	44 000 000,00	44 000 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 941</b>

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	<b>DEPENSES</b>	<b>1 320 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 850 000,00</b>	<b>13 850 000,00</b>	<b>13 850 000,00</b>
7392222	Fonds solidarité entre régions / Mayotte	1 320 000,00	0,00	1 350 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00
73928	Autres prélèv. pour revers. de fiscalité	0,00	0,00	12 500 000,00	12 500 000,00	12 500 000,00
	<b>RECETTES</b>	<b>1 114 983 263,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 111 364 457,00</b>	<b>1 111 364 457,00</b>	<b>1 111 364 457,00</b>
731421	TICPE - LRL	204 715 937,00	0,00	190 639 040,00	190 639 040,00	190 639 040,00
731422	TICPE - Grenelle (2ème part)	30 419 000,00	0,00	29 900 000,00	29 900 000,00	29 900 000,00
731428	TICPE - Autres	0,00	0,00	14 949 980,00	14 949 980,00	14 949 980,00
73153	Taxe certif. immatriculation véhicules	111 000 000,00	0,00	120 500 000,00	120 500 000,00	120 500 000,00
731771	Fraction TICPE - Réforme apprentissage	8 398 923,00	0,00	8 398 923,00	8 398 923,00	8 398 923,00
731774	TICPE FPA	47 849 403,00	0,00	47 849 403,00	47 849 403,00	47 849 403,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	420 500 000,00	0,00	412 069 462,00	412 069 462,00	412 069 462,00
7353	Fraction compensatoire de la DGF	292 100 000,00	0,00	287 057 649,00	287 057 649,00	287 057 649,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 942</b>

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>71 151 642,00</b>	<b>0,00</b>	<b>61 424 541,00</b>	<b>61 424 541,00</b>	<b>61 424 541,00</b>
7454	Prélèvement recettes - Réforme apprentis	5 703 617,00	0,00	5 703 617,00	5 703 617,00	5 703 617,00
74631	DGD des régions	38 088 478,00	0,00	39 107 301,00	39 107 301,00	39 107 301,00
74718	Autres participations Etat	2 361 116,00	0,00	1 341 116,00	1 341 116,00	1 341 116,00
748312	D.C.R.T.P.	24 020 924,00	0,00	14 295 000,00	14 295 000,00	14 295 000,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	977 507,00	0,00	977 507,00	977 507,00	977 507,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 943</b>

**CHAPITRE 943 – Opérations financières**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	<b>DEPENSES (3)</b>	<b>44 650 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40 140 000,00</b>	<b>40 140 000,00</b>	<b>40 140 000,00</b>
627	Services bancaires et assimilés	220 000,00	0,00	410 000,00	410 000,00	410 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	400 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
6542	Créances éteintes	400 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	39 300 000,00	0,00	33 800 000,00	33 800 000,00	33 800 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	430 000,00	0,00	1 130 000,00	1 130 000,00	1 130 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 500 000,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
6618	Intérêts des autres dettes	400 000,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
6688	Autres	2 000 000,00	0,00	1 800 000,00	1 800 000,00	1 800 000,00
	<b>RECETTES (4)</b>	<b>1 800 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 200 000,00</b>	<b>1 200 000,00</b>	<b>1 200 000,00</b>
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	1 800 000,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00

**Pour information : détail du calcul des ICNE**

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	6 474 236,24
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	5 344 236,24
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	1 130 000,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	2 002,23
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	2 002,23
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 944</b>

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	<b>DEPENSES</b>	<b>1 129 548,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 163 920,00</b>	<b>1 163 920,00</b>	<b>1 163 920,00</b>
65861	Frais de personnel	995 538,00	0,00	1 029 910,00	1 029 910,00	1 029 910,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	134 000,00	0,00	134 000,00	134 000,00	134 000,00
65888	Autres	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 945</b>

**CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	<b>DEPENSES (3)</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>900 000,00</b>	<b>900 000,00</b>
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	2 000 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	800 000,00	900 000,00	900 000,00
	<b>RECETTES (3)</b>	<b>400 000,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>400 000,00</b>
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	200 000,00	200 000,00	200 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	200 000,00	200 000,00	200 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 946</b>

*CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections*  
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	<b>DEPENSES (3) (5)</b>	<b>454 854 000,00</b>	<b>432 083 000,00</b>	<b>432 083 000,00</b>
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	<b>454 854 000,00</b>	<b>432 083 000,00</b>	<b>432 083 000,00</b>
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	454 854 000,00	432 083 000,00	432 083 000,00
	<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES (4) (5)</b>	<b>308 247 517,00</b>	<b>326 555 424,00</b>	<b>326 555 424,00</b>
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	<b>308 247 517,00</b>	<b>326 555 424,00</b>	<b>326 555 424,00</b>
77681	<i>Neutralisation des amortissements</i>	220 548 000,00	239 807 000,00	239 807 000,00
777	<i>Rec... subv inv transférées cpte résult</i>	87 699 517,00	86 748 424,00	86 748 424,00
	<b>Transfert de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(5) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES</b> Détail par articles	<b>B 947</b>

*CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement*

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	<b>DEPENSES (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS</b>	<b>B 95</b>

**95 – Chapitre de prévision sans réalisation**

Articles	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	<b>DEPENSES</b>	<b>64 174 309,68</b>	<b>91 770 289,68</b>	<b>91 770 289,68</b>	<b>5 000 000,00</b>
952	Dépenses imprévues				5 000 000,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>64 174 309,68</i>	<i>91 770 289,68</i>	<i>91 770 289,68</i>	

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>9 818 343,08</b>	<b>41 720 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>160 140 169,50</b>	<b>19 012 863,23</b>	<b>1 727 455,16</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 577 936,14	0,00	0,00	6 077 316,68	7 500,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	370 941,24	41 720 500,00	0,00	56 145 110,51	17 738 378,43	1 727 455,16	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 373 959,50	0,00	0,00	13 533 964,19	52 771,64	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 495 506,20	0,00	0,00	82 533 934,12	1 214 213,16	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	849 844,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>41 720 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 873 186,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	41 720 500,00	0,00	49 873 186,00	80 000,00	0,00	0,00

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>66 356 822,83</b>	<b>73 677 300,26</b>	<b>40 134 041,11</b>	<b>169 238 022,34</b>		<b>675 125 517,51</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		93 300 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	429 146,43	0,00	0,00	10 079 700,75		21 171 600,00
204	Subventions d'équipement versées	58 931 072,38	53 395 120,07	40 134 041,11	157 856 729,91		428 019 348,81
21	Immobilisations corporelles	6 943 650,45	0,00	0,00	1 301 591,68		25 205 937,46
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	28 938,75	0,00	0,00	0,00		85 272 592,23
26	Participations et créances rattachées	24 014,82	20 242 180,19	0,00	0,00		21 116 039,01
27	Autres immobilisations financières	0,00	40 000,00	0,00	0,00		40 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>592 599,00</b>	<b>13 304 500,00</b>	<b>440 000,00</b>	<b>2 148 915,00</b>		<b>477 827 651,83</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		1 300 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		24 600 000,00
13	Subventions d'investissement	592 599,00	11 000 000,00	0,00	2 148 915,00		114 422 357,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		334 760 794,83
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	2 304 500,00	0,00	0,00		2 304 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	440 000,00	0,00		440 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale				
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>9 547 052,48</b>	<b>21 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	67 892,76	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	137 492,55	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	4 493 201,47	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	2 147 440,71	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	115 781,42	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	1 089 737,37	21 000,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 495 506,20	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., édu., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-045 Actions internationales	90-048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 841,91</b>	<b>166 822,69</b>	<b>66 626,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 818 343,08</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 892,76
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	166 822,69	66 626,00	0,00	370 941,24
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	16 841,91	0,00	0,00	0,00	4 510 043,38
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 147 440,71
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 781,42
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 110 737,37
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 495 506,20
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900-5</b>

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
<b>DEPENSES</b>		0,00	41 720 500,00	0,00	0,00	41 720 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	41 720 500,00	0,00	0,00	41 720 500,00
<b>RECETTES</b>		0,00	41 720 500,00	0,00	0,00	41 720 500,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	41 720 500,00	0,00	0,00	41 720 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.901</b>

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223	Enseignement supérieur	Cités scolaires
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>121 644 917,11</b>	<b>1 553 483,06</b>	<b>18 175 867,98</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 229 088,78	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 414 391,49	1 553 483,06	16 729 576,91	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	752 821,99	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	607 121,42	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 058,27	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 737 938,94	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 252,51	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 010 303,52	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 633 226,85	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	529 561,61	0,00	446 291,07	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 484 151,73	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 501 486,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 090 792,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-25 Formation professionnelle												
		90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
							90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>849 844,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	849 844,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	90-25 Formation professionnelle												
		90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
							90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		<b>11 473 897,00</b>	<b>3 081 809,37</b>	<b>3 360 350,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>160 140 169,50</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 229 088,78
204	Subventions d'équipement versées	8 030 942,54	681 809,37	316 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 726 303,37
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	95 405,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	848 227,90
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	607 121,42
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 058,27
215	Installat <sup>n</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	2 932 289,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 670 228,47
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	199 252,51
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 010 303,52
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 713 226,85
232	Immobilisations incorporelles en cours	3 442 954,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 418 807,14
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	2 320 000,00	16 555,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 820 707,27
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	849 844,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>10 371 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 873 186,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 090 792,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00
138	Autres subventions invest. non transf.	10 371 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 371 700,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>3 968 495,60</b>	<b>8 436 889,20</b>	<b>0,00</b>	<b>1 897 626,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>214 265,00</b>	<b>0,00</b>
204	Subventions d'équipement versées	0,00	3 968 495,60	8 362 404,40	0,00	1 897 626,06	0,00	0,00	214 265,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	12 873,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	39 897,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	14 213,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)								
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives	90-327 Soutien aux sportifs		
								90-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	90-3272 Soutien aux clubs amateurs	90-3273 Autre soutien aux sportifs
<b>DEPENSES</b>		<b>1 129 731,98</b>	<b>286 099,23</b>	<b>778 023,84</b>	<b>1 369 500,00</b>	<b>454 535,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>402 100,00</b>	<b>0,00</b>
204	Subventions d'équipement versées	1 129 731,98	286 099,23	778 023,84	169 500,00	454 535,80	0,00	0,00	402 100,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	723 312,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	476 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 596,52</b>	<b>0,00</b>	<b>19 012 863,23</b>
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	75 596,52	0,00	17 738 378,43
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 873,66
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 897,98
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	737 525,16
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	476 688,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>80 000,00</b>
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	90-418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 727 455,16
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 171 019,16
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	556 436,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées		90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 727 455,16	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 171 019,16	
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	556 436,00	
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904-4</b>

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50 Services communs	90-51 Aménagement et services urbains						
			90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
			<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>2 836 268,91</b>	<b>2 051 660,70</b>	<b>32 418 641,56</b>	<b>0,00</b>	<b>4 201 362,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	2 048 176,91	2 051 660,70	25 810 387,04	0,00	3 555 967,98	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	788 092,00	0,00	6 608 254,52	0,00	645 394,76	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>24 848 888,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 356 822,83</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	429 146,43	0,00	0,00	0,00	429 146,43
204	Subventions d'équipement versées	0,00	16 456 414,36	0,00	0,00	0,00	49 922 606,99
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	6 943 650,45	0,00	0,00	0,00	6 943 650,45
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	5 898,40	0,00	0,00	0,00	5 898,40
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	966 724,11	0,00	0,00	0,00	9 008 465,39
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	23 040,35	0,00	0,00	0,00	23 040,35
261	Titres de participation	0,00	24 014,82	0,00	0,00	0,00	24 014,82
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>472 599,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>592 599,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	472 599,00	0,00	0,00	0,00	592 599,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles				
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Marchés alimentaires	90-6318 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>36 322 253,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 077 102,79</b>	<b>1 383 895,00</b>	<b>6 412 000,00</b>
204	Subventions d'équipement versées	0,00	15 313 192,12	0,00	0,00	0,00	11 406 176,79	1 383 895,00	5 492 938,51
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	726 880,69	0,00	0,00	0,00	9 670 926,00	0,00	919 061,49
261	Titres de participation	0,00	14 642 180,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	5 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>13 304 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	11 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	2 304 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 747 965,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 734 084,47</b>	<b>0,00</b>	<b>73 677 300,26</b>
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 747 965,00	0,00	6 576 386,49	0,00	41 920 553,91
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	157 697,98	0,00	11 474 566,16
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 642 180,19
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 304 500,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 304 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 513 262,81</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204	Subventions d'équipement versées	0,00	75 000,00	0,00	2 962 721,31	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	4 550 541,50	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		823 856,74	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
204	Subventions d'équipement versées	713 856,74	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
<b>DEPENSES</b>		1 549 355,40	143 539,26	0,00	394 956,91	25 539 594,54	3 876 976,98	0,00	152 498,47	40 134 041,11
204	Subventions d'équipement versées	1 404 389,19	143 539,26	0,00	394 956,91	24 244 745,62	3 876 976,98	0,00	152 498,47	34 033 684,48
232	Immobilisations incorporelles en cours	144 966,21	0,00	0,00	0,00	1 294 848,92	0,00	0,00	0,00	6 100 356,63
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>440 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>440 000,00</b>
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	440 000,00	0,00	0,00	0,00	440 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
				<b>DEPENSES</b>	<b>0,00</b>	<b>9 006 066,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>93 687 934,51</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	148 376,40	0,00	0,00	0,00	1 350 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	70 008 474,11	0,00	0,00	768 537,61	1 402 741,91
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	7 726 066,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
213	Constructions	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 591,68
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	23 531 084,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 148 915,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 148 915,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						90-838
		Transports de marchandises						
		90-830	90-831	90-832	90-833	90-834	90-835	
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie								
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-848 Parkings	90-849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>20 035 625,00</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	9 755 625,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
232	Immobilisations incorporelles en cours	10 280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		<b>1 825 000,00</b>	<b>40 640 525,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>169 238 022,34</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	555 258,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 053 634,75
204	Subventions d'équipement versées	0,00	19 722 343,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 857 722,35
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 026 066,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 591,68
232	Immobilisations incorporelles en cours	1 825 000,00	20 362 923,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 999 007,56
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 148 915,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 148 915,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>111 950 031,75</b>	<b>12 741 016,93</b>	<b>0,00</b>	<b>437 726 944,46</b>	<b>28 253 800,29</b>	<b>587 190,52</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	20 670 015,07	0,00	0,00	111 731 896,43	985 058,55	28 974,49	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	82 892 090,00	0,00	0,00	139 607 000,00	15 197,08	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 387 926,68	12 741 016,93	0,00	186 378 048,03	27 253 544,66	558 216,03	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>21 353 525,00</b>	<b>12 741 016,93</b>	<b>0,00</b>	<b>55 523 037,00</b>	<b>940 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	1 302 000,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	16 650,00	0,00	0,00	132 000,00	350 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	19 206 432,00	12 741 016,93	0,00	54 807 037,00	590 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	828 443,00	0,00	0,00	454 000,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>5 403 526,44</b>	<b>52 272 647,03</b>	<b>14 685 590,43</b>	<b>530 179 325,40</b>		<b>1 249 853 993,25</b>
011	Charges à caractère général	0,00	1 509 305,65	9 302 506,44	2 359 025,39	176 966 721,06		323 963 503,08
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		222 514 287,08
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	16 214 196,40		30 064 196,40
65	Autres charges de gestion courante	0,00	3 894 220,79	42 970 140,59	12 326 565,04	336 948 407,94		632 158 096,69
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 163 910,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		39 030 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00		60 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		900 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>221 980,00</b>	<b>405 000,00</b>	<b>177 184,00</b>	<b>137 401 118,00</b>		<b>1 447 151 858,93</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 432 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	104 860 844,00		105 359 494,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	27 794 598,00		726 921 709,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		456 237 346,00
74	Dotations et participations	0,00	221 980,00	0,00	177 184,00	3 909 578,00		153 077 768,93
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	125 000,00	0,00	336 098,00		1 743 541,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	280 000,00	0,00	500 000,00		1 980 000,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		400 000,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale				
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>17 228 393,24</b>	<b>84 706 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>536 674,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 783 668,41	116 200,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	6 016 413,08	191 100,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	698 168,14	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	407 359,67	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	3 029 954,23	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	169 258,02	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	540 703,85	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	223 347,63	314 600,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	168 792,23	7 500,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 618 045,64	36 500,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	18 263,33	716 500,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	124 809,15	341 600,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	511 493,97	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 447 179,36	5 000,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	1 471 000,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	56 392,89	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	121 832,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	56 846 000,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	21 879 990,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	2 130 000,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	386 000,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	20 216,84	158 000,00	0,00	0,00	536 674,00
658	Charges diverses de gestion courante	271 494,80	6 610,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale				
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
<b>RECETTES</b>		<b>967 656,00</b>	<b>2 447 009,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	410 000,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	172 000,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	720 000,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	16 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	130 563,00	1 145 009,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	762 649,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	57 794,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>5 170 000,00</b>	<b>1 432 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	77 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
618	Divers	0,00	8 921,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	79 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
624	Transports biens, transports collectifs	31 900,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	4 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	78 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
653	Indemnités	4 967 388,00	1 328 988,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	12,00	391,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>8 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-045 Actions internationales	93-048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 457 698,51</b>	<b>0,00</b>	<b>58 230,00</b>	<b>360 436,00</b>	<b>111 950 031,75</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	46 602,38	0,00	0,00	0,00	1 951 470,79
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	1 225 682,22	0,00	0,00	0,00	7 510 295,30
613	Locations	0,00	0,00	46 152,98	0,00	0,00	0,00	744 321,12
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	407 359,67
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	1 820,86	0,00	0,00	0,00	3 031 775,09
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	2 650,00	0,00	0,00	0,00	171 908,02
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540 703,85
618	Divers	0,00	0,00	9 500,00	0,00	0,00	0,00	556 368,63
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	101 349,10	0,00	0,00	0,00	288 641,33
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	207 145,38	0,00	0,00	0,00	1 941 391,02
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	37 319,20	0,00	0,00	0,00	804 982,53
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	466 909,15
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	42 085,65	0,00	0,00	340,00	553 919,62
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	1 122,70	0,00	0,00	0,00	2 122,70
628	Divers	0,00	0,00	54 242,00	0,00	0,00	0,00	1 518 421,36
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	1 550 100,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 392,89
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	123 032,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 846 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 879 990,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 130 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	386 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	6 297 376,00
656	Participations	0,00	0,00	230 000,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	438 826,04	0,00	58 230,00	359 096,00	1 571 042,88

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-045 Actions internationales	93-048 Autres actions	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	281 507,80
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 930 860,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 353 525,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	410 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	720 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 650,00
747	Participations	0,00	0,00	17 930 860,00	0,00	0,00	0,00	19 206 432,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	762 649,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 794,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930-5</b>

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
<b>DEPENSES</b>		4 422 839,78	8 318 177,15	0,00	0,00	12 741 016,93
656	Participations	0,00	900 000,00	0,00	0,00	900 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	4 422 839,78	7 418 177,15	0,00	0,00	11 841 016,93
<b>RECETTES</b>		4 422 839,78	8 318 177,15	0,00	0,00	12 741 016,93
747	Participations	4 422 839,78	8 318 177,15	0,00	0,00	12 741 016,93

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.931</b>

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20	93-21			93-22			93-23	93-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
<b>DEPENSES</b>		<b>24 802,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>206 570 014,89</b>	<b>21 435 824,05</b>	<b>3 665 477,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,51	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 217 243,44	0,00	22 700,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 967,45	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 960 360,13	0,00	6 313,29	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 422,89	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	522 725,35	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420 509,22	0,00	121 681,42	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 590,59	0,00	1 000,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 900,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	832 577,25	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 270,14	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 857 300,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 322,83	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 763 207,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 319 493,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 034 000,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	633 000,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 344 158,36	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 277 246,34	19 700 000,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 917 454,86	1 735 824,05	1 169 623,93	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	24 802,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 423,89	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 229 000,00</b>	<b>454 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 000,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20	93-21			93-22			93-23	93-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
745	Dotat° apprentissage et formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	430 000,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 537 000,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	454 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-25 Formation professionnelle												93-258 Autres
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
												93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
							93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres			
<b>DEPENSES</b>		33 422 338,16	1 565 952,92	40 647 016,55	3 111 066,21	51 635 063,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 706 115,76
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	6 271 977,47	0,00	11 471 518,37	23 760,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 054,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	26 139 628,69	214 234,50	22 802 587,69	100 000,00	36 395 063,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 020 724,58
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 559,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	93-25												93-258 Autres
		Formation professionnelle												
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
					93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives			
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	15 240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	5 340 854,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 010 732,00	1 351 718,42	1 032 056,49	2 987 305,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 637 778,18
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>10 590 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 680 289,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 339 368,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
745	Dotat° apprentissage et formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	10 590 000,00	0,00	14 680 289,00	0,00	15 339 368,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		<b>5 041 441,00</b>	<b>56 331 195,00</b>	<b>4 287 584,47</b>	<b>1 102 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 181 052,65</b>	<b>0,00</b>	<b>437 726 944,46</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	29 130,96	6 088,47	0,00	0,00	0,00	0,00	10 154,40	0,00	125 374,34
611	Contrats de prestations de services	186 970,76	0,00	241 941,75	0,00	0,00	0,00	129 832,43	0,00	19 606 998,77
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	234 646,25	0,00	0,00	0,00	1 320,00	0,00	334 933,70
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 966 673,42
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 422,89
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	522 725,35
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	21 210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204,00	0,00	87 235 843,90
623	Pub., publications, relations publiques	565 134,08	39 406,34	14 966,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	668 656,64
624	Transports biens, transports collectifs	10 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00	0,00	143 900,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	832 577,25
628	Divers	5 197,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 467,34
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 857 300,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 322,83
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 763 207,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 319 493,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 034 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	633 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	8 258 955,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 843 113,36
655	Contributions obligatoires	0,00	48 008 995,19	0,00	762 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 748 241,53

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2025

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
656	Participations	0,00	10 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 351 604,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	4 223 642,00	0,00	496 029,84	340 000,00	0,00	0,00	1 001 541,82	0,00	24 903 707,25
658	Charges diverses de gestion courante	156,00	0,00	3 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 531 381,89
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>4 230 380,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 523 037,00</b>
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 000,00
745	Dotat° apprentissage et formation	4 230 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 230 380,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 039 657,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 537 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	454 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>24 000,00</b>	<b>17 891 237,95</b>	<b>946 006,45</b>	<b>0,00</b>	<b>437 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	131 082,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	206 585,00	282 330,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	16 272,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	9 645,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	29 175,22	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	1 758,40	12 060,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	530,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	2 834,78	90,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	14 657,08	540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	3 422 805,00	0,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	14 186 133,05	489 393,24	0,00	267 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	24 000,00	27 289,42	2 681,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>590 000,00</b>	<b>350 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	590 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)								
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives	93-327 Soutien aux sportifs		
								93-3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	93-3272 Soutien aux clubs amateurs	93-3273 Autre soutien aux sportifs
<b>DEPENSES</b>		<b>90 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 087 602,93</b>	<b>0,00</b>	<b>894 469,71</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	291 313,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	90 000,00	0,00	0,00	3 796 289,50	0,00	894 469,71	500,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 300 834,83</b>	<b>0,00</b>	<b>2 582 148,42</b>	<b>0,00</b>	<b>28 253 800,29</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 082,71
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	780 228,89
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 272,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 645,21
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 075,22
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 818,90
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530,84
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 924,78
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 197,08
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	392 991,81	0,00	0,00	0,00	392 991,81
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 592 805,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	907 843,02	0,00	2 582 148,42	0,00	23 213 776,94
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 970,91
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>940 000,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>586 690,52</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 351,63
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 601,58
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 021,28
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	557 716,03
658	Charges diverses de gestion courante	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées		93-428 Autres interventions sociales
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	<b>587 190,52</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 351,63
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 601,58
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 021,28
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	557 716,03
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-3</b>

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-4</b>

**FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50 Services communs	93-51 Aménagement et services urbains						
			93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
			<b>DEPENSES</b>		<b>1 215 309,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	483 366,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	415 787,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	26 038,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	13 407,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	268 721,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	7 988,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>643 684,30</b>	<b>40 080,00</b>	<b>1 525 030,97</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	35 926,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent <sup>o</sup> cpt prop. - Subvent <sup>o</sup>	643 684,30	40 080,00	1 454 104,97	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 969 421,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 403 526,44</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	633,05	0,00	0,00	0,00	633,05
611	Contrats de prestations de services	0,00	533 196,40	0,00	0,00	0,00	1 052 488,40
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 787,80
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 038,74
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	949,80	0,00	0,00	0,00	949,80
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 407,86
656	Participations	0,00	948 992,76	0,00	0,00	0,00	983 992,76
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	485 649,76	0,00	0,00	0,00	2 902 240,03
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 988,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>221 980,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>221 980,00</b>
747	Participations	0,00	221 980,00	0,00	0,00	0,00	221 980,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63				
					Actions sectorielles				
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
93-6311 Laboratoire	93-6312 Marchés alimentaires	93-6318 Autres							
<b>DEPENSES</b>		4 127,00	12 850 812,00	0,00	0,00	0,00	12 895 828,04	5 782 960,00	5 908 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	4 653 473,55	0,00	0,00	0,00	771 145,36	35 328,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	17 826,58	0,00	0,00	0,00	642 460,76	2 427 227,61	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	13 800,00	0,00	0,00	0,00	188 607,62	0,00	8 550,07
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 141,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	1 753 240,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	6 412 471,69	0,00	0,00	0,00	11 292 473,30	3 320 404,39	5 899 449,93
658	Charges diverses de gestion courante	4 127,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>280 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>125 000,00</b>	<b>0,00</b>
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>4 841 198,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 989 721,99</b>	<b>0,00</b>	<b>52 272 647,03</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	20 400,00	0,00	5 480 346,91
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	521 845,89	0,00	700,00	0,00	3 610 060,84
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 957,69
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 141,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	49 133,00	0,00	0,00	0,00	49 133,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 753 240,18
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	4 270 219,11	0,00	9 968 621,99	0,00	41 163 640,41
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 127,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>405 000,00</b>
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
<b>DEPENSES</b>		<b>4 587,00</b>	<b>2 078 048,85</b>	<b>0,00</b>	<b>1 170 666,64</b>	<b>5 104,14</b>	<b>16 508,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	32 645,12	0,00	280 071,51	4 400,00	4 400,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	238,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	130 770,98	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	9 931,64	0,00	34 316,16	0,00	10 560,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	56 786,78	0,00	7,30	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	728 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	1 249 947,01	0,00	725 500,69	704,14	1 548,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	4 587,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>799 410,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	679 410,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
<b>DEPENSES</b>		110 315,23	0,00	0,00	0,00	3 452 841,08	7 048 108,99	0,00	0,00	14 685 590,43
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	21 706,02	0,00	0,00	0,00	474 818,87	305 503,40	0,00	0,00	1 123 544,92
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 257,86	0,00	0,00	30 496,16
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	5,00	0,00	0,00	0,00	295 685,73	503 210,61	0,00	0,00	929 672,32
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	44 240,97	86 899,18	0,00	0,00	185 947,95
628	Divers	15 728,57	0,00	0,00	0,00	0,00	14 841,39	0,00	0,00	87 364,04
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 776 836,00	0,00	0,00	2 625 336,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	72 875,64	0,00	0,00	0,00	2 638 095,51	4 328 560,55	0,00	0,00	9 696 642,04
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 587,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>177 184,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>177 184,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	177 184,00	0,00	0,00	0,00	177 184,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>130 000,00</b>	<b>139 454 154,00</b>	<b>0,00</b>	<b>49 262 935,40</b>	<b>333 951 736,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>840 000,00</b>	<b>6 040 500,00</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	136 752 654,00	0,00	33 448 739,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	5 744 328,06
628	Divers	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	1 350 000,00	0,00	0,00	332 951 736,00	0,00	0,00	840 000,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	760 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	296 171,94
658	Charges diverses de gestion courante	130 000,00	20 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	500 000,00	0,00	15 714 196,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>500 000,00</b>	<b>4 246 478,00</b>	<b>176 198,00</b>	<b>28 349 248,00</b>	<b>103 766 194,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>363 000,00</b>
706	Prestations de services	0,00	390 000,00	0,00	454 650,00	103 766 194,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	27 794 598,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	3 696 578,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 000,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	9 900,00	176 198,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83 Transports de marchandises						
		93-830	93-831	93-832	93-833	93-834	93-835	93-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie								
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-848 Parkings	93-849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent <sup>o</sup> cpt prop. - Subvent <sup>o</sup>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	530 179 325,40
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176 945 721,06
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	335 641 736,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 056 671,94
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 214 196,40
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 401 118,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 860 844,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 794 598,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 909 578,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 098,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
<b>5191 Avances du Trésor</b>						
<b>5192 Avances de trésorerie</b>						
<b>51931 Lignes de trésorerie</b>						
(LT-CE-2023)	28/03/2023	0,00	43 000 000,00	106 248,28	83 000 000,00	0,00
(LT-SG-2023.1)	03/04/2023	0,00	0,00	2 984,45	5 000 000,00	0,00
(LT-AFL-2023)	20/06/2023	0,00	37 000 000,00	91 258,85	52 000 000,00	0,00
(LT-SG-2023.2)	20/06/2023	0,00	12 500 000,00	10 332,29	12 500 000,00	0,00
(LT-CE-2024-01)	27/03/2024	40 000 000,00	250 000 000,00	882 503,71	220 000 000,00	30 000 000,00
(LT-SG-2024-02)	03/04/2024	30 000 000,00	76 000 000,00	87 466,86	76 000 000,00	0,00
(LT-SG-2024-03)	01/07/2024	40 000 000,00	6 000 000,00	3 897,83	6 000 000,00	0,00
<b>51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt</b>						
434493 2702 CACIB (2702)	16/12/2005	3 809 523,81	4 000 000,00	24 119,58	5 000 000,00	3 000 000,00
<b>5194 Billets de trésorerie</b>						
(NEUCP)	24/04/2020	150 000 000,00	588 000 000,00	1 402 341,64	548 000 000,00	40 000 000,00
<b>5198 Autres crédits de trésorerie</b>						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>263 809 523,81</b>	<b>1 016 500 000,00</b>	<b>2 611 153,49</b>	<b>1 007 500 000,00</b>	<b>73 000 000,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					<b>382 000 000,00</b>									
(01-20-40) FR0014000SL3	HSBC	20/11/2020	2020-12-03	03/12/2040	25 000 000,00	F	FIXE	0,300	0,301		X	F	N	A-1
(02-20-45) FR0014000SM1	HSBC	20/11/2020	2020-12-03	03/12/2045	25 000 000,00	F	FIXE	0,397	0,397		X	F	N	A-1
(03-20-35) FR0014000SN9	CA Corporate Investment Bank	20/11/2020	2020-12-07	07/12/2035	15 000 000,00	F	FIXE	0,270	0,270		X	F	N	A-1
(04-20-25) FR0014000SZ3	BRED	20/11/2020	2020-12-08	08/12/2025	10 000 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		X	F	N	A-1
(05-20-27) FR0014000SY6	BRED	20/11/2020	2020-12-08	26/01/2027	10 000 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		X	F	N	A-1
(07-21-41) FR0014003CN7	CA Corporate Investment Bank	06/05/2021	2021-05-06	06/05/2041	30 000 000,00	F	FIXE	0,799	0,811		X	F	N	A-1
(08-21-26) FR0014003CK3	La Banque Postale	07/05/2021	2021-05-07	07/05/2026	15 000 000,00	F	FIXE	0,000	0,025		X	F	N	A-1
(09-21-37) FR0014003D53	Aurel BGC - GFI EU	12/05/2021	2021-05-12	12/05/2037	25 000 000,00	F	FIXE	0,841	0,854		X	F	N	A-1
(10-21-38) FR0014003LY5	HSBC	20/05/2021	2021-05-20	20/05/2038	25 000 000,00	F	FIXE	0,895	0,910		X	F	N	A-1
(11-21-39) FR0014003LZ2	HSBC	20/05/2021	2021-05-20	20/05/2039	25 000 000,00	F	FIXE	0,945	0,960		X	F	N	A-1
(12-21-27) FR0014003LH0	HSBC	21/05/2021	2021-05-21	21/05/2027	10 000 000,00	F	FIXE	0,160	0,193		X	F	N	A-1
(13-21-29) FR00140065Q0	Aurel BGC - GFI EU	18/10/2021	2021-11-02	02/11/2029	20 000 000,00	F	FIXE	0,290	0,309		X	F	N	A-1
(14-22-36) FR001400B5B9	CA Corporate Investment Bank	23/06/2022	2022-06-23	23/06/2036	30 000 000,00	F	FIXE	2,760	2,764		X	F	N	A-1
(15-22-31) FR001400B5H6	CA Corporate Investment Bank	23/06/2022	2022-06-23	23/06/2031	7 000 000,00	F	FIXE	2,450	2,449		X	F	N	A-1
(16-22-42) FR001400B5F0	La Banque Postale	24/06/2022	2022-06-24	24/06/2042	30 000 000,00	F	FIXE	2,836	2,835		X	F	N	A-1
(17-22-39) FR001400BCL0	Aurel BGC - GFI EU	06/07/2022	2022-07-06	06/07/2039	15 000 000,00	F	FIXE	2,755	2,754		X	F	N	A-1
(18-22-30) FR001400D864	La Banque Postale	17/10/2022	2022-10-18	18/10/2030	20 000 000,00	F	FIXE	2,848	2,846		X	F	N	A-1
(19-22-34) FR001400D872	La Banque Postale	17/10/2022	2022-10-18	18/10/2034	25 000 000,00	F	FIXE	3,208	3,206		X	F	N	A-1
(20-23-28) FR001400J226	BRED	27/06/2023	2023-07-05	05/07/2028	10 000 000,00	F	FIXE	3,444	3,477		X	F	N	A-1
(21-24-28) FR01400U7O5	Aurel BGC - GFI EU	19/11/2024	2024-11-21	21/11/2028	10 000 000,00	V	EURIBOR03M	3,550	3,078		X	F	N	A-1
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					<b>1 661 595 080,01</b>									
1641 Emprunts en euros (total)					1 645 595 080,01									
(162) 200606073S	Crédit Foncier	29/06/2006	2006-07-27	01/12/2007	4 000 000,00	F	FIXE	4,175	4,105		A	C	N	A-1
(163) MIN 283 526	La Banque Postale	11/09/2006	2006-09-13	01/02/2007	4 634 698,00	V	EURIBOR01M	0,000	1,211		A	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
(165) 200606073S	Crédit Foncier	01/08/2007	2007-08-01	01/12/2008	26 000 000,00	F	FIXE	4,263	4,191		A	C	N	A-1
(166) 200606073S-778085692	Crédit Foncier	01/12/2008	2008-12-01	01/12/2009	10 000 000,00	F	FIXE	4,330	4,393		A	C	N	A-1
(167) C 704 800	Crédit Foncier	01/12/2008	2008-12-01	01/03/2009	20 000 000,00	F	FIXE	4,700	4,725		T	P	N	A-1
(168) C704802	Crédit Foncier	29/06/2006	2009-06-30	01/08/2009	20 000 000,00	V	TAG03M	0,020	0,930		T	C	O	A-1
(169)C704803	Crédit Foncier	29/06/2006	2009-07-17	01/05/2010	20 000 000,00	V	TAG03M	0,020	0,948		T	C	O	A-1
(171) MIN505636	Caisse Française de Financement Local	17/03/2010	2010-03-22	01/05/2010	20 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,410	0,640		T	C	O	A-1
(172) 1183483	Caisse Dépôts Consignations	22/07/2010	2010-09-01	01/03/2011	10 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,630	0,663		T	C	O	A-1
(173) 1185420	Caisse Dépôts Consignations	31/01/2011	2011-01-31	01/04/2011	24 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,655	0,730		T	C	O	A-1
(174) 9947C	Crédit Coopératif	10/07/2012	2012-07-10	01/11/2012	5 000 000,00	V	EURIBOR03M	4,256	2,342		T	P	O	A-1
(175) 1229253	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	2013-01-01	01/03/2014	960 000,00	V	LIVRETA	2,850	1,512		T	P	O	A-1
(176) 1229252	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	2013-01-01	01/03/2014	100 000,00	V	LIVRETA	2,850	1,504		T	P	O	A-1
(177) 1229251	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	2013-11-01	01/03/2014	104 225,00	V	LIVRETA	2,850	1,976		T	P	O	A-1
(178) 1229255	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	2013-11-01	01/03/2014	80 000,00	V	LIVRETA	2,850	1,678		T	P	O	A-1
(179) 1229245	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	2013-11-01	01/03/2014	100 000,00	V	LIVRETA	2,850	1,678		T	P	O	A-1
(180) 1229247	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	2013-02-01	01/03/2014	511 980,00	V	LIVRETA	2,850	1,520		T	P	O	A-1
(181) 1229248	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	2013-02-01	01/03/2014	189 586,00	V	LIVRETA	2,850	1,520		T	P	O	A-1
(182) 1229250	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	2013-02-01	01/03/2014	113 353,00	V	LIVRETA	2,850	1,520		T	P	O	A-1
(183) 1229257	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	2013-02-01	01/03/2014	1 150 000,00	V	LIVRETA	2,850	1,301		T	P	O	A-1
(184) 1229259	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	2013-11-29	01/03/2014	1 509 800,00	V	LIVRETA	2,850	1,447		T	P	O	A-1
(185) 5024413	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	2014-02-21	01/06/2015	3 976 000,00	V	LIVRETA	2,850	1,872		T	P	O	A-1
(186) 5024505	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	2014-02-21	01/06/2015	607 549,00	V	LIVRETA	2,850	1,872		T	P	O	A-1
(187) 5024505	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	2014-06-02	01/03/2015	1 500 000,00	V	LIVRETA	3,250	1,728		T	P	O	A-1
(188) 1229241	Caisse Dépôts Consignations	20/10/2012	2014-06-02	01/03/2015	1 000 000,00	V	LIVRETA	3,250	1,711		T	P	N	A-1
(189) 9119848	Caisse d'Epargne Bourg F-C	11/12/2012	2013-03-25	26/06/2013	875 000,00	F	FIXE	3,740	3,790		T	C	N	A-1
(190) 1235471	Caisse Dépôts Consignations	30/04/2013	2013-04-30	01/01/2014	2 500 000,00	F	FIXE	3,950	3,950		A	P	N	A-1
(191) MON50569	Caisse Française de Financement Local	18/11/2015	2015-12-07	01/01/2017	6 000 000,00	V	EURIBOR12M	0,520	0,549		A	C	O	A-1
(2010-01) 201001-AN96628	Caisse d'Epargne Bourg F-C	12/05/2010	2010-05-18	25/05/2011	25 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,400	0,417		A	C	O	A-1
(2010-02) MIN505688	Caisse Française de Financement Local	11/05/2010	2010-05-19	01/06/2011	25 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,530	1,209		A	C	O	A-1
(2010-03) MIS283504	Crédit Coopératif	13/10/2010	2010-11-24	01/12/2011	14 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,400	1,340		A	C	O	A-1
(2010-04) CO2355 434613	CA Corporate Investment Bank	21/10/2010	2010-10-29	29/10/2011	25 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,637	1,369		A	C	O	A-1
(2010-06) 5668C	Crédit Coopératif	23/12/2010	2010-12-29	01/01/2012	5 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,899	0,821		A	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
(2011-01) 434753	CA Corporate Investment Bank	20/05/2011	2011-07-01	01/07/2012	5 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,942	1,463		A	C	O	A-1
(2011-02) CO2596 434603	CA Corporate Investment Bank	20/05/2011	2011-07-01	01/07/2012	5 000 000,00	V	EURIBOR01M	1,102	1,533		A	C	O	A-1
(2011-03) 434623 -CO2597	CA Corporate Investment Bank	20/05/2011	2011-07-01	01/07/2012	5 000 000,00	V	EURIBOR01M	1,282	1,622		A	C	O	A-1
(2011-04) LT11915A	CA Corporate Investment Bank	01/06/2011	2011-07-13	15/07/2012	5 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,955	0,911		A	C	O	A-1
(2011-05) MIS 283502/C710171	Crédit Coopératif	02/05/2011	2011-06-10	01/07/2012	15 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,922	1,267		A	C	O	A-1
(2011-07) 0421 3470465	ARKEA Banque Entreprises	06/05/2011	2011-10-13	30/01/2012	25 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,900	0,949		T	C	O	A-1
(2011-08) MON283501/C710166	Crédit Coopératif	05/12/2011	2011-12-15	01/04/2012	20 000 000,00	V	EURIBOR03M	3,419	2,263		T	C	O	A-1
(2012-01) 1208443	Caisse Dépôts Consignations	05/12/2011	2012-02-29	01/08/2012	8 000 000,00	V	EURIBOR03M	2,447	1,953		T	C	O	A-1
(2012-02) 201490 02	Caisse Fédérale Crédit Mutuel	16/12/2011	2012-04-30	31/07/2012	20 000 000,00	F	FIXE	4,460	4,611		T	P	O	A-1
(2012-03) 1212299	Caisse Dépôts Consignations	05/01/2012	2012-02-29	01/08/2012	25 000 000,00	V	EURIBOR03M	3,384	1,949		T	C	O	A-1
(2012-05) 90 24478	Caisse d'Epargne Bourg F-C	02/05/2012	2012-07-25	25/07/2013	5 000 000,00	F	FIXE	4,640	4,672		A	C	O	A-1
(2014-01) 84269-275564	Banque européenne d'investissement	11/12/2014	2014-12-29	29/12/2015	15 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,480	1,422		A	C	O	A-1
(2015-01) 84269-311800	Banque européenne d'investissement	20/11/2015	2015-12-18	18/12/2016	17 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,328	1,407		A	C	O	A-1
(2016-01) 57313	Caisse Dépôts Consignations	30/11/2016	2016-12-28	01/01/2018	48 600 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	O	A-1
(2017-02) 1013055DW	Deutsche Pfandbrief Bank	02/08/2017	2017-09-29	30/12/2017	12 666 666,67	V	EURIBOR03M	0,550	1,258		T	C	O	A-1
(2017-04) 84270-420433	Banque européenne d'investissement	05/03/2015	2017-12-22	22/12/2018	60 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,270	1,690		A	C	O	A-1
(2018-01) 84269-472062	Banque européenne d'investissement	05/03/2015	2018-12-20	20/06/2019	50 000 000,00	F	FIXE	1,353	1,358		S	C	O	A-1
(2018-02) 84270-472027	Banque européenne d'investissement	05/03/2015	2018-12-20	20/06/2019	20 000 000,00	F	FIXE	1,360	1,365		S	C	O	A-1
(2019-01) 84269-510852	Banque européenne d'investissement	05/03/2015	2019-11-18	18/05/2020	18 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,280	0,408		S	C	O	A-1
(2019-02) 84270-540853	Banque européenne d'investissement	05/03/2015	2019-11-20	22/02/2020	20 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,280	2,046		S	C	O	A-1
(2019-03) 91053-514527	Banque européenne d'investissement	05/12/2019	2019-12-23	23/03/2020	52 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,290	0,000		T	C	O	A-1
(2019-04) MON530965-532431	Caisse Française de Financement Local	16/12/2019	2019-12-27	01/04/2020	10 000 000,00	F	FIXE	0,560	0,568		T	P	O	A-1
(2019-05) MON530966-532432	Caisse Française de Financement Local	16/12/2019	2019-12-30	01/07/2020	10 000 000,00	F	FIXE	0,560	0,561		S	P	N	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
(2020-01) 91053-547151	Banque européenne d'investissement	05/12/2019	2020-11-23	23/02/2021	40 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,368	0,000		T	C	O	A-1
(2020-02) 2686/001	Société Générale	02/12/2020	2020-12-29	27/03/2022	40 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,290	2,486		T	C	O	A-1
(2020-03) 033209G/12135	CE Crédit Foncier	08/12/2020	2020-12-29	25/04/2021	20 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,200	1,553		T	P	O	A-1
(2020-04) 91053-550435	Banque européenne d'investissement	08/12/2020	2020-12-22	22/03/2021	31 045 000,00	V	EURIBOR03M	0,327	0,000		T	C	O	A-1
(2020-05) 92949-550436	Banque européenne d'investissement	08/12/2020	2020-12-22	22/03/2021	23 955 000,00	V	EURIBOR03M	0,327	0,326		T	C	O	A-1
(2020-06) 92949-550434	Banque européenne d'investissement	08/12/2020	2020-12-22	22/03/2021	20 000 000,00	F	FIXE	0,244	0,244		T	C	O	A-1
(2021-01) 93346-590077	Banque européenne d'investissement	30/11/2021	2021-12-23	23/03/2022	25 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,150	2,903		T	C	N	A-1
(2021-02) 1994/0062799	Agence France Locale	06/12/2021	2021-12-16	20/03/2022	30 000 000,00	F	FIXE	0,450	0,457		T	C	O	A-1
(2021-03) 2964	Société Générale	17/12/2021	2022-03-31	30/06/2022	50 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,150	2,570		T	C	N	A-1
(2022-01) 5458198	Caisse Dépôts Consignations	17/12/2021	2022-12-05	01/04/2023	12 000 000,00	F	FIXE	0,910	0,915		T	P	O	A-1
(2022-02) 92949-616104	Banque européenne d'investissement	30/10/2020	2022-07-27	27/01/2023	54 045 000,00	F	FIXE	2,364	2,377		S	C	O	A-1
(2022-03) MON544259EUR	Caisse Française de Financement Local	16/11/2022	2022-11-30	01/03/2023	10 000 000,00	F	FIXE	3,240	3,288		T	C	O	A-1
(2022-04) MON544260EUR	Caisse Française de Financement Local	16/11/2022	2022-11-30	01/06/2023	10 000 000,00	F	FIXE	3,250	3,284		S	C	O	A-1
(2022-05) 102780016000034345902	Caisse Fédérale Crédit Mutuel	30/11/2022	2022-12-19	31/03/2023	8 000 000,00	F	FIXE	3,000	3,050		T	C	O	A-1
(2022-06) 2425-2431	Agence France Locale	25/11/2022	2023-03-20	20/06/2023	40 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,370	3,060		T	C	O	A-1
(2022-07) F7322530 / 5323589	Caisse d'Epargne Bourg F-C	25/11/2022	2023-05-05	25/08/2023	30 000 000,00	F	FIXE	3,100	3,142		T	C	O	A-1
(2023-01) 5498584	Caisse Dépôts Consignations	29/08/2022	2023-08-04	01/12/2023	12 000 000,00	F	FIXE	2,470	2,479		T	P	O	A-1
(2023-02) 5498592	Caisse Dépôts Consignations	29/08/2022	2023-08-04	01/12/2023	11 000 000,00	F	FIXE	2,470	2,479		T	P	O	A-1
(2023-03) 5542438	Caisse Dépôts Consignations	18/10/2023	2024-04-18	01/09/2024	8 643 000,00	V	LIVRETA	3,400	2,587		T	C	O	A-1
(2023-04) 5542534	Caisse Dépôts Consignations	18/10/2023	2024-04-18	01/09/2024	7 000 000,00	V	LIVRETA	3,400	2,587		T	C	O	A-1
(2023-05) 5542486	Caisse Dépôts Consignations	18/10/2023	2024-04-18	01/09/2024	14 679 242,00	V	LIVRETA	3,400	2,562		T	C	O	A-1
(2023-06) 93346-674832	Banque européenne d'investissement	30/11/2021	2023-12-21	21/03/2024	20 000 000,00	F	FIXE	3,057	3,092		T	C	N	A-1
(2023-07) 93346-674833	Banque européenne d'investissement	30/11/2021	2023-12-21	21/03/2024	20 000 000,00	V	EURIBOR03M	4,275	2,777		T	C	N	A-1
(2023-08) 3230-3255	Agence France Locale	19/12/2023	2023-12-28	20/08/2024	40 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,830	3,381		T	C	N	A-1
(2023-09) MIN548816EUR	Caisse Française de Financement Local	28/12/2023	2024-06-28	01/10/2024	20 000 000,00	F	FIXE	3,420	3,522		T	C	O	A-1
(2024-01) MIN548386EUR	La Banque Postale	18/07/2024	2024-12-27	01/04/2025	15 000 000,00	V	EURIBOR03M	4,515	3,253		T	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
(2024-02) MIN548387EUR	La Banque Postale	18/07/2024	2024-12-05	01/07/2025	25 000 000,00	F	FIXE	3,560	3,671		T	C	O	A-1
(2024-03) 181143C	Crédit Coopératif	18/07/2024	2024-10-22	05/02/2025	10 000 000,00	F	FIXE	3,500	3,552		T	P	O	A-1
(2024-04) 93346-717971	Banque européenne d'investissement	30/11/2021	2024-12-18	18/03/2025	25 000 000,00	F	FIXE	2,879	2,911		T	C	N	A-1
(2024-05) 93346-717972	Banque européenne d'investissement	30/11/2021	2024-12-18	18/03/2025	30 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,196	2,938		T	C	N	A-1
(2024-06) 4072-4076	Agence France Locale	10/12/2024	2025-09-22	22/12/2025	30 000 000,00	F	FIXE	3,120	3,203		T	C	O	A-1
(2024-06M) 4072-4076	Agence France Locale	10/12/2024	2024-12-27	21/09/2025	5 000 000,00	V	EURIBOR03M	3,293	3,087		X	F	O	A-1
(2024-07) CP2802	CA Corporate Investment Bank	31/12/2024	2025-09-30	30/12/2025	20 000 000,00	V	EURIBOR03M	3,504	3,305		T	C	O	A-1
(2703) MON505661	Caisse Française de Financement Local	18/12/2007	2007-12-27	01/04/2008	20 000 000,00	F	FIXE	4,640	4,720		T	C	O	A-1
(29-04) 1155046	Caisse Dépôts Consignations	08/06/2007	2009-12-11	01/03/2010	70 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,000	0,186		T	C	O	A-1
(2903) MIN505686	Caisse Française de Financement Local	06/10/2009	2009-10-13	01/11/2010	10 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,624	0,511		A	C	O	A-1
(2905) 18676 (ex18155)	Société Générale	23/12/2009	2009-12-30	30/12/2010	35 000 000,00	V	EURIBOR01M	0,380	0,466		A	C	O	A-1
(9801) MON 505660	Caisse Française de Financement Local	12/08/1998	1998-10-01	01/02/1999	3 048 980,34	F	FIXE	5,490	5,603		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					16 000 000,00									
(2702) 434593 CO1551	CA Corporate Investment Bank	27/12/2007	2011-12-28	27/12/2027	16 000 000,00	V	TAG03M	0,030	0,180		X	F	N	A-1
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>2 043 595 080,01</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		382 000 000,00					10 000 000,00	5 499 067,50	0,00	2 271 367,01
(01-20-40) FR0014000SL3	N	0,00	A-1	25 000 000,00	15,92	F	FIXE	0,300	0,00	75 000,00	0,00	5 958,90
(02-20-45) FR0014000SM1	N	0,00	A-1	25 000 000,00	20,92	F	FIXE	0,397	0,00	99 250,00	0,00	7 885,62
(03-20-35) FR0014000SN9	N	0,00	A-1	15 000 000,00	10,93	F	FIXE	0,270	0,00	40 500,00	0,00	2 773,97
(04-20-25) FR0014000SZ3	N	0,00	A-1	10 000 000,00	0,94	F	FIXE	0,000	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00
(05-20-27) FR0014000SY6	N	0,00	A-1	10 000 000,00	2,07	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
(07-21-41) FR0014003CN7	N	0,00	A-1	30 000 000,00	16,35	F	FIXE	0,799	0,00	239 700,00	0,00	157 610,96
(08-21-26) FR0014003CK3	N	0,00	A-1	15 000 000,00	1,35	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
(09-21-37) FR0014003D53	N	0,00	A-1	25 000 000,00	12,36	F	FIXE	0,841	0,00	210 250,00	0,00	134 790,41
(10-21-38) FR0014003LY5	N	0,00	A-1	25 000 000,00	13,39	F	FIXE	0,895	0,00	223 750,00	0,00	138 541,10
(11-21-39) FR0014003LZ2	N	0,00	A-1	25 000 000,00	14,39	F	FIXE	0,945	0,00	236 250,00	0,00	146 280,82
(12-21-27) FR0014003LH0	N	0,00	A-1	10 000 000,00	2,39	F	FIXE	0,160	0,00	16 000,00	0,00	9 863,01
(13-21-29) FR00140065Q0	N	0,00	A-1	20 000 000,00	4,84	F	FIXE	0,290	0,00	58 000,00	0,00	9 534,25
(14-22-36) FR001400B5B9	N	0,00	A-1	30 000 000,00	11,48	F	FIXE	2,760	0,00	828 000,00	0,00	435 550,68
(15-22-31) FR001400B5H6	N	0,00	A-1	7 000 000,00	6,48	F	FIXE	2,450	0,00	171 500,00	0,00	90 213,70
(16-22-42) FR001400B5F0	N	0,00	A-1	30 000 000,00	17,48	F	FIXE	2,836	0,00	850 800,00	0,00	445 213,15
(17-22-39) FR001400BCL0	N	0,00	A-1	15 000 000,00	14,51	F	FIXE	2,755	0,00	413 250,00	0,00	202 662,33
(18-22-30) FR001400D864	N	0,00	A-1	20 000 000,00	5,80	F	FIXE	2,848	0,00	569 600,00	0,00	117 041,10
(19-22-34) FR001400D872	N	0,00	A-1	25 000 000,00	9,80	F	FIXE	3,208	0,00	802 000,00	0,00	164 794,52
(20-23-28) FR001400J226	N	0,00	A-1	10 000 000,00	3,51	F	FIXE	3,444	0,00	344 400,00	0,00	169 841,10
(21-24-28) FR01400U7O5	N	0,00	A-1	10 000 000,00	3,89	V	EURIBOR03M	3,578	0,00	320 817,50	0,00	32 811,39
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers(Total)</b>		51 000 000,00		1 088 263 477,89					80 100 350,61	30 542 018,26	1 299 674,43	2 668 531,03
1641 Emprunts en euros (total)		51 000 000,00		1 085 263 477,89					79 100 350,61	30 542 018,26	1 299 674,43	2 668 162,29
(162) 200606073S	N	0,00	A-1	1 626 827,60	11,92	F	FIXE	4,175	135 568,97	68 863,39	0,00	5 361,28

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
(163) MIN 283 526	N	0,00	A-1	695 204,70	2,00	V	EURIBOR01M	3,022	231 734,90	12 586,45	0,00	957,00
(165) 200606073S	N	0,00	A-1	11 266 666,61	12,92	F	FIXE	4,263	866 666,67	486 911,69	0,00	36 941,67
(166) 200606073S-778085692	N	0,00	A-1	4 666 666,72	13,92	F	FIXE	4,330	333 333,33	204 873,15	0,00	16 157,31
(167) C 704 800	N	0,00	A-1	11 908 310,66	13,92	F	FIXE	4,700	672 589,34	555 520,68	0,00	45 473,46
(168) C704802	N	0,00	A-1	9 179 250,44	14,58	V	TAG03M	3,355	622 322,08	250 602,82	0,00	34 225,83
(169)C704803	N	0,00	A-1	10 166 666,47	15,08	V	TAG03M	3,355	666 666,68	281 433,89	0,00	39 506,90
(171) MIN505636	N	0,00	A-1	628 840,62	0,25	V	EURIBOR01M	3,432	628 840,62	4 325,32	0,00	0,00
(172) 1183483	N	0,00	A-1	5 333 333,52	15,92	V	EURIBOR03M	3,534	333 333,32	167 423,31	0,00	12 486,11
(173) 1185420	N	0,00	A-1	13 000 000,00	16,00	V	EURIBOR03M	3,879	800 000,00	428 724,05	0,00	93 410,49
(174) 9947C	N	0,00	A-1	739 112,98	2,58	V	EURIBOR03M	5,456	260 247,78	32 493,15	0,00	3 779,01
(175) 1229253	N	0,00	A-1	283 299,19	3,92	V	LIVRETA	3,600	67 434,09	7 738,27	0,00	441,92
(176) 1229252	N	0,00	A-1	29 510,36	3,92	V	LIVRETA	3,600	7 024,39	806,07	0,00	46,04
(177) 1229251	N	0,00	A-1	30 757,19	3,92	V	LIVRETA	3,600	7 321,18	840,12	0,00	47,98
(178) 1229255	N	0,00	A-1	23 608,31	3,92	V	LIVRETA	3,600	5 619,51	644,86	0,00	36,83
(179) 1229245	N	0,00	A-1	29 510,36	3,92	V	LIVRETA	3,600	7 024,39	806,07	0,00	46,04
(180) 1229247	N	0,00	A-1	151 086,98	3,92	V	LIVRETA	3,600	35 963,44	4 126,91	0,00	235,68
(181) 1229248	N	0,00	A-1	55 947,49	3,92	V	LIVRETA	3,600	13 317,27	1 528,19	0,00	87,27
(182) 1229250	N	0,00	A-1	33 450,83	3,92	V	LIVRETA	3,600	7 962,35	913,70	0,00	52,18
(183) 1229257	N	0,00	A-1	339 402,91	3,92	V	LIVRETA	3,600	80 788,53	9 270,73	0,00	529,44
(184) 1229259	N	0,00	A-1	445 591,71	3,92	V	LIVRETA	3,600	106 064,80	12 171,27	0,00	695,09
(185) 5024413	N	0,00	A-1	1 540 279,37	5,17	V	LIVRETA	3,600	267 877,21	43 070,28	0,00	2 604,39
(186) 5024505	N	0,00	A-1	235 361,05	5,17	V	LIVRETA	3,600	40 932,75	6 581,32	0,00	397,96
(187) 5024505	N	0,00	A-1	526 175,54	4,92	V	LIVRETA	3,900	98 410,06	16 078,66	0,00	983,93
(188) 1229241	N	0,00	A-1	350 783,71	4,92	V	LIVRETA	3,900	65 606,71	10 719,11	0,00	655,95
(189) 9119848	N	0,00	A-1	189 583,49	3,24	F	FIXE	3,740	58 333,32	6 272,30	0,00	81,81
(190) 1235471	N	0,00	A-1	814 300,27	3,00	F	FIXE	3,950	191 902,47	32 164,86	0,00	24 584,71
(191) MON50569	N	0,00	A-1	2 800 000,00	6,00	V	EURIBOR12M	4,056	400 000,00	115 460,80	0,00	72 367,33
(2010-01) 201001-AN96628	O	11 000 000,00	A-1	11 000 000,00	10,40	V	FIXE	3,598	1 000 000,00	702 380,80	276 961,22	42 024,19
(2010-02) MIN505688	N	0,00	A-1	11 000 000,00	10,42	V	EURIBOR01M	3,552	1 000 000,00	328 504,10	0,00	25 212,39
(2010-03) MIS283504	N	0,00	A-1	6 160 000,00	10,92	V	EURIBOR01M	3,422	560 000,00	192 392,34	0,00	15 599,89
(2010-04) CO2355 434613	N	0,00	A-1	11 000 000,00	10,83	V	EURIBOR03M	3,649	1 000 000,00	360 809,41	0,00	52 549,34

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
(2010-06) 5668C	N	0,00	A-1	2 400 000,00	11,00	V	EURIBOR03M	4,046	200 000,00	77 862,17	0,00	17 134,86
(2011-01) 434753	N	0,00	A-1	2 400 000,00	11,50	V	EURIBOR01M	3,772	200 000,00	77 411,36	0,00	5 963,50
(2011-02) CO2596 434603	N	0,00	A-1	2 400 000,00	11,50	V	EURIBOR01M	3,852	200 000,00	79 284,70	0,00	6 115,06
(2011-03) 434623 -CO2597	N	0,00	A-1	2 400 000,00	11,50	V	EURIBOR01M	3,942	200 000,00	81 392,20	0,00	6 285,56
(2011-04) LT11915A	N	0,00	A-1	2 400 000,00	11,54	V	EURIBOR03M	3,929	200 000,00	82 632,09	0,00	14 962,04
(2011-05) MIS 283502/C710171	N	0,00	A-1	5 250 000,00	6,50	V	EURIBOR01M	3,762	750 000,00	165 031,88	0,00	12 159,32
(2011-07) 0421 3470465	N	0,00	A-1	12 000 000,00	11,83	F	FIXE	1,500	1 000 000,00	174 375,00	0,00	28 247,28
(2011-08) MON283501/C710166	N	0,00	A-1	3 000 000,17	2,00	V	EURIBOR03M	5,306	1 333 333,32	120 507,25	0,00	18 636,09
(2012-01) 1208443	N	0,00	A-1	1 333 333,23	2,33	V	LIVRETA	3,750	533 333,33	30 361,51	0,00	2 305,57
(2012-02) 201490 02	N	0,00	A-1	4 320 268,03	2,33	F	FIXE	4,460	1 670 848,49	164 997,23	0,00	19 908,09
(2012-03) 1212299	N	0,00	A-1	4 166 666,78	2,33	V	LIVRETA	3,750	1 666 666,64	112 077,64	0,00	10 467,69
(2012-05) 90 24478	N	0,00	A-1	1 000 000,04	2,57	F	FIXE	4,640	333 333,33	46 400,00	0,00	13 559,82
(2014-01) 84269-275564	N	0,00	A-1	9 000 000,00	14,99	V	EURIBOR03M	3,195	600 000,00	270 254,54	0,00	1 904,42
(2015-01) 84269-311800	N	0,00	A-1	10 880 000,00	15,96	V	EURIBOR03M	3,191	680 000,00	315 889,79	0,00	10 258,71
(2016-01) 57313	N	0,00	A-1	31 590 000,00	12,00	F	FIXE	0,000	2 430 000,00	0,00	0,00	0,00
(2017-02) 1013055DW	N	0,00	A-1	3 000 000,00	2,25	V	EURIBOR03M	3,265	1 333 333,33	77 477,31	0,00	258,15
(2017-04) 84270-420433	N	0,00	A-1	43 200 000,00	17,98	V	EURIBOR03M	3,109	2 400 000,00	1 221 723,05	0,00	28 596,61
(2018-01) 84269-472062	N	0,00	A-1	35 000 000,00	13,97	F	FIXE	1,353	2 500 000,00	465 093,75	0,00	14 496,43
(2018-02) 84270-472027	N	0,00	A-1	14 000 000,00	13,97	F	FIXE	1,360	1 000 000,00	187 000,00	0,00	5 828,57
(2019-01) 84269-510852	N	0,00	A-1	13 500 000,00	14,88	V	EURIBOR03M	3,285	900 000,00	388 179,25	0,00	40 215,25
(2019-02) 84270-540853	N	0,00	A-1	15 000 000,00	14,89	V	EURIBOR03M	3,280	1 000 000,00	432 686,76	0,00	40 412,87
(2019-03) 91053-514527	N	0,00	A-1	41 600 000,00	19,98	V	EURIBOR03M	3,129	2 080 000,00	1 166 511,40	0,00	25 102,31
(2019-04) MON530965-532431	N	0,00	A-1	6 923 675,71	10,00	F	FIXE	0,560	658 132,80	37 392,12	0,00	8 771,76
(2019-05) MON530966-532432	N	0,00	A-1	7 087 573,42	10,00	F	FIXE	0,560	657 219,39	38 771,59	0,00	18 004,99
(2020-01) 91053-547151	N	0,00	A-1	33 600 000,00	20,89	V	EURIBOR03M	3,373	1 600 000,00	988 984,06	0,00	90 726,10
(2020-02) 2686/001	N	0,00	A-1	32 000 000,08	11,99	V	EURIBOR03M	3,021	2 666 666,64	875 743,35	0,00	10 309,85
(2020-03) 033209G/12135	N	0,00	A-1	15 056 094,61	11,07	V	EURIBOR03M	3,286	1 324 647,49	423 084,94	0,00	66 736,36
(2020-04) 91053-550435	N	0,00	A-1	26 077 800,00	20,98	V	EURIBOR03M	3,166	1 241 800,00	739 638,91	0,00	17 800,72
(2020-05) 92949-550436	N	0,00	A-1	20 122 200,00	20,98	V	EURIBOR03M	3,166	958 200,00	570 721,54	0,00	13 735,42
(2020-06) 92949-550434	N	0,00	A-1	16 800 000,00	20,98	F	FIXE	0,244	800 000,00	40 260,00	0,00	1 084,44
(2021-01) 93346-590077	N	0,00	A-1	19 999 999,97	11,98	V	EURIBOR03M	2,989	1 666 666,68	526 528,19	0,00	11 004,58

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
(2021-02) 1994/0062799	N	0,00	A-1	24 000 000,00	11,98	F	FIXE	0,450	2 000 000,00	106 643,75	0,00	2 750,00
(2021-03) 2964	N	0,00	A-1	40 833 333,37	12,25	V	EURIBOR03M	2,833	3 333 333,32	1 056 440,70	0,00	2 473,96
(2022-01) 5458198	N	0,00	A-1	11 245 566,48	23,00	F	FIXE	0,910	436 505,16	100 505,56	0,00	24 507,14
(2022-02) 92949-616104	N	0,00	A-1	49 721 400,00	22,57	F	FIXE	2,364	2 161 800,00	1 162 637,68	0,00	482 719,60
(2022-03) MON544259EUR	N	0,00	A-1	8 666 666,64	12,92	F	FIXE	3,240	666 666,68	272 700,00	0,00	22 320,00
(2022-04) MON544260EUR	N	0,00	A-1	8 666 666,68	12,92	F	FIXE	3,250	666 666,66	276 250,00	0,00	22 142,86
(2022-05) 102780016000034345902	N	0,00	A-1	6 933 333,36	13,00	F	FIXE	3,000	533 333,32	202 000,00	0,00	533,33
(2022-06) 2425-2431	N	0,00	A-1	35 333 333,31	13,23	V	EURIBOR03M	3,222	2 666 666,68	1 015 895,61	0,00	23 803,38
(2022-07) F7322530 / 5323589	N	0,00	A-1	27 000 000,00	13,40	F	FIXE	3,100	2 000 000,00	813 750,00	0,00	77 921,20
(2023-01) 5498584	N	0,00	A-1	11 159 102,65	13,67	F	FIXE	2,470	691 430,03	266 799,35	0,00	22 060,86
(2023-02) 5498592	N	0,00	A-1	10 229 177,41	13,67	F	FIXE	2,470	633 810,85	244 566,07	0,00	20 222,45
(2023-03) 5542438	N	0,00	A-1	8 470 140,00	24,42	V	LIVRETA	3,400	345 720,00	231 448,37	0,00	15 265,89
(2023-04) 5542534	N	0,00	A-1	6 860 000,00	24,42	V	LIVRETA	3,400	280 000,00	187 450,96	0,00	12 363,91
(2023-05) 5542486	N	0,00	A-1	14 312 260,94	19,42	V	LIVRETA	3,400	733 962,09	389 694,46	0,00	25 513,80
(2023-06) 93346-674832	N	0,00	A-1	18 666 666,68	13,97	F	FIXE	3,057	1 333 333,32	555 355,00	0,00	16 190,78
(2023-07) 93346-674833	N	0,00	A-1	18 666 666,68	13,97	V	EURIBOR03M	3,192	1 333 333,32	528 986,20	0,00	12 547,41
(2023-08) 3230-3255	N	0,00	A-1	39 000 000,00	19,39	V	EURIBOR03M	3,834	2 000 000,00	1 329 913,29	0,00	136 061,33
(2023-09) MIN548816EUR	N	0,00	A-1	19 750 000,00	19,50	F	FIXE	3,420	1 000 000,00	671 816,25	0,00	163 875,00
(2024-01) MIN548386EUR	N	0,00	A-1	15 000 000,00	20,00	V	EURIBOR03M	3,561	562 500,00	386 541,10	0,00	0,00
(2024-02) MIN548387EUR	N	0,00	A-1	25 000 000,00	20,25	F	FIXE	3,560	625 000,00	758 528,83	0,00	221 758,33
(2024-03) 181143C	N	0,00	A-1	10 000 000,00	19,84	F	FIXE	3,500	351 935,09	345 414,39	0,00	52 304,05
(2024-04) 93346-717971	N	0,00	A-1	25 000 000,00	14,96	F	FIXE	2,879	1 666 666,68	701 756,25	0,00	26 124,26
(2024-05) 93346-717972	N	0,00	A-1	30 000 000,00	14,97	V	EURIBOR03M	3,632	2 000 000,00	980 884,57	0,00	32 963,17
(2024-06) 4072-4076	N	0,00	A-1	0,00	15,00	F	FIXE	3,120	500 000,00	236 600,00	0,00	0,00
(2024-06M) 4072-4076	N	0,00	A-1	5 000 000,00	0,72	V	EURIBOR03M	3,181	0,00	111 002,48	0,00	0,00
(2024-07) CP2802	N	0,00	A-1	0,00	20,00	V	EURIBOR03M	3,504	250 000,00	161 697,90	0,00	3 379,49
(2703) MON505661	N	0,00	A-1	3 250 000,00	3,00	F	FIXE	4,640	1 000 000,00	133 400,00	0,00	26 100,00
(29-04) 1155046	O	40 000 000,00	A-1	40 000 000,00	19,92	V	FIXE	3,506	2 000 000,00	2 417 658,77	1 022 713,21	117 352,68
(2903) MIN505686	N	0,00	A-1	4 000 000,00	9,83	V	EURIBOR01M	3,594	400 000,00	125 927,97	0,00	9 256,85
(2905) 18676 (ex18155)	N	0,00	A-1	14 000 000,00	10,00	V	EURIBOR01M	3,243	1 400 000,00	407 176,79	0,00	1 878,80
(9801) MON 505660	N	0,00	A-1	742 022,57	3,83	F	FIXE	5,490	170 619,81	37 264,31	0,00	5 199,92

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		3 000 000,00					1 000 000,00	0,00	0,00	368,74
(2702) 434593 CO1551	N	0,00	A-1	3 000 000,00	2,99	V	TAG03M	2,940	1 000 000,00	0,00	0,00	368,74
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>51 000 000,00</b>		<b>1 470 263 477,89</b>					<b>90 100 350,61</b>	<b>36 041 085,76</b>	<b>1 299 674,43</b>	<b>4 939 898,04</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

**IV  
B1.3**

**B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	115	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,94	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 470 263 477,89	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>		51 000 000,00					51 000 000,00				0,00	0,00	0,00
S2010-01 3175990M (S2010-01)	201001-AN96628 (2010-01)	11 000 000,00	25/05/2035	NATIXIS	SWAP	Taux	11 000 000,00	25/11/2012	25/05/2035	T	0,00	0,00	0,00
S2904(2950) (S2904)	(29-04) 1155046 (2904)	40 000 000,00	01/12/2044	ARKEA Banque Entreprises	SWAP	Taux	40 000 000,00	01/06/2012	01/12/2044	T	0,00	0,00	0,00
<b>Taux variable simple (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux complexe (total) (2)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		51 000 000,00					51 000 000,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						34 382 492,72	5 679 252,77		
S2010-01 3175990M (S2010-01)	201001-AN96628 (2010-01)	FIXE	3,600	EURIBOR03M	3,010	8 239 521,94	1 219 188,39	A-1	A-1
S2904(2950) (S2904)	(29-04) 1155046 (2904)	FIXE	3,510	EURIBOR03M	2,930	26 142 970,78	4 460 064,38	A-1	A-1
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						34 382 492,72	5 679 252,77		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : - €		NEANT
	<b>Catégories de biens amortis</b>		
L	Subventions d'équipement versées : mobiliers, matériel et études	5	14/12/2023
L	Subventions d'équipement versées : biens immobiliers ou installations	30	14/12/2023
L	Subventions d'équipement versées : projets d'infrastructures d'intérêt national	40	14/12/2023
L	Subventions d'équipement versées : au tiers dans le cadre des fonds européens	1	14/12/2023
L	Subventions d'équipement versées : à l'Etat (financement de voiries et monuments historiques)	40	14/12/2023
L	Subventions d'équipement versées à la SNCF : matériel de transport ferroviaire - non roulant	15	14/12/2023
L	Subventions d'équipement versées à la SNCF : matériel de transport ferroviaire - roulant	30	14/12/2023
L	Frais d'étude non suivis de réalisation	5	14/12/2023
L	Frais de recherche et de développement (si réussite du projet)	5	14/12/2023
L	Frais de recherche et de développement (si échec du projet)	1	14/12/2023
L	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5	14/12/2023
L	Logiciels bureautiques	2	14/12/2023
L	Autres logiciels	5	14/12/2023
L	Autres immobilisations incorporelles	7	14/12/2023
L	Autres immobilisations incorporelles	15	14/12/2023
L	Autres immobilisations incorporelles	20	14/12/2023
L	Agencements et aménagements de terrains	15	14/12/2023
L	Constructions (bât. administratifs, scolaires, culturels, sportifs, autres bât. publics et privés)	30	14/12/2023
L	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	15	14/12/2023
L	Réseaux voirie, instal voirie, réseaux divers, matériel outillage incendie défense civile	10	14/12/2023
L	Matériel ferroviaire	15	14/12/2023
L	Matériel technique scolaire, matériel et outillage de voirie et autre matériel technique	10	14/12/2023
L	Autres installations, matériel et outillages techniques	5	14/12/2023
L	Autres installations, matériel et outillages techniques	7	14/12/2023
L	Autres installations, matériel et outillages techniques	10	14/12/2023
L	Autres installations, matériel et outillages techniques	15	14/12/2023
L	Autres installations, matériel et outillages techniques	20	14/12/2023
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	5	14/12/2023
L	Matériel de transport ferroviaire	30	14/12/2023
L	Autres matériels de transport	5	14/12/2023
L	Matériel informatique	5	14/12/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	Matériel de bureau et mobilier	5	14/12/2023
L	Matériel de bureau et mobilier	10	14/12/2023
L	Matériel de téléphonie	3	14/12/2023
L	Autres immobilisations corporelles	5	14/12/2023
L	Autres immobilisations corporelles	10	14/12/2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N</b>	<b>B3.1</b>

**PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
<b>Provisions pour risques et charges (3)</b>	<b>534 808,46</b>		<b>3 486 103,00</b>	<b>4 020 911,46</b>	<b>73 901,00</b>	<b>3 947 010,46</b>
<b>Provisions pour litiges</b>	<b>534 808,46</b>		<b>736 692,00</b>	<b>1 271 500,46</b>	<b>73 901,00</b>	<b>1 197 599,46</b>
Litige au titre de la construction du gymnase du lycée Lamartine à Mâcon avec Monsier AYADI	0,00	30/06/2017	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00
Mme C. TA Besancon - 03/04/2023 - Recours indemnitaire	0,00	29/06/2023	13 663,00	13 663,00	13 663,00	0,00
Mme G. TA Besancon - 13/07/2023 - Recours indemnitaire	0,00	20/10/2023	24 295,20	24 295,20	24 295,20	0,00
Mme M. TA Besancon - 13/07/2023 - Recours indemnitaire	0,00	20/10/2023	35 942,80	35 942,80	35 942,80	0,00
Mme N. TA Besancon - 14/06/2024 - Recours de plein contentieux	0,00	17/10/2024	24 047,00	24 047,00	0,00	24 047,00
Mme G. TA Dijon - 05/08/2024 - Recours de plein contentieux	0,00	17/10/2024	22 744,00	22 744,00	0,00	22 744,00
SCC VIOTTE - 06/05/2024 - TA de Dijon - Recours en annulation	0,00	17/10/2024	576 000,00	576 000,00	0,00	576 000,00
EARL Les Vergers de Mamie Cocotte - 05/04/2024 - TA Besancon - Recours de pleine juridiction	9 863,70	19/03/2025	0,00	9 863,70	0,00	9 863,70
SAS Satt Sayens - 27/11/2024 - TA Dijon - Recours pour excès de pouvoir	524 944,76	19/03/2025	0,00	524 944,76	0,00	524 944,76
<b>Provisions pour pertes de change</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Provisions pour garanties d'emprunt</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres provisions pour risques</b>	<b>0,00</b>		<b>2 749 411,00</b>	<b>2 749 411,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 749 411,00</b>
Comptes épargne temps	0,00	27/06/2024	2 749 411,00	2 749 411,00	0,00	2 749 411,00
<b>Dépréciations (3)</b>	<b>109 891,30</b>		<b>1 494 967,61</b>	<b>1 604 858,91</b>	<b>0,00</b>	<b>1 604 858,91</b>
<b>- des immobilisations</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>- des stocks et encours</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>- des comptes de tiers</b>	<b>109 891,30</b>		<b>1 494 967,61</b>	<b>1 604 858,91</b>	<b>0,00</b>	<b>1 604 858,91</b>
Solde marché CNASEA	0,00	18/12/2009	938,14	938,14	0,00	938,14
Affaire personnelle L'INSTITUT GELY Stéphanie à Guérisny (58)	0,00	30/06/2014	2 712,50	2 712,50	0,00	2 712,50
SAS VUILLET à Alleriot (71)	0,00	17/11/2017	173 197,94	173 197,94	0,00	173 197,94
SAS SELNI à Nevers (58)	0,00	12/10/2018	112 197,96	112 197,96	0,00	112 197,96
SAS DAMALISK à Ecuisses (71)	0,00	27/06/2019	113 499,72	113 499,72	0,00	113 499,72
SAS MBF Aluminium à Saint-Claude (39)	0,00	22/10/2021	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00
SAS Nectars de Bourgogne à Merceuil (21)	0,00	22/01/2022	76 350,00	76 350,00	0,00	76 350,00
SARL Sauvageot à Saint-Loup-Géanges (71)	0,00	29/06/2023	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
SAS MCSP Milk Cooler Spare Parts à Nevers (58)	0,00	29/06/2023	19 510,52	19 510,52	0,00	19 510,52
SAS NVH Medicinal à Dijon (21)	0,00	29/06/2023	43 444,37	43 444,37	0,00	43 444,37
SAS Privtech Engineering à Longvilliers (78)	0,00	20/10/2023	8 250,00	8 250,00	0,00	8 250,00
SAS Etablissements Gault à Chevagny-Les-Chevrières (71)	0,00	20/10/2023	2 456,21	2 456,21	0,00	2 456,21
SA Railcoop à Figeac (46)	0,00	27/06/2024	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00
SAS La Carbonerie à Crissey (71)	0,00	17/10/2024	51 766,59	51 766,59	0,00	51 766,59
SARL Menuiserie Fautrelle-Laurent à Mervans (71)	0,00	17/10/2024	10 616,60	10 616,60	0,00	10 616,60
SAS Yumain à Fontaine-Lès-Dijon (21)	0,00	17/10/2024	33 333,30	33 333,30	0,00	33 333,30
Remboursement caution emprunt lycée privé La Savine à Morbier (39)	0,00	17/10/2024	308 693,76	308 693,76	0,00	308 693,76
SARL MSV à Chalon-sur-Saône (71)	109 891,30	19/03/2025	0,00	109 891,30	0,00	109 891,30
<b>- des comptes financiers</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>	<b>644 699,76</b>		<b>4 981 070,61</b>	<b>5 625 770,37</b>	<b>73 901,00</b>	<b>5 551 869,37</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
<b>Provisions pour risques et charges (3)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Provisions pour litiges</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Provisions pour pertes de change</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Provisions pour garanties d'emprunt</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres provisions pour risques</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépréciations (3)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>- des immobilisations</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>- des stocks et encours</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>- des comptes de tiers</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>- des comptes financiers</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des provisions budgétaires</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>644 699,76</b>		<b>4 981 070,61</b>	<b>5 625 770,37</b>	<b>73 901,00</b>	<b>5 551 869,37</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

<b>N° opération : 606</b>	<b>Intitulé de l'opération : Dépenses pour opérations d'investissement sous mandat (ECOCAMPUS de Belfort)</b>	<b>Date de la délibération : 07/02/2024</b>		
	<b>Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)</b>	<b>RAR N-1 (3)</b>	<b>Nouveaux crédits votés</b>	<b>Total (4)</b>
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>694 544,38</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>
<b>902-23</b> Dépenses pour opérations d'investissement sous mandat (ECOCAMPUS de Belfort) (5)	694 544,38	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
<b>040</b> Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>041</b> Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>694 544,38</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>040</b> Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>041</b> Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS</b>	<b>B6</b>

**Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
<b>Assortis d'intérêts (total)</b>		<b>529 645,89</b>	<b>90 683,13</b>	<b>4 572,37</b>	<b>504,10</b>
SAS LES ATELIERS GAUTHIER	09/09/2013	68 189,74	8 022,32	95,79	56,20
CDC HABITAT SOCIAL		26 855,58	26 855,58	805,64	0,00
SARL CLOS ET MILLESIME	29/11/2010	93 526,92	6 235,13	138,95	7,75
SARL CLOS ET MILLESIME	12/01/2015	165 000,00	11 000,00	145,19	8,10
SARL KER BABAS	23/10/2006	70 812,07	4 215,00	585,56	309,05
SA ETABLISSEMENT LERESCHE	17/03/2014	22 365,55	11 182,77	193,63	12,91
PR FINANCES	03/12/2007	62 544,35	18 259,85	2 576,23	85,25
SARL SFP BONNEFOY	16/03/2015	20 351,68	4 912,48	31,38	24,84
<b>Non assortis d'intérêts (total)</b>		<b>106 852,43</b>	<b>25 102,48</b>		
EFOM SAS	31/03/2008	3 302,44	3 302,44		
SARL G.C.H.	19/10/2009	103 549,99	21 800,04		

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.1</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>8015</b>	<b>Emprunts garantis (1)</b>	2 585 361,42	864 948,89	
<b>8016</b>	<b>Contrats de crédit-bail (2)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8017</b>	<b>Subvention à verser en annuité (3)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>8018</b>	<b>Autres engagements donnés</b>			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	145 000 000,00	103 333 333,31	9 966 721,81
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.3</b>

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
<b>Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					2 236 612,60	782 052,15										30 361,19	101 599,20	
ARTS (Ass Reg Travail Social)	2004	C	Financement 1ère tranche travaux ARTS - N°46	CREDIT AGRICOLE	1 120 000,00	546 138,74	9,25	A	F	2,270	F		4,370	-		24 197,74	44 594,91	
FRAC	2014	P	2014GE01 Cstruct° bât pr conservat° oeuvres	CREDIT COOPERATIF	125 000,00	7 576,16	0,54	M	F	2,930	F		2,890	-		63,85	7 576,16	
Maison familiale - Les Fins	2007	P	Construction bâtiment - Maison Familiale Les Fins - N°51	CREDIT AGRICOLE	580 000,00	109 715,31	2,80	M	F	4,080	F		2,350	-		2 146,28	40 283,08	
Maison familiale - Pontarlier	2003	P	Travaux restructuration MF Pontarlier -N°3	CREDIT AGRICOLE	205 806,60	57 776,93	10,66	M	F	6,540	F		3,300	-		1 838,17	4 553,31	
Maison familiale - Pontarlier	2003	P	Travaux restructuration MF Pontarlier - N°4	BANQUE POPULAIRE DE FRANCHE-COMTE	205 806,00	60 845,01	10,92	M	F	6,540	F		3,600	-		2 115,15	4 591,74	

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2025

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
<b>Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social</b>					<b>348 748,82</b>	<b>82 896,74</b>											<b>2 745,10</b>	<b>24 371,44</b>
Office Public HLM Doubs - Besançon	1995	P	Construction logements Enil Mamirolle - N°2	CAISSE DEPOTS Consignations	348 748,82	82 896,74	3,25	T	V	LIVRET A	3,300	V	LIVRET A	3,380	-		2 745,10	24 371,44
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>2 585 361,42</b>	<b>864 948,89</b>											<b>33 106,29</b>	<b>125 970,64</b>

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.4</b>

**CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	131 960,39
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	124 841 761,94
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>124 973 722,33</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>1 447 151 858,93</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>8,64</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.7</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Dotation régionale d'équipement scolaire	0,00	31 410 694,00	126 558 751,15	-95 148 057,15
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>31 410 694,00</b>	<b>126 558 751,15</b>	<b>-95 148 057,15</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Dotation régionale d'équipement scolaire</b>		
		<b>Reste à employer au 01/01/N</b>
		<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
222	Dotation régionale d'équipement scolaire	31 410 694,00
<b>Total</b>		<b>31 410 694,00</b>
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
222	Dotation régionale d'équipement scolaire	126 558 751,15
<b>Total</b>		<b>126 558 751,15</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>-95 148 057,15</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.8</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>145 000 000,00</b>	<b>103 333 333,31</b>	<b>9 966 721,81</b>
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8018 Autres engagements donnés</b>					<b>145 000 000,00</b>	<b>103 333 333,31</b>	<b>9 966 721,81</b>
<b>Au profit d'organismes publics</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>					<b>145 000 000,00</b>	<b>103 333 333,31</b>	<b>9 966 721,81</b>
2021	Prêt AFL 30 M (2021-02)	Agence France Locale	15	T	30 000 000,00	24 000 000,00	2 106 643,75
2023	Phase d'amortissement Pret AFL 40 M (2023-08)	Agence France Locale	20	T	40 000 000,00	39 000 000,00	3 329 913,29
2023	Phase d'Amortissement AFL (2022-06)	Agence France Locale	15	T	40 000 000,00	35 333 333,31	3 682 562,29
2024	Mobilisation sur le Contrat Cadre N° 2024-06 M	Agence France Locale	72	T	5 000 000,00	5 000 000,00	111 002,48
2025	Consolidation 2024-AFL-Enveloppe 30 M (2024-06)	Agence France Locale	15	T	30 000 000,00	0,00	736 600,00
<b>Engagements liés à des délégations de service public</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>7,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7,00</b>	<b>7,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7,00</b>
Directeur général des services		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>942,00</b>	<b>0,00</b>	<b>942,00</b>	<b>686,61</b>	<b>179,24</b>	<b>865,85</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1 CL	C	125,00	0,00	125,00	117,51	0,00	117,51
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2CL	C	35,00	0,00	35,00	33,59	0,00	33,59
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	41,00	0,00	41,00	36,80	2,14	38,94
ADMINISTRATEUR	A	5,00	0,00	5,00	3,50	0,00	3,50
ADMINISTRATEUR GENERAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	5,00	0,00	5,00	1,00	3,00	4,00
ATTACHE HORS CLASSE	A	15,00	0,00	15,00	10,75	2,00	12,75
ATTACHE PRINCIPAL	A	108,00	0,00	108,00	92,29	9,47	101,76
ATTACHE TERRITORIAL	A	301,00	0,00	301,00	156,18	115,76	271,94
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	14,00	0,00	14,00	9,90	2,80	12,70
REDACTEUR	B	128,00	0,00	128,00	74,74	44,07	118,81
REDACTEUR PRINCIPAL 1CL	B	130,00	0,00	130,00	117,45	0,00	117,45
REDACTEUR PRINCIPAL 2CL	B	34,00	0,00	34,00	31,90	0,00	31,90
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>3 401,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 401,00</b>	<b>3 052,78</b>	<b>169,81</b>	<b>3 222,59</b>
ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	688,00	0,00	688,00	629,86	1,00	630,86
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	257,00	0,00	257,00	232,80	1,00	233,80
ADJOINT TECHNIQUE ETS ENS	C	37,00	0,00	37,00	24,80	0,00	24,80
ADJOINT TECHNIQUE ETS ENS PPAL 1CL	C	548,00	0,00	548,00	507,13	0,00	507,13
ADJOINT TECHNIQUE ETS ENS PPAL 2CL	C	454,00	0,00	454,00	421,07	0,00	421,07
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	818,00	0,00	818,00	764,93	95,42	860,35
AGENT DE MAITRISE	C	97,00	0,00	97,00	85,37	1,00	86,37
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	165,00	0,00	165,00	157,35	0,00	157,35

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
INGENIEUR	A	90,00	0,00	90,00	42,46	32,48	74,94
INGENIEUR EN CHEF	A	12,00	0,00	12,00	8,00	1,80	9,80
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	6,00	0,00	6,00	5,00	1,00	6,00
INGENIEUR GENERAL	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
INGENIEUR HORS CLASSE	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	81,00	0,00	81,00	71,26	3,92	75,18
TECHNICIEN	B	80,00	0,00	80,00	41,25	32,19	73,44
TECHNICIEN PRINCIPAL 1CL	B	27,00	0,00	27,00	23,56	0,00	23,56
TECHNICIEN PRINCIPAL 2CL	B	35,00	0,00	35,00	31,94	0,00	31,94
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,34</b>	<b>0,34</b>
PSYCHOLOGUE TERR.CL.NORMALE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,34	0,34
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>16,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16,00</b>	<b>8,70</b>	<b>7,00</b>	<b>15,70</b>
ADJOINT PATRIMOINE PPAL 1CL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	5,00	0,00	5,00	1,00	4,00	5,00
ATTACHE CONSERV.PAT	A	7,00	0,00	7,00	3,80	3,00	6,80
ATTACHE PPAL CONSERV.PAT	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CONSERVATEUR PAT EN CHEF	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CONSERVATEUR PATRIMOINE	A	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>4 360,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 360,00</b>	<b>3 748,09</b>	<b>356,39</b>	<b>4 104,48</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECH TER. PPAL 1E CL	C	TECH	478	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL	C	TECH	461	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée





















AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée









AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	326_352 Travailleur handicapé	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	326_352 Travailleur handicapé	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	326_352 Travailleur handicapé	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	326_352 Travailleur handicapé	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	378	0,00	326_352 Travailleur handicapé	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	326_352 Travailleur handicapé	CDD contrat à durée déterminée
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	HEA - Chevron 2	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	HEA - Chevron 3	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	A	ADM	HEA - Chevron 1	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
AGENT DE MAITRISE	C	TECH	562	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	CULT	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	CULT	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	CULT	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	CULT	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE CONSERV.PAT	A	CULT	469	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE CONSERV.PAT	A	CULT	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE CONSERV.PAT	A	CULT	567	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE HORS CLASSE	A	ADM	HEA - Chevron 2	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE HORS CLASSE	A	ADM	1027	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	946	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	896	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	693	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	896	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	896	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	1015	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	995	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	946	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	843	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE PRINCIPAL	A	ADM	995	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	469.0	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	821	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	653	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	525	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	611	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	653	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	653	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	567.0	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	469.0	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	469.0	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	778	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	778	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	611	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	567.0	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	567.0	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	469.0	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	469.0	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	469.0	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	567.0	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	611	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	469.0	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	653	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	653	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	469.0	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	693	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	469.0	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	653	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	469.0	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	611	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	469.0	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	653	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	611	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	693	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	469.0	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	567.0	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	778	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	821	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	469.0	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	469.0	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	525	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	567.0	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	469.0	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	469.0	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	611	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	732	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	778	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	732	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	732	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	778	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	567.0	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	778	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	693	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	525	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	611	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	611	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	693	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	525	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	778	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	567.0	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	653	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	567.0	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	653	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	567.0	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	525	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	567.0	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	567.0	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	653	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	778	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	821	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	567.0	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	567.0	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	693	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	567.0	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	611	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	653	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	ADM	907	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	ADM	907	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	ADM	907	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	611	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	646	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	739	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	565	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	821	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	697	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	739	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	821	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	565	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
INGENIEUR	A	TECH	774	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	444	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	484	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	646	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	646	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	611	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	484	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	518	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	646	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	444	0,00	326_352 Travailleur handicapé	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	821	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	611	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	565	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	697	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	565	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR	A	TECH	646	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR EN CHEF	A	TECH	1015	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR EN CHEF	A	TECH	1015	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	TECH	1027	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR PRINCIPAL	A	TECH	946	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
INGENIEUR PRINCIPAL	A	TECH	946	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
INGENIEUR PRINCIPAL	A	TECH	946	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
PSYCHOLOGUE TERR.CL.NORMALA	A	MS	712	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	431	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	500	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	431	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	397	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-14 Vacance de poste	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	397	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	500	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	397	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	401	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	397	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	431	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	513	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	401	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	415	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	397	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	401	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	415	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
REDACTEUR	B	ADM	478	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	452	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	513	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
REDACTEUR	B	ADM	401	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
REDACTEUR	B	ADM	452	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	415	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	500	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	452	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-13 Remplacement	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	478	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	478	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	452	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	538	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	478	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	563	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	563	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	395	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	478	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	397	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	478	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	538	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	452	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	431	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	397	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	478	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	452	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-8-2° CDD	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	415	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
TECHNICIEN	B	TECH	452	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
TECHNICIEN	B	TECH	452	0,00	332-10 CDI	CDI contrat à durée indéterminée
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	368	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT ADMINISTRATIF TER.	C	ADM	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	367	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	693	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	444	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	653	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	611	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Collaborateur de cabinet		ADM	981	0,00	333-1_333-10 Collaborateur de cabinet	CDI contrat à durée indéterminée
Collaborateur de cabinet		ADM	486	0,00	333-1_333-10 Collaborateur de cabinet	CDI contrat à durée indéterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	A	ADM	444	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	B	ADM	389	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDI contrat à durée indéterminée
Collaborateur de groupe d'élus	B	ADM	389	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	B	ADM	389	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
Collaborateur de groupe d'élus	B	ADM	389	0,00	333-12 Collaborateur de groupes d'élus	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	565	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
INGENIEUR	A	TECH	565	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-23-2° Besoin saisonnier	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-23-1° Besoin occasionnel	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-23-2° Besoin saisonnier	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	397	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	415	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	452	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	395	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	452	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
REDACTEUR	B	ADM	389	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	ADM	660	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
TECHNICIEN	B	TECH	397	0,00	332-24 Contrat de projet	CDD contrat à durée déterminée
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326\_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).  
 343-1\_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1\_333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hôtel de région - 4 square Castan - CS 51857 - 25031 BESANCON CEDEX (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
- Concession	ARBOIS TOURISME RAMOUSSE	ARBOIS TOURISME RAMOUSSE	SAS	476 322,00
- Concession	GIRARDOT AUTOCARS	GIRARDOT AUTOCARS	SAS	546 969,00
- Concession	KEOLIS BOURGOGNE	KEOLIS BOURGOGNE	SARL	6 322 500,00
- Concession	KEOLIS MONTS JURA	KEOLIS MONTS JURA	SASU	943 410,00
- Concession	MOBILITE BFC	MOBILITE BFC	SA	1 944 386,00
- Concession	RAPIDES DE BOURGOGNE	RAPIDES DE BOURGOGNE Transdev BFC NORD	SNC	541 647,00
- Concession	RAPIDES DE SAONE ET LOIRE	RAPIDES DE SAONE ET LOIRE Transdev BFC Sud	SAS	1 274 134,32
- Concession	STIN NIEVRE	STIN NIEVRE	SAS	1 596 315,90
- Concession	TRANSARC	TRANSARC	SARL unipersonnelle	7 314 284,10
- Concession	TRANSDEV BFC EST	TRANSDEV BFC EST	SAS	4 795 883,39
<b>Détention d'une part du capital</b>				
01/01/1981 - Détention d'une part de capital	Compagnie nationale du Rhône	Compagnie nationale du Rhône	SA	112 812,27
06/01/1984 - Détention d'une part de capital	IDEB	IDEB	SA	330 123,76
01/06/1984 - Détention d'une part de capital	BATIFRANC	BATIFRANC	SEM	11 484 364,66
28/10/1985 - Détention d'une part de capital	SAFER Bourgogne Franche-Comté	SAFER Bourgogne Franche-Comté	SA	236 529,17
10/12/1985 - Détention d'une part de capital	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne	Société coopérative à capital variable	997,12
01/01/1987 - Détention d'une part de capital	CIBFC	Capital investissement Bourgogne Franche-Comté	SA	1 511 958,61
05/01/1989 - Détention d'une part de capital	Bourgogne Franche-Comté Garantie	Bourgogne Franche-Comté Garantie	SA	571 042,80
22/11/1996 - Détention d'une part de capital	SA Codere	Comtoise de développement régional	SAS	3 367 800,73
22/11/1996 - Détention d'une part de capital	Fireco	Société de financement régional de Franche-Comté	SAS	3 036 647,22
31/03/2000 - Détention d'une part de capital	Société locale d'épargne Sud Côte d'Or - Caisse d'Epargne et de Prévoyance BFC	Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté	SA	76 200,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
23/06/2000 - Détention d'une part de capital	Société locale d'épargne Besançon - Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté	Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté	SA	30 476,00
27/01/2001 - Détention d'une part de capital	Sofaris	Sofaris	SA	22,26
10/02/2006 - Détention d'une part de capital	France Active Garantie	France Active Garantie	SA	15,50
28/03/2008 - Détention d'une part de capital	Numérica	SEM Numérica	SEM	600 000,00
26/06/2009 - Détention d'une part de capital	Capital risque Franche-Comté	Capital risque Franche-Comté	SAS	650 000,00
27/06/2011 - Détention d'une part de capital	SPL Mobilité Bourgogne Franche-Comté	SPL Mobilité Bourgogne Franche-Comté	SPL	350 750,00
23/03/2012 - Détention d'une part de capital	TANDEM	TANDEM	SEM	9 099 189,00
14/12/2012 - Détention d'une part de capital	Société publique locale AER BFC	Société publique locale Agence économique régionale de Bourgogne Franche-Comté	SPL	570 000,00
14/01/2013 - Détention d'une part de capital	SCIC Autopartage Bourgogne Franche-Comté	SCIC Autopartage Bourgogne Franche-Comté	SCIC	20 000,00
30/06/2014 - Détention d'une part de capital	SEMCIB	Société d'économie mixte pour la coopération industrielle en bourgogne	SEM	1 700 000,00
20/10/2014 - Détention d'une part de capital	SEM Nièvre Energies	SEM Nièvre Energies	SEM	200 000,00
16/12/2014 - Détention d'une part de capital	SPLAAD	Société publique locale d'aménagement de l'agglomération Dijonnaise (SPLAAD)	SPL	300 000,00
03/07/2015 - Détention d'une part de capital	Pays de Montbéliard Immobilier d'Entreprises	Pays de Montbéliard Immobilier d'Entreprises	SAEM	4 050 000,00
09/10/2015 - Détention d'une part de capital	SEM Côte d'Or Energies	SEM Côte d'Or Energies	SEM	900 000,00
16/10/2015 - Détention d'une part de capital	SEML Energies Renouvelables citoyennes	SEML Energies Renouvelables citoyennes	SEM	1 035 000,00
05/11/2015 - Détention d'une part de capital	AKTYA	SEM AKTYA	SEM	3 258 814,00
05/11/2015 - Détention d'une part de capital	SEML Sud Développement	SEML Sud Développement	SEM	1 592 000,00
30/06/2017 - Détention d'une part de capital	SCIC Energies des citoyens JURASCIC	SCIC Energies des citoyens JURASCIC	SCIC	100 000,00
30/06/2017 - Détention d'une part de capital	SEMPAT Sud Bourgogne	SEMPAT Sud Bourgogne	SEM	600 000,00
13/10/2017 - Détention d'une part de capital	SEM Yonne Equipement	SEM Yonne Equipement	SEM	215 738,32
29/03/2019 - Détention d'une part de capital	SEMPAT 58	SEM PATRIMONIALE DE LA NIEVRE	SEM	225 000,00
22/11/2019 - Détention d'une part de capital	SEM VLL ALESIA SEINE DEVELOPPEMENT	SEM VLL ALESIA SEINE DEVELOPPEMENT	SEM	45 000,00
09/04/2021 - Détention d'une part de capital	Agence France locale	Agence France locale	Société territoriale	6 395 300,00
19/11/2021 - Détention d'une part de capital	SEM Action 70	SEM Action 70	SEM	859 976,00
11/04/2024 - Détention d'une part de capital	SEMPAT DIJON METROPOLE	SEMPAT DIJON METROPOLE	SEM	500 000,00
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
- Voir CA 2023	.			0,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Autres</b>				
- Participation en capital au sein de Fonds	Réseau Entreprendre Franche-Comté - Fonds prêts d'honneurs création d'entreprises	Réseau Entreprendre Franche-Comté	Association	640 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Réseau Entreprendre Franche-Comté - Fonds prêts d'honneurs Création reprise	Réseau Entreprendre Franche-Comté	Association	350 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Réseau Entreprendre Bourgogne - Fonds prêts d'honneur Mutation	Réseau Entreprendre Bourgogne	Association	160 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Réseau Entreprendre Bourgogne - Fonds prêts d'honneur Mutation	Réseau Entreprendre Bourgogne	Association	510 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds de garantie régional Franche-Comté	France Active Garantie	SA	481 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds de garantie régional Bourgogne FINES	France Active Garantie	SA	80 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds de garantie régional Bourgogne TPE	France Active Garantie	SA	850 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds régional d'investissement solidaire Franche-Comté	France Active Garantie	SA	160 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds régional d'investissement solidaire Bourgogne	France Active Garantie	SA	100 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	France Active Garantie - Fonds de garantie régional Bourgogne Franche-Comté	France Active Garantie	SA	2 445 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - Fonds rég garantie FC + Fonds rég garantie FEDER FC + Fonds rég garantie Bourgogne	BPI France	SA	6 288 472,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - Fonds régional de garantie Bourgogne Franche-Comté 2	BPI France	SA	8 477 696,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - FRISO FRI2 : avance remboursable en cas de succès	BPI France	SA	133 572,14
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - prêt rebond	BPI France	SA	4 500 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - prêt rebond FEDER	BPI France	SA	11 727 491,76
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - prêt relance FEDER	BPI France	SA	26 586 852,57
- Participation en capital au sein de Fonds	BPI France - Fonds de garantie REACT EU	BPI France	SA	2 438 747,47
- Participation en capital au sein de Fonds	Association franc-comtoise de financement solidaire - Fonds de garantie ESS	Association franc-comtoise de financement solidaire	Association	63 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Franche-Comté - Fonds prêts d'honneur croissance	Initiative Bourgogne Franche-Comté	Association	120 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Dole territoire - Fonds prêts d'honneur	Initiative Dole territoire	Association	170 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Doubs Territoire de Belfort - Fonds prêts d'honneur	Initiative Doubs Territoire de Belfort	Association	1 424 500,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Côte d'Or - Fonds prêts d'honneur	Initiative Côte d'Or	Association	470 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Saône et Loire - Fonds prêts d'honneur	Initiative Saône et Loire	Association	880 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Jura - Fonds prêts d'honneur	Initiative Jura	Association	365 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Initiative Nièvre - Fonds prêts d'honneur	Initiative Nièvre	Association	30 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	ADIE - Fonds prêts d'honneur	ADIE	Association	350 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Capital Grand Est - Fonds Cap Innovest	Capital Grand Est	SAS	6 790 735,71
- Participation en capital au sein de Fonds	UI-Investissement - Bourgogne Franche-Comté création 4	UI-Investissement	SA	1 995 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	UI-Investissement - Bourgogne Franche-Comté Défis 2	UI-Investissement	SA	1 630 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	UI-Investissement - Bourgogne Franche-Comté PME 4 Industrie et filières	UI-Investissement	SA	3 846 250,00
- Participation en capital au sein de Fonds	UI-Investissement- Bourgogne Franche-Comté création 5	UI-Investissement	SA	630 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	UI-Investissement- Bourgogne Franche-Comté création 6	UI-Investissement	SA	200 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	UI-Investissement - Défi 3	UI-Investissement	SA	3 650 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	UI-Investissement - Pertinence 2	UI-Investissement	SAS	1 200 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	FINOVAM Gestion - FIRA 2	FINOVAM Gestion	SAS	1 200 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	SAS Bourgogne Franche-Comté participation - FIFAG	SAS Bourgogne Franche-Comté participation	SAS	3 500 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Bourgogne Franche-Comté Garantie - Fonds de garantie entreprises	Bourgogne Franche-Comté Garantie	SA	3 355 984,07
- Participation en capital au sein de Fonds	Bourgogne Franche-Comté Garantie - Fonds développement durable	Bourgogne Franche-Comté Garantie	SA	489 779,92
- Participation en capital au sein de Fonds	Bourgogne Active - Ligne court terme	Bourgogne Active	Association	515 444,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Bourgogne Active - ligne moyen terme	Bourgogne Active	Association	258 546,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Franche-Comté Active - Ligne court terme	Franche-Comté Active	Association	37 029,13
- Participation en capital au sein de Fonds	Franche-Comté Active - Ligne moyen terme	Franche-Comté Active	Association	390 731,93
- Participation en capital au sein de Fonds	SA SACICAP - Caisse d'avance rénovation énergétique	SA SACICAP	SA	2 000 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	ESIF - Fonds européen d'investissement	ESIF	SA	37 125 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	Caisse des dépôts et consignations (Paris) - PIA 4 (ingénierie projets de formation)	Caisse des dépôts et consignations (Paris)	Etablissement public	2 124 610,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BFC Angels capital	BFC Angels capital	SAS	300 000,00
- Participation en capital au sein de Fonds	BFC SIAGI	SIAGI	SA	3 200 000,00

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

**REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - Budget principal - BP - 2025**

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
PNR Morvan	01/02/1979	Contribution statutaire	930 000,00
Etablissement public de la Loire	01/01/1983	Participation	43 321,00
PNR Haut Jura	10/02/1986	Contribution statutaire	441 859,00
PNR Ballons des Vosges	05/06/1989	Contribution statutaire	164 321,00
Parc scientifique et industriel de Besançon (TEMIS)	28/06/1996	Contribution statutaire	118 749,42
Syndicat mixte de Pagny	16/03/1999	Contribution statutaire	250 000,00
Syndicat mixte de l'aérodrome d'Auxerre-Branches	20/11/2006	Contribution statutaire	200 000,00
Syndicat mixte de l'aérodrome de Saint-Yan	20/11/2006	Contribution statutaire	70 000,00
Innovia	20/11/2009	Contribution statutaire	26 640,00
Orchestre Victor Hugo Besançon-Montbéliard Franche-Comté	22/06/2012	Contribution statutaire	477 000,00
Syndicat mixte de l'aérodrome Dijon Longvic	01/06/2014	Contribution statutaire	150 000,00
Syndicat mixte des transports en commun du Territoire de Belfort - SMTC	01/09/2017	Contribution statutaire	3 859 372,17
Syndicat mixte de l'aérodrome Besançon-la-Vèze	01/11/2018	Contribution statutaire	128 565,86
Syndicat mixte de l'aérodrome Montbéliard-Courcelles	01/11/2018	Contribution statutaire	117 500,00
Syndicat mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aéroport du Grand Nevers et de la Nièvre	01/11/2018	Contribution statutaire	70 000,00
PNR Doubs Horloger	16/11/2020	Contribution statutaire	345 000,00
<b>EPCI</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
Micropolis	27/06/1997	Contribution statutaire	282 763,83
ARDEA	13/11/2006	Participation	400 000,00
Etablissement public de coopération culturelle de Bibracte	22/10/2007	Contribution statutaire	145 000,00
GIP Territoire numérique BFC	21/01/2008	Participation	880 000,00
Saline Royale d'Arc et Senans	18/12/2008	Contribution statutaire	256 495,00
Fonds régional d'art contemporain (FRAC) Franche-Comté	01/01/2011	Contribution statutaire	1 224 000,00
Etablissement public Prieuré de la Charité, Cité du Mot	24/06/2013	Contribution statutaire	115 500,00
GIP Vignes et Vin	08/11/2014	Participation	27 627,00
Etablissement public Cité de la Voix (EPCV)	24/11/2014	Contribution statutaire	1 140 000,00
Maison de l'Europe Bourgogne-Franche-Comté	02/05/2018	Participation	230 000,00
Agence régionale de la biodiversité	07/06/2019	Contribution statutaire	300 000,00
Pôle énergie	01/07/2019	Contribution statutaire	400 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES</b>	<b>B11.2</b>

**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Etablissement public de coopération culturelle (EPCC)	Saline Royale d'Arc-et-Senans	29/04/2009	18/12/2008	SPIC	non
Régie personnalisée	Fonds régional d'Art Contemporain (franc-comtois)	01/01/2011	16/12/2020	SPA	non
Régie personnalisée dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale	Etablissement public de la Cité de la Voix (EPCV)	24/11/2014	24/11/2014	SPIC	non
Régie personnalisée autonome	Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté	22/12/2017	14/12/2017	SPA	non
Etablissement public de coopération environnementale (EPCE)	Agence régionale de la biodiversité (ARB)	07/06/2019	29/03/2019	SPA	non
Régie personnalisée	Pôle Energie Bourgogne-Franche-Comté	01/07/2019	29/03/2019	SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B11.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie directe	Services d'aménagement numérique	01/01/2024	21/12/2023	20005372600036	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**

**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	177 048 424,00	177 048 424,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	569 652 146,68	569 652 146,68
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	392 603 722,68	392 603 722,68

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>177 048 424,00</b>	<b>I 177 048 424,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>90 300 000,00</b>	<b>90 300 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	10 000 000,00	10 000 000,00
1641	Emprunts en euros	80 300 000,00	80 300 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>86 748 424,00</b>	<b>86 748 424,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10222	FCTVA	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>86 748 424,00</i>	<i>86 748 424,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>569 652 146,68</b>	<b>III</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>44 498 857,00</b>	<b>44 498 857,00</b>
10222	FCTVA	24 600 000,00	24 600 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	19 458 857,00	19 458 857,00
139146	<i>Attributions compensation investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
26...	Participations et créances rattachées		
266	Autres formes de participation	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
2745	Avances remboursables	440 000,00	440 000,00
2748	Autres prêts	0,00	0,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>525 153 289,68</b>	<b>525 153 289,68</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	<i>300 000,00</i>	<i>300 000,00</i>
2804111	<i>Subv. Etat : Bien mobilier, matériel</i>	<i>22 000,00</i>	<i>22 000,00</i>
2804112	<i>Subv. Etat : Bâtiments, installations</i>	<i>3 949 000,00</i>	<i>3 949 000,00</i>
2804113	<i>Subv. Etat : Projet infrastructure</i>	<i>2 734 000,00</i>	<i>2 734 000,00</i>
2804114	<i>Voirie</i>	<i>2 073 000,00</i>	<i>2 073 000,00</i>
2804121	<i>Subv. Régions : Bien mobilier, matériel</i>	<i>372 000,00</i>	<i>372 000,00</i>
2804123	<i>Subv. Régions : Projet infrastructure</i>	<i>73 000,00</i>	<i>73 000,00</i>
2804131	<i>Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel</i>	<i>229 000,00</i>	<i>229 000,00</i>
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	<i>5 922 000,00</i>	<i>5 922 000,00</i>
2804133	<i>Subv. Dpt : Projet infrastructure</i>	<i>1 060 000,00</i>	<i>1 060 000,00</i>
28041481	<i>Subv. Autres cnes: Bien mobilier, matériel</i>	<i>8 453 000,00</i>	<i>8 453 000,00</i>
28041482	<i>Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations</i>	<i>28 552 000,00</i>	<i>28 552 000,00</i>
28041483	<i>Subv. Autres cnes: Projet infrastructure</i>	<i>159 000,00</i>	<i>159 000,00</i>
280415331	<i>ADM : Bien mobilier, matériel</i>	<i>75 000,00</i>	<i>75 000,00</i>
280415332	<i>ADM : Bâtiments, installations</i>	<i>8 000,00</i>	<i>8 000,00</i>
280415341	<i>IC : Bien mobilier, matériel</i>	<i>165 000,00</i>	<i>165 000,00</i>
280415342	<i>IC : Bâtiments, installations</i>	<i>348 000,00</i>	<i>348 000,00</i>
28041581	<i>Autres grpts- Biens mob., mat. et études</i>	<i>3 211 000,00</i>	<i>3 211 000,00</i>
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	<i>4 100 000,00</i>	<i>4 100 000,00</i>
28041583	<i>Autres grpts-Proj infrastruct Int nation</i>	<i>690 000,00</i>	<i>690 000,00</i>
28041711	<i>Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel</i>	<i>96 531 000,00</i>	<i>96 531 000,00</i>
28041712	<i>Subv. SNCF : Bâtiments, installations</i>	<i>275 000,00</i>	<i>275 000,00</i>
28041713	<i>Subv. SNCF : Projet infrastructure</i>	<i>18 757 000,00</i>	<i>18 757 000,00</i>
28041721	<i>SNCF Réseau : Bien mobilier, matériel</i>	<i>627 000,00</i>	<i>627 000,00</i>
28041722	<i>SNCF Réseau : Bâtiments, installations</i>	<i>169 000,00</i>	<i>169 000,00</i>
28041723	<i>SNCF Réseau : Projet infrastructure</i>	<i>16 808 000,00</i>	<i>16 808 000,00</i>
2804181	<i>Autres org pub - Biens mob, mat, études</i>	<i>20 254 000,00</i>	<i>20 254 000,00</i>

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	10 024 000,00	10 024 000,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	194 000,00	194 000,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	40 876 000,00	40 876 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	14 305 000,00	14 305 000,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	7 404 000,00	7 404 000,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	8 675 000,00	8 675 000,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	18 235 000,00	18 235 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	1 036 000,00	1 036 000,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	50 324 000,00	50 324 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	6 463 000,00	6 463 000,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	2 000,00	2 000,00
281311	Bâtiments administratifs	1 418 000,00	1 418 000,00
281312	Bâtiments scolaires	7 679 000,00	7 679 000,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	780 000,00	780 000,00
281318	Autres bâtiments publics	715 000,00	715 000,00
281351	Bâtiments publics	785 000,00	785 000,00
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	2 000,00	2 000,00
281538	Autres réseaux	7 000,00	7 000,00
281572	Matériel technique scolaire	38 000,00	38 000,00
281578	Autre matériel technique	1 020 000,00	1 020 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 907 000,00	2 907 000,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	36 030 000,00	36 030 000,00
2817313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux (mad)	14 000,00	14 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	121 000,00	121 000,00
281821	Matériel de transport ferroviaire	102 000,00	102 000,00
281828	Autres matériels de transport	4 232 000,00	4 232 000,00
281838	Autre matériel informatique	1 239 000,00	1 239 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	308 000,00	308 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	884 000,00	884 000,00
28185	Matériel de téléphonie	42 000,00	42 000,00
28188	Autres immo. corporelles	306 000,00	306 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 300 000,00	1 300 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	91 770 289,68	91 770 289,68

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D1</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Location d'immeuble à usage exclusif de bureau et de biens mobiliers liés à une association	Maison régionale de l'innovation	01/01/2013	10/09/2012	SPIC

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET</b>	<b>D2.1</b>

**VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC	938	343 051 736,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation	938 / 941 / 942	255 776 194,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat	941 / 942	9 300 000,00
			Matériel	941 / 942	20 960 000,00
<b>Sous-total Fonctionnement</b>		<b>343 051 736,00</b>	<b>Sous-total Fonctionnement</b>		<b>(B) 286 036 194,00</b>

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel	908	74 639 000,00			
Autres		0,00			
<b>Sous-total Investissement</b>		<b>74 639 000,00</b>	<b>Effort propre de la Région (A – B)</b>		<b>(C) 131 654 542,00</b>

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>(A)</b>	<b>417 690 736,00</b>	<b>TOTAL RECETTES (B + C)</b>	<b>417 690 736,00</b>
-----------------------	------------	-----------------------	-------------------------------	-----------------------

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b> <b>SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION</b>	<b>D2.2</b>

**Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

<b>Produits d'exploitation courante :</b>	
Produits du trafic	76 168 843,43
Produits annexes au trafic	13 555 151,28
Compensations des réductions tarifaires	1 773 849,88
Travaux pour Tiers	30 099 376,34
Produits hors trafic	0,00
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>244 334 506,20</b>
Versements des Collectivités	244 334 506,20
Production immobilisée et stockée	0,00
<b>Total produits d'exploitation courante</b>	<b>365 931 727,13</b>

<b>Charges d'exploitation courante :</b>	
Personnel – Masse salariale	115 670 720,42
Consommations intermédiaires	27 692 185,51
Péage RFF	70 489 243,38
Impôts, taxes et versements assimilés	20 762 327,39
<b>Total charges d'exploitation courante</b>	<b>234 614 476,70</b>

<b>Facturations majeures :</b>	
Achats stockés	12 209 944,27
Impôts et taxes hors FAP	19 512 247,91
Maintenance matériel roulant	15 384 490,02
Traction trains, conduite et logistique	1 977 573,91
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	8 802 215,64
Energie de traction diesel	5 571 784,58
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	8 123 242,20
Echange de matériel roulant entre Activités	5 662 322,40
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	19 246 792,26
Transport en service	4 826 607,22
<b>Total facturations majeures</b>	<b>101 317 220,41</b>
<b>Prestations de main d'œuvre inter-domaines :</b>	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	3 461 776,85

<b>Total facturations internes</b>	<b>3 461 776,85</b>
<b>TOTAL CHARGES (2)</b>	<b>339 393 473,96</b>
Contributions aux ECE	0,00
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>26 538 253,17</b>
Dotations aux amortissements	4 486 751,34
Reprise de subvention et écart de réévaluation	994 291,64
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
<b>Total dotations, reprises, transferts et autres</b>	<b>5 481 042,98</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (4)</b>	<b>21 057 210,19</b>
Résultat financier	-598 716,26
<b>RESULTAT COURANT (5)</b>	<b>20 458 493,93</b>
Résultat spécifique	0,00
<b>RESULTAT NET (6)</b>	<b>20 458 493,93</b>

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>D3</b>

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,73	4 700 000,00	8,67
	Gazole	0,00	0,00	1,35	25 200 000,00	-3,43
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	60,00	9,09	120 500 000,00	8,56
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>150 400 000,00</b>	<b>6,35</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 100

Nombre de membres présents : 71

Nombre de suffrages exprimés : 81

VOTES :

Pour : 57

Contre : 24

Abstentions : 0

Date de convocation : 04/03/2025

Présenté par la Présidente (1),

A Dijon, le 20/03/2025

Délibéré par l'assemblée la Présidente (2), réunie en session le Conseil Régional

A Dijon, le 20/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante la Présidente (2),(3),

AYACHE Patrick	
BADET Guillaume	
BARTHELET Catherine	
BECQUET Alain	
BIGUINET Marie-Noëlle	
BLAISE Pascal	
BLIN Patrick	
BOUJLILAT Hicham	
BOURGEOIS Willy	
BOURGOIS Dominique-Alexandre	
BRAMANT Jacqueline	
BÄHR Céline	
CARLE-VIGUIER Catherine	
CHARLIER Franck	
CHAUVELOT-DUBAN Claudy	
CHIAPPA-KIGER Myriam	
CHOPARD Francine	
CLERC Catherine	
CROST Jean-Pierre	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

DAMIEN Olivier	
DEBELLEMANIERE Jocelyne	
DECHAUD Martine	
DELOGE Valérie	
DEMERSSEMAN Gilles	
DUCROISSET Magali	
DUFAY Marie-Guite	
DUGOURD François-Xavier	
DUMONT Anne-Marie	
DURAIN Jérôme	
DUTREMBLE Aurélien	
EL MEZOUGHIM Rim	
FORTIER Mélanie	
FRITSCH Nathalie	
GERMAIN Sandra	
GODARD Océane	
GORDAT Gérald	
GRABY Valérie	
GRANGIER Géraldine	
GROSPERRIN Jacques	
GUIBERT Julien	
GUINEBERT Matthieu	
HABSAOUI Jamilah	
HAKKAR-BOYER Nabia	
HAMEAU Denis	
HERARD Bénédicte	
HOULLEY Eric	
IANNICELLI Sandra	
INEZARENE Salima	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

JOYANDET Alain	
LABOSSE Nathalie	
LAGNEAU Aurore	
LAGRANGE Jean-Claude	
LAVAL Thomas	
LAZAR Gilles	
LIORET René	
LIRON Isabelle	
LONCHAMPT Dominique	
LOPEZ Audrey	
LUCCHESI Liliane	
LUTZ Thomas	
MALLARD Claire	
MARTHEY Arnaud	
MARTIN Ines	
MARTINEZ Laëtitia	
MATHIEU Sylvain	
MERCIER Claude	
MODDE Stéphanie	
MOLINOZ Patrick	
MOREL Christian	
MOUROT-DEVOS Sylviane	
NARDIN Sylvie	
NEUGNOT Michel	
NIEPCERON Loïc	
NORMIER Christophe	
ODOUL Julien	
OTERNAUD Eric	
PAGNOT Valérie	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

PERSIL Sarah	
PLATRET Gilles	
POIFOL-FERREIRA Isabelle	
POINSEL Marie	
PONCET Frédéric	
RAPENNE Amandine	
REBEYROTTE Rémy	
RETY Jean-Marc	
RICCIARDETTI Jacques	
ROCHETTE Ludovic	
SADON Catherine	
SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe	
SERMIER Jean-Marie	
SORET Nicolas	
SOUSTELLE Christophe	
SUGUENOT Alain	
TENENBAUM Françoise	
TERNANT Muriel	
THOMAS Marie-Claire	
THURIOT Denis	
VEAU Bertrand	
VOILLOT Fabrice	
WOYNAROSKI Stéphane	

Certifié exécutoire par la Présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/03/2025, et de la publication le 31/03/2025

A Dijon, le 20/03/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

# Budget vert 2025

Assemblée plénière des 20 et 21 mars

## Table des matières

<b>I. METHODE</b> .....	<b>3</b>
<b>II. ANALYSE GLOBALE DU BUDGET 2025</b> .....	<b>6</b>
<b>III. ANALYSE PAR AXE DU PLAN DE MANDAT</b> .....	<b>7</b>
<b>Axe 1 – Economie – emploi - formation</b> .....	<b>7</b>
➤ Volet atténuation climatique.....	8
➤ Volet adaptation au changement climatique .....	9
➤ Volet biodiversité.....	10
➤ Volet économie circulaire.....	11
<b>Axe 2 - Transitions écologique, énergétique, adaptation climatique et numérique.</b> .....	<b>12</b>
➤ Volet atténuation climatique.....	12
➤ Volet adaptation au changement climatique .....	13
➤ Volet biodiversité.....	14
➤ Volet économie circulaire.....	15
<b>Axe 3 – Fraternité, vivre ensemble</b> .....	<b>16</b>
➤ Volet atténuation climatique.....	16
➤ Volet adaptation au changement climatique .....	17
➤ Volet biodiversité.....	18
➤ Volet économie circulaire.....	19
<b>Axe 4 – Les ressources au service de l’action régionale</b> .....	<b>19</b>
➤ Volet atténuation climatique.....	20
➤ Volet adaptation au changement climatique .....	21
➤ Volet biodiversité.....	22
➤ Volet économie circulaire.....	23

Depuis plusieurs années, les enjeux financiers de la transition énergétique et des démarches de « budget vert » montent en puissance. L'inspection générale des finances estime qu'un montant de 21 milliards d'euros d'investissement par an est nécessaire par les collectivités territoriales pour réussir la transition écologique.

Le budget vert est une démarche volontaire de la Région qui vise à passer en revue les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la collectivité sous le prisme de la protection de l'environnement. L'angle d'analyse est plus large que l'obligation réglementaire de produire, à partir de 2025, une annexe « Impact du budget pour la transition écologique » qui concerne les seules dépenses d'investissement et dans un champ d'analyse plus restreint.

La démarche de budget vert de la Région a plusieurs finalités : amélioration de la transparence pour mesurer l'effort financier consenti pour la transition écologique, mesure des impacts environnementaux des dépenses, aide à la décision dans le processus budgétaire, sensibilisation de la collectivité, des élus et des agents.

## I. Méthode

### Critères évalués

La méthode de classification permet de rendre compte de l'aspect multidimensionnel de l'environnement en recensant l'impact des dépenses sur 4 volets environnementaux, inspirés de la méthode mise en place par l'Etat pour son budget vert :

- **Atténuation climatique**

L'atténuation climatique consiste pour nos sociétés à réduire ou éviter les émissions de gaz à effet de serre causées par les activités humaines. Elle inclut notamment la restauration et la protection des puits de carbone des écosystèmes ou agroécosystèmes qui vont venir stocker une partie du dioxyde de carbone.

L'inertie climatique implique une lenteur dans les changements importants : même en cas de cessation de toute émission de gaz à effet de serre, il faudrait des décennies voire des siècles afin de remédier aux perturbations anthropiques du climat.

L'analyse mettra en lumière les actions qui limitent l'ampleur du changement climatique par l'atténuation, par exemple, en réduisant les consommations d'énergie, en utilisant des ressources renouvelables.

- **Adaptation au changement climatique**

L'adaptation au changement climatique est une démarche qui vise à anticiper les conséquences du changement climatique en réduisant la vulnérabilité de nos écosystèmes et des sociétés humaines.

Cette adaptation est à la fois individuelle comme la modification de nos comportements quotidiens, et collective, impliquant tant les collectivités, les entreprises, les associations...

Les dépenses qui favoriseront l'adaptation au changement climatique seront les dépenses qui financeront les actions qui prennent en compte les évolutions climatiques avec un impact sur le long terme, comme l'urbanisme, la conception et exploitation d'infrastructures, la reconversion d'activités étroitement liées aux conditions climatiques, gérer les risques naturels tel que les inondations, canicules...

L'adaptabilité au changement climatique s'oppose à la « mauvaise adaptation » qui serait par exemple une utilisation inefficace de ressources comparée à d'autres solutions : par exemple l'utilisation massive de la climatisation au lieu d'un investissement dans l'isolation des bâtiments).

- **Protection de la biodiversité, des espaces naturels, gestion de la ressource en eau**

Pour la première fois dans l'Histoire terrestre, la sixième extinction de masses d'espèces pourrait être due uniquement à l'Homme. D'après une étude publiée dans « Sciences Advances », ce taux d'extinction pourrait être 100 fois plus élevé que lors des précédentes extinctions massives.

A cette crise s'ajoute celle de l'eau : deux milliards d'Humains n'ont pas accès à l'eau potable selon l'UNESCO. Entraînant des crises sanitaires et géopolitiques, ces pénuries risquent de s'accroître dans les décennies à venir.

Les dépenses favorables à la protection de la biodiversité, des espaces naturels et la gestion de la ressource en eau seront des dépenses qui permettront de limiter la consommation de l'espace et la préservation des milieux, la protection des écosystèmes, des espèces menacées. Elles prendront aussi en compte le lien entre santé et environnement et permettront la transition de nos modèles de production et de consommation vers une optique plus durable.

L'enjeu est de produire de l'eau potable de manière responsable, de collecter et traiter les eaux usées et pluviales, et de réalimenter les nappes phréatiques. Il s'agit aussi de suivre en continu les milieux naturels et la biodiversité, et d'accompagner l'agriculture et l'industrie vers un développement soutenable, respectueux des limites planétaires."

- **Economie circulaire, réduction des déchets, lutte contre les pollutions**

Chaque année en France, on estime à environ 40 000 le nombre de personnes qui décèdent de la pollution de l'air selon Santé publique France et 97 % de la population mondiale urbaine est exposée à des concentrations de particules fines à un niveau plus élevé que les recommandations par l'Organisation mondiale de la santé. L'analyse des dépenses permettra de mesurer l'action de la Région dans la lutte contre ces pollutions, enjeu crucial pour nos sociétés humaines.

L'économie circulaire est un modèle économique qui consiste à produire des biens et des services de manière durable afin de limiter la production de déchets et l'utilisation des ressources naturelles. Il s'agit d'un passage d'un modèle linéaire (extraire la ressource, fabriquer, consommer, jeter) à un modèle plus soutenable qui limite le gaspillage et la pollution des milieux

naturels. Une économie circulaire offre également l'opportunité de générer des activités et des emplois durables et non délocalisables.

L'analyse des dépenses permettra d'examiner l'action de la collectivité sur ce nouveau modèle économique qui repose sur une gestion durable des ressources (eau, bois, pétrole...) afin de produire et consommer dans une optique de respect de l'environnement et de ses limites.

## Degrés d'analyse

Ces quatre critères sont analysés de la façon suivante :

- **Très favorable** : les dépenses ayant un objectif environnemental principal ou participant directement à la production d'un bien ou service environnemental (éco-activité) ; dispositif qui permet de réduire significativement les émissions par rapport aux alternatives existantes ou de séquestrer les gaz à effet de serre (enjeu climat) ; dispositif qui a un impact direct significatif sur la biodiversité, l'économie circulaire.
- **Favorable** : les dépenses sans objectif environnemental direct mais ayant un impact indirect avéré ; les dépenses favorables mais avec un impact controversé ; dispositif qui permet de réduire les émissions à court terme mais insuffisamment pour aller vers une neutralité carbone ; dispositif ayant un impact indirect favorable à la biodiversité, à l'économie circulaire.
- **Neutre** : dépenses sans effet significatif sur l'environnement ; information non disponible ou insuffisamment étayée pour déterminer un impact favorable ou défavorable sur l'environnement.
- **Défavorable** : la dépense constitue une atteinte directe à l'environnement ou incite à des comportements défavorables à celui-ci ; dispositif qui contribue à l'émission de gaz à effet de serre, à l'érosion de la biodiversité... Il est justifié par d'autres objectifs (lutte contre les inégalités par exemple).
- **A approfondir** : Dépense qui a potentiellement un impact dans un sens ou dans un autre mais absence de consensus scientifique, absence de réglementation suffisante ; information non disponible ou insuffisamment étayée pour déterminer un impact environnemental favorable ou défavorable.

## Périmètre

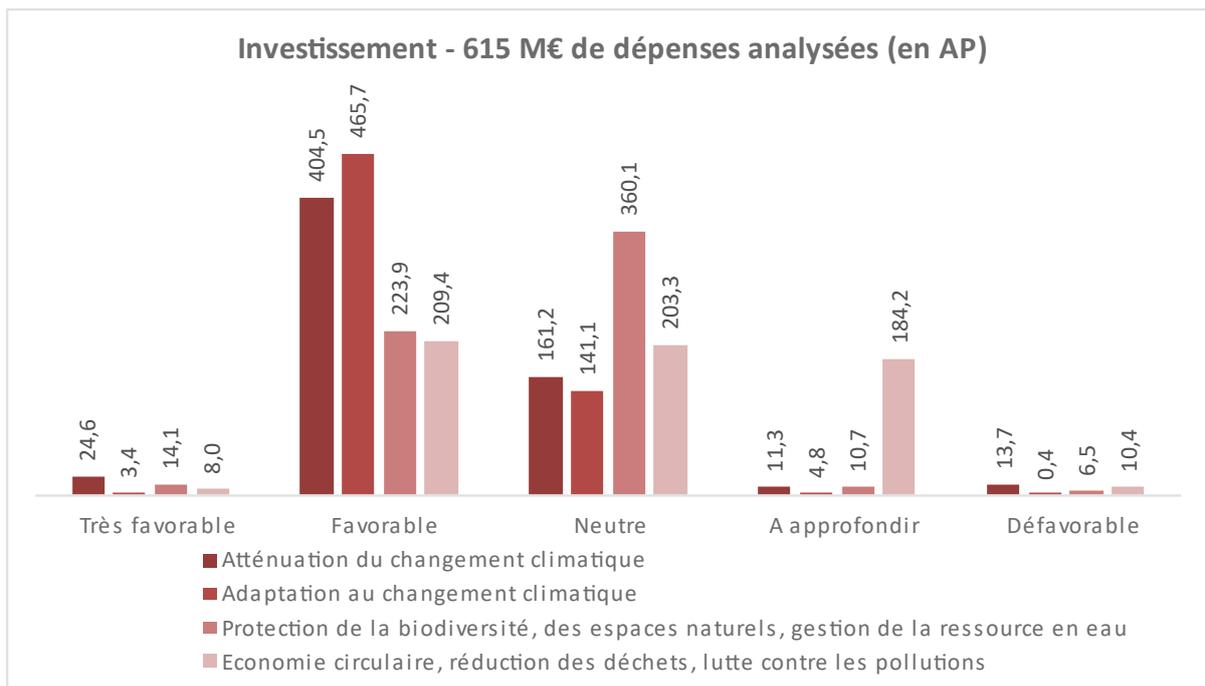
Le périmètre retenu pour ce budget vert 2025 est le niveau du programme budgétaire pour la section de fonctionnement et la fiche PPI pour l'investissement (en AP).

Ces différents niveaux (programme budgétaire ou fiche PPI) peuvent parfois être vastes et l'analyse des critères peut se heurter à des contradictions : il s'agit alors d'évaluer le programme ou le projet dans son ensemble, en synthétisant l'approche.

Pour la section de fonctionnement, tous les programmes n'entrent pas dans le champ de cette analyse : uniquement ceux dépassant le million d'euros de CP nouveaux (hors services votés).

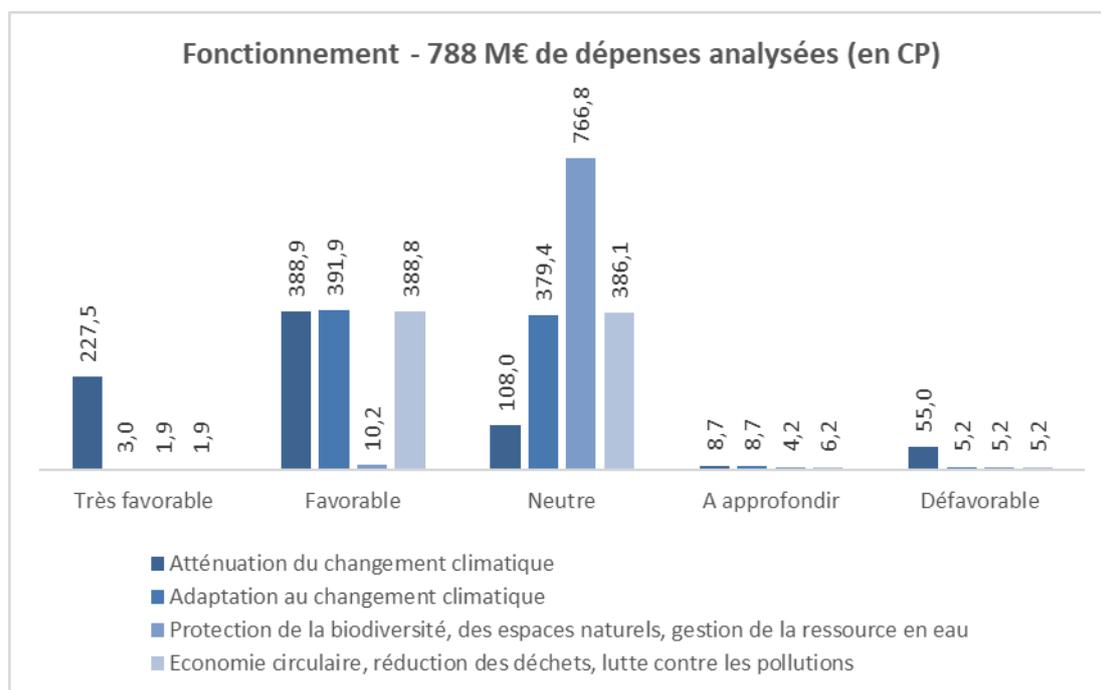
## II. Analyse globale du budget 2025

Section d'investissement :



En investissement, la majorité du budget 2025 de la région est favorable sur les critères atténuation et adaptation climatiques et neutre sur le critère protection de la biodiversité. Le critère économie circulaire, réduction des déchets et lutte est partagé entre les cotations favorable, neutre et à approfondir.

## Section de fonctionnement :



En fonctionnement, la quasi-totalité des dépenses analysées, sont soit neutres soit favorables aux questions climatiques et écologiques.

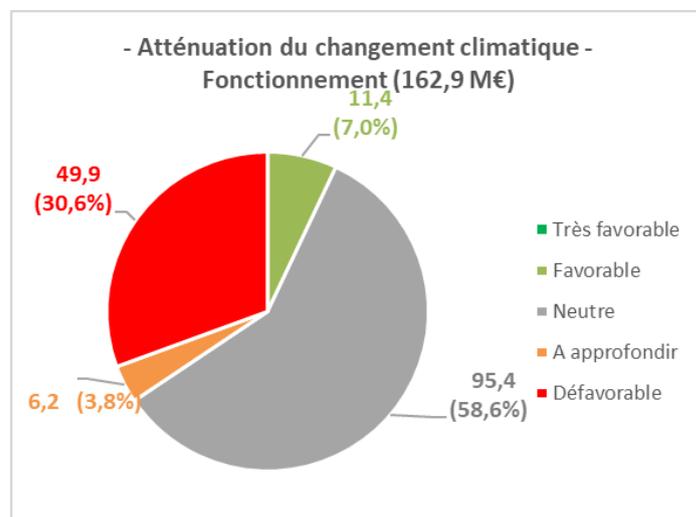
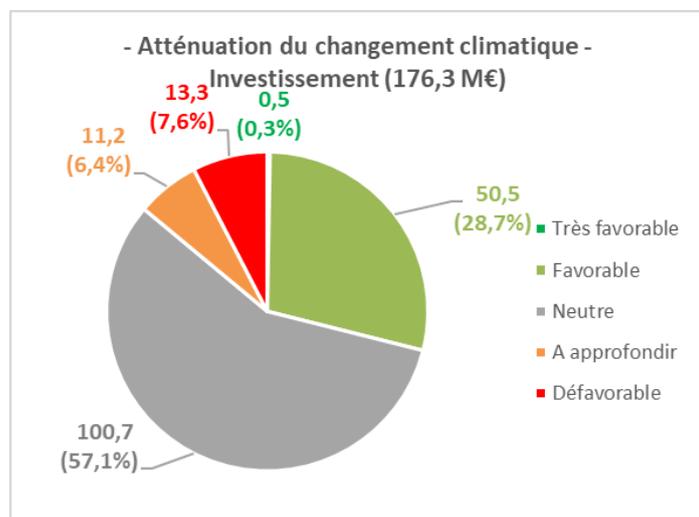
### III. Analyse par axe du plan de mandat

#### Axe 1 – Economie – emploi - formation

L'axe 1 représente les actions en matière d'intervention économique de la Région, en matière agricole / viticole, touristique, sur les formations sanitaires et sociales. Il regroupe également les politiques publiques d'enseignement des lycées (patrimoine et équipement des lycées), en matière d'apprentissage, d'enseignement supérieur et de recherche.

Cet axe constitue 29 % des analyses portant sur la section d'investissement et 21 % portant sur la section de fonctionnement.

## ➔ Volet atténuation climatique



### Section d'investissement :

Plus de la moitié (57 %) des dépenses n'ont pas d'impact sur le volet atténuation climatique (maintenance du patrimoine des lycées, grosses réparations et adaptation des locaux pour 47 M€, restructuration / réhabilitation des lycées et accessibilité pour 31 M€...)

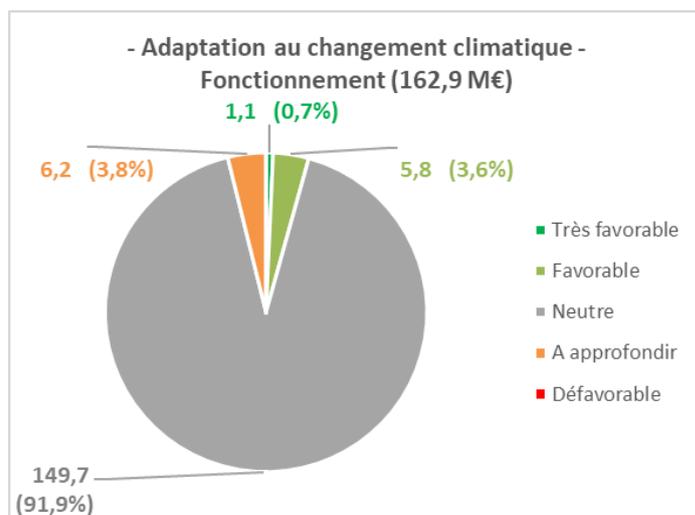
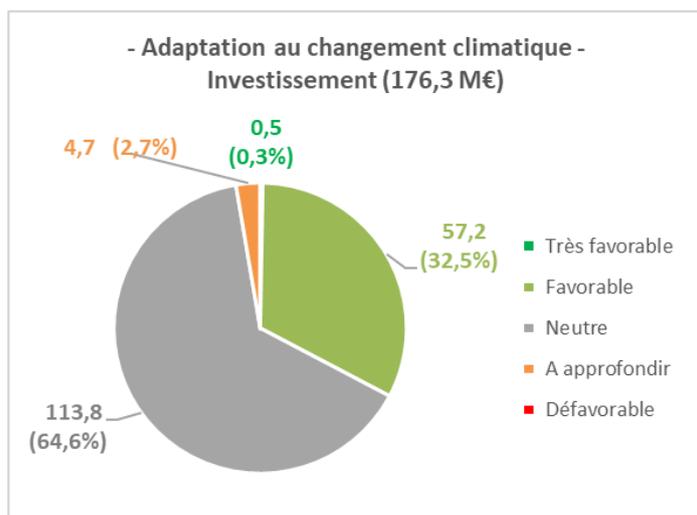
Les dépenses favorables représentent 28,7 %. Ces dernières correspondent notamment à des aides aux fonciers et immobilier des EPCI sous éco-conditions (1,9 M€), à des interventions pour contribuer à la décarbonisation de l'industrie automobile (2,2 M€), à un développement touristique plus éco-responsable (5,4 M€). Une grande partie de ces dépenses proviennent également des constructions universitaires (CPER 2021 / 2027), opérations de constructions ou de rénovations prenant en compte des améliorations énergétiques.

### Section de fonctionnement :

La grande majorité des dépenses sont neutres (58,6 %) : par exemple les formations sanitaires et sociales pour 38 M€, la rémunération et les aides aux stagiaires pour 36 M€...

30,6 % des dépenses sont classées en défavorables. Elles correspondent au programme du fonctionnement des lycées dont 50 % des dépenses des lycées publics (hors personnels) sont des dépenses de fluides (gaz, chauffage urbain, électricité, eau).

## ➔ Volet adaptation au changement climatique



### Section d'investissement :

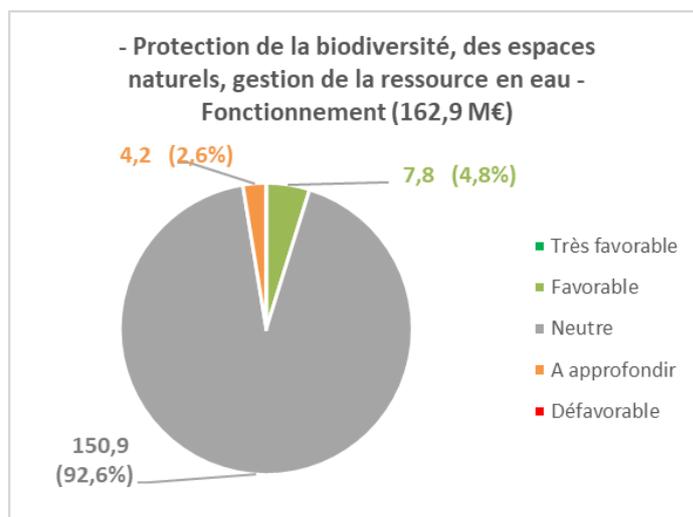
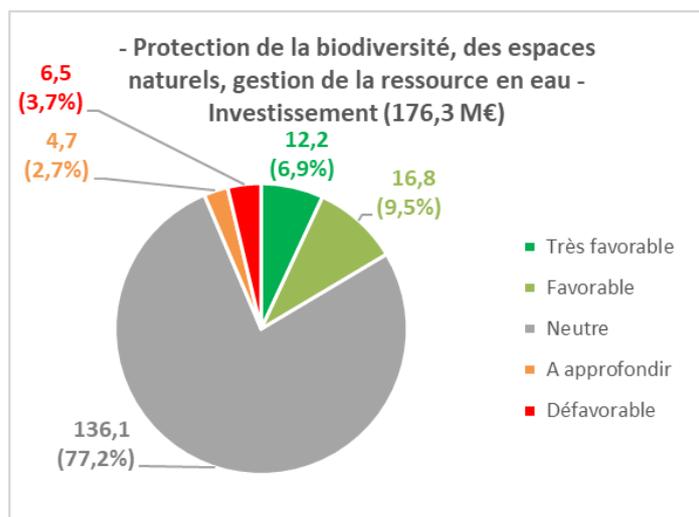
Plus de la moitié des dépenses sont classifiées en neutre dont une bonne partie (106 M€) provient du patrimoine et de l'équipement des lycées. Les dépenses favorables correspondent là aussi à des interventions économiques qui viennent prendre en compte la dimension adaptative au changement climatique comme des actions pour la décarbonation de l'industrie à 1,2 M€, la prise en compte d'un tourisme plus éco-responsable (5,4 M€), comme pour le volet atténuation, les constructions universitaires du CPER qui viennent prendre en compte des améliorations énergétiques 24,2 M€).

### Section de fonctionnement :

La quasi-totalité des dépenses est classifiées en neutre (91,9 %) : les formations sanitaires et sociales pour 38 M€, le programme de fonctionnement des lycées pour 50 M€, la rémunération et les aides aux stagiaires pour 36 M€...

Les 1,1 M€ très favorables correspondent au programme d'adaptation des exploitations : conseils stratégiques avec un volet obligatoire sur l'adaptation des exploitations agricoles au changement climatique, appels à projets dédié à l'accompagnement des filières dans leur adaptation au changement climatique, recherche et expérimentation (efficacité des ressources en eau).

## ➔ Volet biodiversité



### Section d'investissement :

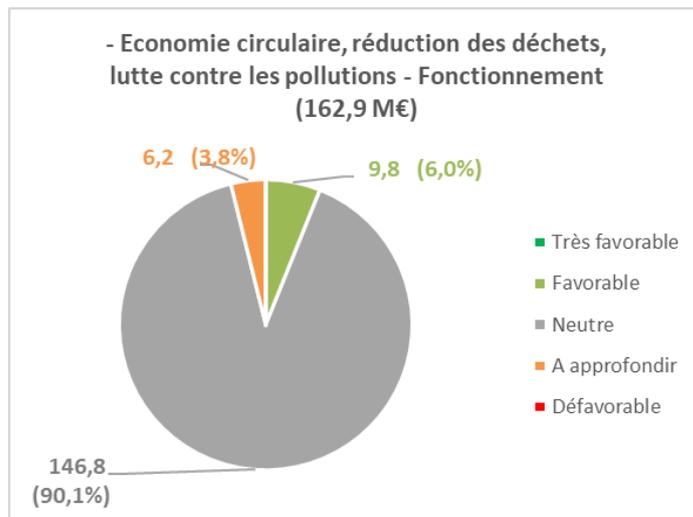
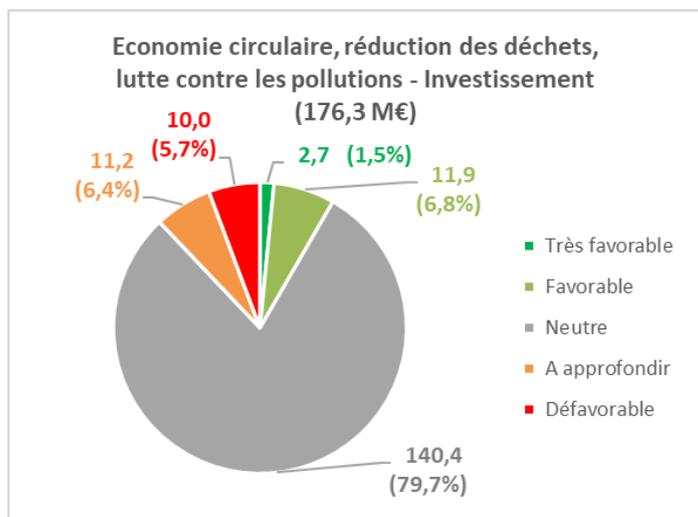
77,2 % des dépenses sont classées en neutre : les formations sanitaires et sociales pour 38 M€, le programme de fonctionnement des lycées pour 50 M€, la rémunération et les aides aux stagiaires pour 36 M€...

Les dépenses favorables représentent 9,5 % (tourisme éco-responsable, dispositifs recherches dont les projets concernent cette thématique). Notons également les 6,9 % dépenses très favorables qui correspondent au plan de compétitivité agricole avec l'activité d'élevage pastorale, favorable pour la biodiversité, les aides à l'investissement dans les petits équipements pour l'agriculture avec une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

### Section de fonctionnement :

La quasi-totalité des dépenses sont neutres. Les dépenses favorables viennent se répartir entre trois programmes : adaptation des exploitations (1,1 M€), aides restauration hébergement et sport scolaire (4,8 M€) et le développement de la recherche (1,8 M€).

## ➔ Volet économie circulaire



### Section d'investissement :

5,7 % de dépenses défavorables qui correspondent à l'équipement des lycées qui malgré la "Bourse aux équipements" qui permet un échange de biens entre lycées pour éviter les acquisitions neuves, les acquisitions restent en grande majorité sur du programme neuf et l'effet de cette bourse n'est pas significatif. Pour les dépenses favorables, là encore les dépenses en matière touristique prennent en compte le volet d'économie circulaire.

### Section de fonctionnement :

La quasi-totalité des dépenses est neutre à 90,1 % : les formations sanitaires et sociales pour 38 M€, le programme de fonctionnement des lycées pour 50 M€, la rémunération et les aides aux stagiaires pour 36 M€...

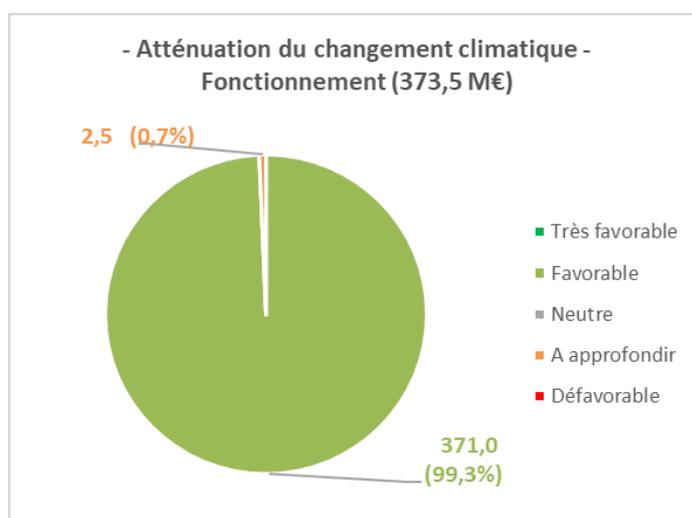
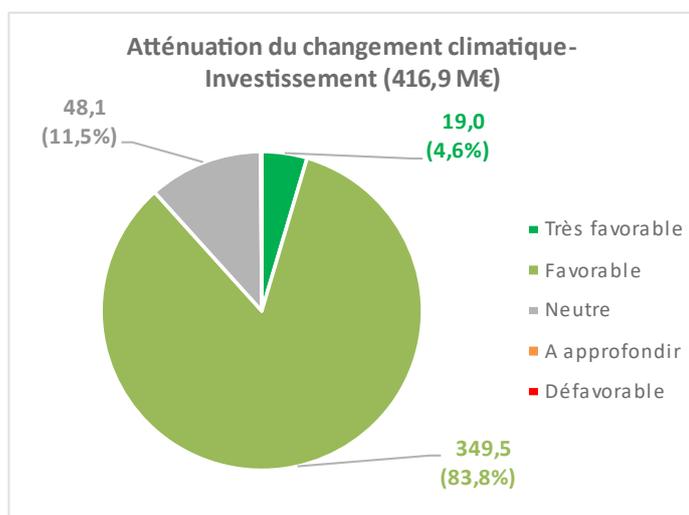
Les dépenses à approfondir correspondent à l'agence économique régional (1,5 M€) dont le bilan environnemental est « à construire », au programme TPE et entrepreneuriat (2,7 M€) ainsi que le programme économie sociale et solidaire à 2 M€. Pour ces deux derniers programmes, le principal dispositif de ce programme est le SIEG « BénéFiCes créa » visant à accompagner des porteurs de projet de TPE à intégrer dans le cahier des charges des opérateurs une sensibilisation des entrepreneurs à l'intégration des enjeux climatiques dans la conception de leur projet d'entreprise.

## Axe 2 - Transitions écologique, énergétique, adaptation climatique et numérique.

L'axe 2 représente les politiques en faveur de l'environnement et de la transition énergétique, des politiques de gestion des forêts et du bois, des politiques du numérique et des mobilités (ferroviaire, routier, aérien et fluvial).

Cet axe représente 68 % des dépenses analysées au titre de la section d'investissement et 47 % au titre de la section de fonctionnement.

### ➔ Volet atténuation climatique



#### Section d'investissement :

83,8 % des dépenses sont favorables dont 169 M€ pour la « stratégie matériel roulant » et 100 M€ pour la rénovation du parc autorails grande capacité.

11,5 % des dépenses sont neutres dont 31 M€ sur les projets CPER 2024-2027 (volet ferroviaire). Les dépenses très favorables représentent 4,6 % dont 2,6 M€ dans le secteur du bois avec une politique tournée vers une gestion durable de nos forêts avec un bois de construction et un bois d'énergie qui limite les émissions de gaz à effet de serre par substitution à d'autres matériaux / énergies.

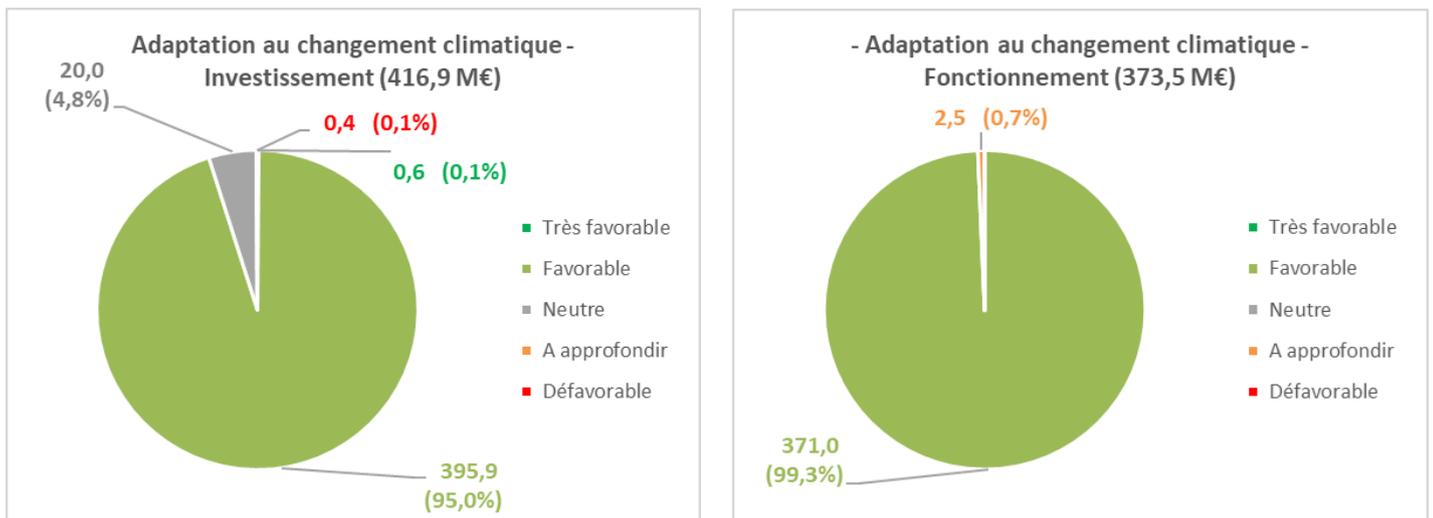
13,9 M€ correspondent aux dispositifs EFFILOGIS avec des labels BBC en rénovation permettant de lutter efficacement contre le changement climatique sur ce volet.

#### Section de fonctionnement :

Les dépenses sont en quasi-totalité (99,3 %) favorables sur ce volet d'atténuation du changement climatique dont 251 M€ pour l'exploitation des lignes ferroviaires régionales et 120 M€ pour les lignes routières scolaires et interurbaines. Voyager en train, c'est 12 fois moins de CO<sub>2</sub> émis qu'en

voiture électrique et 26 fois moins qu'en voiture thermique. Pour les lignes routières, la Région vient mettre en place une stratégie de réduction des émissions de CO2, avec des cars moins énergivores et roulant au biocarburant.

## ➔ Volet adaptation au changement climatique



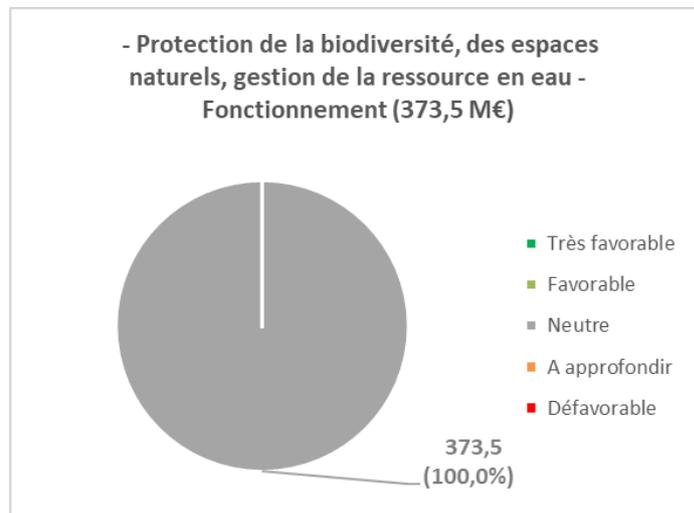
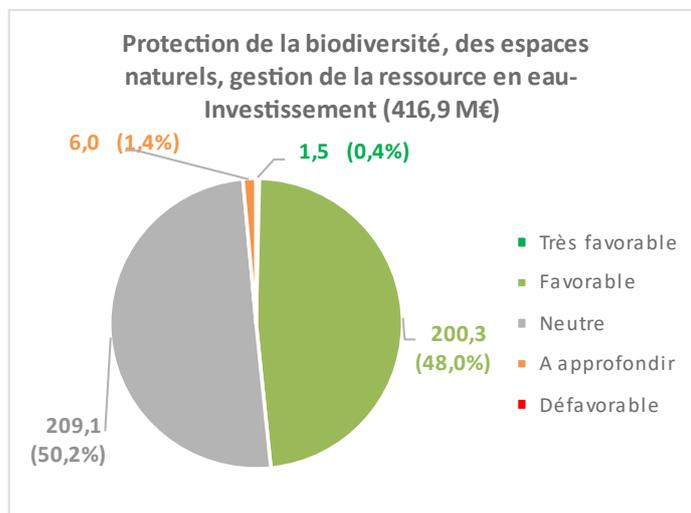
### Section d'investissement :

Les dépenses favorables représentent 95 % de ce volet (dispositifs EFFILOGIS avec rénovation BBC), les subventions aux études et travaux d'installations d'énergies renouvelables – CPER (2,5 M€), le projets CPER 2024-2027 - volet ferroviaire et la rénovation du parc autorails grande capacité (AGC) N4 pour 131 M€, la stratégie « matériel roulant » pour 169 M€.

### Section de fonctionnement :

99,3% des dépenses sont en évaluation favorable, 371 M€ dont 251 M€ pour l'exploitation des lignes ferroviaires régionales et 120 M€ pour les lignes routières scolaires et interurbaines.

## ➔ Volet biodiversité



### Section d'investissement :

50,2 % des dépenses sont classifiées neutres comme l'investissement « services aux voyageurs » sur le réseau régional Mobigo (49M€) et la rénovation du parc autorails grande capacité (100 M€).

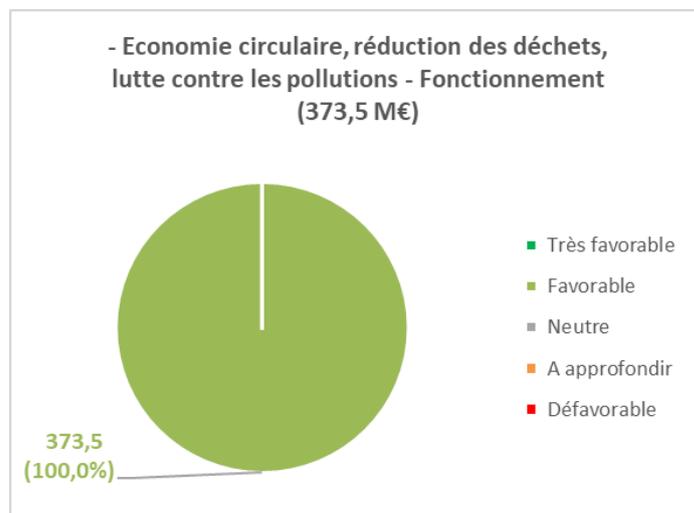
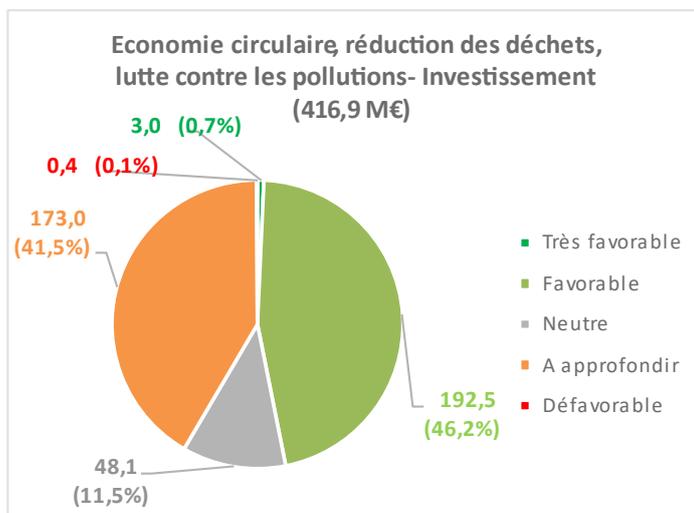
La part des dépenses favorables est de 48 % pour s'établir à 200 M€ avec 169 M€ sur la « stratégie matériel roulant » qui a un impact positif sur la biodiversité.

1,5 M€ des dépenses sont classées en très favorables : Plan déchets et économie circulaire - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT), Réserves naturelles régionales (RNR), Natura 2000 (Contreparties FEADER et hors FEADER) : en effet ces domaines vont par définition avoir un impact direct positif sur le volet de la biodiversité.

### Section de fonctionnement :

La totalité des dépenses sont sur ce volet, en classification neutre. Ces programmes concernent tous les politiques de mobilités (ferroviaires et routières) dont 250 M€ pour l'exploitation des lignes ferroviaires régionales. Les programmes de cet axe n'ont pas de mesures de protection avec le ferroviaire, mais pas d'impact négatif pour autant.

## ➔ Volet économie circulaire



### Section d'investissement :

Les dépenses sont majoritairement favorables avec notamment la « stratégie matériel roulant de 169 M€). Les autres dépenses favorables proviennent des dispositifs EFFILOGIS de rénovation BBC des logements sociaux, du tertiaire public et associatif (13,5 M€) ainsi que le réseau BFC Connect pour 5 M€ : ce type de réseau permet des usages qui limitent l'utilisation de véhicules (télétravail, démarches et achats en ligne). Ce réseau permet aussi pour les structures d'héberger leur SI dans des datacenters locaux plus performant que les salles serveurs internalisées avec du numérique « responsable ».

Les dépenses « à approfondir » représentent 45,1 % (173 M€) et proviennent en grande partie du secteur ferroviaire.

### Section de fonctionnement :

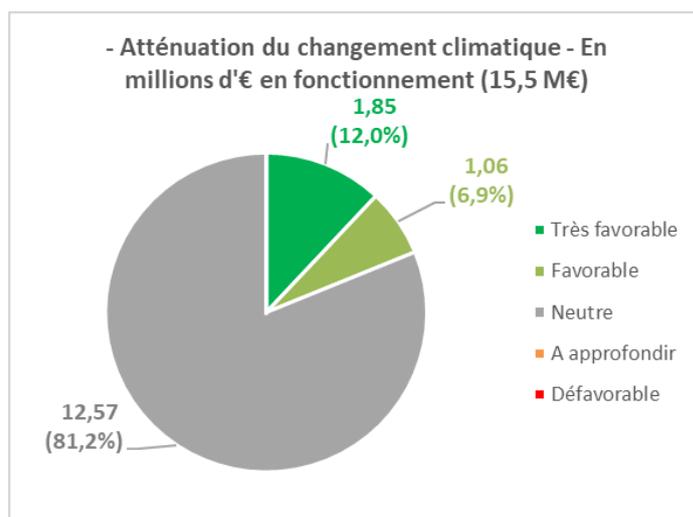
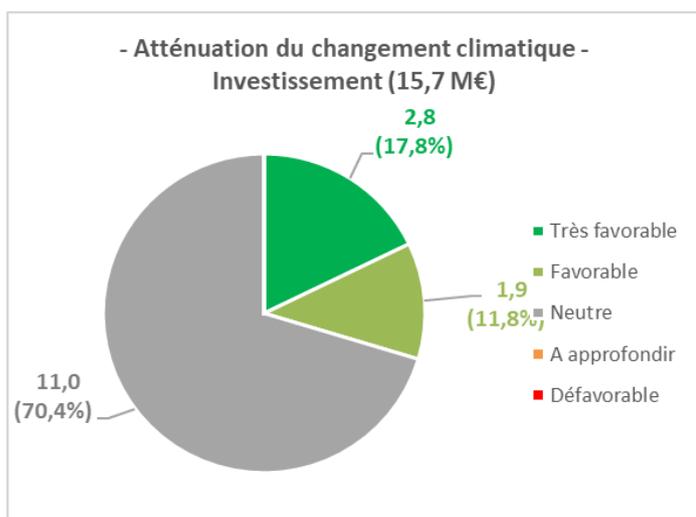
La totalité des dépenses sont favorables. En effet, les dépenses de transports en commun (trains, cars scolaires et interurbains...) sont, par nature, favorable à ce volet (notamment dans la lutte contre les pollutions).

## Axe 3 – Fraternité, vivre ensemble

L'axe 3 regroupe les politiques territoriales (quartiers urbains, parc naturels régionaux...), les politiques de culture et patrimoine, de santé, de sport, de vie associative ainsi que d'action européenne (construction de structures et achat d'équipements réalisés dans le cadre de projets de coopération internationale par exemple).

Cet axe représente 3 % de la section d'investissement et 2 % de la section de fonctionnement.

### ➔ Volet atténuation climatique



#### Section d'investissement :

Les dépenses très favorables représentent 17,8 % pour 2,8 M€ avec le dispositif « Quartier en transition » : dispositif unifié éco-conditionné sur les projets de bâtiments et d'aménagements. La lutte contre changement climatique passe notamment par la réduction des consommations d'énergie (écocondition portant sur la performance thermique des bâtiments) et par la hausse des mobilités douces.

Les 1,9 M€ de dépenses favorables correspondent au dispositif ENVI et les subventions d'investissement attribuées dans le cadre de programmes annuels d'actions pour la mise en œuvre de la charte de parc.

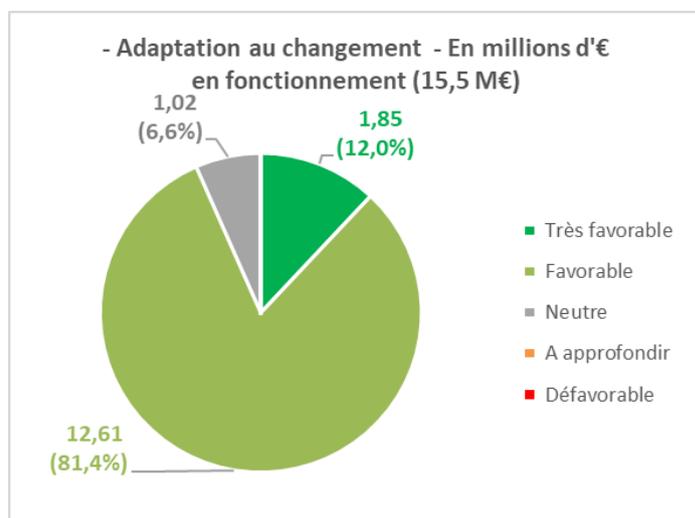
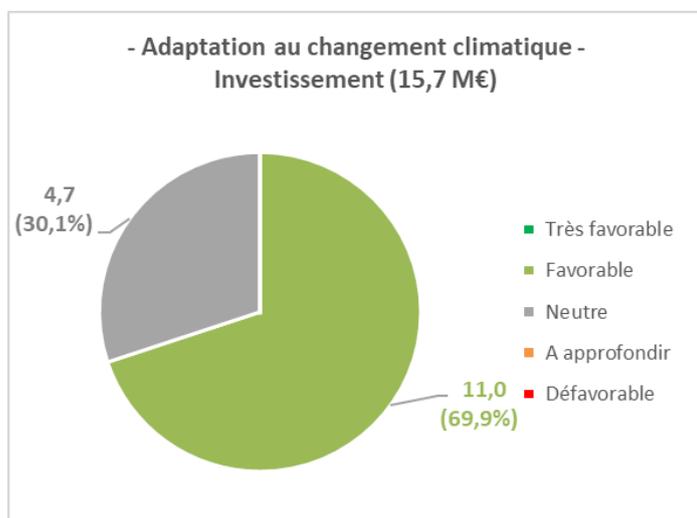
#### Section de fonctionnement :

La grande partie des dépenses sont neutres (art contemporain, création et formation musicales, spectacle vivant, développement culturel, emploi d'utilité sociale).

1,85 M€ des dépenses sont très favorables : il s'agit du programme des parc naturels régionaux. Les Parcs se mobilisent historiquement sur les transitions et les politiques de réduction des émissions et de diminution de la consommation des ressources. Ils le font en prenant en compte les enjeux globaux de la transition énergétique, la transversalité nécessaire et la prise en compte des aspects sociaux, humains et politiques. Ils s'engagent dans des programmes d'atténuation (rénovation énergétique, mobilité durable...), travaillent sur la sobriété et l'autonomie (par les

productions ENR). Ils portent des démarches stratégiques dans le domaine, accompagnent les territoires infra dans leurs démarches.

## ➔ Volet adaptation au changement climatique



### Section d'investissement :

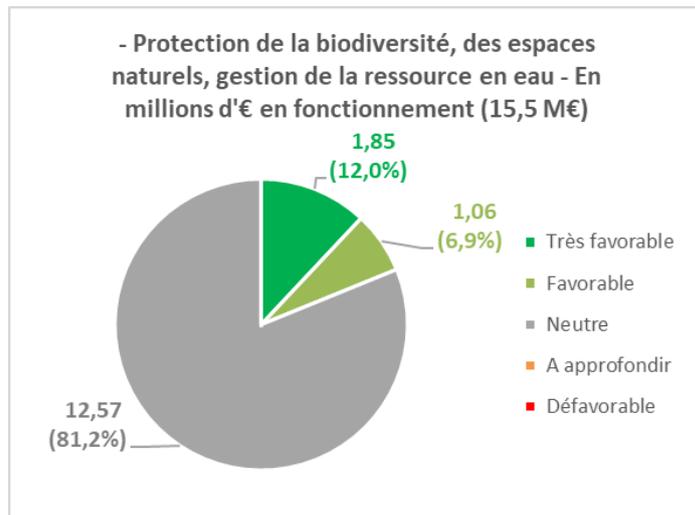
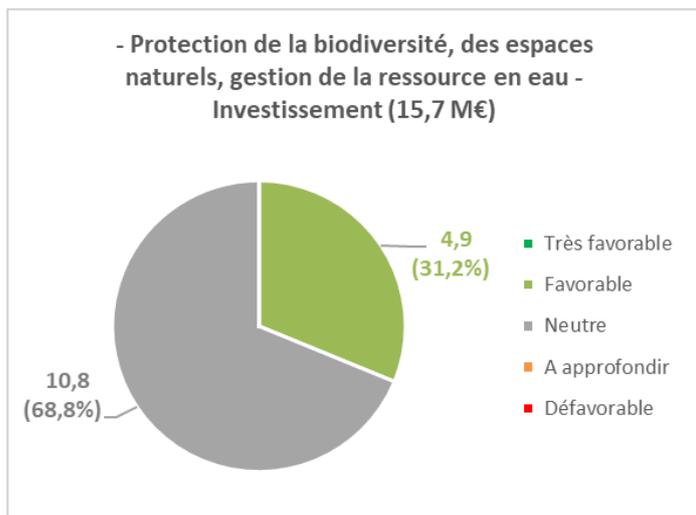
70 % des dépenses sont favorables. Parmi les dépenses neutres, il y a le fonds régional d'expérimentation en santé (200 K€), le fonds d'aide à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle (2M€) ainsi que le contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027 (2,3 M€).

### Section de fonctionnement :

La majorité des dépenses sont favorables (art contemporain, création et formation musicales, spectacle vivant, développement culturel).

Hormis les 1,8 M€ de dépenses très favorables sur les parcs régionaux, 1 M€ de dépenses neutres correspondent aux emplois d'utilité sociale.

## ➔ Volet biodiversité



### Section d'investissement :

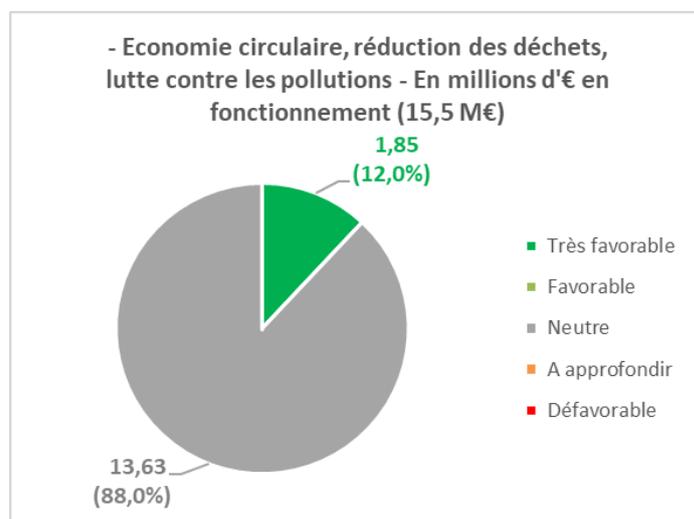
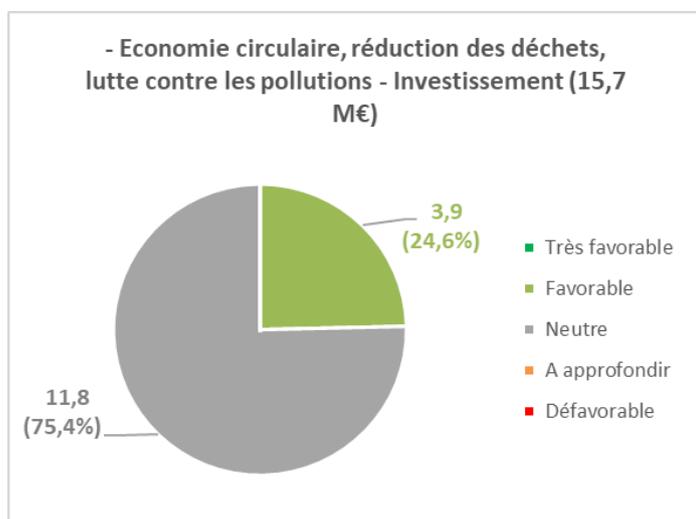
31,2% des dépenses sont favorables, et correspondent aux politiques territoriales de la région (quartiers en transition, ENVI, Parcs Naturels Régionaux pour 4,7 M€) ainsi que 250 K€ règlement d'intervention dédié au renforcement des capacités en matière de gestion et préservation de la ressource de l'eau, en partenariat avec l'agences de l'eau.

### Section de fonctionnement :

Les dépenses neutres représentent 81,2 %, les programmes d'art contemporain, création et formation musicales, spectacle vivant, développement culturel, emploi d'utilité sociale n'ont pas d'impact direct sur ce volet.

Le programme Europe et International (1,06 M€) est classé en favorable sur ce volet puisqu'il possède un dispositif dédié à l'accès à l'eau en partenariat avec les Agences de l'eau.

## ➔ Volet économie circulaire



### Section d'investissement :

En plus des dispositifs « quartiers en transitions » (2,8 M€), les subventions d'investissements pour les parcs naturels régionaux (350 K€), ses interventions en matière de culture et de patrimoine (465 K€) et de solidarité internationale (250 K€) vont avoir un impact positif en matière d'économie circulaire, de réduction des déchets et de lutte contre les pollutions.

### Section de fonctionnement :

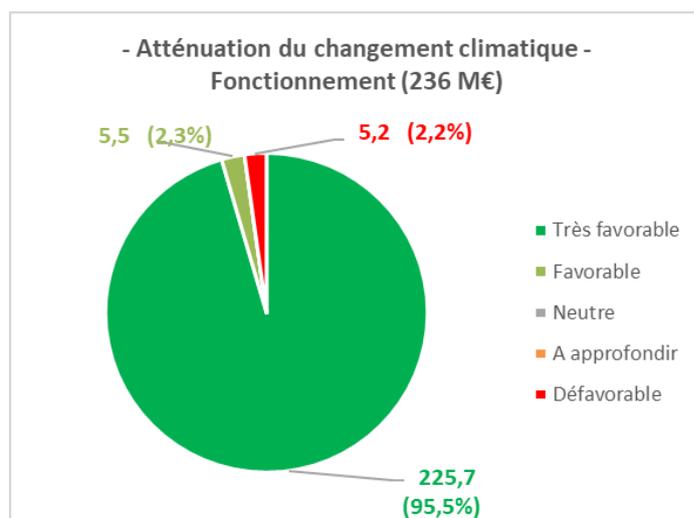
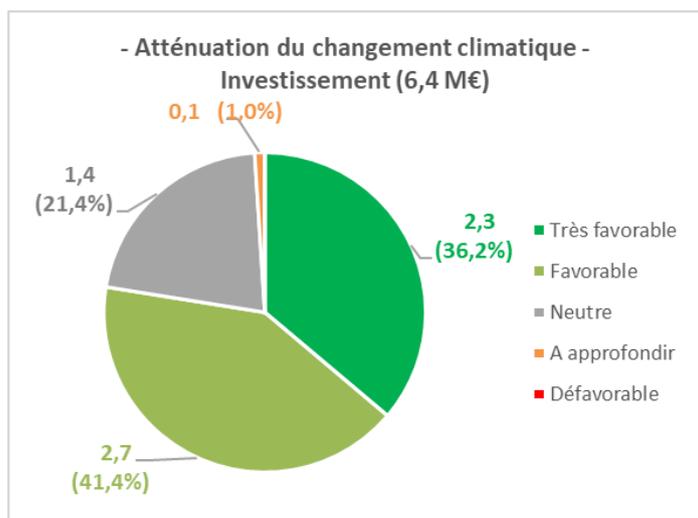
Toutes les dépenses sont neutres (art contemporain, création et formation musicales, spectacle vivant, développement culturel, emploi d'utilité sociale, Europe et International) exceptées celles sur les parcs naturels régionaux (très favorables).

## Axe 4 – Les ressources au service de l'action régionale

L'axe 4 regroupe les dépenses relatives aux moyens de l'administration : personnel siège et lycées, travaux des bâtiments administratif, infrastructures informatiques, acquisitions mobilières... Également les politiques relatives aux assemblées (frais, indemnités) ainsi que de communication comme le « festival des solutions » par exemple).

Cet axe représente 1 % des dépenses analysées sur la section d'investissement et 30 % sur la section d'investissement.

## ➔ Volet atténuation climatique



### Section d'investissement :

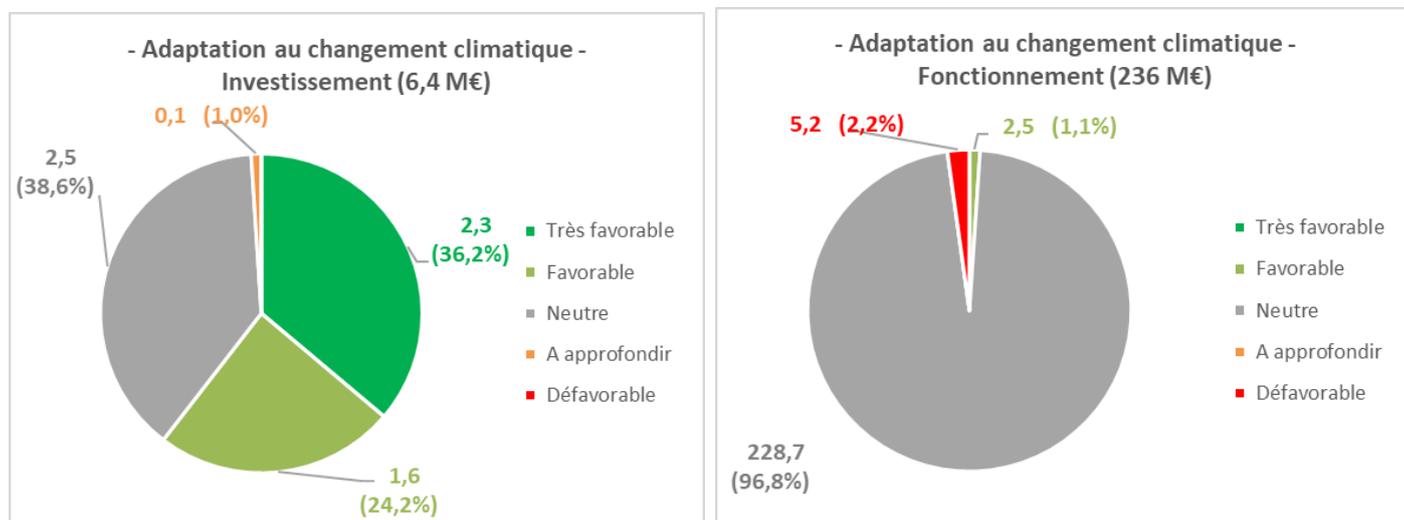
Globalement, 77,6 % des dépenses vont avoir un impact favorable (infrastructures informatiques centrales, projet de schéma directeur des systèmes d'information) voir très favorable (travaux des bâtiments administratifs, acquisitions mobilières, festival des solutions) en matière d'atténuation climatique. Seul le maintien en conditions opérationnelles des applications du système d'information de la collectivité est classé en neutre.

### Section de fonctionnement :

Les dépenses sont à 95,5 % très favorables (programme du personnel siège et lycées). En effet, la Région, via la mise en place du télétravail et la participation à l'abonnement de transport en commun, participe à son échelle à l'atténuation du changement climatique.

2,2 % (5,2 M€) des dépenses sont défavorables : elles correspondent aux programmes des assemblées dont une partie financement des actions avec un impact négatif sur le climat : usage de la voiture individuelle, utilisation d'avions...

## ➔ Volet adaptation au changement climatique



### Section d'investissement :

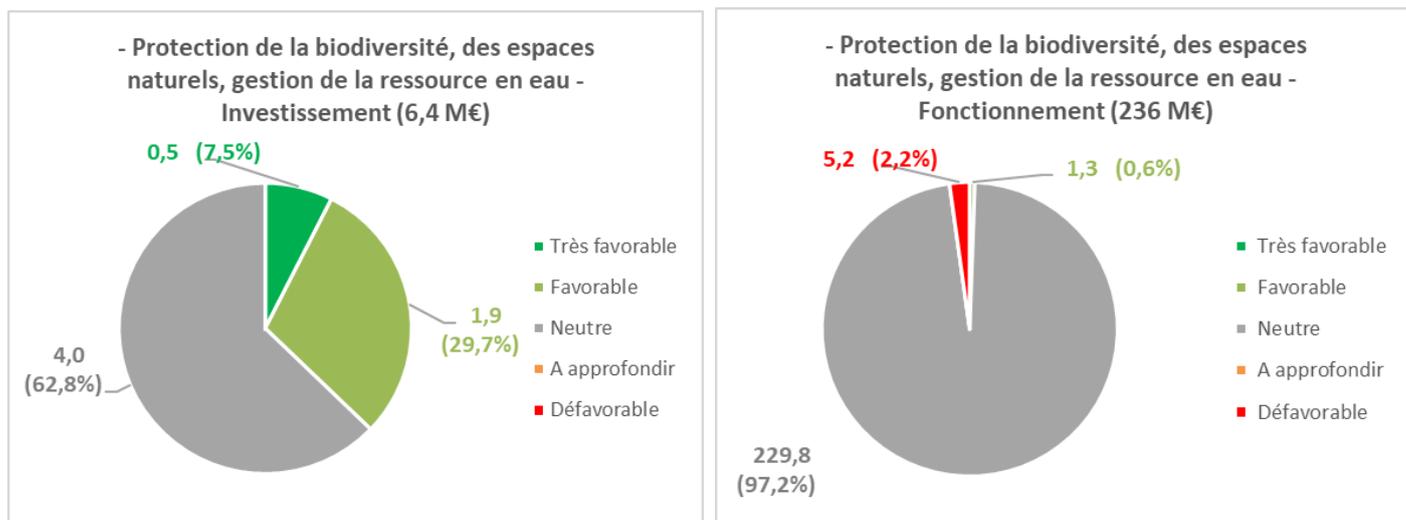
L'analyse reste la même que pour le volet atténuation climatique avec pour seule différence, le Projets Schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) de 1,1 M€ qui est cette fois-ci classé en neutre. En effet, ce schéma directeur n'a pas d'impact sur le côté adaptation au changement climatique.

### Section de fonctionnement :

96,8 % des dépenses sont neutres (équipements et logiciel informatiques, dépenses relatives aux personnels siège et lycées, assistantes des groupes d'élus).

2,2 % (5,2 M€) des dépenses sont défavorables : elles correspondent aux programmes des assemblées dont une partie financement des actions avec un impact négatif sur le climat : usage de la voiture individuelle, utilisation d'avions...

## ➔ Volet biodiversité



### Section d'investissement :

Toutes les dépenses sont classées comme favorables (projet schéma directeur des systèmes d'information, matériel de communication événementielle ou très favorables (travaux des bâtiments administratifs, acquisitions mobilières et festival des solutions)

Les dépenses en neutres sont les trois dispositifs suivants : « infrastructures informatiques centrales et postes de travail », « maintien à niveau et évolution des applications en production », « projets schéma directeur des systèmes d'information » pour 4 M€.

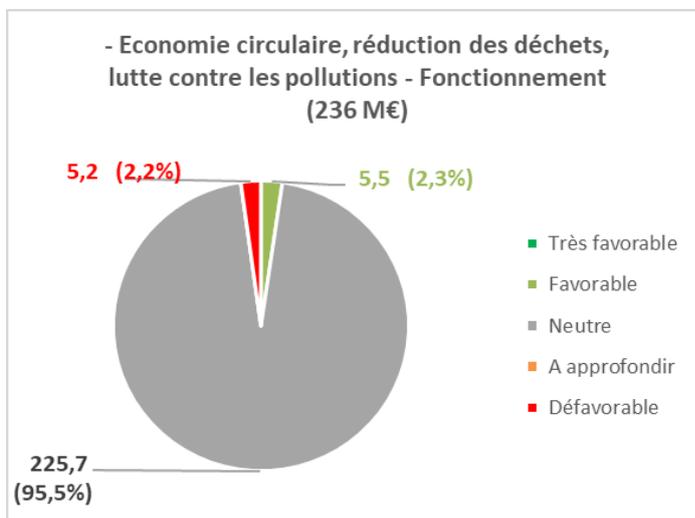
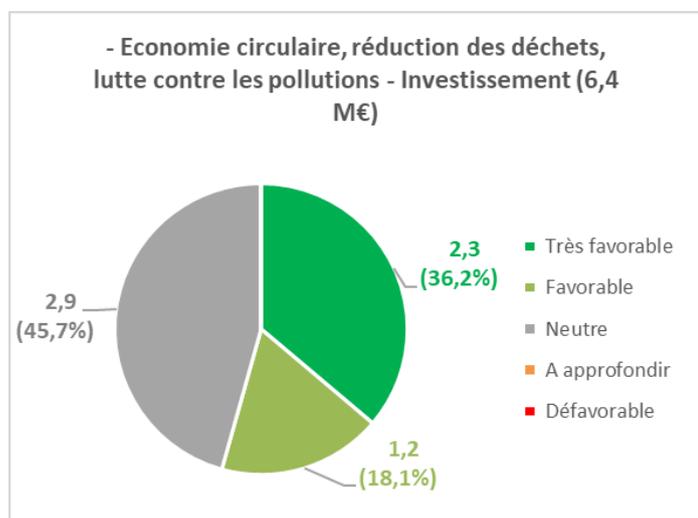
### Section de fonctionnement :

97,2 % des dépenses sont neutres (équipements et logiciel informatiques, dépenses relatives aux personnels siège et lycées, assistants des groupes d'élus, indemnités et frais de mission CESER).

0,6 % (1,3 M€) sont favorables (indemnités et frais de mission CESER).

2,2 % (5,2 M€) sont défavorables : elles correspondent aux programmes des assemblées dont une partie financement des actions avec un impact négatif sur le climat : usage de la voiture individuelle, utilisation d'avions...

## ➔ Volet économie circulaire



### Section d'investissement :

Toutes les dépenses sont classées en favorables ou très favorables à l'exception des deux dispositifs suivants : infrastructures informatiques centrales et postes de travail et « maintien à niveau et évolution des applications en production ».

### Section de fonctionnement :

95,5 % des dépenses sont neutres (dépenses relatives aux personnels siège et lycées, assistants des groupes d'élus, indemnités et frais de mission CESER).

2,2 % (5,2 M€) sont défavorables : elles correspondent comme pour les critères climats aux programmes des assemblées dont une partie financement des actions avec un impact négatif sur le climat : usage de la voiture individuelle, utilisation d'avions...

2,3 % (5,5 M€) sont favorables : équipements et logiciels informatiques, indemnités et frais de mission du CESER.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

**CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE  
SIGNATURES**

**ASSEMBLEE PLENIERE DES 20 et 21 MARS 2025**

**BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2025**

Nombre de membres en exercice : 100  
 Nombre de membres présents : 71  
 Nombre de membres représentés : 10  
 Nombre de suffrages exprimés : 81  
 Votes : Pour : 57  
 Contre : 24  
 Abstentions :

Présenté par la Présidente  
A Dijon, le 20 mars 2025

La Présidente,



Marie-Guite Dufay

Delibéré par le Conseil régional, réuni en session  
A Dijon, le 20 mars 2025

Date de convocation : 4 mars 2025

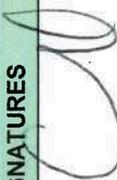
NOMS	SIGNATURES
Mme Laëtitia MARTINEZ	
M. Nicolas SORET	
Mme Marie-Guite DUFAY	
M. Michel NEUGNOT	
Mme Sandra IANNICELLI	

NOMS	SIGNATURES
M. Franck CHARLIER	
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN	
Mme Francine CHOPARD	
Mme Océane GODARD	Excusez, pour à Mr. WOYNAROSKI
M. Patrick AYACHE	
M. Eric HOULLEY	
Mme Françoise TENENBAUM	Excusez pour à Mr. VEAU
M. Patrick MOLINOZ	
M. Jérôme DURAIN	
M. Willy BOURGEOIS	W. Bourgeois
M. Christian MOREL	
M. Bertrand VEAU	
M. Hicham BOUJLILAT	
Mme Nabia HAKKAR-BOYER	
Mme Rim EL MEZOUGHI	Excusez, pour à Mr IMEZABENE
M. Guillaume BADET	

NOMS	SIGNATURES
Mme Myriam CHIAPPA-KIGER	
M. Gilles DEMERSSEMAN	
Mme Jamilah HABSAOUI	
M. Denis HAMEAU	
Mme Salima INEZARENE	
Mme Nathalie LABOSSE	LABOSSE
M. Jean-Claude LAGRANGE	excuse, pour à M. BADET
Mme Liliane LUCCHESI	
M. Arnaud MARTHEY	
M. Sylvain MATHIEU	
Mme Sylvie NARDIN	
M. Loïc NIEPCERON	Loïc Nieperon
Mme Valérie PAGNOT	
Mme Isabelle POIFOL-FERREIRA	
M. Frédéric PONCET	
M. Jean-Marc RETY	

NOMS	SIGNATURES
M. Alain BECQUET	Excuse, pour à Mr NEIGNOT
M. Fabrice VOILLOT	
M. Stéphane WOYNAROSKI	
Mme Anne-Marie DUMONT	
Mme Marie-Claire THOMAS	Excuse, pour à Mme RAPENNE
Mme Amandine RAPENNE	
M. Eric OTERNAUD	
M. Claude MERCIER	
Mme Aurore LAGNEAU	Excuse, pour à Mlle MALLARD
Mme Sarah PERSIL	
Mme Stéphanie MODDE	
Mme Claire MALLARD	
Mme Muriel TERNANT	
Mme Isabelle LIRON	
M. Patrick BLIN	
Mme Jacqueline BRAMANT	

NOMS	SIGNATURES
M. Matthieu GUINEBERT	
M. Gilles LAZAR	
M. Dominique LONCHAMPT	
Mme Marie POINSEL	
Mme Valérie GRABY	Graby
Mme Nathalie FRITSCH	Fritsch
Mme Mélanie FORTIER	Fortier
M. Aurélien DUTREMBLE	Dutremble
Mme Valérie DELOGE	Delege
M. Olivier DAMIEN	Damien
M. Dominique-Alexandre BOURGOIS	Bourgois
M. Pascal BLAISE	Blaise
M. Julien ODOUL	Oudou
Mme Céline BÄHR	
Mme Marie-Noëlle BIGUINET	
Mme Catherine CARLE-VIGUIER	

NOMS	SIGNATURES
Mme Catherine CLERC	
M. Gilles PLATRET	
M. Jean-Pierre CROST	
Mme Jocelyne DEBELLEMANIERE	
Mme Martine DECHAUD	
M. François-Xavier DUGOURD	
M. Gérard GORDAT	
Mme Magali DUCROISET	
M. Alain SUGUENOT	Deuse, pour le CLERC
M. Jean-Marie SERMIER	
M. Christophe NORMIER	
Mme Sylviane MOUROT-DEVOS	
Mme Bénédicte HERARD	
M. Jacques GROPERRIN	
Mme Géraldine GRANGIER	Deuse
M. Julien GUIBERT	Deuse

NOMS	SIGNATURES
M. Thomas LAVAL	
M. René LIORET	
Mme Audrey LOPEZ	
M. Thomas LUTZ	
Mme Inès MARTIN	
M. Jacques RICCIARDETTI	
M. Christophe SOUSTELLE	
M. Rémi REBEYROTTE	Euse pour à M Thuriot
M. Ludovic ROCLETTE	
Mme Catherine BARTHELET	
M. Denis THURIOT	
Mme Sandra GERMAIN	
Mme Catherine SADON	
M. Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI	
M. Alain JOYANDET	Euse, pour à M GORDAT